



HAL
open science

D'entre deux territoires

Patrick Gonin

► **To cite this version:**

Patrick Gonin. D'entre deux territoires : Circulations migratoires et développement entre le bassin du fleuve Sénégal et la France. Géographie. Université de Lille 1 - Sciences et Technologies, 1997. tel-01131908

HAL Id: tel-01131908

<https://shs.hal.science/tel-01131908>

Submitted on 16 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université des Sciences et Technologies de Lille

D'entre deux territoires.

**Circulations migratoires et développement entre le bassin du
fleuve Sénégal et la France**

Patrick GONIN
Maître de Conférences en Géographie
Laboratoire de Géographie Humaine

Document présenté en vue de l'habilitation à
diriger des recherches
12 décembre 1997

Université des Sciences et Technologies de Lille

D'entre deux territoires.

**Circulations migratoires et développement entre le bassin du
fleuve Sénégal et la France**

Patrick GONIN
Maître de Conférences en Géographie
Laboratoire de Géographie Humaine

Document présenté en vue de l'habilitation à
diriger des recherches
12 décembre 1997

Habilitation à diriger des recherches

Lettres et Sciences Humaines (Géographie)

Soutenue le 12 décembre 1997

Rapporteurs :

Monsieur M. ABÉLÈS, Directeur de Recherche au CNRS,
Laboratoire d'anthropologie des institutions et des
organisations sociales, Paris
Madame V. REY, Professeur, École Normale Supérieure de
Fontenay-Saint-Cloud

Membres :

Monsieur G. SALEM, Professeur, Université de Paris 10
Madame BONNAMOUR, Professeur émérite, Université de
Paris I
Monsieur J.-P. RENARD, Professeur, Université des
Sciences et Technologies de Lille
Monsieur P.-J. THUMERELLE, Professeur, Université des
Sciences et Technologies de Lille

Sommaire

| | |
|--|------------|
| INTRODUCTION GENERALE | 1 |
| Un cheminement | 2 |
| Les enjeux..... | 6 |
| PREMIERE PARTIE : ESPACES VECUS ET PRATIQUES MIGRATOIRES EN AFRIQUE NOIRE..... | 9 |
| Chapitre 1 : Démarche, méthodes et concepts des espaces de l'entre deux..... | 10 |
| Quelle démarche privilégier ?..... | 11 |
| Quel(s) terrain(s) ?..... | 15 |
| Du terrain au parcours..... | 17 |
| Des outils | 21 |
| Quels concepts ?..... | 23 |
| Chapitre 2 : Les migrations contemporaines du bassin du fleuve Sénégal : système migratoire et territoires multiples..... | 30 |
| Le Sahel | 36 |
| Le bassin versant du fleuve Sénégal..... | 38 |
| Épidémies en Afrique et "villages bis" en France..... | 42 |
| Petits et grands projets agricoles : quelles logiques d'ensemble ?..... | 44 |
| Trois pays, quelques ethnies et un comportement migratoire qui s'homogénéise..... | 50 |
| Le Sénégal, la Mauritanie et le Mali..... | 51 |
| Quelques ethnies | 55 |
| Identités culturelles et comportements migratoires..... | 60 |
| ...Et le reste du monde..... | 65 |
| Chapitre 3 : Migrations internationales, flux de personnes et transferts de numéraire..... | 75 |
| Typologie migratoire et champ migratoire spécifique..... | 76 |
| Les grandes étapes des migrations internationales de l'Afrique de l'ouest..... | 84 |
| Genèse et devenir des migrations soninké | 85 |
| Traditions migratoires et rite de passage | 92 |
| L'énigme de leur dénombrement | 96 |
| Flux monétaires | 107 |
| Références bibliographiques de la première partie..... | 115 |

| | |
|--|------------|
| DEUXIEME PARTIE : INVESTISSEMENTS MIGRANTS ET APPROPRIATIONS TERRITORIALES..... | 119 |
| Chapitre 4 : Les Soninké : communautés et territoires | 120 |
| Une communauté immigrée ?..... | 121 |
| Une communauté Soninké ?..... | 123 |
| Les communautés sociales et politiques | 126 |
| Les communautés de lieux..... | 131 |
| Ka et espace migratoire..... | 132 |
| Villages en Afrique, villages en France | 135 |
| Communauté de projet ou système de dépendance ?..... | 139 |
| Chapitre 5 : Espaces relationnels et territoires d'entre deux..... | 146 |
| Voyage au cœur de l' Afrique : Kayes et sa région | 147 |
| Objets d'Afrique, objets d'ailleurs | 156 |
| Investissements individuels et stratégies d'épargne..... | 158 |
| Les outils des mises en relation..... | 166 |
| "Gagny parle à Gagny" | 167 |
| Radio diffusion, messages d'Afrique et "village planétaire"..... | 171 |
| L'entre deux et la noria complexifiée | 176 |
| Chapitre 6 : Migrations de travail et investissements collectifs..... | 183 |
| Équation des migrations de travail pour l'Afrique de l'ouest..... | 184 |
| Les investissements collectifs : état de la question..... | 187 |
| Les bâtisseurs d'un autre monde..... | 188 |
| Portrait de projets et diffusion de l'innovation | 191 |
| Fin de projets migratoires ?..... | 193 |
| De nouveaux opérateurs locaux et "l'espoir d'un peuple" | 202 |
| Les difficiles articulations territoriales entre ici et là-bas..... | 208 |
| Un nouvel élan intervillageois en France ou "le bonheur du Guidimakha"..... | 218 |
| Chapitre 7 : Retour à la case départ..... | 224 |
| Parcours familiaux..... | 226 |
| Histoires de projets | 231 |
| Les dynamiques associatives de la moyenne vallée du fleuve Sénégal | 231 |
| Des terroirs villageois aux territoires en reconstruction..... | 234 |
| Kolimbéné et Falao en mouvement | 236 |
| L'espoir, le peuple et le développement..... | 240 |
| Les migrants ou l'initiative perdue ?..... | 242 |

| | |
|--|------------|
| Programmes d'appui et recompositions territoriales..... | 244 |
| Les articulations kaysiennes des échelles territoriales | 246 |
| Les chemins possibles d'un autre développement en Afrique ?..... | 247 |
| Nouvelle noria et possible alternative aux migrations de travail | 252 |
| Références bibliographiques de la deuxième partie..... | 257 |
| TROISIEME PARTIE : DEVELOPPEMENT LOCAL ET TRANSNATIONALISME..... | 259 |
| Chapitre 8 : Développement local et coopération internationale..... | 260 |
| La dimension culturelle du développement..... | 262 |
| Les intentions onusiennes | 263 |
| Culture de l'entre deux et développement..... | 266 |
| Façon d'être, façon de faire..... | 272 |
| D'un développement aux marges à la notion de développement local..... | 273 |
| Le sablier du développement local..... | 273 |
| Le trépied du développement local..... | 278 |
| Développement territorial et système de coopération internationale..... | 279 |
| Développement territorial, circulation migratoire et populations villageoises en Afrique de l'Ouest..... | 280 |
| Coopérations internationales et territoires en reconstruction | 281 |
| Les difficiles positionnements de la coopération décentralisée | 283 |
| La coopération décentralisée et la Région de Kayes..... | 285 |
| La coopération des organisations non-gouvernementales..... | 288 |
| Les "mercenaires" du développement territorial en Région de Kayes..... | 290 |
| Chapitre 9 : Réseaux et territoires : pluri appartenances et appropriation territoriale | 294 |
| Les inscriptions territoriales des migrants originaires de l'Afrique de l'Ouest..... | 295 |
| Circulation migratoire et systèmes des contraintes..... | 296 |
| Mobilités africaines : modèles sénégalais et malien..... | 302 |
| Centre, périphérie, réseaux et territoires construits..... | 306 |
| Du pays d'arrivée au pays d'installation..... | 308 |
| Processus de territorialisation et diffusion de l'innovation..... | 313 |
| Transnationalisme, questions de citoyenneté et projets de migrants..... | 316 |
| Espace transnational et migrations internationales..... | 317 |
| Les échelles de la citoyenneté..... | 320 |
| Conclusion :..... | 323 |

| | |
|--|------------|
| Références bibliographiques de la troisième partie : | 327 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 330 |
| TABLE DES CARTES..... | 347 |
| TABLE DES FIGURES | 347 |
| TABLE DES TABLEAUX..... | 348 |
| TABLE DES PHOTOGRAPHIES..... | 349 |
| LISTE DES SIGLES | 349 |
| TABLE DES ANNEXES..... | 351 |
| Annexe N°1 : Français, étrangers et immigrés résidant en France métropolitaine..... | 352 |
| Annexe N°2 : Nationaux maliens, sénégalais et mauritaniens en France | 353 |
| Annexe N°3 : La population de la Région de Kayes (1986 et 1996)..... | 361 |
| Annexe N°4 : quelques associations villageoises de la moyenne vallée du fleuve Sénégal..... | 363 |
| Annexe N°5 : Le soutien à la Radio Rurale de Kayes en France..... | 367 |
| Annexe N°6 : Quelques messages diffusés sur la Radio Rurale de Kayes (Août 1997) | 368 |
| Annexe N°7 : Nouvelles enquêtes : 1994, la moyenne vallée du fleuve Sénégal ; 1996, la haute vallée et certains villages de la Kolimbiné..... | 376 |
| Annexe 8 : Les associations de développement de la Région de Kayes | 382 |
| Annexe N°9 : La coopération décentralisée dans la Région de Kayes, septembre 1996 (République du Mali)..... | 384 |

Introduction générale

Le point de départ de ce travail est une rencontre qui remonte à 1977. Avant qu'elle ne devienne le champ d'investigation de mes recherches, mes relations avec l'Afrique se sont tissées en France et plus précisément dans les foyers de travailleurs immigrés de la Région parisienne. Un événement va transformer de simples contacts en une amitié qui perdurera. Un résident d'un foyer de travailleurs immigrés ayant séjourné 18 ans en France se voit retirer sa carte de séjour pour avoir passé plus de 6 mois dans son pays d'origine auprès de sa famille. Pour cette simple raison, il se trouvait subitement sans papier, risquait de perdre son travail, et devenait expulsable du jour au lendemain. Certes, nul n'est censé ignorer la loi, mais parmi les personnes qui pratiquaient un va-et-vient permanent entre villages d'Afrique et France, qui savait qu'une loi récente, liée à la décision de fermer les frontières à l'immigration, les obligeait à modifier leurs comportements et stratégies migratoires ? Toujours est-il qu'après un combat difficile avec l'administration et la justice françaises et gain de cause en 1981, Kadama décide de mettre un terme à son "voyage" pour rejoindre son village natal. Il m'aura fallu quelques années et de nombreux détours avant de lui rendre visite en 1986 sur les rives du fleuve Sénégal. Par touches anodines, de manière très africaine, Kadama et bien d'autres par la suite m'ont initié à leur culture et coutumes. Cette "initiation" ne m'est apparue comme telle que bien plus tard. Alors qu'il me reçoit dans sa concession, Kadama me suggère, pour mieux supporter la chaleur, de changer de tenue vestimentaire. De temps à autre, discrètement il remet en place les manches du boubou que je porte, m'introduit sous l'arbre à palabre, m'apprend à me taire, à écouter et à ne parler que lorsque la parole m'est donnée. Intervenir oblige d'abord à se présenter, à dire d'où l'on vient, à expliquer les raisons de sa présence, le sens de ses enquêtes, mais aussi à savoir choisir judicieusement la tierce personne qui traduira ses propos pour les transmettre à l'assemblée.

Un cheminement

Des questions sur ce qui était possible dans leur village d'origine étaient adressées à l'apprenti géographe qui s'était lié à la communauté des Africains originaires de l'Afrique de l'ouest suite à leurs revendications pour des logements décents et pour la régularisation des sans papiers. Un puits à Touroula (Mali), une nécessité, mais à quelle profondeur et où creuser ? La sécheresse, qui avait fait augmenter le nombre de "voyageurs", non plus pour le plaisir, non plus pour découvrir l'ailleurs et revenir au village la tête remplie de souvenirs à raconter à ceux de sa classe d'âge, était-elle une fatalité ? Cette sécheresse, celle qui les avait poussés à partir en grand nombre, d'où venait-elle ? Quand allait-elle s'arrêter ? Que devaient-ils faire pour que leurs propres enfants ne connaissent pas à leur tour ces migrations temporaires ?

On ne dira jamais assez que l'émigration n'est pas un choix librement consenti, une décision prise comme un pari, un soir entre jeunes lors des discussions sur leur avenir ou leur futur mariage après un retour remarqué. De tradition, celle de voyager, elle était déjà devenue durant la période coloniale stratégie de résistance face au pouvoir en place et au besoin de numéraire pour payer l'impôt. Réponses aux crises passagères, quelles soient sociales, économiques ou environnementales, les migrations temporaires sont progressivement devenues systèmes d'adaptation aux mutations de cette région. La migration, celle que nous connaissons en France par la présence de ces personnes originaires de l'Afrique noire, est faite de contraintes, de décisions douloureuses, d'inconnues et de drames. Pour comprendre ces processus migratoires, une double approche s'impose, elle exige un regard croisé à partir des pays de départ et de ceux d'arrivée.

L'analyse à partir des pays de départ nécessite la prise en compte de trois générations : celles des actuels, anciens et futurs migrants, qui se côtoient dans ces familles vivant dans la zone de contact entre Mali, Mauritanie et Sénégal. Comment ces personnes connaissant d'autres pays que le leur, et principalement la France, comprennent-elles ce qu'ont été ces moments particuliers, loin des leurs et de leur village ? Les expériences divergent, les bilans s'opposent.

Les plus anciens racontent que le travail était très dur mais "facile à trouver". Il suffisait de se présenter à la porte de l'usine, accompagné et présenté par un "frère" pour se retrouver derrière une machine, à tenir un balai ou à courir derrière les bennes à ordures de la ville de Marseille ou de Paris. Si le travail était pénible, les conditions de logement insupportables, l'argent était "facile". Deux à quatre années suffisaient pour concevoir un

retour au village, financer le départ d'un plus jeune et devenir chef de famille tout en honorant les dettes contractées lors du départ.

Une deuxième génération de migrants explique des phénomènes inverses. Le travail, il n'y en a plus, il est difficile à trouver, il faut des jours et des jours, voire des mois, en sillonnant les zones d'activités, en allant d'entreprise en entreprise, pour espérer un emploi précaire. Si le logement s'est amélioré, finis les caves et autres bidonvilles, les foyers sont aussi des "prisons", où les gérants sont dans bien des cas d'anciens militaires de carrière ayant fait la guerre d'Algérie. Et puis il y a le racisme, les grèves d'usine, celle des presses à Renault, celle des foyers Sonacotra.

Les anciens désapprouvent : « la France nous accueille, il n'est pas question de faire de la "politique" mais de travailler ». Quant aux jeunes qui rêvent de partir, ils sont sceptiques. Si l'argent est devenu "difficile", alors comment expliquer qu'à chacun de leur retour leurs frères ou oncles le distribuent en quantité impressionnante ? Comment comprendre que les plus belles concessions sont celles de ceux qui sont en France ? Que veulent-ils dire par "racisme", les conditions de vie sont-elles encore plus dures qu'au village ? Pour finir, leurs grands frères, avec l'âge, ne deviennent-ils pas comme leur père, leur grand-père ou leurs oncles, des personnes qui s'opposent à leur propre "voyage" par principe et devoir, comme cela a toujours été le cas pour un aîné vis-à-vis d'un cadet ? ou leur demandent-ils de rester au village pour faire ce qu'eux-mêmes n'ont pas assuré et refusé d'assumer ?

Parmi ces migrants ou futurs candidats à la migration d'âges différents, certains mesurent les décalages entre discours et pratiques. Les plus conscients ont principalement séjourné à l'étranger durant les décennies 70 et 80, et ils se sont mis à rêver : profiter de l'émigration pour transformer leur village d'origine et intervenir sur les causes de leur "départ forcé" par des projets qu'ils qualifieront de développement. Mais ont-ils envisagé les conséquences au village de leur propre voyage, les effets de ce qu'ils ont fini par produire à partir des pays d'accueil ? N'ont-ils pas modifié le regard porté sur la migration et les comportements de leurs propres enfants qui aspirent eux aussi au grand "voyage" ?

Ces projets réalisés dans la région des trois frontières, celle de la haute vallée du fleuve Sénégal, j'ai eu la chance de pouvoir en suivre l'histoire, dont les balbutiements remontent à la fin des années 60 et au début des années 70. Ces projets pensés en France et pour les villages de l'Afrique de l'ouest, nous les qualifierons pour l'instant, à l'instar de leurs initiateurs, "de développement" - je reviendrai sur ce qualificatif. Un nombre significatif d'entre eux sont d'intérêt collectif, pour un groupe, pour la population d'un village ou d'un ensemble de villages. J'ai connu ces projets de développement initiés par

les migrants en trois temps et deux lieux différents : par ce qui m'était raconté en France, dans les foyers de travailleurs immigrés, au cours des réunions où il m'était demandé des "conseils" pour les réaliser. Mais surtout cette connaissance s'est approfondie par la concrétisation d'une proposition : étudier avec eux le sens de qu'ils entreprenaient, dans le cadre d'une Action Thématique Programmée du CNRS. Cette étude a eu une particularité : l'équipe était constituée de chercheurs universitaires, d'étudiants et de migrants, ouvriers immigrés, impliqués dans des projets pour leur village (CHARCONNET J., et al., 1986 ; DAUM Ch., et al., 1988). Les enquêtes ont ainsi pu se dérouler en Afrique dans des conditions exceptionnelles, accompagnées par certains de ces "acteurs du développement" lors de voyages nous conduisant des foyers à leur village. Le troisième temps est celui de la coopération décentralisée, avec les accords-cadres signés entre la Région Nord-Pas de Calais et la Région de Kayes ; de 1992 à 1997, j'ai pu suivre toute l'évolution de cette relation privilégiée entre deux collectivités territoriales.

Des pionniers et des quelques initiatives dispersées de la fin des années 70 aux centaines de réalisations actuelles, dans des domaines aussi variés que la construction de mosquées, de dispensaires et de maternités, d'écoles, de bâtiments affectés à des groupements d'achats ou des banques de céréales, en passant par des périmètres irrigués et des projets "intégrés", que de chemin parcouru ! Par le chercheur certes, mais aussi par ces migrants, ces villageois et leurs pays d'origine.

Vu de France tout d'abord, cette population originaire du bassin du fleuve Sénégal a profondément changé. Alors qu'il est convenu de ne repérer que deux "générations", celle des primo-migrants et celle des enfants de la "seconde génération", cette distinction est beaucoup trop réductrice. La dite première génération est composée de personnes d'âges extrêmement variés. Certains sont en France depuis quelques décennies, ils ont, comme tout un chacun, envoyé (et continuent à envoyer) de l'argent à leur "famille", et ont rarement été à l'initiative d'un projet de développement pour leur village d'origine. Ceux qui sont venus "s'installer" en France dans les années 70 ont déployé une telle inventivité pour développer leur pays d'origine que certains d'entre eux revendiquent le statut de "développeurs" ; d'autres consacrent une large part de leur temps libre à tenter de rapprocher les différentes "classes d'âges" et s'intéressent en priorité à ceux qui sont nés en France. Un double découpage s'impose donc, qui répartit le temps, avec l'âge et la durée en migration, mais aussi l'espace, avec les terrains de priorité, le village d'origine ou la France. Mais quelles que soient les priorités retenues, le rapport au pays d'origine, même s'il a connu un changement important, continue à demeurer la préoccupation

principale, et seules les finalités changent ; la question centrale est dans un cas le développement, et dans l'autre l'intégration en France de ceux qui sont venus d'ailleurs. La "deuxième génération", née du regroupement familial qui s'est accéléré dès la fin des années 70, perçoit-elle de la même manière le "rapport au pays" ? Que pense-t-elle des projets de développement, conçoit-elle de manière similaire le rapport à leur espace de vie, sur quels terrains se construit leur identité ? Et l'écheveau ne serait pas complet si on ne faisait pas état des enfants nés en France de parents africains et qui, pour des raisons diverses, ont été avant leur majorité conduits de force dans le village de leurs grands-parents.

En Afrique, entre les premières enquêtes des années 80 et celles effectuées depuis 1994, les mutations socio-économiques et politiques ont profondément transformé les rapports entre espaces de séjours et espaces d'origine des migrants. La nature de ce qui liait ces espaces a subi une évolution majeure et toute tentative de simplification de ces liens court le risque de tomber dans une caricature largement dépassée par les réalités. Si les projets des migrants continuent à se développer, ceux-ci ne sont plus les seuls à penser à l'avenir de la région. Les États de l'Afrique de l'ouest, et plus spécifiquement ceux du bassin du fleuve Sénégal, ne sont plus aussi absents de cette région des trois frontières. Certes, l'enclavement reste une préoccupation majeure pour cette zone, mais la décentralisation devient aussi une réalité politique, économique et sociale au Sénégal et au Mali. De même des projets d'envergure internationale ont vu le jour, notamment avec la réalisation des barrages de Manantali au Mali, en amont du fleuve Sénégal, et de Diéma au Sénégal, en aval. Dans le cadre de ces deux réalisations, de nombreux projets ont été formulés, certains ont abouti, d'autres sont toujours attendus. Il n'est plus temps aujourd'hui de s'interroger sur la pertinence de ces deux ouvrages, mais bien d'en espérer la meilleure utilisation possible.

Parmi les autres initiateurs de projets de développement, des distinctions doivent également être faites. Du côté des migrants, le contenu de ce qui est entrepris évolue, tout comme l'emprise spatiale des projets, et les initiatives prises dans une logique intervillageoise se multiplient. D'autres émanent d'Associations Villageoises de Développement (A.V.D.), qui dans certains cas résultent de l'action des migrants et sont parfois dirigées par leurs concepteurs retournées au village, et dans d'autres cas sont apparues en toute indépendance de l'extérieur. Car si les migrants sont toujours à l'honneur du fait de ce qu'ils entreprennent, l'impact de leurs réalisations est de plus en plus discuté. Les relations entre ces différentes structures ne sont pas des plus simples, le jeu des acteurs s'est particulièrement complexifié, l'enjeu essentiel pouvant se résumer à l'éternelle question du pouvoir politique.

On pourrait se suffire de cette énumération déjà importante, mais il faut aussi compter avec ce que proposent les Organisations Non Gouvernementales locales et internationales, les coopérations bilatérales et plus récemment la "coopération décentralisée" introduite en France par les lois sur la décentralisation et confortée depuis par la loi du 6 février 1992 sur l'Administration Territoriale de la République (ATR). Rapports de force, enjeux politiques, tentatives de concertation et de coordination des actions sont les réalités actuelles où tout un chacun affirme "ménager les territoires". Face à cette prolifération d'initiatives, de quel développement est-il possible de traiter ?

Les enjeux

Migration de travail et/ou migration et développement ? Quelles sont les réalités de cette nouvelle catégorie si tant est qu'elle existe ? Catégorie que d'aucuns se refusent à reconnaître, ou même à imaginer, car elle obligerait à penser autrement les critères définissant les conditions à la migration ; catégorie qui oblige aussi à réviser les modes d'analyse des mobilités.

Si les migrants engagés dans ces réalisations ont fini par revendiquer le statut de "migrant-développeur", comment, en tant que géographe intervenant d'abord dans le champ des migrations à partir du pays d'accueil, inclure la démarche des enquêtes effectuées en Afrique ? Peut-on s'interroger sur les migrations sans poser leurs liens spatiaux, et ne le faire qu'à partir d'une rive, celle du Nord ? Comment introduire celle d'un Sud qui se cherche et qui n'est pas démunie, où l'on ne fait pas que "subir" ce qui est entrepris ? En effet, ces réalisations ont bien évidemment répondu à des besoins plus ou moins formulés par les villageois ou pressentis par les migrants. Mais quels sont les écarts entre les attendus au niveau local et les réalisations pensées ailleurs ? Espace et temps se croisent et s'enchevêtrent dans la réalisation des projets de développement. Quelles sont donc les conséquences spatiales d'initiatives pensées et organisées à distance ? L'ordre des priorités a-t-il été pensé et quelle est la viabilité de telles réalisations ?

Les réponses à ces questions dépendent de paramètres variables, qui vont de la transformation des conditions de séjour à l'étranger, et des raisons pour lesquelles le départ a été envisagé, à l'évolution des rapports entre espaces de départ et espaces d'installation, des intentions de ceux qui migrent, et plus globalement des relations entre pays développés et pays en développement. Toutes ces interrogations n'ont de sens que rapportées à une analyse systémique mettant l'accent sur les interrelations où causes et conséquences sont intimement liées, sans que l'on puisse de prime abord détecter les ordres de causalité. Quelles sont donc les permanences, les transformations et les innovations dans cette histoire, déjà longue de plus de trente ans, où des personnes

décident de ne plus subir les crises, mais d'intervenir sur leurs causes tout en atténuant leurs conséquences ? Ceux qui migrent sont les plus jeunes, ont-ils les possibilités de promouvoir des changements de comportement dans ces sociétés très hiérarchisées ? Quelle place accorder à la dimension culturelle dans ces mutations spatiales ? Quels sont les efforts d'adaptation des groupes aux milieux locaux, en migration par rapport à la société d'accueil, au village par rapport aux bras manquants pour travailler les champs, mais aussi par rapport à ce que font parvenir ceux qui sont partis ? Quelles sont les relations entre ces milieux dont les personnes en migration assurent les mises en connexion ?

Dans cette perspective, les réseaux ne sont-ils pas pour les acteurs, le moyen de produire du territoire (DUPUY G., 1991 ; RAFFESTIN C., 1981) et à ce titre peut-on parler de territoires construits, voire reconstruits, par leur mise en réseau ? La projection d'un système humain se révélant être fonction des réseaux existants, conduit à des prises de position qui entraînent des modifications dans les pouvoirs économiques, sociaux et politiques. Ces acteurs transforment un environnement physique et social fait d'espaces institutionnels, fonctionnels et relationnels, où les conflits et les négociations conduisent à des processus dialectiques entre constructions et destructions, éléments constitutifs de la production de territoire.

Ce travail sera donc centré sur les "fabriques de territoires"¹, ceux que produisent les hommes et les femmes, les institutions et les organisations. L'objectif sera de comprendre comment les espaces sont vécus, tant dans les pays de départ que dans ceux d'arrivée, afin de mesurer le "processus de territorialisation, de déterritorialisation, et de reterritorialisation"² (OFFNER J.-M. et PUMAIN D., 1996). Par l'analyse des champs migratoires mettant en relation espaces ruraux sahéliens et métropoles d'Europe, on cherchera à comprendre la construction et le fonctionnement de ce processus. La compréhension de ces espaces vécus passe par une connaissance sensible des espaces de vie, de la manière dont ils sont pratiqués, élément premier pour mieux appréhender les chemins de la reproduction sociale dans une situation où les pratiques quotidiennes sont désolidarisées : espace de reproduction de la force de travail et d'accès au numéraire en pays développés, espace de (re)production sociale pour les régions du bassin du fleuve Sénégal, et espaces d'engagement pour le développement dans les deux cas. Cette connaissance sensible s'exprime à travers une histoire, celle des migrations

¹. Cf. bibliographie, M. Vanier, 1995

contemporaines issues de ce bassin. Mais elle est aussi un écheveau où il est nécessaire de mieux appréhender les lieux, pays de départ et pays d'arrivée, afin de poser la complexité des mises en relation entre pays du Sud et pays du Nord. La première partie s'intéressera donc aux pratiques migratoires de l'Afrique de l'ouest.

La migration est au coeur de ce travail, non pour elle-même, mais du point de vue de ses conséquences pour les territoires. Pays de départ et pays d'arrivée seront traités du point de vue de ce qui les lie : les migrations internationales, les flux de personnes et les transferts de numéraire.

La deuxième partie fournira les éléments nécessaires à la compréhension des processus de fabrication de territoires dans ce qui lie pays développés et pays en développement. L'accent sera mis sur un groupe, les Soninké, et ses différents lieux de vie : les foyers pour travailleurs immigrés en France et les villages en Afrique. A partir d'une migration de travail traditionnelle, ces migrants de France ont imaginé des formes d'intervention en prise directe avec les villages ; ces investissements collectifs remettent-ils en cause la manière dont ils conçoivent leur migration ? Place et force sont les deux termes des tentatives d'articulation des échelles territoriales, est-ce aussi à ce niveau une remise en cause de ce qui les a poussé à partir ?

La troisième partie analysera l'état d'esprit de ces mises en relation, de ce qui s'est construit durant trente années, par les réalisations des migrants, entre le Bassin du fleuve Sénégal et la France. Le développement local s'inscrit alors dans les coopérations internationales, les réseaux et les territoires dans un sentiment de pluri-appartenance, avec pour conséquence la reconstruction des territoires ; citoyens du monde ou citoyens de deux mondes ? Les recompositions territoriales participent des réponses à cette interrogation.

². ou processus TDR.

Première partie :

Espaces vécus et Pratiques migratoires en Afrique noire

Ce travail sur l'espace géographique des migrants croise plusieurs lieux, dont il faut connaître les attributs et qui, par leur mise en relation, déterminent une configuration spécifique, voire un système complexe.

Le premier chapitre traitera des méthodes et démarches retenues pour ce travail ; les concepts et la problématique y seront précisés.

Le deuxième chapitre présentera les territoires mis en relation par la circulation migratoire de ces personnes originaires du Bassin du fleuve Sénégal installés en France.

Le troisième chapitre s'attache à l'impossible question des dénombrements. Comment évaluer ce qui circule, les différentes formes historiques des migrations, et leurs incidences premières sur l'organisation spatiale ?

Chapitre 1 :

Démarche, méthodes et concepts des espaces de l'entre deux

Dix ans se sont écoulés depuis la première mission où j'ai foulé cette terre africaine, où sécheresse et chaleur devenaient réalités matérielles. Ce recul permet de réinterroger le travail effectué, d'émettre des réserves quant au manque de distanciation vis-à-vis de l'objet d'étude, mais aussi de mesurer la qualité de l'accueil tant dans les foyers en France que dans cette zone d'émigration traditionnelle. Arriver dans ces villages accompagné de certains de leurs enfants me plaçait non plus dans le rôle d'un observateur distant de l'objet d'étude, mais dans celui d'un acteur pénétrant sans détour les questions débattues entre chefs de villages, villageois et migrants. Accueil des plus chaleureux, à l'image de cette région, une des plus chaudes habitées du globe, mais immersion complexe où par ma seule présence j'étais aussi du projet, de leur projet.

Il est dès à présent possible de caractériser les particularités des méthodes d'enquêtes développées pour ce travail. En France, les réunions dans les foyers laissaient présager une "géographie volontaire" pour reprendre l'expression de Pierre George, où il n'était pas question de contempler pour expliquer mais d'assumer la responsabilité de ses actes en étant actif (GEORGE P., 1984, p.213). En ne la pratiquant qu'à partir du Nord, la distance entre lieux d'élaboration des projets et lieux de leur concrétisation était une forme possible de réserve et de distance. Les séjours en Afrique, et les comptes rendus effectués lors d'assemblées générales dans les foyers dès mon retour, n'ont fait que renforcer cet engagement. Cette géographie en prise sur l'aménagement affichait un choix délibéré, celui d'être au côté et du côté des populations concernées par les mises en relation entre le Nord et le Sud. Force est de reconnaître que les séjours en Afrique et les prises de position qu'ils ont obligées n'ont pas toujours été des plus simples : certaines difficultés sont apparues dans la relation avec le pouvoir en place à cette époque ; par exemple au Mali où la dictature militaire appréciait modérément notre présence à Kayes ; dans

d'autres cas elles concernaient notre relation avec les villageois. Ainsi certains projets devaient répondre aux déficits alimentaires, mais connaissions-nous avec précision les volumes manquants ? Que produisait une famille ? Le fait de mesurer un champ pour en évaluer la production a parfois été interprété par d'autres villageois comme une intention d'aménagement, et la famille nous accueillant a dû après notre départ négocier avec les propriétaires de la terre le droit de continuer à jouir de son exploitation : coût de l'opération pour notre logeur bénévole, honoré par notre présence avec leur fils : un mouton, en compensation de possibles intentions inavouées. Notre méconnaissance du terrain, notre naïveté étaient à l'image de notre enthousiasme.

Quelle démarche privilégier ?

Pour approfondir ces questions, des choix s'imposaient. Quelle démarche privilégier ? Celle qui mettrait en valeur les flux migratoires, les mobilités de ces populations et l'organisation de chaînes, où lieux de départ et lieux d'arrivée sont analysés dans l'objectif de comprendre les fonctionnements d'un système migratoire spécifique pour aboutir à situer ces émigrations vis-à-vis d'une classification des migrations internationales (SIMON G., 1995) ? Cette géographie, d'une population connue pour sa mobilité historique (celle des Soninké en particulier), doit-elle privilégier les causes des migrations qui distingueraient les facteurs liés aux espaces de départ de ceux dépendant de l'attractivité des espaces d'arrivée ?

Pour analyser les migrations internationales, G. Simon propose quatre types de critères : les motivations de départ ; le niveau de compétence de celui qui migre ; son statut administratif dans le pays d'accueil et la durée de son séjour. Les motivations de départ sont variées ; ainsi, l'enquête effectuée par l'INSEE en 1982 sur les « raisons principales d'émigration en France » les répartit en cinq catégories : trouver un emploi (35%), rejoindre la famille déjà installée (20%), suivre la famille (15%), pour des motifs politiques (14%) et 18% pour d'autres raisons dont la volonté de suivre des études³. Si ces critères sont applicables à la zone d'étude, des spécificités importantes y apparaissent néanmoins. Les facteurs explicatifs couramment retenus dans le cas de l'Afrique de l'ouest furent à une époque l'impôt colonial, à une autre la sécheresse, à une troisième la dépendance accrue de l'espace de départ par rapport à celui d'arrivée⁴. Mais ces facteurs ne suffisent pas à expliquer pourquoi ces mécanismes perdurent. Pourtant la compréhension intime des motivations de départ est fondamentale, elle conditionne les mobilités, la durée de séjour, les perspectives du devenir de ces mouvements, les

³. Source : INSEE, 1982, *Économie et Statistique*, N°144, cité par G. Simon, 1995, p.30

transformations que subissent les espaces de départ et d'arrivée. Ainsi, le fait de partir de chez soi pour une période plus ou moins longue est une décision grave, faite de choix individuels et de complicités, y compris des plus proches qui font semblant d'ignorer cette décision. Certes, les jeunes partent en cachette, mais avec le soutien financier d'un aîné, leur départ est organisé, ils sont conseillés sur les meilleurs moyens de passer les frontières, sur les points de passage obligés et les possibles lieux d'accueil chez un frère, un ami, un membre du village, voire même de la région. De toutes les façons, le candidat à la migration a dans sa poche une adresse où il est sûr d'être accueilli et initié aux règles d'usage du pays d'arrivée. Souvent il lui est suggéré de ne pas faire le "grand voyage" seul, ce qui implique une organisation des plus fonctionnelles. Les raisons des départs sont multiples, elles ont évolué dans le temps, tout comme dans l'espace et dans leurs enjeux. Face aux spécificités locales, quand le séjour à l'étranger est plus qu'une simple parenthèse dans leur vie, quelles sont les conséquences des relations proposées par ceux en migration sur l'espace de départ et sur les jeunes, eux aussi futurs candidats au voyage ?

En ce qui concerne le deuxième critère, et même si on ne retient qu'une période récente, celle des migrations postérieures à la Seconde guerre mondiale, les niveaux de compétence tout comme l'origine sociale de ceux qui ont séjourné à l'étranger ont changé. Quelle place accorder à ces évolutions, sont-elles des facteurs suffisants pour expliquer les mutations spatiales en cours ?

De même, il est effectivement impératif d'accorder une attention particulière au statut administratif du migrant, à ses conditions de séjours, sa possible intégration à une société pouvant devenir à terme société d'installation. La fermeture des frontières, pratiquée avec plus ou moins de fermeté dans les pays développés, et la manière dont s'y construisent les représentations sociales de l'immigration, ont-elles des incidences sur les chaînes migratoires et leur organisation ?

Quant aux séjours, plus ou moins longs selon la période considérée, ils dépendent aussi de décisions individuelles, des rapports entretenus avec le pays d'origine, et plus globalement de l'environnement socio-économique, des évolutions politiques tant en Afrique qu'en Europe pour ne parler que de ces deux continents.

Mais ces critères, interrogeant l'amont et l'aval des déplacements, suffisent-ils à caractériser les particularités des mises en relation entre espaces de départ et espaces d'arrivée ? Dans la mesure où ces migrations liant le bassin du fleuve Sénégal et les métropoles en France sont durables, quelles sont les incidences spatiales de ces mises en

⁴. Dans ce cas précis, il n'est plus cause de migrations, mais conséquence des migrations existantes.

relation ? Ce type d'approche, privilégiant les deux réalités du fait migratoire par l'analyse des flux et des espaces concernés, est possible ; mais elle ne paraît pas complètement suffisante s'agissant des processus en cours dans la zone des trois frontières. Le risque serait grand en effet de n'aboutir qu'à déterminer les spécificités de ces migrations dans le contexte global des migrations internationales, les traits communs à toutes les migrations risquant alors de l'emporter sur ce qui serait spécifique. Plus encore, une telle approche risquerait de sous-estimer les mutations spatiales résultant de ces migrations, et de réduire ces dernières au seul aspect des mobilités. Si ce travail concerne d'abord la relation entre espaces et mobilités dans une situation particulière, celle des migrations internationales, il n'emprunte pas les méthodes de la géographie générale, dans la mesure où la compréhension de ce qui modifie les rapports à l'espace oblige à mettre en oeuvre une approche culturelle et sociale où les lieux concernés sont primordiaux. Notre intention n'est pas de mettre l'accent sur le fait migratoire mais de privilégier l'analyse de ses conséquences pour l'espace, et de l'incidence des réseaux construits pour ces espaces mis en relation.

L'Afrique est un des deux terrains d'investigation scientifique. Une autre démarche serait donc également possible, qui s'inscrirait dans la lignée des travaux que propose la géographie tropicale. Cette notion traduit une démarche qui, partant des milieux naturels, tente d'expliquer l'utilisation qui en est faite par les sociétés. L'analyse des rapports entre climats, utilisations du sol ... ne prétend pas aboutir à un quelconque déterminisme des systèmes de production, à tout le moins pour les travaux de géographes français. Si plus globalement il est question d'interactions entre milieux et sociétés, force est de reconnaître que d'une part cette notion renvoie à une approche environnementale ; et d'autre part que l'expression "géographie tropicale" s'est banalisée, devenant « *une simple étiquette, pour désigner n'importe quelle sorte de recherche à l'intérieur de la zone tropicale, ou même, par une extension induite, dans l'ensemble des pays en développement, dont certains n'ont rien à voir avec le monde tropical* » (SAUTTER G., 1984, p.152).

Les apports de Pierre Gourou sont ici considérables, et mon regard sur l'Afrique lui emprunte certains de ses thèmes favoris : la place de l'homme dans sa civilisation, la diversité des situations qui incite à la comparaison, la notion d'encadrement qui est une des clés majeures du développement pour n'en citer que trois. Croisés aux faits migratoires, que deviennent ces sociétés, les particularismes locaux et les "techniques d'encadrement", qu'ils soient issus du passé, de nouvelles techniques élaborées dans un cadre national ou importées par des hommes ou des structures (migrants, coopérants, ONG, coopération bilatérale et multilatérale, voire décentralisée) ?

Concernant cette démarche, mes interrogations ont été constantes durant cette décennie de recherche. Une meilleure compréhension des relations entre pays développés et pays en développement nécessitait un approfondissement des modes de fonctionnement des mécanismes migratoires, afin d'en saisir plus précisément les incidences. Mais alors comment dépasser une somme d'études de cas, connaître avec suffisamment de précision les politiques de trois États (Mali, Mauritanie, Sénégal), quelques dizaines d'ethnies⁵, comment mesurer les disparités introduites par les projets des migrants à l'intérieur d'une zone correspondant à celle du bassin du fleuve Sénégal, comment passer d'approches locales à une autre, plus globale et nécessaire dans le cadre de l'étude des flux migratoires ? Centrant ce travail sur les conséquences spatiales des mises en relation, quelle place accorder aux espaces d'accueil ?

Si l'approche à partir de l'analyse des genres de vie semblait encore pertinente pour le continent africain, eu égard à ses liens intimes avec l'espace, elle perdait de son intérêt lorsque l'on se situait en France. Ainsi, et pour ne prendre que cet exemple, en Afrique et principalement en brousse, un lieu a une fonction principale et une pratique qui lui est intimement liée ; ce qui oblige à privilégier la dimension culturelle pour comprendre cette fonction. Les lieux de décision, l'arbre à palabre, ou la répartition des personnes dans une concession en fonction de l'âge, du sexe sont essentiels pour comprendre ce qui lie pratiques et lieux⁶. En France, ces migrants paysans, devenus ouvriers et urbains, voient leurs lieux de référence se multiplier, ce qui bouleverse les logiques du type genres de vie et leurs formes de représentation spatiales.

La démarche retenue propose donc de privilégier la relation entre pratiques et lieux.

Et l'approche régionale ? Cette dernière paraissait incontournable dans la mesure où ces processus migratoires, les réalisations aux visées de développement, voire d'aménagement, se partagent entre processus classique (par exemple dans l'organisation de la chaîne migratoire) et innovation (projet de développement à intérêt collectif, villageois ou même intervillageois). L'importance de ces réalisations semblait déterminante pour comprendre le sens des décisions prises en migration, leurs conséquences, les mutations produites tant au niveau des pays d'accueil que de ceux de départ. Quelle place accorder aux transformations locales face aux incidences des mises en relation de type international ?

⁵. En sachant que ceux que je rencontrais en France étaient en grande majorité des Soninké.

⁶. Sur ce sujet, voir notamment ABÉLÈS, M., 1983 ; *Le Lieu du Politique*.

L'approche régionale proposée ici, obligeant la prise en compte d'espaces éclatés, introduit une réinterrogation des référents culturels, non plus seulement pour ce qui leur serait spécifique mais du point de vue des pratiques spatiales et de la façon de penser et de pratiquer l'espace d'après la mise en connexion de différents lieux de vie. De cette approche régionale, si tant est que l'on accepte de l'inscrire dans une démarche nouvelle, qui articule des espaces disjoints à partir des pratiques des populations et des organisations concernées, on peut extraire une question essentielle en géographie, intimement liée au champ exploratoire de cette recherche sur les conséquences spatiales des phénomènes migratoires : sommes-nous, d'un point de vue global, dans une étape de différenciation entre espaces ou dans une étape d'homogénéisation ?

Si ce travail résulte d'une investigation de terrain sur le champ des migrations internationales entre l'Afrique de l'ouest et la France, force est de reconnaître que l'inscription de ma démarche dans les trois approches présentées plus haut trouve son origine dans les travaux engagés par ailleurs en France sur des espaces ruraux dans leur articulation aux villes moyennes et bourgs, et à leur aboutissement actuel dans l'étude de la notion de pays. Les questions apparues dans ce champ servent en effet de repères pour porter un nouveau regard sur ce domaine d'enquêtes et d'analyse qui n'a jamais été abandonné : celui des relations entre le Nord et le Sud, celles qu'entretiennent les migrants et plus globalement tout ce qui lie deux continents, l'Europe et l'Afrique, notamment la France d'une part, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal d'autre part.

Quel(s) terrain(s) ?

Dans la mesure où mon objectif était d'approfondir la connaissance des flux migratoires pour mesurer les transformations des espaces de départ et d'arrivée, les enquêtes se sont déroulées dans différents pays et régions. Le sens du terrain en géographie prend ici une importance toute particulière. J'ai dû articuler des lieux, des échelles, des espaces des plus diversifiés.

La pratique des espaces parcourus a d'abord été celle d'une géographie urbaine, dans la mesure où les enquêtes ont principalement eu lieu en Région Parisienne, dans la basse vallée de la Seine (Rouen et le Havre), et dans la Région Nord - Pas-de-Calais (agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing et Villeneuve d'Ascq). Ces enquêtes se sont déroulées d'abord dans des immeubles taudis de Paris (surtout dans les 11ème et 20ème arrondissements), dans des foyers de travailleurs immigrés, plus ou moins insalubres, puis plus récemment dans des cités pour ce qui concerne les familles. Ceux que j'ai rencontrés étaient des ouvriers, des employés de la restauration ou d'entreprises du nettoyage ; mais ce qui demeurerait un de leurs points communs, qu'ils mettaient en

pratique par les projets de développement, c'était qu'ils étaient d'anciens paysans, voire même pour certains d'entre eux des paysans occasionnels lors des séjours "vacances" dans leur village d'origine. Les informations collectées et les projets de développement en cours m'ont ensuite obligé à élargir mon champ d'investigation aux ONG, dont le GRDR, puis aux collectivités territoriales dans le cadre de la coopération décentralisée, et notamment celle engagée par la Région Nord - Pas-de-Calais dans la Région du Fleuve au Sénégal et celle de Kayes au Mali.

Pour l'Afrique, c'est cette dernière région qui a retenu en priorité mon attention, et tout particulièrement les villages situés le long du fleuve Sénégal et de deux de ses affluents : la Kolimbiné en amont de la ville de Kayes et la Falémé en aval, qui sert pour partie de frontière entre le Sénégal et la République du Mali. Au Sénégal, la basse vallée du fleuve Sénégal et son delta ont été privilégiés, ainsi que le Sénégal Oriental et les régions proches des villes de Tambacounda et Goudiry. Ces zones d'enquêtes, relativement étendues, sont peuplées de nombreuses ethnies différentes : Soninké pour la partie malienne et sénégalaise, Toucouleur, Wolof et Peulh pour le Sénégal, Bambara, Kassonké, Malinké ... pour le Mali. Mais cette étendue s'imposait, dans la mesure où il s'avérait nécessaire de mieux connaître des régions ne vivant pas de fortes migrations internationales et ne bénéficiant pas de réalisations impulsées par des migrants. Cette diversification des territoires d'enquêtes ne visait pourtant pas une quelconque intention de comparaison, la connaissance de zones non sujettes à de fortes migrations internationales ayant pour seul objectif de permettre une meilleure compréhension des processus en cours dans les régions à forte migration. C'est donc plus une démarche "comparatiste" qui a été adoptée, permettant de poser quelques « miroirs » nous renvoyant la réalité étudiée, y compris les distorsions dues à de fortes implications à distance (NEVEU C., 1993, pp.59-74).

Par ailleurs, les transformations induites par les processus migratoires dans cette région d'Afrique sont également observables à propos d'autres espaces. Ainsi, lors de la première vague migratoire en direction de la France, on peut estimer que ces hommes étaient quasi exclusivement des paysans. Le séjour dans les grandes villes africaines, Dakar, Bamako ou Nouakchott, n'était qu'une étape obligée pour emprunter les "chemins de la migration". Lorsque ces migrations reliant l'Afrique de l'ouest à la France se sont installées dans le temps (des années 60 aux années 90) et dans la durée (de séjours courts à des séjours longs), d'autres zones de départs tout comme d'autres pays de destination sont apparus. En premier lieu il est possible de constater une migration de proximité, avec un double processus d'extension, des zones de départs comme des zones d'arrivée. Mais dans un second temps, le passage de ces migrants par les « villes-relais » provoque une

diffusion par contagion ; la migration cesse alors d'être uniquement l'apanage des espaces ruraux et touche aussi les populations des villes. Les pays de destination ont également commencé à se diversifier, et d'autres pays d'Afrique noire, d'Afrique du nord, voire même du Golfe Persique, sont devenus des destinations possibles. Parallèlement, la fin des Trente glorieuses, la fermeture des frontières durant la décennie 70 dans les pays industrialisés ont poussé les candidats à la migration vers d'autres destinations encore. Des "têtes de pont" se sont installées dans de très nombreux pays, aux États-Unis, en Asie ... Lors de notre dernier séjour à Kabaté (1997), village situé sur la Kolimbiné, des jeunes attendaient des nouvelles d'un des leurs, parti pour la Corée. En pleine brousse, dans une région réputée pour son enclavement, ils avaient eu vent de possibles embauches dans ce nouveau pays industrialisé !

Comment tenir compte de toutes ces transformations ? Si les migrants de France ont été les premiers à proposer des projets d'intérêt collectif pour les villages, ceux regroupés dans d'autres pays initient à leur tour des réalisations pour leur village. Perçoit-on des comportements différents selon le pays d'installation ? Dans la mesure où il paraissait impossible de suivre toutes ces destinations, ce travail a privilégié la France, mais en diversifiant les zones d'enquêtes en Afrique, y incluant y compris Bamako et Dakar, lieux urbains de passage et de migrations internes importantes.

Du terrain au parcours

Mais ce travail portant d'abord sur les conséquences spatiales des flux migratoires, il m'est apparu indispensable de mieux connaître les circuits empruntés et les nœuds inhérents à ces déplacements. En effet, de par le travail de ces flux, les pratiques sociales qu'ils portent et qui les portent, le "terrain" devient à son tour sujet, au sens propre comme au sens figuré. Il est aussi un terrain conquis par ces anciens paysans devenus des ouvriers ; son appréhension pleine et entière nécessite de connaître et de mesurer tout ce qui circule, entre ces espaces disjoints et mis quotidiennement en relation par ces intentions d'aménagement, de développement local largement ouvert et articulé au reste du monde.

En effet, si j'accorde une attention particulière aux lieux et aux dynamiques locales qui s'y inscrivent, il m'est très vite apparu cependant que les lieux de l'étude ne constituaient pas l'objet de l'étude (ABÉLES M., 1993, p.61) ⁷. La proposition formulée plus haut, de

⁷. D'après GEERTZ Clifford, 1973, "Thick description. Towards an interpretative theory of culture", *The interpretation of cultures*, New-York, cité par M. Abélès : « Comme l'a souligné Geertz, il importe de distinguer entre étude du village et étude dans le village : "The locus of the study is not the object of the study. Anthropologists don't study village (tribes, towns, neighbourhoods ...) ; they study *in* village". A hypostasier le terrain, à privilégier l'expérience monographique, ne risque-t-on pas de perdre de vue l'essentiel : la thématique et la problématique que déterminent la recherche ? ».

mettre en oeuvre une géographie régionale s'appuyant sur plusieurs territoires, nécessite de dépasser les approches "localistes", pour considérer les "terrains" en tant qu'ils sont vecteurs de parcours, de circulations et d'effets réciproques, et en tant qu'ils sont supports de pratiques sociales essentielles.

Suivre ces migrations veut dire alors aussi s'intéresser aux chemins parcourus, aux moyens de transports utilisés et plus globalement à tout ce qui circule entre ces espaces mis en relation. A l'origine de cette connaissance sur les migrations de l'Afrique de l'ouest et les routes empruntées, nous disposons de récits, notamment ceux collectés par A. Adams (ADAMS A., 1977) et largement confirmés par les enquêtes effectuées depuis. Ces migrations sont faites d'histoire de vie, de parcours qui m'ont été rapportés lors de chacun de mes voyages en Afrique, mais aussi dans les foyers pour migrants en France. Marins, commerçants, ou cultivant l'arachide, ces migrants ont sillonné des régions entières du Sénégal, le fleuve et les mers, différents pays d'Afrique, d'Europe et du monde. Le fleuve Sénégal comme le chemin de fer Bamako-Dakar ont été les voies privilégiées de ces voyages aléatoires dans leur durée et les conditions de transports, particulièrement onéreux pour ces paysans disposant de peu de numéraire. Quelques-uns s'aventuraient dans le désert pour gagner les rives de la Méditerranée. Au début de ce siècle, les déplacements se faisaient surtout à pied et la migration saisonnière de proximité est devenue au fil des ans une migration temporaire dans des régions plus éloignées, pour finir par des migrations longues dans des pays de plus en plus lointains. Les ports sont devenus les passages obligés pour négocier une traversée, l'avion se substituant par la suite au bateau. Plus le séjour s'allongeait à l'étranger et tout particulièrement en France, plus la durée de transport se réduisait, sans qu'il faille pour autant chercher là une quelconque corrélation.

Mes séjours en Afrique ont été nombreux durant ces onze dernières années. Mon premier voyage eut lieu après deux années d'enquêtes dans les foyers de travailleurs immigrés, où nous avons recensé les premiers projets de développement initiés par des migrants. Ce voyage en terre africaine a été possible grâce au programme CNRS "Politique et stratégies de développement dans le Tiers-monde", par une recherche sur « *La fonction immigrée dans les stratégies de développement* ». Quatre membres de l'équipe se sont retrouvés à Kayes : un migrant, originaire de cette région, était déjà sur place et préparait notre séjour, un autre membre arrivait de Bamako, et les deux autres de Dakar. Nous avons alors mesuré les difficultés de séjour au Sénégal mais surtout au Mali. D'entrée de jeu deux questions essentielles me sont apparues ; la première a connu depuis cette époque

une transformation radicale, elle relève des perceptions, et impressions ; quant à la seconde question, celle des difficultés de déplacement, elle révèle de façon concrète ce qu'enclavement veut dire, bien que cet aspect connaisse une évolution contradictoire.

En 1986 au Mali, le régime dictatorial de Moussa Traoré entretenait une ambiance difficilement supportable : les contrôles de police et plus encore de l'armée étaient réguliers, et il ne fallait pas à cette époque déambuler avec un appareil photographique, changer trop d'argent en présence des forces de l'ordre, ou s'aventurer sur les routes sans préparation et précaution ... car toutes les occasions étant saisies par cet État policier pour extorquer de l'argent tant aux Maliens qu'aux étrangers. Si l'accueil des populations et surtout des villageois a toujours été des plus chaleureux, la situation politique et l'absence de liberté imprégnaient l'atmosphère d'une gravité certaine. La suspicion n'était pas de mise entre nous, voyageurs venus de France, chargés de messages de leurs enfants en migration, et les villageois. Mais les regards, les rencontres au hasard d'un coin de rue ou d'une salle de réunion traduisaient les craintes de cette population. Lorsque en 1994, je suis revenu au Mali, et ai séjourné pour la première fois à Bamako, j'ai été frappé par les transformations survenues. Rien de bien spectaculaire de prime abord, mais un changement fondamental s'était produit, les visages s'étaient transformés, les sourires se lisaient partout, malgré la pauvreté ambiante. La révolution était passée par là, la "transition démocratique" était en route. La population avait retrouvé sa dignité, celle d'être d'un État, la République du Mali. Les rapports entre la population et l'État changent, y compris avec ceux qui, communément appelés auparavant les émigrés, sont devenus les « Maliens de l'extérieur ». Ce rapport à l'État, durant cette décennie de recherche, a donc pris un tout autre poids, mais comment l'inclure dans cette recherche sur les mises en relation des territoires par les actions de développement pour le Sud et à partir du Nord ?

En ce qui concerne la mobilité des populations de cette Première Région du Mali, on est frappé par un paradoxe majeur : cette mobilité, extrême, internationale, a pour point de départ une des régions les plus enclavées du Mali ⁸. Lors des mes différents voyages, il m'a été permis d'emprunter tous les modes de transports possibles dans cette sous-région d'Afrique.

Le train. Ce cordon ombilical qui relie le port de Dakar à Bamako est une aubaine pour la Première Région du Mali et dans une moindre mesure pour le Sénégal Oriental, mais à

⁸. Les Maliens de l'extérieur de la région de Kayes sont présents dans de nombreux pays du monde. La dernière élection présidentielle du 11 mai 1997 et le réseau Internet m'ont permis de localiser des Maliens en Russie, aux États-Unis, dans différents pays d'Asie...

quel prix ! Celui tout d'abord que rapporte le roman *Les Bouts de bois de Dieu*⁹, qui nous rappelle que l'histoire de sa construction est d'abord celle d'une terrible souffrance. Celui ensuite des accidents ou incidents, des déraillements aux décès pour cause de chaleur lors des voyages, de la fatigue pour ceux qui subissent ce mode de transport, péripéties qui neutralisent pendant plusieurs heures, voire plusieurs jours, cette unique voie. L'incertitude des heures de départ et surtout d'arrivée est aujourd'hui encore de mise. Mon premier voyage de Dakar à Kayes en 1986 m'a d'entrée plongé dans cette ambiance toute particulière.

Mercredi, huit heures, départ théorique. Après deux heures d'attente (seulement, pourrait-on dire, les autres voyages nous ayant prouvé qu'un départ n'est jamais acquis, et qu'après plusieurs heures d'attente, il peut même être annulé), le train s'ébranle dans un brouhaha indescriptible. La sortie de Dakar est à l'image des paysages urbains de toutes les villes du Tiers-monde, avec son lot de baraques faites de bois, de carton et de fer tiré des boîtes de conserve, ses micro-parcelles de jardins potagers, ses enfants courant au péril de leur vie le long de la voie ferrée, ses animaux indifférents aux coups de sifflet répétés de la locomotive. Les arrêts sont fréquents, sans que l'on en comprenne toujours les raisons. Mais à l'occasion de ce premier voyage, ils se sont largement effectués au rythme des prières régulières d'un imam très célèbre revenant de La Mecque, d'un décès obligeant un arrêt prolongé dans l'une des gares, de la "disparition" de la locomotive partie seule, laissant les voyageurs dans l'attente plusieurs heures, sans nouvelles. 36 heures pour un peu plus de 700 kilomètres, soit une moyenne de 20 km/heure. 36 heures dans des conditions privilégiées pourtant, en wagon couchette de première classe, celle de la SNCF, mais avec du matériel dont le règlement intérieur affichait la date de 1929. Un luxe quelque peu décadent, qui n'avait pas su résister à l'épreuve du temps : le lavabo ne permettait que la sédimentation du sable, l'eau en ayant irrémédiablement disparue ; les fenêtres étaient condamnées à rester ouvertes, ce qui n'est pas toujours un avantage (vent de sable, flammèches ...). Mais un voyage riche en couleur vives et aux odeurs quelques fois à la limite du supportable, et de toutes les façons légèrement épicées. Ce train est aussi un lieu de vie fait de rencontres, de commerce et d'échange. Les femmes tout particulièrement profitent de son existence et de son passage pour vendre leur production, et il est à lui seul un gigantesque marché ambulant où toutes les transactions obligent discussions et négociations afin de ne pas blesser acheteurs et vendeurs.

Quant aux autres modes de déplacement, il y a bien sûr les inévitables taxis brousse, ces voitures bâchées transportant en plus des bagages près d'une vingtaine de passagers. Là

⁹. OUSMANE, Sembéné, 1960, *Les Bouts de bois de Dieu*, Bantya man Yall, le Livre contemporain.

aussi le voyage est fait d'incertitudes, d'attentes à l'ombre d'un baobab d'une hypothétique place, ou du retour du mécanicien parti quelques heures plus tôt en poussant la roue crevée, de pannes de toutes sortes. Quant aux charrettes à âne, si elles sont moins rapides, elles offrent une plus grande sécurité de déplacement. Enfin je ne m'étendrai pas sur les déplacements en vélo durant la saison des pluies, où je l'ai autant porté qu'il a pu me transporter. Ces conditions de déplacement des plus pénibles, voire dans certains cas dangereuses, n'ont pas connu d'évolution majeure durant les dix dernières années.

Comment expliquer dès lors que ces villages, isolés de leur capitale régionale, pour certains d'entre eux coupés de tout contact pendant plusieurs mois durant la saison des pluies, connaissent des projets de développement les mettant en relation avec le reste du monde et en particulier la France ? Comment dans ces conditions, où l'échelle d'analyse retenue modifie la perception possible de cette réalité, aborder la notion d'enclavement ? On voit bien là tout l'intérêt d'une approche liant terrains et parcours, s'attachant à saisir tout ce qui circule entre les villages, les capitales régionales, les capitales de l'Afrique de l'ouest et les villes européennes, la circulation de biens matériels et immatériels, de personnes, d'argent, d'information, de décision, de technologie... Comment sinon comprendre une situation locale dont les processus de TDR dépendent en grande partie de ce qui se décide aussi ailleurs ?

Des outils

On l'aura compris, les techniques employées laissent une large part à l'observation, à l'indexation des carnets de voyage, aux analyses qualitatives. On peut à ce titre parler d'immersion (OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995) et de ma tentative de rationaliser cette méthode anthropologique à la géographie, cette immersion étant spécifique, des durées morcelées sur longue période (plus de dix ans). Cette complicité entre géographie et anthropologie pour le terrain africain a déjà été signifiée (SAUTTER G., 1993, p.91), elle est d'un intérêt évident, le passage obligé si tant est que l'on souhaite être initié aux modes de pensée propres à cette sous-région d'Afrique. Elle est faite de descriptions de ces paysages, dans lesquels les conséquences des départs en migration deviennent lisibles physiquement dans les matériaux utilisés pour les constructions, les dessins sur les murs, l'évolution de l'organisation spatiale des villages, la présence d'objets ostentatoires ou encore la réalisation de bâtiments au service du développement social et économique. Elle est faite d'observation participante, où l'observateur se mêle à la vie du groupe, et pour ce qui concerne ce travail, des différents lieux de la vie des groupes, tant en France dans les foyers et les quartiers, qu'en Afrique dans les villages.

Pour ce qui concerne les enquêtes quantitatives, force est de reconnaître notre dénuement face à l'absence de données fiables. Dans un domaine tel que celui des migrations, il est indispensable de vérifier l'exactitude des évaluations, voire même des chiffres officiels publiés tant par les pays de départ que par ceux d'arrivée. Des données contradictoires et des plus aléatoires sont fréquemment affichées, sans aucune réelle possibilité de vérification scientifique. C. Daum rapporte ainsi les propos d'une journaliste du *Figaro Magazine* faisant état de "150 000 migrants maliens installés chez nous" et rappelle que « *les Maliens sont (...) au recensement de 1990, 36 000 en France outre les 4 000 personnes qui ont accédé à la nationalité française. Ce chiffre, lui-même sous évalué (celui de 50 000 à 60 000 personnes paraît plus proche de la réalité), est ici allègrement multiplié par 3,7 !* » (DAUM Ch., 1997, p.41). Pour les migrants originaires des trois pays (Mauritanie, Sénégal et Mali) il est possible de s'entendre sur une fourchette située entre 80 à 150 000 personnes, "sans-papiers" compris, toutes les autres données s'inscrivant plus dans le débat interne à la France sur les incertitudes, voire l'absence d'un projet de société. En effet, il serait judicieux de s'interroger sur les raisons du débat passionné des deux dernières années autour d'une migration, celle originaire du Mali, somme toute très minoritaire en France ¹⁰.

De manière similaire, vus à partir de cette région des trois frontières, quels sont les montants des transferts financiers, quels sont les impacts sur les populations et le développement des investissements migrants ? La mesure quantitative de ces sommes est tout aussi complexe, pour des raisons faciles à comprendre ; durant des décennies, les États africains concernés par ces transferts financiers ont eu une administration largement défaillante. Les fonctionnaires, payés de façon irrégulière, avaient pris l'habitude, dans l'attente de leur salaire, d'utiliser les mandats envoyés, ce qui ne faisait que rendre aléatoires les possibles encaissements et surtout les dates de retraits. De même, ils pouvaient arrondir leurs fins de mois avec les timbres décollés et revendus, ou encore par de nombreuses tentatives de détournements des fonds transitant par leurs services. Les migrants, gens du voyage, subissaient toutes ces malversations, ainsi que la corruption aux frontières nationales ou à la sortie des villes, où ils devaient « honorer » les taxes de passage. Ils ont dû alors imaginer d'autres modes plus stricts de circulation des fonds, d'autres circuits, nécessitant une organisation propre associant ceux de l'extérieur et les villageois. Ainsi lorsqu'une personne annonce en France son intention de se rendre au

¹⁰. En effet, la question de la migration serait à aborder d'un triple point de vue, celui des flux migratoires et de leurs possibles conséquences dans les (ré)organisations spatiales ; celui du devenir des migrants dans les pays d'installation ; mais aussi celui du possible révélateur sur les perspectives d'avenir d'un État-nation, et pour un pays comme la France, de la question d'être de France et français.

village, elle collecte avant son départ des enveloppes comprenant des lettres pour les nouvelles et de l'argent, soigneusement réparti entre les différents membres de la famille. Le contenu de chaque enveloppe est alors scrupuleusement noté par une tierce personne, chargée de faire parvenir au village, par une autre voie, le double de ce carnet. A son arrivée au village, le migrant fait le tour des différentes concessions, salue leurs habitants et remet les enveloppes ou les sommes à leurs différents destinataires. Pendant de très nombreuses années, ce circuit a été préféré à ceux plus traditionnels, de la poste et des banques. De telles habitudes, renforcées par une méfiance qui perdure, expliquent donc l'extrême difficulté à connaître les transferts de fonds des pays d'installation vers les pays de départ ¹¹.

Dans ces conditions, il serait illusoire de laisser penser qu'une étude quantitative sur le champ des migrations d'Afrique noire soit pleinement possible ; quelques éléments seront cependant proposés, à partir d'évaluations lorsque les données n'existent pas. Les pays de départ en sont globalement dépourvus et lorsqu'elles existent, elles sont généralement inexactes. Quant aux pays d'installation, si les moyens mis en œuvre pour dénombrer les populations immigrées y sont importants, les variations entre les différentes sources conduisent elles aussi à s'interroger sur leur fiabilité, les facteurs explicatifs étant, comme on l'a vu plus haut, d'un tout autre ordre (ROBIN N., 1992).

Quels concepts ?

La genèse de ce travail ayant été rapportée, il reste à préciser les termes et les concepts, *espace, réseau et territoire*, qui seront employés afin de cerner les réalités de sociétés multispatiales, confrontées à de fortes migrations, et à la mise en relation entre espaces de départ et espaces d'arrivée. Les définitions de ces trois notions ne manquent pas dans la production géographique, et il n'est pas dans mon intention d'en proposer de nouvelles ni tout simplement de me situer par rapport aux existantes, mais de les questionner en fonction des conséquences de leur mise en relation face à un champ exploratoire spécifique. Ces trois termes sont ambivalents, là se situent leur richesse mais aussi les risques de confusions possibles dans leur utilisation.

Une question essentielle émerge depuis quelques décennies, celle de la pluri-appartenance spatiale, qui prend en compte un fait majeur de nos sociétés : la mobilité. Il y a un peu moins d'un siècle par exemple, le bassin de vie d'une communauté villageoise pouvait être perçu, dit-on dans les terres du nord de la France, du haut de son beffroi. On était d'un lieu, d'un espace, d'un territoire. Est-ce encore le cas de nos jours ? Peut-on

¹¹. Pour un développement sur cet aspect, voir chapitre 3.

imaginer une pluri-appartenance à des lieux, un seul espace fait de lieux différents, contigus ou non, plusieurs territoires ?

Espace. La mise au point proposée par A. Berque dans « *Espace, milieu, paysage, environnement* » est révélatrice de l'évolution des concepts en géographie tout comme des effets de mode pour ce qui concerne le terme espace, qui s'est substitué à celui de milieu sans pour autant être accepté de tous. Par *espace géographique* il est entendu « *un tissu caractéristique de relations que les hommes établissent entre les lieux dans l'étendue terrestre* » (BAILLY A., et al., 1992). Cet espace est une étendue qui n'est pas nécessairement continue : ainsi l'étendue d'une concession, d'un village, dans cette région connaissant d'intenses migrations, ne l'est certainement pas. Elle est faite de fragments, ne présente pas forcément de bornes, n'est pas figée, mais n'en demeure pas moins mesurable. En effet, cet espace se localise avec précision, qui du village en Afrique au foyer dans les villes européennes, permet aussi de rapporter ce qui tisse ces lieux entre eux pour produire « *une configuration, définie à une échelle donnée par un ensemble de lieux repérés, distants les uns des autres, caractérisés par des attributs et associés par un système de relations sur une étendue déterminée* » (BRUNET R. et DOLLFUS O., 1990, p.33).

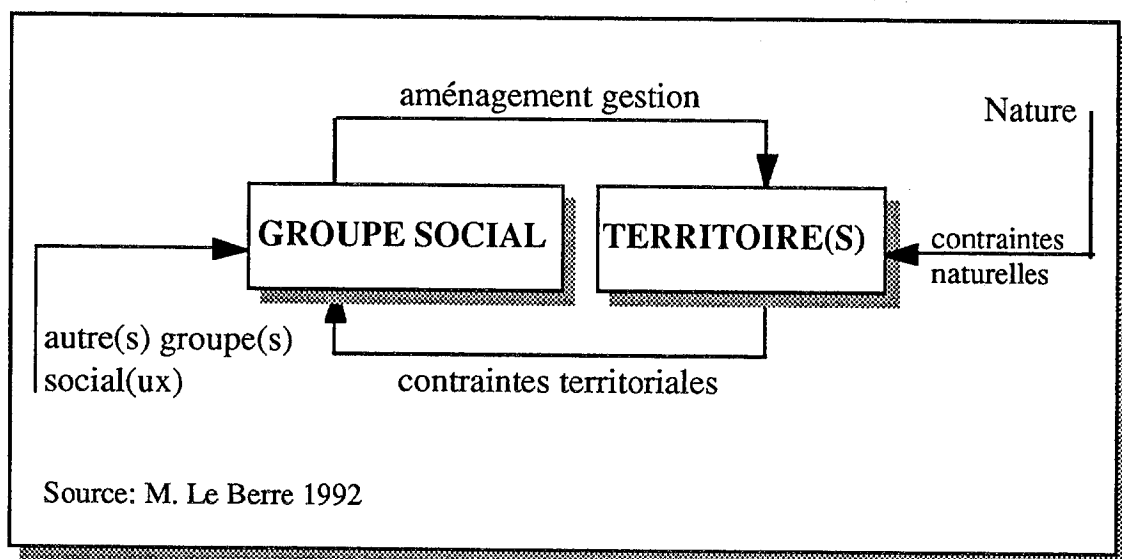
Réseau. Cette notion ancienne, qui selon H. Bakis est présente dans le Dictionnaire de Furetier (1670) pour être développée au XVIIIème et XIXème siècles dans une acception militaire, médicale et topographique, fait référence à trois domaines, celui d'une "réalité physique", d'une "répartition de différents points" et "d'éléments d'une organisation", de "liens entre individus" {(BAKIS H., 1993) et d'après (BELLET M., et al., 1994)}. Ce concept est-il applicable aux mises en relation entre la vallée du fleuve Sénégal et un pays comme la France ? Les "éléments de théorie" proposés par G. Dupuy sont à ce titre importants, ils permettent de délimiter le champ de nos interrogations pour ce qui concerne la thématique des "migrations : réseaux et territoires". Trois axiomes y sont proposés :

- la base d'un réseau est faite de points, ou nœuds, qui sont des lieux comprenant une réalité sociale, économique, culturelle et politique ;
- ces nœuds sont des lieux à partir desquels est pensée l'action. « (Le lieu) peut devenir l'origine d'une volonté individuelle ou collective de relation, de relation potentielle avec un autre point (c'est-à-dire un autre acteur) » (p.108).
- Le troisième axiome associe projet, pouvoir et réalisation.

Mais le passage de la notion d'espace à celle de territoire ne s'explique pas uniquement par l'existence de réseaux. Comme le suggère M. Roncayolo, l'espace est territoire lorsque quatre critères, ceux d'appartenance, de pouvoir, de globalité et de représentation, sont réunis (OFFNER J.-M. et PUMAIN D., 1996, p.63-64). Si on cherche à mettre l'accent sur ce qui lie espace et territoire, R. Brunet « *suggère de poser que le territoire est à l'espace ce que la conscience de classe, ou plus exactement la classe sociale conscientisée, est à la classe sociale potentielle : une forme objectivée et consciente de l'espace* » (BRUNET R. et DOLLFUS O., 1990, p.35). Cette distinction entre la classe en soi et la classe pour soi s'applique à ce que sont les processus de passage entre l'espace et le territoire, fait de sentiment d'appartenance, d'appropriation, de pouvoirs, de globalité -que nous ne limiterons cependant pas à des étendues compactes et continues- et de représentations. Ce terme de territoire est d'une utilisation récente en géographie bien qu'il provienne de terre, qu'il ait des liens intimes avec celui de terroir et qu'on lui associe « *les trois idées suivantes : celle de domination liée au pouvoir du prince, attachée au centre du territoire ; celle d'une aire dominée par ce contrôle territorial ; celle de limites matérialisées par des frontières* » (LE BERRE M., 1992, p.618). La définition qui nous est proposée dans cet article explique d'ailleurs que les pratiques territoriales « ont pour résultat de mettre en relation les lieux qui constituent son territoire ».

Dans le cadre des "relations migratoires préférentielles", notion que je reprendrai à mon compte à la fin de cette première partie, ne peut-on pas envisager, pour les sociétés subissant d'intenses flux migratoires, un espace géographique fait de territoires multiples, contigus et discontinus, au Sud comme au Nord, qui s'emboîtent ou s'articulent ? Un groupe social, un territoire ne sont pas des isolats, ils doivent être abordés à différentes échelles, qui, du terroir africain au système monde, deviennent multiplicité si tant est que les populations concernées s'approprient ces lieux, cherchent à les gérer et à les "ménager" (BRUNET R., 1994). L'analyse des relations migratoires, à partir d'une approche privilégiant les réseaux et les territoires mis en relation, permet de les entrevoir comme un puissant facteur d'organisation d'un espace relationnel. Dans cette perspective, l'accent sera mis sur les territoires construits, c'est à dire résultant de l'action des groupes sociaux inscrits dans un système relationnel où les questions des pouvoirs économiques, politiques, sociaux et culturels sont au cœur des interactions entre lieux géographiques appartenant à un système spatial spécifique. Le Schéma proposé par M. Le Berre (1992) correspond bien à cette réalité, à la condition d'accepter de concevoir des territoires et non plus un territoire.

Figure 1 : Système spatial et territoire(s)



Le groupe social, composé ici de villageois et de migrants, n'agit-il pas sur le(s) territoire(s), au Sud et au Nord, dans la mesure où les intentions de projets l'obligent à concevoir une implication dans les États concernés ? Pour l'Afrique de l'ouest, cette interaction semble évidente dans la mesure où par ces réalisations, le groupe social compense les déficiences de son État. En est-il de même dans les pays développés, quel est le degré d'implication de ces hommes, pour l'essentiel, de quelques femmes depuis l'augmentation de leur nombre par les regroupements familiaux, attestant d'une insertion positive qui les pousse à s'impliquer dans la vie sociale en France pour contribuer au développement de leur pays d'origine ?

On le voit, le lien entre ces trois concepts, espace, réseau et territoire, est conçu comme un processus, celui de territorialisation ; c'est à dire la projection d'un système humain sur des fractions de surface terrestre, mettant en relation, dans notre cadre d'analyse, le Nord et le Sud, voire les Nord et les Suds. Cette projection est faite d'intentions, de réalisations et d'interférences ; elle n'est plus à ce titre une unique analyse spatiale mais aussi territoriale, inscrite non plus dans le local, mais dans des dimensions régionales qui s'articulent. Comme tout processus de territorialisation, il connaît des crises profondes, multiples et plus ou moins durables. Mon terrain d'enquêtes en a subi de nombreuses qui devront être rapportées : crises provoquées par une sécheresse durable aux effets complexes, crises d'un système de production archaïque ne répondant plus aux besoins vitaux d'une population en forte croissance démographique, crises du système d'émigration et crises économiques et sociales dans les pays d'installation ...

Parce que ces crises sont durables, elles provoquent une mutation en profondeur des sociétés concernées, les territoires, leurs formes d'organisation se défont. Si pour les villages d'Afrique, elles s'expriment par le départ des populations les plus jeunes, les réseaux qui se tissent entre sociétés de départ et sociétés d'arrivée contribuent à leur réorganisation, à des changements majeurs dont ceux concernant les pouvoirs en place.

Ce processus de reterritorialisation transcende alors les frontières nationales tout comme bien d'autres discontinuités. Ce système spatial, cette « *entité organisée qui évolue dans un (des) environnement(s) en fonction des interactions entre groupe social et son (ses) territoire(s)* », producteur et constructeur de territoires, transformant ceux qui sont en réseaux, et en construisant d'autres, nous proposerons de le dénommer la "territorialité de l'entre-deux". Cette notion de territoire s'inscrit dans la continuité des travaux de Claude Raffestin, de l'ouvrage sous la direction de Jean-Marc Offner et Denise Pumain, pour qui elle est à considérer « *comme une production sociale, c'est-à-dire une construction élaborée par des acteurs sociaux à partir de cette réalité première qu'est l'espace* » (OFFNER J.-M. et PUMAIN D., 1996, p.116), (RAFFESTIN C., 1981) ; définition qui nous oblige à mettre l'accent plus précisément sur les notions de réseaux sociaux et de territoires. Les systèmes relationnels ont des effets économiques (transferts de numéraire du Nord vers le Sud par des acteurs diversifiés, les migrants, les Organisations Non Gouvernementales, les coopérations multilatérales, bilatérales et décentralisées), politiques (qui décide de l'utilisation de ces sommes d'argent, les villageois et/ou leurs migrants ?), sociaux, par la transformation des fonctionnements des sociétés traditionnelles de l'Afrique de l'Ouest, et enfin culturels. Pour ce dernier domaine, comment par exemple mesurer les conséquences sociétales de ce que j'ai pu observer en 1986 dans un village situé sur la rive droite du fleuve Sénégal en aval de la ville de Kayes ? Dans ce village sans électricité, ne disposant d'aucune infrastructure sanitaire ou culturelle, où les femmes devaient aller puiser l'eau du fleuve, les habitants avaient la possibilité d'assister plusieurs fois par semaine à la projection de vidéocassettes dans une concession dotée, par l'entremise d'un migrant, d'un groupe électrogène, d'une télévision et d'un magnétoscope. Ces séances de télévision faisaient la joie des enfants, qui voyaient très régulièrement des films de karaté en japonais sous-titrés en anglais, moyennant une petite pièce ! N'est-on pas confronté effectivement à une « *complexification croissante des modalités de l'inscription spatiale des individus, face à l'importance accrue des relations à distance dans les constructions sociales (...)* » (OFFNER J.-M. et PUMAIN D., 1996, p.141), complexification où les réseaux sociaux sont des territoires, les font fonctionner, sont confrontés et s'adaptent à leurs crises tout en les faisant évoluer ? Cette nécessaire vision dialectique implique elle aussi l'emprunt à la démarche anthropologique

pour mieux comprendre les relations de causalités entre individus, groupes et leurs espaces. L'observation participante s'inscrit dans la démarche géographique appliquée aux trois facettes des territoires : celle des "entités et identités territoriales", des comportements des individus et des groupes ; celle de la matérialité physique des lieux géographiques ; et celle de l'organisation sociale dans ce qu'elle produit ou construit du point de vue de ses rapports à l'espace (LE BERRE M., 1992). C'est au travers de ces trois facettes du territoire que le processus TDR sera abordé. Comment circulent dans le temps et dans l'espace les différents pouvoirs, face à cette complexification liée aux imbrications entre le local et le global, les villages en Afrique et le système monde ?

Face à la pluri-appartenance spatiale de ces migrants, à la nécessaire et difficile articulation des espaces de référence, on peut, à l'instar de V. Rey, utiliser la notion de l'entre-deux : « *"L'entre deux", c'est ce que les habitants de cette aire intermédiaire connaissent si intimement et si existentiellement, ce qu'ils nomment parfois leur "complexe géographique", selon l'expression de l'écrivain polonais Milocz. L'éclatement de la pluri-appartenance et le non emboîtement des espaces de référence politique est la règle dominante dans l'entre deux, ce qui rend la gestion territoriale autochtone encore plus difficile. Etre clair sur la situation de pluri-appartenance c'est montrer comment, en phase d'affaïssement des grands pouvoirs externes, fonctionne la superposition des systèmes d'appartenance* » (REY V., 1992, p.832).

Pour l'Afrique de l'ouest, il y a bien éclatement de la pluri-appartenance, et les Africains eux-mêmes font souvent référence à l'expression "ici et là bas" pour traduire cet éclatement de lieu, le travail salarié en France, la vie de famille au village. Mais contrairement à la situation dans les pays de l'Est, ces lieux éclatés de vie n'en sont pas moins articulés dans le cas qui nous intéresse ici. La question est de savoir si l'espace de départ a été et reste exclusivement un réservoir de main d'œuvre pour les pays développés, ou si de réelles perspectives de développement sont possibles. Il y a bien dans la région des trois frontières un "affaïssement des grands pouvoirs externes", tout d'abord celui de la puissance coloniale, puis ceux des nouveaux États indépendants. Dans quelle mesure ces décalages entre pays de départ et pays d'arrivée ne vont-ils pas inciter ceux en migration à intervenir sur un lieu à partir d'un autre, et changer de ce fait le contenu de cet "entre deux" ?

Les relations migratoires liant le bassin du fleuve à un pays comme la France se sont profondément transformées en quelques décennies ; quelles sont les populations concernées, comment se sont structurées au fil des ans les filières de migration, a-t-on été confronté pour l'espace de départ à l'évolution classique d'une migration saisonnière,

puis temporaire, pour connaître de nos jours des intentions d'insertion dans le pays d'accueil ? Quelle est donc l'histoire récente des migrations des Soninké en France ?

Chapitre 2 :

Les migrations contemporaines du bassin du fleuve Sénégal : système migratoire et territoires multiples

« Séjourner à l'étranger vaut mieux que mourir »
Proverbe soninké, cité par Adrian Adams, 1977.

Etant donnés les liens tissés par les migrants entre villages et pays d'arrivée, et les mises en relation pérennes qu'ils créent, l'analyse de ce qui circule et de leurs formes circulatoires s'avère nécessaire. Les travaux en géographie de la population, et plus spécifiquement ceux consacrés aux migrations, ont mis l'accent sur ces pratiques courantes. Une migration de travail a pour origine un besoin vital de numéraire, mais de cause de départ, ce besoin devient par la suite conséquence de l'augmentation du nombre de ceux qui partent travailler à l'étranger, une forte monétarisation des espaces d'origine incitant d'autres personnes à devenir candidates à la migration. Mais il est vrai que l'on constate également dans de très nombreuses situations une diminution de ces transferts d'argent, du fait du changement de statut de ceux qui s'établissent à l'étranger, et cherchent aussi à s'installer dans le pays d'accueil. Ces mécanismes de transfert financier concerneraient donc surtout les primo-migrants. Qu'en est-il pour ceux originaires de l'Afrique de l'ouest et plus précisément de la région des trois frontières ?

Comme cela a déjà été signalé, cette mise en relation entre pays de départ et d'arrivée concerne à l'heure actuelle trois générations. Peut-on pour autant affirmer qu'elles partagent un même rapport au pays d'origine ? Par exemple, les plus jeunes conçoivent-ils un retour au village d'origine ? Quels sont ici les effets de l'augmentation des regroupements familiaux, de la naissance dans les pays d'installation d'enfants qui ne connaissent pas le pays d'origine de leurs parents ?

La diversité des travaux géographiques sur la thématique des migrations (exode rural, voire de nos jours urbain, entre pays ...) admet communément de les répartir entre trois

domaines : « *la recherche des explications et des mécanismes du mouvement ; l'analyse des composantes, des structures, des particularités démographiques des groupes d'immigrés ; les difficultés de l'insertion de ces derniers dans les sociétés ou les milieux d'accueil* » (BÉTEILLE R., 1981, p.187). Dans la logique des travaux développés par R. Béteille (1974) et G. Simon (1979), et plus généralement par l'équipe Migrinter de Poitiers, les migrations de l'Afrique de l'ouest relèvent de l'analyse de « l'espace migratoire », ou plus globalement du champ migratoire, qui se définit par un espace relationnel fait de réseaux, de liens complexes entre pays de départ et d'arrivée. En effet, les migrations ouvrent l'espace de référence à celui qui le pratique, en mettant en relation deux mondes différents (ici, pays en développement et pays développés), pratique qui oblige le migrant à être d'un espace aux acceptions diversifiées et discontinues. Cette circulation migratoire, définie comme « *l'ensemble des mobilités induites par le fait migratoire* » (TAPIA S. de, 1996, p.47), a bien été construite tout au long des trente dernières années par les migrants originaires du bassin du fleuve Sénégal. Ces mobilités entre différents lieux sont celles des migrants et de ceux qui les accompagnent dans le cadre du regroupement familial, mais aussi celles de flux invisibles, immatériels dont l'information, les transferts de connaissances acquises en migrations, d'épargne ... Peut-on alors, à l'instar de S. de Tapia dans ses travaux sur les migrations turques, introduire la notion de « modèle d'espace transnational » ?

Répondre à cette question oblige à préciser les lieux d'enquêtes tant en Afrique qu'en France afin de spécifier ces phénomènes migratoires par rapport aux différentes catégories reconnues, leurs évolutions dans le temps, en suggérer les étapes majeures et signifier les liens existants internes à ce système migratoire. Mais il faut tout d'abord rappeler que ce travail concerne une infime minorité des 120 à 130 millions de migrants internationaux, à peine 0,001 % dans cette mer agitée, où les vagues de ceux qui sont à la recherche d'un emploi viennent se briser contre la montagne des réglementations de plus en plus complexes. En ces temps de non partage des emplois existants, l'objectif principal de cette réglementation demeure la limitation, voire l'interdiction de toute immigration de travail. Face à cette nouvelle attitude, introduite par la crise des années 70, et qui n'a pas été que le fait des pays développés, le ressac a pour nom, dans les pays "d'accueil", précarité accrue pour ceux venus d'ailleurs, aide au retour dans certains cas et à certaines conditions, expulsions.

On se plaît dans cette situation à (re)découvrir les liens étroits entre migrations internationales et mal-développement. D'aucuns associent pauvreté, fortes croissances démographiques des pays du Sud (dont ceux d'Afrique noire) et migrations

internationales, pour suggérer à ces populations de se développer, voire les y aider. Mais cette "découverte" masque le plus souvent une intention à peine déguisée : celle de stopper ces flux supposés mettre à mal les pays développés. De tels arguments, quelque peu rapides, méritent une plus grande attention. En effet, si « *seul le développement économique est susceptible, à terme, de "tarir à leur source" les migrations internationales (...), on ignore souvent que le processus de développement, comme le non-développement, sont tous deux créateurs de migrations* » (GUENGANT J.-P., 1996, p.107). D'autres chercheurs tentent d'expliquer que l'émigration pourrait être une chance pour les pays à forte émigration, grâce à ses actions de "médiation" entre les villages et les autorités nationales, avec les pays industrialisés, et dans les villages eux-mêmes, où les migrants "dynamisent les contextes sociaux" (DAUM Ch., 1992, p.129-130).

A ce stade je me suffirai de pointer une réalité qui oblige à traiter d'une autre manière ce qui demeure un paradoxe majeur de nos sociétés modernes : comment peut-on chercher à concilier l'affirmation d'une mondialisation inévitable pour la croissance, et la volonté de limiter les déplacements de certains en affichant de plus grands cloisonnements entre le Nord et les Suds ? D'une part la mondialisation semble en phase de devenir une réalité unanimement reconnue, la mobilité des personnes étant une des caractéristiques majeures de cette deuxième moitié du vingtième siècle ; d'autre part les ensembles géopolitiques et leurs organisations socio-économiques sont de plus en plus cloisonnés. De fait, la mobilité des personnes est admise au sein d'ensembles spatiaux plus ou moins cohérents ; elle est possible au Nord et pour ceux du Nord, limitée au Sud pour ceux du Sud, voire interdite des Suds vers le Nord.

L'approche des migrations internationales combine deux couples de données, l'un relevant de la mise en relation entre espace et temps, l'autre tentant d'évaluer des flux et des stocks. Face aux profondes évolutions que connaît ce champ d'investigation scientifique, certains « (*plaident*) *en faveur d'un discours global sur la migration, c'est-à-dire littéralement, d'une "migratologie", qui permette d'appréhender la modernité migratoire selon les mutations sociétales contemporaines et l'évolution conséquente de ces deux repères analytiques fondamentaux : "espaces-temps" et "flux-stocks"* » (DOMENACH H., 1996, p.74). Quand les échelles respectives du temps et de l'espace sont des plus "aléatoires" et "désarticulées", ne faut-il pas privilégier le premier couple au détriment du second pour saisir les évolutions récentes ? Pour ce qui concerne l'Afrique de l'ouest, les migrations internationales concernent plusieurs générations, elles sont inscrites dans les paysages et les mentalités, influent sur les comportements des générations actuelles et à venir, et ne sont plus uniquement du registre de la simple mise

en relation d'un espace de départ et d'un espace d'arrivée. Effectivement quelles échelles temporelles et spatiales retenir pour comprendre les faits migratoires ? Reprenant la proposition de H. Domenach, il devient nécessaire de dissocier les migrations des "événements-migrations", de se centrer sur ce qui est du domaine des transferts, de tout ce qui circule d'un lieu à un autre (populations, numéraires, idées et connaissances acquises, réalisations ...), afin d'en mesurer les conséquences du point de vue du système spatial et de l'incidence des migrations pour les territoires, tant de départ que d'arrivée ¹².

Les questions de méthodes prennent ici toute leur importance, l'objectif étant de ne pas séparer dans l'analyse lieux de départ et lieux d'arrivée. En mettant l'accent sur les interactions entre les lieux, l'espace migratoire devient un et indivisible ; ce qui n'est pas sans poser des problèmes dans les choix nécessaires pour exposer les conséquences des mobilités d'une fraction significative de cette population. Pour éviter une analyse segmentée, y compris dans ce qui a été observé dans de nombreux lieux, les phénomènes majeurs de ce qui lie migration, sociétés et espace se regroupent autour d'une notion centrale : celle des appartenances territoriales multiples et des communautés.

Analyser la décision d'une personne de partir en migration oblige de faire la part entre ce qui est du ressort de l'individu et ce qui relève des contraintes et influences de son environnement, du cadre socio-économique et écologique. Pour ce qui est des comportements individuels, migrer fait passer le candidat au départ d'un espace fermé, limité dans bien des cas à celui du village, à un espace des plus ouverts, qui se décompose en villes-relais, celles de Kayes au Mali, de Bakel, Matam ou Tambacounda au Sénégal ; en capitales (Bamako, Dakar ou Nouakchott) et se termine dans d'autres villes, d'autres pays, d'Afrique ou d'Europe. Globalement cet espace migratoire combine espace rural, celui des villages, et espace urbain. De la brousse au monde urbain, d'un pays en développement à un pays développé, cette ouverture de l'espace de vie contraint le migrant à pénétrer et accepter un espace géographique fait de lieux, de mode de vie, de référents sociaux diversifiés. Dans ces conditions, migrer oblige à s'adapter à cet espace ouvert, discontinu, dans l'unique objectif de survivre, les témoignages de "voyage forcé"

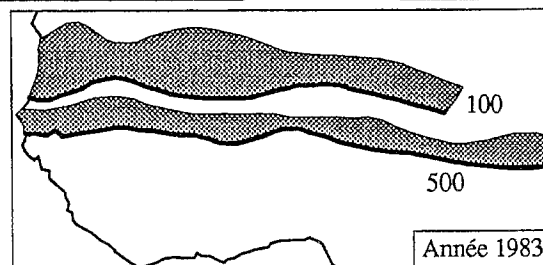
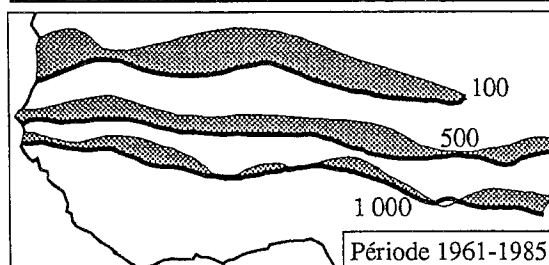
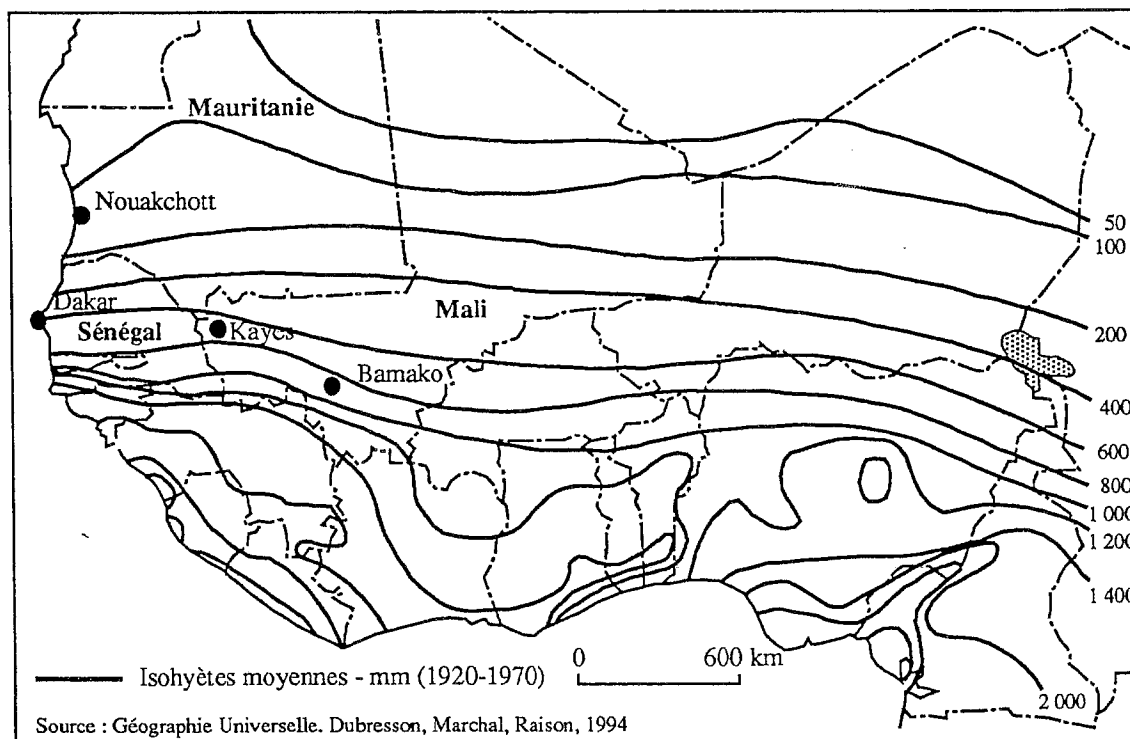
¹². « Plus que jamais, la dissociation entre les migrants et les "évènements-migrations" s'avère indispensable à l'analyse, car si chaque "évènement-migration" relève d'une variable aléatoire discrète pour les individus, au niveau de l'observation d'une population il s'agit d'une variable continue... Cette distorsion conduit à raisonner autant en termes de transferts de population qu'en termes d'orientation et de suivi des flux et de leurs modalités. C'est donc surtout dans la grande diversité de leurs formes nouvelles que la description des flux s'avère intéressante : aspects séquentiels des mouvements, leur fréquence alternative, les séjours de résidence intermédiaire, la diversification des

étant à ce titre des plus éloquents (N'DONGO S., 1975). En effet, cette adaptation n'est pas une "partie de plaisir", une aventure heureuse, elle est faite de douleurs et de drames.

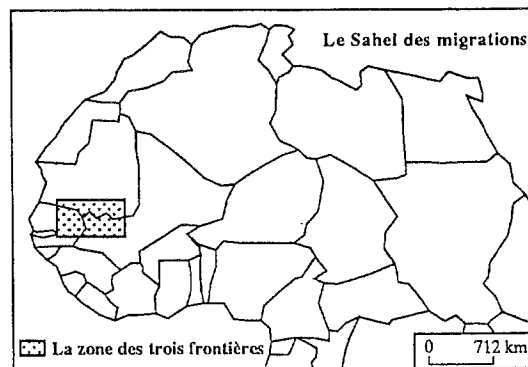
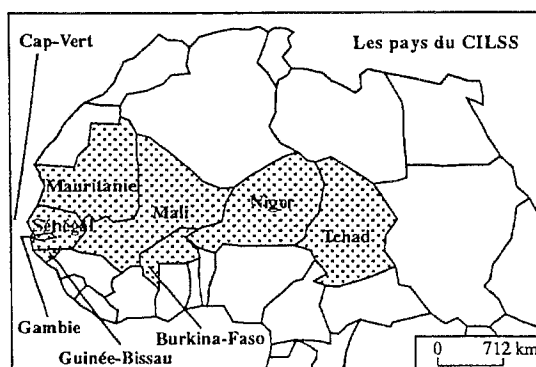
Pour survivre et parvenir à ses objectifs, le migrant est contraint de construire des relations sociales lui permettant de s'insérer dans les lieux qu'il traverse et dans celui qui sera sa destination ; il construit donc un espace relationnel qui se transforme dans le temps et dans l'espace. Les premiers migrants peuvent être comparés à des pionniers découvreurs d'espaces, d'abord proches et par la suite de plus en plus lointains. Chaque nouvelle connaissance, tant du point de vue des chemins empruntés que des lieux de passage et d'installation, est engrangée dans la mémoire de ceux qui ont ouvert de nouvelles voies. Elle est même monnayée par l'avance faite aux candidats au voyage, qui par leur remboursement seront de fait liés à une personne, à un groupe, à des espaces de départ ou d'arrivée. Cette accumulation de connaissances et de capital, l'épargne pour faire venir une autre personne en migration, sont transmises au sein d'un même groupe lié par la pratique d'espaces diversifiés, celui du pays de départ, ceux traversés et ceux d'arrivée. Les filières migratoires s'installent, évoluent, mais de par ces mécanismes de connaissance accumulée, des fidélités perdurent.

L'espace relationnel d'un migrant est à l'image de son espace géographique, il est fait de composantes multiples dont la pratique produit des habitudes. Ainsi la circulation migratoire est faite de fidélités, perçues dans certains cas comme reflet de la vitalité d'un groupe de jeunes, d'un village, d'une région ou d'une ethnie. Mais dans la mesure où le voyage a ouvert les espaces de références (spatiaux et relationnels), il se trouve confiné dans de nouvelles limites, celles des pratiques des faits migratoires, celles du bassin du fleuve Sénégal et de ses villages, de la France et de ses foyers pour travailleurs immigrés. Ces nouvelles limites sont aussi le produit de certaines règles, codifiant les comportements humains, les pratiques relationnelles, le système partagé des valeurs sociales, morales et religieuses. Pour exister ailleurs, le candidat à la migration est dans l'obligation de maintenir des relations étroites avec son lieu de départ ; celui-ci devient alors garant d'un possible succès de son voyage, vecteur et promoteur de cet espace migratoire. C'est dans ce cadre que les aspects positifs et négatifs deviennent, par la mise en scène relationnelle de lieux, de nouvelles contraintes mais aussi des opportunités dans l'attachement aux filières construites. La notion de communauté prend ici toute son importance. Mais avant d'en proposer une analyse plus approfondie, délimitons le contenu de cet espace relationnel, son homogénéité apparente étant fonction de l'échelle d'analyse proposée.

Cartes 1 : Les Sahel géographique, politique et des migrations internationales



Déplacement des isohyètes vers le sud



Dans cet espace migratoire et pour ce qui concerne le Sud, peut-on, dans le prolongement de la proposition de J. Giri et de l'ouvrage sur *“Les Afriques au sud du Sahara”*, qui font état de deux Sahel, celui du géographe et celui du politique (DUBRESSON A., et al., 1994 ; GIRI J., 1983), parler aussi d'un Sahel des migrations internationales ?

Le Sahel

Cette région, dont le nom provient de l'arabe "rivage", est le domaine de transition entre les zones saharienne et soudanienne, où nomades et sédentaires se partagent un milieu particulièrement fragile. Cette délimitation est fonction de l'influence de deux flux majeurs, la mousson atlantique et les alizés boréaux aux effets opposés. Durant l'été, l'alizé austral se charge d'humidité qui se transforme en pluie lorsqu'il traverse le secteur tropical. A l'opposé, l'alizé continental, l'harmattan, caractérisé par son absence de pluie, provient des hautes pressions du Sahara pour à son tour se diriger vers l'équateur. Les limites des zonations saharienne, sahélienne, soudanienne et guinéenne varient dans le temps en fonction de l'influence de ces masses d'air : « *Si nous proposons les isohyètes annuelles 100 mm et 700 mm comme limites septentrionale et méridionale du Sahel, c'est qu'autour de la trace au sol de ces lignes imaginaires apparaissent des modifications significatives dans les modalités des paysages, les processus d'érosion et de pédogenèse, la composition floristique et les types de végétation. Il est alors possible de distinguer trois domaines : sahélo-saharien entre 100 et 200 mm, sahélien stricto sensu entre 200 et 500 mm et sahélo-soudanien entre 500 et 700 mm* » (TOUPET C., 1992, p.11).

Au Sahel, les pluies se concentrent sur quelques mois de l'année, cinq pour les plus privilégiés, de juin à fin octobre. Mais cette zone est d'abord à risque, celui de l'intensité des pluies et de leur irrégularité, des alternances entre bonnes et mauvaises années. Zone à haut risque pour une bande d'une largeur de 700 kilomètres située entre les isohyètes de 250 à 350 mm. Mais par delà cette zonation classique, force est de reconnaître l'extrême variation des quantités d'eau de pluie, variation qui provoque, pour les années les plus déficitaires, un déplacement de ces lignes en direction du sud et une grande variabilité des régions concernées. Si le déficit pluviométrique est une réalité depuis trois décennies, les difficultés principales sont plus l'extrême irrégularité des pluies, ou leur trop forte intensité conduisant à la dégradation des sols. Cette échelle d'analyse, basée sur les isohyètes et se situant au niveau de l'ensemble de l'Afrique de l'ouest, s'accommode cependant mal de la diversité des situations locales.

L'exemple de la cuvette de Kayes est ici significatif. Selon les années, les pluies sont plus ou moins précoces. Débutant rarement fin mai, elles sont attendues avec "chaleur", l'habitant scrutant alors régulièrement le ciel durant le mois de juin pour se désoler de voir les orages s'abattre à quelques kilomètres au sud, et conclure avec une pointe de tristesse sur "l'enfer" de Kayes. Au fil des jours, un climat particulier s'installe sur la ville et ses environs. Les orages s'entendent, se voient, mais la pluie se fait attendre, et peut mettre plusieurs jours avant d'atteindre la ville. Encore faudra-t-il qu'elle passe le fleuve, ce qui

nécessitera quelques jours supplémentaires. Ce "climat social", qui a pris pour nom la "soudanite", reflète une ambiance particulière, où la tension monte, à l'image du bruit de tonnerre entendu. Lorsque la pluie arrive enfin, elle libère les énergies comme enfermées dans les concessions et que chacun gardait en lui. La léthargie ambiante fait place à une agitation fébrile, et dans cette ville de plus de 60 000 habitants, il est temps de finir les préparatifs pour les labours des champs situés à proximité, ou de partir au village rejoindre la famille pour les travaux agricoles.

Les régimes pluviométriques sont donc irréguliers, et les sécheresses une menace permanente. Elles font d'ailleurs partie de la mémoire collective, de la tradition orale qui associe les grandes calamités à la naissance des empires du Ghana et du Mali, et s'inscrivent dans les mythes fondateurs de ceux-ci (GIRI J., 1983, p.177). Les dernières sécheresses connues remontent à 1913, importante mais courte dans sa durée, et celle de 1942-1943, qui n'a pas concerné toutes les régions. Les déficits pluviométriques importants se sont étendus à l'ensemble du Sahel à partir de 1970, pour prendre une dimension catastrophique en 1973. Cette dernière sécheresse en date a surpris par son ampleur, mais surtout par sa durée. Depuis le début des années 50, les pluies, exceptionnelles, avaient permis d'étendre les cultures sous pluie, en gagnant sur des terres plus au nord habituellement réservées aux pâturages des pasteurs nomades, remontés eux aussi plus au nord. En 1973 les troupeaux ont été décimés ; la Mauritanie aurait perdu 50% de ses bovins, le Niger 47%, le Tchad 37%, le Mali 32%, le Sénégal 16% et le Burkina Faso 12% (DURAND J.-H., 1988). Depuis cette période catastrophique, la sécheresse n'a cessé de régner sans vraiment diminuer en intensité. Un mouvement inverse s'est alors produit, les éleveurs redescendant plus au sud, et la vallée du fleuve Sénégal connaissant une plus forte pression démographique. Cette sécheresse récente est à corréliser avec l'augmentation de la population, les surpâturages et les coupes de bois aux conséquences irréversibles. A attendre la pluie, on finit par chercher d'autres solutions, dont celle de migrer ; tous les indicateurs démographiques montrent une forte augmentation des migrations en direction de la France à partir des années 70. Mais la sécheresse en est-elle la seule cause ?

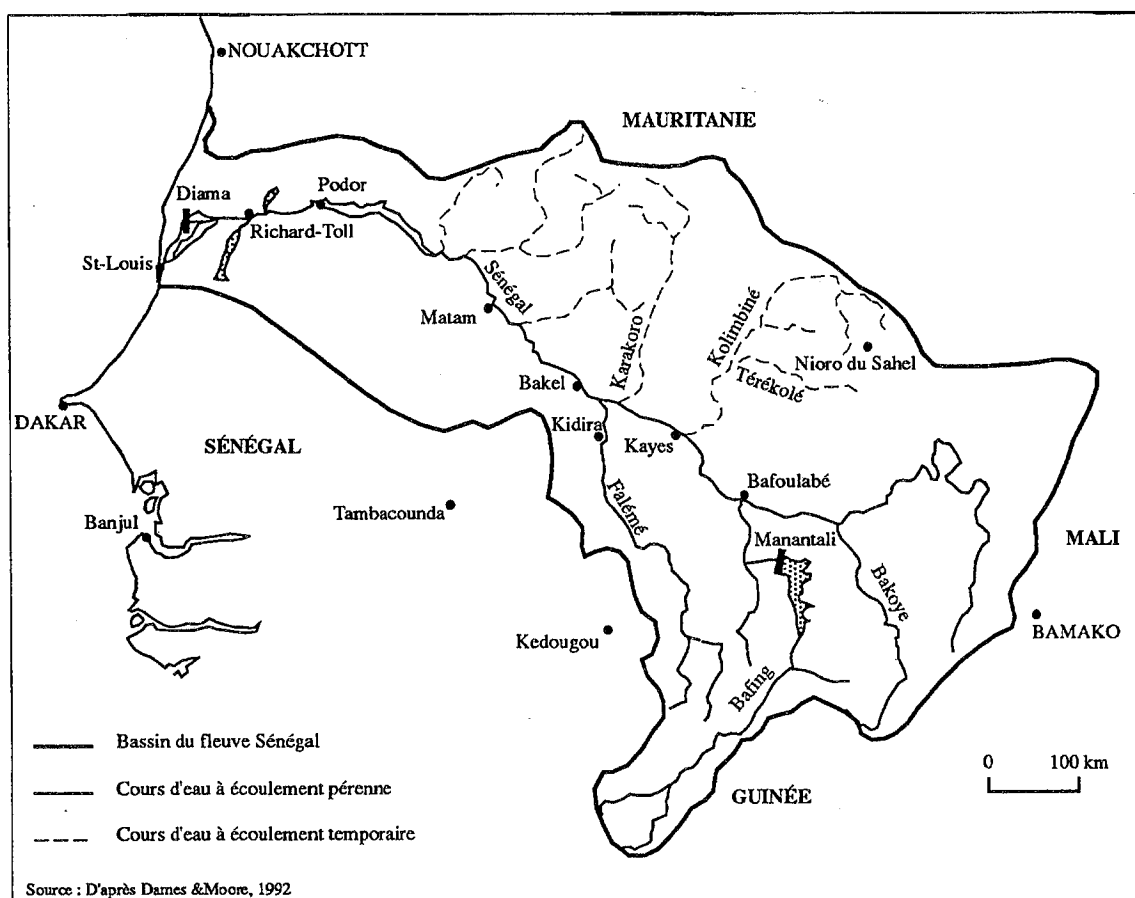
Cet espace migratoire de départ, qui se localisait des portes des régions arides à la zone sahélo-soudanienne, connaît donc depuis les années 70 une extension non négligeable, plus au sud, pour atteindre le secteur soudanien. La diversité des climats et des paysages est à l'image de l'extrême complexité des groupements de population, des États et du développement de ces territoires. Dans cette Afrique septentrionale, au sud d'une vaste zone déshéritée, les pluies effectives se concentrent chaque année sur quelques mois d'été

et sont surtout séparées par une longue période sèche de 7 à 9 mois en fonction de la latitude. Si on devait caractériser en un mot les conditions de vie sur ce vaste ensemble sahélien, rudesse semble être le plus approprié : rudesse d'un climat, surtout marqué par l'irrégularité des précipitations et les très fortes températures de février à juin, rudesse d'une végétation fragile, rudesse des conditions de vie.

Le bassin versant du fleuve Sénégal

Cette extrême variété pluviométrique se constate tout autant dans l'ensemble que constitue le bassin versant du fleuve Sénégal, qui pour être plus restreint que l'étendue sahélienne, s'étend tout de même sur 300 000 km², depuis la Guinée jusqu'à l'embouchure du fleuve. Les quelques 2 000 mm de pluie à Mamou près des sources du Bafing, et moins de 300 mm dans son delta, expliquent l'extrême variété des zones écologiques. Penser un quelconque aménagement à cette échelle oblige à respecter le cycle de l'eau.

Carte 2 : Le bassin versant du fleuve Sénégal



Ce bassin versant concerne quatre pays : la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Les enjeux pour chacun d'eux sont-ils conciliables ? La Guinée exploite sa forêt au

détriment de l'écoulement et de la maîtrise de l'eau ; les plaines alluviales de la basse et moyenne vallée du fleuve sont des régions de production de prédilection dans cette zone semi-aride.

Depuis les travaux de l'époque coloniale, une agriculture de décrue y cohabite avec les premiers aménagements hydro-agricoles, dont les périmètres irrigués. Ces plaines alluviales dépendent directement des hautes terres du bassin versant et tout particulièrement des hauts plateaux guinéens du Fouta Djallon. « *L'originalité du bassin versant réside dans le contraste entre l'ampleur de la partie amont (le haut bassin recouvrant plus des 2/3 de l'ensemble du bassin versant) et l'étroitesse de la moyenne vallée* » (ENDA et Ministère de la Coopération République Française, 1986, p. 46). Face à des intérêts des plus contradictoires, et dans des zones réputées écologiquement fragiles, est-il possible de réaliser de grands aménagements tout en tenant compte de l'ensemble des paramètres? Et pourtant ils l'ont fait !

En aucun cas ce Sahel "géographique" ne correspond aux autres, politiques, que ce soit celui des pays du Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS)¹³ ou de l'OMVS¹⁴. Pour ce qui les concerne, les projets et les réalisations ne manquent pas, ces deux organismes visant, avec le soutien des coopérations binationales et internationales, à assurer l'autosuffisance alimentaire et le développement du Sahel. Pour autant, ils n'ont pas limité les départs des paysans vers les villes d'Afrique et d'Europe, et on peut même se demander dans quelle mesure ils ne les ont pas accentués, ce fleuve Sénégal ayant fait l'objet d'attentions particulières en matière d'aménagement.

Durant l'époque coloniale, des plans de réalisation pour de grands travaux prévoyaient déjà, à la fin des années 1920, la production d'hydroélectricité, des travaux d'irrigation et des aménagements en vue de la navigabilité. Depuis les indépendances, ces projets ont été repris, les accords entre États riverains tentant une planification internationale pour la mise en valeur du fleuve au travers de structures multiples : Comité Inter-États de 1963 à 1968, Organisation des États Riverains du Sénégal de 1968 à 1972, OMVS depuis. Les États membres n'ont pas été en reste, le Sénégal créant la SAED (Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta de la vallée du fleuve Sénégal et de la Falémé), la Mauritanie la SONADER (Société nationale de développement rural), le Mali l'OVSTM (Opération de

¹³. Créé en 1971, il regroupe à l'origine le Sénégal, la Gambie, la Mauritanie, le Mali, le Burkina-Faso, le Niger, le Tchad, pour ensuite être rejoint par le Cap-Vert et la Guinée Bissau.

¹⁴. Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal regroupant le Sénégal, le Mali et la Mauritanie.

mise en Valeur de la vallée du Sénégal, de la Terekollé et du lac Magui). Tout trois ont connu des fortunes diverses, désengagement pour les uns, disparition pour les autres.

La solution serait-elle dans l'entente des trois États directement concernés par les aménagements de ce cours d'eau ? Rien n'est moins sûr. En effet la convention ayant institué l'OMVS en 1972 prévoyait leur participation directe et la règle de l'unanimité imposable au tiers. Rien de tel pour bloquer toute institution. Tant qu'il s'agissait de définir les grandes orientations et décider les études préparatoires, l'unanimité était certes difficile mais néanmoins possible. Ainsi au fil des ans, l'OMVS a franchi les différents obstacles, ceux de la planification (1972-1979), de la réalisation des infrastructures (1979-1987) et les débuts de la gestion des infrastructures visant à réguler le débit du fleuve (depuis 1985). Mais pour quels résultats ? produire de l'électricité, irriguer des terres agricoles (375 000 hectares) et ... rendre navigable le fleuve entre Saint-Louis du Sénégal et Kayes. Pour mener à bien ces intentions, deux barrages aux fonctions complémentaires ont été imaginés puis réalisés. Le premier, à la hauteur de Manantali au Mali, vise à réguler le débit du fleuve en retenant l'eau à l'amont, tandis que le second, à l'embouchure du fleuve Sénégal, vise à limiter la remontée saisonnière de l'eau de mer durant la période des basses eaux en aval. L'objectif est donc ni plus ni moins de construire un gigantesque bief de plus d'un millier de kilomètres !

Le barrage de Diama, achevé en 1986, a trois fonctions : empêcher la remontée de l'eau salée venant de l'estuaire du fleuve, retenir l'eau douce pour permettre et accroître les possibilités d'irrigation, et recharger les cuvettes et les lacs situés en bordure du fleuve. Mais a-t-on envisagé les conséquences de cette construction ? Depuis près de dix ans, les laitues d'eau douce se sont multipliées en amont du barrage, remettant en cause l'existence de la zone du Parc National des Oiseaux de Djoudj, l'un des plus grands sites d'hivernage des oiseaux migrateurs en Afrique de l'ouest. Son peuplement, estimé à 3 millions d'oiseaux, lui a valu d'être inscrit depuis 1981 sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO ; or depuis la mise en fonction du barrage, les eaux du parc connaissent un dessalement progressif qui se répercute sur la végétation¹⁵. Sans s'étendre sur les conséquences pour les oiseaux migrateurs, qui ne localisent plus la zone du fait de la disparition à terme de l'effet "miroir", est-il nécessaire de préciser que les autres effets

¹⁵. Espace Naturel Régional, 1991, *Nature et environnement. Saint-Louis du Sénégal*, Lille, ENR, 24 p. « Les Typhas, les Phragmites et d'autres graminées aquatiques se développent, avec des avantages (...) et des inconvénients (...). Une autre graminée, la Perla, s'implante sur les fonds des grandes zones de marais salés qui disparaissent au profit de marigots (...). Mais, c'est surtout une "salade d'eau" qui prolifère et colonise le parc par le nord (canal du Croco). Les chenaux se bouchent (déjà 6 km sont contaminés), ce qui se répercute sur la faune » (p.17).

secondaires ne sont pas des moindres : risque de prolifération des mollusques porteurs de la bilharziose, modifications des comportements halieutiques, forte remise en cause pour Saint-Louis du Sénégal de perspectives touristiques ...

Quant au barrage de Manantali, l'enjeu est tout autre. Cet ouvrage en béton à contreforts, comprenant des digues latérales, doit assurer durant la saison des pluies la retenue d'eau (plus de 11 milliards de m³ d'eau, couvrant 477 km²) et permettre, par des lâchers judicieux, la navigabilité du fleuve pendant la saison sèche. La production d'électricité, fondamentale pour les capitales de Dakar et Bamako, est quant à elle toujours suspendue à l'installation, attendue depuis dix ans, des turbines. Mais là n'est peut-être pas l'essentiel, la régulation du cours du fleuve, les possibilités d'irrigation de terres agricoles restant les objectifs affichés depuis des lustres. Peut-on pour autant éviter de perturber le système ancestral des cultures de décrue, pratiqué dans la moyenne vallée du fleuve, là où quelques centaines de milliers de cultivateurs profitent d'un lit majeur pouvant atteindre 10 à 20 kilomètres de large ? On estime à 1 000 000 d'ha les superficies consacrées aujourd'hui aux cultures de décrue, après une mise sous eau d'une durée minimale d'un mois. A l'origine du projet d'aménagement du fleuve, on estimait que « *pour assurer le débit de 300 m³/s de décembre à juin, il sera nécessaire d'emmagasiner de l'eau en saison humide. Ainsi, les crues moyennes seront substantiellement retenues par le barrage. Elles seront écrêtées, mieux, elles seront fortement réduites. Par exemple, une crue moyenne de 3 000 m³/s à Bakel sera laminée à 2 000-2 300 m³/s. Par conséquent, les surfaces prévues pour les cultures de décrue (nécessitant un débit à Bakel d'environ 2 500 m³/s) seront aussi réduites. C'est pourquoi, pour compenser, il est retenu le principe de provoquer les conditions d'une crue moyenne. Cette crue artificielle ne subsistera, semble-t-il, que pendant une période intermédiaire. C'est-à-dire tant que les surfaces irriguées ne permettront pas de compenser les pertes de cultures de décrue* » (ENDA et Ministère de la Coopération République Française, 1986, p. 49).

Retenir l'eau pour la lâcher durant la saison sèche et rendre le fleuve navigable, créer des crues artificielles simulant l'avant-barrage, et des crues régulières lorsque les turbines seront installées, tout cela semble tenir de la quadrature du cercle. En ce qui concerne la faisabilité économique d'un système de navigation fluviale entre Ambidédi (proche de Kayes) et Saint-Louis-du-Sénégal, les études sont toujours en cours, mais là aussi la prudence est de rigueur ¹⁶.

¹⁶. « L'étude mettra à jour les précédentes études de navigation et présentera une analyse économique des besoins actuels en matière de transport auxquels pourrait répondre le transport fluvial et une étude comparative des modes de transport concurrents » Dames & Moore International, 1992, *Étude du plan directeur du développement de la haute vallée du fleuve Sénégal*. Rapport final, vol I- rapport de

Mais qui sont les maîtres d'ouvrages de tous ces engagements ? la communauté internationale par ses incitations, les gouvernements des États membres de l'OMVS, responsables financièrement et sous le coup de la dette contractée, entre autres, pour la construction des deux barrages. Toute nouvelle extension du projet est à la charge de ces mêmes États, l'OMVS n'affichant plus qu'un rôle de coordination. Ces conditions technico-financières, conjuguées à une conjoncture économique globalement défavorable, à laquelle s'ajoutent une sécheresse durable et des dettes considérables, n'encouragent pas les trois États financièrement responsables à d'autres investissements ; ce qui expliquerait par exemple l'absence de turbines et de production d'hydro-électricité dix ans après la construction du barrage de Manantali. Mais les barrages existent, et comme le suggère l'ENDA, il n'est plus question de s'interroger sur leur pertinence, mais sur les meilleures utilisations possibles, les « enjeux de l'après-barrage » étant déjà effectifs depuis plus de dix ans (ENDA et Ministère de la Coopération République Française, 1986) !

Existe-t-il un ou des liens entre projets d'aménagements à l'échelle du bassin du fleuve Sénégal et comportements migratoires ? Il est difficile de répondre à cette question, tout au plus peut-on pointer quelques relations de causalités. Deux exemples seront ici développés, le cas de l'épidémie de choléra d'octobre 1987 et les aménagements hydro-agricoles villageois pris dans la tourmente des ambitieux projets affichés par l'OMVS.

Épidémies en Afrique et "villages bis" en France

En octobre 1987, dans la haute vallée du fleuve, une épidémie de choléra se déclare. Faut-il y voir une première conséquence de la mise en eau du barrage de Manantali ? En effet, 43 000 ha de forêts galeries et de savane ont été inondés sans qu'il ait été possible d'exploiter leurs 1 500 000 m³ de bois. Leur mise à feu n'a pas suffi à les détruire et la montée d'eau a provoqué la fermentation de la matière organique végétale, au détriment de la qualité de l'eau. Malgré les recommandations faites dès le milieu des années 80, le défrichement n'a donc pu être réalisé dans sa totalité, provoquant ainsi l'épidémie de choléra. Les conséquences de celle-ci vont varier d'un village à l'autre, en fonction de la présence de puits ou de la dépendance de l'eau du fleuve pour la consommation humaine, mais aussi de la qualité de l'organisation entre les villageois et ceux en migration.

Ainsi le village de Gagny, situé sur la rive droite de fleuve en aval de Kayes, va-t-il tout mettre en œuvre pour combattre la maladie, et faire appel à ses émigrés en France ¹⁷. En France la mobilisation est rapide, en moins de cinq jours l'information est parvenue dans le "village-bis", un foyer de la région parisienne, puis dans les quartiers de la grande banlieue où résident des membres de ce village. En trois jours, le bureau de l'association se réunit, décide une cotisation exceptionnelle de tous ceux qui sont en France et ont du travail, contacte les laboratoires pharmaceutiques, s'assure la collaboration d'une O.N.G. pour acheminer les médicaments. Efficacité des réseaux entre village et migrants ou lenteur administrative ? Toujours est-il que les médicaments arrivent avant même que les autorités de Bamako ne soient prévenues de l'épidémie, ce qui n'alla pas sans causer quelques problèmes ! A Kayes l'administration tente de prélever "sa" part sur l'envoi, et seule la mobilisation des villageois et de l'instituteur du village permet de récupérer ce qui avait été envoyé. Au village les mesures de prévention sont prises : javellisation de l'eau du fleuve, destruction des vêtements des personnes décédées, distribution des médicaments à toute la population pendant trois semaines. Pour finir l'épidémie de choléra n'aura fait que cinq morts dans ce village, ce qui suscitera l'admiration des autres villageois mais aussi leur jalousie.

Cette épidémie s'est diffusée de villages en villages, et tout particulièrement dans ceux situés à proximité du fleuve. Face à ce fléau, les réactions n'ont pas manqué parmi les villageois et/ou leurs migrants, et principalement ceux installés en France. A Gagny, décision est prise de construire un dispensaire ; il sera réalisé en un temps record, un an suffisant à concevoir cette construction, à épargner en France, à mobiliser les villageois. D'un coût total de 40 000 francs, le bâtiment principal ainsi que le logement du personnel ont été construits en banco traditionnel, de la terre mélangée à de la paille et séchée sous forme de briques. Le 1er décembre 1988, le dispensaire était inauguré, et ouvrait ses portes le 16 janvier 1989, dès l'arrivée de l'infirmier d'État. Des puits ont par la suite été creusés pour l'alimentation humaine. Mais cette dernière réalisation, toujours sous l'impulsion des migrants, et en accord avec les villageois, a donné naissance à d'autres projets, pensés cette fois dans un autre cadre, celui de "l'intervillageois".

Deux remarques s'imposent. Les grands aménagements, aux objectifs économiques, doivent induire d'autres réalisations, de type plus social (dispensaires, creusement de puits à grand diamètre ou forages par exemple). Les États du bassin du fleuve Sénégal

¹⁷. Cf. le mémoire de maîtrise de D. Gonin-Chocque, 1990, *Parcours de femmes, comportements face à la santé en France et au Mali*, Saint-Denis, Université de Paris VIII, octobre, 109 p. et mes propres enquêtes.

étant dans l'incapacité financière de répondre à cette nécessité, les migrants se sont engagés dans ces réalisations. Faut-il y voir la démission des États, une forme d'ingérence de personnes extérieures dans ce qui demeure des prérogatives gouvernementales en matière d'aménagement, ou encore une possible complémentarité en matière de planification locale ? Sans réellement répondre à ces interrogations, le reproche est souvent fait aux migrants de trop investir dans le social, au détriment des réalisations économiques. Pouvait-il en être autrement, à cette époque et dans cette situation de dénuement quasi-total, où il fallait aussi innover dans la conjoncture nouvelle de "l'après-barrage" et combattre un enclavement certain ?

Les premières réalisations villageoises sous l'impulsion de migrants vont être imitées par d'autres migrants pour leurs villages d'origine. Cette diffusion combine rivalité, jalousie et comportements mimétiques. Les dispensaires se sont multipliés, sans cohérence avec une quelconque carte sanitaire, sans se soucier des possibilités de présence d'un personnel compétent. Mais là aussi l'analyse diachronique permet de rendre compte des évolutions et des changements de comportement. Si le dispensaire de Gagny est le fait des seuls migrants de ce village, tout comme les deux premiers puits creusés entre décembre 1990 et mars 1991, les autres réalisations ont été pensées d'une autre manière, les aménagements hydrauliques étant imaginés à partir d'une association, Gidimaxa Xeri Kofo ¹⁸, regroupant 14 villages, soit 23 000 personnes et 1 500 migrants en France.

Certes les réalisations proposées par des migrants ont surtout concerné le domaine du social et beaucoup moins le secteur productif, pourtant essentiel pour cette région ; mais il serait faux de prétendre qu'aucune initiative de ce type n'existe. Elles sont d'une part tentées dans un contexte bien particulier, où les services de l'État parlent de grands projets, de milliers d'hectares en culture irriguée ; et d'autre part, il ne suffit pas de produire, encore faut-il transformer, transporter et vendre. Or, une des caractéristiques majeures de cette région est son très fort enclavement. Les paysans, en introduisant les périmètres irrigués, vont donc d'abord produire pour leur famille, en toute continuité avec ce que sont les habitudes locales, les surplus étant vendus sur les marchés locaux, d'autres vont tenter des productions destinées à la commercialisation mais avec une prudence calculée, en limitant les risques.

Petits et grands projets agricoles : quelles logiques d'ensemble ?

Une autre mise en relation entre d'une part les grands aménagements prévus dans la suite

¹⁸. L'Association pour le bonheur du Guidimakha a été créée le 2 juillet 1993. Cf. Allexandre D., Vogelsperger F., Diarra H., 1993, *Rapport sur la mission d'identification concernant les villages adhérents à l'association Gidimaxa Xeri Kofo*, Paris, Saint-Denis, ISF Groupe Paris IV, GXK, 130 p.

de la construction des barrages de Manantali et de Diama, et d'autre part les réalisations de périmètres irrigués par des migrants ou des organisations paysannes, est ici proposée. Certaines de ces dernières initiatives sont le produit de la transformation d'organisations traditionnelles villageoises ; d'autres résultent d'impulsions extérieures, d'ONG internationales ou nationales, de l'intervention de représentants de l'État ; d'autres enfin sont nées du fait d'anciens migrants ou sont directement issues de l'intervention des migrants, qui de France ou d'ailleurs ont travaillé à soutenir leurs frères et parents restés au village. Mais toutes se démarquent des initiatives centrales, directement liées aux grands aménagements initiés par les organismes d'États. Ici la marque principale est la connaissance intime des terroirs, de l'intérieur, sauf dans un unique cas, celui de Somankidi, où les terres ont été accordées en 1977 à des migrants de retour qui n'étaient pas originaires du village.

L'objectif de ces initiateurs de projets privés, tout comme celui des initiateurs des barrages, est de maîtriser l'eau, mais à une autre échelle, plus locale, impliquant un terroir, des pratiques d'alliance, des traditions et surtout des savoir-faire transmis entre générations. La logique dominante des premières réalisations pour ce qui concerne les périmètres irrigués était celle de l'autosuffisance alimentaire, même si des intentions de commercialisation étaient affichées par les initiateurs de ces premiers aménagements fonciers. Les enjeux ont bien évidemment changé depuis.

Le fleuve est d'abord ce qui lie ces populations concentrées le long de ses rives. Même si les frontières politiques les ont séparées, elles se sentent proches par ce trait d'union majestueux, vivent au rythme de son évolution, suivent ses crues et ses décrues. En phase avec les conditions climatiques, associant cultures sous pluie et cultures de décrue, la sécheresse les a conduit inexorablement vers une nécessité, celle de capter l'eau : « *le rêve devient réalité. Ne pas attendre seulement l'eau du ciel, mais prendre l'eau du fleuve. L'eau des pluies pour un temps, l'eau du fleuve pour toute saison* » (CISSOKHO M., et al., 1984).

Pour la partie malienne du fleuve Sénégal, le premier périmètre irrigué remonte à 1971 ; il fut impulsé par un ancien gouverneur de Kayes qui soutenait les intentions paysannes à Kamankolé. A partir de cette date, les initiatives vont se succéder à un rythme accéléré. En 1973, c'est au tour du village de Sapou, en 1977, d'anciens migrants créent un nouveau village et un périmètre irrigué à Somankidi Koura. Ils seront suivis par d'autres, ceux de Soboucou et de Lani Mody en 1981. En 1983 à Goutioubé, l'initiative est conjuguée, elle est le fait des villageois et de leurs migrants, et depuis cette date la liste ne cesse de s'allonger. Il y a aujourd'hui plus de cent périmètres irrigués entre Bafoulabé et les

frontières avec le Sénégal et la Mauritanie, en ne comptant que ceux répondant à une définition stricte : être à proximité du fleuve, posséder une motopompe, et produire des cultures de contre-saison.

Durant toutes ces premières années, les périmètres irrigués ne sont qu'un des éléments d'un système de mise en valeur agricole, venant compléter ce qui se produit par ailleurs, des agricultures sous pluie et de décrue traditionnelles, bien que certains de leurs promoteurs commencent à envisager un autre type de production, plus commercial, plus intégré, plus spécifique ... mais à quel prix, pour quelle quantité de travail et quelle rentabilité ? Autant de questions que ces villageois, ces anciens migrants, ou d'autres encore en France finiront par se poser. Toujours est-il qu'en 1986 au moment de mes premières enquêtes sur le fleuve, une vingtaine de villages et quelques 300 hectares étaient concernés par cette pratique d'agriculture irriguée. A la même époque, à Bamako, Dakar et Nouakchott, mais aussi dans bien d'autres villes et pays porteurs des grands aménagements, on se plaisait à rêver de 375 000 hectares de terres irriguées, certes pas tous au Mali, mais pour ce pays, entre Manantali et la frontière avec le Sénégal, l'objectif était bien d'en aménager 9 000 ¹⁹.

Les villageois tout comme les migrants connaissaient ces intentions, et s'interrogeaient sur de possibles réalisations. Les structures d'États ont été sollicitées, feu l'OVSTM a ici formé, là conseillé, ailleurs envoyé ses techniciens topographes. Il serait donc faux de penser que les projets villageois en cours étaient ignorés des services de l'État, ou que les villageois aménageaient des parcelles en toute indépendance sans tenir compte du contexte local, des projets sur le fleuve. Il serait tout aussi faux de prétendre qu'une quelconque concurrence s'est installée d'emblée entre ces deux logiques, bien qu'il soit intéressant de voir apparaître très tôt une volonté de coordination entre les périmètres villageois. Ainsi l'URCAK, l'Union Régionale des Coopératives Agricoles de Kayes, est reconnue comme association dès janvier 1983. Elle regroupe alors six coopératives, intervient dans de nombreux villages, conseille et tente de répartir les productions en fonction de la distance à Kayes et des capacités de vente de ce marché.

Quels ont été les impacts, même indirects, de telles initiatives, tant en France, où les liens avec ces réalisations, par l'entremise des migrants, sont très forts, que dans les villages, où régulièrement les bailleurs de fonds, les experts et autres chercheurs viennent rendre

¹⁹ Il y aurait à l'heure actuelle à peu près 60 000 hectares irrigués, dont 30 000 en petits projets et d'initiatives paysannes.

visite à ces pionniers du "retour" ? La presse n'a-t-elle pas titré à l'époque sur ces « naufragés du retour » (GRASSART P., 1985 ; SILBER A., 1984) ?

Sur la partie malienne du fleuve, Somankidi Koura apparaît comme une initiative phare, une figure emblématique de la possible action des migrants, un point d'appui à tout ce qui va se créer par la suite, tant dans l'unité que dans la division. Venus de France, ses promoteurs "portent la bonne parole", tout comme la possibilité de capter des financements, qu'il s'agisse de ceux des migrants, des ONG... Ils ont été les premiers à revenir, dans un projet où les intentions politiques n'étaient pas absentes.

Qu'ont-ils retenu de leur vie en France et de la formation suivie en vue de ce retour "créatif", à la suite duquel les villageois ne pourraient que les imiter ? Si peu, et pourtant l'essentiel. Formés à une agriculture ne correspondant en rien à celle pratiquée en Afrique, peu armés pour s'engager dans des productions irriguées en vue de la construction d'une filière de production/transformation/commercialisation, ils ont néanmoins retenu les enseignements essentiels : "les paysans français travaillent beaucoup", "l'agriculture est un vrai métier, qu'il faut organiser". Ce bilan sera distillé, traduit dans le contexte malien et plus précisément de la région des trois frontières ; il donnera naissance à une multitude d'associations, dont l'URCAK, et sera à l'origine de l'ensemble des restructurations des services privés et parapublics, ainsi que de nouveaux engagements politiques dont ceux liés à la décentralisation. A quelques-uns, tout au plus une dizaine, ces anciens migrants, prophètes du retour, le seront dans leur pays et deviendront aussi des acteurs du développement.

Dans ce contexte politico-économique, confronté à de grands aménagements, les circulations migratoires sont de fait en prise directe sur ces bouleversements. Elles doivent être analysées dans leurs effets contradictoires. On peut espérer qu'un aménagement améliorant les conditions de vie locales limite les départs des plus jeunes, en leur fournissant des emplois sur place et en permettant que les migrations ne soient plus un impératif pour la survie des populations locales. Mais au contraire, un aménagement, ici ponctuel, qu'il ait pour nom dispensaire, école, puits, périmètre irrigué ou micro-entreprise, ne fait que révéler plus nettement encore les écarts existant entre initiateurs de projets, bénéficiaires de ces réalisations et d'autres personnes. A leur manière, toutes ces initiatives sont aussi des incitations au départ pour les plus jeunes, qui peuvent chercher à imiter leurs grands frères qui ont réussi, sont devenus des notables d'un nouveau type, non plus du fait de leur rang d'aînés ou de leur filiation clanique, mais du fait de ce qu'ils ont entrepris. Les premières réalisations d'ex-migrants, tout comme d'autres, n'impliquent pas nécessairement le retour, et elles n'ont pas réussi à empêcher le départ des plus jeunes frères. Même l'achat d'une mobylette ou d'une moto n'a pas suffi, ces

"cadeaux" leur permettant même dans certains cas de partir encore plus vite. Ainsi, j'ai eu l'occasion de retrouver certains de ces jeunes frères en région parisienne, occupant, dans le même foyer, la même chambre, voire le même lit, que celle occupée quelques années auparavant par leur aîné.

De même, les villageois moins bien "desservis" par leurs migrants ont incité les plus jeunes à partir. A leur manière, ils ont compris l'effet seuil, quand le nombre insuffisant des leurs à l'étranger ne permet pas une épargne suffisamment conséquente pour s'engager dans des réalisations à l'égal d'autres villages. Les premières initiatives de migrants, qu'ils soient rentrés ou restés en France, ont donc ainsi été des incitations à d'autres départs, ou à une plus grande sollicitation des "villages bis" pour la réalisation de plus de puits et de dispensaires, de financement pour des périmètres irrigués ...

Paradoxalement, les premiers périmètres irrigués, fortement liés au retour de quelques migrants, (souvent au nombre de quatorze), n'ont pas conduit à d'autres "retours créatifs" ; les explications sont à chercher autant du côté des causes internes aux projets que du côté des causes externes, celles liées à la circulation migratoire.

Pour les causes internes, l'exemple de Somankidi Koura est caractéristique des difficultés rencontrées par ces anciens paysans, devenus ouvriers avant de redevenir paysans dans un autre contexte. Installés sur des terres non cultivées, il a fallu débroussailler et aplanir le terrain, construire les canaux, installer le système d'exhaure, planter, récolter et commercialiser. Le travail étant collectif, la répartition des tâches de chacun impliquait discussions et négociations. Très vite, les désaccords s'installeront, certains préconisant la parcellisation, d'autres voulant maintenir le travail collectif. Mais les résultats ne seront pas à la hauteur des attentes, avec une surproduction de tomates, difficiles à écouler. Par ailleurs, la vie collective au pays de ces personnes s'étant rencontrées en France n'est pas évidente à organiser, et quand aux dissensions internes s'ajoute l'isolement du nouveau village face à la méfiance de ceux qui l'entourent, le groupe initial se scinde en deux, certains repartant même en France.

Les causes externes quant à elles se répartissent entre pays d'installation (ici le Mali) et pays d'immigration. Au Mali, ces ex-migrants, qui par leur comportement et le travail entrepris, voulaient montrer l'exemple, sont regardés avec étonnement. Jamais de mémoire de villageois on n'avait vu des hommes fournir autant d'efforts pour des résultats quelque peu aléatoires, voire dérisoires. En effet, les cultures irriguées viennent s'ajouter à une agriculture sous pluie classique ; après la saison des pluies, l'agriculture de contre-saison mobilise encore toutes les énergies. Et il ne suffit pas de produire, encore faut-il vendre ses productions. Or le marché local reste pour l'essentiel à organiser.

En France, la régularisation exceptionnelle des sans-papiers de 1981 en incite quelques-uns à tenter à nouveau l'aventure en migration, l'argent paraissant de toute façon plus

facile à gagner en Europe qu'en Afrique, et surtout au Mali. Pour d'autres encore, "les déboutés du retour créatif", la formation acquise apparaît insuffisante, incomplète, quant aux familles, elles aussi regrettent les envois d'argent.

Une autre expérience, celle de Séguilait, mérite d'être signalée ici, car elle est révélatrice des capacités d'innovation des populations locales, et de quelques personnes ayant séjourné en France, mais aussi des limites de telles réalisations. Après quelques années de fonctionnement au début des années 80, la fermeture de cette laiterie sera perçue, par ceux qui s'engageaient dans des projets de développement local, comme la faillite d'un système ayant brûlé quelques étapes, négligeant de mieux installer l'amont et de s'assurer des débouchés en aval. Pour se construire, une filière nécessite du temps, des moyens la dépassant, comme ceux liés au transport des produits, à une circulation plus aisée y compris durant la saison des pluies, et surtout un niveau de vie supérieur à ce qu'il était à l'époque dans la ville de Kayes. Localement, pour Kayes et ses environs proches, l'expérience de Séguilait a été un "bon professeur par la négative", renforçant l'idée de produire pour soi, répondre à ses propres besoins, et ne penser vendre que le surplus. Mais les villageois ont aussi, à leur manière, répondu à l'échec de cette laiterie kaysienne par d'autres projets.

Autant de conditions qui peuvent inciter à de nouveaux départs, alliant comportements anciens, ceux des migrations de travail surtout temporaires, et nouvelles volontés, celles de partir pour épargner et investir dans des aménagements villageois. Ces volontés de séjours différents, moins longs, aux objectifs non plus centrés sur le seul accès au salariat mais aussi sur l'acquisition de connaissances pouvant favoriser de meilleures conditions de vie en Afrique, ces volontés ont-elles été discernées dans les années 80 depuis la France ?

Ces initiatives paysannes, qu'elles soient le fait de villageois ou d'ex-migrants, peuvent paraître bien dérisoires face aux projets de l'OMVS. Pour certains observateurs, elles ont le mérite d'exister, de poser une nouvelle fois l'éternelle question de l'organisation des filières de production et celle du désenclavement. Pour d'autres, elles sont condamnables, les migrants n'ayant pas à se substituer aux carences des Etats. Ainsi, Claude Meillassoux rappelle que leur épargne-investissement n'est possible qu'au prix de l'acceptation de conditions de vie et de travail des plus précaires dans les pays d'accueil. Parmi ce qui se réalise grâce à l'épargne des migrants, les investissements "sociaux", c'est à dire ceux qui permettent le maintien, voire leur réinsertion sociale au village, seraient pour lui les seuls

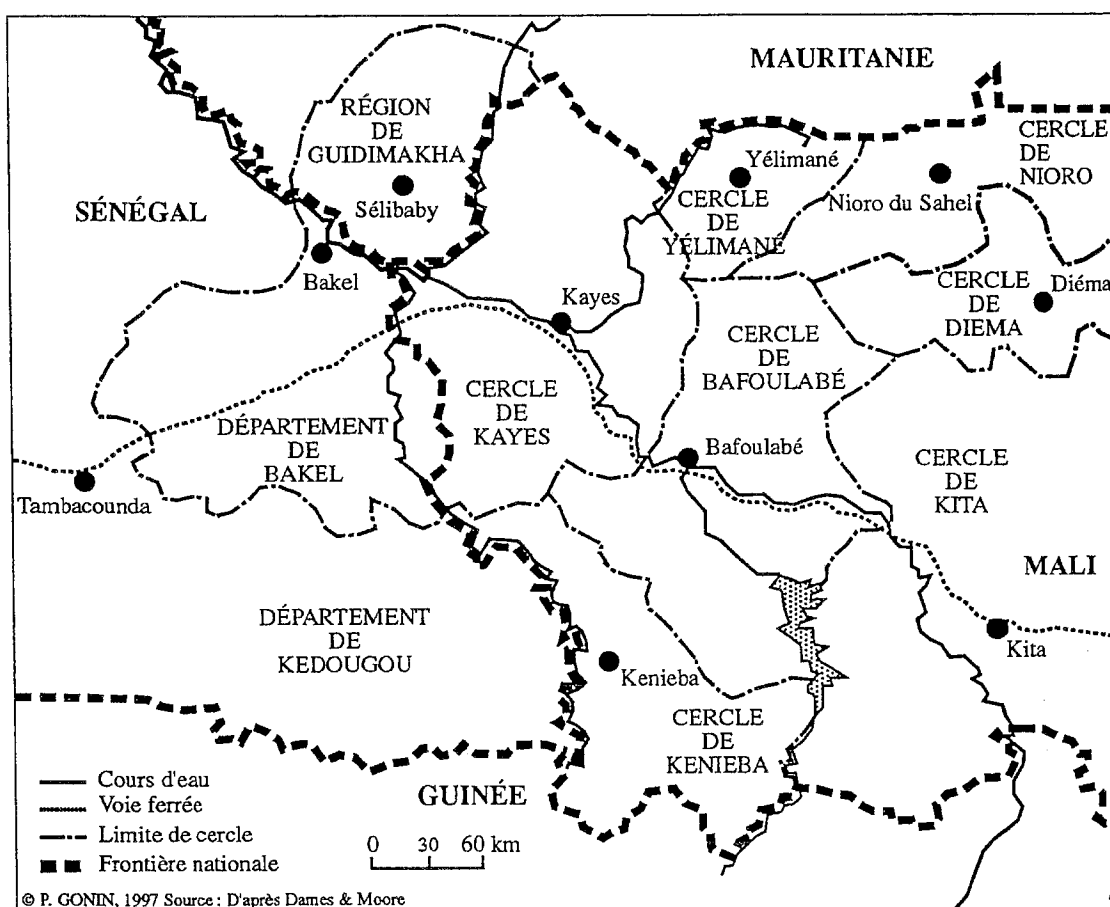
acceptables. Il en irait tout autrement pour les investissements d'infrastructures (dispensaires, écoles, bureaux de poste), dans la mesure où les investissements privés n'auraient pas à contribuer à la construction de celles-ci ... Quant aux investissements productifs, ils augmenteraient de manière considérable l'accès au numéraire dans des pays justement peu monétarisés, introduisant par là de nouveaux déséquilibres. Certes, il est possible de constater aujourd'hui qu'une migration de travail dans des régions exclusivement agricoles conduit à la détérioration de l'environnement, à l'abandon de terres anciennement cultivées ... De même, pour des zones de très fortes migrations internationales, on constate un autre phénomène : de terres d'émigration, elles deviennent, du fait de cet apport de numéraire de l'extérieur, terre d'immigration, des Bambaras venant vendre leur force de travail comme salariés agricoles en pays soninké ²⁰. Il y a bien dans ce cas exploitation par des ouvriers immigrés en France d'autres personnes, elles aussi anciennement paysans : *"Si le salariat place les travailleurs migrants en position d'exploités dans l'économie où ils sont employés, les investissements productifs les mettent en position d'exploiteurs de deuxième ligne dans leur société d'origine. Encourager les travailleurs à investir leurs salaires, c'est à dire à suppléer aux iniquités du système dont ils sont victimes, au lieu de réclamer la compensation des dommages causés aux hommes et au milieu par la surexploitation du travail, me paraît être le moyen d'entériner ce système de surexploitation au moment où ses effets sont les plus graves et d'en préparer d'autres du même type."* (MEILLASSOUX Cl., 1990, p. 32). Reste effectivement à savoir s'il est préférable de devenir salarié agricole d'une famille de migrants, ou de l'être dans un grand périmètre irrigué appartenant à une société multinationale. Les interrogations quant au sens des investissements des migrants sont donc nombreuses ; on se souviendra en effet que d'autres, au contraire de Meillassoux, reprochent justement aux migrants de ne s'investir que dans le social. Ces différents points de vue posent donc bien la question des rapports entre initiatives publiques et initiatives privées dans la vallée du fleuve Sénégal, celle des relations entre les migrants, les villageois et leur État, ainsi que de leurs conséquences pour les territoires ainsi produits.

Trois pays, quelques ethnies et un comportement migratoire qui s'homogénéise

Dans les trois pays membres de l'OMVS, les États tout comme les villageois ont donc misé sur les potentialités que pouvait offrir le fleuve Sénégal, avec ou sans aménagements, et bien qu'ils soient concernés de façon fort différente.

²⁰. Sur ce sujet, voir par exemple Neveu C., 1992 sur le cas du Bangladesh

Carte 3 : La région des trois frontières



Le Sénégal, la Mauritanie et le Mali

Le Sénégal est le plus petit, et celui ayant la plus forte densité de population, de ces trois pays du Bassin du fleuve. Sa population est concentrée le long des principaux cours d'eau, le Sénégal au nord, au nord-est, dans la région centrale, la Saloum, et au sud la Casamance. Mais le cœur agricole du pays a été et demeure encore le bassin arachidier. Marquée par l'héritage historique de la colonisation, la culture de l'arachide représente encore une part importante de la production agricole. Ce pays dépendant des cultures fluviales s'est engagé très tôt dans le développement des périmètres irrigués. Plus de 34 000 hectares sont ainsi mis en valeur le long du fleuve Sénégal, dont 20 000 de grands périmètres principalement localisés dans son delta, les autres, de petite taille, se situant dans la moyenne vallée. A la suite des différentes études liées à la construction des barrages, il avait été estimé que 200 à 240 000 hectares de terres pourraient être irrigués. Malgré les projets de mise en culture de ces terres, le programme de quelques 4 000 hectares par an n'a pas été respecté : *"Le rythme effectif d'aménagement de nouveaux périmètres irrigués tourne en moyenne autour de 2 000 hectares par an, un résultat qui a pu être obtenu surtout grâce aux aides substantielles des bailleurs de fonds. A ce rythme,*

l'aménagement de la totalité des terres potentiellement irrigables de la partie sénégalaise de la vallée du Sénégal prendra plus de cent ans. Cette estimation temporelle ne tient pas compte de la vaste superficie de périmètres irrigués qui cessent d'être cultivés chaque année pour des raisons techniques ou financières, ni des investissements nécessaires à la rénovation d'anciens systèmes d'irrigation de grande ampleur dans le delta et la basse vallée." ²¹. Dans ces conditions, on comprend la méfiance des paysans (ADAMS A., 1977 ; 1985), qui hésitent à adhérer aux propositions de l'OMVS et de la SAED. Malgré tout, quelques initiatives paysannes ont tout de même vu le jour : la Fédération de Bakel forte de ses quelques dizaines de villages et de quelques milliers d'adhérents est une des voix les plus organisées dans la réserve face aux grands projets dans le Guidimakha. Dans d'autres villages, des tentatives d'aménagements sous l'impulsion de migrants sont tentées (NUTTALL Ch., 1989).

Dans la deuxième partie, on rendra compte des situations spécifiques des villages de Golloré, Bokidiawé, Thiempeng et Agnam Lidoubé (Annexe N° 4) ; mais globalement, il est important de relever que le cœur historique des migrations internationales en direction de la France se situe dans le département de Bakel, et qu'il est peu concerné par les projets de périmètres irrigués de grande ampleur.

Pour ce qui concerne la rive droite du fleuve et sa partie mauritanienne, les enjeux d'aménagement sont tout autres. Ce pays, longtemps préoccupé par le devenir de sa frontière nord, par ses revirements d'alliance et les délicats équilibres politico-militaires avec ses voisins algérien et marocain au sujet du Sahara occidental, avait quelque peu délaissé sa partie sud. Il est vrai que ce pays "désarticulé" assure avec difficulté la transition entre l'Afrique du nord et l'Afrique de l'ouest. Cette dualité nord-sud s'applique à bien des fractures internes : celle entre deux communautés aux histoires, fonctions sociales, politiques et économiques différentes, dont les relations relèvent plus de la domination de l'une sur l'autre que de la recherche d'alliances et de complémentarités. Ce pays porte encore les stigmates d'une dépendance néo-coloniale, visible dans le poids des sociétés multinationales s'intéressant en priorité à l'exploitation minière (fer, cuivre). La politique économique de la République Islamique de Mauritanie a souvent privilégié les ressources d'exportation extraites du sous-sol ou de l'océan, aux eaux particulières poissonneuses. Comme dans bon nombre de pays issus des indépendances, l'exportation de matières premières se fait au détriment de la modernisation de l'agriculture. Des trois pays, la Mauritanie est celui qui a le plus souffert de la sécheresse ; l'isohyète de 200 mm

²¹. Dames & Moore International, 1992, *Étude du plan directeur du développement de la haute vallée du fleuve Sénégal*. Rapport final, vol I- rapport de synthèse, OMVS/USAID, Projet d'appui à la planification du développement, N°625-0621, juillet, p. 2-18.

se serait déplacé de 200 kilomètres vers le sud entre 1975 et 1985 (d'après la Banque Mondiale, 1995, citée par Dames et Moore, 1992). Le système agro-pastoral se réduit donc à une étroite bande de pâtures, subissant un surpâturage extrême, et une très forte densification des troupeaux aux points d'eau. Ainsi, la quasi-totalité de l'activité se concentrerait sur la rive droite du fleuve Sénégal, elle-même sujette à une forte concentration de population (plus de 300 000 habitants). Le déficit céréalier devenant chronique, l'exode rural conduit à une des plus fortes concentrations urbaines de la zone (40 % de la population), dont une large part dans la capitale, Nouakchott.

Dans ces conditions, il est aisé de comprendre l'intérêt de ce pays pour les aménagements de "l'après-barrage" ; mais bien qu'estimés à 125 000 hectares, les périmètres irrigués sont réalisés dans la précipitation, et ne font qu'accentuer les tensions sociales, les attributions arbitraires de terres s'étant trop souvent faites sans tenir compte dans leur gestion des droits traditionnels. Là encore, le delta du fleuve a été privilégié par rapport aux moyenne et haute vallées.

Quant au Mali, le plus vaste État de l'Afrique de l'ouest, son principal handicap est son absence d'accès direct à la mer. Il dépend donc pour ses importations comme pour ses exportations du bon vouloir des pays limitrophes : le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire. Et dans cette région aux évolutions politiques subites, les frontières se ferment plus vite qu'elles ne s'ouvrent. Mais là non plus, les régions de forte migration ne sont pas celles qui ont retenu l'attention de la puissance coloniale et des deux régimes qui lui succédèrent, que ce soit celui du socialiste Modibo Keita ou celui du dictateur militaire Moussa Traoré. La population, comme la majeure partie de l'activité économique agricole, sont concentrées dans le delta intérieur du Niger.

Pour autant, ce pays enclavé est le seul parmi les trois considérés à approcher le plus une possible autosuffisance alimentaire. Mais les variations climatiques inter-annuelles fragilisent les efforts des populations paysannes. Dans ce contexte bien spécifique, les aménagements de la haute vallée du fleuve Sénégal ne sont pas apparus prioritaires, tout au plus font-ils partie du lot des nombreux projets internationaux vecteurs de devises étrangères, et seuls 9 000 hectares ont été prévus pour les superficies irriguées dépendant des deux barrages.

Depuis le "soleil des indépendances"²², ces trois pays ont suivi des chemins politiques différents. Le Sénégal, malgré les contestations importantes lors des élections, a fini par assurer sa transition démocratique, le multipartisme résultant d'un long et lent processus

²². Titre du roman d'Ahmadou Kourouma, 1970, Paris, Éditions du Seuil, 208 p.

de modification de la Constitution (1976, 1978 et 1981). Quant à la Mauritanie, qui ne fut contrôlée entièrement par la France qu'à la veille de la Seconde guerre mondiale, et qui fut plutôt considérée comme "terre de confins" dans la mesure où elle n'avait qu'un rôle stratégique, empêchant son appropriation par d'autres puissances européennes afin d'éviter une coupure entre l'Afrique du nord française et l'Afrique occidentale française, elle devint indépendante en novembre 1960. Malgré une "stabilité" politique de 20 ans, elle reste engluée dans les méandres de l'islamisme et des débats entre communautés, entre un nord minier et un sud agro-pastoral.

Le Mali, le dernier des trois pays à s'être doté d'un régime politique démocratique, s'engage actuellement dans des réformes ambitieuses (élections à répétition : présidentielles, législatives, communales ; décentralisation ...), mais reste tout de même une démocratie fragile, l'existence de quelques cinquante partis politiques créés depuis le renversement de Moussa Traoré le 26 mars 1991 ne favorisant pas la sérénité.

Comment ces États liés par l'histoire, séparés par les frontières héritées de l'époque coloniale, ayant suivi des chemins différents, ont-ils réussi à s'entendre pour "aménager" le fleuve qu'ils partagent ?

La portion de ces trois États de l'Afrique de l'ouest concernée par les migrations internationales est d'abord caractérisée par son isolement, par un sentiment partagé d'être les oubliés du développement ; ce sentiment est particulièrement vivace dans le "pays" soninké, découpé par les frontières nationales depuis les indépendances et qui ne les a reconnues de façon effective que récemment. En effet, la décentralisation au Mali et la régionalisation au Sénégal, l'évolution des situations migratoires favorisent une modification des rapports à la région, au village, à l'État, tout comme l'émergence d'un sentiment national plus net.

Mais cette localisation géographique, loin des centres de décision, des capitales respectives de chaque État, est aussi une opportunité. Des 375 000 hectares de superficie irrigable de "l'après-barrage", bien peu concernent cette zone. Attendre ou prendre son destin en main, telle semblait être l'alternative offerte à la population de cette région. Non seulement elle n'a pas attendu, mais elle a même disposé d'un temps suffisamment long pour expérimenter ses propres solutions, en tirer les conséquences, innover. Il s'agit certes, comme nous l'avons vu, d'une zone à risque ; mais les paysans ont appris à gérer ces risques, et les greniers visibles dans toutes les concessions matérialisent cette prudence paysanne. L'équilibre interannuel reste précaire, et il n'est préservé, voire sauvegardé, que dans une certaine limite. Comme dans toutes les sociétés paysannes en

mutation, cette gestion prudente a tendance à s'éroder face aux évolutions sociales, économiques et politiques ; elle finit par être remise en cause lorsqu'un concours de circonstances déstructure les sociétés paysannes et provoque leur déterritorialisation.

Dans ce cas précis, il est combinaison de facteurs climatiques (sécheresse), démographiques (augmentation de la population et diminution de la force de travail pour cause de migration), agricoles (investissement dans le cheptel par les cultivateurs et surpâturage, diminution des superficies cultivées). Crises conjoncturelles installées depuis près de vingt ans, elles finissent par devenir structurelles et obligent à une mutation en profondeur des systèmes agraires et pastoraux.

Les aménagements sur le fleuve Sénégal sont donc à ce titre fondamentaux, qu'ils soient le fait des villageois, de migrants, de sociétés d'État ou sous l'impulsion de la coopération multi- ou bilatérale. Encore faut-il que les promesses soient tenues ! Le barrage de Diama est achevé depuis 1986, celui de Manantali depuis 1988. Les trois objectifs de l'OMVS, navigabilité du fleuve, production d'électricité et forte augmentation des superficies irriguées, ont-ils été tenus ? Concernant ce dernier enjeu, les auteurs de la Géographie Universelle rappellent avec pertinence "*(qu')il faut cependant du temps à la fois pour "faire" une terre irriguée et une "société hydraulique", plus de temps pour apprendre à gérer que pour savoir produire.*" (DUBRESSON A., et al., 1994).

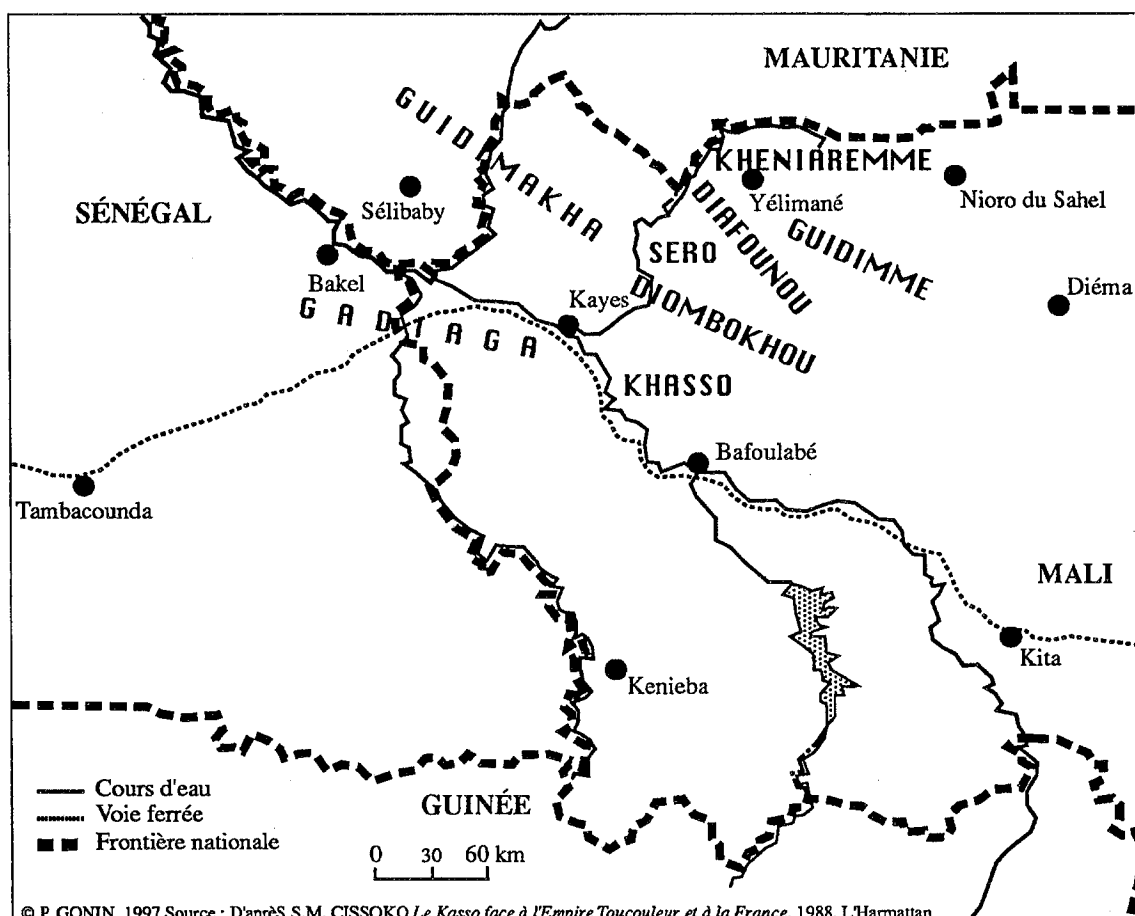
Dans ces conditions, et étant donnée l'existence de pratiques antérieures, qu'elles soient agricoles ou liées aux migrations saisonnières puis temporaires, les migrations internationales apparaissent comme une des adaptations à cette crise structurelle, et elles ne sont pas forcément la plus négative. Les quelques initiateurs de cette alternative appartiennent à un groupe ethnique spécifique, justement localisé au cœur de cette zone des trois frontières.

Quelques ethnies ...

Si nous réduisons notre approche à la zone des migrations internationales, une très faible partie de ces trois États est concernée. Au Sénégal, seuls les départements de Matam, Bakel et Tambacounda connaissent ces processus migratoires. Pour la République Islamique de Mauritanie, ils ne touchent que sa partie sud, les Wilaya de Selibaby et de Kaédi. Enfin, au Mali, seule la Région de Kayes est concernée, et de façon plus précise les cercles de Kayes et de Yélimané. Les zones de départ en direction de la France se limitent de fait aux anciens royaumes du Gidimaxa, de Gajaaga, de Kingi, Jamboxu, Jafunu en pays Soninké, au Fuuta Toro par la suite, dans la moyenne vallée pour les Haalpulaar et plus tardivement encore pour les Buundu et Wuuli du Sénégal oriental.

Malgré la diversité de ces royaumes, deux ethnies sont principalement engagées dans cet espace migratoire liant la zone des trois frontières à la France : les Soninké pour l'essentiel et les Haalpulaar dans une moindre mesure.

Carte 4 : Les provinces du "pays" soninké



Dans les haute et moyenne vallées du fleuve Sénégal, les différents groupes ethniques sont d'origine ancienne et leur implantation a peu évolué dans le temps. Dans la haute vallée, les Soninké sont majoritaires, ils prédominent sur les rives mauritanienne et sénégalaise, et jusqu'aux chutes du Félou au Mali. Ces familles provenant de l'ancien Ghana ont fondé très tôt (avant le X^{ème} siècle ?) le Royaume du Gajaaga, qui s'étendait de la chute de Félou à la Karakoro, en passant par la Kolimbiné, la Tarékolé, le lac Magui et une partie de la Falémé (BATHILY, 1989) ; cette appellation ne concerne plus aujourd'hui qu'une faible portion de la rive gauche du fleuve en aval de la ville de Kayes. Durant la période de l'Empire du Mali, du XIII^{ème} au XV^{ème} siècles, les Malinké ont occupé la haute vallée du fleuve Sénégal, ainsi que le Bafing. Il faudrait aussi tenir compte de l'incursion de pasteurs venus du nord pour commercer avec d'autres populations de cultivateurs et de commerçants. Ainsi, les Foulbé se sont installés avec les Soninké et les

Malinké à l'est de Kayes pour former le Royaume du Kasso, les Kassonkés s'estimant depuis un groupe à part. Quant à la moyenne vallée du fleuve, elle est surtout peuplée de Haalpulaar.

Cette histoire partagée a été rapportée par de nombreux chroniqueurs et colonisateurs, mais bien des incertitudes demeurent. A. Adams (1977) précise que : *"l'essentiel semble être de noter que c'est autour de la vie sédentaire sur les rives fertiles du fleuve, puis autour de l'Islam, que se cristallise au sein des Haalpulaaren l'identité d'un groupe bien distincte des Peulhs pasteurs, nomades et non-musulmans (...) Si la sédentarisation est une composante essentielle de l'identité sociale des Toucouleurs, l'histoire des Soninké s'affronte tôt au thème de la dispersion. Leur légende d'origine même, qui porte sur le Royaume central de Wagadu, décrit la chute de Wagadu et la dispersion de ses habitants. Dans l'état actuel des connaissances historiques, il semble possible d'identifier le Royaume de Wagadu avec le Ghana des chroniqueurs arabes, ce "pays de l'or" qu'ils évoquent dès le VIIIème siècle, situé non pas sur le haut fleuve Sénégal (...), mais au Sahel, sur la rive sud du désert"* ²³

Sédentaires pour les uns (Haalpulaar), commerçants pour les autres (Soninké), ce passé historique a-t-il eu des incidences sur les comportements migratoires ? Toujours est-il que les grandes étapes des migrations internationales des populations du bassin du fleuve Sénégal confirment cette distinction (cf. infra chapitre 3).

De nos jours, une telle distinction géographique de groupes sociaux homogènes reste néanmoins un exercice périlleux. Les données utilisées pour réaliser ces découpages sont des plus imprécises. Pour avoir sillonné ces contrées, il est évident que les limites entre groupes se situent bien ailleurs. Qui n'a pas relevé la présence d'un village, d'un groupe, dominé par un autre ? Qui n'a pas constaté l'extrême brassage de ces groupes à l'intérieur même des villages ? Mais cette réserve quant à une cartographie des ethnies provient certainement d'une gêne tout autre qui n'est pas uniquement liée aux possibilités de leur dénombrement ; elle renvoie aussi à la définition de la notion même d'ethnie.

Les différentes définitions proposées par les anthropologues et les ethnologues s'accordent sur un ensemble de critères attribuant à une ethnie une même langue, un espace, des valeurs et coutumes partagées, une dénomination que le groupe se donne et que les autres groupes reconnaissent, une certaine conscience de la part du groupe d'appartenir à un même ensemble. Mais cette dénomination en termes d'ethnie reste entachée d'une volonté de spécifier autrui en lui signifiant un rang inférieur, et ce tout

²³. Cf Biblio Adams A., 1977, pp. 17 à 19.

particulièrement dans les logiques de la colonisation, cette terminologie étant très proche de la notion de race.

La représentation du groupe ethnique comme isolat pouvant être étudié pour lui-même et en lui-même reste par ailleurs contestable, tout au plus s'agit-il d'une terminologie spécifiant une société locale, qui ne peut être appréhendée de façon isolée, dans la mesure où son existence résulte d'un faisceau de relations fait d'espaces de production, de reproduction et d'échange : *"De ce point de vue, il n'existe pas d'ethnie, au sens où ce terme désignerait des entités homogènes racialement, culturellement et linguistiquement. Au contraire, ce qui prévaut toujours, ce sont des unités sociales inégales et hétérogènes quant à leur composition."*²⁴.

Vue de France et à partir de la présence des "gens du fleuve", l'approche en termes d'ethnies paraît bien secondaire, tous sont vus comme des ouvriers immigrés, et comme l'écrit A. Adams : *"Tant qu'on se borne à constater la présence de travailleurs africains en France, on peut s'en passer, de l'histoire. Le bleu de travail, le balai, la poubelle soumettent ces êtres silencieux à l'anonymat de la métropole."* (ADAMS A., 1977, p. 13). A partir du pays d'immigration, comment caractériser ces groupes ? Selon la période de référence et l'histoire de cette circulation migratoire, le regard porté par le groupe majoritaire (les Français) et la dénomination qu'il leur attribue ont été tour à tour ceux de travailleurs noirs, d'immigrés, d'Africains, de Sénégalais, Maliens, ... De manière similaire, la conscience d'appartenir à un même ensemble a évolué parmi les personnes originaires de cette zone des trois frontières. Selon les conditions de vie et de travail en France, mais aussi selon la situation socio-politique, ils se sont définis comme Africains, travailleurs immigrés lors des luttes d'usines ou des grèves de foyer, et plus récemment comme Maliens ou Sénégalais de l'extérieur. Les références concernant l'appartenance à un groupe ethnique spécifique sont plus rares, mais non absentes ; elles apparaissent surtout plus tardivement dans l'histoire des circulations migratoires et vont de pair avec le prolongement de la durée de séjour en France et les regroupements familiaux (à partir de la seconde moitié des années 70) (pour des constats similaires à propos d'autres migrations, voir HOVANESSIAN M., 1992 ; KEPPEL G., 1991 (1ère édition 1987)). La référence explicite à une ethnie devient alors référence à une langue et une culture spécifiques, elle est le fait d'associations dont l'objectif est de promouvoir celles-ci, telles que l'Association pour la Promotion du Soninké, créée en 1979 (BAROU J., 1990).

²⁴. Cf les travaux de Amselle J.L. et la note qu'il a publiée dans l'Encyclopaedia Universalis 1995-96. Sur l'ethnie comme terminologie créée au cours de la période coloniale, voir les travaux de Meillassoux Cl., Terray E. ou Dozon J.P..

Une approche en termes d'ethnies renvoie aux formes d'identité d'un groupe, dont l'identité culturelle, ses ouvertures ou fermetures vis à vis des autres groupes, ses rapports au milieu qui l'entoure et plus globalement aux "niches écologiques". De ce point de vue, on est confronté ici à une mosaïque de groupes ayant des pratiques historiques différentes, que ce soit à l'intérieur d'un même groupe ou des clans qui le constitue, ou entre groupes. L'attention portée à ces différenciations n'est-elle pas excessive, n'accorde-t-on pas un poids trop important au passé au détriment de ce qui oblige à des changements de comportements ? Quelles sont les incidences de pratiques partagées en migration, de conditions de travail et de logement similaires, sur les critères utilisés pour différencier les groupes et autres ethnies entre pêcheurs, nomades-éleveurs et cultivateurs ? Peut-on encore entrevoir des différences aussi marquées que celles relevées par J. Gallais (1967) dans le "*delta intérieur du Niger et de ses bordures : pêcheurs bozo des cuvettes inondées, paysans diolla des plaines, paysans dogon de la falaise de Bandiagara, semi-nomades Peulhs*"²⁵, lorsque les migrations modifient les activités socio-économiques et les représentations sociales ?

Certes, les éleveurs en migration ont continué à investir dans leur cheptel ; dans les foyers en France, il n'est pas nécessaire de leur demander leur groupe ethnique d'origine, quand à une question sur leurs investissements au pays, ils sortent fièrement de leur portefeuille la photo d'un taureau récemment acquis ou de leur cheptel personnel gardé par un jeune frère. Mais d'autres, cette fois cultivateurs, avant d'imaginer le projet collectif ou l'investissement immobilier en ville à Kayes, Tambacounda, Bakel, Dakar ou Bamako, ont aussi eu pour "caisse d'épargne sur place", pour reprendre la formulation d'usage, le cheptel venant compléter les pratiques culturelles habituelles.

Les différenciations entre groupes ont pu être plus aisées lorsqu'en leur sein tous pratiquaient les mêmes tâches ; mais tel n'est plus tout à fait le cas dans cette zone de forte migration des moyenne et haute vallées du fleuve Sénégal. Pour autant, peut-on discerner dans des comportements migratoires plus ou moins homogènes la constitution de "réseaux ethniques" (OFFNER J.-M. et PUMAIN D., 1996) ? Pour ceux originaires du fleuve Sénégal, tel ne semble pas être le cas, sauf à les considérer comme appartenant tous à un même groupe. En effet, à partir des 1 219 enquêtes effectuées en 1982 dans le cadre de l'OCDE/CILSS, soit 14 % du total des résidents "réguliers" présents en France et originaires des trois pays considérés (Cf. les travaux de J. Condé et al.), l'approche ethnique de cet échantillon conduit les auteurs à préciser que "*les données ne semblent pas*

²⁵. Cité par Claval P. 1995, p. 146.

soutenir globalement une différence entre les ethnies poular et soninké" (TRAORÉ S., 1994, p. 71).

Pour mettre en relation ces deux lieux, la France et le bassin du fleuve Sénégal, ne serait-il pas préférable de substituer, à une approche d'une part en termes d'ethnie, vue à partir du terrain africain et qui reste profondément marquée par l'histoire des formations sociales, et d'autre part en termes de comportements migratoires similaires vue de France, une approche plus culturelle, centrée sur la formation des identités spécifiques face aux réalités des champs migratoires, pour mesurer les formes de territorialité qui lui sont liées ?

Identités culturelles et comportements migratoires

La culture est lien entre personnes d'un même groupe, mais aussi entre groupes différents. Issue du passé, elle est également projection pour l'avenir, comprenant actes, signes et dimensions symboliques. La culture joue un rôle fondamental dans ce qui construit et fait évoluer les territoires, tout comme elle les détruit et les reconstruit. Facteur de différenciation sociale, les géographes l'ont surtout abordée du point de vue des relations entre société et milieu. Mais comment tenir compte de milieux aussi hétérogènes que ceux de cet espace migratoire, où les lieux ne sont pas seulement rationalité fonctionnelle et économique, mais "sont chargés de sens pour ceux qui y habitent ou qui les fréquentent" (CLAVAL P., 1995, p. 41) ? Quels sont donc ces lieux chargés de sens pour ceux qui, venus du fleuve, résident en France ?

Ils ont d'abord été quelques maisons d'habitation transformées en hôtels de transit en région parisienne. Lorsque le nombre de migrants originaires du fleuve a augmenté, d'autres lieux ont été investis : caves de café transformées en dortoirs ou "garnis clandestins" , et plus exceptionnellement bidonvilles de la région parisienne. Dans les années 70, ces migrants sont regroupés dans les foyers, ASSOTRAF, SOUNDIATA, ..., puis SONACOTRA. En région parisienne, une trentaine de foyers-hôtels regroupait la quasi-totalité des gens du fleuve. Foyers taudis pour bon nombre d'entre eux, avec plusieurs résidents par chambre, dans des lits superposés, les conditions de vie y étaient particulièrement pénibles. Mais s'il était impossible de s'y isoler, ou de recevoir dans l'intimité, ils n'en étaient pas moins des lieux sûrs, où entre "frères", les migrants se retrouvaient et partageaient leur expérience de la ville. Les plus anciens conseillaient les derniers arrivés, leur expliquaient les règles d'usage de l'espace "d'accueil", la manière de se déplacer dans ce monde urbain, leur apprenaient à identifier les repères obligés à leurs déplacements. Ces foyers, malgré la promiscuité, malgré l'enfermement des murs si différent des larges espaces de la brousse, devenaient, par la force des choses, une

deuxième résidence, dont le principal sens était d'être en contact direct avec le pays d'origine.

Ce séjour à l'étranger permet d'acquérir du numéraire, d'épargner et d'investir pour l'avenir, d'abord le leur, puis celui de la famille, du village, ... comme dans toute société, y compris celles fortement marquées par des pratiques communautaires, la société soninké est aussi composée d'individus. Le sens de ce lieu, des comportements individuels en migration, est d'abord défini par l'ailleurs, il est instrumentalisation d'un lieu pour un autre. Cette culture venue du fleuve et pratiquée en migration, adaptée aux conditions de séjour et de travail en France, devient alors un ensemble de pratiques, de comportements, de ce que ces migrants vivent et entendent être. En effet, la culture n'est pas *"la somme des comportements, des savoir-faire, des techniques, des connaissances et des valeurs accumulées par les individus durant leur vie et, à une autre échelle, par l'ensemble des groupes dont ils font partie. La culture est un héritage transmis d'une génération à la suivante. (...) Les contacts entre peuples de différentes cultures sont parfois conflictuels, mais ils constituent une source d'enrichissement mutuel. La culture se transforme aussi sous l'effet des initiatives ou des innovations qui fleurissent en son sein."* (CLAVAL P., 1995, p. 46). Quelle est donc cette "somme de comportements" des migrants originaires du fleuve et vivant en France ?

Dans l'histoire de leur voyage du pays de départ au pays d'arrivée, les candidats à la migration ou les migrants expliquent qu'ils sont d'abord à la recherche de lieux d'accueil, qui leur sont proposés par les membres de la famille ayant déjà migré, à défaut par ceux du village, ou encore ceux de la région, voire du bassin du fleuve. Ici la notion de région est à considérer à différentes échelles, elle varie en fonction de la date d'arrivée en France. Pour les migrants des années 60, la région d'origine se divisait en deux : Bakel et Kayes, et leurs environs (DAUM Ch., et al., 1988). Au fil des années, elle se fait plus réduite, pour correspondre aujourd'hui à l'échelle d'un quartier de village ou d'une concession. Le point d'accueil en France a une fonction principale : éduquer le nouveau venu, étranger à la ville, à de nouveaux comportements. L'acquisition de ceux-ci nécessite alors des points d'appui, de référence, ceux de sa propre culture, de ses traditions, impliquant entre autres le respect des aînés, des règles existantes au village, ... Ce besoin de repères est d'autant plus impérieux que les savoir-faire attendus en France ne sont pas ceux ayant été acquis en Afrique, d'où un certain enfermement dans ses propres normes. La culture partagée au sein des foyers en France est donc une des garanties de la survie, par les références à un territoire lointain.

Mais cette culture préservée n'en est pas moins au contact d'autres, celles des minorités venues d'ailleurs, celles de la majorité, des Français. D'une migration temporaire courte, on est passé à une migration temporaire plus longue. Le rapport à l'autre (personnes et cultures) évolue, et il est effectivement conflictuel. Comment se comporter en France en tant qu'ouvrier immigré : accepter les conditions de logement et de travail sans rechigner, ou se révolter ? L'histoire des migrations est aussi faite de ce dilemme, préserver sa culture et/ou s'adapter à celle qui entoure le migrant. Il ne faut cependant pas oublier que ce qu'on appelle "culture" n'est pas uniquement fait de traditions folkloriques et de références symboliques ; elle inclut également des traditions et des mémoires collectives de luttes sociales et politiques, qui peuvent, à un moment ou à un autre, être mises en œuvre dans un nouveau contexte. Enfin, si la vogue actuelle de la "world music" a favorisé la diffusion de musiques africaines, les migrants d'Afrique noire furent tout aussi perméables à la musique noire américaine, et dans les foyers de Paris dans les années 70, nombreux étaient les jeunes Maliens ou Sénégalais qui assistaient à tous les concerts de James Brown.

De façon simplificatrice, on peut estimer que les premiers migrants, tout comme les plus âgés, persuadés que leur séjour allait être de courte durée, ont accepté les conditions de vie en France, mis de côté leur propre culture ou certains de ses aspects. Les migrations les plus récentes, ou les plus jeunes migrants, les ont refusées, ont revendiqué leurs droits, en tant que travailleurs ; des processus similaires ont d'ailleurs pu être observés en ce qui concerne la pratique de la religion musulmane en France par les populations issues de l'immigration (KEPEL G., 1991 (1ère édition 1987)).

Dans les années 70, lorsque le nombre de ceux du fleuve en France a fortement augmenté, alors que les ouvriers immigrés étaient dans bien des cas à la pointe des grèves de l'époque, il n'était pas rare de trouver parmi les "meneurs" des ouvriers africains²⁶ ; enrichissement mutuel à n'en pas douter. Les actuels leaders paysans de la région du fleuve ont été formés à l'école des luttes ouvrières des années 70 en France ; pour quelques-uns même, on les retrouve aux plus hauts postes de responsabilité, ministériels au Mali, tout comme dans leur village, à la tête de projets villageois et inter-villageois. Certains sont rentrés, d'autres sont encore en France mais font des aller-retour réguliers entre le fleuve et leur pays d'installation, et consacrent la totalité de leur énergie et de leur temps à organiser, former, et initier des projets. Combien sont-ils ? Tout au plus quelques dizaines.

²⁶. Voir la grève des presses à Renault Billancourt au début des années 70, celle des foyers SONACOTRA de décembre 1975 à 1979.

La confrontation entre la culture issue de cette région du fleuve et celles de France, articule des lieux, des pratiques, les met en relation, et c'est aussi cette confrontation qui participe à la survie des groupes, y compris dans leur éparpillement géographique : ici une famille, là un clan, ailleurs un village, une région ... Ce savoir acquis en migration, mais aussi confronté aux nombreux séjours courts au village durant "les vacances", est fait de "transmission et codes de communication" : *"la transmission des savoirs implique des systèmes de communication efficaces (...). Chaque culture a mis en place des codes qui lui sont propres. Passer de l'un à l'autre implique un apprentissage ou l'intervention d'intermédiaires qui assurent la traduction."* (CLAVAL P., 1995, p. 49).

Dans ce qui lie culture et développement, dans des lieux distincts, où certains sont émetteurs et d'autres récepteurs, un système complet de mise en relation s'impose. Il est à la fois du lieu d'émission et de celui de réception. En France, certains migrants pour mieux s'insérer dans la société française complètent leur connaissance de la langue, en suivant les cours d'alphabétisation proposés dans les foyers ou des locaux associatifs. Pour quelques-uns, cette formation sera suivie de cours d'initiation à l'agriculture, aux cultures irriguées, voire de stages dans des fermes durant les week-ends. Les intermédiaires de ce qui deviendra par la suite mise en relation entre les foyers en France et les villages du bassin du fleuve ont été quelques associations de solidarité, des organisations antiracistes, puis des Organisations Non-Gouvernementales. Ensemble, ils ont élaboré de nouveaux codes, ceux qui par la suite contribueront à l'émergence de projets de développement villageois et inter-villageois.

Les outils permettant la circulation de l'information ont d'abord été l'écrit, et au fur et à mesure que le système se perfectionnait, l'oral. Les lettres entre ici et là-bas ont toujours circulé, empruntant des chemins spécifiques, portées à domicile par ceux qui voyagent. La lecture de ces lettres est révélatrice de ce qui lie ceux du fleuve à ceux du "village-bis" : lettres individuelles d'abord, par lesquelles sont transmises les nouvelles de la famille, lettres permettant la formulation des demandes, et notamment l'envoi d'argent, c'est aussi par elles que les plus jeunes se voient rappeler leurs devoirs : assister leur famille, envoyer de l'argent pour compenser leur départ, ... Dans certains cas, les plus anciens n'hésitent pas à faire pression sur les plus jeunes en France. Ainsi de ce "chef d'une concession" me dictant une lettre destinée à son fils "de Paris", le menaçant de vendre ses quelques bêtes gardées par le cadet de la famille s'il n'envoyait pas immédiatement 20 000 francs CFA ²⁷. Dans l'autre sens, de la France vers le village, les tentatives de conseil écrites à maintes reprises sont rarement suivies d'effets ; pourquoi,

²⁷. Soit 200 Frs français depuis la dévaluation du Franc CFA. A l'époque, la somme demandée était de

comme le suggèrent les migrants, aller ramasser du bois en brousse, disent les plus jeunes, alors qu'il suffit d'utiliser l'argent qu'ils envoient pour en acheter ?

D'autres lettres sont aussi envoyées, qui ne sont plus individuelles mais destinées au village, qu'il s'agisse de celui d'Afrique ou du "bis" en France. Leur contenu traduit des attitudes, des gestes, des comportements anciens et nouveaux, il compense ce besoin de rituels, complexe quand il se situe aux confluent de cultures, de lieux et de comportements différents : suggestion de réalisation d'intérêt villageois, demande d'intervention ... Cette "culture en mutation" oblige alors apprentissage et écoute de l'autre, plus uniquement celui de la famille mais aussi de celui que l'on côtoie en migration. Ainsi, penser des projets de développement, qu'ils soient investissements sociaux, d'infrastructures ou productifs, oblige à mieux pénétrer le lieu permettant l'initiative : la France, pour thésauriser ou ouvrir un compte-épargne, les structures administratives pour transformer et officialiser une association de fait en association de droit privé (loi 1901)... Dans ce cas de figure, les courriers ne suffisent plus, des médiateurs sont nommés, parmi les membres du village en France, ou des militants d'associations ou d'ONG, qui lors "d'études de faisabilité" interrogent les villageois tout en sondant leurs intentions et leur degré de motivation.

Les demandes d'information plus précises se faisant sentir, de nouveaux modes de communication au sein du groupe scindé en deux ont été imaginés. Ces sociétés de tradition orale vont alors utiliser les cassettes audio, puis vidéo, pour communiquer. Le message transmis s'adresse cette fois-ci à toute la communauté ou à une fraction d'entre elle ; par ailleurs, la distance entre les lieux étant un obstacle majeur pour échanger rapidement, des intermédiaires sont sollicités, par exemple un commerçant à Kayes possédant le téléphone s'engage à transmettre les nouvelles ou toute autre demande. Transmission rapide, nous l'avons vu, dans le cas de l'épidémie de choléra de 1987. Il va sans dire que depuis dix ans, bien des progrès ont été réalisés, certains migrants s'enorgueillissant d'un "48 heures chrono", la Radio rurale de Kayes étant à ce titre un puissant outil de communication, tant entre les villages de cette région très enclavée qu'avec la France (voir infra chapitre 5).

Cette mise en relation entre villages et "villages-bis", mais aussi cette connexion obligée avec d'autres personnes de nationalités différentes, de structures multiples, qu'elles soient du monde des ONG ou de la coopération multi-, bilatérale ou décentralisée, sont vecteurs d'innovations, et une des questions centrales est bien celle de leur diffusion : "La

diffusion des innovations et la capacité à inventer ne s'expliquent pas seulement par la diversité et la densité des flux d'informations reçus. Elles reflètent la manière dont les hommes conçoivent leur rôle et le devenir de la société où ils vivent : elles sont fonction de la culture, qu'elles contribuent à transformer." (CLAVAL P., 1995, p. 84).

La richesse de ce bassin du fleuve Sénégal est bien dans ses hommes et ses femmes, qui ont toujours su s'adapter aux nouvelles conditions, qu'elles soient environnementales, avec la sécheresse qui perdure, économique-politiques, ou issues des grands aménagements. Leurs ressources se situent au niveau de l'organisation sociale et dans ces sociétés locales. Paradoxe de ce constat, dans la mesure où ces sociétés sont très hiérarchisées, où les systèmes de dépendances sont complexes, en fonction du sexe, du rang et des systèmes d'ordre. Comment ces hommes, jeunes pour l'essentiel, éloignés du cadre qui régit les mécanismes internes aux groupes, ont-ils pu prendre l'initiative et proposer des innovations ? Toujours est-il qu'au sein de ces deux ethnies originaires du fleuve et majoritaires en France, on n'a pu que constater des évolutions similaires. Certes avec des décalages dans le temps, les Soninké, plus nombreux en France ayant souvent pris l'initiative bien avant les Haalpulaar.

On assiste ici à une double diffusion de l'innovation : sur le fleuve, et en France, mais aussi partout dans le monde où ces migrants sont présents. Les comportements migratoires ont fini par s'homogénéiser, par "contagion", par le contact dans les lieux de résidence à l'étranger, où chambres et salles collectives étaient partagées avant que n'apparaissent des regroupements par lieu d'origine, allant jusqu'au village, voire même au quartier de village lorsque ces derniers sont de dimension importante. Mais avant d'analyser les mécanismes de cette diffusion, il est nécessaire de préciser les mécanismes internes de fonctionnement des groupes, leurs réalisations et leurs partenaires.

...Et le reste du monde

Dans mon approche du Sahel, du bassin du fleuve, des trois pays et des régions de départ, il a souvent été fait référence à la situation en France. Les particularités de ce pays d'accueil ont été pour certaines d'entre elles signalées, d'autres expliquent ce phénomène de concentration. Le passé colonial et la connaissance de la langue française ont incité les candidats aux migrations à se diriger vers ce pays (voir Figure 3). La présence de quelques têtes de pont des chaînes migratoires explique aussi cette préférence. Ainsi, certains tirailleurs sénégalais sont restés en France à la fin de la Seconde guerre mondiale ou lors de leur démobilisation de l'armée française. Tout comme certains marins installés comme dockers dans les ports de Marseille ²⁸ ou du Havre, ils ont servi de points d'appui

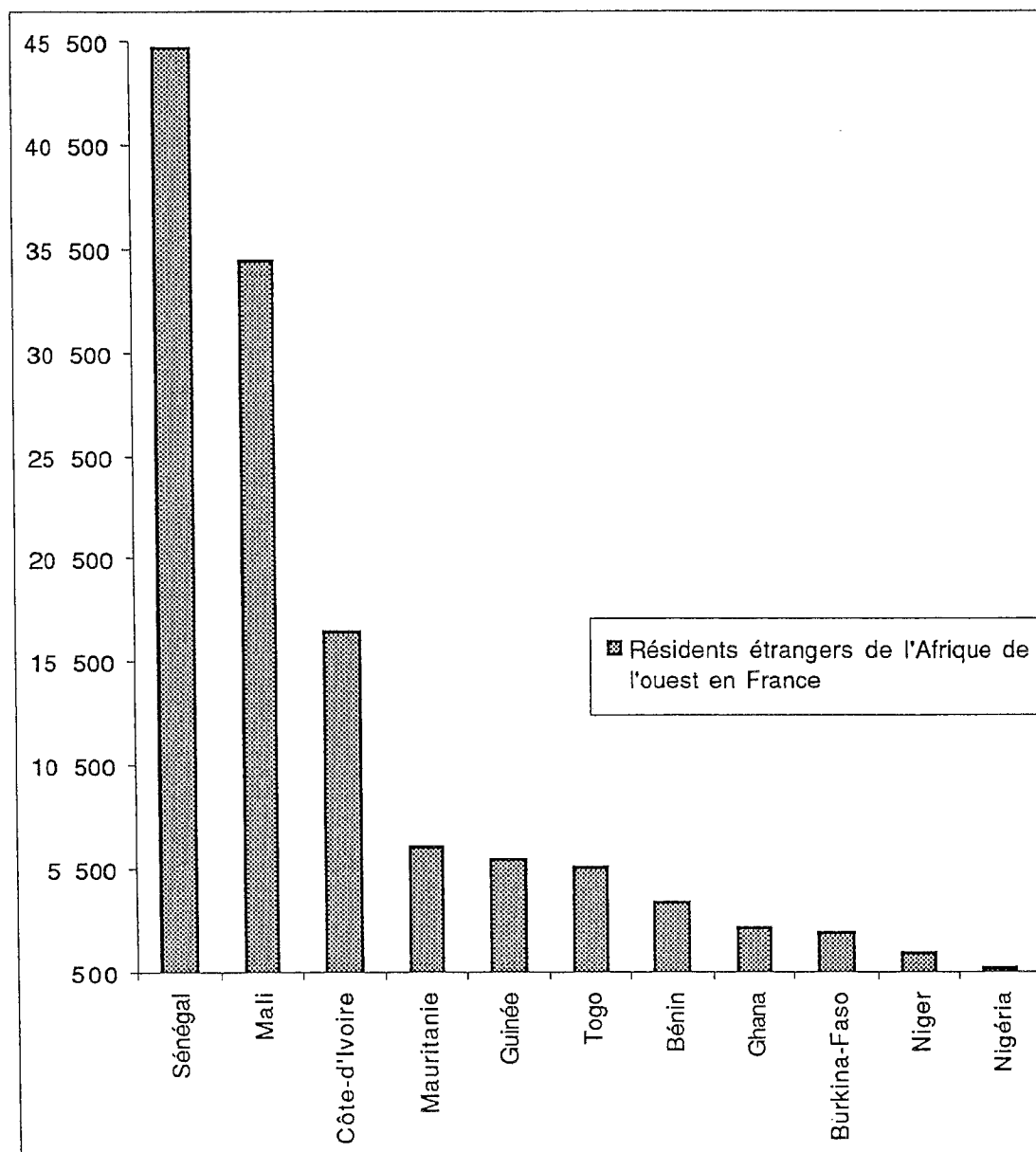
²⁸. Cf le roman de Sembène Ousmane, 1956, *Le dockeur noir*, où sont décrites les conditions de vie et de

aux premiers candidats à une migration temporaire de travail. Qu'ils soient Soninké ou Haalpulaar, les mécanismes ont été les mêmes, la chaîne migratoire comprenant des villes étapes (Kayes, Bakel, Matam, Tambacounda...) ou relais (Dakar, Bamako, Nouakchott), des foyers d'accueil dans les pays de destination ; tous ces lieux ont été les points de passage obligés pour apprendre à se comporter lors du voyage et se constituer de nouveaux repères dans le pays d'accueil. De même, que l'on soit Soninké ou Haalpulaar, les migrations ont d'abord été temporaires ; mais y compris lorsque la durée du séjour s'est allongée, les liens avec le village d'origine sont restés très forts. Les retours pour des "vacances" sont réguliers, d'une durée de un à deux mois tous les deux à trois ans, selon les possibilités offertes par l'employeur. De même, tous envoient de l'argent, épargnent pour leur propre compte, s'organisent au sein de caisses traditionnelles, constituent un "village-bis". Mais je l'ai déjà précisé, ceux de France sont une minorité par rapport à tous ceux qui ont franchi le pas d'une migration internationale. Moins de 10 % des "Maliens de l'extérieur", un million sur les neuf millions d'habitants du pays, sont en France ; les localiser avec précision demeure une tâche impossible, en l'absence de dénombrement précis que ce soit à partir du pays de départ ou de ceux d'arrivée, mais quelques pistes peuvent tout de même être explorées.

En 1990, et à partir des données statistiques de l'Union Européenne, les résidents étrangers originaires de l'Afrique de l'Ouest et séjournant en Europe sont un peu moins de 300 000. La distribution de ces migrations par pays d'origine (Figure 2) traduit l'importance des variations entre nationalités. Un pays se détache, le Sénégal, avec un peu plus de 70 000 émigrés, suivi par le Ghana (52 289 migrants recensés). Les migrants d'un autre ensemble de pays, dont les nombres s'échelonnent de 30 à 40 000, séjournent dans des pays européens bien identifiés (Figure 4). Un dernier groupe est formé d'une diversité de pays de l'Afrique de l'Ouest, aux effectifs bien moindres. Le Sénégal, le Mali et la Mauritanie ont donc des nombres de migrants établis en Europe très différents, mais, fait important, ils se dirigent en priorité vers la France (Figures 2 et 4).

La Figure 4 est certainement la plus révélatrice de ce qui lie les flux migratoires entre pays de départ et d'arrivée, traduisant à elle seule le passé colonial : ces flux migratoires sont "empreints du passé" (ROBIN N., 1992, p. 8). A ce titre, la France apparaît en tête des pays de destination pour les migrants originaires d'Afrique de l'Ouest. Ainsi, la quasi-totalité des Maliens recensés en Europe le sont en France, tout comme près de 90 % des Mauritaniens et plus de 60 % des Sénégalais. Un phénomène similaire est observable pour les migrants issus du Nigéria et du Ghana, qui se dirigent en priorité vers la Grande-Bretagne et ceux du Cap-Vert allant vers le Portugal (plus de 70 %).

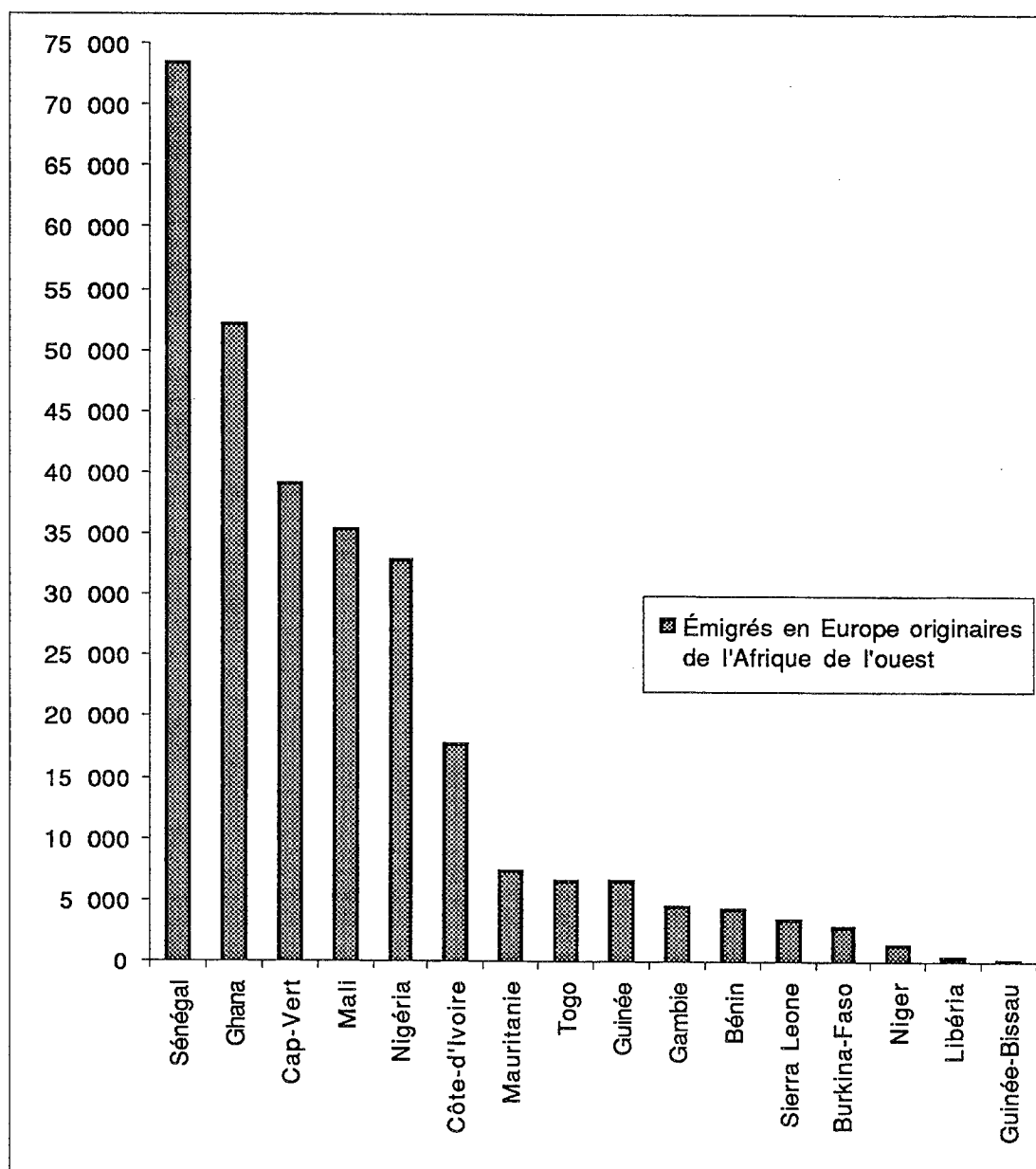
Figure 2 : Résidents étrangers originaires de l'Afrique de l'ouest en France - 1990



Source : Provisional Data, Eurostat, 1992, citée par N. Robin, 1992.

(GB : 1989. Aucun immigré d'Afrique de l'ouest recensé en Irlande. Statistiques de la Grèce non disponibles)

Figure 3 : Migrants originaires de l'Afrique de l'ouest résidant en Europe - 1990

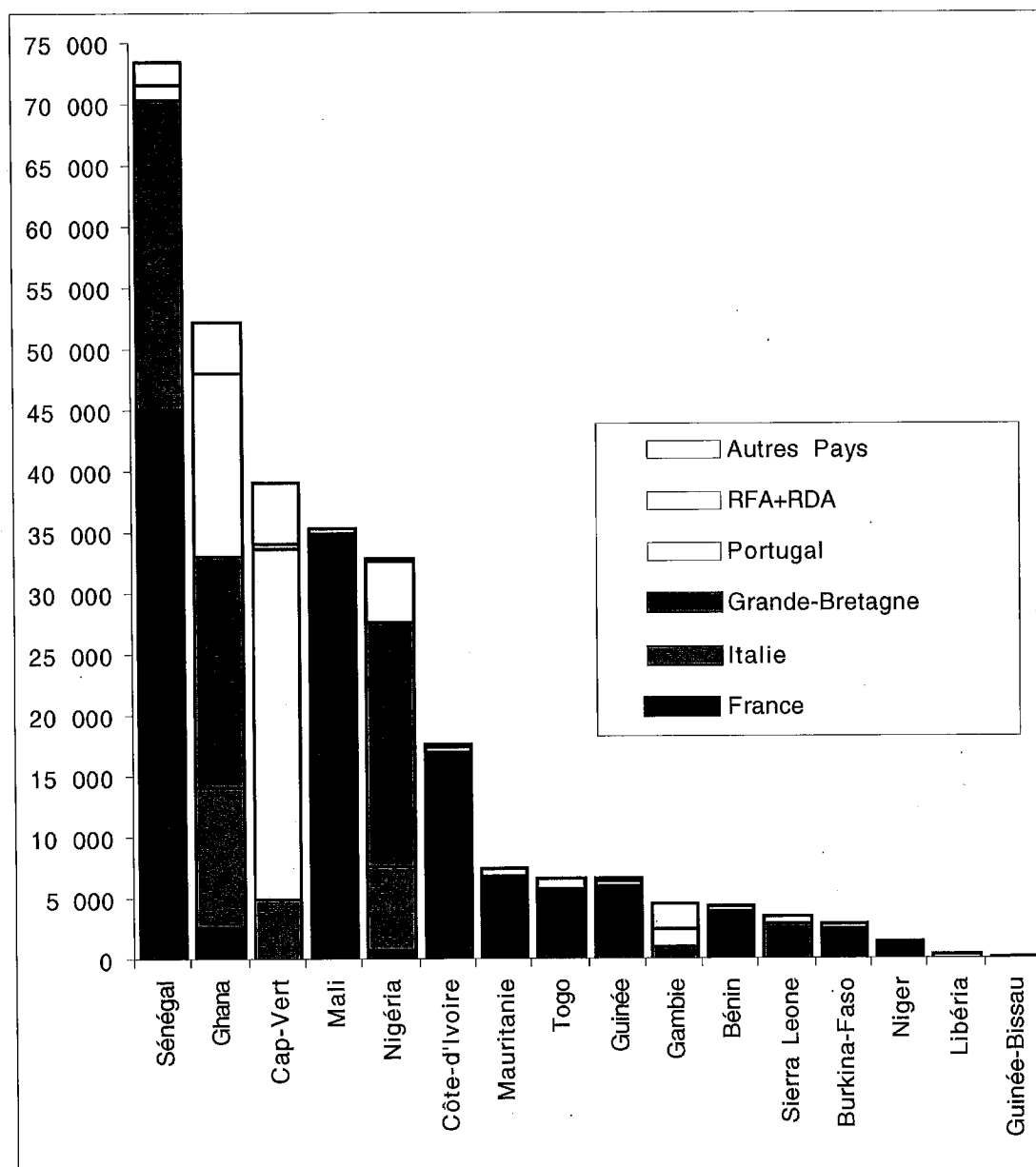


Source : Provisional Data, Eurostat, 1992, citée par N. Robin, 1992

Pays d'accueil : Belgique, Danemark, Allemagne (RFA+RDA), Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Grande-Bretagne

(GB : 1989. Aucun immigré d'Afrique de l'ouest recensé en Irlande. Statistiques de la Grèce non disponibles)

Figure 4 : Résidents étrangers originaires de l'Afrique de l'ouest, par nationalité et pour les principaux pays d'accueil - 1990



Source : Provisional Data, Eurostat, 1992, citée par N. Robin, 1992

Autres Pays : Belgique, Danemark, Espagne, Luxembourg, Pays-Bas

(GB : 1989. Aucun immigré d'Afrique de l'ouest recensé en Irlande. Statistiques de la Grèce non disponibles)

Mais d'autres destinations sont aussi à signaler : les migrations sud/sud sont ainsi régulièrement étudiées par l'équipe de l'ORSTOM à Dakar et par celle du CERPOD (Centre d'Études et de Recherche sur la Population pour le Développement (Bamako) ²⁹.

Le projet de séjour à l'étranger connaît aussi des variations de situation : temporaire, il est surtout lié au village et sert à faire perdurer son système tout en le modifiant par la seule intervention en tant que personne de l'étranger. Dans le cas où le séjour en migration est plus long, la situation migratoire oblige une insertion minimale dans le pays d'accueil, qui devient alors pays d'installation, même si celle-ci est transitoire. Là aussi, face à ces choix extrêmes, une diversité de positionnement vis à vis des deux lieux (de départ et d'arrivée) est possible. Catherine Quiminal détecte trois processus pouvant être entendus comme des "projets de carrière", dont l'un est intermédiaire par la recherche d'une alternative entre "ici et là-bas" (QUIMINAL C., 1991). Mais quels que soient ces différents types, l'objectif premier est de travailler pour envoyer de l'argent à la famille, ce qui oblige une stratégie d'épargne. Elle est tout d'abord personnelle, une partie étant destinée au village, l'autre étant conservée pour se préparer au retour.

Épargne personnelle mais collective ; là aussi malgré la diversité des situations migratoires et des pays de destination, on retrouve des caisses impliquant des cotisations obligatoires. Lors des premiers travaux sur ce thème, nous les avons dénommées "caisses traditionnelles" (DAUM Ch., et al., 1988). D'autres caisses sont apparues par la suite, ou celles d'origine se sont transformées, et à un moment de la vie du groupe à l'étranger, la question de leur utilisation par rapport au village a été posée.

Il semblerait que des modalités différentes soient perceptibles entre caisses et projets de "villages bis" en France et caisses et projets de "villages bis" dans d'autres pays d'Afrique. Ainsi à Kabaté, le long de la Kolimbiné, les migrants en France ont pensé la réalisation d'un dispensaire, la "Bankonoumia" ³⁰, d'un projet intervillageois et dit "intégré" au sein de l'ORDIK (...), d'une école fondamentale en langue française. A l'opposé, les migrants du même village établis ailleurs qu'en France, n'ont pas participé à toutes ces réalisations, mais se sont engagés dans la construction d'une école de type Medersa, où l'enseignement est dispensé en arabe. Il semblerait que cette distinction d'investissement, ayant des objectifs différents, se soit reproduite dans de nombreux villages.

²⁹. Voir bibliographie, entre autres *L'atlas des Migrations de l'Afrique de l'ouest* de N. Robin.

³⁰. « L'avenir est radieux », en Soninké.

Des différences dans ce qui est réalisé pour les villages en fonction des pays d'émigration existeraient donc ; mais bien d'autres différences sont également perceptibles. Elles dépendent des formes d'organisation, de la cohérence des villages (en Afrique et bis), des stratifications sociales en leur sein. Tel est le cas par exemple pour ce village de la rive droite en amont de Kayes, où malgré l'achat de pirogues, la construction d'un magasin d'achat, d'un dispensaire, d'une école, de puits, par les migrants en France, ceux de la famille du Marabout ont refusé d'adhérer et de cotiser pour ces réalisations ; ils ont par contre participé à la construction de la nouvelle mosquée proposée par d'autres migrants de la famille, établis ailleurs qu'en France. Plus révélateur encore, le cas d'un village du Sénégal où deux groupements d'achat ont été construits, l'un par les migrants descendants de captifs, l'autre par ceux descendants de nobles (DEBOST J.-B., et al., 1986).

Face à ces nombreuses distinctions possibles, une meilleure connaissance des structurations sociales s'impose, tant au village qu'en migration.

La circulation migratoire des "gens du fleuve" est multiple, diversifiée et hétérogène. Elle est celle des pays de destination, des contacts plus ou moins prolongés obligeant une insertion dans les sociétés d'installation. Elle est aussi fonction des stratifications sociales des villages d'origine qui perdurent, tout en se transformant dans les pays d'arrivée. Cette complexité de l'espace migratoire est aussi le fait de ce que réalise ces hommes et ces femmes pour leurs villages d'origine, pour le bassin du fleuve Sénégal, lui-même sujet à des intentions d'aménagement et de développement. Comment rendre compte de cette complexité, et de cette complexification, des systèmes spatiaux et territoriaux ?

Une approche menée à l'échelle de l'Afrique de l'ouest, et notamment à celle du bassin du fleuve Sénégal entre les deux barrages de Manantali et Diama, est difficilement superposable à ce qui se passe au niveau local, aux réalisations des zones de forte migration. La mise en relation des trois Sahel, entre la carte des variations pluviométriques, celle associant les États membres d'organisations internationales pour le développement et l'aménagement du fleuve Sénégal, et celle des régions de fortes migrations internationales, cette mise en relation ne permet pas de déceler des corrélations immédiates. Pour autant, des grands aménagements à la réalité des initiatives paysannes ³¹, les spécificités de la circulation migratoire de la région des Trois frontières laissent entrevoir aux observateurs avisés des interactions. Malgré l'enclavement et les oublis en matière de planification locale, les réalisations sont effectives, là une école,

³¹. Voir à ce propos les travaux de G. Belloncle (Cf Bibliographie).

ailleurs un dispensaire, des puits, des périmètres irrigués, des groupements d'achat. Vu du village, celui qui est migrant est présent partout, dans ce qu'il a permis, dans l'apparition de constructions en ciment, dans les formes mêmes des maisons qui ont changé.

Aux yeux de ceux qui sont au village et pour les plus jeunes, la migration est une nécessité, une contrainte et une opportunité pour être reconnu par les plus anciens, et même si au fil des ans, les erreurs passées sont reconnues, le départ en migration semble inéluctable. Contradiction majeure par conséquent : ceux en France ont voulu pallier aux causes de leur départ, investir pour mieux revenir et éviter que les plus jeunes ne partent ; or le développement, même non planifié, reste un puissant vecteur de la mobilité, des voyages et de la quête de l'ailleurs.

Seule une approche combinant l'approfondissement de certaines zones, les retours réguliers sur les terrains d'enquêtes, la diversité des lieux enquêtés (zones rurales, urbaines, de forte et de faible migration, gros villages Soninké du fleuve et petits villages Peulhs hors fleuve) permet d'appréhender la complexité induite par des acteurs multiples, par des mises en relation de lieux aussi diversifiés que les villages et villes d'Afrique, les métropoles des pays développés Mais le choix des zones d'enquêtes a tout d'abord été guidé par les contacts pris en France, dans les foyers de travailleurs immigrés au milieu des années 80, et plus récemment dans les quartiers. Des "célibataires" aux familles vivant en France, des fils ayant pour nom réseaux ont été tirés, des territoires ont été investis.

On l'aura compris, ce travail ne prétend pas à une quelconque exhaustivité ; celle-ci ne peut être l'oeuvre d'une seule personne, et encore faudrait-il disposer d'informations suffisamment précises pour permettre une intention d'approche comparatiste ³². Le cadre général ayant été précisé, la suite résulte donc d'un choix : approfondir, dans un seul des trois pays du bassin du fleuve, l'analyse d'une zone de migration, celle de la Région de Kayes, et la limiter à un seul groupe social : les Soninké. En effet, face aux similitudes entre les zones de Kayes, Bakel et Sélibaby, il a semblé utile de compléter les enquêtes par d'autres menées dans une région de migration plus récente et hors fleuve, celle du Sénégal oriental. De même, les enquêtes effectuées dans le Delta du fleuve, une zone ne connaissant pas l'intensité des migrations internationales, permettront cette démarche comparatiste. Enfin, l'analyse d'un processus similaire, celui des Haalpulaar, permettra

³². Cette perspective sera peut-être possible avec la réalisation d'un SIG pour la Région de Kayes. Travail en cours réalisé par un réseau de chercheurs impulsé par une équipe de l'UFR de Géographie de Lille I.

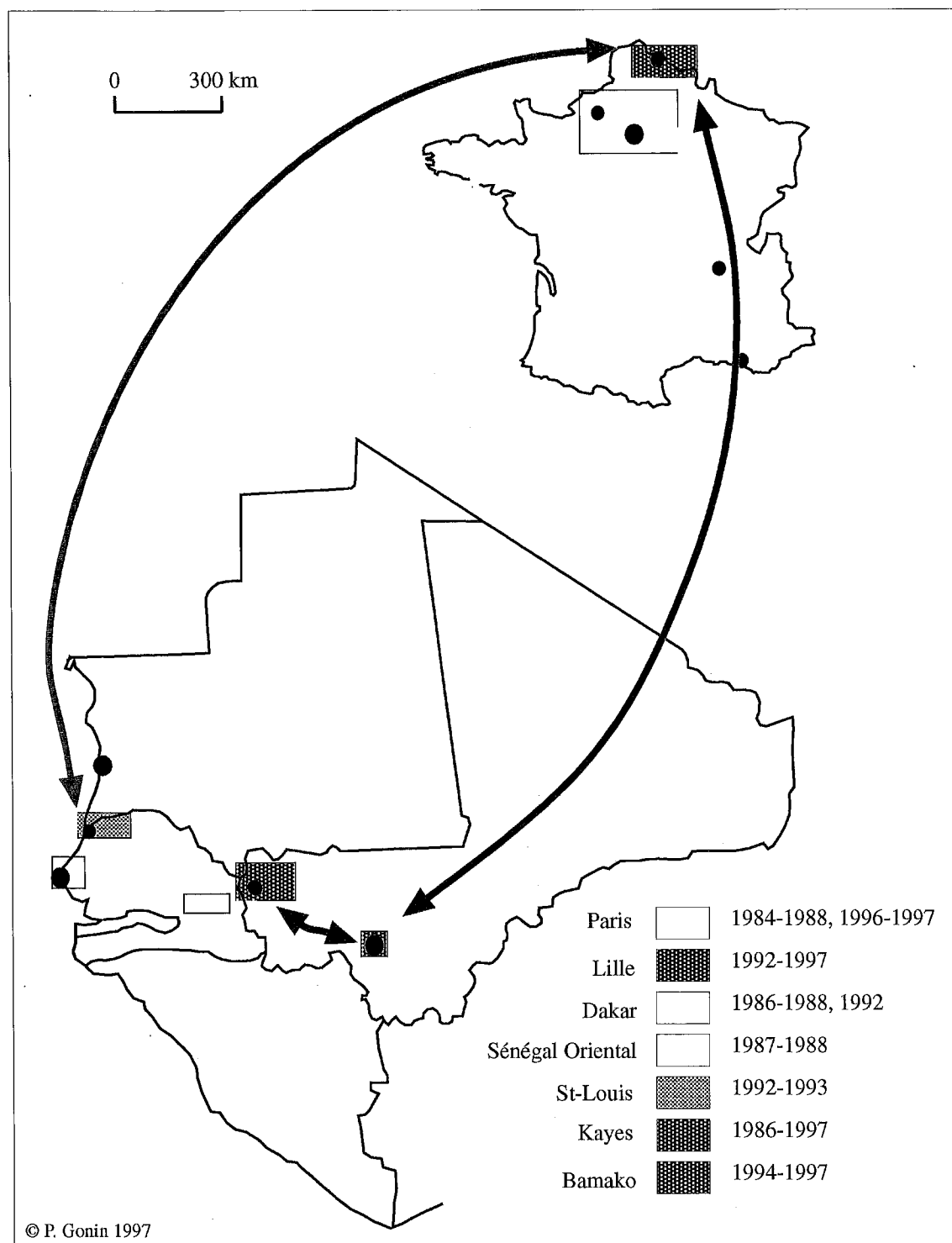
de mieux appréhender les transformations en cours et les évolutions spécifiques en pays Soninké.

Parce que ce travail n'est pas d'un lieu, mais de plusieurs, il est nécessaire de préciser les différentes phases d'enquêtes ayant mené à cette construction sur les réseaux et territoires au travers de l'étude des mobilités de populations issues de pays du Sud. Les premières enquêtes ont débuté en 1984, dans le cadre de l'Action Thématique Programmée du CNRS ; elles ont d'abord été effectuées en France, et tout particulièrement dans les foyers pour travailleurs immigrés de la Région parisienne. Quelques informations ont également été collectées dans la région rouennaise. Dès 1986, eu égard aux informations recueillies, il s'est avéré nécessaire de prolonger ce travail par une série de séjours en Afrique. La région du fleuve est alors apparue comme le lieu obligé d'approfondissement, afin de mieux saisir les réalisations imaginées par les migrants de France. Une première période d'enquêtes en Afrique couvre donc les années 1986 à 1988, durant lesquelles nous avons rencontré des villageois le long du fleuve, entre Kayes et les frontières séparant le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Quelques enquêtes ont été effectuées au Sénégal Oriental, du point de vue des projets intégrés.

Une deuxième période d'investigation scientifique concerne les actions de coopération décentralisée, celles qui ont rapproché les villes de Lille et Saint-Louis-du-Sénégal, la Région Nord-Pas-de-Calais et la 1ère Région du Mali. Elles m'ont permis de remonter le fleuve en direction des régions de forte migration. A partir de 1994, les enquêtes se sont principalement concentrées sur le Mali, et en particulier la Région de Kayes. Différents fils ont été tirés : pour ce qui est des conditions de séjour en France, ils concernent les foyers-taudis de l'est parisien, puis les foyers Sonacotra, Assotraf, Soundiata... Plus récemment, les regroupements familiaux m'ont conduit dans les cités de la Région parisienne, mais aussi de la métropole lilloise. Ce premier fil conducteur est du domaine des liens tissés entre les communautés villageoises de France et les villages. Le deuxième fil est celui de la coopération décentralisée ; il a débuté par un travail sur Saint-Louis-du-Sénégal pour se prolonger dans le cadre de l'accord entre les Régions Nord - Pas-de-Calais et de Kayes. Confronté aux interrogations que soulève ce type de coopération, notamment celles de la place des populations et des "aides" ainsi apportées, il m'a paru nécessaire de réexaminer les actions des migrants pour leurs villages d'origine.

Ainsi, dix ans après les premières enquêtes effectuées en Afrique, je suis retourné dans les mêmes villages, et ai pu mieux appréhender tant les réalisations engagées que leurs impacts sociaux, économiques et politiques.

Carte 5 : Parcours d'enquête



Comprendre les investissements sociaux, d'infrastructure et de production à partir d'un lieu, celui de résidence, pour un autre, celui d'origine, oblige à mieux pénétrer les lieux permettant l'initiative. Quelles ont donc été les grandes étapes des migrations internationales du pays Soninké en direction de la France, et qu'ont-elles transformé dans la gestion de l'espace migratoire ?

Chapitre 3 :

Migrations internationales, flux de personnes et transferts de numéraire

« Ce n'est (...) pas impunément que l'on tire leçon des civilisations différentes et plus "nues" parce que moins encombrées de productions matérielles complexes. La comparaison, jamais innocente, a valeur d'épreuve »

Balandier G., 1983, *Afrique ambiguë*, Paris, Plon, coll. Terre Humaine, p.7

Durant les quarante dernières années de cette circulation migratoire, les rapports aux entités territoriales ont changé, les sentiments d'appartenance à ces entités évoluant en fonction d'événements conjoncturels ou structurels, qu'ils soient le fait du pays de départ ou des pays d'installation. Parmi les évolutions les plus récentes signalons pour les Maliens celui d'un sentiment national retrouvé, lié à la transition démocratique en cours qui modifie aussi les relations qu'avaient tissées les migrants entre villages de départ et villes d'arrivée. D'autres évolutions se sont produites au cours de cette période : elles dépendent des investissements sociaux, d'infrastructures et productifs. Cette société, composée des villages au Mali et plus précisément dans la Région de Kayes, et les autres "bis" en France, est en profonde mutation. Résultant d'une prise conscience interne aux groupes et de causes externes multiples, doit-on y voir de possibles similitudes avec les champs spécifiques de recherche dont G. Balandier et H. Mendras ont montré les difficiles confrontations entre sociétés traditionnelles et leur transformation au contact d'autres sociétés, situées à un stade de développement supérieur, voire des sociétés industrielles ?

Une forme spécifique de comparaison est ici proposée, d'éléments appartenant à cet espace migratoire, faite de mise en parallèle dont les relations sont fonction des étapes du développement du champ migratoire entre lieux en Afrique et en France.

Cette région des trois frontières subit depuis des lustres différentes formes de migrations internationales ; de quel type sont-elles, peut-on y déceler des spécificités par rapport aux

typologies habituellement proposées ? Quelles ont été les grandes étapes des migrations internationales de cette région, qui perdurent depuis quelques décennies, et quelles sont leurs incidences sur les communautés familiales, villageoises, régionales, les sociétés locales... tant pour la région de Kayes que pour la France ?

Typologie migratoire et champ migratoire spécifique

Il est courant de répartir les phénomènes migratoires par grands types, dont les facteurs discriminants sont pour l'essentiel l'augmentation de la population, les pressions foncières, les déficits de la production alimentaire, les besoins en ressources monétaires... Ces facteurs, souvent caractérisés comme principaux, sont corrélés à d'autres causes de migration, qu'elles soient internes ou externes aux sociétés de départ et d'arrivée. Il arrive que les destinations entrent en ligne de compte dans ces démarches typologiques, et on distingue alors les migrations de proximité, par extension de l'aire géographique de départ, d'autres plus lointaines, au sein du même État ou internationale, ou encore entre zones rurales et urbaines. Parmi les critères retenus pour différencier les profils de migration, il est rarement fait état des conséquences de ces mobilités tant pour les pays de départ que pour ceux d'arrivée. Ainsi, J.L. Amselle, à partir d'une analyse critique des travaux sur les migrations antérieures à 1976, rapportait les principales typologies utilisées : « *Migrations anciennes ou archaïques (et) migrations modernes ; mouvements de peuples (et) migrations de main d'oeuvre ; migrations agricoles, mouvements de colonisation (et) migrations de travail ; migrations rurales (et) migrations urbaines ; migrations spontanées (et) migrations organisées, dirigées, orientées, planifiées.* » (AMSELLE J.-L., 1976, p. 12).

Ces oppositions pratiquées pour exposer des situations spécifiques ne paraissent alors pas suffisantes aux yeux de cet auteur pour traduire la complexité des migrations africaines. Le poids de l'histoire et les différentes formes de colonisation expliquent aussi les migrations modernes de main d'oeuvre ou de travail. De même, l'opposition entre les migrations rurales et urbaines lui paraît bien trop statique au regard des imbrications spatiales plus complexes. Quant aux migrations spontanées ou dirigées, il lui semble erroné d'y voir une quelconque opposition entre des formes archaïques et modernes, pré-coloniales et post-coloniales.

Parmi les nombreux exemples de migration, les colonisations de nouvelles terres ont souvent été étudiées³³. Les facteurs explicatifs des migrations de peuplement sont à rechercher du côté des zones de départ, dont les fortes densités de population agricole, les

³³. Voir entre autres les travaux de J.P. Raison en 1968, ceux de J. Lombart et M. Garenne (1991).

pressions foncières, l'incapacité des sociétés à répondre aux besoins des populations locales par augmentation des surfaces et/ou des rendements agricoles. Ce type de mouvements a concerné le Sénégal Oriental, qu'ils aient été mouvements spontanés (années 50) ou mouvements organisés dans le cadre de la politique nationale sénégalaise (années 70).

La création de nouveaux villages comme conséquence des migrations n'est pas spécifique aux époques anciennes. De nos jours encore, il est possible de repérer de nouvelles créations après un séjour plus ou moins long en migration. Lors des enquêtes effectuées en France dans les foyers, mais aussi au Mali, deux exemples m'ont été rapportés : ceux de Somankidi Koura et de Tanima Koura. Dans le premier cas, il s'agit de la concrétisation d'une proposition de l'Association Culturelle des Travailleurs Africains en France, qui préconisait le "retour créatif". Par leur réalisation, les migrants de retour montreraient le chemin à suivre pour le développement. Des premières réunions organisées en Ile de France au début des années 70, suivies par 60 à 80 personnes, ils ne seront que quatorze à tenter cette aventure. De nationalités différentes (deux Sénégalais, deux Guinéens, un Burkinabé et des Maliens) ils ont sollicité les États africains pour que des terres leurs soient attribuées. Le Mali ayant répondu positivement, ils s'installèrent sur des terres non cultivées, mais appartenant au terroir de Somankidi. Aucun membre de cette future coopérative ne venait de ce village, mais un des Maliens était originaire de Samé, situé en face, sur l'autre rive ³⁴. Avant leur installation, ils séjournèrent dans leur village d'origine, se marièrent pour ensuite créer le "nouveau Somankidi".

Le deuxième exemple est lié à la décision de quelques migrants d'un même village de la région de Kayes, celui de Diataya situé sur la rive gauche de la Kolimbiné, de créer un nouveau village au Mali. Dans ce cas l'implantation, là aussi dépendante de l'attribution des terres par l'État, se fera à proximité de Koulikoro, sur les rives du fleuve Niger, et associera des familles de leur village d'origine.

De nos jours, la création de nouveaux villages reste cependant une exception, les migrations étant rarement de peuplement ou de colonisation ; et les deux situations rapportées démontrent que la décision de créer un nouveau village peut très bien résulter d'une longue expérience hors du pays d'origine. Dans ces deux cas, le séjour en France, les formations suivies, incitent à innover dans la culture irriguée, à produire pour vendre, à concevoir les cellules familiales comme des exploitations agricoles modernes. Pour Somankidi Koura, un tracteur fut offert par la coopération avec les pays de l'Est, quant à

³⁴. Il sera par la suite un des initiateurs de l'aventure Séguilait.

l'autre nouveau village, une moissonneuse batteuse avait été acquise et servaient aux différentes familles.

Concernant ces villages Soninké, il est rarement fait allusion à la pression foncière, les facteurs explicatifs se répartissant plutôt entre des raisons propres aux conditions de vie dans les villages de départ et aux caractéristiques de la zone d'arrivée. Pour l'époque pré-coloniale, sont souvent mentionnées les tensions et guerres tribales, le refus de payer l'impôt en résistant par la fuite durant la colonisation, et de tous temps les désaccords au sein des familles, les débats entre aînés et cadets, entre classes différentes du système d'ordre.

D'autres facteurs expliquent les migrations de population paysanne, qu'elles donnent lieu à la création d'un nouveau village, à la naissance d'une nouvelle famille, ou plus simplement à la décision de s'absenter pendant un certain temps de son domicile. Ils sont inhérents aux cellules de production agricole. Dans le cas des sociétés de l'Afrique de l'ouest, elles s'organisent au sein de la famille élargie. K. Adjou, dans sa thèse sur « *Les exploitations agricoles comme reflet d'une société en changement ...* » s'interroge sur les différentes définitions proposées des exploitations agricoles pour reconnaître qu'il est essentiel de retenir en les combinant l'unité de production et la "cellule de vie" (ADJIOU K., 1987, P.11). Malgré les particularités africaines, la définition proposée par J. Bonnamour en 1977, articulant les dimensions économiques et humaines, reste ainsi toujours d'actualité : « une terre, des hommes, des capitaux pour une production » (BONNAMOUR J., 1977).

En Afrique, la terre cultivée est sous la responsabilité d'un "chef d'exploitation" qui est l'aîné de la concession. Si la famille élargie se subdivise en cellules de production plus spécifiques, le "collectif de travail" formé par tous les hommes d'une même famille travaillant sur les champs leur ayant été attribués, participe également aux travaux agricoles sur les champs collectifs de la concession. Cette dimension humaine des modalités de répartition du temps de travail agricole est fondamentale ; elle est un des facteurs expliquant les particularités africaines : « *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières* » (BLANC-PAMARD C. et CAMBRÉZY L., 1995) étant les enjeux majeurs de ces sociétés agraires.

Ainsi, les particularités des agricultures subsahariennes obligent à rappeler que même absent, celui qui est parti a encore des droits et des devoirs par rapport à son village d'origine. Droits sur la terre en premier lieu, sur "ses" cadets, ses dépendants... mais

également devoirs par rapport à sa famille, ses cadets et ses dépendants... : « *La nature des relations sociales, religieuses, mais aussi économiques entre migrants et société d'origine est largement conditionnée par la possibilité offerte au migrant de retourner cultiver au pays, en cas d'échec dans son entreprise migratoire ou au moment de la retraite. Pouvoir accéder à un lopin de terre, même après une longue absence, est pour lui la marque de reconnaissance de sa citoyenneté villageoise et lignagère autant qu'une nécessité économique* » (GUIGOU B., et al., 1995, p.189).

Cette remarque faite à propos du pays sereer siin est tout à fait applicable à la zone des trois frontières, mais elle doit être complétée par l'analyse du comportement de ceux qui sont en France et séjournent en "vacances" dans leur village d'origine. Les enquêtes effectuées durant différentes périodes de l'année dans de mêmes lieux permettent d'estimer que deux types de comportement migratoires sont possibles³⁵. Certains préfèrent "rentrer" en Afrique durant la saison sèche et plutôt "froide", le climat y étant plus clément, les activités agricoles terminées. A l'inverse, d'autres optent pour la période d'été, l'hivernage, vont travailler aux champs, et apportent ainsi leur contribution aux tâches matérielles de la famille. Mais quelque soit la saison retenue, tout migrant présent pour un temps court s'informe sur les travaux des champs, sur les résultats de la récolte, l'état du troupeau... Le niveau d'implication du migrant dans sa concession d'origine est fonction de son rang dans la famille, de son statut marital... mais ce comportement n'est que le prolongement de ce qui se fait de toutes les façons en France, les nouvelles rapportées par ceux qui ont voyagé étant largement commentées.

Ces facteurs sociaux sont tout aussi importants dans le cadre des analyses des migrations internationales, quand ils s'expriment au travers de l'opposition entre aînés et cadets. M. Samuel, dans son livre sur « *Le prolétariat africain noir en France* » rapporte l'histoire d'une famille malienne du Diafounou de 1935 à février 1974, date de l'enquête dans un foyer parisien, histoire faite de séparation/recomposition des familles. Les quatre frères et un demi-frère issu d'un second mariage cultivent ensemble les terres de la famille. Mais les disputes entre l'aîné et ses cadets provoquent une première séparation en 1948, et en 1960 le demi-frère prend à son tour son indépendance avec l'accord du nouvel aîné (SAMUEL M., 1978). Il est intéressant ici de relever que les décisions de former sa propre famille et celle de partir en migration sont liées ; parmi cette famille, trois des frères ont séjourné à l'étranger pour des séjours courts, d'abord au Sénégal pour cultiver l'arachide, puis en France.

³⁵. Ce qui ne veut pas dire qu'il y aurait deux types de migrants, une même personne pouvant, à des périodes de sa vie en migration successivement ou alternativement, avoir ces deux types de comportement.

L'opposition, voire les conflits, entre aînés et cadets résultent des contraintes exercées par les premiers sur les seconds, et le départ en migration est une des formes possibles de la résolution de cette contradiction au sein d'un même lignage. Mais cet aspect spécifique des rapports aînés/cadets et des conflits inhérents à ce système de dépendance n'est-il pas qu'un élément révélant une crise plus globale de ces sociétés, où le chef de la famille élargie n'a plus la capacité de maintenir sa cohésion interne, ni les moyens d'offrir les facteurs d'intégration familiaux tels que la dot en cas de mariage, ou d'assurer que le grenier soit suffisamment rempli en cas de baisse de rendements ... ? « *Aussi n'est-ce pas l'opposition aîné/cadet qui est la cause directe des migrations mais plutôt le processus de transformation qui affecte l'ensemble des sociétés africaines et qui donne véritablement le coup d'envoi aux phénomènes migratoires modernes. Sans l'impact du capitalisme sous sa forme coloniale ou néo-coloniale, il n'y aurait pas de migrations modernes. Mais celles-ci à leur tour ne peuvent se perpétuer que par l'existence des oppositions présentes dans les sociétés qui engendrent des migrants. Dès lors que le déclenchement des migrations modernes s'est effectué, les conflits aînés/cadets ne font qu'entretenir le processus migratoire* » (AMSELLE J.-L., 1976, p.17).

Un autre des facteurs explicatifs à ces migrations est l'existence d'une tradition du voyage, qui perdure même si de nos jours des jeunes de la région de Kayes vont plutôt passer quelques mois à Bamako, quitte à expliquer à leur retour leurs tentatives avortées pour partir en France ³⁶. J. Anglade avait déjà relevé en 1976, dans le témoignage d'un Malien éboueur à la Ville de Paris, ce besoin ou cette nécessité de mobilité de la part des plus jeunes : « *Au village, venaient des commerçants qui vendaient toutes sortes de produits fabriqués ailleurs : bassines, tissus, rasoirs (...). Ils nous racontaient qu'on ne peut pas être civilisé si on ne porte pas de chaussures, une cravate, une chemise, un chapeau de toile, que tous les civilisés, blancs ou noirs, s'habillent comme ça. Ils ont fini par me convaincre, et j'ai eu envie de devenir un garçon civilisé, en allant voir ce qui se passe dans le reste du monde. J'aurais très bien pu rester au Mali. Ce n'est pas la faim qui m'a fait quitter mon village, mais le désir de me civiliser. Car je pense que celui qui n'est jamais sorti de chez lui ne peut rien comprendre aux hommes et à la politique. Il n'est pas civilisé. Voilà.* » (ANGLADE J., 1976).

Globalement on pourrait estimer que dans cette région de l'Afrique de l'ouest, et dans une situation normale, les besoins vitaux sont couverts par les productions locales, bien qu'il soit particulièrement complexe d'évaluer la production d'une famille. Si des évaluations

³⁶. Enquête effectuée auprès de l'OMI à Bamako en juin 1996.

sont possibles, elles sont néanmoins fondées sur les déclarations des chefs de famille qui, pour des raisons de prestige, ne peuvent avouer une consommation journalière par personne trop faible (POLLET E. et WINTER G., 1971 p.126).

Mais tous les besoins de la société ne sont pas couverts par ce type de production, les besoins ne peuvent pas être définis qu'en fonction de l'alimentaire, ou même du matériel, qui plus est de nos jours, alors que l'espace migratoire moderne est en place depuis plusieurs décennies. Faut-il aussi rappeler que le rythme des saisons de cet ensemble soudano-sahélien, où la vie est principalement dictée par les travaux agricoles, laisse encore beaucoup de temps morts. En effet, la faible maîtrise de l'eau, et l'importance d'une agriculture sous pluie, limitent la période de culture des champs, "*ce temps (hors culture) est par excellence celui de la vie sociale, des réjouissances de toutes sortes, des voyages, des migrations vers d'autres régions rurales et en ville*" (NGUYEN VAN CHI - BONNARDEL R., 1978, p.53).

La migration est une nécessité sociale et économique ; que ce soit à l'époque où des recruteurs cherchaient de la main d'œuvre à Dakar après les indépendances, ou pour des périodes plus récentes et malgré les fermetures des frontières des pays développés. Un autre facteur explicatif des migrations, plus récent, est aussi mentionné par ceux qui font cette démarche : l'absence de développement de leur pays d'origine, absence souvent invoquée pour justifier les investissements sociaux, d'infrastructures et productifs.

Ainsi donc, une des caractéristiques majeures de la zone des trois frontières et de ces trois pays (Mali, Mauritanie et Sénégal) est bien la mobilité, que l'on soit en zone de culture ou d'élevage. Elle est celle des personnes, des biens et du numéraire, d'éléments matériels et immatériels. Cette mobilité est fonction de conditions diverses, certaines perdurant, d'autres étant liées à des conditions exceptionnelles (la sécheresse pour reprendre ce qui est le plus fréquemment cité). Dans ces conditions, est-il encore possible de hiérarchiser les facteurs explicatifs des migrations internationales des "gens du fleuve", entre ceux qui seraient du domaine de l'endogène (tant des pays de départ que de ceux d'arrivée) et de l'exogène, ou encore externes à ce qui lie les différents lieux de ce champ migratoire ? Des distinctions sont toujours possibles, elles proviendraient des différentiels de développement entre régions et pays, entre ceux du Sud et ceux du Nord. Dans le cadre des migrations de travail, les fortes mobilités correspondaient à un double besoin, ceux des pays de départ et celui des pays d'arrivée, dont la demande de main-d'œuvre.

Les distinctions entre "migrations anciennes (et) migrations modernes", tout comme celles qui concernent "migrations agricoles, mouvements de colonisations (et) migrations de

travail“ restent donc effectives ; mais si les facteurs explicatifs peuvent être similaires d’une période à une autre, les rapports de causalités ont eux évolués. De fait, face à la variété des situations possibles dans le champ des migrations, si les grandes catégories les départageant sont d’une utilité certaine, le choix des critères de différenciation est déterminant dans ce qu’il produit. On ne peut ainsi se suffire d’indicateurs sur les lieux concernés, les causes des déplacements, les processus sociaux sous-jacents, encore faut-il introduire des éléments de connaissance sur ce que deviennent ceux qui partent, ce qu’ils font en migration, ce qui les lie à leur pays de départ. Une migration d’une zone rurale vers une autre n’est pas une catégorie pertinente à elle seule : le même métier peut être exercé, sans évolution technique particulière. Le migrant concerné peut tout autant changer de statut et devenir salarié agricole ; le déplacement d’une zone rurale vers une autre peut résulter aussi d’un séjour en ville plus ou moins long, les formations lorsqu’elles ont lieu provoquant une évolution importante des techniques agricoles mises en œuvre... Quant au passage d’un espace rural à un espace urbain, le séjour en ville peut être temporaire ou définitif, de courte ou de longue durée, fait d’un ou plusieurs séjours... Si dans le cas des migrations récentes, le changement d’activité domine, il n’est pas nécessairement systématique, comme c’est par exemple le cas pour les commerçants, vieille activité traditionnelle chez les Soninké.

Compte tenu de cette diversité possible de types de migration, quelles sont les explications données par ceux qui ont séjourné en France ou qui y demeurent encore ? De façon unanime, ils affirment que c’est la sécheresse qui les a contraints au départ. Mais comme nous le savons, son intensité varie dans le temps et dans l’espace. Cette explication n’est-elle pas alors aussi prétexte et justification d’un besoin de voyage ? De façon similaire à la question du “pour quoi faire“ les réponses sont tout aussi unanimes : acquérir des revenus monétaires. Mais il semble bien que les explications fournies soient largement influencées par la conjoncture, événements climatiques, ou politiques, avec par exemple dans les années 90 la mention de l’asile politique en ce qui concerne les Maliens³⁷. Mais les facteurs sociaux propres à ces sociétés : la recherche d’indépendance des cadets par rapport aux aînés, les volontés de se rendre utile et de “servir“ la collectivité familiale ou villageoise, d’imiter les plus anciens et de “réussir en France en rapportant beaucoup d’argent“... ou tout simplement de voyager, sont rarement mentionnés explicitement.

³⁷ . L’apparition de cette explication peut aussi correspondre au durcissement des lois sur le contrôle de l’immigration, et au fait que la demande d’asile politique soit devenue une des seules manières d’obtenir le séjour, même provisoire.

Dans tous les cas, et ce quelque soit la période de référence pour ces migrations modernes, les arguments justifiant le départ pointent tous, à des degrés différents, deux nécessités : acquérir la place qui leur revient dans leur société en devenant un adulte reconnu socialement, être actif dans les transformations de leur village. Ces propos soulèvent des interrogations contradictoires, tant sur ceux qui les tiennent, que sur leurs positions par rapport au autres membres de leur communauté. Le besoin d'évolution des sociétés de départ reste un des facteurs explicatifs de migrations, mais leur existence, et le fait qu'elles perdurent, n'entretiennent-ils pas aussi les mécanismes régissant les rapports sociaux ? Etre ou avoir été migrant, n'est-ce pas aussi la garantie d'accepter la société telle qu'elle est, où à leur tour ils seront confrontés au départ de leurs enfants ?

Face à cette multiplicité des facteurs explicatifs des migrations, qu'ils soient anciens ou contemporains, est-il possible de proposer une typologie des migrations liant les pays du Sud entre eux, et les pays en développement aux pays développés ? Certes, à l'instar de J.-L. Amselle en 1976, il est nécessaire de s'interroger sur les limites des démarches typologiques : « à savoir l'utilisation de traits non pertinents pour ordonner des faits qui ne sont pas contemporains de la même manière (...), fragmenter à l'extrême les différents types de migrations (...), masquer l'unité profonde du phénomène migratoire contemporain » (AMSELLE J.-L., 1976, p.25 et suivantes).

Mais J.L. AMSELLE soulève un autre aspect fondamental, celui du rôle de l'espace : "*La migration, contrairement à toutes les évidences, ce n'est pas le déplacement dans l'espace, mais plutôt un changement d'état ou de condition sociale. Le déplacement dans l'espace ne crée en lui-même aucune modification décisive dans la forme générale d'une société ou le statut social d'un individu.*" (J.-L. Amselle, 1976, p.28). En insistant sur le fait que les migrations sont un "changement d'état ou de condition sociale", l'auteur n'aborde pas le rôle de l'espace dans les circulations migratoires, et ce malgré le sous-titre révélateur de cet ouvrage collectif "réseaux et processus migratoires". Aujourd'hui, ne faut-il pas aussi lire dans ce qui perdure des processus migratoires, ce qui lie la région de Kayes aux villes de France, l'installation d'un système complexe où réseaux et territoires, conditions sociales et changement d'état sont intimement liés par ce qu'ils transforment ? Le déplacement dans l'espace n'implique-t-il pas des transformations des conditions de vie et sociales pour modifier aussi les sociétés locales, rapports sociaux et rapports à l'espace étant intimement liés dans ce qui se construit, se défait et se reconstruit ? Que se passe-t-il lorsque la migration temporaire perdure, les liens avec le pays d'origine sont-ils maintenus, restent-ils les mêmes ? Pour finir les migrations déstructurent-elles les sociétés de départ ou renforcent-elles leur cohésion ?

Les grandes étapes des migrations internationales de l'Afrique de l'ouest

La migration des "gens du fleuve" correspond à la fois à un besoin social pour les plus jeunes face à l'autorité des aînés, et à leur volonté d'être reconnus comme adultes dans leur village, reconnaissance favorisée par le fait de voyager. Elle est aussi une contrainte et une nécessité, tout comme une réponse aux crises qu'ont traversées ces sociétés, et à leur plus grande monétarisation. Elle est enfin une opportunité à saisir pour acquérir des ressources monétaires. Elle présente donc une ambivalence certaine, qui a conduit de nombreux auteurs à tenter d'ordonner ses différentes acceptions à partir des causes des migrations, liées à la fois aux pays de départ et à ceux d'arrivée.

Il est effectivement possible de répartir les fondements des migrations en grandes catégories : écologiques face aux déséquilibres entre ressources disponibles et évolution de la population, ou encore à partir des catastrophes naturelles dont les sécheresses. Sociales ensuite, et il est cette fois-ci fait allusion aux besoins d'éducation, aux obligations de réunir la dot pour le mariage. Politiques aussi, les dictatures militaires, les guerres civiles étant alors les causes les plus citées. Économiques enfin, cette dernière raison semblant essentielle pour bon nombre d'observateurs (CONDÉ J. et FLEURY-BROUSSE M., 1983). Mais une telle présentation court le risque de trop schématiser les processus migratoires dans ce qu'ils associent : causes et conséquences des migrations d'une part, pays de départ et pays d'arrivée d'autre part.

Il n'est pas dans mon intention de rapporter dans le détail les grandes étapes des migrations internationales de l'Afrique de l'ouest, elles ont été à maintes reprises décrites, les références bibliographiques à ce sujet étant très nombreuses³⁸. Par contre est-il possible de pointer dans cette évolution les particularités des rapports entre pays de départ et pays d'arrivée, et ce en fonction du caractère fluctuant de ce qui était recherché ? Comment est-on passé d'une mobilité qui s'inscrivait dans les modes de vie des Soninké aux migrations modernes et contemporaines ? Les étapes des migrations rapportées dans le temps sont une combinaison de ce qui est le produit de l'histoire et celui d'une vie, celle des personnes qui ont "voyagé", quelque soit au bout du compte l'époque considérée.

³⁸. E Pollet et G. Winter 1971, A. Dubresson 1975, A Lericollais 1975, F. Kane et A Lericollais 1975, S. N'Dongo 1975, A. Adams 1977, M. Samuel 1978, J. Barou 1978, J.-Y. Weigel 1982, J. Condé et M. Fleury-Brousse 1983, D. Delaunay 1984, Ch Daum et Al 1988, Ch. Nuttall 1989, C. Quiminal 1991, Ch. Daum 1992, A. Nicollet 1992, M.L. Ndiaye 1992, Ph. Lavigne-Delville 1994, Ch. Poiret 1996...

Genèse et devenir des migrations soninké

Tous ceux qui ont analysé les évolutions historiques de la région des trois frontières s'accordent pour reconnaître que cette pratique de migrer pour un temps est bien antérieure à la période coloniale. Elle a d'abord été migration de peuplement faisant suite à la croissance démographique ou plus couramment à la volonté de créer un nouveau village, par l'installation définitive dans un village de culture par exemple. De même les mobilités saisonnières ont toujours été une recherche constante d'adaptation aux évolutions des milieux naturels. Telle était en tout cas une pratique courante des systèmes agro-pasteurs fondés « *sur l'exploitation des terres alluviales submergées par la crue et l'utilisation des bordures sahéliennes en fonction des pluies* » (LERICOLLAIS A., 1975, p.124). La migration est aussi un simple fait, celui de partir pour un temps de son domicile, elle est dans ce cas intention de voyage, volonté de commercer. Si cette dernière activité était d'abord réservée à quelques-uns, issus de familles de marabouts, elle correspondait plus à une période particulière de la vie d'un homme. Dans ce cas de figure, cette volonté de mobilité pour commercer était rarement le fait de jeunes hommes. Par ailleurs la particularité des rythmes agricoles permettait de s'absenter pendant un temps suffisamment long de sa concession. Durant la saison sèche, les jeunes hommes proposaient leurs services pour différents travaux dont la fabrication de briques pour la construction des bâtiments. De même les travaux agricoles des régions situées plus au sud et sud-est de cette bande sahélienne commençant plus tôt, il arrivait que ces jeunes hommes préparent les premières semences, dans l'objectif d'obtenir quelques compensations financières. Migrants saisonniers pour quelques mois, ceux de la saison sèche, ils rejoignaient la concession familiale dès que les pluies devenaient suffisamment abondantes.

Cette pratique migratoire temporaire, dépendante du rythme des saisons, s'est fortement amplifiée durant la période coloniale. Elle a correspondu à une volonté de la part de la puissance coloniale d'augmenter la production d'arachide et d'amplifier sa commercialisation, et ce dès le début du XIX^{ème} siècle. De même l'obligation de payer l'impôt de capitation imposé par la France, obligea certains villageois à se transformer pour un temps en salariés agricoles ; la culture de l'arachide tout comme l'activité commerciale sur le fleuve offrant alors cette possibilité. Le départ de la concession pour quelques mois durant la saison sèche, se transforma en une autre migration saisonnière, fonction de la culture de l'arachide ou du niveau d'étiage du fleuve. D'autres jeunes refusèrent le "travail forcé"³⁹ et quittèrent pour un temps le village. La décision d'abolir

³⁹ Il regroupe : « la main-d'œuvre pénale, le travail prestataire, "impôt dont le produit en argent ou en

l'esclavage va priver les familles les plus riches de leurs sources de revenu et obliger ainsi leurs membres à pratiquer également ces migrations saisonnières dans le but de s'assurer eux aussi des revenus monétaires. Enfin le chemin de fer reliant Dakar à Saint-Louis en passant par Thiès (achevé en 1885), puis la construction de la ligne Dakar-Kayes entre 1907-1923, concomitant à l'extension de la culture de l'arachide dans le Sine Saloum et la région de Tambacounda, faciliteront les départs tout en les incitant.

Mais globalement la crise de ces sociétés est plus profonde : *« En ce début de siècle, il faut néanmoins reconnaître la décrépitude de l'ancienne formation sociale. Le commerce de la gomme et du mil décline, le trafic fluvial est détourné au profit du chemin de fer qui dessert la zone arachidière. La paix coloniale s'étend dans l'arrière-pays, tarissant le flux des captifs. Conjointement, faute de pouvoir se reproduire sur une base mercantile, combattu délibérément par le pouvoir colonial, le lien de servitude se vide de son contenu économique. Notables et chefs de familles perdent leurs revenus monétaires et voient leurs richesses et statut menacés. Dès lors le mode de production domestique se recherche une nouvelle articulation à l'économie marchande : les migrations de travail »* (DELAUNAY D., 1975, p. 63).

A cette époque et hors des périodes pluviométriques déficitaires, la production agricole couvrait dans l'ensemble les besoins alimentaires de cette région. Mais cette production ne permettait pas de répondre aux autres besoins, qui eux nécessitaient des ressources monétaires : le paiement de l'impôt, celui de la dot, voire l'achat de biens de prestige, nécessaire pour la reconnaissance par la collectivité villageoise de son rang social. La mobilité, couramment pratiquée par les Soninké, devint alors une obligation pour disposer de ressources monétaires, une nécessité pour s'adapter au nouveau contexte social, économique et politique.

Si les Soninké ont souvent été présentés comme un peuple de commerçants, ils sont d'abord et encore des cultivateurs possédant un cheptel, source de prestige et nécessitant pour son acquisition du numéraire. Le bassin arachidier va permettre d'acquérir les ressources monétaires nécessaires au maintien de la formation sociale, introduire le travail salarié tout en institutionnalisant les migrations saisonnières. Les "navétanes"⁴⁰, du nom wolof *navété*, qui signifie hivernage, partaient en groupe vendre leur force de travail, une

travail profite aux colonies ; voté s'il y a lieu par le conseil municipal", la deuxième portion du contingent militaire destinée aux grands travaux publics, la réquisition en cas de calamité et dans des circonstances intéressant l'ordre, la sécurité ou l'utilité publiques » (Delaunay D.n 1984, p.61)

⁴⁰. "Ouvrier agricole saisonnier, travaillant au Sénégal pendant l'hivernage, surtout à la culture de l'arachide. Les plus nombreux viennent du Soudan et sont liés à leur employeur africain par un contrat de louage" (E. Pollet et G. Winter, 1971, p.126)

“carte de navettane“ leur permettant de quitter officiellement les limites administratives de leur circonscription. Ce système qui aura duré près d'un siècle, connu une diminution progressive du nombre de “migrants“ suite à la baisse des cours de l'arachide, à la mécanisation de sa récolte, et pour ceux qui venaient de l'est, à la fermeture des frontières entre le Mali et le Sénégal après l'éclatement de la Fédération du Mali en août 1960.

Une autre pratique migratoire ancienne connue un sort similaire, celle des “laptots“. Ces manœuvres, employés dans les soutes des bateaux à vapeur de la marine marchande assurant le trafic sur le fleuve, furent confrontés à la modernisation et perdirent ce type d'emploi. Mais certains d'entre eux et d'autres salariés, dockers à Dakar, finirent par rejoindre les ports de France pour installer, avec d'anciens combattants restés en France, de nouvelles filières de migration, non plus saisonnières mais toujours temporaires. A la même époque, la France recherchait de la main d'œuvre salariée, et enlisée dans le conflit algérien, souhaitait diversifier les pays d'origine de ses travailleurs immigrés. Ainsi les migrations vers la France augmentent à partir des années 60 dans la mesure où elles sont souhaitées par le gouvernement, et que les filières de migration s'installent progressivement parmi les habitants de la région du fleuve Sénégal. Malgré une période de durcissement de la réglementation en matière d'immigration, cette dernière est favorisée pour les Sahéliens par la libre circulation des personnes accordée dans le cadre d'accords bilatéraux avec le Sénégal, le Mali et la Mauritanie entre 1963 et 1964. Ces différents accords ne les soumettent pas à l'ordonnance du 2 novembre 1945, seul un contrôle sanitaire leur étant imposé, ainsi que l'obtention d'un contrat de travail, facile à cette époque ; avantage de courte durée cependant, dans la mesure où la circulaire du 30 novembre 1974 les contraint à suivre le régime imposé à l'ensemble des migrations hors celles en provenance des Etats membres de la Communauté Économique Européenne, dont la circulaire du 3 juillet 1974 annonçant la suspension de l'immigration et la redéfinition du rôle de l'Office National de l'Immigration.

Si on ne retient que la période récente (depuis la colonisation), un premier constat s'impose :

- la mobilité des hommes est rendue possible par l'existence d'une longue période sèche où l'activité agricole est réduite.
- Cette mobilité se transforme en migration saisonnière, est institutionnalisée par la puissance coloniale, puis appropriée par la société Soninké, et maintenue malgré la fin du système de navettane.
- Les flux migratoires en direction de la France s'expliquent par l'histoire de la colonisation, la présence de têtes de pont en France, les facilités offertes par la maîtrise,

même sommaire, de la langue, l'école française en AOF ayant jeté les bases d'une maîtrise linguistique minimale.

- Ces flux migratoires en direction de la France ne sont en aucun cas spontanés, ils relèveraient plus de la catégorie des "migrations organisées, dirigées, orientées, planifiées". Ils furent en effet facilités par l'État français (Cf. la réglementation spécifique des années 60), et souhaités par le patronat, qui sans les organiser directement, a tout de même bénéficié de l'action de quelques recruteurs, installés surtout à Dakar (ANGLADE J., 1976).

Pour la période contemporaine, plusieurs auteurs tentent de découper en différentes phases les migrations en direction de la France (ADAMS A., 1977), (NDIAYE M. L., 1992), (POIRET Ch., 1996). A. Adams propose trois "étapes", celles de "la mise en place", de "la crise latente", pour finir "vers la crise ouverte". La première période partirait la fin des années cinquante pour se terminer en 1964, et correspond à une arrivée numériquement plus importante de migrants, par les ports de Marseille, mais aussi du Havre (NICOLLET A., 1992), pour se concentrer en région parisienne. Les accords bilatéraux signés en 1963 et 1964 avec la Mauritanie, le Mali et le Sénégal sont analysés non pas comme une entrave à l'émigration, mais plus comme un « *statut assez particulier de "clandestins" officiellement tolérés, statut les soumettant à l'arbitraire juridique, économique et social* » (ADAMS A., 1977, pp.103-104). La deuxième période, relativement courte, de transition, commencerait donc en 1964 pour se terminer en 1969, quand les premières manifestations de mécontentement des Africains noirs sur les conditions de logement s'affichent publiquement. Enfin, la période de la "crise ouverte" correspond aux nombreuses grèves de loyer, à la publicité faite aux différents accidents mortels lors d'incendies de logements-taudis ou de tentatives de passer à pied la frontière des Pyrénées.

Quant à L. Ndiaye dans sa thèse sur "*La fonction des émigrés dans les stratégies de développement rural : voie pour le Sénégal ?*", s'il reprend le découpage proposé, il lui adjoint une quatrième phase, celle de la "dé-migration". Cette nouvelle phase correspondrait à l'évolution de la législation concernant l'immigration, aux différents accords entre la France et le Sénégal sur la "formation-retour", les "aides à la réinsertion" et à la création d'un Secrétariat d'État chargé des émigrés. L'objectif affiché par les nouvelles politiques franco-sénégalaises est alors d'inverser la tendance des flux migratoires pour diminuer le nombre des Sénégalais en France et stopper l'émigration.

Dans le troisième découpage, proposé par Ch. Poiret, dont l'espace d'analyse n'est plus l'Afrique de l'ouest, mais la France et la vie dans les quartiers des familles africaines, les trois grandes périodes sont : les années antérieures aux indépendances, les décennies 60

et 70, marquées par le passage de séjours courts à des séjours de plus en plus longs, et, depuis les années 80, "la diversification des flux, le regroupement familial et la sédentarisation" (POIRET Ch., 1996, p.61).

Les grandes périodes proposées par ces trois auteurs sont relativement proches les unes des autres. Et bien qu'il ne soit pas possible de comparer stricto sensu les deux premiers ouvrages, surtout pensés à partir de l'Afrique, avec le troisième sur les familles africaines en France, ce que chacun met en lumière reste révélateur. Écrits à des dates différentes (1977, 1989, 1996) traduisent-ils une évolution dans les comportements des gens du fleuve ? A. Adams s'interroge sur la fin possible des migrations, pour en douter. Par contre, elle estime que les conséquences pour les pays d'origine risquent d'être irréversibles. Pour elle, le déséquilibre entre lieux de départ et lieux d'arrivée est tel que l'émigration lui paraît être devenue un "piège" inévitable. Piège, car ses conséquences sont dramatiques : la diminution des surfaces cultivées ne pouvant qu'extravertir encore plus la région des trois frontières, la transformant alors en simple réservoir de main d'œuvre pour le reste du monde et tout particulièrement la France. Inévitable car malgré les restrictions à l'immigration, la fermeture des frontières des pays développés, ceux du fleuve continueront à s'obstiner, à partir, ces départs étant de plus rendus possibles par le fait que tout candidat à la migration pourra, quand il le voudra "réintégrer la communauté d'origine". Déséquilibre impossible à combler ensuite et qui lui fait conclure à juste titre que « *lorsqu'il faut émigrer pour vivre, on en vient inexorablement à vivre pour émigrer* » (ADAMS A., 1977, p.120).

Dans la seconde approche, la "démigration" résulterait d'un double phénomène : les politiques d'aide au retour, introduites en 1977 par L. Stoléru, sont confirmées dans les années 80, et les investissements sociaux, de structures et économiques des migrants se sont largement amplifiés⁴¹. Il nous est donc implicitement proposé de remplacer la notion de "paysan-migrant" (MINVIELLE J.-P., 1985) par une autre, celle de paysan-ex-migrant-développeur de son pays, les initiatives prises par les migrants rejoignant celles des Associations Villageoises de Développement pour une autre voie de développement rural.

Quant à la troisième analyse, fort différente, elle met en lumière les réseaux communautaires plus ou moins formels répondant à des fonctions multiples. Venus d'Afrique, ils ont d'abord été importés, pour partager ce qu'il y aurait de commun : une

⁴¹. Dans l'ouvrage d'A. Adams, les investissements des migrants n'ont pas été analysés ; bien qu'existant

langue, des lieux d'origine, une pratique religieuse... Mais il semble que d'autres réseaux viennent compléter les premiers. Directement issus des conditions de vie en France, ils répondent à cinq fonctions : « *de solidarité, de convivialité, économique, informative, de contrôle social* » (POIRET Ch., 1996, pp.366-368). Doit-on alors conclure à la fin de ce qui construisait l'espace migratoire, pour aboutir à deux processus distincts : une installation en France, durable de la part de ces familles originaires du fleuve, et une phase d'extinction d'un comportement hérité de ces 40 dernières années ? S'il semble qu'un retard important, par rapport aux migrants des autres pays, ait été pris par ceux du fleuve en matière de regroupement familial, faut-il y lire pour autant la fin des pratiques migratoires des années 60 à 80 ?

Les migrations internationales de l'Afrique de l'ouest seraient donc tout d'abord un mal et une dépendance. Par les projets, elles seraient pourtant devenues aussi une chance possible de développement ; et même installés dans la durée en France, avec le regroupement familial qui s'est accéléré depuis la fin des années 70, l'originalité de la présence de ces Africains en France résiderait dans ce qu'elle construit une identité renouvelée, proposant y compris des formes de sociabilités fortes par des pratiques communautaires ouvertes à d'autres nationalités. Faut-il voir dans la succession de ces analyses, de ces trois accentuations, les prémices de l'émergence d'un entre-deux, produit par les mises en relation entre ici et là-bas ?

Certes l'éloignement des pays de destination, tout comme le prolongement de la durée des séjours, modifient les comportements migratoires. Mais il n'en demeure pas moins que le trait le plus marquant des quarante dernières années de ce procès migratoire, demeure le maintien de liens étroits avec le pays d'origine, l'intention maintes fois rapportée dans divers témoignages et aux différentes périodes de ne pas "durer" en migration, juste le temps nécessaire pour s'assurer d'un pécule suffisant et préparer son retour au village. Tout au plus la valeur du pécule et son contenu ont-ils changé ; s'inscrivant dans la tradition du voyage réussi et dans l'évolution des sociétés locales, les besoins en ressource monétaire se sont accrus.

Le passage d'une migration saisonnière et de proximité, à une migration temporaire de courte, puis de longue durée, va profondément marquer les pays de départ. Les sommes épargnées en France sur les salaires vont bien au delà des besoins de première nécessité, et même des besoins de prestige. Il est loin le temps où, comme le raconte S. N'dongo, quatre mois de travail dans la région de Tambacounda lui avait permis d'obtenir 650 francs CFA (13 francs français), somme largement insuffisante « *pour payer l'impôt,*

déjà dans les années 70, ils étaient encore peu nombreux et pour partie invisibles.

acheter de quoi se vêtir et rapporter un bout de tissu à la famille » (N'DONGO S., 1975, p.8). Dans ce même ouvrage, le parcours suivi par Mamadou C. est révélateur des difficultés pour venir travailler en France : Dakar, Bamako, la Haute-Volta, le Niger, Alger, la Tunisie, la Libye, l'Italie, retour en Tunisie à la suite d'une expulsion, départ pour la Yougoslavie, puis la Suisse et pour finir la France. Ce voyage coûtera en 1963 13 000 francs, il aura duré quatre mois et nécessité plusieurs années pour être remboursé ! A. Adams, en 1977, estime le coût d'une migration vers la France à 200 000 francs CFA depuis 1972. Des enquêtes menées dans les foyers dix ans plus tard révèlent qu'un nouvel arrivant peut difficilement retourner au pays avant d'avoir travaillé de 5 à 10 ans et économisé pour rembourser le prix du voyage, envoyer un peu d'argent à sa famille, préparer son premier "séjour-vacances" au pays et dans bien des cas se marier. L'inflation y compris dans les "procès migratoires"⁴², est bien une réalité qui oblige à accepter un séjour long pour honorer les dettes contractées lors du départ. Ainsi les migrants vont être dans l'obligation de concevoir de véritables stratégies d'épargne pour rembourser ces dettes, envoyer de l'argent à la famille, et répondre à leurs propres besoins...

La distinction introduite par É. Pollet et G. Winter entre richesse et prestige est toujours d'actualité, et les formes de richesses affichées sont autant l'importance du troupeau, la présence d'un cheval, qu'une maison construite en ciment. A l'époque des mouvements de navettane, la réussite du voyage s'affichait par la qualité des vêtements portés, la beauté des tissus rapportés. S'ils demeurent en France des achats obligés, ils changent de forme, deviennent des costumes à la coupe européenne, les chaussures remplaçant les sandales. Mais cette volonté de prestige, marquée par la fierté et plus encore la dignité des Soninké et plus globalement de tous ceux de l'Afrique subsaharienne, s'exprime aussi aujourd'hui lors des voyages d'Afrique en France. Certains migrants revêtent, au retour d'un séjour en famille, non plus un costume européen, mais le plus beau de leurs boubous. De même en France, il est de plus en plus courant de les retrouver dans leur chambre de foyer ou leur appartement revêtus de cet habit⁴³. Volonté de rappeler la dualité de leur espace de référence et de vie ?

⁴². "En Afrique, l'ensemble des mouvements de population actuels, et particulièrement les migrations de travail, ne contribuent que lentement et tendanciellement à séparer les travailleurs d'avec leurs moyens de production, ce qui conduit à utiliser la notion de *procès migratoire* pour désigner ce phénomène" (Amselle J.-L., 1976, p.31).

⁴³ Une telle attitude n'a pas toujours été comprise. Ainsi à la fin des années 70, le Maire de la Ville de Saint-Denis (93) demandait aux Africains des foyers de sa commune de ne plus sortir dans la rue vêtus de leurs boubous, arguant de l'imcompréhension de ses administrés.

Migrations temporaires pour certains, de durée variable d'une époque de migration à une autre, elles peuvent aussi être des migrations de très longue durée, où la question de l'insertion en France se pose ; pour d'autres, voire les mêmes, les va-et-vient entre les villages en Afrique et la France sont pratique courante. Si la distinction introduite par les travaux de Cl. Meillassoux ⁴⁴ entre espaces de production (la France) et de reproduction de la force de travail (les villages et la famille) avait permis une première confrontation entre les deux lieux, il nous semblait déjà nécessaire en 1988 de dépasser cette distinction pour proposer une double référence « *jouant tant au niveau des comportements dans la production qu'au niveau des stratégies à l'égard des communautés villageoises* » (DAUM Ch., et al., 1988, p.84). Les liens entre ces deux types d'espace s'étant multipliés et amplifiés depuis la fin des années 80, ils ont fini par transformer les sociétés locales tout en modifiant leur rapport aux différents lieux dont leur vie et survie dépendent. La difficulté d'une telle analyse provient du fait que ces transformations se sont produites sur une longue période, qu'elles n'ont pas toujours été perceptibles, qu'elles associent pratiques nouvelles et pratiques anciennes ayant perduré. On n'a pas toujours su les rapporter en leur attribuant leur juste valeur et signification. Mais il est aussi nécessaire de rappeler que cette pratique migratoire est d'abord le fait de jeunes hommes, que ce moment s'inscrit dans le cours de leur vie.

Traditions migratoires et rite de passage

La tradition du voyage pour les jeunes hommes a été décrite par É. Pollet et G. Winter à partir des enquêtes faites de novembre 1964 à décembre 1965 dans le Dyahunu, région située au nord de Kayes, et signalée par M. Samuel dans son livre sur "*Le prolétariat africain noir en France*", les enquêtes ayant cette fois été effectuées dans les foyers de la région parisienne et à Dakar au cours de l'année 1974. C. Quiminal débute son livre "*Gens d'ici, gens d'ailleurs. Migrations Soninké et transformations villageoises*" par l'histoire de trois jeunes partant ensemble de leur village pour aller travailler en France ⁴⁵. Et, de 1984 à 1996, il m'a été donné d'entendre également des récits similaires.

Dates différentes, histoires différentes, elles n'en ont pas moins toutes la même trame. La décision de partir est à la fois une volonté personnelle, celle du candidat au voyage, un acte guidé par une tradition, un besoin ressenti pour venir en aide à la famille. Étrange cocktail où le départ est caché au Kagumme (le maître-chef de la concession, cette cellule de production, de consommation et de résidence), qui lui-même le souhaite, mais ne veut

⁴⁴. Cf entre autres "Femmes, greniers et capitaux", 1982

⁴⁵. Enquêtes effectuées à partir de 1984 dans le cadre de l'ATP/CNRS sur "La fonction immigrée dans les

pas le savoir pour ne pas être obligé d'afficher publiquement son refus, tout en ne pouvant pas s'y opposer dans la mesure où en la matière il n'aura pas gain de cause. E. Pollet et G. Winter rapporte que « *le voyage au Sénégal est une étape dans la vie du jeune homme, une marque de son accession au statut d'adulte. L'argent gagné lui permet de s'affirmer en soutenant sa famille, en fournissant le montant de l'impôt et en donnant des cadeaux à ses proches. Partir est devenu la règle pour chacun. Si un chef de famille s'opposait pour des raisons d'opportunité au départ d'un dépendant, le jeune homme ferait plaider sa cause par un parent ou un voisin et l'emporterait facilement* ». Le Kagumme se souvient que lui aussi, au même âge, avait pris une décision similaire. Mais il sait aussi qu'il peut compter sur son fils dans la mesure où l'argent gagné lui sera remis, qu'il ne peut pas en être autrement, que c'est un "commandement de la coutume". Il sait aussi qu'il ne pourra pas lui-même faire face aux dépenses d'un nouveau mariage, et réunir l'argent nécessaire à la dot de celui qui part.

Les jeunes partent donc pour affirmer leur indépendance, tout en préparant leur retour en vue d'un premier mariage. Cette étape de leur vie a été préparée de longue date. Elle a été introduite quelques années plus tôt lors de la cérémonie de la "prise du pantalon" (la circoncision). Devenu un "homme" responsable de ses actes, il peut enfin participer aux réunions, sans pouvoir toutefois intervenir sans que la parole lui soit donnée. Il peut enfin commencer à s'intéresser aux jeunes filles, les honorer par des cadeaux ⁴⁶, dépenses nécessitant de l'argent, demandé au père ou au grand frère, et de préférence à celui qui est à l'étranger. La concurrence s'installant entre les jeunes hommes, les dépenses devenant de plus en plus importantes, leur départ ne peut être que souhaité par les uns (les jeunes) et les autres (les pères).

Le passage de séjours au Sénégal dans le cadre des mouvements de navettanes, à d'autres, principalement en France, a eu des incidences importantes sur les sommes circulant entre lieux d'émigration et lieux d'origine. Il a ainsi provoqué une évolution du prix de la fiancée, la famille de la jeune fille recevant la dot préférant un mariage avec un jeune en migration. Il est particulièrement difficile de connaître le montant de ces dots, il varie d'une époque à une autre et a été longtemps fonction du rang et du statut social des prétendants. Question sensible, rarement abordée avec des étrangers, mais ayant connu une évolution suffisamment inquiétante pour que le législateur ressente le besoin de limiter

stratégies de développement".

⁴⁶. « *Cette pratique s'appelle le kidifété, c'est-à-dire la rencontre d'un jeune homme et d'une jeune fille pour passer la nuit ensemble où tout est permis sauf le rapport sexuel complet* » (SAMUEL M., 1978, p.186).

les sommes d'argent circulant dans le cadre des mariages. Au Mali, le Code du mariage et de la tutelle, dans son titre II, intitulé "De la dot et des présents" précise dans son article 3 que « *Lorsqu'ils sont exigés par la coutume, la dot et les présents en vue du mariage ne pourront en leur totalité dépasser en valeur vingt mille francs en ce qui concerne la jeune fille et dix mille francs en ce qui concerne la femme* »⁴⁷. Certains migrants, séjournant depuis quelques décennies en France, et retournant régulièrement au village, débattent de cette question financière bien spécifique. Ayant constaté les effets pervers de leur séjours à l'étranger, ils tentent de limiter cette inflation du prix de la fiancée. Il y a bien la dot, mais aussi les cadeaux, et ceux-ci pouvant être aussi de l'argent, il devient impossible de les contrôler. Ils cherchent donc à réguler ces apports en argent en recommandant que les sommes remises à la belle-famille soient inférieures de moitié dans le cas où le prétendant ne serait pas migrant : "une inflation, oui, mais contrôlée". Et de rappeler qu'il y a aussi des mariages "gratuits", le don d'Allah, les catégories sociales qui continuent d'exister ... Et bien au delà de toutes ces distinctions, "comme partout" les différences demeurent entre ceux qui "ont les moyens", et les autres⁴⁸.

Toujours est-il que les jeunes continuent encore et toujours à partir en France malgré les nombreux échecs pour rejoindre les adresses transmises et malgré les expulsions musclées largement commentées dans la presse malienne. Ils partent plus souvent ailleurs, au Mali, en Afrique, voire pourquoi pas en Corée ! Ils partent semble-t-il moins longtemps, mais ils partent tout de même avec la ferme intention de faire comme leurs grands frères. Et effectivement le piège se referme. Si ces familles de la région de Kayes dépendent de plus en plus de ceux qui sont ailleurs, ceux qui partent sont tout autant dépendants d'autres, ceux déjà partis, de la famille, du village... Ils savent qu'en partant, et surtout à une époque où les migrations de travail sont aussi remises en causes par certains pays développés, il sera toujours possible de revenir cultiver la terre, ce qui les obligera en migration à entretenir cette offre possible. Partir pour se marier, mais repartir aussi après le mariage, laissant cette fois-ci non plus la famille mais sa famille, sa femme et ses enfants.

Loin, ils sont toujours du village, loin ils se soucient de l'éducation de leurs enfants, de la santé des membres de la famille. Toutes les conditions sont réunies pour que des investissements sociaux voient le jour : ils se sont effectivement d'abord matérialisés par

⁴⁷. Loi N°62-17 AN-RM du 3 février 1962. Il est précisé à l'article 185 : « Quiconque par surenchérissment de la dot, promesses, dons, moyens quelconques de persuasion ou de corruption, obtiendra ou tentera d'obtenir en mariage, une femme ou une fille déjà accordée à un autre homme, sera puni d'un emprisonnement de trois mois et deux ans et d'une amende de 20 000 à 400 000 Frs ».

la construction de dispensaires, de maternités, de centres de santé et d'écoles. Mais le piège n'en finit pas de se refermer sur ceux qui, en migration, réalisent ces investissements. Les enquêtes effectuées en mars et avril 1997 dans une école franco-arabe construite à Diataya grâce à l'argent des immigrés en France, permettent d'entrevoir ce que sera l'avenir des plus jeunes, ou tout au moins la manière dont ils l'imaginent⁴⁹.

Le fait migratoire est présent partout dans ce village de Diataya. Les jeunes de cette école l'ont dessiné, espèrent pour leur village un bureau de poste, pour que l'argent des pères arrive plus vite, pensent aux cabines téléphoniques pour garder le contact avec ceux à l'étranger, à l'électricité, aux lampadaires pour les rues du village et le terrain de football, au goudron sur les routes... Les rédactions proposées sur le thème des migrations et écrites par les élèves d'une classe de 6ème année sont révélatrices de la perception que ces jeunes enfants ont des migrations. Le départ du père est vécu comme une profonde tristesse néanmoins indispensable : "faire la France" pour "manger à sa faim". L'argent envoyé par ceux qui sont à l'étranger paraît être une obsession ; mais peut-il en être autrement lorsqu'à leur retour, ces migrants ont les bras chargés de cadeaux, y compris quelques billets ? J'ai pu moi-même observer cette surprenante circulation d'argent ; si les sommes offertes par personne ne sont pas forcément importantes, rapportées au nombre de personnes qui les reçoivent, elles deviennent incontestablement considérables au regard de ce que rapportent les productions locales. Cet argent est distribué publiquement, et si par erreur, il est tendu trop discrètement par le donneur, celui qui le reçoit s'empressera de le montrer. A Diataya, comme dans tous les villages aux fortes migrations internationales, le reste du monde est connu, même si cette connaissance est déformée par les récits de ceux qui sont ailleurs. Ainsi la définition de l'émigration dans ces rédactions devient "un déplacement de personnes dans le pays pour aller chercher de l'argent". Dans ces textes, l'émigration permet de construire "une belle maison". Mais l'absence de l'autorité paternelle est aussi interprétée par les enfants dans ce qui transforme : la maison en "maisonnette", celle où uniquement les femmes résident. En conséquence, ils estiment dans la majorité des cas, leur éducation est moins bonne, que personne ne les encourage à mieux travailler à l'école... sauf peut-être l'idée qu'à leur tour ils prendront le chemin du départ pour "abandonner leur famille" et "faire la France".

Face aux effets des migrations sur les villages Soninké, qu'est devenue cette tradition de "voyager" ? Il semblerait que l'on ait voulu l'oublier, ou tout au moins ne plus en parler.

⁴⁸. Enquête effectuée en juin 1996 à Kayes.

⁴⁹. Cf le travail effectué par S. Le Niniven sur *Éducation-développement. Quel rôle joue l'éducation dans le développement ? Exemple de la Région de Kayes, Mali*, 1997, UFR de Géographie et d'aménagement, USTL, sous la direction de P. Gonin.

Le voyage devenu migrations saisonnières, de la saison sèche à celle des pluies, puis migrations temporaires, d'une durée de plus en plus longue, remplirait une finalité exclusivement fonctionnaliste. En faisant vivre la famille restée au village, le discours sur l'idée même de voyager s'est progressivement vidé de son contenu originel, et ce même si certaines des raisons du départ n'ont pas changé depuis les temps des migrations modernes. Peut-on et doit-on réhabiliter cette dimension initiatique, où par le voyage les jeunes apprenaient à devenir adultes, responsables non plus uniquement de leurs actes mais de l'avenir de leur famille ? Est-il possible de lui redonner sens dans un contexte nouveau, posant autrement le devenir des familles, du village, de la région... ?

Les différentes typologies des migrations permettent de différencier à grands traits leurs multiples formes. Mais dans le cas de celles de l'Afrique de l'ouest, il s'avère que ces formes sont imbriquées les unes dans les autres, que le passage d'un mode de migration à un autre est fortement conditionné par le contexte socio-économique. Par contre, du point de vue des conséquences spatiales, ces différences tendent à s'atténuer ; les villages s'installent dans l'attente de ce que permettent les départs : l'envoi de numéraire. Dans la mesure où cette circulation migratoire perdure, elle transforme les situations locales, l'ampleur de ces transformations dépendant du nombre de ceux qui sont partis. La question du "combien sont-ils ?" ne se pose donc pas en soi dans le cadre de ce travail, mais bien en fonction de ce qui lie les territoires. Analysé à partir de la France, le nombre des migrants originaires de la région des trois frontières est ridiculement faible, et ne peut donc à lui seul justifier une étude. De la même manière, l'analyse à partir du pays de départ concernant ceux qui se dirigent vers la France devient anecdotique : quelques dizaines de milliers face au million de Maliens de l'extérieur. Par contre, à l'échelle de la Région de Kayes, et pour être encore plus précis, de quelques arrondissements de cette Région, cette question du nombre devient vitale.

L'énigme de leur dénombrement

On pourrait espérer que concernant les migrations de travail, les données existantes au niveau de l'Union Européenne puissent être affinées à l'échelle d'un pays comme la France. La situation semble cependant beaucoup plus complexe. Pour ce qui a trait aux stocks, nous disposons d'informations en provenance de l'INSEE, du Ministère de l'Intérieur, de la DPM et des consulats. Évidemment, aucun de ces organismes ne s'accorde sur ce dénombrement, bien que les populations les plus facilement mesurables en France soient les étrangers, la catégorie des "immigrés" étant plus difficilement

dénombrable, malgré le fait que l'INSEE en propose une définition précise⁵⁰. L'INSEE recense les personnes vivant en France, les services du Ministère de l'Intérieur comptabilisent les cartes de séjours, les consulats s'intéressent à leurs nationaux ; à titre indicatif que donne la comparaison ?

Pour l'INSEE et à partir des recensements de la population, les Sénégalais, Maliens et Mauritaniens seraient en 1990 respectivement au nombre de 43 692, 37 693 et 6 632 ; les évolutions récentes signifiant l'importance croissante de cette destination pour ceux du fleuve Sénégal.

Tableau 1 : Recensements des Maliens, Mauritaniens et Sénégalais de France : 1962-1990 (INSEE, RGP)

| | 1962 | 1975 | 1982 | 1990 |
|-----------------|-------|--------|-----------|-----------|
| Maliens | 1 151 | 12 530 | 24 248 | 37 693 |
| Mauritaniens | 569 | 5 415 | 5 232 | 6 632 |
| Sénégalais | 2 348 | 14 920 | 33 336 | 43 692 |
| Total | 4 068 | 32 865 | 62 716 | 88 017 |
| Total étrangers | | | 3 680 100 | 3 600 000 |

Si leurs nombres sont multipliés par trois, alors que la population étrangère totale tend à diminuer, entre autres du fait des naturalisations et du droit du sol, ils restent tout de même une infime minorité dans l'ensemble des étrangers en France.

L'étude effectuée dans le cadre de l'OCDE nous permet de disposer pour une même période (début des années 80) de trois sources (Consulats, RGP, Ministère de l'Intérieur) pour les trois nationalités, en sachant qu'un important travail de dépouillement a été nécessaire pour ce qui concerne les fiches consulaires (la période de référence couvrant 1975 à 1981) (CONDÉ J. et FLEURY-BROUSSE M., 1983).

Tableau 2 : Fiches consulaires, Recensement de la population et données du Ministère de l'Intérieur (1980-1982)

| | Fiches consulaires | RGP 1982 | Ministère de l'Intérieur |
|--------------|--------------------|----------|--------------------------|
| Maliens | 18 882 | 29 340 | 19 992 |
| Mauritaniens | 2 348 | | 5 177 |
| Sénégalais | 19 363 | 33 240 | 29 188 |

Habituellement le Ministère de l'intérieur surévalue le nombre d'étrangers sur le territoire, bien que ce ne soit pas le cas pour les migrants originaires du bassin du fleuve Sénégal. Comment interpréter ces variations significatives d'un système de comptage à un autre ? Elles peuvent en partie s'expliquer par le fait que d'une part ces organismes ont des fonctions, et donc des critères de comptage, différents ; et que d'autre part, les migrants

⁵⁰. Cf. annexe N°1 : "Français, étrangers et immigrés résidant en France métropolitaine (chiffres des recensements de 1982 à 1990), Sources : INSEE, INED, Le Monde (26-09-91).

eux-mêmes adoptent face à ces instances des stratégies individuelles variées. Ainsi, nous savons qu'un migrant sans titre de séjour s'inscrira, dans la mesure du possible, auprès de son consulat, afin de détenir le seul titre qu'il puisse montrer sans courir trop de risque. C'est aussi le seul document qui lui procure une identité, le passeport étant précieusement conservé ailleurs. Mais depuis quelques années, les contrôles de police s'étant multipliés, un sans-papiers peut ne pas vouloir faire connaître sa nationalité, pour brouiller les pistes lors d'une possible décision d'expulsion musclée. J'ai à maintes reprises été témoin, dans des aéroports, du refus de personnes expulsées de décliner leur nom et leur nationalité dans l'espoir de pouvoir retourner dans le pays où elles séjournaient, et certaines d'entre elles racontant leur errance, de frontière en frontière, depuis de nombreux mois.

Pour ce qui concerne les recensements de la population, ils sont assurés par les gérants des foyers, les migrants ne rencontrant que très rarement les enquêteurs de l'INSEE. Du coup, ceux qui auraient pu faire valoir leur nationalité française sont rattachés à une des trois nationalités africaines, sans que leur avis soit sollicité. Nous avons donc dans ce cas une sur-représentation des nationalités étrangères. Mais il faut surtout tenir compte des résidents non enregistrés par les gérants, dont certains, mais pas tous, sont sans titre de séjour. Quant aux chiffres fournis par le Ministère de l'intérieur, ils indiqueraient selon J. Barou, « *une proportion importante d'Africains en situation irrégulière puisque qu'ils sont dans un écart inversé par rapport à ce qui est observé globalement* » (Ministère des affaires sociales et de l'intégration, 1992, p.28).

Malgré ces lacunes, et à partir des données fournies par le Ministère de l'Intérieur (Annexe N° 2), est-il possible de mieux connaître la composition de cette population étrangère venant du fleuve Sénégal ? Rien n'est moins sûr. On dispose pour les années 1980, 1981 et 1984 de leur répartition par sexe et par département⁵¹, information intéressante puisqu'elle nous permet de mieux préciser la part de ceux qui vivent avec leurs épouses en France, et leur localisation géographique. A l'époque, les Maliens résident pour 83% en Ile-de-France, les autres se répartissant sur la totalité des départements français, avec des effectifs bien souvent inférieurs à une centaine. On peut tout de même noter une légère concentration dans les départements proches de l'Ile-de-France (l'Eure-et-Loir, l'Eure, l'Oise, la Seine-Maritime), ainsi que dans le Nord et les Bouches-du-Rhône. En 1984 ce phénomène de concentration en Ile-de-France s'est renforcé, puisque près de 90% des Maliens de France sont établis dans cette région

⁵¹. D'après (CONDÉ J. et FLEURY-BROUSSE M., 1983) et (WISNIEWSKI J., 1986), Cf. annexe N°2

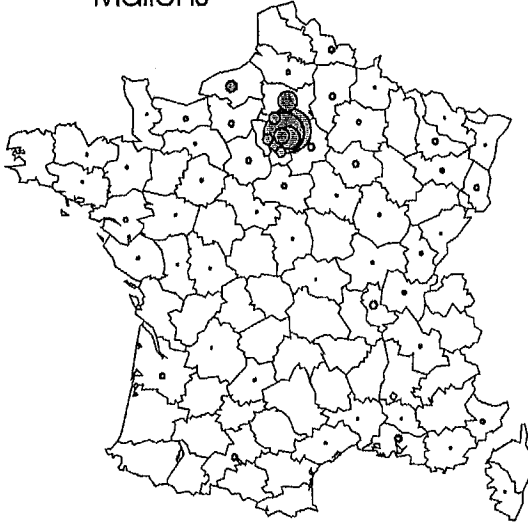
Cette présence en région parisienne est moins importante pour les Sénégalais et les Mauritanien ; en 1981 ils y étaient respectivement 51% et 65%, les lieux d'installation se diversifiant quelque peu, mais avec cette fois-ci une plus grande concentration en Seine-Maritime (14% et 9%), et dans les Bouches-du-Rhône (4% et 2%). Par contre nous rencontrons la même évolution de 1981 à 1984.

Pour ce qui concerne la répartition hommes/femmes, le caractère encore principalement masculin de cette migration se confirme, la part des femmes maliennes, mauritaniennes et sénégalaises étant respectivement de 11,7, 11,3 et 19,5% en 1981. Malgré la fermeture des frontières en 1974, il n'est pas possible de confirmer, à partir de ces données, une forte augmentation du regroupement familial entre 1981 et 1984, leur nombre en valeur absolue étant en faible hausse, mais dans des proportions inférieures à celle des hommes. Du point de vue des phénomènes de localisation géographique sur le territoire français, on constate les mêmes concentrations que pour les hommes.

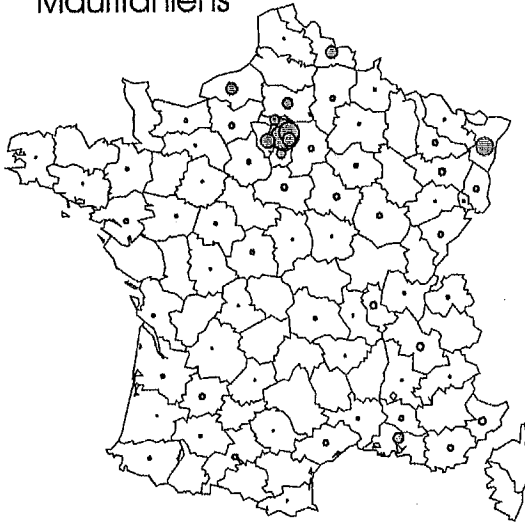
Pour ce qui concerne les Recensements de la Population, à partir des sondages au quart, il a été possible de retrouver, pour ces trois nationalités par département, les données de 1962 à l'INSEE, et celles de 1975. Pour 1982, un traitement informatique nécessitant de lire la totalité des bandes informatiques serait nécessaire. Enfin, l'ensemble des informations pour 1990 sont facilement accessibles ; on trouvera ci-dessous les cartes de localisation des migrants maliens, sénégalais et mauritaniens en France pour 1975 et 1990 (Cartes N° 5). Elles confirment ce que nous savons par ailleurs : les migrants originaires de la région du fleuve résident principalement dans la région parisienne et les grandes capitales régionales. Ce phénomène de concentration s'est accentué entre 1975 et 1990.

Les maliens, mauritaniens et sénégalais en France, par département en 1975

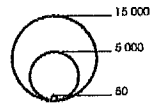
Maliens



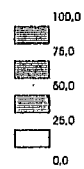
Mauritaniens



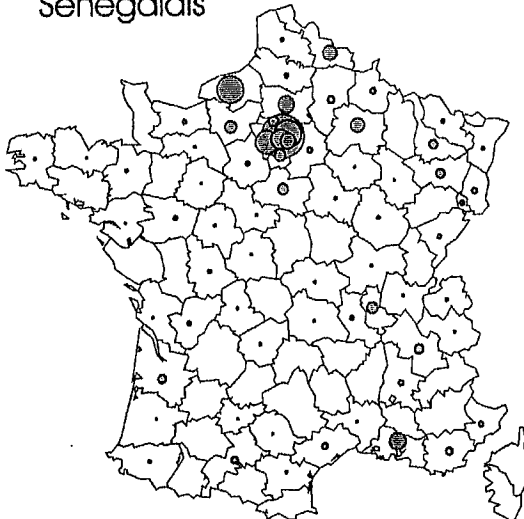
Nombre de personnes



Pourcentage d'hommes

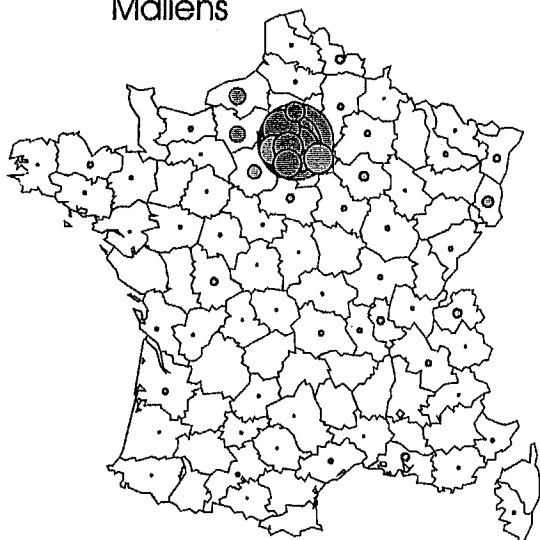


Sénégalais

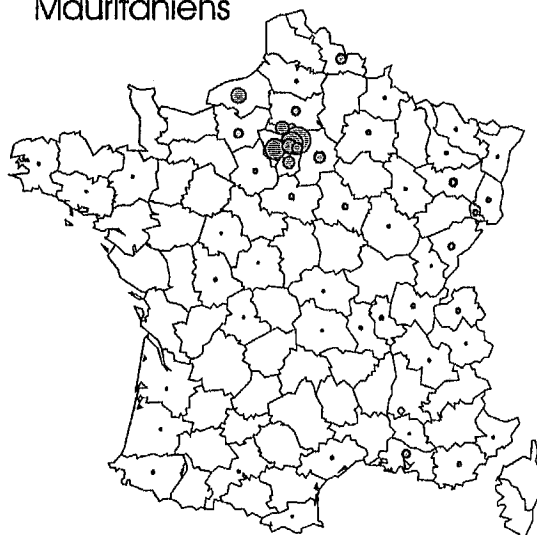


Les maliens, mauritaniens et sénégalais en France, par département en 1990

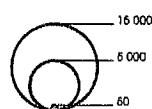
Maliens



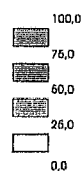
Mauritaniens



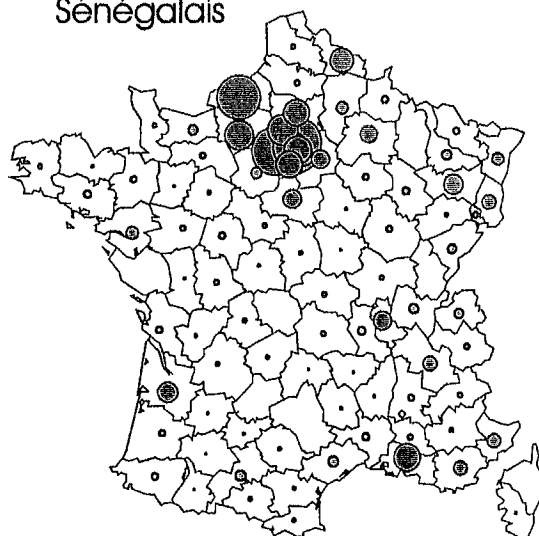
Nombre de personnes



Pourcentage d'hommes



Sénégalais

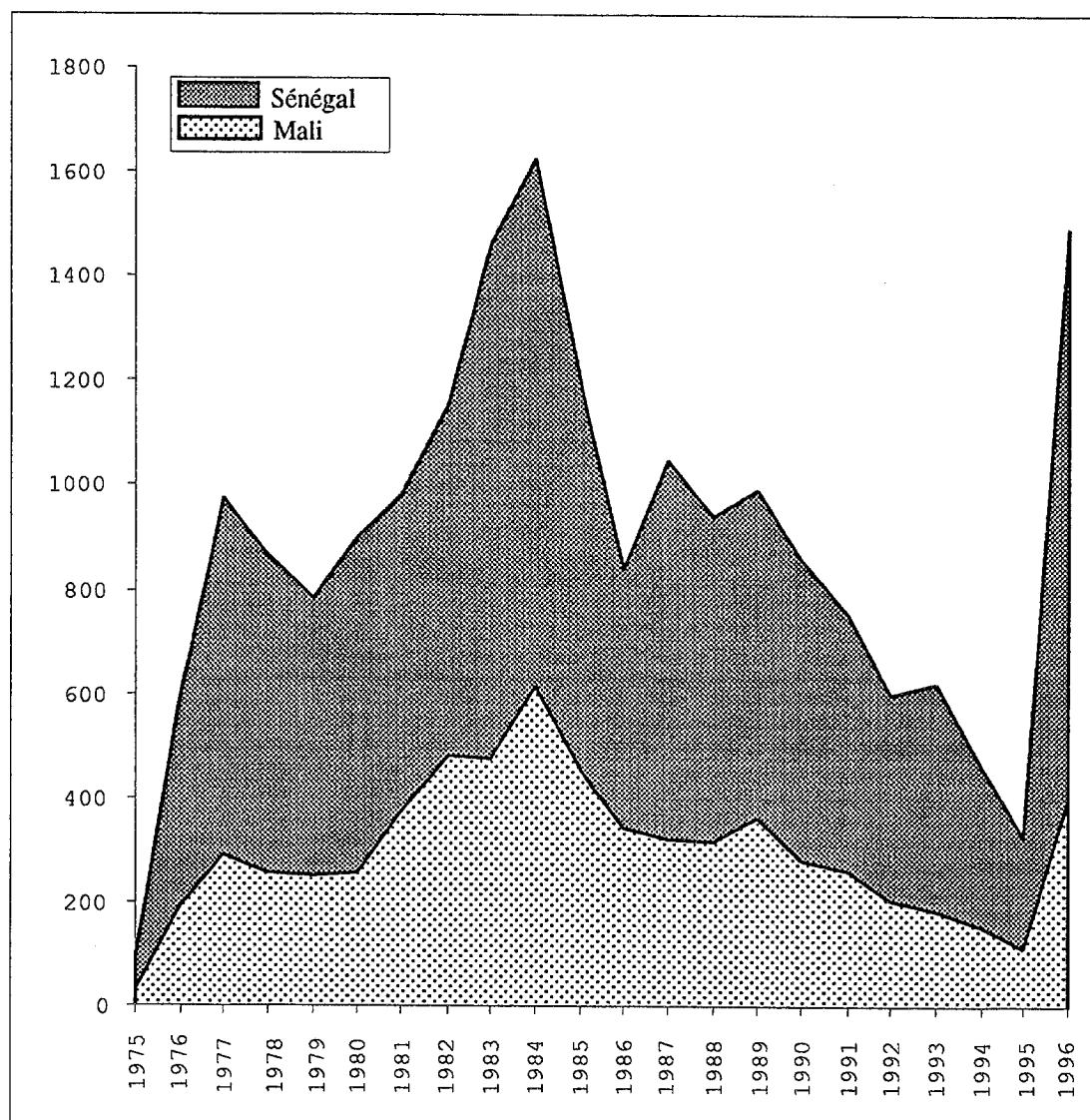


Est-il possible de mieux connaître les flux de circulation de ces populations ? Les données fournies par l'OMI indiquent le nombre de personnes ayant bénéficié d'une autorisation d'entrée de travailleurs permanents ou provisoires par nationalité. Les effectifs sont globalement très faibles pour les populations du fleuve Sénégal, et ne méritent pas que l'on s'y attarde ou même que l'on tente une quelconque présentation des évolutions récentes⁵². Les migrations de travail sont bien terminées dans ce sens Sud/Nord, par contre, les regroupements familiaux ont-ils fortement augmenté depuis 1974 ? D'un nombre total légèrement inférieur à 100 pour ceux venus du Mali et du Sénégal, il était de 1 500 en 1996, la distribution entre ces deux dates permettant de dégager quelques périodes de plus fortes entrées à la faveur de cette procédure. Une première période apparaît entre 1975 et 1979, où le nombre des regroupements augmente sensiblement ; il connaît une légère accalmie en 1979, réaugmente jusqu'en 1984, pour ensuite diminuer de façon significative jusqu'en 1995. Phénomène similaire pour les Maliens et les Sénégalais avec toutefois une plus forte amplification des regroupements familiaux pour ces derniers.

Mais il ne faudrait pas non plus se suffire de cette seule lecture, rapportée à la population masculine présente en France et qui voit sa durée de séjour augmenter. En valeurs absolues, ces regroupements familiaux sont insignifiants en terme de flux d'entrée. Il est vrai que les conditions à remplir pour pouvoir bénéficier de ce droit à vivre en famille sont particulièrement coercitives. Les données du Recensement de la Population laissent d'ailleurs penser que la présence des femmes en France ne s'inscrit pas forcément dans le cadre légal du regroupement familial (Cf. *infra*, Chapitre 9). En augmentation plus importante depuis quelques années, le nombre de femmes en migration laisse-t-il présager des changements quant aux intentions de s'installer durablement dans le pays d'arrivée ?

⁵². A titre indicatif, en 1996, 25 Maliens, 4 Mauritaniens et 59 Sénégalais avaient obtenu une autorisation au titre de travailleurs permanents ou une autorisation provisoire de travail.

Figure 5 : Sénégalais et Maliens ayant bénéficié du regroupement familial



Source : Office des Migrations Internationales, OMISTATS, 1995 et 1996

Par contre, les aides à la réinsertion ont connu depuis 20 ans des ajustements permanents, dont l'objectif est d'inverser les flux migratoires. Ils ont tous pour point commun un système basé sur le volontariat, à la différence des expulsions où le volontariat n'est pas de mise. A l'origine, l'aide au retour était une simple incitation financière, décidée uniquement par la France, sans concertation avec les pays d'origine des possibles candidats au retour. Elle a été introduite par la circulaire du 30 mai 1977, et est plus connue sous le nom de "million de Stoléru". Uniquement accordée aux chômeurs indemnisés, cette incitation a été étendue à d'autres bénéficiaires en octobre 1977. 94 000 personnes ont bénéficié de ce "million" entre 1977 et 1981, date à laquelle ce dispositif a été abandonné ; la majorité des départs ont eu lieu entre 1978 et 1979 pour ensuite se tarir rapidement. Ce chiffre peut paraître important, mais sa ventilation par nationalité limite

considérablement sa portée. Plus de la moitié des bénéficiaires étaient des Espagnols et des Portugais (65%), qui quelque temps plus tard, ont bénéficié d'une libre circulation des personnes lors de l'adhésion de ces deux pays à l'Union Européenne (1986).

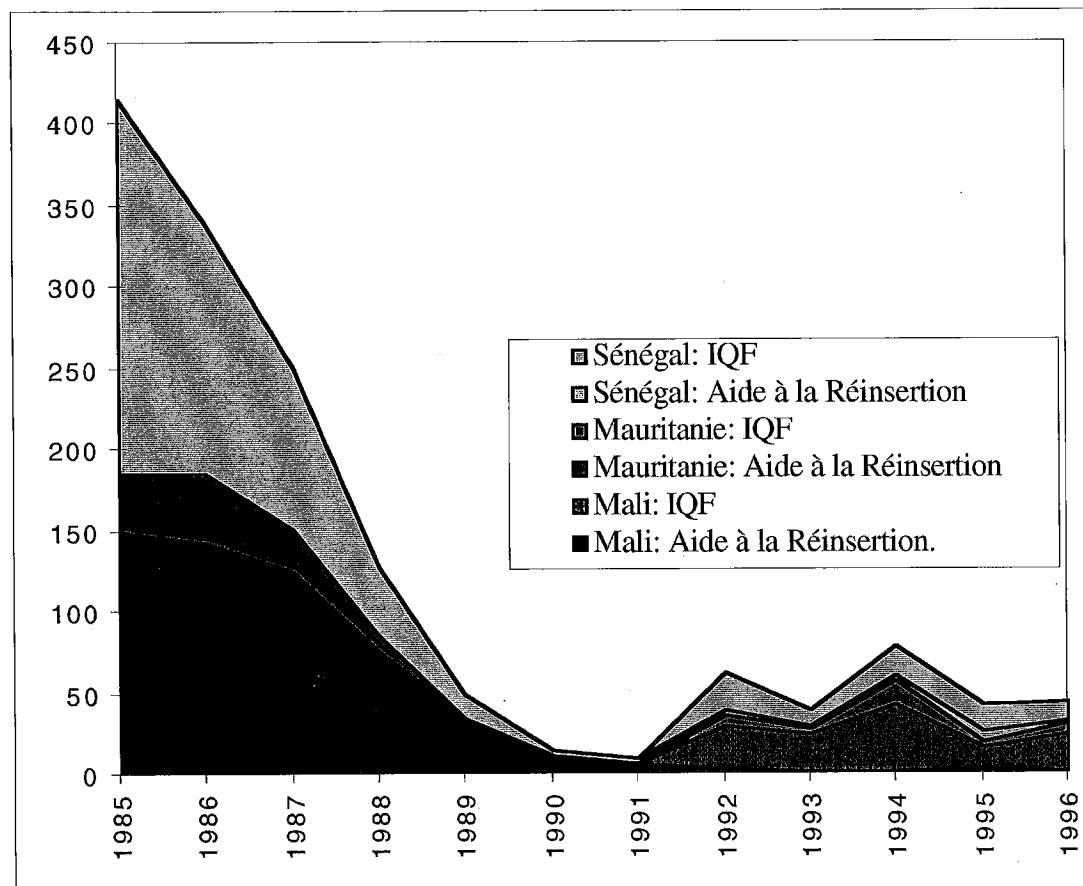
Les Maliens et les Sénégalais ont très peu sollicité cette aide, puisqu'ils ont été moins de 4% à l'avoir obtenu. Certains migrants, après l'échec de ce retour mal préparé, reprendront le chemin des migrations tant en direction de la France que du reste du monde.

De 1981 à 1983, la mise en place d'un système négocié dans le cadre d'accord bilatéraux fut tentée ; procédure complexe, et déjà conclue entre la France et l'Algérie en septembre 1980, elle prévoyait un accompagnement dans le cadre du retour avec, en complément des aides financières en augmentation, une possible formation professionnelle et une aide à la création de petites entreprises en Algérie. Sur les 23 700 travailleurs algériens qui ont bénéficié de cet accord, seuls 23 ont suivi une formation. Si de nombreuses initiatives ont été prises par le gouvernement français pour multiplier ces accords bilatéraux avec d'autres États, face à la complexité de ce type de dossier, et au refus de certains d'entre eux de se voir priver de la manne financière migratoire, cette expérience prit fin en décembre 1983.

A partir de 1984, le gouvernement français met en œuvre un autre dispositif, là aussi unilatéral, visant non plus à accompagner le retour, mais à organiser la réinsertion dans le pays d'origine. D'abord réservé exclusivement aux étrangers ayant fait l'objet d'un licenciement économique, il a été ouvert à tous les demandeurs d'emploi à partir de 1987. Les documents de l'OMI parlent pour ce nouveau cadre de réinsertion, de "projet" et de "coopération Nord-Sud" (CANSOT M. et VIALLE A., 1988). Mais là aussi un triple constat s'impose : les migrants maliens, sénégalais et mauritaniens installés en France n'ont pas souhaité solliciter cet accompagnement pour leur retour puisqu'ils ne représentaient que 2,3% du total des bénéficiaires entre 1984 et mai 1988. Très rapidement le nombre de candidats à cette mesure d'accompagnement pour le retour a fortement chuté, pour devenir très faible dès 1987 (10 500 toutes nationalités confondues). Enfin les étrangers originaires du fleuve n'ont pas daigné s'engager dans cette voie. M. Ph. Seguin, alors Ministre des Affaires Sociales et de l'Emploi, lors de l'accueil d'une délégation malienne en décembre 1987 en vue de la signature d'un accord de réinsertion, constatait « *que le rapprochement de deux chiffres se passe de commentaires : le Ministre de l'intérieur chiffrait le nombre des étrangers autorisés à résider en France au 31 décembre 1985 à 4 400 000 (3 400 000 titulaires d'un titre de séjour et plus d'un million d'enfants de moins de 16 ans) ; or le bilan de l'aide publique à*

la réinsertion pour la période du 01/10/84 au 30/09/1987 s'élevait à 64 184 départs (38 129 adultes plus 26 055 enfants de moins de 18 ans) ; ce qui revient à dire que l'aide à la réinsertion a concerné en 36 mois, moins de 15 immigrants sur 1 000 »⁵³. Il aurait pu préciser que seuls 415 Maliens avaient choisi cette procédure pour retourner dans leur pays, soit moins de 1% des Maliens de l'extérieur en France.

Figure 6 : Les aides à la réinsertion



Source : Office des Migrations Internationales, OMISTATS, 1995 et 1996

Forte de ces expériences, la France a décidé de mettre en place une cellule "Migration-développement" à Kayes, et y a de plus installé un représentant de l'OMI. Un Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.), associant aide financière individuelle pour le retour, études de faisabilité de projets, encadrement et suivi pendant un an, est proposé au nom du développement local. L'objectif de ce fonds est de servir d'exemple, afin d'encourager les départs volontaires et de montrer le chemin à suivre.

⁵³. Discours de M. Philippe Seguin lors de la signature de l'accord franco-malien sur l'aide à la réinsertion dans l'économie malienne des travailleurs ayant émigré en France, le jeudi 17 décembre 1987, *Actualités-migrations* du 21/12/1987.

Le Mali a été le premier pays à bénéficier de ce dispositif qui comprend en plus la mise en place d'un Comité "migration et développement" associant différents partenaires dont une ONG malienne, celle-là même qui présente les dossiers de candidatures et diffuse l'information en France en vue de rechercher des candidats. A l'origine, cette action n'était ouverte qu'aux seuls dits "I.Q.F.", c'est à dire les étrangers invités à quitter le territoire français (circulaire du 14 août 1991), pour s'appliquer ensuite à l'ensemble des migrants du fleuve, sans que le débat soit résolu de savoir si une telle initiative est ouverte aux expulsés.

Le premier programme fut mis en place en 1992, et au cours de ce premier FAC, 66 dossiers ont été acceptés pour un montant total d'un million de francs, soit une moyenne financière par projet d'un peu plus de 15 000 francs, sachant que cette aide est plafonnée à 24 000 francs. Sur ces 66 dossiers, une trentaine concernerait la région de Kayes, le bilan de ces premières réinsertions sous l'égide du développement local étant très controversé. Le bilan économique de telles mesures est quasiment nul, or n'est-ce pas leur objectif ? Les aides à la réinsertion pour installer une épicerie de quartier en assurant le stock de départ contribuent-elles au développement, y compris local ? Par ailleurs, trois ans après ces premières mesures, combien de bénéficiaires sont-ils encore au Mali ? Pour en avoir rencontré quelques-uns, l'idée de repartir reste un objectif fondamental, et d'ailleurs certains l'ont fait, y compris en direction de la France ⁵⁴.

Cette procédure, expérimentée au Mali, a été depuis étendue au Sénégal et à la Mauritanie pour un budget total de 5 millions de francs. Mais que penser du montant de ces sommes consacrées au développement local, face à l'ampleur du travail nécessaire, que penser de ce plafonnement à 24 000 francs, lorsque l'on sait que le coût approximatif d'une expulsion de France en direction de Bamako y est largement supérieur ? S'il est vrai que la pratique des charters permet à l'État français de faire des économies, elle n'en comporte pas moins plus de risques ⁵⁵.

En réalité, les flux entre ici et là bas se font hors de l'ensemble de ces procédures plus ou moins incitatives ou restrictives, que ce soit dans le cadre du regroupement familial ou dans celui des retours "accompagnés". Il y a bien sûr d'un côté l'immigration clandestine, de l'autre les expulsions, toutes deux d'évaluation bien incertaine. Mais il existe surtout une réalité tout autre, celle des migrants qui décident de retourner dans leur village sans

⁵⁴. Un deuxième F.A.C. est en cours, en mai 1997 les crédits, bien que non encore attribués, étaient déjà épuisés.

⁵⁵. Cf. l'expulsion mouvementée du 27 février 1997, où des personnes expulsées s'étaient insurgées contre leurs conditions de détention et de transport. Groupées dans un même avion, elles avaient

pour autant "rendre leur carte". Dans les réalisations initiées par les migrants, ils sont plus nombreux qu'on ne le pense, la carte de résident de dix ans étant alors l'équivalent de la parcelle qu'ils savent pouvoir cultiver à tout moment, une sortie possible du retour en cas d'échec du projet.

A la mesure de tout ce qui lie pays de départ et pays d'arrivée, peut-on encore penser étudier les migrations à partir de ces données statistiques des plus imprécises lorsqu'elles sont stocks, et des plus aléatoires pour celles traitant des flux ? Ne faut-il pas plutôt reconnaître avec H. Domenach que nos outils mesurant les circulations migratoires ne sont plus adaptés aux nouvelles données des mobilités croissantes, y compris dans le cas des migrations internationales : « *Mutations sociétales, échelles de temps aléatoires et espaces désarticulés ... affectent et transforment directement la mesure des phénomènes migratoires. Pour autant, en résulte-t-il de nouveaux outils d'observation, de nouvelles variables et méthodes ? On peut par exemple, s'interroger sur la valeur analytique d'un solde migratoire, quand ne sont saisis que les mouvements légaux dans nombre de régions où les flux clandestins sont à l'évidence prépondérants ? Ou bien encore, jusqu'à quel point, statistique mais aussi politique, peut-on amalgamer des migrants récents et des migrants anciens ? et combien de générations d'enfants de migrants doivent encore être considérées dans les effectifs de population immigrée, alors même qu'on ne naît évidemment pas "immigré" ? ... Quelles sont donc aujourd'hui les "bonnes mesures" ? Pour quelle population de référence et avec quels critères d'appartenance ? dans quels espaces et avec quelles politiques institutionnelles ? » (DOMENACH H., 1996).*

Flux monétaires

Ces migrations de travail ont pour cause profonde la recherche de revenus monétaires. En France comme ailleurs, ces hommes d'abord, puis les familles par la suite, vont épargner une part de leurs revenus, pour entre autres l'envoyer à leur famille et tout particulièrement au Kagumme. S'il est particulièrement difficile de dénombrer les migrants d'Afrique noire, il est tout aussi délicat de connaître le montant des sommes transférées des pays d'arrivée en direction des pays de départ.

Pour y parvenir, différentes méthodes sont possibles : l'évaluation des budgets individuels et de la part consacrée aux envois à la famille ; les mandats expédiés par la poste ; les sommes dont disposent les banques des régions considérées et correspondant à des comptes de personnes en migration. Par ailleurs, une approche est possible à partir

des lieux émetteurs (les pays d'arrivée) comme des lieux récepteurs (les pays de départ). Mais là aussi le degré de précision sera fonction des caractéristiques propres à chaque pays. Dans les pays émetteurs de mandats ou d'envois de numéraire par tout autre canal de circulation, les capacités d'épargne individuelle changent dans un même pays en fonction des revenus, des dépenses obligées dans les pays d'arrivée, des choix individuels et des capacités d'épargne de chacun. Des distinctions s'imposent donc entre pays développés et pays en développement, les sommes provenant de France restant ainsi en moyenne supérieures à celles en provenance d'Afrique. Si la décision d'envoyer de l'argent à la famille est une décision individuelle, les fortes concentrations de migrants dans de mêmes lieux, introduisent aussi un contrôle social quant à la nécessité d'en envoyer, tout comme sur les montants. Plus les regroupements de migrants sont importants, plus on peut estimer que le contrôle social s'impose. Ainsi en est-il dans les villages "bis", où un grand frère obligera un dépendant à envoyer une part de ses revenus, où des membres d'une famille conseilleront ceux d'une autre ; et même lorsque le système de pression n'existe pas en migration, la régulation s'effectue à partir des villages.

Le montant des sommes envoyées résulte donc du croisement de facteurs multiples, et en aucun cas, des comportements individuels ne sont généralisables à l'ensemble de ceux qui sont partis du village, même si la cause du départ reste la même.

Les transferts de numéraire sont donc fonction d'un système complexe, fait d'interférences entre particularités des pays d'installations, et des pays d'origine, de systèmes de dépendances, de débats au sein des villages "bis" sur les raisons du départ et sur ce qu'il est possible de faire pour les familles et le village. De plus, sur la durée d'installation de cette circulation migratoire, des évolutions notables se sont produites, les possibilités d'accéder au salariat par exemple sont devenues moins grandes. Ces migrations étant tournantes, le passage d'une migration courte à une migration plus longue joue lui aussi sur le montant des sommes transférées : ainsi, durant un séjour court, de plus grands sacrifices et donc une plus grande capacité d'épargne étaient possibles. A l'inverse, et malgré les conditions de logement en foyer qui restent en dessous de la moyenne de ce dont bénéficie l'ensemble des migrants en France, nombreux sont les migrants issus de l'Afrique de l'ouest qui ont pu bénéficier de relogements et doivent donc s'acquitter de loyers plus élevés, la décision de faire venir sa famille, limitant alors à son tour les capacités d'épargne et l'envoi de numéraire au village.

Malgré des variations d'une période à une autre durant ces quarante dernières années, la tendance générale est à l'augmentation des charges et des dépenses dans les pays

d'arrivée, et, pourrait-on donc penser, à une diminution du montant des envois. Mais les concessions se sont installées progressivement dans l'attente de ces envois, et les Kagumme, tout comme les autres membres de la famille, ont eux demandé toujours plus. Ainsi des plus jeunes frères, refusant de faire certains travaux domestiques, car ils estiment qu'avec l'argent du grand frère, les besoins seraient assurés.

Une des méthodes d'évaluation des sommes envoyées de France consiste à estimer les sommes que les migrants font parvenir à leur famille. L'affirmation la plus excessive est celle que l'on peut lire dans le rapport de la mission parlementaire présidée par H. Cuq, où il est écrit qu'une "épargne de 3 400 FF sur un revenu de smicard de 4 900 FF par mois (est) transférée au pays d'origine"⁵⁶. Sur la base de cette très hypothétique évaluation des sommes transférées individuellement en direction du pays d'origine, et du nombre tout aussi hypothétique de Maliens, Mauritaniens et Sénégalais, on arriverait à une somme totale annuelle de l'ordre de quatre à cinq milliards de francs français ! Calcul sans aucune base scientifique puisqu'il n'est tenu compte ni de la situation de l'emploi, ni de la précarité des postes occupés par ces migrants, ni des emplois à temps partiel, ou encore de l'augmentation des charges de ceux qui sont en France...

De façon plus réaliste, le calcul de budgets de migrants a été tenté à différentes dates de l'histoire de cette circulation migratoire. A partir de ces travaux, on démontre aisément qu'aucune généralisation des comportements individuels à l'ensemble d'une population originaire d'une même région n'est possible. Tout au plus peut-on proposer une fourchette d'évaluation des sommes transférées, et même en s'appuyant sur les déclarations des migrants, il est absolument nécessaire de faire la part entre ce qui est dit et ce qui est réellement fait, le croisement avec d'autres sources d'information permettant de relativiser les propos tenus. La seule chose dont nous soyons certains, c'est que des sommes importantes circulent entre ici et là bas.

M. Samuel (1978) a analysé le budget d'un Malien du Diafounou qui a résidé en France de 1965 à 1972. Pour toute cette période, plus de 40% de ses gains ont été envoyés à la famille, utilisés pour des dépenses engagées par la communauté, et permis son retour au village. Le premier poste de dépense concerne son mariage, puis l'achat de nourriture pour la famille, soit de 1965 à 1968 750 francs par an, puis à partir de 1968, 1 000 francs ; quant au troisième poste, il correspond aux cadeaux faits dont les habits et des objets venant de France (SAMUEL M., 1978, p.191-193). J. Condé et son équipe, sur la

⁵⁶ *Situation et devenir des foyers de travailleurs immigrés*, avril 1996, p.18, cité par Ch. Daum, 1997. En réalité ce propos a pour seul objectif de demander la fermeture des foyers, supposés favoriser l'accueil de personnes sans papiers.

base des 1 219 enquêtes effectuées en 1983, proposaient la somme de 1 000 francs par migrant et par mois (CONDÉ J. et DIAGNE P. S., 1983, p.148). Nos propres enquêtes effectuées dans les foyers pour travailleurs immigrés entre 1984 à 1986 nous permettaient de conclure que tout immigré divisait son budget en trois parties : « *une partie pour ses dépenses d'entretien en France, d'autant plus réduites qu'il vit en foyer, une partie qu'il envoie à sa famille, une partie qu'il épargne. C'est sur cette fraction de son salaire que l'immigré puisera de quoi cotiser aux caisses qui sont à la base des projets collectifs* » (DAUM Ch., et al., 1988, p. 24). Ph. Lavigne-Delville rapportait en 1991 l'évaluation suivante : sur un salaire moyen de 4 500 francs par mois, 2 000 francs étaient réservés aux frais quotidiens en France et 2 000 francs étaient économisés et se répartissaient entre l'épargne personnelle et l'argent destiné à la famille et au village, le montant des envois à la famille pouvant s'élever jusqu'à 12 000 francs par an. En 1996, face aux difficultés liées aux conditions de séjour en France, à la précarité des emplois, un calcul réaliste consisterait à estimer à 5 000 francs par an et par migrant pouvant bénéficier d'un travail régulier, le montant des sommes envoyées à partir de la France. Rapporté au nombre de Maliens, Mauritaniens et Sénégalais originaires de cette région, on peut estimer à 500 millions, au maximum 1 milliard, le montant de ce qui pourrait parvenir dans ces villages. On le constate, les sommes évaluées varient de un à dix ; elles ne constituent en aucun cas une base crédible de ce dont disposeraient les familles à partir de ce que leur envoient ceux qui sont en France.

A partir des pays de départ, une première méthode consisterait à prendre en compte ce que les Kagumme disent recevoir. Nombre d'entre eux déclarent recevoir 1 000 francs par mois. Mais il serait hâtif là aussi, d'estimer que ces envois sont d'une part réguliers et d'autre part d'un montant constant. Ainsi, lors des enquêtes effectuées dans les villages, les chefs de famille me faisaient souvent part de l'insuffisance des sommes envoyées, me demandant d'intervenir auprès de leurs dépendants pour leur rappeler leurs obligations. Le montant des envois dépend à la fois de la demande et des capacités de pression que peut exercer le Kagumme, et des possibilités financières de celui qui est à l'étranger.

Une autre méthode consisterait à relever la somme des mandats reçus aux bureaux de poste en fonction des lieux d'émission. Déjà Mme Kéita, dans un ouvrage issu de sa thèse sur la région de Kayes, proposait un relevé des sommes mensuelles en provenance de France pour les années 1963 et 1967, soit respectivement 208 336 277 et 129 624 000 de Francs maliens. Dès cette période des premières affluences de migrants en France, on constate une nette diminution des sommes parvenant à la poste de Kayes, ce qui ne signifie aucunement une réduction des envois, mais un changement dans leurs modalités

d'acheminement ; et à cette époque, la Poste du Sénégal était préférée à celle du Mali (KEITA-N'DIAYE R., 1972). En 1983, l'étude réalisée par le BECIS estime que « *l'épargne potentielle mensuelle moyenne varie entre 1 200 et 2 678 francs. D'où des capacités potentielles annuelles de 14 400 à 32 136 francs. (...) Les originaires de la région de Kayes vivant en France et dans les pays du Golfe du Bénin irriguent la région avec des envois annuels dépassant les 10 milliards de francs maliens* »⁵⁷. Les mandats postaux étant des plus aléatoires à l'époque de la dictature de Moussa Traoré, les relevés de la poste de Kayes manquent de crédibilité.

D'autres informations sont disponibles à partir des bureaux de poste du Sénégal, les données relevées à Matam et Podor pour 1977-1978 font état de 1,5 milliard de francs CFA (soit 30 millions de francs) qui se répartissait en 1,150 milliard en provenance de France et 350 millions des pays de l'Afrique de l'ouest⁵⁸. L. N'diaye dans sa thèse (1992) a effectué des relevés similaires dans les bureaux de poste des villes de Tambacounda et Goudiry pour une période de trois années (1984 à 1986), sur les mandats en provenance de la Confédération des Administrations des Postes et Télécommunications des États de l'Afrique de l'ouest et de l'Europe⁵⁹. On constate peu d'évolution interannuelle sur cette période relativement courte ; par contre les répartitions par mois révèlent une période creuse se situant après les récoltes, pour connaître ensuite une augmentation sensible et culminer durant la période de la soudure (de mai à juin). A partir des moyennes effectuées sur ces trois années, le montant total des mandats reçus aux bureaux de poste de Tambacounda et Goudiry varie de 40 millions à 2,5 millions pour les États d'Afrique de l'ouest, et de 575 millions à 262 millions pour l'Europe.

Les dernières informations disponibles sur les transferts financiers à partir des relevés des mandats reçus couvrent la période 1991 à 1993 pour la poste de Golléré, village de 4 370 habitants, peuplé en majorité de Haalpulaaren et d'une minorité de Soninké. Ce village de la Communauté rurale de Madina N'Diathbé (Département de Podor) comptait en 1994 186 migrants dont un quart était en France et plus de 60% au Gabon et en Côte d'Ivoire. Cette poste, construite en 1978 et inaugurée en 1979, répondait à une volonté de la part des migrants de ne plus dépendre de celles situées à 25 kilomètres de leur village, elle a

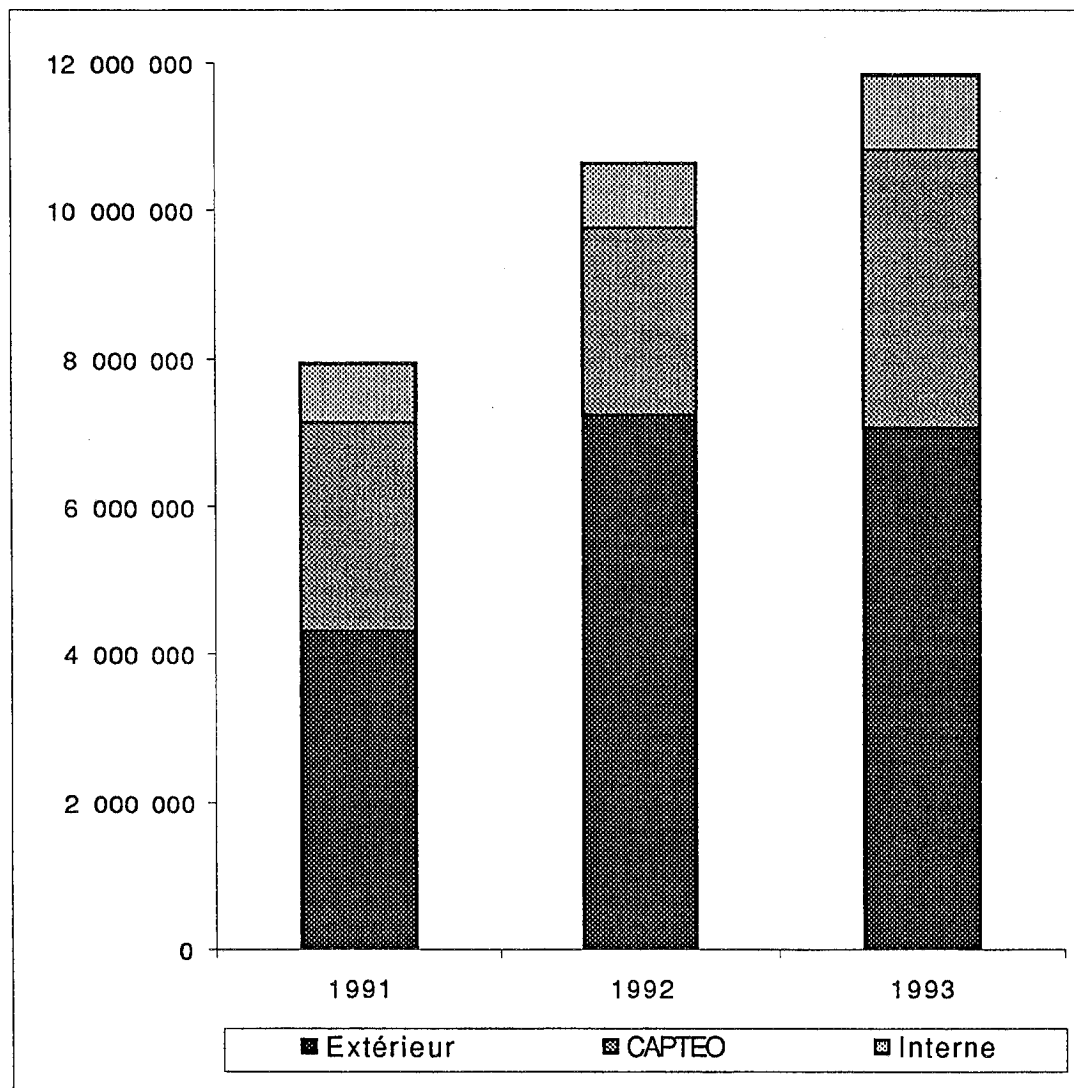
⁵⁷. Bureau d'Études de Conseils et d'Intervention au Sahel, Bah B., Camara M., 1982, cité par (BALIQUE H., et al., 1983, p.46).

⁵⁸. Étude OMVS, citée par Diemer et Van der Laan, 1987, *L'irrigation au Sahel*, Paris, Karthala, p.86, et Ph. Lavigne Delville, 1991, Les flux monétaires, "Du foyer au village. Associations immigrées et transformations dans la vallée du fleuve Sénégal", Paris, APS/Acteurs Ici et là-bas, GRDR, pp.11-13.

⁵⁹. CAPTEAO : Côte d'Ivoire, Mali, Bénin, Burkina Fasso et Sénégal ; pour l'Europe : France, Allemagne, Espagne et Belgique.

été financée par les migrants du village installés à Dakar et à l'étranger, les villageois contribuant à ce financement en fournissant les matériaux nécessaires à la construction.

Figure 7 : Montant (en francs CFA) des mandats reçus à Golléré pour les années 1991-1992-1993



Source : Enquêtes effectuées par Mamadou DRAME, 1994. Extérieur : Pays d'Europe, USA et autres pays d'Afrique non CAPTEAO (Gabon, Congo, Cameroun). CAPTEAO : Côte d'Ivoire, Bénin, Mali, Niger, Burkina Fasso. Interne : Mandats en provenance du Sénégal.

Si les informations en provenance des bureaux de poste sénégalais sont relativement précises, aucune source nous permet de réunir les montants totaux concernés, sauf à engager des enquêtes directes dans tous les bureaux de poste existant dans cette région des trois frontières, travail qui n'a bien évidemment jamais été réalisé à ma connaissance. Par ailleurs, les mandats ne sont pas le seul mode d'acheminement des fonds destinés aux villages, leur fiabilité variant d'un pays à un autre, d'une période à une autre. La tendance générale serait à une amélioration de leur fonctionnement, mais des habitudes ont été

prises durant ces trente dernières années, et certains migrants continuent à se méfier de cette institution.

L'autre solution consiste à ouvrir un compte dans une banque africaine ; mais elles ont rarement d'agences à proximité des lieux de départ, et celles qui existent ont elles aussi été entachées de quelques difficultés de fonctionnement. Par ailleurs, la dernière dévaluation du franc CFA n'a pas incité les migrants à placer leurs économies dans les banques africaines, malgré les efforts de certaines d'entre elles, qui ont ouvert des agences à Kayes. L'étude la plus récente, effectuée auprès de 15 associations et de trente individus, permet de mesurer les évolutions des comportements des migrants sur les transferts de fonds en direction de leur pays d'origine (DIARRA H., 1994). La moitié des personnes rencontrées utilise les services des banques, mais uniquement pour le transfert des fonds lors de leurs déplacements, 6%, dont aucun Malien, font appel aux services de la Poste, 26% associent les services de la banque et les transferts en liquide. Dans le cas des envois réguliers, non liés au déplacement de celui qui envoie l'argent, une majorité des personnes utilisaient encore en 1994 les circuits traditionnels permettant le transfert des liquidités.

Cette question des transferts de fonds en direction des pays d'origine n'a cessé de préoccuper les migrants, d'intéresser les États et toutes les organisations intervenant dans cette zone. Face à l'importance des sommes parvenant dans les villages d'origine, de nombreuses tentatives ont été faites dont l'intention de développer un "plan d'épargne projet". Le Programme Développement Local et Migration lancé en 1995 en France, à l'initiative des Ministères de la Coopération, de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration, a mis sur pied un groupe de travail sur les outils financiers dans le bassin du fleuve Sénégal. Cette réflexion en cours vise à proposer de nouveaux outils facilitant les transferts de fonds de la France en direction des pays du bassin du fleuve Sénégal ainsi qu'à encourager l'épargne-crédit pour amplifier les réalisations entreprises et favoriser le développement de cette région.

L'épargne des migrants originaires du bassin du fleuve Sénégal est conséquente, elle est révélatrice de ce qui est attendu par ceux qui sont restés au village, et facteur explicatif des intentions de ceux qui sont partis en migration. Cette pratique d'envoi d'argent à la famille a largement été constatée par toutes les études concernant les flux migratoires ; la particularité de la zone étudiée réside alors dans sa pérennité malgré les quarante ans écoulés depuis l'arrivée des premiers Africains noirs en France. Elle est aussi révélatrice d'un fonctionnement, celui de communautés fortement liées à leur pays de départ, à leur village et à leur famille. Si cette épargne et ces transferts répondent en priorité aux besoins

individuels de celui qui est parti et de sa famille, d'autres pratiques vont voir le jour, pensées collectivement à partir des villages "bis". Tout un dispositif de gestion des relations entre lieux d'installation en France et lieux d'origine va être imaginé pour intervenir à distance. Absents de leur village pour des périodes plus ou moins longues, ces migrants sont présents, prennent des décisions sur le développement de leur village, interviennent y compris dans la vie de tous les jours. Ces chaînes migratoires deviennent "norias", et modifient progressivement leurs rapports aux territoires qu'ils finissent par transformer.

Références bibliographiques de la première partie

- ABÉLES M., 1993, "L'anthropologie à l'épreuve du local", sous la direction de A. Mabileau, *A la recherche du "local"*, Paris, L'Harmattan, pp. 52-66.
- ADAMS A., 1977, *Le long voyage des gens du fleuve*, Paris, François Maspéro, 226 p.
- ADJIOU K., 1987, *Les exploitations agricoles comme reflet d'une société en changement: Ngam-Ngam, Tchokossi et Moba-Gourma de Mango (Togo septentrional)*, Paris, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, sous la direction de G. Sautter, Thèse de 3e cycle, tome: 1, 405 p.
- AMSELLE J.-L., (sous la direction de), 1976, *Les migrations africaines, réseaux et processus migratoires*, Paris, François Maspéro, Dossiers africains, 126 p.
- ANGLADE J., 1976, *La vie quotidienne des immigrés en France. De 1919 à nos jours*, Paris, Librairie Hachette, 221 p.
- BAILLY A., FERRAS R. et PUMAIN D., (sous la direction de), 1992, *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, 1132 p.
- BAKIS H., 1993, *Les réseaux et leurs enjeux sociaux*, Paris, P.U.F., Que sais-je ?,
- BALIQUE H., DIDIERLAURENT M. et MARIE P., 1983, *Place des travailleurs migrants dans les processus de développement de la région de Kayes. Étude générale*, Bamako/Paris, République du Mali, Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales/ Ministère des Relations Extérieures (France), mai, 174 p. +annexes 50 p.
- BAROU J., 1990, "Les Soninké d'hier à demain", *Hommes et Migrations*, N°1131, avril, pp. 9-12.
- BELLET M., BOUREILLE B. et MASSARD N., 1994, "Réseau: objet et/ou outil d'analyse en économie", sous la direction de B. Guesnier B. Boureille, *Dynamique des activités et évolution des territoires*, Poitiers, ADICUEER-IER, pp. 57-77.
- BÉTEILLE R., 1981, "Une nouvelle approche géographique des faits migratoires: champs, relations, espaces relationnels", *L'Espace Géographique*, N°3, pp. 187-197.
- BLANC-PAMARD C. et CAMBRÉZY L., (sous la direction de), 1995, *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Paris, ORSTOM Éditions, Colloques et Séminaires, 472 p.
- BONNAMOUR J., 1977, "Bilan de l'approche géographique des exploitations agricoles", *Les Cahiers de Fontenay*, N°7, juin, pp. 5-64.
- BRUNET R., 1994, *La France, un territoire à ménager*, Paris, Édition N°1, 327 p.
- BRUNET R. et DOLLFUS O., 1990, *Mondes nouveaux*, Paris, Montpellier, Hachette, RECLUS, Géographie Universelle, sous la direction de R. Brunet, 551 p.
- CANSOT M. et VIALLE A., 1988, "Les dispositifs d'aide à la réinsertion dans les pays d'origine: un bilan raisonné", *Revue Française d'Administration Publique*, juillet-septembre, pp. 417-426.
- CHARCONNET J., DEBOST J.-B., DIARRA H., GONIN P., et al., 1986, *La fonction émigrée dans les stratégies de développement. État de l'avancement des travaux*, sous la direction de P. Gonin, Fontenay-aux-Roses/Paris, E.N.S. Fontenay-Saint-Cloud, Centre de Géographie Rurale/CNRS-ATP, mai, 25 + annexes p.

- CISSOKHO M., JACOLIN P., NDIONE E.S., RYCHMANS H., et al., 1984, *Partenaires pour un développement concerté. Groupements paysans sur les rives maliennes du fleuve Sénégal*, Dakar, ENDA, avril, 19 p.+ annexes 28 p.
- CLAVAL P., 1995, *La géographie culturelle*, Paris, Nathan, coll. "fac. géographie", 384 p.
- CONDÉ J. et DIAGNE P. S., 1983, *Les migrations internationales Sud-Nord: une étude de cas: les migrants maliens mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal en France*, Paris-Bamako, Organisation de Coopération et de Développement Économique, Centre de développement- Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, Institut du Sahel, décembre, CD/R(83)18, 292 p.
- CONDÉ J. et FLEURY-BROUSSE M., 1983, *Les migrations internationales en France: le cas des maliens, mauritaniens et sénégalais. État de la question*, Bamako/Paris, OCDE, Ministère de la coopération et du développement, Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, 157 p.
- DAUM Ch., 1992, *L'immigration ouest-africaine en France: une dynamique nouvelle dans la vallée du fleuve Sénégal?*, sous la direction de Ch. Daum, Paris, Institut Panos, juin, 141 p.
- DAUM Ch., 1997, "Immigrés acteurs du développement: une médiation sur deux espaces", *Hommes et Migrations*, N°1206, mars-avril, pp. 31-42.
- DAUM Ch., DIARRA H., GONIN P., PHILIPPE Cl., et al., 1988, *La fonction émigrée dans les stratégies de développement*, sous la direction de P. Gonin, Fontenay-aux-Roses/Paris, E.N.S. Fontenay-Saint-Cloud, Centre de Géographie Rurale/CNRS-ATP, 117 p.
- DEBOST J.-B., GONIN P., PHILLIPE Cl. et QUIMINAL C., 1986, *Les stratégies des immigrés pour développer leur pays d'origine*, Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine, Colloque Nordeste-Sahel, Paris, 16-18 janvier, 15 p.
- DELAUNAY D., 1975, *Migrations et pénétration de l'économie marchande. Le Waalo (Région du fleuve Sénégal)*, Dakar, ORSTOM, octobre, 47 p.
- DIARRA H., 1994, *Le comportement des migrants vis-à-vis de l'épargne, du crédit et des transferts de fonds vers leur pays d'origine*, Montreuil, Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural dans le tiers monde. Étude FAS/GRDR, mai, 65 p.
- DOMENACH H., 1996, "De la "migratologie"...", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 12, N°2, pp. 73-86.
- DUBRESSON A., MARCHAL J.-Y. et RAISON J.-P., 1994, "Les Afriques au sud du Sahara", sous la direction de R. Brunet, *Géographie Universelle*, Belin/Reclus, pp. 480.
- DUPUY G., 1991, *L'urbanisme des réseaux. Théories et méthodes*, Paris, Armand Colin, 194 p.
- DURAND J.-H., 1988, *Arrêter le désert*, Paris, Agence de coopération culturelle et technique, Conseil international de la langue française, Presses Universitaires de France, Techniques vivantes, 416 p.
- ENDA et Ministère de la Coopération République Française, 1986, *Enjeux de l'après-barrage. Vallée du Sénégal*, Paris, Dakar, Ministère de la Coopération et ENDA Tiers Monde, 632 p.
- GEORGE P., 1984, "A propos de la "géographie active". Réflexion sur la responsabilité des géographes", *Hérodote*, N°33-34, 2e-3e trimestres, pp. 213-221.
- GIRI J., 1983, *Le Sahel demain: catastrophe ou renaissance?*, Paris, Éditions Karthala, 329 p.

- GRASSART P., 1985, "Les naufragés du grand retour", *Jeunes Agriculteurs*, N° 388, septembre, pp. 18-19.
- GUENGANT J.-P., 1996, "Migrations internationales et développement: les nouveaux paradigmes", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 12, N°2, pp. 107-121.
- GUIGOU B., LERICOLLAIS A. et PONTIÉ G., 1995, "La gestion de la terre en pays sereer siin (Sénégal)", sous la direction de C. Blanc-Pammard et L. Cambrézy, *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Paris, ORSTOM Éditions, pp. 183-223.
- HOVANESSIAN M., 1992, *Le lien communautaire. Trois générations d'Arméniens*, Paris, A. Colin, 321 p.
- KEITA-N'DIAYE R., 1972, *Kayes et le Haut Sénégal. Tome I: Les étapes de la croissance urbaine, Tome II: La ville de Kayes, Tome III: Kayes et sa région*, Bamako, Éditions Populaires, 235+231+182 p.
- KEPEL G., 1991 (1ère édition 1987), *Les banlieues de l'Islam: naissance d'une religion en France*, Paris, Éditions du Seuil, 425 p.
- LE BERRE M., 1992, "Territoires", sous la direction de A. Bailly, R. Ferras et D. Pumain, *Encyclopédie de géographie*, Paris, Économica, pp. 617-638.
- LERICOLLAIS A., 1975, "Peuplement et Migrations dans la vallée du Sénégal", *Cahier ORSTOM, série Sciences humaines*, vol. XII, N°2, pp. 123-135.
- MEILLASSOUX Cl., 1990, "Chez eux et chez nous!", *Hommes et Migrations*, N°1131, avril, pp. 29-32.
- Ministère des affaires sociales et de l'intégration, 1992, *L'immigration en France des ressortissants des pays d'Afrique noire. Rapport du groupe de travail interministériel sous la présidence d'Hubert Prévot, secrétaire général à l'Intégration*, sous la direction de BAROU J., Paris, Secrétariat général à l'intégration, Ministère des affaires sociales et de l'intégration, 88 p.
- MINVIELLE J.-P., 1985, *Paysans migrants du Fouta Toro: la Vallée du Sénégal*, Bondy, Éditions de l'ORSTOM, 282 p.
- N'DONGO S., 1975, *Voyage forcé: itinéraire d'un militant*, Paris, François Maspero, coll. "Cahiers libres", 224 p.
- NDIAYE M. L., 1992, *La fonction des émigrés dans les stratégies de développement rural: voie pour le développement? Exemple de la région de Tambacounda*, Paris, Université de Paris I Panthéon-Sorbone, sous la direction de J. Bonnamour, Doctorat en géographie, 336 p.
- NEVEU C., 1993, *Communauté, nationalité et citoyenneté. De l'autre côté du miroir: les Bangladeshis de Londres*, Paris, Éditions Karthala, coll. "Hommes et Sociétés", 399 p.
- NGUYEN VAN CHI - BONNARDEL R., 1978, *Vie de relations au Sénégal: la circulation des biens*, Dakar, IFAN, Mémoires de l'Institut fondamental d'Afrique noire N°90, 909 p.
- NICOLLET A., 1992, *Femmes d'Afrique noire en France: la vie partagée*, Paris, Éd. CIEMI-L'Harmattan, 317 p.
- NUTTALL Ch., 1989, *Occupation de l'espace, mutation et développement dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal. Cas de l'arrondissement d'Ouro-Sogui, département de Matam, Sénégal*, Mont Saint-Aignan, Université de Rouen, Faculté des lettres et sciences humaines, sous la direction de J. Gallais, tome: 2, 459-21 p.
- OFFNER J.-M. et PUMAIN D., (sous la direction de), 1996, *Réseaux et territoires. Significations croisées*, Éditions de l'Aube, coll. "L'aube territoire", 284 p.

- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995, "La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie", *Enquête*, N°1, pp. 71-109.
- POIRET Ch., 1996, *Familles africaines en France: ethnicisation, ségrégation et communalisation*, PARIS, CIEMI/L'Harmattan, coll. "Migrations et Changements", 428 p.
- POLLET E. et WINTER G., 1971, *La Société Soninké (Dyahunu, Mali)*, Bruxelles, Éditions de l'institut de sociologie, Université Libre de Bruxelles, Études ethnologiques, 566 p.
- QUIMINAL C., 1991, *Gens d'ici, gens d'ailleurs. Migrations Soninké et transformations villageoises*, Christian Bourgois éditeur, Cibles XXI, 223 p.
- RAFFESTIN C., 1981, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec,
- REY V., 1992, "L'Europe de l'Est", sous la direction de A. Bailly, R. Ferras et D. Pumain, *Encyclopédie de géographie*, Paris, Économica, pp. 827-838.
- ROBIN N., 1992, "L'espace migratoire des Africains de l'Ouest: panorama statistique", *Hommes et Migrations*, N°1160, décembre, pp. 6-15.
- SAMUEL M., 1978, *Le prolétariat africain noir en France*, Paris, François Maspéro, coll. "Textes à l'appui", 262 p.
- SAUTTER G., 1984, "Espace et Société dans les pays en développement", sous la direction de Comité National Français de Géographie, *La recherche géographique française (Structures, Thèmes et Perspectives) Ouvrage offert en hommage aux Membres du XXVe Congrès International de Géographie*, Paris, Comité National Français de Géographie, pp. 149-176.
- SAUTTER G., 1993, *Parcours d'un géographe. Des paysages aux ethnies, de la brousse à la ville, de l'Afrique au monde*, Paris, éditions Arguments, 706 p.
- SILBER A., 1984, "Mali, les prophètes du retour", *Nouvel Observateur*, vendredi 2 mars, pp. 61-62.
- SIMON G., 1995, *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, Paris, Presses Universitaires de France, Politique d'aujourd'hui, 431 p.
- TAPIA S. de, 1996, "Échanges, transports et communications: circulation et champs migratoires turcs", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 12, N°2, pp. 45-71.
- TOUPET C., 1992, *Le Sahel*, Nathan, coll. Géographie, 192 p.
- TRAORÉ S., 1994, "Les modèles migratoires soninké et poular de la vallée du fleuve Sénégal", *Revue Européennes des Migrations Internationales*, vol. 10, N°3, pp. 61-81.
- WISNIEWSKI J., 1986, "Étrangers en France: des chiffres et des hommes. Vérités statistiques sur l'immigration", *Hommes et Migrations*, vol. sup., N°1090, mars, pp. 115.

Deuxième partie :

Investissements migrants et appropriations territoriales

Le chapitre 4 s'attache à dénouer l'écheveau des liens qui se tissent entre pays de départ et pays d'arrivée tout en précisant les particularités des sociétés Soninké, tant en Afrique qu'en France. Le chapitre 5 concerne les outils de l'entre-deux, le contenu de ce qui circule et les modalités de cette circulation. Le chapitre 6 propose de croiser trois couples de concepts : l'approche du local et celle des territorialisations dans un contexte de mondialisation ; le développement et les coopérations entre territoires. Ces mises en relation ne sont pas uniquement binaires, elles obligent d'autres croisements, l'approche du local n'est pas celle d'un développement localiste ; la notion de développement ne se réduit pas à celle des coopérations pensées par des migrants ou par tous les acteurs s'intéressant aux relations entre pays en développement et pays développés. Dans ces processus contradictoires, où le local et la globalisation sont intimement liés, la relation entre réseaux et territoires est privilégiée à partir de l'analyse des investissements sociaux, d'infrastructure et productifs, la place occupée par les hommes et les femmes dans leurs rapports à l'espace face aux projets réalisés (chapitre 7).

Chapitre 4 :

Les Soninké : communautés et territoires

L'espace de notre vie n'est ni continu, ni homogène ni isotrope. Mais sait-on précisément où il se brise, où il se courbe, où il se déconnecte et où il se rassemble ? On sent confusément des fissures, des hiatus, des points de friction, on a parfois la vague impression que ça se coince quelque part, ou que ça éclate, ou que ça se cogne. Nous cherchons rarement à en savoir davantage et le plus souvent nous passons d'un endroit à l'autre, d'un espace à l'autre sans songer à mesurer, à prendre en charge, à prendre en compte ces laps d'espace. Le problème n'est pas d'inventer l'espace, encore moins de le ré-inventer (...) mais de l'interroger, ou, plus simplement encore de le lire ; car ce que nous appelons quotidienneté n'est pas évidence, mais opacité : une forme de cécité, une manière d'anesthésie.

G. Perec, 1974, *Espèces d'espaces*, Paris, Galilée

Les États récents, créés lors des Indépendances, dont les institutions furent calquées sur celles de l'ancienne puissance coloniale, ne correspondaient pas à des "nations" préexistantes, exprimées comme telles par les populations locales. Au sein de ces limites établies par la puissance coloniale, la référence à une ethnie, à un royaume, voire à une communauté villageoise reste encore forte, malgré des évolutions récentes. Le cas des Soninké, comme celui de bien d'autres ethnies en Afrique au sud du Sahara, révèle l'inconséquence des découpages hérités et leur difficile dépassement. Présents en République du Mali, au Sénégal et en Mauritanie, ils se définissent à la fois, et selon le lieu, le contexte politique économique ou social, comme Africain, d'un village, d'une famille..., ou d'un des trois États, mais pas cependant d'une "nation" soninké.

Ces appartenances, diverses comme celles de tout un chacun, ont encore tendance à se multiplier lorsque les lieux de références augmentent à la suite d'une migration. Elles auraient même tendance à devenir plus floues, ou plus précises, en fonction des parcours et des intentions migratoires individuels. Pour les Soninké, ces appartenances multiples restent plutôt précises, dans la mesure où leur mode d'insertion en France a été principalement communautaire, le pays d'installation offrant peu de lieux permettant de dépasser ce cadre (TIMERA M., 1996, p. 54). Ils sont encore fortement liés aux pays d'origine, et même si plusieurs générations de migrants du fleuve se sont succédées, ils sont encore pour une majorité d'entre eux, dans une situation de primo-migrants. Le

terme communauté, qui sera ici préféré à celui de société ou de collectivité, afin d'accentuer ce qu'il y a de volontaire à ce processus, renvoie à une diversité de niveaux possibles d'adhésion : « *Une communauté de base peut être bâtie à partir des liens de sang et d'alliance qui unissent les membres d'une même famille. Elle peut également être formée selon un mode analogue par un contrat d'association entre des membres unis par un même idéal et un projet commun (...). Une communauté peut enfin résulter de la cohabitation de petites groupes dans un même lieu* » (CLAVAL P., 1995, p.89).

Une communauté serait d'abord à elle seule une entité comprenant des règles d'usage et de fonctionnement. L'approche de son fonctionnement obligerait donc à l'isoler du cadre dans lequel elle se constitue, pour ne retenir que les comportements individuels, les constructions collectives, ici communautaires, les espaces vécus. Dans ce mode d'approche des communautés, comment tenir compte du contexte socio-économique, des évolutions dans le temps et dans l'espace, ou même de ce qu'elles produisent comme logique d'emboîtement, une communauté villageoise appartenant également à d'autres ensembles, de niveaux supérieurs et inférieurs ?

On l'aura compris, l'approche en terme de communauté proposée ici n'est pas "internaliste", centrée sur elle-même. Par rapport aux migrants originaires du fleuve et installés en France, les différentes communautés possibles sont analysées du point de vue des mécanismes d'interactions sociales, et de leurs conséquences dans la production de territoires, des processus de déterritorialisation et de reterritorialisation. Ces communautés de migrants en France et de la région de Kayes sont à la fois celles de familles, de clans et lignages, de villages, d'anciens royaumes aux dénominations encore présentes... Mais cette approche en terme de communauté est d'abord centrée sur leur relation à des lieux, à leurs appropriations et à leurs gestions. Elle combine les groupes, les individus, les lieux et la manière dont ils sont vécus, des projets, des décisions et donc la question des pouvoirs et du politique. Mais l'éclatement des lieux de références, les distances qui les séparent, ne remettent-ils pas en cause ses fondements, voire même ne finiront-ils pas par produire des communautés différentes ?

Une communauté immigrée ?

Est-il possible de parler de "communauté immigrée" ? Bien que cette interrogation ne fasse pas directement partie du champ de mon analyse dans la mesure où elle est principalement d'un lieu, le pays d'accueil, cette dénomination a pu être revendiquée en tant que telle par ceux du fleuve en France ; mais elle était alors associée au terme d'ouvrier et qualifiée par lui. Cette revendication d'une appartenance de classe a

correspondu à une période relativement courte de l'histoire de ce champ migratoire, et s'inscrit dans les deux dernières phases des étapes de la migration proposées par A. Adams (crise latente et crise ouverte). Elle a été celle des revendications d'hommes vivant seuls en France, entassés dans des taudis et ne bénéficiant d'aucun droit. Elle a trouvé sa forme la plus avancée durant la grève des foyers Sonacotra, qui aura tout de même duré de la fin 1976 à septembre 1979. Certes, cette grève ne fut pas le fait des seuls Africains noirs ; ceux-ci ont même été plutôt minoritaires dans la mobilisation, les foyers où ils étaient regroupés en majorité ne faisant pas directement partie des formes d'organisation de cette grève. Mais ils ont aussi à leur manière participé à ce mouvement des foyers, par des grèves tout aussi longues et tout aussi dures, dans de nombreux foyers comme à Montreuil, Saint-Denis et Pierrefitte, pour n'en citer que trois, et ont aussi contribué à faire évoluer leur statut de résidents en France. Ces combats sur le droit au logement et au relogement, sur la liberté de visite dans les foyers, se sont par la suite concentrés sur la revendication de régularisation des sans-papiers ; conflit qui aboutira en 1981 à la régularisation de 130 000 immigrés, dont 13 000 Africains noirs originaires du Mali, du Sénégal ou de la Mauritanie. L'impact de ce dernier combat sur la communauté d'Afrique noire a été double. D'une part la régularisation a signifié à ceux qui étaient en France la fin d'une migration tournante, la fin d'une pratique gérée en France et en Afrique par la communauté familiale et villageoise, qui choisissait ceux qui partiraient en migration, et même dans certains cas la durée de celle-ci. Elle a d'autre part eu une autre conséquence, celle de replacer les enjeux des revendications sur la dignité également par rapport à leurs pays d'origine.

C'est en effet à partir de cette régularisation exceptionnelle que les migrants du fleuve ont intégré l'arrêt de l'immigration, l'impossibilité de maintenir en l'état le système de noria mis en oeuvre jusqu'alors, où un frère, un neveu, un cousin venait remplacer un migrant de retour au pays. Quant aux revendications par rapport aux pays d'origine, elles avaient certes déjà trouvé un mode d'expression à travers quelques organisations africaines en France qui, dès le début des années 70, proposaient un "retour créatif" ; pour elles, l'engagement politique devait d'abord se situer sur les terres africaines. Mais de façon plus significative, cette revendication s'est développée au fur et à mesure de la multiplication des investissements sociaux, d'infrastructures et productifs des migrants. Parallèlement, d'autres combats s'engageaient sur le terrain des luttes et oppositions politiques par rapport aux pays d'origine. Les liens de causalité sont ici relativement clairs : les aînés en France, ayant mesuré la difficulté à obtenir des papiers pour leurs jeunes frères plus récemment arrivés, décident d'investir dans le pays d'origine pour éviter leurs départs, et dans certains cas mieux préparer leur propre retour. La constitution

potentielle d'une "communauté immigrée" prenait dès lors un tournant. En effet, ceux qui s'étaient le plus engagés dans ces combats sur les droits en France, se consacreront largement aux projets en direction des villages d'origine ; quant à ceux qui avaient été absents de ces premiers projets, ou avaient refusé d'y participer, ils durent verser leur quote-part, ainsi qu'une amende pouvant représenter jusqu'à la moitié des sommes collectées individuellement. Près de vingt ans plus tard, j'ai pu constater en Afrique, lors d'une réunion d'un comité de gestion d'un projet intervillageois, qu'il était encore publiquement rappelé au président de cette structure son "oubli" de cette époque. Le passage d'un engagement en France, à un engagement en Afrique a été mûrement réfléchi, et l'objectif est de s'adresser à la famille par un détour obligé, celui du village.

Analysés à partir du pays de départ et de la place qu'ils s'assignent vis à vis de celui-ci, ces migrants se caractérisent principalement en tant qu'émigrés, mais étant également présents dans les débats en France, ils s'y situeront en tant qu'immigrés. On pourrait dès lors considérer que cette caractérisation plurielle indique bien une des spécificités de ces acteurs de l'entre-deux, ni tout à fait de là-bas, ni tout à fait d'ici, ou d'ici et de là-bas, mais autrement, selon des modalités que nos catégories actuelles, et notamment celles d'émigrés et d'immigrés, ne nous permettent pas de décrire.

Une communauté Soninké ?

De même doit-on parler de "communauté Soninké" ? Dans les exercices de localisation ethnique en Afrique, on estime que les Soninké occupent une bande horizontale de largeur variable, partant du Sénégal et de la Mauritanie, en aval de Bakel, pour s'enfoncer à l'est, à l'intérieur du Mali. Leur dénombrement reste des plus imprécis. Dans l'ouvrage d'É. Pollet et de G. Winter, il est fait état de 300 000 Soninké au Mali, 30 000 au Sénégal et 30 000 en Mauritanie¹. De nos jours ils doivent être tout au plus un million, sans que l'on puisse connaître leur nombre dans les autres pays d'Afrique et d'ailleurs.

Bien que la décentralisation au Mali et la régionalisation au Sénégal semblent inciter ces populations à s'inscrire de plus en plus dans des logiques nationales, il est encore trop tôt (ou trop tard ?) pour parler de "communauté Soninké Malienne ou Sénégalaise". Au regard de l'histoire de cette ethnie, la notion de "communauté Soninké" reste encore de nos jours un facteur d'identification. Mais son éclatement au cours de l'histoire en une multitude de royaumes ou de chefferies, inciterait à parler de plusieurs communautés Soninké pour cette région, où les sociétés lignagères et d'origine aristocratique sont complexes. Toute simplification serait source d'erreurs, des différences sensibles pouvant être relevées à partir des ouvrages sur le Gajaaga (Bathily, 1989), le Jafunu (Pollet et

¹. Aucune date n'est précisée, on peut estimer que ces chiffres sont ceux des années 70.

Winter, 1971) et le Kingi (Diawara, 1990). Mais malgré les particularités locales, il est possible de ne retenir que l'essentiel, largement partagé par toutes ces sociétés : les hiérarchies héritées entre maîtres et esclaves, aînés et cadets, hommes et femmes.

En France, nous ne disposons pas de recensement précisant l'ethnie d'origine des populations. Mais les systèmes migratoires et d'installation des Africains étant d'abord communautaires, il est aisé de les localiser. Présents en majorité dans des foyers pour travailleurs immigrés, ils se sont surtout regroupés dans la région parisienne, et dans ce que d'aucuns ont dénommé le "Sahel sur Seine"². Diverses associations de gestion des structures d'hébergement de migrants, telles que l'AFTAM, la SOUNDIATA et l'ASSOTRAF, créées entre 1962 et 1963, ont accueilli à cette époque principalement, voire exclusivement, des migrants d'Afrique noire. De nos jours, les foyers gérés par ces associations sont toujours occupés en majorité par des migrants originaires du Mali, du Sénégal et de Mauritanie ; ainsi les résidents des foyers SOUNDIATA étaient à la fin 1990 pour 43 % des Maliens, 23 % des Sénégalais et 15 % des Mauritaniens sur un total de 3 600 lits³.

Comment expliquer cette constance ? Dans le cadre du système de migration tournante, où un migrant en remplace un autre, une chambre, voire un lit, "appartiennent" à une famille ou par défaut à son village, la gestion de son occupation se réglant ici en France mais en fonction du lieu d'origine. A la limite, un jeune en partance pour la France peut connaître le lit qu'il sera censé occuper. Concernant les familles, le nombre des regroupements familiaux ayant connu une augmentation significative depuis la fin des années 70 et surtout durant les années 80, il est plus difficile de recenser l'ensemble des cités concernées. Quelques indications sont tout de même fournies par les publications récentes sur les Africains noirs et les Soninké en France, indications qui confirment globalement la concentration en Ile de France et en Haute Normandie (POIRET Ch., 1996 ; TIMERA M., 1996).

Cette concentration s'explique en partie par l'implantation des emplois auxquels peuvent prétendre ces ex-paysans. Ces emplois sont urbains, dans l'industrie métallurgique et de transformation dont l'automobile, dans les services du nettoyage et de la restauration par

². Soit la vallée de la Seine de Paris au Havre. Condé J., Diagne P.S., 1984, "Sahel sur Seine", *Hommes et Migrations*, vol N°35, N°1067, 15 avril, pp;3-18. Article tiré des enquêtes effectuées au début des années 80. Cf. bibliographie. La recherche d'un emploi va aussi provoquer des formes de mobilité en France. Ainsi le premier Malien installé dans le nord de la France, et toujours présent, est arrivé via Marseille le 17 octobre 1963. Depuis cette date, d'autres l'ont rejoint pour former une petite communauté malienne regroupée au sein de l'AMANOR (Association des Maliens du Nord).

³. D'après C. Poiret, 1996, p.148.

la suite, et aux postes les moins qualifiés. Ainsi pour les Soninké, la distinction à introduire ne se situe pas entre des emplois qualifiés et non qualifiés, mais entre emplois stables et emplois précaires (TIMER A M., 1996). Au cours de ses premières années en France, cette migration tournante, sans qualification pour ce type de métiers, ne sera pas formée et ne cherchera pas à l'être, dans la mesure où les séjours ne devaient être que provisoires.

Mais cette concentration s'explique aussi par les chaînes migratoires installées dès les années 50, et par la volonté de ces migrants de rester groupés. Cependant, il serait erroné de lire dans ces pratiques une quelconque forme de repli ou d'enfermement "ethnique", que ce soit par rapport au pays d'accueil - "ghettoïsation" - ou à celui d'origine, comme cela a pu être suggéré dans les années 70 et réaffirmé très récemment dans l'enquête parlementaire sur les conditions de logement en foyer⁴. En fait, cette volonté de regroupement s'est très tôt inscrite, comme pour d'autres populations immigrées d'ailleurs, dans un souci de protection, d'entraide et de solidarité. Aujourd'hui encore, ces foyers et leurs cantines restent à ma connaissance les seuls lieux où il soit possible de manger un plat complet et copieux pour moins de vingt francs, et ce en toute sécurité, puisque les cuisinières sont choisies par les résidents de ces foyers et la qualité de la nourriture contrôlée par un comité ad hoc. Ce sont aussi des lieux où il est possible de venir s'installer pour suivre une émission à la télévision dans la salle commune, sans que cette présence suscite le moindre signe de méfiance ou de rejet. Par ailleurs, il est également vrai que ces conditions de logement permettent une épargne plus forte, dans la mesure où elles ont pendant longtemps considérablement réduit les charges des migrants en France.

A ce propos, on peut estimer qu'il y aurait deux profils existant parmi les Soninké :

- une fraction des ces immigrés, ceux qui s'étaient engagés sur la question de leurs droits, investissent dans des projets individuels mais aussi d'intérêt collectifs, villageois ou inter-villageois. C'est à ce titre que certains d'entre eux demandent à ce qu'un statut spécifique, "protégé" soit accordé à leur association pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle "d'émigré développeur"⁵.

- Pour d'autres plus jeunes, leur « impossible ascension socioprofessionnelle dans le secteur salarié (...) les conduit au projet souvent mythique d'installation à leur propre compte (...) ici ou au pays d'origine. Ces idées se développent surtout au vu de

⁴ Cf. les travaux de l'ORSTOM en 1975, le Rapport de la mission parlementaire présidée par H. Cuq, 1996, *Situation et devenir des foyers de travailleurs immigrés*, avril, p.18.

⁵ Cf. le compte rendu du colloque d'Évry, les 13 et 14 juin 1992 organisé par l'Institut PANOS et le Réseau des associations pour le développement de la vallée du fleuve Sénégal, (Institut Panos, 1993) et le journal de l'association "Acteurs Ici et Là-bas.

l'expérience de leurs aînés, presque toujours au même niveau, selon eux, qu'au début de leur migration » (TIMERA M., 1996, p.46).

Au vu de ces différents éléments, il paraît délicat de répondre à la question de savoir s'ils forment ou non une communauté. Si on se réfère aux formes de circulation migratoire antérieures aux regroupements familiaux, il semble que la structuration en migration ait été au tout début dictée par la région d'origine, le fleuve, Bakel, Kayes et leurs environs, et donc principalement sur une base ethnique, celle des Soninké. Mais très vite dès les années 60, l'augmentation du nombre des migrants incite ceux-ci à se regrouper par villages et par familles. Ces deux formes d'identification collective sont certainement aujourd'hui les plus importantes, les plus fortes, et celles qui s'imposent aux autres. En effet, tant que cette migration était exclusivement tournante, la question de l'installation définitive dans le pays d'arrivée ne se posait pas ; mais lorsque les regroupements familiaux se sont multipliés, sans qu'il y ait pour autant de rupture avec ceux vivant seuls en France, d'autres ressources que celles de la communauté du village "bis" ont été mises en œuvre, qui se sont imposées. Elles ont été principalement le fait des femmes qui, isolées dans les quartiers, voire dans leurs appartements, ont cherché à tisser d'autres liens, non plus exclusivement ethniques ou basés sur l'origine nationale, mais de proximité.

Peut-on pour autant parler de distanciation par rapport au champ migratoire antérieur ? En fait, un triple mouvement s'opère. Premièrement, du fait des regroupements familiaux, on assiste à une modification du champ migratoire antérieur pour ceux vivant en famille ; en effet, ils tendent à s'inscrire plus dans la proximité de quartier, notamment du fait de la distance par rapport aux "têtes de réseaux" villageois et des problèmes de logement. Deuxièmement, et pour les migrants vivant seuls en foyer, le champ migratoire antérieur est maintenu, et les liens avec les villages sont même renforcés. Enfin, une troisième forme du champ migratoire se constitue, à la jonction des familles et des résidents des foyers, dont les liens sont nombreux ; cette troisième forme pourrait être celle conduisant à l'émergence de réseaux de familles pour le maintien d'une « communauté soninké », mais qui serait de France, et pourrait souhaiter se défaire relativement de la prégnance maintenue des communautés villageoises. D'autres réseaux se constituent ainsi, pour le maintien d'une langue, d'une culture ... (TIMERA M., 1996, p.54-55).

Les communautés sociales et politiques

Pour mieux comprendre ces processus à la fois divergents et convergents, il est nécessaire de s'attacher à mieux saisir le mode d'organisation sociale et politique des Soninké, que ce soit dans les villages d'origine ou en migration.

À la base de l'organisation sociale soninké⁶, se trouve le clan, ce groupe premier d'identification qui permet à tout un chacun de se connaître et de se reconnaître. Les Africains s'interpellent par leur nom, dont la seule prononciation est déjà une salutation et une forme de respect. La région d'origine peut être demandée pour mieux situer les origines de la personne rencontrée ; en effet, ces noms étant en nombre limité, des confusions sont toujours possibles. Les clans étant la forme d'unité sociale la plus large, ils regroupent les lignages apparentés, mais n'ont aucun droit sur ces derniers et n'interfèrent en aucun cas dans leur gestion des décisions familiales.

Le principe hiérarchique de base, inégalitaire, est déterminé par la naissance. Il définit l'ensemble des relations sociales et le système des prééminences qui se répartit en trois classes principales ou plus exactement en deux systèmes d'ordre : les hommes libres et les serviteurs, terme préférable à esclaves, voire même à descendants d'esclaves.

Les hommes libres se subdivisent en deux castes⁷, non artisanale (*hooro*) et artisanale (*Nyaxamala*) ; et à l'intérieur de ces deux castes tout un sous-système de hiérarchie est constitué. Pour les *hooro*, d'autres distinctions s'imposent entre les clans royaux, les aristocrates militaires, les alliés des clans royaux, les marabouts et les nobles sans commandement. D'après Barry (1988, p.62), trois classes sociales forment le groupe des hommes libres : « *la haute noblesse royale, la classe des notables et enfin celle de la masse des hommes libres, exclus du pouvoir par le système de l'hérédité au sein des familles lignagères détentrices de la fonction politique* »⁸.

Les "maîtres de la terre", membres de cette caste non artisanale, gèrent les droits de cultures et les possibles défrichements, cette fonction de gestion, de répartition, et d'attribution des terres ne leur conférant pas de pouvoir politique particulier.

Quant aux "aristocrates militaires" (*mangu*), ils se sont depuis convertis à d'autres activités. Comme la très grande majorité des familles Soninké de cette région, ils cultivent la terre, mais leur origine clanique leur attribue une position sociale influente dans la communauté villageoise : hommes de la guerre, ils sont devenus ceux de la paix et ont des fonctions politiques et sociales de médiation, certains d'entre eux devenant les

⁶. D'après les travaux de Saint-Père J.H., 1925 ; de Pollet E. et Winter G., 1971 ; plus récemment de Lavigne-Delville P., 1994 ; Timéra M. 1996... et des nombreuses discussions tant en France qu'en Afrique. Histoire complexe où le poids du passé est important mais qu'il ne faudrait plus surestimer de nos jours.

⁷. Terme considéré comme impropre à l'Afrique par bon nombre d'observateurs, étant largement utilisé par les Soninké, il est ici maintenu pour décrire les hiérarchies existantes.

⁸. Cité par Ph. Lavigne-Delville, 1994, p.51

“modérateurs“ patentés des villages ; on les retrouve aussi aux postes-clés lors de l’élaboration des projets de développement.

La situation des marabouts est toute spécifique, dans la mesure où ils constituent une classe sociale ayant des fonctions religieuses et économiques. Elle est donc combinaison d’un statut héréditaire et d’une qualité acquise à la suite d’une éducation coranique, leurs clans étant attachés à d’autres, royaux, régulés par tout un système d’allégeance plus ou moins complexe. Leur puissance provient de cette position particulière, et ils cultivent l’autorité morale que leur confèrent leur fonction religieuse, et leur fonction commerciale, ayant servis d’intermédiaires entre l’Afrique du Nord et l’Afrique subsaharienne lors des circulations commerciales Nord/Sud.

L’autre groupe des hommes libres est formé par la caste des métiers spécifiques, eux aussi hérités et liés aux lignages des castes non artisanales par des relations de clientèle. D’après Diawara (1990, p.39) le terme *Nyaxamala* signifierait “fais moi plaisir, je te suivrai“ ou “ceux qui s’accrochent, qui s’agrippent“ (Bathily, 1989, p.216). Il n’est pas sûr que ce type d’explication puisse s’appliquer à toutes les castes artisanales, elle décrirait plus spécifiquement celle des griots (LAVIGNE-DELVILLE Ph., 1994).

Ce groupe des “artisans“ est lui aussi structuré par un système hiérarchique de niveaux de statut, les termes utilisés servant à les distinguer entre eux et permettant d’identifier différentes spécialisations professionnelles :

- Les traditionalistes (*gesere*) « sont chargés de mémoriser et de réciter ou de chanter en s’accompagnant à la guitare les généalogies et les traditions des principales familles nobles du pays » (POLLET E. et WINTER G., 1971, p.215).
- Les forgerons fabriquent les outils agricoles, ils sont aussi bijoutiers et chargés pour les hommes de la circoncision, pour les femmes de l’excision.
- Les griots pourraient être comparés à des “maîtres de la parole“, qui chantent les “épopées“ familiales lors des fêtes ou des cérémonies. Certains estiment que leur existence au sein des sociétés africaines avait pour seule justification de prouver qu’elles étaient capables de produire des “oisifs“ consommant le surplus de sociétés en développement.
- Les cordonniers travaillent les peaux et fabriquent les objets en cuir, y compris les amulettes.

Ces castes artisanales, d’hommes libres mais au statut inférieur à celui des castes non artisanales, ne pouvaient pas être “propriétaires de la terre“ ni détenir de fonctions dirigeantes ; mais comme toutes les familles Soninké, elles travaillent la terre et sont d’abord paysannes. Leur place dans la société ne se limite cependant pas à ces seules

activités professionnelles, ils sont aussi les intermédiaires dans toutes les relations sociales que tissent les *hooro* entre eux, de même que ces derniers interviennent dans les relations entre *nyaxamala*.

Dernière catégorie, les serviteurs ou *Komo*. Là aussi cette dénomination est impropre dans la mesure où elle ne traduit pas la diversité possible des situations. Les grands captifs, ou "*jonkuronku*", ayant des fonctions spécifiques dont la collecte des revenus fonciers, étaient à la disposition des chefs du village et ne travaillaient que leurs champs. Les autres serviteurs se répartissaient entre les "esclaves de peine" ou "esclaves de traite", et les captifs de case ; ces derniers, nés dans la maison du maître, pouvaient être vendus tout en restant la propriété de leur maître. Il va sans dire que ce statut a connu de nombreuses évolutions, notamment du fait de l'abolition de la traite -et non de l'esclavage- certains rachetant leur liberté, d'autres s'en allant pour rejoindre les villages de Yélimané-Refuge ou Kayes-Liberté par exemple. Leur indépendance économique et sociale a demandé de nombreuses décennies, et ils demeureront attachés à une famille noble, mais dans des rapports relevant plus de nos jours du domaine de la "plaisanterie de cousinerie". Ainsi, si on peut rappeler à certains qu'ils sont descendants de "serviteurs" afin d'afficher quelques "droits de supériorité", ceux-ci se réapproprient cette relation pour "exiger le respect de leur devoir" par les "supérieurs". Si ce devoir est non tenu, ils sont devenus libres et en position de supériorité.

Ce système d'organisation sociale a traversé les siècles par le maintien de trois contraintes : le respect des hiérarchies, celui des spécialisations professionnelles pour les hommes libres, et l'endogamie pour ces derniers et les serviteurs. De fait ces trois contraintes répondaient à trois nécessités : la séparation du statut et du pouvoir, le primat du statut sur le pouvoir et la prégnance du système de caste dans la société ⁹.

La chefferie d'un village est en règle générale imputée au plus ancien du lignage l'ayant créé. Mais la tendance générale a tout de même été à l'affaiblissement de ce pouvoir traditionnel, devenu plus aujourd'hui un rôle honorifique se réduisant à régler les différends entre familles. Assisté par un comité d'anciens des familles d'hommes libres des castes non artisanales, le chef peut aussi être élu parmi les membres de celui-ci.

On retrouve tous ces groupes sociaux en migration dans les foyers, les phénomènes de concentration des migrants permettant alors de reproduire l'organisation sociale d'origine.

⁹. Cité par Timéra M., 1996, p.18 et d'après Dumont L., 1966, *Homo hierarchicus. Essai sur le système*

Les hommes libres et tout particulièrement les *hooro* sont ceux qui prennent les décisions et règlent les modalités pratiques de la vie en collectivité. Les “aristocrates militaires” sont sollicités en cas de conflits entre résidents, modérateurs, ils interviennent pour régler les tensions possibles liées à la promiscuité et aux conditions de logement ; les marabouts, et les plus cultivés d’entre eux, assurent les prières. Alliés des *hooro*, ils valident aussi dans la salle réservée aux prières les décisions importantes prises par ceux issus des castes non artisanales. Ainsi à la fin des années 70, durant la grève des loyers du foyer Pinel de Saint-Denis, les résidents devaient répondre à une convocation au Tribunal de Bobigny. Etant représentés par leur avocat, ils pouvaient ne pas être personnellement présents. Mais le Comité de Résidents en décida autrement et demanda à l’ensemble des locataires de ce foyer-hôtel, installé dans une ancienne usine désaffectée, d’assister au procès. Cette décision fut discutée entre les jeunes les plus combatifs et les chefs traditionnels, et annoncée lors de la prière du vendredi. La location de dix cars permit la présence au tribunal de plus de 500 résidents, et les absents non excusés ont dû s’acquitter d’une amende, d’autres non excusés mais ne pouvant justifier de leur absence se virent sanctionnés, et mis à l’écart pour un temps de la communauté du foyer. Ainsi les formes d’organisation sociale reproduites en France dans les foyers se sont confrontées à de nouvelles situations et ont dû s’y adapter.

Les foyers représentent donc le cadre commun où les hiérarchies héritées perdurent. Ils sont en France les lieux où les valeurs sont certes préservées, mais où aussi de nécessaires évolutions s’imposent face à ce qui est vécu en migration. Ce qui les unit en France reste pour l’essentiel le rapport à la terre, le fait qu’ils étaient tous cultivateurs. Tous paysans en Afrique, ils sont devenus “tous ouvriers” en France, subissant les mêmes conditions de travail et de logement. Cette forme d’unification liée aux conditions matérielles, va modifier par touches successives les systèmes hiérarchiques traditionnels et les rapports entretenus avec les familles et les villages. Le salaire des migrants leur fournit ainsi une première possibilité de faire évoluer les comportements. Ils détiennent un pouvoir auquel ils n’avaient jamais pu prétendre, et ce pouvoir économique leur ouvre de nouvelles perspectives : « *comme si l’émigration avait permis l’évolution vers une conscience collective et citoyenne villageoise et vers la constitution d’un espace public d’exercice de la citoyenneté* » (TIMERA M., 1996, p.25). Mais ils devront aussi signifier cette nouvelle position au sein de leur propre famille et de leur village d’origine, ce qui ne se fera pas sans heurts et sans d’intenses négociations au cours desquelles ils devront démontrer leur compétence, “héritée” cette fois de leur position de migrant.

En France, les migrants originaires de l'Afrique de l'ouest se constituent en une nouvelle communauté, celle de résidence. A sa tête, et en toute logique, on retrouve les plus âgés d'entre eux, issus des chefferies des villages. Ils sont chargés d'organiser la vie du foyer, mais surtout de faire respecter les différents droits et devoirs de chacun, et ce en fonction des positions des uns et des autres dans la hiérarchie sociale traditionnelle. Appliquée à la situation migratoire, les résidents ont pour devoir d'accueillir un nouveau venu, et pour obligation de lui attribuer un lit. Cette situation doit aussi être vue du côté de celui qui arrive. Il sait qu'il aura droit au gîte et au couvert, qu'il ne sera pas isolé, qu'il pourra de cette façon accéder à tous les réseaux existant dans le foyer, la recherche d'un travail et les démarches administratives lui étant facilitées d'autant. Mais il a lui-même des devoirs, des obligations, notamment celle de respecter les règles de fonctionnement internes à la communauté de résidence. Les dépendants seront dans l'obligation de servir les autres ; ainsi la préparation des repas, qui revient aux femmes en Afrique, est attribuée en France aux "serviteurs". Tous, quelque soit leur rang, sont dans l'obligation de cotiser aux caisses de solidarité et de prévoyance, dont les bases d'organisation ont connu une évolution importante et dépendront du nombre de personnes en migration dans un même lieu. Ne pas respecter ces devoirs, c'est d'une manière certaine s'exclure de la collectivité du foyer, des réseaux qu'elle procure. C'est aussi rompre la chaîne migratoire, courir le risque de ne pas pouvoir à son tour faire fonctionner l'ensemble du système des migrations tournantes et bénéficier de ses avantages. Mais le nouveau venu est surtout redevable envers celui qui lui a permis de "voyager", donc d'abord envers sa famille et son village.

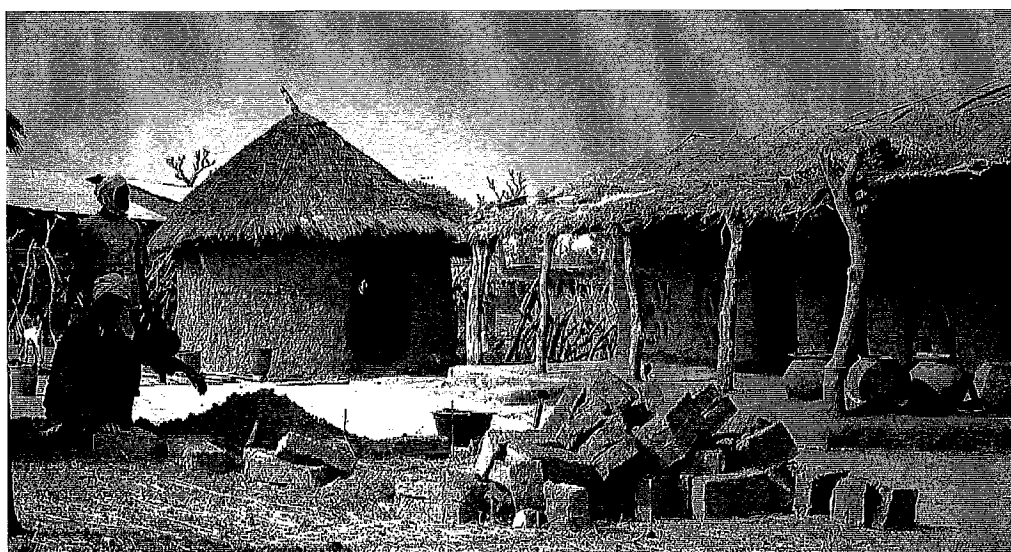
Les communautés de lieux

Les foyers pour Africains noirs sont constitutifs d'une de ces formes de communautés de lieux. Mais vus à partir des droits et devoirs par rapport aux formes d'organisation sociales et politiques, les résidents en France devront aussi respecter d'autres lieux, ceux de leur ka et de leur village en Afrique. Le principe d'organisation de ces sociétés est patrilinéaire, les rapports d'autorité, l'organisation du travail se définissant dans ce cadre. Les familles (ou Ka) sont composées du chef (le Kagumme), de sa ou ses épouses, de ses jeunes frères et le cas échéant de leur(s) épouse(s) et de tous leurs descendants. En moyenne, ces familles comprennent d'une quinzaine à une vingtaine de personnes, mais les variations d'une concession à l'autre sont très grandes, de quelques personnes à plus d'une centaine.

Ka et espace migratoire

La concession, cette unité territoriale d'habitation, est toujours délimitée par un mur ou une haie d'épineux. Sa cour est plus ou moins vaste et dépendra de la taille de la famille. Tout dans ce qui compose cet ensemble est aussi signe de plus ou moins grande richesse. Certaines d'entre elles disposent à leur entrée d'un abri où les voyageurs peuvent se reposer ; c'est également à cet endroit que les restes des repas seront entreposés et laissés à la disposition des nécessiteux. Chaque concession est formée d'un ensemble de bâtiments : cases de logements, greniers, cuisine, abris pour les animaux. Les cases de logements, judicieusement conçues, sont formées par une avancée, puis par une première pièce couvrant toute la longueur du bâtiment et qui permet d'accéder à un ensemble de chambres. En cas de polygamie, chaque femme dispose de sa chambre, d'une salle de bain et de sanitaires.

Photographie 1 : habitation soninké



Dans la partie droite de la photo et à l'arrière plan nous avons les maisons d'habitation, la partie centrale est occupée par la cuisine (case ronde). Au premier plan, quelques briques en banco en cours de fabrication. Photographie prise par S. Lima et S. Le Niniven (1997).

Au sein de la concession, les rapports entre les membres sont régis par une triple domination, celle des aînés sur les cadets, celle des hommes sur les femmes, celle de la descendance de la branche des aînés sur les autres. Placée sous l'autorité du kagumme, cette unité territoriale est aussi une structure sociale régie par des positionnements de relativités : « *on est toujours simultanément le cadet et l'aîné de quelqu'un à l'exception du kagumme et du benjamin* » (LAVIGNE-DELVILLE Ph., 1994, p.57).

Et même dans ce dernier cas, l'exception reste toute relative, de nouvelles naissances pouvant relever de cette position. L'ensemble des droits et des devoirs est défini par cette hiérarchie, tout en sachant qu'ils sont inversement proportionnels à la position occupée dans la séniorité. Ainsi les plus âgés ont le plus de droits, les plus jeunes de nombreux devoirs. Le mariage tout comme l'émigration libèrent les plus jeunes de ces nombreuses tâches.

Les formes de dépendance ont eu tendance à s'atténuer depuis quelques années, notamment du fait des conséquences du salariat en France et du déplacement de certaines dimensions du pouvoir économique de la concession au foyer pour travailleurs émigrés. Ainsi, si le Kagumme a de nombreux droits, il est également le garant de l'unité de son ka, et a des devoirs dont les frais de mariages ; ne disposant pas toujours d'un pouvoir économique suffisant, il s'en remet souvent à l'épargne de ceux qui migrent.

Unité de vie et de résidence, le Ka est aussi une cellule de production. L'organisation du travail est des plus codifiées, et sera fonction de la position dans la séniorité et du statut marital. Le travail des plus jeunes est obligatoirement dicté par les règles de dépendance : *« le chef de famille cultive son champ toute la journée, aidé le matin par ses frères cadets et ses fils, son suivant travaille dans le sien propre tout l'après midi, pendant un premier temps aidé par ses propres dépendants, ensuite seul ; enfin les derniers des frères cadets et les fils les plus jeunes peuvent souvent cultiver leur lopin personnel pendant la fin de la journée »* (POLLET E. et WINTER G., 1971, p.386). Les greniers sont nombreux dans les concessions, chaque homme marié en possédant un, mais de façon générale, les récoltes sont conservées individuellement, y compris celles des femmes, sans qu'un grenier soit nécessairement constitué. Il revient à l'aîné d'assurer la nourriture pour l'ensemble de la famille durant cinq jours de la semaine, les cadets mariés ayant la charge des deux jours restants. L'aîné gère son grenier, en détient la clé, va prélever chaque jour la quantité nécessaire, et devra gérer la période de la soudure. C'est aussi lui qui sollicitera ses dépendants en migration pour assurer les besoins alimentaires de la famille. Il le fera d'autant plus que la force de travail diminuant, les superficies emblavées diminuent aussi.

Mais une autre division du travail, cette fois entre les hommes et les femmes, existe, et chaque groupe s'occupe de champs différents. Les femmes effectuent seules ce travail, aidées par leurs filles (non mariées). Mais tout un système d'entraide existe entre ces deux groupes, les femmes participant aux semailles avec les hommes et réciproquement. Le grand champ, ou celui du Kagumme, étant le plus important, c'est ce dernier qui procure la récolte principale en céréales (mil et maïs). Le départ en migration provoque la disparition des champs individuels, ainsi qu'une importance accrue des revenus

monétaires dans la vie familiale et une simplification des hiérarchies lignagères du fait du départ de ceux en position intermédiaire. C. Quiminal (1991) lit dans cette nouvelle situation liée aux circulations migratoires *“les ruses du Kagumme”* : « *la concentration des forces de travail sur le grand champ de même que la disparition des greniers des jeunes mariés sanctionnent ce fait. Relevant en apparence d'une logique strictement économique, la disparition des champs individuels est le signe de transformation concernant les rapports de dépendance. On le voit la partie se joue à deux : les émigrés, les chefs de famille. Un nouveau rapport de force s'instaure. Deux stratégies s'entendent sur le dos des plus dépendants, les jeunes et les femmes* » (QUIMINAL C., 1991, p.18).

L'analyse de cette situation, maintes fois observées dans des concessions de la région des trois frontières, nécessite d'être approfondie. Les revenus monétaires que procurent les migrations n'induisent-ils pas eux aussi une plus grande segmentation lignagère ? Ne doit-on pas chercher à distinguer des stratégies différentes en fonction des investissements rendus possibles par les circulations migratoires, des différenciations s'imposant certainement entre les concessions n'ayant qu'un seul ou plusieurs migrants et celles n'ayant aucun des leurs ailleurs ?

En France, la famille est bien évidemment reconstituée avec la particularité de ne regrouper dans les premières périodes de migration que les hommes. Par la suite, avec les regroupements familiaux, l'unité de lieu ne pouvant plus être respectée, les liens entre les différents membres ont tendance à se distendre. Mais cette famille peu nombreuse en situation migratoire, de un à plus de trente personnes, nous le verrons par la suite, appartient de toutes les façons à la communauté du village en migration.

Parmi les migrants, on peut estimer que les rapports de séniorité ont été renforcés, en tous les cas au début et surtout lors de l'arrivée d'un plus jeune frère. Dans la très grande majorité des cas, les voyages n'ont été rendus possibles que dans la mesure où un aîné a bien voulu faire parvenir l'argent nécessaire pour le déplacement. Mis dans une position de double dépendance, les capacités d'initiative de ces jeunes étaient pour ainsi dire nulles, et ce durant de nombreux mois, voire quelques années. Témoin de ce système de dépendance renforcé, la situation d'un jeune installé à Meaux est révélatrice des mécanismes mis en œuvre. Isolé par rapport à la communauté du village en France, il dépendait de son grand frère pour l'achat de ses billets de train. Malgré son travail salarié, il n'avait pas liberté pour gérer ses revenus. La totalité de son salaire, déposé sur un livret de caisse d'épargne, était contrôlée et détenue par son grand frère. Malgré ses tentatives de trouver des appuis en migration parmi les autres jeunes issus du même village que lui

mais en situation moins défavorable, il n'a pu obtenir gain de cause. En réaction à sa situation qu'il estime insupportable, il décide alors de refuser de participer à la caisse d'épargne et de prévoyance du village "bis". Son isolement se renforçant, son départ au village fut planifié par les aînés sous le faux prétexte d'une maladie de sa mère, dans l'objectif de lui rappeler ses devoirs. Son premier retour au village, non souhaité, réglé avec son épargne forcée l'avait tout de même profondément marqué et renforcé dans sa révolte. Depuis cette période douloureuse, toujours en France mais établi aujourd'hui dans la banlieue parisienne, il est devenu un des membres actifs de l'association pour le développement de son village. Lorsque je l'ai revu dans son village à l'occasion de son deuxième mariage, quinze ans après ces événements, il m'a rappelé cette période difficile de sa vie, tout en déplorant l'inconséquence actuelle des plus jeunes en France et leur manque de respect par rapport aux plus anciens.

Situation certainement exceptionnelle par la dureté de ce rapport entre aîné(s) et cadet, elle révèle tout de même le caractère autoritaire de ces relations. Mais elle confirme aussi toute la relativité d'une telle position : devenu lui-même un aîné, il entend bien profiter de cet avantage et il doit aussi gérer les rapports avec les plus jeunes, y compris en France. Mais ses reproches s'inscrivent cependant dans un tout autre registre ; en souhaitant l'engagement total des jeunes dans les investissements sociaux et d'infrastructures, il ne fait que traduire les récentes évolutions concernant les rapports au village d'origine, en critiquant les objectifs que ceux-ci assignent à leur séjour en France, d'ordre plus individualiste.

Villages en Afrique, villages en France

Les villages en Afrique sont d'abord une somme de concessions, et même si un sentiment d'appartenance à une communauté villageoise est une réalité certaine, le système politique actuel lui confère une place bien secondaire, y compris dans les processus en cours au Mali dans le cadre de la décentralisation. Mais ils sont aussi les lieux de groupements divers qui jouent un rôle fondamental dans l'organisation sociale de cette communauté de vie.

Tous les habitants d'un même village appartiennent à des classes d'âge, qui regroupent les individus d'âges proches et ce quelles que soient les origines sociales. Dès leur plus jeune âge, les membres d'une classe d'âge s'assemblent, et sous l'autorité d'un des leurs, le plus âgé du clan cheffal, organisent différentes manifestations. Au service du village, ils peuvent être appelés à tout moment pour construire une case, crépir un mur, entretenir des pistes ou combattre un feu de brousse... De même quelques travaux, tels que la

fabrication de briques, leur procurent des revenus monétaires, utilisés dans le cadre des fêtes ou repas qu'ils organisent. Mais la séparation entre les jeunes hommes et les jeunes filles est maintenue. Ce type d'association est à la base de ce qui structurera les relations entre ceux issus d'une même classe d'âge. Ces liens tissés dès le plus jeune âge perdureront, et à chaque moment important de la vie de l'un des siens, le groupe sera présent, pour l'assister en cas de difficultés ou le féliciter dans ses réussites. Espace de solidarité, d'assistance mutuelle, d'apprentissage des règles de la collectivité, les hiérarchies sociales n'y sont pas moins maintenues.

Organisations traditionnelles, une des bases sociales de l'apprentissage de la vie en groupe, ces classes d'âge sont aussi soumises aux transformations qu'ont provoquées les nombreux départs en direction de la France. Entre jeunes, l'intention de "voyager" est un des thèmes les plus discutés, tout comme ce que racontent les plus anciens de passage au village sur les conditions de vie et les difficultés à trouver du travail en France. Ainsi l'Association des jeunes de Diataya réussit-elle à collecter, par les tâches qu'elle accomplit, près de 10 000 francs par an. En relation directe avec les migrants en France, ils cherchent ainsi à bénéficier de formation pour tenter une autre insertion dans la vie active que celle de devenir paysans. Sur la quinzaine de jeunes hommes du village de Diataya rencontrée en juin 1996, il s'avérait qu'un peu moins de la moitié avaient tenté des départs à l'étranger, dont l'un à plusieurs reprises, ce qui lui valut d'ailleurs les railleries de ses camarades. Dans l'ensemble, ils arrivent difficilement à sortir du Mali et se contentent d'un séjour plus ou moins court à la capitale. Par contre les possibilités de formation, hors du village pour qu'elles soient socialement valorisables, les intéressaient tous. Grâce à une association liée à celle de l'Abbé Pierre, introduite dans le village par un migrant en France, il leur fut proposé de participer à des chantiers dans différents domaines : construction de briques, électricité, maîtrise de l'énergie solaire. Lors de mon passage à Diataya, la formation sur la maîtrise de l'énergie solaire avait commencé et il m'a été possible de faire le point sur les critères de sélection pour bénéficier de cette formation. L'O.N.G. a laissé le village choisir les candidats ; le Comité des jeunes a alors sélectionné les candidats et proposé une liste au chef du village et à ses conseillers, qui validèrent la proposition. Les critères retenus pour la sélection ont été de trois ordres : être volontaire et disponible, faire valoir sa motivation, s'engager à restituer le contenu de la formation aux autres membres du Comité de jeunes. Mandaté par le Comité, le jeune sélectionné se doit d'associer projet individuel et réalisation collective, et de devenir à ce titre vulgarisateur des techniques apprises.

Les villages, de tailles très variables, peuvent regrouper de quelques concessions à plus d'une centaine, et dans ce cas être organisés en quartiers. Au centre du village, on retrouve la grande place, où un emplacement est aménagé, souvent à l'ombre d'un arbre, quelque fois cimenté depuis que l'argent des émigrés a envahi aussi cet espace public. Il est réservé aux hommes adultes pour les différentes discussions ou toutes autres palabres. Lieu de repos pour les plus anciens, il est aussi le lieu des discussions importantes pour ce qui concerne la vie du village.

Les différentes concessions s'organisent autour de cette place centrale, de façon plus ou moins radio-concentrique, leur forme étant aussi fonction de la topographie des lieux, du passage d'une piste importante... Les nouvelles constructions viennent s'ajouter à cet ensemble au gré des disponibilités foncières, mais surtout de l'accord du conseil des anciens. La forme de ces nouvelles concessions est fonction de la taille de la famille mais aussi des moyens financiers dont elle dispose. Les plus belles et les plus grandes se retrouvent ainsi à la périphérie et sont dans la majorité des cas financées par l'argent des émigrés. Peut-on y lire une forme d'externalité de la fonction des migrants, et plus globalement, quelles sont les perceptions des villageois et surtout des familles n'ayant pas de migrants, de ces mutations spatiales intra villageoises ?

En France le village "bis" disposait à l'origine de sa constitution tout au plus d'une ou plusieurs chambres de foyers, quelques fois d'un étage. Aujourd'hui il peut regrouper jusqu'à quelques centaines de personnes, mais les aléas des relogements des anciens foyers-hôtels, l'augmentation du nombre de villageois en France, ainsi que les regroupements familiaux l'ont quelque peu dispersé. Mais on peut estimer que l'équivalent de sa "place centrale", de son "*miside*", a été constitué dès que le nombre de villageois est devenu suffisant en France, et qu'il s'est depuis maintenu. Ce lieu de discussion est la salle commune du foyer où le plus grand nombre de villageois réside.

L'histoire de ces salles de réunions résume en quelque sorte à elle seule, toutes les péripéties de la présence des Africains en France, de leur combat pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inexistantes au début des années 70, quelques fois en préfabriqués dans la cour du foyer, ou dans les sous-sols, leur apparition résulte de longues négociations avec les sociétés gestionnaires, et a été une revendication systématique durant les décennies 70 et 80. Ces salles collectives ont servi à la fois, et selon les périodes considérées, de lieux d'alphabétisation, de formation, de prières, de loisirs avec la télévision et les fêtes organisées par le Comité de résidents, ou l'association des jeunes du foyer. Elles sont aussi utilisées par les femmes présentes en France lors des baptêmes. Moments importants dans la vie de la communauté villageoise en France, ils se

déroulent toujours les week-end et permettent aux femmes en France de se regrouper et de rencontrer les résidents des foyers et les autres membres de la communauté villageoise vivant en famille. D'un usage social important, les villages "bis" s'organisent entre eux pour gérer l'utilisation de ces salles communes, et dans certains foyers de la région parisienne, les "réservations" sont planifiées sur plusieurs semaines. C'est principalement dans ces lieux que l'initiative de ceux de France fut "retrouvée" (QUIMINAL C., 1990, et 1991).

Par les luttes pour leurs conditions de vie en France, par la mise en place de nouvelles structures, dont des Comités de résidents différents du groupe des plus âgés du foyer, par les associations villageoises de développement, les foyers demeurent aussi le lieu de pénétration de la société française. Ils ont permis de jeter les bases d'un rapprochement entre les résidents, les organisations syndicales, les Comités de soutien lors des grèves, les associations antiracistes et bien d'autres ONG tournées vers l'Afrique. C'est dans ces salles communes aux usages multiples que les liens se sont noués, que le français peu connu a été approfondi, que les projets de développement ont été rêvés. Formés à l'école de la vie, celle du combat pour survivre, ces migrants se sont forgés une mentalité de bâtisseurs. Déjà en 1988 nous constatons que tous les villages "bis" avaient leurs projets, leurs caisses et les formes d'organisation associées.

Ces foyers sont aussi des lieux de la vie économique et facteur de développement en France. L'inventaire effectué dans trois foyers africains de Montreuil est à ce titre éloquent : *« y ont été dénombrés entre 30 et 35 petits commerçants (hors week-end), 97 forgerons bijoutiers dont 24 viennent de l'extérieur, entre 25 et 28 cuisiniers et cuisinières, de 10 à 15 marabouts, 5 mécaniciens occasionnels, 13 coiffeurs, 19 résidents petits vendeurs et, enfin, un nombre indéterminé de couturiers. Ces activités représentent pour les résidents une véritable alternative économique et sociale »* (FIÉVET M., 1996, p.24-25).

Mais ces foyers sont aussi les lieux d'intenses contradictions, qu'elles soient liées à la présence en France, au rapport avec les pays d'origine et surtout à ce qui se construit dans les mises en relations des espaces de ce champ migratoire. En France, l'existence même de ces lieux est régulièrement remise en cause par les pouvoirs publics, qui souhaiteraient les supprimer. Ainsi, toutes leurs activités parallèles sont loin d'être acceptées, même lorsqu'il est démontré que les cuisines de ces trois foyers fournissent de 1 800 à 2 400 repas par jour, et devraient, au vu des prix pratiqués, être assimilées à des "restaurants sociaux".

Lieux des "initiatives retrouvées", ils le furent aussi pour les cadets sans pouvoir de décision, et ils ont été les témoins d'oppositions fortes, où des descendants de serviteurs refusaient leur "tour de cuisine", obligeant qu'ils soient pris en charge par tous les hommes jeunes, y compris les descendants d'hommes libres. Ils sont aussi le lieu où les rivalités entre villages "bis" se sont exprimées, chacun voulant réaliser le plus bel investissement social pour le village. Les villageois ne sont pas, à ce sujet, en reste, et ils alimentent aussi ces concurrences dont le terrain d'expression est d'abord la France. A Salamou, village proche du lac Magui, la demande répétée des villageois pour que les migrants financent la construction d'une école a toujours été refusée par ceux-ci. Ayant déjà participé à une telle réalisation dans un village proche, ils refusent qu'une deuxième école soit construite et ne veulent en aucun cas remettre en cause leur forme d'organisation au sein du village "bis", inter-villageois. Ainsi les foyers et leurs villages "bis" deviennent aussi, par une meilleure circulation de l'information, l'espace d'une possible régulation en matière d'investissement pour l'Afrique.

Ainsi les investissements sociaux, d'infrastructures et productifs sont-ils nés en France, dans les foyers pour travailleurs immigrés. Du fait de l'évolution des modalités de la circulation migratoire, et notamment de l'augmentation du nombre des familles en France, cet espace d'initiative retrouvée deviendrait-il aussi communauté de projets, non plus uniquement tournée vers les villages d'origine, mais aussi vers la France ?

Communauté de projet ou système de dépendance ?

Lieux d'intenses conflits, les foyers et leurs associations de développement, les communautés villageoises en migration ont aussi produit de nombreuses palabres et négociations entre elles et avec leurs partenaires. A juste titre H. Diarra, de l'Association pour l'Aide au développement de Gagny au Mali, lors du colloque d'Évry (Institut Panos, 1993) rappelle cette histoire mouvementée et suggère une plus forte concertation : « *Les responsables d'associations, d'ONG. et les pouvoirs publics se sont parfois retrouvés autour d'une même table pour se dire leurs "quatre vérités"... Nous voulons éviter la reproduction de ce genre de situation (...). Désormais nous avons un rôle d'exemplarité. Nous percevons bien le travail à accomplir sur nous-mêmes et sur notre mouvement. Nous sommes aux premières marches de cette étape. Cette remise en cause ne signifie pas que nous rejetons le passé, mais que nous voulons, aujourd'hui, approcher différemment les pouvoirs publics. Etre des partenaires à part entière, responsables* » (Institut Panos, 1993, p.129).

Les années 90 sont bien celles de toutes les concertations pour conforter les projets réalisés et en cours, pour inciter aux regroupements entre associations et s'inscrire dans la décentralisation et les futures communes au Mali. Mais vu de la région de Kayes d'autres contradictions apparaissent, elles posent la question de la réappropriation par les villageois de ces initiatives venues de France, notamment par le biais de la création d'Associations Villageoises de Développement, il est vrai fortement soutenues et appuyées, voire dirigées par d'anciens migrants revenus pour l'essentiel de France.

Peut-on à l'instar de P. Claval (1995) parler, dans le cadre des mises en relations entre villages en Afrique et villages "bis", de "société utopique", où les projets, par l'adhésion volontaire de leurs initiateurs et cotisants, contribueraient à la construction d'une vie plus idéale ? Dans le cas précis des initiatives et investissements portés par les migrants de France, il semble que cela ne soit pas le cas. Il est certain qu'une des préoccupations majeures expliquant ces investissements est la volonté de développer les villages, et pour les migrants les plus conscients de la situation économique de leur pays, de s'attaquer aux causes de leur propre départ et éviter ainsi celui des plus jeunes. Il est vrai également que ces investissements ont largement modifié la physionomie de ces villages et fait évoluer leur fonctionnement interne. Mais il est vrai aussi que cette décision est une tentative de réponse, de la part des migrants, à leur propre situation de dépendance, en tant que jeunes en France, vis à vis du village. A l'origine des premiers projets, les initiateurs ont souvent été des descendants d'hommes libres de la caste non artisanale présents en France, et parmi eux les plus anciens. Effectivement migrants et Kagumme s'entendent souvent pour agir tous au détriment des plus dépendants.

Les premières constructions ont surtout été des mosquées, et elles ont largement servi les plus anciens en France lors de leur retour au village, qui ont été honorés pour leur engagement d'intérêt collectif. Ce type de réalisation a porté toutes les contradictions à l'œuvre à cette époque : par sa volonté de prendre l'initiative en étant ailleurs, le village "bis" affichait son existence. Mais la volonté était certainement aussi d'affirmer que le système des dépendances continuait à fonctionner et que l'unité de la communauté restait sous la responsabilité et le contrôle des plus anciens. Ces premières réalisations ont été soit proposées par la communauté en France, soit imposées par les villages en Afrique, leurs habitants voulant eux aussi une nouvelle mosquée, à l'image de ce qu'ils avaient pu voir dans un des villages proches du leur, mais de préférence plus belle encore. La masse des migrants finance et dépend de la décision de quelques-uns en France, ou des avis émis au village. Cet état de fait a bien souvent introduit des crises ouvertes, quand l'épargne de certaines caisses a été détournée de ses usages habituels, la prévoyance et la

solidarité entre ses membres, pour engager par exemple la construction d'une mosquée. Absence de réel débat sur ce qu'il est nécessaire de construire, absence de définition des priorités en matière de développement, cette période a été celle de tous les dangers.

D'une certaine manière, nous avons là la confirmation que le développement ne se décrète pas, mais qu'il se construit dans un long processus obligeant négociations et concertations. Cette période fut une période de crise larvée, où une réalisation en appelle une autre, ou parfois la même mais financée par deux classes sociales différentes. D'autres fois, ces investissements concernent de nouvelles réalisations, pour de nouveaux projets, mais les migrants eux continuent à épargner, à financer sans que la situation en migration change. Crises évitées dans d'autres situations, les jeunes de différentes classes sociales finissant par s'allier, par mettre leurs compétences en commun pour élaborer une stratégie visant soit à neutraliser les plus anciens, soit à les rallier à leurs propositions.

Cette diversité des premières réalisations, dont nous avons rendu compte de la genèse (DAUM Ch., et al., 1988), ne permet pas de proposer une quelconque typologie qui dépasserait une simple classification par grands secteurs d'activité (santé, éducation, hydraulique, agriculture...). Mais cette première lecture des investissements des migrants a l'avantage de préciser le système de dépendance d'un lieu sur un autre. Les migrants cotisent de façon obligatoire à des caisses d'entraide et de prévoyance, mais ils ont rarement eu loisir de décider collectivement de l'affectation des sommes collectées. S'ils ont individuellement acquis en France un début de pouvoir économique, les autres pouvoirs, dont celui de décider, leur échappaient globalement. Les réunions qui décident en France des affectations concernant les sommes épargnées suivent un rituel établi : les prises de parole sont fonction de l'âge, et dans ce cadre, le système d'ordre est respecté, les règles de fonctionnement d'un espace, villageois, ont l'aval sur un autre, celui de la communauté du village en France. Les serviteurs s'expriment peu, sauf les plus anciens, mais là aussi les évolutions en migration sont rapides. Il y a seulement quelques années, ces derniers n'assistaient pas aux réunions, malgré le fait qu'ils cotisaient¹⁰.

Lorsqu'une décision est prise au sein de ce type d'organisation, chacun est dans l'obligation de la respecter, sous peine d'être exclu du groupe social reconstruit en migration. Si quelqu'un est exclu de la communauté, les nouvelles du village se feront rares, et là-bas en Afrique, les anciens, les conseillers, voire les médiateurs,

¹⁰. Il serait cependant faux de prétendre que cette règle était systématiquement appliquée, des différences

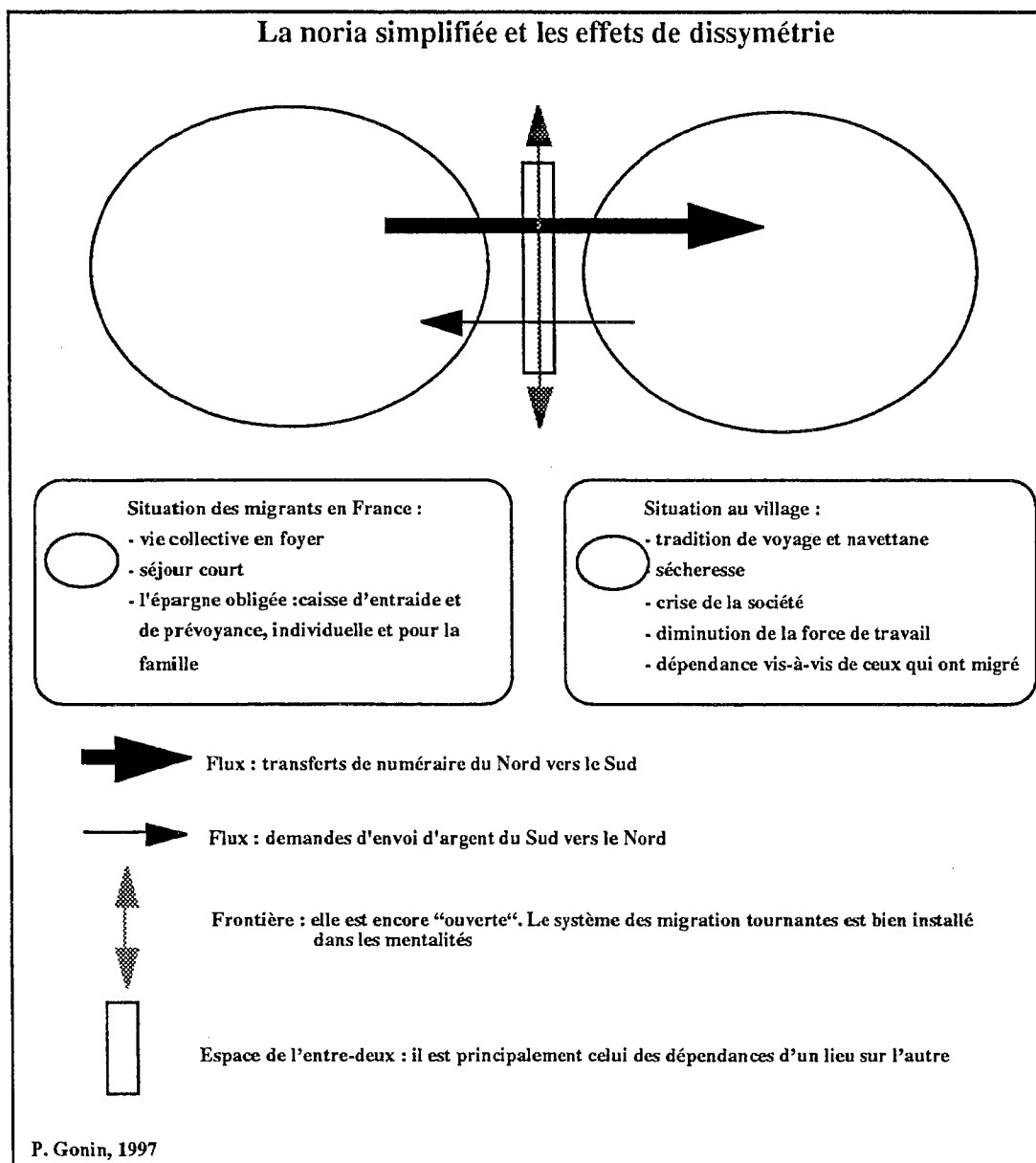
interviendront auprès de la famille de celui qui avait décidé de refuser de cotiser. S'ils ont été exceptionnels, des détournements des sommes épargnées ont eu lieu, ce qui n'a pu que légitimer les contestations des plus jeunes sur les modalités de fonctionnement de ce type d'organisation en France. Ces quelques dysfonctionnements ont été somme toute assez rares, dans la mesure où chaque membre du village "bis" peut avoir à tout moment besoin des autres. On est donc en face d'un système de contraintes fait de droits et de devoirs : droit de compter sur la solidarité des autres, devoir de respecter ce qui se décide. Il n'y avait donc pas au début de cette circulation migratoire de domination d'un espace sur un autre, mais une série de pouvoirs se partageant et se renforçant d'un lieu à un autre. Les territoires de cet espace migratoire se défont au village pour se faire en migration, leur gestion s'opérant dans les interférences entre ici et là bas. Même dans la "noria simple", les processus en cours restent complexes, avec conséquences d'une décision prise en un lieu sur un autre. Globalement le système d'ordre et le principe de la séniorité l'emportent, quelque soit le lieu de référence.

Cette première "noria"¹¹ traduit donc les mécanismes d'échanges et de flux d'un lieu à un autre, régis globalement par les systèmes de dépendances. Exploités et sans droits en France, les migrants originaires de la région des trois frontières n'ont pas, dans la grande majorité des cas, la possibilité d'afficher leurs intentions d'innovation et de transformation sociales. Et ce n'est pas faute pour certains de l'avoir tenté. Lorsque l'utilisation de l'argent était dédiée à la construction d'une mosquée, certains jeunes se sont retirés des caisses d'entraide et de prévoyance pour afficher leur opposition. D'autres, en réaction à ces décisions non discutées, ont créé très tôt des associations de fait, dont la dénomination et les objectifs étaient tournés vers le développement. D'autres enfin y ont vu une possibilité de faire évoluer des comportements individuels tout en prouvant à leur famille et au village qu'ils étaient capables de faire autre chose que simplement envoyer chacun de leur côté de l'argent à leur famille. C'est cette lecture qui avait été retenue en 1988 (DAUM Ch., et al., 1988). Il est vrai que la seule analyse de quelques projets ne permettait alors ni la moindre tentative de différenciation entre les situations possibles ni une quelconque généralisation. Mais nous émettons l'hypothèse que ces financements, même pour une mosquée, étaient aussi le chemin obligé pour construire une réelle unité du village "bis" dans ses possibilités d'interférer à distance sur les perspectives d'avenir du village ; hypothèse qui sera confirmée par l'étude réalisée par l'Institut PANOS en 1991.

notables existant d'un village "bis" à un autre.

¹¹. Expression que nous avons introduite dès 1986 lors du colloque international de l'Association Française des Anthropologues : "Vers des sociétés pluriculturelles : études comparatives et situation en France", Cf. bibliographie, Cordeiro A., Gonin P., Quiminal C, 1986 (les actes du colloque ont été

Figure 8 : La noria simplifiée



Source : d'après P. GONIN et J.-P. RENARD, 1995

Individuellement, chaque migrant est redevable envers sa famille restée au village. Elle a permis, explicitement ou implicitement, leur départ ; celui-ci ayant provoqué la diminution de la force de travail dont dispose le Kagumme, il est compensé par l'envoi d'argent. De toutes façons cet envoi est un devoir et nul ne saurait déroger à la règle. Déjà les enquêtes effectuées en 1983 auprès de 1 219 personnes, (représentant à cette époque 14% du total des résidents en situation régulière), rapportaient cette constante : « *sur cet échantillon une infime minorité n'envoie rien (1,6%), la somme moyenne d'argent*

envoyée mensuellement est de 1 000 FF, soit 19,3% du salaire mensuel moyen, le groupe modal se situant dans la tranche 1 000-1 499 francs français » (CONDÉ J. et DIAGNE P. S., 1983, p.XX) . Mais les migrants savent, et ils le constatent durant les différents “séjours-vacances“ au village, qu’ils n’ont aucun contrôle sur l’utilisation de cet argent. Les émigrés en France vont mesurer le sens de ce que signifie les prises d’initiatives négociées tant au niveau du pays d’arrivée que du pays de départ ; la stratégie mise en place, progressivement, par étape, au rythme des évolutions de comportements des uns et des autres, consistera à jouer sur un lieu pour influencer un autre.

Dans l’histoire de ce champ migratoire, ce système de dépendance d’un lieu sur un autre connaîtra par la suite bien des transformations. Cette double situation de dépendance, de la France vers l’Afrique et réciproquement, subira un mouvement d’apparence contradictoire. Nous l’avons vu, au début de cette circulation migratoire, les premiers migrants restaient peu de temps en migration, se faisaient remplacer par un plus jeune frère mais maintenaient globalement les règles de fonctionnement de la société d’origine, et même dans certains cas les renforçaient avec rigueur et rigidité. Avec l’augmentation du nombre de ceux issus d’un même village, les plus jeunes se révoltent, contestent l’autorité en place tout en étant obligés de composer avec elle ; ce sont en effet les aînés qui leur ont permis de voyager. A cette époque, ils refusent de préparer les repas dans le cadre imposé, la pratique religieuse est surtout un choix individuel, et elle est faible. Les salles de prière, lorsqu’elles existent, sont exiguës. Malgré l’emprise des plus anciens, les salles collectives seront en priorité affectées aux cours du soir, aux réunions de toutes sortes et rarement à la pratique religieuse. Il en est de même dans ce qui rapproche l’ouvrier immigré de cette époque des organisations françaises, syndicales, politiques et antiracistes. Période d’intense formation politique pour quelques-uns, ils travaillent à de nouvelles relations avec le village d’origine et changent d’interlocuteurs, créant des liens avec d’autres organisations françaises, tiers mondistes et de type ONG. Les migrations tournantes étant stoppées par la fermeture des frontières, ils grandissent ensemble en migration, leur position dans la séniorité évolue, autrefois cadets, ils ont tous accédé aujourd’hui à la position d’aînés, responsables de plus jeunes. Ils se sont aussi mariés en Afrique, et tous, loin s’en faut, n’ont pas opté pour le regroupement familial, femmes et enfants restant à la charge du Kagumme. Les caisses d’entraide et de prévoyance, celles pour les investissements sociaux, d’infrastructure et de production se sont multipliées. De façon concomitante, les salles de prières sont devenues l’enjeu de nouvelles revendications en France, leur fréquentation connaissant une forte augmentation dès la fin des années 70. Alors même que ceux qui sont en France deviennent moins dépendants, ils travaillent dans la grande majorité des cas au rapprochement avec le village d’origine, tout

en défendant en France l'existence de lieux où leurs particularités sociales et culturelles puissent s'exprimer.

Chapitre 5 :

Espaces relationnels et territoires d'entre deux

« Vivre c'est passer d'un espace à un autre, en essayant le plus possible de ne pas se cogner »
 Georges Perec, 1974, *Espèces d'espaces*, Paris, Éditions Galilée

Les mobilités induites par le fait migratoire s'installant dans la durée, elles ont fini par transformer les fondements des sociétés Soninké ; au début imperceptibles, ces transformations, par touches successives, et à la suite des initiatives des uns et des autres, en arrivent à poser explicitement la question des pouvoirs, du système d'ordre, de la reconnaissance des compétences, question venant buter sur les formes d'organisation de la société et la manière dont les espaces de vie étaient gérés. Une concession, ensemble de lieux du village, des maisons d'habitations aux différents champs, est progressivement devenu un espace fait aussi d'ailleurs, de certaines chambres de foyers pour travailleurs immigrés vivant seuls en France, de quartiers pour ceux qui sont en famille... Situation somme toute classique, correspondant aux phénomènes actuels de plus forte mobilité des personnes (BASCH L., et al., 1994). Or les relations qu'entretiennent les "gens du fleuve" par delà les frontières, qu'elles soient le fait de ceux de France ou de ceux du village, vont bien au delà d'un simple maintien des contacts. Elles ont été, dès l'origine de ce procès migratoire, un système de recherche de complémentarités entre lieux, ceux de la famille, des activités habituelles de paysans, et d'autres où pendant un temps quelques hommes, plutôt jeunes partaient quérir des revenus monétaires. Lieux de production (l'émigration) et de reproduction (la famille) proposait alors Cl. Meillassoux (1975) pour signifier cette forme d'exploitation spécifique des pays développés sur les pays en développement. Par cette forme d'exploitation, mais aussi par les effets différents produits par chacun des lieux, ce système de recherche de complémentarités s'est progressivement transformé en un système de dépendance d'une fraction de l'espace migratoire sur une autre, les décisions prises en un lieu interférant sur l'autre. Plus exactement, n'a-t-il pas toujours osciller entre dépendance et projet ?

Au village, le pouvoir reste certes entre les mains du Kagumme, mais ce pouvoir s'amointrit ; en effet, pour faire respecter ses droits, le Kagumme doit assumer ses devoirs, et pour ce faire, il dépend de ceux qui sont partis, de l'argent dont ils disposent,

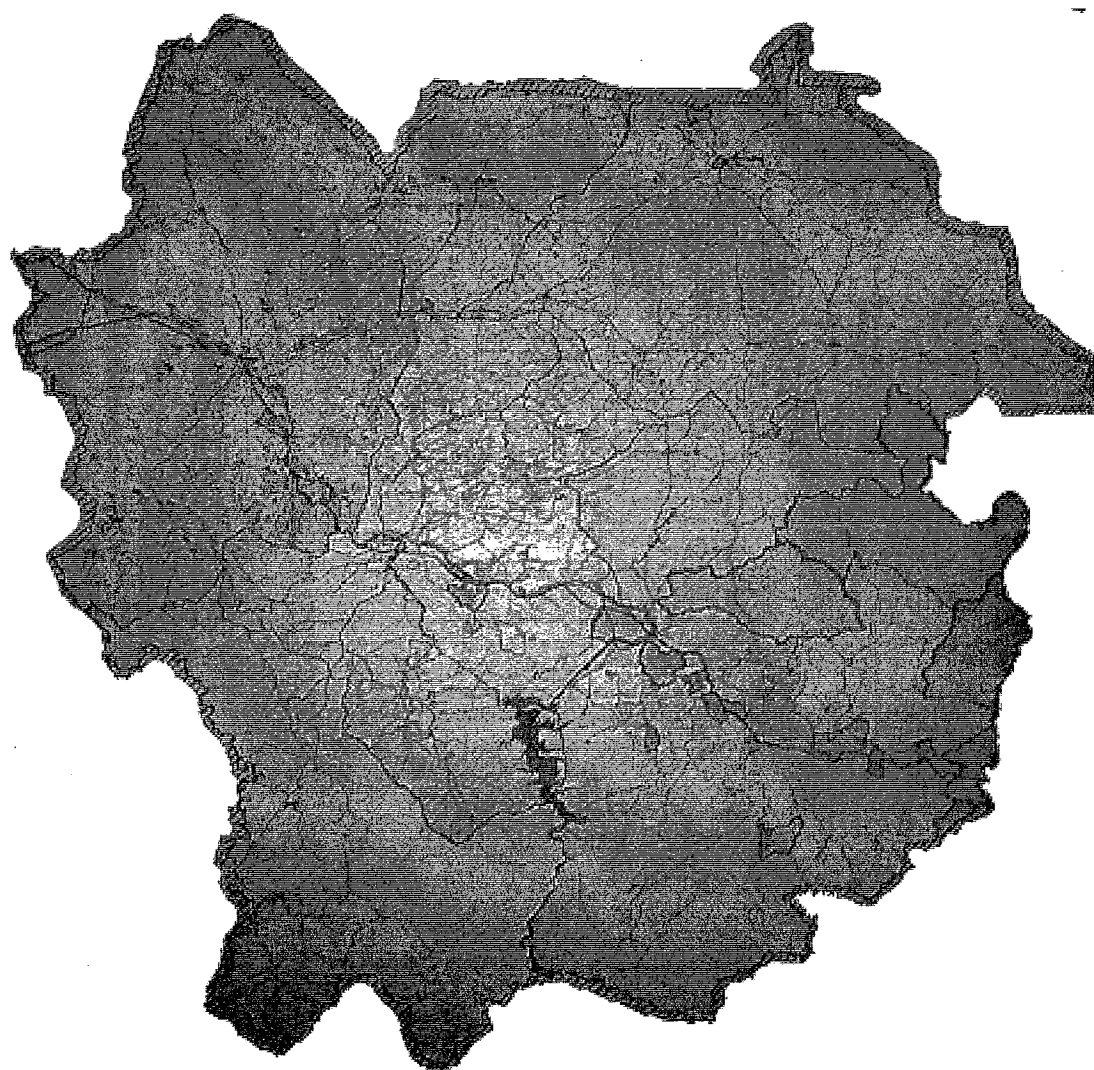
des envois qu'ils effectuent. Ceux qui sont en France, et dans les autres pays d'émigration, acquièrent alors un certain pouvoir économique, mais celui-ci reste limité dans la mesure où ils ne contrôlent pas l'usage de l'argent envoyé. Qui plus est, en migration, la reproduction des règles de fonctionnement au sein des familles mais aussi des villages reconstitués, limite la portée de ce pouvoir économique puisqu'il s'exerce dans un système reposant d'abord et avant tout sur les décisions des plus âgés. Or ce système de dépendance, voire cette dépendance réciproque, connaît une double évolution, liée d'une part à la pérennité du champ migratoire, et à sa transformation du fait de la nécessaire adaptation des comportements individuels et collectifs ; et d'autre part aux changements de position dans la séniorité de ceux qui voient leur séjour à l'étranger se prolonger. Il y a quelques années, un jeune qui arrivait en France ne disposait pas de l'argent qu'il gagnait. Contrôlée par une personne de sa famille plus âgée, son épargne forcée lui était remise parfois après quatre à cinq ans de présence en France. Depuis, ce système d'apprentissage des conditions de vie en migration, mais aussi des obligations sociales de celui qui avait quitté le village, s'est largement assoupli, sans pour autant que soient supprimés les mécanismes de pressions quant aux droits et devoirs de chacun des membres de la communauté. L'envoi d'argent pour les besoins de la famille, et pour ceux du village, est une nécessité sociale pour que celui qui a voyagé retrouve totalement à son retour sa place dans la communauté villageoise, avec de préférence une évolution de son rang dans l'ordre des dépendances : marié, il devient moins soumis et peut à son tour bénéficier des avantages que lui procure son nouveau statut. Telles semblent être en tout cas les particularités de Kayes et de sa région.

Voyage au cœur de l' Afrique : Kayes et sa région

Capitale régionale, d'une population de 60 000 personnes, Kayes est le centre d'une région d'accès difficile, comme il est permis à tous voyageurs de le constater et surtout de le supporter. Pourtant elle est au cœur d'une intense circulation, preuve de la capacité de ses hommes et de ses femmes à s'adapter à la rudesse de leurs conditions de vie. D'une superficie de 120 760 Km², la Région de Kayes couvre trois zones climatiques (sahélienne au Nord, soudanienne pour sa partie centrale et prè-Guinéenne pour son extrémité sud) aux reliefs spécifiques. Au nord, à proximité de la frontière avec la Mauritanie, un plateau de faible altitude s'étend de Yélimané jusqu'à Ballé, situé au nord-ouest de la deuxième Région du Mali (Koulikoro). La partie centrale de la Région de Kayes est composée de massifs entourés d'une savane herbeuse, où l'ensemble des activités est marquée par la présence du fleuve Sénégal et de ses affluents. Au sud, le prolongement du Fouta Djallon se présente sous la forme d'un plateau qui s'incline en pente douce.

Ce relief est dominé par les hauteurs de Tambaoura, situées à l'ouest des cercles de Kayes et de Kéniéba, le point culminant, 806 mètres, se situant à proximité de Baléa au sud (arrondissement de Sagabary du cercle de Kita), et le plus bas à Kotéra (27 mètres) dans l'arrondissement d'Ambidédi. Le long du fleuve Sénégal et des principaux cours d'eau, la Kolimbiné, le Karakoro et la Falémé, on relève d'importantes accumulations de colluvions et de sédiments alluviaux anciens, dépôts des plus instables, que les activités humaines ne font qu'accroître. Le paysage s'explique par les profondes modifications climatiques qu'a connues cette région durant le quaternaire, à l'alternance de périodes d'importante aridité et de pluies bien supérieures à celles que nous connaissons de nos jours dans ces contrées.

Photographie 2 : La Région de Kayes



Source : Bureau de l'OMI à Kayes, un des rares endroits où il soit possible de consulter l'ensemble des cartes IGN au 1/200 000. Date d'édition antérieure à 1961.

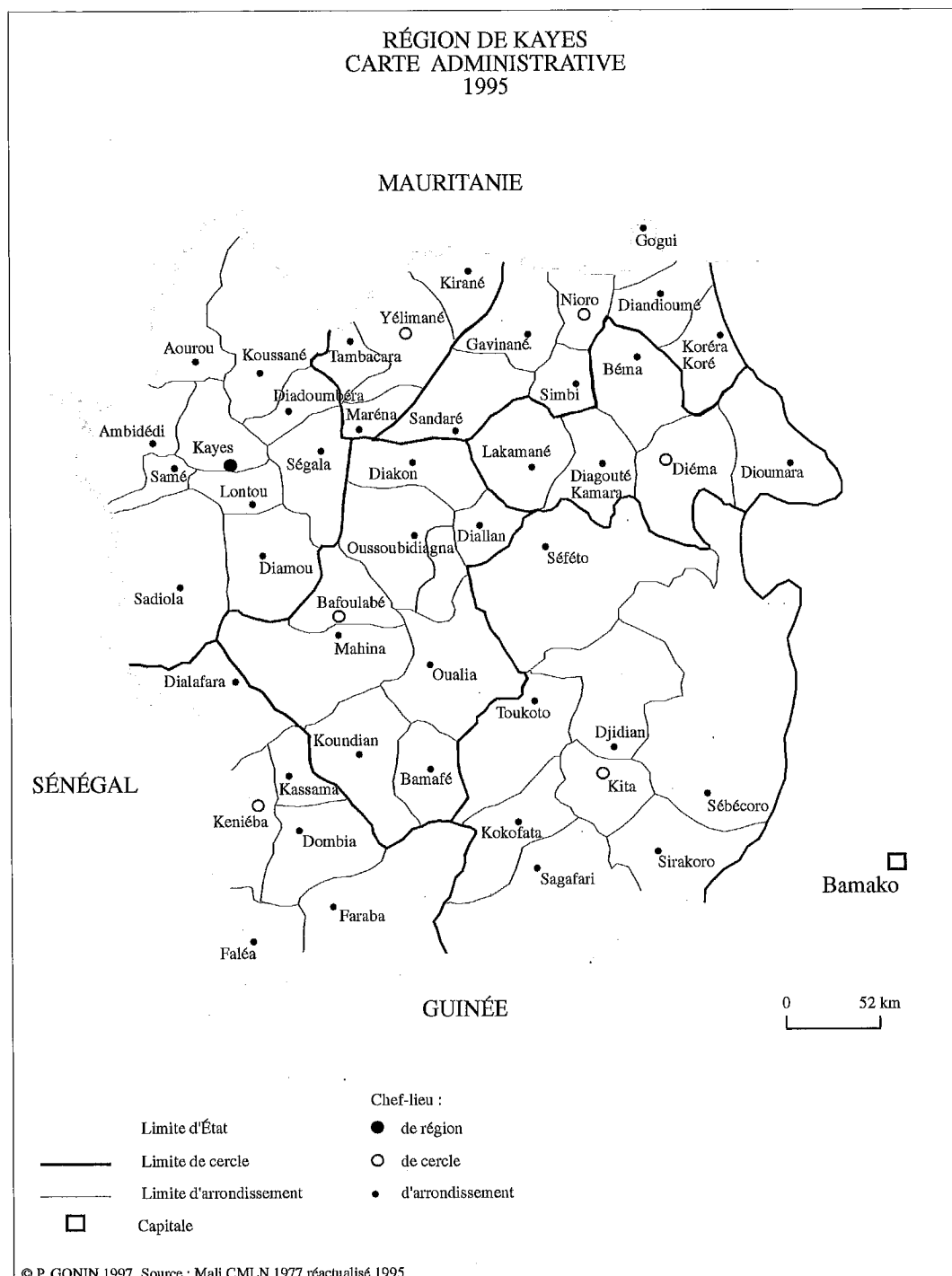
Mais la particularité la plus importante de cette région demeure l'érosion du sol qui conduit à une dégradation de l'environnement, et limite les zones cultivables. Les cultivateurs recherchent de préférence les sols présentant une bonne vitesse d'infiltration, capables d'absorber les importantes quantités d'eau qui tombent trop rarement avec une intensité souvent trop grande. De même les terres qui peuvent bénéficier d'un apport d'eau supplémentaire par irrigation sont très convoitées.

Les découpages administratifs actuels répartissent la population en sept cercles, 49 arrondissements et trois communes urbaines. Ce découpage est en cours de révision à la suite de la décision de l'État malien de s'engager dans une vaste opération de décentralisation, dont une des caractéristiques est de proposer à la population de contribuer à ces découpages. Cet objectif ambitieux met en action des opérateurs extrêmement divers, dont les migrants, qui n'ont pas l'intention d'être absents de ce débat. Dans le cadre de cette décentralisation, il est prévu de regrouper les quelques 1 500 villages en 108 communes rurales, et de proposer quatre nouvelles communes urbaines. Mais ces différents villages s'inscrivent dans des périmètres hérités de l'histoire, qui continuent à évoluer en fonction des besoins et des ressources que procurent ces terroirs. Il est encore courant aujourd'hui d'entendre certaines personnes parler des cantons, ces anciennes limites administratives de l'époque coloniale. Il est vrai que ce découpage correspondait aux différents cœurs d'anciennes contrées. Dans ce contexte, l'esprit de "minaret" reste très fort, comme dans bon nombre de zones rurales, avec pour cette partie de l'Afrique, une intensité particulière. Les villages sont des sommes de concessions, où la terre cultivable, les limites des terroirs sont gérées par quelques familles qui n'entendent pas se faire déposséder de ce droit coutumier. Véritable mosaïque ethnique, cette région carrefour connaît des pratiques agricoles encore largement complémentaires et ordonnées par des règles de fonctionnement résultant d'alliances âprement négociées.

Dans ces conditions, tout nouveau découpage nécessite un savant doigté combinant les contraintes décidées par l'État et les opportunités offertes pas ceux qui y habitent. Et ni les villageois, ni les migrants n'entendent se laisser déposséder de ce qu'ils ont entrepris. Trop longtemps laissés à eux-mêmes, ils ont dû faire face aux multiples difficultés pour survivre les obligeant à prendre l'initiative, les migrations de travail faisant partie de cette stratégie. Les investissements sociaux, d'infrastructures et productifs réalisés s'apparentent en effet certainement plus à une stratégie de résistance pour se maintenir sur place qu'à une véritable planification de type aménagement. Mais ces réalisations existent, et telle est la réalité actuelle d'une partie de cette Région, où AVD, projets villageois et inter-villageois ont la particularité d'être devenus des acteurs effectifs. Pouvoir de décision, jeu d'acteurs et incidences territoriales deviennent les enjeux présents, où tout un chacun compose sa partition dans un désordre bon enfant. Mais la "magie" africaine

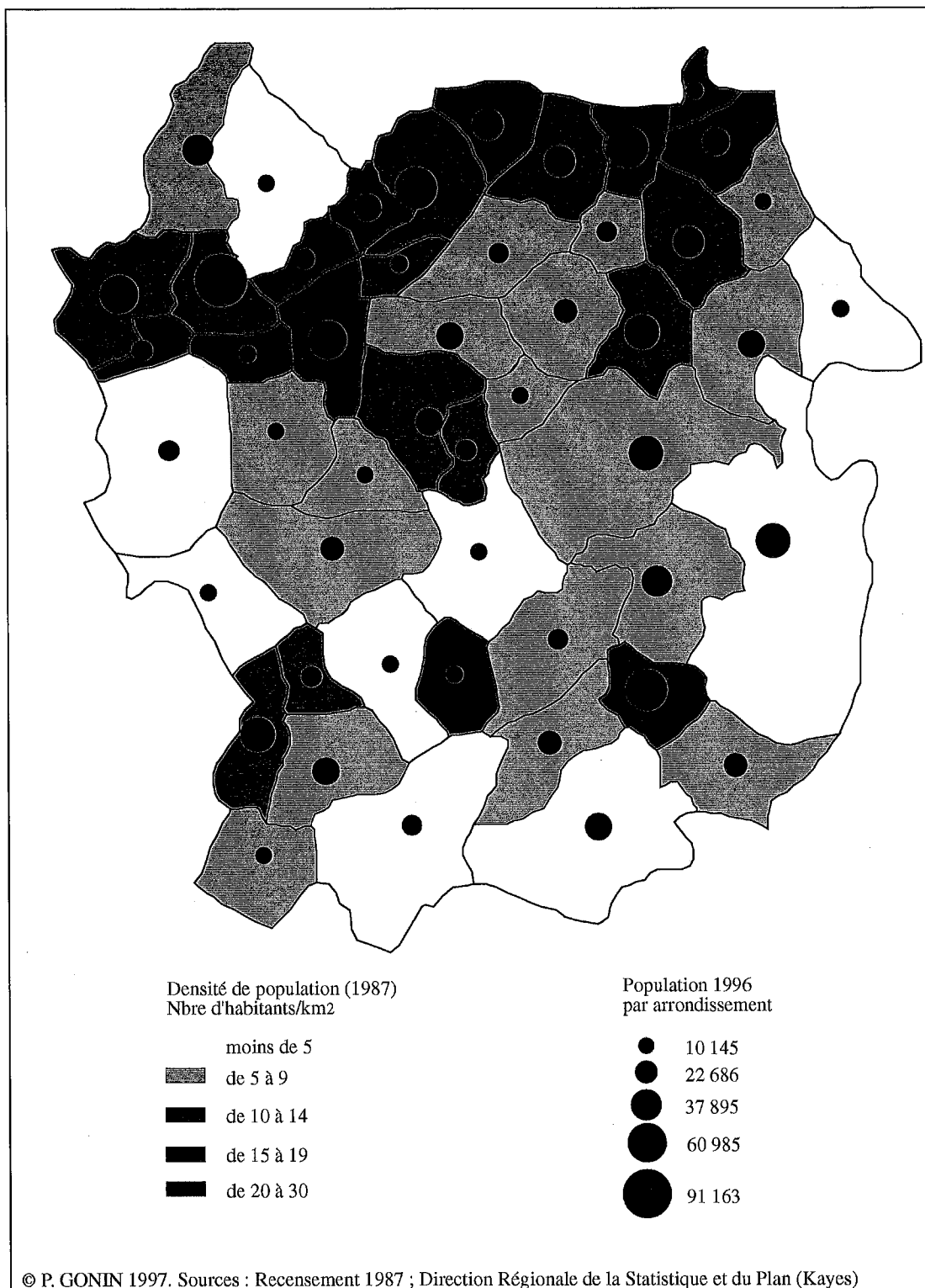
est aussi une réalité, et tout finit par rentrer dans l'ordre, un ordre différent de notre système de pensée marqué par une logique cartésienne difficilement recevable par les populations et les acteurs locaux. Ainsi dans ce désordre apparent, de réelles logiques sont en jeu, qui échappent à l'observation superficielle et nécessitent un long apprentissage, avant d'arriver à décoder ce qui se sait, ne se dit pas et ne peut qu'échapper aux étrangers. L'aide au développement des coopérations institutionnelles ou non devient un parcours initiatique, sous peine d'être entendu mais certainement pas écouté, les velléités de développement sans base culturelle restant, dans ce contexte, lettre morte.

Carte 8 : Kayes et sa Région : Anciens découpages administratifs



La population de la Région de Kayes a été évaluée en 1996 à 1 300 000 et pourrait atteindre 1 600 000 habitants en l'an 2000. La densité moyenne de la population est de moins de 8 habitants au km², mais sa répartition par arrondissement présente d'importantes disparités (Annexe N°3).

Carte 9 : Région de Kayes : Densité de la population (Recensement 1987) et nombre d'habitants (Évaluation 1996)



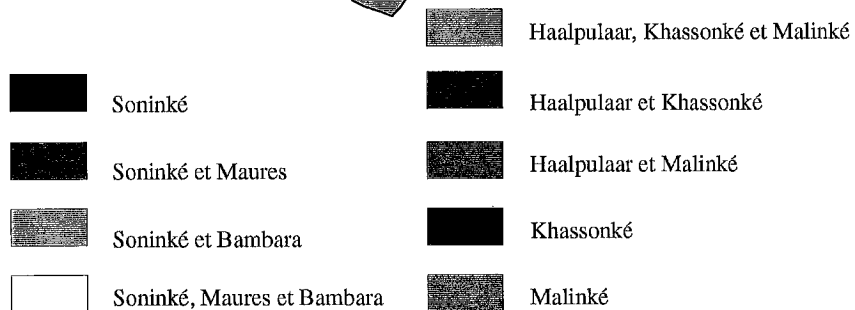
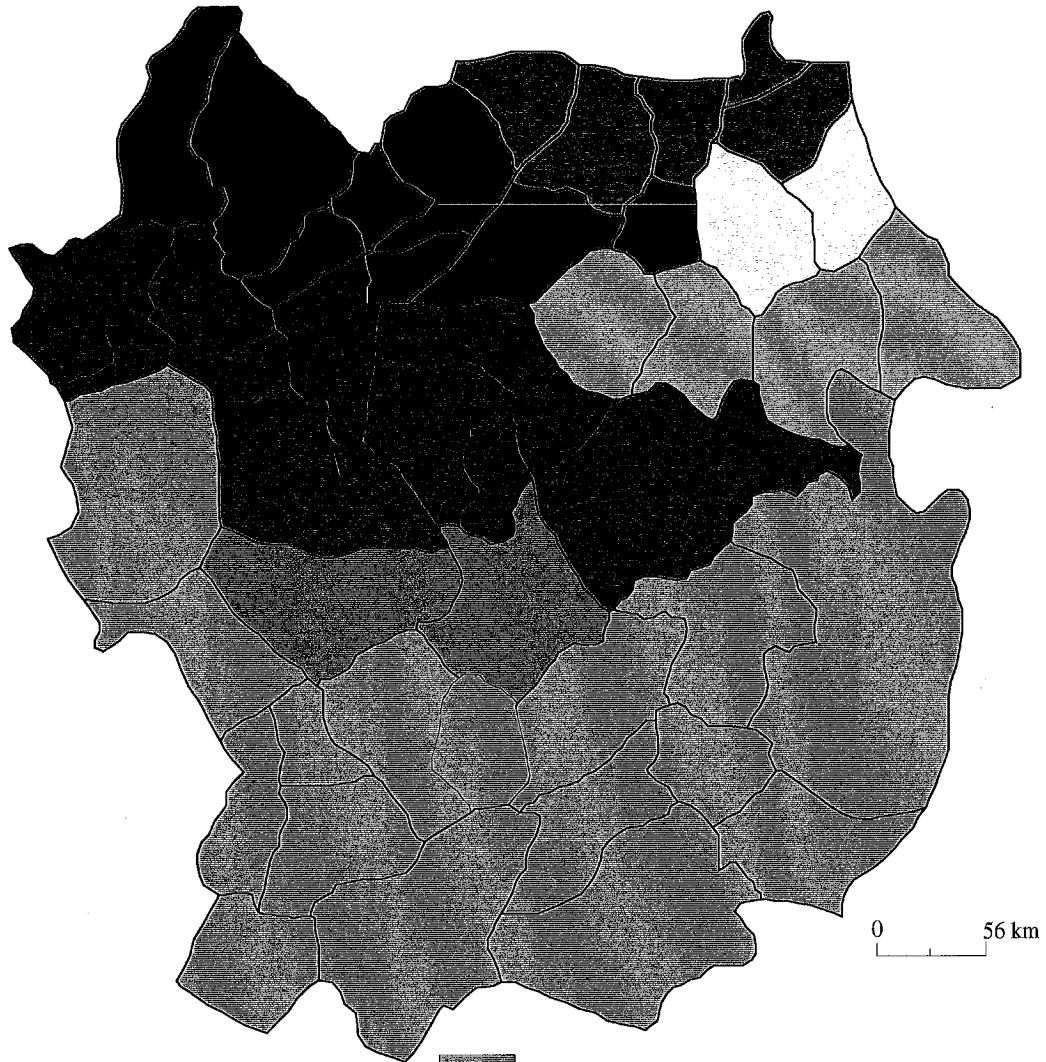
Les densités de populations les plus importantes se situent autour des grandes villes et dans les zones de meilleure potentialité agricole, et donc tout particulièrement les berges du fleuve Sénégal, pour chuter très fortement dans les zones de plus faible potentialité économique et dans les quelques massifs forestiers (forêt de Baoulé, du haut Bafing, du Bakoye et de la Falémé). Les zones de plus forte densité se localisent au nord des cercles de Yélimané et de Nioro. Pour la partie centrale, elle correspondent au cercle de Kayes, au nord-est de celui de Bafoulabé et à l'axe Béma-Diangouté (cercle de Diéma), et au sud la concentration de la population est surtout visible à Kita, Kéniéba et Manantaly. Mais ces quelques concentrations humaines ne doivent pas faire oublier l'importance des espaces vides, 5% de la population occupant 46% de la superficie de ce territoire régional.

Cette population régionale est à l'image de celles des pays d'Afrique, principalement jeune, et dans tous les cercles les personnes de moins de 14 ans sont les plus nombreuses. Le taux de natalité est supérieur à 49‰, alors que l'indice synthétique de fécondité pour 1987 était de 6,55, résultant plus des particularités culturelles que d'une quelconque incidence d'un retard de développement. En pays Soninké l'enfant est roi, le système familial et la polygamie incitant à la reproduction. Le taux de mortalité infantile reste très élevé, en 1987 il était encore de 103,2‰ ; c'est d'ailleurs au regard de ces chiffres que les migrants ont justifié dans les années 80 la priorité accordée à des investissements dans le domaine de la santé et tout particulièrement aux maternités.

Cette région de Kayes est depuis des lustres un carrefour des civilisations des plus anciennes. Les différents empires qui se sont succédés, les flux et reflux de populations dictés par les conflits et les guerres, la période coloniale, et toutes les calamités naturelles semblent avoir incité les populations à s'attacher encore plus à leur terre. Il en résulte une véritable juxtaposition de populations aux origines différentes, cette mosaïque d'ethnies n'offrant pas de dominante marquée en sous-ensembles régionaux, les groupes majoritaires dans une zone restant globalement minoritaires. Il paraît donc bien difficile de parler de zones exclusivement Soninké ; ainsi, la cartographie de la répartition par ethnie pour la région de Kayes montre bien qu'à cette échelle, même les groupes les plus nombreux localement restent minoritaires.

Carte 10 : Les groupes ethniques de la Région de Kayes

Les grandes dominantes ethniques par arrondissement dans la région de kayes
(Malinké : 43% ; Soninké : 30% ; Haalpulaar : 14% ; Khassonké : 8% ; Maures : 3% ; Bambara : - de 2%)



Mais Kayes et sa région, cette autre face de l'espace migratoire, se caractérisent en premier lieu par leur enclavement, bien qu'il n'ait nullement empêché les fortes mobilités. Tout développement de cette région passe alors obligatoirement par son désenclavement, par d'importants investissements d'infrastructures de transports. Ceux-ci ne sont pas, il est vrai, couverts par les migrants, l'ampleur des réalisations nécessaires dépassant les capacités de quelques-uns, même si localement, migrants et villageois ont, à leur niveau, engagé des actions de réfection de passages obligés, construit des radiers, entretenu les pistes rurales. Cet enclavement est double : interne en premier lieu. Sur les quelques 3 280 kilomètres de routes classées, seuls 57 sont bitumés, et en toute logique particulièrement dangereux du fait de la présence de nids de poule d'une telle profondeur qu'il est préférable de ne pas tenter d'y faire passer une de ses roues. Les routes dites en "terre moderne" et les "pistes améliorées", soit respectivement 1 950 et 1 100 kilomètres, ne représentent qu'un cinquième du potentiel routier, et restent impraticables une bonne partie de l'année.

Enclavement externe ensuite : il est pratiquement impossible d'accéder à Kayes durant la saison des pluies par le réseau routier. Ainsi les routes "structurantes" à caractère national sont devenues, par manque d'entretien, peu sûres. La voie Bamako-Kita-Bafoulabé-Kayes, longeant le chemin de fer, est plus que défectueuse sur les deux tiers de son tracé, et vouloir l'emprunter présente un risque permanent, celui de ne pas arriver à destination. Quant à la route du nord, elle semble en meilleur état, enfin uniquement durant la saison sèche. Il reste alors deux solutions pour rejoindre Bamako à partir de Kayes : attendre le train, ou tenter un des vols "réguliers" d'Air Mali, mais sans oublier de garder l'oreille collée à votre radio préférée, la Radio Rurale de Kayes, pour être informé des possibles reports de départ, déraillements ou tout simplement de la panne de l'avion et de l'attente des mécaniciens de recevoir la pièce défectueuse. Bref, même les documents préparatoires à la Table ronde sur le développement durable de la Région de Kayes en janvier 1997 reconnaissent qu'avec *"une vitesse moyenne de 30 à 35 km/h sur l'ensemble du réseau et une densité de 27 km de routes pour 1 000 km² dont seulement 3 km en bon état, il est difficile d'engager un programme sérieux de développement régional. La reconstruction pure et simple des routes s'avère nécessaire, mais la faiblesse du trafic ne peut aucunement la justifier. En effet les axes routiers ont supporté un trafic de 22 410 passagers et de 29 246,5 tonnes de marchandises en 1994"*. En attendant un vaste programme d'investissement pour les infrastructures de transports (routes, chemins de fer, voies navigables, aérodromes...) il vous reste les pistes rurales, plus sûres, peu fréquentées, mais où la boussole est de rigueur ! Autre solution, penser que le désenclavement n'est pas qu'une affaire de voies de communication, et travailler, en espérant des améliorations futures, à d'autres formes de communication. C'est ce que les

migrants, les Associations villageoises de développement et quelques ONG ont commencé à réaliser. La question du désenclavement est aussi affaire d'échelle géographique, et vu de France, Kayes n'est pas si loin, tout étant question d'organisation.

Objets d'Afrique, objets d'ailleurs

La plus forte monétarisation de l'économie villageoise est un processus dont les origines sont très anciennes. On l'a vu, déjà à l'époque coloniale, l'obligation de payer l'impôt de capitation avait amplifié les mouvements de navettane. Depuis, l'augmentation des sommes que procurent les séjours à l'étranger a profondément modifié la physionomie des villages et des concessions, ainsi que les comportements de ceux qui épargnent à l'étranger, et veulent prouver, de retour au village, qu'ils ont réussi leur voyage.

Après avoir fait face aux besoins de première nécessité, en envoyant l'argent destiné à l'achat de nourriture et de vêtements pour les membres de la famille, le migrant épargne pour ses propres besoins, prépare son retour, notamment en acquérant des cadeaux destinés aux différents membres de sa famille. Les premiers investissements personnels ont souvent été l'achat de bétail, véritable "banque" des éleveurs, mais aussi pour certains agriculteurs Soninké. L'achat de bijoux, offerts à la mère et à ses co-épouses, fut également un investissement fréquent.

Dans les concessions, l'argent envoyé par les émigrés permet de se procurer différents ustensiles améliorant la vie de tous les jours, et les sièges à armature de fer recouverts de bandes de plastique côtoient de plus en plus souvent les traditionnels sièges en bambou. Les ustensiles de cuisine sont encore pour l'essentiel ceux qui ont toujours été utilisés, et rares sont les modifications que j'ai pu constater, si ce n'est les quelques fourchettes et cuillères que l'on sort lorsqu'un étranger est présent. Par contre il est un objet que l'on rencontre quasi-systématiquement dans les maisons d'habitation : la malle, celle que l'émigré a rapporté lors de son premier retour, celle-là même que l'on trouve dans les magasins de Barbès (et depuis à Bamako et à Kayes). Véritable "malle au trésor", elle contient les différents cadeaux rapportés lors des voyages, des chaussures à talon que les femmes sortent lorsqu'il est question de faire des photographies, de belles parures et les traditionnels bijoux. Parmi les autres objets couramment rencontrés, là un four amélioré visant à réduire la consommation de bois, ailleurs quelques casseroles en émail et cuvettes en plastique, mais qui n'ont toujours pas détrôné les traditionnelles calebasses, et surtout le poste de radio ; devenu un instrument indispensable dans les concessions, fréquemment écouté, il accompagne aussi les bergers lors de leurs déplacements.

**Photographie 3 : Berger gardant un troupeau de zébu près du lac Magui
(avril 1997)**



Berger Peulh gardant son troupeau avec son "ghetto blaster". Le lac Magui connaît une concentration importante de chepel, ses rives offrant à cette saison un herbage de qualité. Les bergers convergent dans sa direction dès que les fortes chaleurs apparaissent. P.Gonin mars 1997.

L'intérieur de ces concessions de migrants est une combinaison des plus hétérogènes où les ustensiles indispensables en côtoient d'autres, plus ou moins utiles, ou soumis à de futurs aménagements, tels que ces congélateurs ou télévisions attendant pour fonctionner l'arrivée de l'électricité. Les jouets sont, toute proportion gardée, en nombre important si l'on tient compte des conditions de vie et de l'éloignement des villes. Ces jouets, rapportés de France ou d'ailleurs au début de cette circulation migratoire, peuvent aujourd'hui être achetés dans les capitales comme Dakar et Bamako, les magasins ayant fini par répondre à cette nouvelle demande. Les retours réguliers des migrants au village durant leurs vacances, chargés de cadeaux pour les uns et les autres, sont attendus avec impatience par tous les habitants de la concession, et tout particulièrement les enfants. Les rédactions écrites par les enfants de l'école de Diataya font d'ailleurs souvent allusion à leur attente du retour de leur père ou de leur grand frère chargé de cadeaux pour eux.

Il est certain que dans ce contexte social, le premier retour du jeune homme parti est préparé de longue date en migration. D'importants sacrifices, plus ou moins volontaires, permettent de réunir des sommes importantes. Tant que le montant de cette épargne n'est pas suffisant, le retour est reporté, obligeant un premier séjour en migration relativement long, de trois à cinq ans, et quelques fois beaucoup plus ; la somme nécessaire à ce premier retour pouvant être de 20 à 50 000 francs. Retour attendu donc, où chaque membre de la famille recevra son cadeau, où les jeunes de la même classe d'âge que le migrant s'attachent à vérifier qu'il honore par ses dons sa famille et ses amis. Les retours suivants, un à deux mois tous les deux ans selon les possibilités financières et les arrangements avec l'employeur, n'entraîneront plus de dépenses aussi importantes, bien qu'elles restent élevées. Les plus anciens, installés en France depuis 15 ou 20 ans, ont fini par prendre conscience des effets pervers et des conséquences de ces comportements conduisant les migrants à rapporter toujours plus au village. Le Kagumme, voyant autant d'argent circuler, et connaissant lui-même ce que permet la migration, ne peut que continuer à en demander de plus en plus, et les jeunes frères s'installer dans une oisiveté plus ou moins grande, en attendant leur tour pour partir.

A partir d'un échantillon de trente migrants en France, une étude sur "Le comportement des migrants vis-à-vis de l'épargne, du crédit et des transferts de fonds vers leur pays d'origine" rapporte « *(qu') épargner est un comportement très répandu et très présent dans l'immigration ouest africaine. On remarque que ce ne sont plus seulement les plus âgés qui épargnent. On trouve des indications qui font apparaître une corrélation entre l'âge et certaines formes d'épargne. Si l'achat de bijoux est de moins en moins courant aujourd'hui chez les 20-40 ans, il l'est chez les plus de 40 ans (...). Ils sont 78% de la même tranche d'âge à avoir investi dans une maison. A présent, il n'y a pas une grande évolution pour l'utilisation de l'épargne des immigrés. La grande tendance est l'achat d'une maison en ville. Ce comportement s'explique très souvent par le souci de pouvoir vivre dans un environnement plus proche de celui dans lequel on a vécu en France* » (DIARRA H., 1994, p.30 et 31).

Investissements individuels et stratégies d'épargne

Il y a quelques années, face à la difficulté de dénombrer les familles bénéficiant de l'envoi d'argent d'un des leurs, j'avais imaginé utiliser les photographies aériennes pour différencier les concessions disposant d'un apport important de numéraire, de celles sans ressources extérieures.

En effet, une des premières conséquences visibles du phénomène migratoire fut le remplacement des toits de chaume traditionnels par des toits de tôle. L'avantage évident est qu'après les fortes pluies, la famille n'est plus dans l'obligation de refaire les toits ; le Kagumme, signifiant là comme une des conséquences du départ la diminution de la force de travail disponible sur place, sollicitait l'argent nécessaire à cette première transformation. Mais cet avantage est fortement relativisé par l'inconvénient majeur de la tôle, les maisons devenant de véritables fours durant la saison chaude, et de véritables caisses de résonance durant la saison des pluies¹. Mais actuellement, un tel comptage ne serait plus d'aucune utilité, la quasi totalité de maisons d'habitation ayant ce type de toit dans les régions de très fortes migrations.

Photographie 4 : village Soninké, au nord de la région de Kayes, arrondissement de Yélimané (avril 1997)

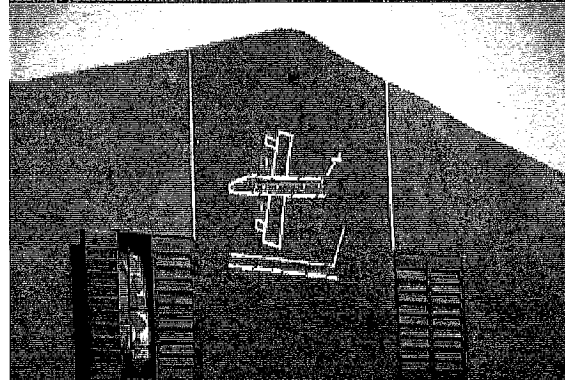
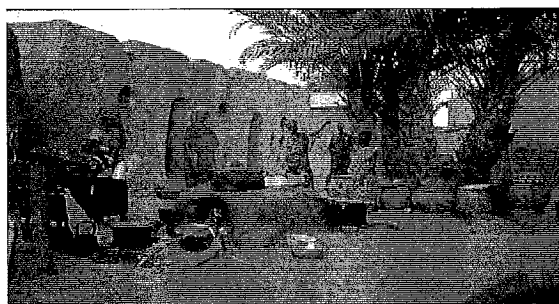


Ce petit village situé au sud de Yélimané est à l'image de tous ceux que l'on rencontre dans ces zones de fortes migrations. Un des premiers investissements des migrants en direction des familles a consisté à financer le remplacement des toits de chaume en toit de tôle. D'un avantage certain du point de vue de leur entretien, ils n'en comportent pas moins des inconvénients majeurs : les maisons d'habitation sont trop chaudes le jour, presque froides la nuit, et surtout il est impossible de dormir à l'intérieur lorsqu'un orage éclate. R. Laganier, mars 1997

¹. Depuis, pour une meilleure isolation phonique et thermique, des plafonds ont souvent été installés.

Il semble qu'une telle transformation soit plus du fait des Kagumme que des émigrés, beaucoup d'entre eux me faisant part, durant leurs vacances au village, de leur regret des toits de chaume, nettement plus confortables. Il en va tout autrement des décisions de construire de nouvelles concessions, non plus en banco traditionnel, mais en plots de ciment qu'il faut faire venir de très loin. Ce type de décision est prise après le premier retour, à la suite du mariage, et souvent lorsque le séjour à l'étranger s'est prolongé. Elle est rarement le fait d'un seul migrant, mais celui de plusieurs frères, qui ont dû épargner durant une longue période pour engager ces frais. J'ai déjà signalé la situation de ces nouvelles constructions à la périphérie des villages. Elles se remarquent par leurs formes imposantes, le choix des couleurs, et dans certains cas la présence de dessins sur les murs. Tel est le cas dans la région du Diombokhou, et par exemple Maréna, où certaines maisons arborent le dessin d'un avion. Faut-il y lire la volonté de signifier la présence d'un ou de plusieurs de ses membres à l'étranger ou tout simplement la marque du maçon, qui en construisant ce type de maison, lui appose un tel dessin ? Toujours est-il que l'importance des nouvelles constructions est directement liée aux capacités d'épargne à l'étranger.

**Photographies 5 : une concession traditionnelle et d'autres nouvelles
(1988 et avril 1997)**



La cour d'une concession . Au centre on remarque un four amélioré, sous le palmier, les canaris d'eau fraîche Dans cette concession avec migrants l'eau de la Falémé est javalisée. P. Gonin, 1986

Une nouvelle concession construite par des migrants. Dans ce cas le toit n'est plus de tôle, plat il est fait de ciment.S. Le Niniven, S. Lima, mars 1997

Une autre concession récente.
S. Lima et S. Le Niniven, 1997

Un détail surprenant, le dessin d'un avion.
S. Lima et S. Le Niniven, 1997

D'autres maisons d'habitation sont construites ou achetées par les émigrés, cette fois à Dakar ou Bamako, et plus souvent à Kayes ou Tambacounda. Leurs fonctions sont multiples : futures résidences de l'émigré ayant décidé son retour, elles sont aussi utilisées par ceux qui se sont installés dans la gestion d'une pluri-appartenance, alternant séjours en France et en Afrique, par des voyages réguliers et des séjours de plusieurs mois dans chacun des lieux. D'autres, définitivement de retour dans leur village, quelques fois à la tête d'un projet de développement d'intérêt collectif villageois, ont investi dans le foncier et le bâti afin de s'assurer des revenus réguliers. L'extension de la ville de Kayes, notamment dans sa partie sud, et tout particulièrement à Lafiabougou, résulte de telles stratégies. Peut-on associer à ce type de stratégie, le projet en cours de négociation, tant en France qu'au Mali, de construction d'un nouveau quartier à Kayes, à proximité de l'aéroport ? Ce projet, avec ces quelques centaines de parcelles et une population future estimée à 20 ou 30 000 habitants, paraît une véritable "ville nouvelle", dont les plans ont déjà été dressés et circulent actuellement dans les foyers, entre autres à Montreuil (93).

D'autres investissements individuels ont été réalisés au cours des vingt dernières années. Ils concernent la création de micro-entreprises, le transport, des ateliers de coutures ou de petits commerces. Tel a été par exemple le cas d'une famille de Gagny qui, ayant acquis grâce à l'argent de ses migrants un taxi, dénommé "Air Gagny", proposait sous le contrôle d'un grand frère des aller-retour réguliers entre ce village et la ville de Kayes. Cette initiative fut largement commentée dans le village "bis", où certains s'étaient mis à rêver d'un circuit régulier, à jour et heure fixes. De telles tentatives ont pu créer quelques emplois ; ainsi, dans ce cas précis, celui du "patron" chargé de contrôler le bon déroulement des déplacements, et systématiquement de tous les voyages, et des emplois pour un chauffeur, un mécanicien et son apprenti. Une entreprise de ce type est-elle rentable ? Il est difficile de répondre à ce genre de question ; ce qu'il est possible d'affirmer, c'est que dans ces situations, où l'investissement est assuré par une personne qui ne suit pas de près l'évolution de l'entreprise, où l'achat du véhicule n'a pas nécessité d'emprunt, rares sont les cas où soit mise en oeuvre une gestion saine comprenant taux d'amortissement et remplacement des équipements de départ. Et il n'est pas sûr qu'un migrant ayant tenté ce genre d'expérience la reproduise une seconde fois ; en effet, après quelques années de déplacement sur les pistes de cette région, un autre véhicule doit être acheté et on sollicitera une fois de plus celui qui est en France.

Il a souvent été reproché aux migrants de ne pas avoir suffisamment engagé d'investissements productifs. La récente étude d'H. Diarra (1994) rapporte que parmi les

trente migrants rencontrés, sept s'étaient engagés dans de telles stratégies. Les justifications données à ce type d'investissement sont diversifiées, certains affirmant vouloir ainsi limiter les départs de jeunes frères en leur procurant une activité rémunératrice au village ou dans la ville proche ; d'autres disant préparer ainsi leur propre retour. Il est évident que de telles initiatives sont de type capitaliste, et comme le faisait remarquer Cl. Meillassoux (1990), favorisent l'exploitation de certaines personnes par d'autres ; mais peut-il en être autrement ? On peut regretter la faible part des investissements individuels productifs, mais là aussi, peut-il en être autrement, ces migrants, aux emplois les moins qualifiés, sont-ils préparés à la gestion de micro-entreprises, peut-on leur reprocher de ne pas savoir faire ce qui ne leur a pas été appris ?

A ce stade de présentation d'initiatives individuelles, est-il possible de parler de développement ? Sans nier l'importance des initiatives individuelles, on peut regretter qu'elles soient réalisées dans le désordre, sans concertation. De plus, dans une société où l'encadrement social reste fort, et la vie largement organisée par des règles collectives, le poids considérable des traditions n'est-il pas un obstacle à l'émergence de dynamiques de développement ? C'est par exemple ce que laisse craindre l'existence de ce que d'aucuns appellent "*la solidarité négative*" : dès qu'un Sénégalais ou un Malien réussit dans une entreprise, viendrait se greffer autour de lui une foule de "parasites" (famille, amis) qui ne sont aucunement intervenus pour l'aider à mettre en place sa structure mais, dès qu'elle fonctionne, voudraient "leur part". Cependant, cette vision en termes de solidarité négative est quasiment toujours le fait d'opérateurs occidentaux, qui auraient peut-être là tendance à reproduire leur propre vision d'un modèle de développement capitaliste individualiste classique. Toujours est-il que les migrants ont dû se poser ces questions quand ils se sont engagés dans des investissements pensés collectivement ; de leur point de vue, cette solidarité est un devoir, ou une nécessité pour améliorer les conditions de vie de leurs familles. Mais avant de voir comment ils tentent d'y répondre, il faut tout d'abord expliquer la multiplication des initiatives, qu'elles soient individuelles ou collectives, pensées au Nord et réalisées au Sud. Et là, c'est bien l'ingéniosité et l'inventivité des formes d'organisation et des caisses d'entraide et de prévoyance qui sont remarquables.

Les conditions de vie en France et le projet migratoire des premières générations ont obligé les migrants à s'engager dans une véritable stratégie d'épargne, et malgré les spécificités des choix individuels, le même cadre général a été appliqué dans toutes les situations. A l'origine, le migrant récemment installé en France doit s'acquitter d'une *double dette* (DAUM Ch., et al., 1988, p.51), celle qu'il a contracté auprès d'un grand

frère, d'un commerçant ou d'un ami pour son premier voyage et son installation en migration, et celle qu'il se doit d'honorer envers sa famille du fait de la diminution de la force de travail. Il faudra au migrant quelques années pour honorer sa première dette, mais la seconde perdurera tant qu'il sera en migration. A cette première épargne obligée, vient s'en ajouter une deuxième, tout aussi nécessaire puisqu'elle justifie le projet migratoire ; c'est l'épargne liée à sa volonté de retourner au village soit pour se marier, soit pour réintégrer la communauté villageoise, et de toutes les façons de ne plus être en situation de dépendance totale face à ses aînés. Cette épargne est personnelle, mais comme nous l'avons vu, elle est néanmoins fortement encadrée par la communauté familiale et villageoise en France. La troisième épargne est elle aussi obligatoire, c'est celle qui signifie l'appartenance du migrant au village "bis". Elle se constitue par la cotisation aux caisses traditionnelles, et les sommes demandées sont très modiques, de 5 à 20 francs par mois. Placée sous le contrôle des plus anciens, l'utilisation des sommes ainsi épargnées a, depuis l'origine de la circulation migratoire, donnée lieu à des débats animés. Véritable "sécurité sociale africaine", ces caisses jouent un rôle essentiel dans la gestion de l'espace de vie des migrants. Principalement utilisés en cas de décès d'un migrant, ou lorsqu'il s'avérait nécessaire de reconduire l'un d'eux au village, ces fonds ont aussi été utilisés pour venir en aide à une famille du village en difficulté, là aussi suite à un décès, ou lors de toute autre difficulté majeure. C'est au sein de ces "caisses villageoises" qu'ont été décidés les premiers investissements collectifs dans des projets sociaux, dont les mosquées.

A ces trois épargnes, il faut enfin en ajouter une quatrième et dernière, résultant cette fois d'un libre choix : celle qui vise à engager des projets de développement villageois ou intervillageois.

Dans ce contexte, il est aisé de comprendre qu'une telle capacité d'épargne n'a été rendue possible que par l'existence d'une forte solidarité entre les différents membres de la communauté villageoise en migration. C'est aussi grâce aux formes particulières d'organisation de cette communauté (foyers, cuisines, etc.), qu'un migrant originaire du fleuve Sénégal peut épargner d'un tiers à près de la moitié de son salaire, et les consacrer à ses projets personnels, à l'accomplissement de ses devoirs en tant que membre d'une communauté particulièrement soudée dans le champ migratoire. La multiplication des formes d'organisation liées à ces différentes épargnes est la réponse apportée par les migrants à leur gestion nécessaire d'une pluri-appartenance spatiale plus ou moins bien articulée. Deux situations, l'une en France, l'autre en Afrique, viendront illustrer cette volonté de gérer la pluri-appartenance et les difficultés auxquelles elle se heurte.

S'il m'a souvent été dit que les sommes collectées dans les "caisses traditionnelles" servaient à rapatrier des migrants devenus fous, ceux d'entre eux que j'ai rencontrés en Afrique ne paraissaient présenter aucun signe de démence. Certains villageois expliquent ce "miracle" par la supériorité de la médecine africaine sur celle de France pour ce type de pathologie. Plus prosaïquement ne peut-on pas imaginer que ces personnes, n'arrivant pas à gérer leur double appartenance spatiale, n'aient souffert de formes de schizophrénie, guérissant dès leur retour en Afrique du fait de la suppression d'un des termes de la pluri-appartenance ? On voit donc par là que le système des caisses traditionnelles contribue à sa manière à gérer la pluri-appartenance, en l'occurrence en la supprimant.

Autre situation, cette fois liée à la concrétisation d'un investissement productif, pensé en France et réalisé en aval de Kayes, sur la rive gauche du fleuve Sénégal. L'histoire du village de Sobocou est ponctuée de conflits et de drames, les décisions prises en migration ne faisant qu'envenimer les conflits latents, qui finiront par aboutir à des affrontements, avec mort d'hommes et emprisonnements. En 1974, une association de jeunes, qui contribue à la construction d'une école de six classes, est créée dans ce village. Mais cette association, et notamment le fait qu'il se soit agi d'une école française, ne font pas l'unanimité, les désaccords, non formulés publiquement, ayant de plus pour origine des dissensions entre familles aux positions sociales différentes. Il semblerait qu'à cette époque, le fils du chef du village n'était pas membre de ce groupe de jeunes, mais d'un autre. En migration, c'est la réalisation d'un périmètre irrigué qui est débattue, « *histoire (...) complexe et tragique : complexe par la multiplicité des ses partenaires (GRDR, CIMADE, CCFD, Fondation de France, ANFOPAR, FAC; CCCE, AFRAM), complexe par le montage financier, tragique par le conflit intervillageois qu'il a engendré* » (BALIQUE H., et al., 1983, p.95 et 96). Après de nombreuses réunions en France, quatorze immigrants suivent une préformation du GRDR dans une ferme expérimentale en région parisienne, puis une formation plus complète à l'ANFOPAR, dans le sud de la France. Les terres pour le périmètre irrigué sont attribuées par l'État malien, et le projet associant 25 volontaires villageois, une extension du projet est décidée. Mais le choix des terres destinées à ce projet ne fait pas, lui non plus, l'unanimité : alors que le groupe de départ fait confiance à l'État (il avait d'ailleurs à l'époque été accueilli par un ministre), les autorités locales soutenaient le village voisin, qui revendiquait la propriété d'une partie de ces terres. Ce très grave désaccord foncier conduira à cet affrontement armé aux conséquences tragiques. Vouloir être de plusieurs lieux est un processus complexe, où les comportements mécaniques, imposant la logique d'un lieu (ici la France) sur un autre (l'Afrique), peuvent déboucher sur l'aggravation des contradictions plus que sur une quelconque résolution.

Les projets productifs, qu'ils soient le fait d'individus ou de groupes, sont certainement les plus complexes à concevoir. Le rapport à la terre et la question foncière étant souvent en leur centre, ce type de projets est dans l'obligation d'articuler tradition et modernité, politique d'État et gestion locale. Dans cette région de contact entre deux agricultures, celle des éleveurs et celle des cultivateurs, il est courant de rencontrer des systèmes d'alliance entre familles aux métiers de la terre complémentaires. Ceux-ci passe quelques fois par des stratégies matrimoniales, où une famille d'hommes libres non castés propose en mariage une des filles de ses serviteurs de case à une famille d'éleveurs, afin de s'assurer une présence annuelle des troupeaux sur leurs champs et bénéficier ainsi d'une fumure animale. Par ailleurs, durant le séjour des éleveurs au village, des produits agricoles peuvent être échangés.

Maîtres de la terre, droit d'usage, devoir d'attribuer de la terre à ceux qui la demandent, s'opposent à une autre gestion de la terre, celle régie par les lois sur le domaine national, pour qui la terre est propriété d'État, et à ce titre attribuée par ses services. Au-delà des conflits de propriété, c'est aussi la nature même du projet qui peut venir perturber les fonctionnements traditionnels. Ainsi, la création d'un périmètre irrigué, avec les investissements nécessaires à l'aménagement de la terre et l'apparition de cultures de contre-saison, rend caduc le système précédent associant cultivateurs et éleveurs ; il paraît effectivement impossible de continuer à laisser des bêtes paître en toute liberté sur toutes les terres. Ces conflits fonciers trouvent donc leur source dans les mutations en cours, les transformations des systèmes de culture, les innovations introduites par les migrants. Conflit ouvert et meurtrier dans le cas de Sobocou, ils sont ailleurs larvés, ou résolus par la décision de réaliser le périmètre par exemple sur une autre rive (Lani Mody, village proche de Sobocou) ou en décidant de créer un nouveau village (exemple du village pionnier de Tanima Koura, à une cinquantaine de kilomètres de Bamako). Le système est complexe, et dans la très grande majorité des cas, les négociations sont conduites avec succès.

La gestion de la pluri-appartenance oblige de fait un apprentissage ; il sera long, et d'une certaine manière on peut même estimer qu'il n'est pas achevé, voire qu'il ne le sera jamais, et qu'il est régulièrement remis sur le métier. Mais chaque réalisation est source d'expérience et de connaissance partagées, les migrants en "vacances" se transformant en enquêteurs avisés, visitant les réalisations, rapportant les débats se déroulant dans les villages "bis". Par un mécanisme classique de mimétisme amélioré, les investissements sociaux, d'infrastructures et productifs se sont affinés au fil des années. Une telle capacité d'apprentissage, et la ferme volonté de gérer les réalisations y compris à distance, ont

obligé les migrants à améliorer les dispositifs destinés à favoriser les mises en relation et les systèmes de communication entre territoires d'un même champ migratoire.

Les outils des mises en relation

Les formes d'organisation en France sont directement issues de celles qui existent dans les villages. A l'origine de ces associations, on retrouve les classes d'âges ; sur ce "petit historique des traditions et associations villageoises", laissons la parole à Abdoulaye Dembélé de l'Union des associations du Guidimakha mauritanien en France :

« Très tôt, à l'âge de sept ou huit ans, les jeunes de la vallée du fleuve font l'apprentissage de la vie associative. Ils se regroupent d'une façon que nous appelons fedde, et ils continuent tout au long de leur vie adulte. Il y a ainsi des groupes dans les villages qu'on appelle kofo en soninké et dental en haalpulaar.

Cette nécessité se retrouve dans l'immigration. Dès qu'il y a quatre ou cinq personnes du même village, un groupe se forme, qui cotise pour ses besoins alimentaires. Un membre de ce groupe qui ne travaille pas pourra manger et il participera dès qu'il trouvera du travail. Les immigrés cotisent également dans de grandes caisses, des caisses centrales qui rassemblent les cotisations de tous les ressortissants et qui sont utilisées, par exemple, en cas de maladie grave, d'accident ou de décès. Puis, cette caisse devient une caisse villageoise et sert à financer, par exemple, les mosquées, ou les premiers puits qui ont été faits il y a quelques années à la suite de la sécheresse.

Mais ces mêmes années de sécheresse rendaient les efforts insuffisants. Aussi les immigrés décidèrent de se rassembler en associations villageoises selon la loi de 1901, afin de se faire reconnaître et de donner une nouvelle ampleur à leur projet. C'est ainsi que les cotisations servaient à financer les premières actions, telles que les périmètres irrigués, la santé et l'enseignement.

Aujourd'hui, nous nous orientons vers de nouvelles structures en essayant de fédérer plusieurs associations, ce qui permettrait de travailler au niveau régional, et plus seulement villageois. » Hommes et Migrations, 1993, Migrants acteurs du développement, mai, p.17.

En France ces caisses d'entraide et de solidarité, pour reprendre la formulation proposée par M. Timéra (1996), se sont multipliées de façon considérable. Pour la seule communauté du village de Sooninkara en France¹³, il a été dénombré sept caisses impliquant cotisation de la part de leurs membres : la caisse du village, elle est la plus ancienne, et obligatoire, et est utilisée pour des aides ponctuelles et en cas de décès ; la caisse projet, qui a permis de construire une mosquée et un bureau de poste ; la caisse des Komo, ouverte à tous, elle n'est pas obligatoire et s'apparente à un système de crédit mutuel ; la caisse "jeunesse" vise à exploiter un périmètre irrigué villageois ; la caisse pour les achats des billets d'avion, obligatoire, permet d'obtenir un billet gratuit tous les dix billets achetés, le fonds ainsi constitué étant utilisé pour des prêts lors des voyages ; la caisse de l'Amicale des jeunes de Sooninkara en France, association de libre adhésion,

¹³. Village Soninké du Sénégal situé à une vingtaine de kilomètres de Bakel comptant 3 000 habitants dont 152 hommes et 73 femmes vivant en France. Enquêtes effectuées par M. Timéra en 1991 et

elle est enregistrée en tant qu'association de droit privé régie par la loi de 1901 et a pour objectif des projets de développement pour le village ; enfin la caisse des mariés est une assurance décès pour le rapatriement du corps au village (TIMERA M., 1996, pp. 68-70). Il serait aussi possible de faire état de la création d'autres formes associatives, liées à d'autres objectifs : caisse pour les repas pris en commun, la base d'organisation étant cette fois-ci non pas le village d'origine, mais la chambre du foyer partagée par des Africains noirs ; la caisse chômage, permettant à ses membres en cas de perte d'emploi de bénéficier des repas et du paiement du loyer ...

Cette multiplication des formes associatives n'est pas limitée aux seuls villages "bis" ou aux migrants en France. Ainsi dans les villages, les associations se sont également multipliées depuis l'installation de cette circulation migratoire, deux grands types de caisses pouvant être répertoriés. Pour quelques villages de la moyenne vallée du fleuve Sénégal, l'annexe N°4 rapporte l'ensemble des associations existantes, leur date de création... elles seront analysées ultérieurement (Chapitre 7).

Judicieuses combinaisons entre ce que favorisent les formes d'organisations traditionnelles villageoises et ce que permet le pays d'installation, toutes ces organisations des villages et d'ailleurs ont leur règlement, leur code de fonctionnement, et servent à maintenir la cohésion sociale, tout en la faisant évoluer, y compris lorsque les membres de la communauté villageoise sont répartis dans différents espaces de vie. Certes ces caisses sont d'abord d'un lieu, et gèrent en priorité le lieu où elles sont créées, mais elles sont aussi un outil de la mise en relation plus ou moins formel selon leurs fonctions. D'autres organisations sont explicitement du domaine de l'entre deux et donnent le contenu de ce qui produit une pluri appartenance spatiale.

"Gagny parle à Gagny"

C'est par ce titre que la délégation de Seine-Saint-Denis de Terre des Hommes rend compte de la présentation faite par un des responsables de l'Association pour l'aide au développement de Gagny, au Mali ¹⁴. En réalité l'histoire des réalisations initiées par les migrants de ce village remonte à 1958, date de l'arrivée des premiers migrants en France. Dispersés dans différents logements de la région parisienne, les centres d'hébergement leur permettent de se retrouver régulièrement, à Puteaux (92) ou rue Petit dans le 19e

rapportées dans son livre sur *"Les Soninké en France. D'une histoire à une autre"*, 1996.

¹⁴. Cette partie est largement inspirée du texte rédigé par Hamédy Diarra en décembre 1987 pour la recherche sur *"La fonction immigrée dans les stratégies de développement"* (ATP/CNRS) ainsi que de mes nombreux séjours dans ce village entre 1986 et 1996.

arrondissement de Paris. Aujourd'hui, ils sont environ 80 originaires de ce village en France, dont une vingtaine sans emploi et 25 ayant fait venir leur famille. La première initiative pour le village prise par les migrants remonte à la fin des années 60, quand il est décidé de mettre à la disposition des villageois deux pirogues devant permettre le transport des personnes et des marchandises pendant la saison des pluies. Initiative sans précédent à cette époque, le manque d'entretien et de contrôle sur l'utilisation des pirogues mènera à sa fin rapide. Cinq ans plus tard, c'est la réalisation d'une grande mosquée qui est tentée. Une centaine de migrants participeront à la collecte, mais le projet ne put aboutir ¹⁵.

En réalité, on peut estimer que les intentions de projets d'investissement et de développement à Gagny commencent à être surtout débattues à partir de 1980. Il est question de proposer au village la construction d'une école ou d'un centre de santé, l'école, française il va sans dire, ayant la préférence des migrants malgré l'épidémie de rougeole qui sévit alors. Proposition qui ne fait pas à cette époque l'unanimité parmi les anciens du village, qui ne l'entendent pas de cette oreille. Crainte d'un recul de l'Islam ou rappel de souvenirs douloureux de l'époque coloniale, quand l'armée française imposait par la force la scolarisation des fils de chefs de village ? Toujours est-il que les migrants vont durant deux années tenter de rallier les anciens à cette idée. Très rapidement ils mesurent les difficultés de prendre une telle initiative à partir de la France : ils sont généralement jeunes, peu écoutés et surtout ils doivent "faire leurs preuves", démontrer leur capacité d'organisation en France. Il est donc décidé de créer une association différente de la caisse d'entraide et de prévoyance, qui permette aux migrants de réfléchir hors des systèmes de dépendance directe, tant vis à vis du village que vis à vis des plus "traditionalistes" en France. Tous les migrants ne sont pas ralliés à cette nouvelle initiative, d'autant qu'ils voient se profiler là, et à juste titre, de nouvelles cotisations.

L'originalité des ressortissants de Gagny en France est d'avoir très tôt proposé à une agence de voyage un "contrat d'exclusivité" pour l'achat de leurs billets d'avion pour le Mali ; du coup, tous les dix voyages, l'agence offre un billet gratuit. Vendu à un ressortissant de Gagny en France, les sommes ainsi obtenues sont reversées à la caisse de l'association. Question de confiance entre migrants, peu de candidats se sont proposés pour le premier voyage ainsi obtenu, d'aucuns estimant que le "voyage gratuit" ne pouvait pas se dérouler dans de bonnes conditions. Un des responsables de l'association a donc dû se "sacrifier" pour démontrer qu'il n'en était rien. Un fonds se constitue progressivement, le temps s'écoulant étant consacré à de multiples débats sur ce qu'il faut

¹⁵. Pour finir elle a vu le jour en 1996, et fut financée par quelques migrants issus de la famille du

entreprendre et sur les modalités de sa réalisation. Au cœur des discussions, on retrouve bien évidemment le rapport au village, la manière de prendre les décisions, la volonté de faire participer les villageois aux décisions et aux réalisations. Une école, certes mais en 1982/1983, une nouvelle sécheresse apparaît, les villageois ont de réelles difficultés à s'approvisionner en nourriture, les commerçants de Kayes spéculent et font augmenter les prix. Alors fin 1983, l'idée d'une coopérative d'approvisionnement prend corps, et une association privée est créée en France, dont les statuts sont déposés à la préfecture de Seine-Saint-Denis durant l'été 1984. Parallèlement, le Ministère du plan chargé de l'économie et des finances est contacté à Bamako. Lors de la visite du Ministre en France, les ressortissants de Gagny seront reçus, et la création d'un "Ton"¹⁶ leur sera proposée. Cette coopérative achète en gros les produits de première nécessité au moment où les cours sont les plus bas, pour les revendre au détail aux villageois, s'assurant ainsi un bénéfice sans spéculer. Elle est devenue fonctionnelle dès janvier 1985, et aura permis de créer trois emplois au village dont l'un pour le gérant, un ancien migrant choisi par tous, villageois et migrants, pour son intégrité et malgré le fait qu'il ne sache ni lire ni écrire. J'ai eu l'occasion de suivre à plusieurs reprises l'activité de cette coopérative d'achats : tout y est compté, des bonbons vendus à l'unité aux comprimés de nivaquine (avant la construction du dispensaire), chaque produit vendu devient un bâton tracé à la craie sur le comptoir. Le soir, assisté de jeunes scolarisés, le gérant reprend les comptes et les fait inscrire sur le grand livre. Dès la première année de fonctionnement, la coopérative réalise des bénéfices, qui atteignent aujourd'hui environ 20 000 francs par an.

Il aura fallu cinq années pour réaliser cette coopérative, mais à partir de ce moment, les réalisations initiées par les migrants en accord avec les villageois vont se multiplier ; en septembre 1987, l'école est inaugurée, la première tranche de trois classes ayant coûté 300 000 francs à la seule charge des ressortissants de Gagny en France. Le premier décembre 1988, ce sera le tour du dispensaire, puis le creusement de deux puits, un nouveau dispensaire ... et les projets continuent, cette fois non plus à l'échelle du seul village de Gagny, mais entre les 1 400 migrants du Guidimakha méridional en France et les quelques 28 000 villageois, mais c'est là une autre histoire (Cf. chapitre 7).

marabout

¹⁶ Les "Tons villageois traditionnels" sont des associations d'hommes, de femmes ou de jeunes destinées à assumer des travaux collectifs d'entraide à titre gratuit ou lucratif. Le plus souvent, les recettes sont utilisées pour financer les fêtes au village. Durant la dictature militaire de Moussa Traoré, la dénomination "Tons villageois" sera reprise en vue de "promouvoir et d'accélérer le développement des organisations autonomes des producteurs du monde rural, le Ton villageois est une association à caractère coopératif et mutualiste fondée sur la solidarité et le volontariat des membres" (SALL A., 1989, p. 39 et 40) et le décret N°53/PG-RM du 27 février 1982.

Ces groupements ou coopératives d'achat se sont très rapidement multipliés dans toute cette région des trois frontières. Leur intérêt est évident à plus d'un titre. Avant la création de ces groupements d'achat, la spéculation sur les denrées de première nécessité était importante, notamment durant la période de soudure et les sécheresses. Un calcul effectué pour le Sénégal oriental en 1987 indiquait que les surcoûts pouvaient être de l'ordre de 300 à 400 %, avec les conséquences imaginables sur l'année suivante (GONIN P., 1987). A l'heure actuelle, pour le Sénégal, les groupements font leurs achats chez de gros commerçants à Dakar, et les acheminent par la route jusqu'aux villages. Ce mode de fonctionnement n'est pas possible dans la Région de Kayes, dans la mesure où seul le rail est à peu près praticable pour des transports pondéreux. Quelques camions transitent bien par la Mauritanie ou le Sénégal, mais leur circulation reste sous le contrôle d'une poignée de gros commerçants, qui imposent leur loi pour la fixation des prix des denrées de première nécessité (mil et riz pour l'essentiel). La multiplication des groupements d'achat dans cette région a cependant permis de concevoir des systèmes d'achats groupés limitant la dépendance face aux gros commerçants. Il est certes impossible d'affirmer que ces coopératives ont à elles seules limité les fluctuations des prix des denrées alimentaires ; l'évolution politique et les mesures gouvernementales ont elles aussi eu une influence certaine dans l'organisation des marchés agricoles. Mais aux yeux des villageois, de ceux qui ont été à l'origine de ces groupements, leur impact est net, certains estimant même que leur simple existence a "moralisé" le marché.

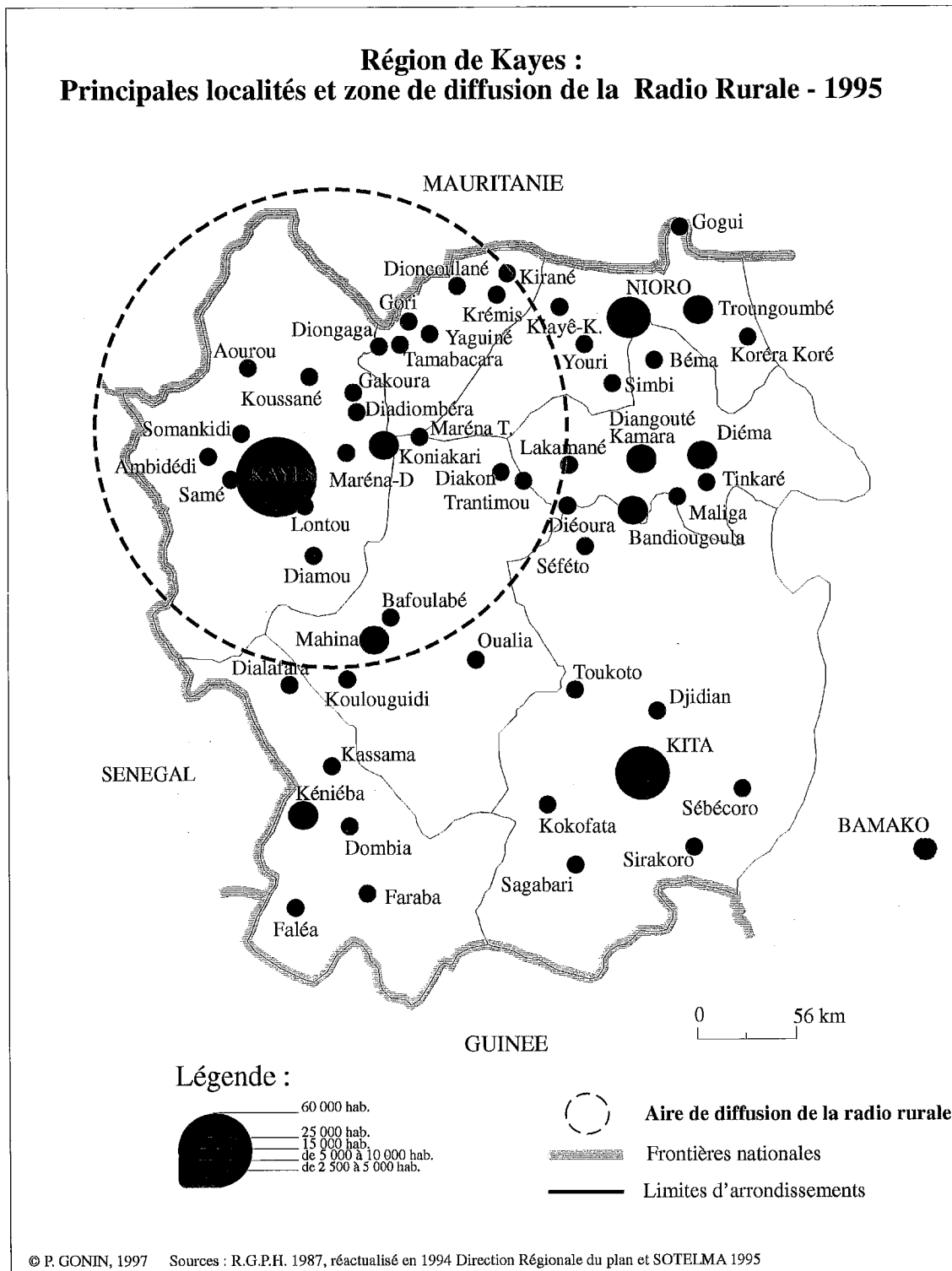
L'autre incidence se produit en France, elle est même certainement à l'origine de la diffusion de cette innovation. On peut estimer qu'à l'heure actuelle, toutes les communautés villageoises de France ont une ou plusieurs coopératives d'achat. Souvenons-nous, à l'origine de cette circulation migratoire, le migrant avait contracté une dette envers le Kagumme, l'envoi d'argent devant compenser la diminution de la force de travail dont celui-ci pouvait disposer. Or, les migrants évaluaient la durée possible d'un sac de riz ou de mil, et ne comprenaient pas les demandes répétées pour de nouveaux mandats. Ou plus exactement, ils savaient qu'ils ne pouvaient pas intervenir dans l'usage de leurs propres économies. En effet, l'argent envoyé très régulièrement pour l'achat de nourriture n'était pas systématiquement et totalement consacré à cet usage, et l'ostentation aidant, d'autres achats venaient s'y substituer, ce que tous les migrants ont pu constater lors de leurs séjours "vacances" au pays. Face à l'impossibilité d'une intervention directe quant aux achats effectués avec leur argent, ils ont utilisé la communauté villageoise en France pour décider des achats prioritaires dans la concession. Le sac de riz ou de mil, l'huile ou le sucre, les fournitures scolaires ou le pétrole nécessaire pour les lampes sont

directement commandés en France, réglés à un responsable de la coopérative installé en France, et les fournitures peuvent alors être retirées au village. Ainsi une double comptabilité, en français mais aussi quelques fois en arabe, est tenue, l'une par le gérant au village, l'autre par son représentant en France. L'instrumentalisation des pouvoirs que procure une position s'installe donc progressivement et dicte les règles d'usage entre ici et là-bas. Mais pour qu'un tel dispositif fonctionne pleinement, il restait à améliorer les circuits de communication au sein de l'espace migratoire. Pour la région de Kayes, la radio rurale va être l'outil essentiel de cet espace relationnel en construction.

Radio diffusion, messages d'Afrique et "village planétaire"

"S'il est vrai que la pluie arrose la campagne pour les paysans, que l'herbe pousse sur la terre pour les bergers, que l'eau coule dans les fleuves pour les pêcheurs, alors la radio rurale de Kayes, elle aussi transmet pour vous paysans, bergers, et pêcheurs". C'est avec cet extrait d'une chanson de Siriman Sissoko, un griot Khassonké qui chante les louanges des réalisations en cours et au service du développement, que la Radio Rurale de Kayes introduit ses programmes. Son champ radiophonique n'est pas que de l'espace de départ, il appartient aussi au monde de la circulation migratoire. En France les initiatives se sont multipliées pour faire de cette radio un outil pour l'échange entre cultures, la diffusion d'informations et le soutien aux initiatives de mises en relation entre ce qui se fait en France et dans la région de Kayes.

Carte 11 : La Radio Rurale de Kayes



L'espace migratoire est bien double : à partir des lieux de départ, les informations et les témoignages, ainsi que des émissions de formation, circulent. Dans les lieux d'arrivée, le soutien à la radio s'organise, des émissions produites en France sont régulièrement émises sur les ondes, qui permettent entre autres d'informer les villageois sur la situation actuelle de l'immigration. Par ailleurs des "Sunka Yinbe" ou "Causeries de nuit" sont organisées en France par l'Association pour la solidarité Franco-Malienne, durant lesquelles chanteurs, danseurs et percussionnistes présentent des spectacles en soutien à la Radio Rurale de Kayes. Quant aux émissions produites à Kayes, elles sont diffusées par Paris Plurielle. D'autres projets sont en cours de réalisation, notamment à l'initiative de Radio Canal Sambre, qui, avec le soutien du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, participe au développement des actions portées par la Radio Rurale de Kayes, en proposant un suivi technique, un complément de formation, voire même la radiodiffusion d'émission en français pour les enseignants des écoles fondamentales perdus dans leur village et n'ayant pas souvent l'occasion de se déplacer pour parfaire leur formation pédagogique. Quant à l'Association Les Amis du Village Planétaire, elle se propose d'être le relais des messages à la famille, au village, aux associations ou coopératives par la mise à disposition d'un fax permettant de faire parvenir les messages à la radio (Cf. annexe N°5).

Là encore, l'histoire de cette radio est révélatrice des profondes transformations que connaissent tant la région de Kayes que son espace migratoire. Elle est un des instruments disponibles d'information, de formation, d'éducation et de sensibilisation en direction de la population rurale. Explicitement tournée vers des intentions de développement, elle a vu le jour dans le cadre des accords de coopération entre le Mali et l'Italie. Imaginées en 1987 par deux ONG italiennes, Terra Nuova et Gao-Cooperazione Internazionale, les émissions ont débuté le 1er août 1988. Les documents de l'Association des radios diffuseurs de Kayes pour le développement rural rapportent les deux phases de son évolution. A l'origine de sa création, l'ONG Gao accorde une place prépondérante aux actions de communication dans un objectif de désenclavement et de soutien aux actions de développement. Dans ce cadre les paysans sont des "*sujets actifs du processus de communication et non (de) simples récepteurs*", et c'est à ce titre qu'il est proposé comme slogan à la campagne de lancement "une radio pour et par les paysans". Émettant sur une zone comprenant près de 400 villages, où l'action des migrants est importante, il est proposé de soutenir les investissements sociaux, d'infrastructures et productifs en rompant le silence qui les entoure. Mais l'appui financier de la coopération italienne à cette radio prenant fin en février 1989, les associations de développement de cette zone décident de renforcer leur soutien à la radio, et parmi elles, quelques-unes constituent un

Comité de gestion dès septembre 1989. Une nouvelle association voit le jour en mai 1992 (ARKDR) ; composée de quinze associations ou ONG de la région de Kayes, elle bénéficie de l'appui de différentes collectivités territoriales françaises et d'ONG de solidarité franco-malienne.

Disposant actuellement d'une dizaine de salariés, la Radio Rurale de Kayes avait déjà en février 1995 produit 7 816 émissions d'une quinzaine de minutes chacune ¹⁷, toutes en langues locales. Mais le fait certainement le plus remarquable est de constater la très forte implication des associations de développement intervillageois dans cet outil. Parmi les membres du Conseil d'Administration, on retrouve bon nombre d'anciens migrants, qui pour certains se sont connus en France, ont suivi les mêmes formations, et ont voulu faire de cette radio un instrument majeur du développement de leur région. Très écoutée par la population, elle intervient directement pour le désenclavement. Elle remplace le téléphone qui fait défaut, pallie aux carences des services postaux, met en contact quasi instantanément ceux qui utilisent son service de messagerie. Son efficacité est remarquable ; j'ai pu à plusieurs reprises utiliser ses services pour annoncer les déplacements que j'avais à effectuer, et les réunions proposées avec des responsables villageois ont ainsi toujours pu se tenir dans de très bonnes conditions.

Ainsi parmi les milliers de messages qu'elle répercute, la sélection de 100 messages pour 250 diffusions sur une période de quelques jours en août 1997 nous révèle l'utilisation faite de cette messagerie (Cf. annexe N°6) :

Tableau 3 : La Radio Rurale de Kayes et ses messages

| | | |
|---|------------|------------|
| Messages en provenance du Mali | | |
| Messages personnels | 48 | |
| Avis de vol | | 5 |
| Avis de décès | | 21 |
| Nouvelles à la famille, avis de recherche | | 22 |
| Messages collectifs | 46 | |
| Associations nouvelles et traditionnelles, ONG | | 24 |
| Secteur privé | | 5 |
| Services déconcentrés de l'Etat | | 8 |
| Services Publics | | 9 |
| Messages venant d'ailleurs (France et autres pays d'Afrique) | | |
| Personnels | 5 | 5 |
| Collectif (ONG) | 1 | 1 |
| Total | 100 | 100 |

¹⁷. Secteur socio-économique : 2 710, secteur socio-culturel : 2 046, secteur santé : 928, secteur Alphabétisation : 2 132 émissions

Au-delà d'un simple décompte ordonné des messages, cet "inventaire à la Prévert" indique bien, quand on examine le contenu et les émetteurs de ceux-ci, le rôle essentiel de cette radio : maintien du lien social par delà les distances par l'annonce de mariages, de décès ou de maladies ; organisation des initiatives de développement par la convocation des réunions de tout type ; information des populations locales par les diverses administrations ... Ainsi, après avoir interrompu la fourniture d'électricité le temps de changer la pompe d'injection, puis le temps de la tester, l'EDM n'oublie pas de rappeler à ses abonnés qu'ils doivent payer leurs factures ; quant au Gouvernorat, il va même jusqu'à profiter de l'existence de la radio pour convoquer le gouverneur lui-même à une réunion, à moins qu'il ne s'agisse de faire savoir aux autres participants que celui-ci sera présent.

Ce service offert par la radio rurale est largement utilisé par les populations locales ainsi que par les différentes formes d'organisations collectives, et semble l'être beaucoup moins par ceux qui se situent hors de cette région. Mais les dates retenues, le nombre réduit de messages analysés ne permettent pas de conclure à une désaffection de la part de ceux de l'extérieur. Il est par contre intéressant d'analyser les contenus des messages et l'origine de ceux qui les émettent.

Les messages personnels se répartissent en deux grandes catégories, les avis de décès et les nouvelles transmises à la famille. Cette catégorie hétérogène regroupe les messages annonçant déplacements, hospitalisations, demandes d'envois d'argent, avis de recherche de personnes ou d'animaux, souhaits de rencontre entre personnes dont l'appel aux services de marabouts.

Les messages collectifs se divisent eux aussi en deux grands secteurs : tout d'abord celui du monde des associations, nouvelles mais aussi traditionnelles, et des ONG maliennes et étrangères. Sur 24 messages, 7 émanent de structures étrangères et tout particulièrement d'une ONG française très implantée dans cette région, 15 d'ONG maliennes dont les Associations de développement, 2 d'associations traditionnelles. L'autre secteur correspond aux services publics, au gouvernorat et à ses directions, qui utilisent aussi ce mode de communication. Les messages des associations et des services déconcentrés de l'État ont des contenus relativement similaires : on y fait surtout part des réunions ou de la venue d'une délégation. Quant aux services publics, ils utilisent la radio pour annoncer des coupures de courant, des délestages, des pannes mais aussi pour rappeler aux usagers qu'ils doivent payer leurs arriérés de facture.

Il est évident que cet outil, enjeu de pouvoirs multiples, est aussi très fragile, et son Conseil d'Administration tout comme l'ARKDR, et ses différents partenaires y compris ceux de la coopération décentralisée, sont attachés au maintien de ce service. Outil indispensable pour combattre l'enclavement, la radio souhaite étendre sa zone de diffusion et mieux couvrir le cercle de Yélimané, l'autre zone de forte migration en direction de la France. Mais avant tout, cette radio met en avant un concept de communication des plus novateurs, elle est la radio des paysans, de la population, au service de tout ce qui est du domaine de l'innovation. Elle est un des nœuds majeurs de tous les réseaux existants dans cette région. Des jeunes de 80 des 400 villages qui reçoivent de nos jours les émissions de cette radio ont été formés pour produire des émissions. Et c'est aussi pour cette raison que l'ancien pouvoir en place avait tenté de limiter son influence en lui interdisant de passer des annonces ou autres avis personnels ou d'intérêt collectif. Depuis 1991, la radio rurale dispose de toutes les libertés et entend bien les utiliser. Ces messages occupent une place importante dans les services rendus à la population, mais ils sont aussi une des sources d'autofinancement, en un mois ils rapportent entre 300 000 à 400 000 francs CFA.

Disposer de correspondants dans les villages est d'un intérêt évident, puisque les émissions de cette radio écoutée par une population paysanne, sont faites par eux et pour eux. Et les associations de développement l'ont bien compris ; ainsi l'Association Régionale des Coopératives Agricoles de Kayes a pris en charge les indemnités d'une dizaine de producteurs d'émission, qui interviennent en direct sur les améliorations techniques des productions agricoles ; par ailleurs, des animateurs de projets interviennent, eux aussi en direct, sur le thème du développement, tout comme des associations de femmes.

L'entre deux et la noria complexifiée

Les associations en France et celles qui leur correspondent au village, tout comme les outils de mise en relation entre les différents lieux de cet espace migratoire, ont fini par introduire du nouveau. Certes les mises à distance produisent de l'aliénation (BRUNET R. et DOLLFUS O., 1990, p.23). Les migrations de travail ont été tout à la fois processus de déstructuration sociale des villages d'origine par le départ d'une fraction significative des forces vives, et de déterritorialisation modifiant les rapports de force au sein des groupes qui avaient produit ces territoires. Mais cette aliénation produit à son tour d'autres formes de représentations et de gestion des espaces concernés, construisant de nouveaux rapports sociaux. Dans le cadre de cette circulation migratoire, la mise en place des investissements sociaux, d'infrastructure et productifs et leur multiplication ont fini par transformer la situation localement.

Les projets de développement initiés par les migrants, et discutés dans le meilleur des cas avec les villageois, sont originaux par ce qu'ils produisent. Par ces projets imaginés par une population faiblement scolarisée et peu alphabétisée, ces hommes, et principalement ceux qui sont en France, mais aussi de plus en plus les femmes qui les ont rejoints dans le cadre du regroupement familial, s'ingénient à articuler différentes échelles de références : échelles spatiales, dans un premier temps au sein d'une même famille séparée par la circulation migratoire, dans un second temps dans les communautés villageoises par l'entremise d'associations aux ramifications les plus diverses, intervillageoises plus récemment. Une autre échelle est articulée par ces communautés séparées par quelques milliers de kilomètres : celle des instances de décision où les questions de pouvoir sont au cœur des stratégies élaborées par les uns et les autres. L'ascendance des anciens sur les plus jeunes est fortement contestée, et on lui substitue non sans conflit une autre reconnaissance, celle de la compétence. Les comités des anciens sont toujours présents, rien ne se ferait sans eux, mais les jeunes proposent de plus en plus, prennent l'initiative, et lorsque toutes les conditions sont réunies pour une bonne concertation, font valider leur proposition par les structures traditionnelles. Conflictuelles dans certains cas, négociées dans d'autres, les décisions prises s'inscrivent dans le cadre des structures sociales existantes, y compris en sollicitant l'intervention de modérateurs et conciliateurs. Les exemples rapportés démontrent qu'il existe aussi une réelle volonté d'articuler les échelles temporelles. L'école de Gagny ne pouvant pas de prime abord être réalisée face à l'opposition des plus anciens, la proposition d'une coopérative d'achat a été aussi le détour obligé pour faire évoluer les mentalités. Le temps écoulé permet cette accumulation de connaissance, favorise de nouvelles appropriations des initiatives retrouvées en migration.

Le séjour à l'étranger reste douloureux, il sépare les familles pour des périodes de plus en plus longues ; les migrations de travail sont au centre d'une exploitation exacerbée par les concurrences et les modalités de fonctionnement de nos sociétés modernes, mais elles offrent aussi une position avantageuse que les migrants du bassin du fleuve Sénégal ont su saisir. Par l'entremise de la Radio Rurale de Kayes, et des coopératives d'achat, un sac de riz ou de mil peut être commandé dans un foyer de Paris, Rouen ou ailleurs et mis à la disposition des familles quelques heures plus tard au village. Le dramatique handicap de la région de Kayes, son enclavement, est donc bien fonction de l'échelle d'analyse, les liens tissés entre les différents lieux de l'espace migratoire modifiant aussi la perception de ceux qui pratiquent cet espace. Ces communautés vivent et pratiquent la multispatialité.

Les initiatives des migrants du fleuve, relayées par les ONG et les coopérations bilatérales et décentralisées, ou en concurrence avec elles, mettent en relation des lieux disjoints ; mais ceux-ci appartiennent d'abord à ceux qui ont construit cet espace migratoire. L'entre-deux, celui de l'aliénation, des difficultés liées à l'éclatement de la pluri-appartenance, de l'impossible emboîtement des espaces de référence, connaît ainsi une transformation en profondeur. Bien évidemment cette revendication d'être de deux espaces est loin d'être reconnue politiquement, la non reconnaissance de leurs droits politiques excluant les migrants de l'espace d'accueil. Mais si les expulsions de migrants d'Afrique noire sont plus largement connues et commentées, rares sont les reportages démontrant que des articulations entre territoires de cette circulation migratoire sont possibles. Des améliorations certaines se sont cependant produites ces dernières années, au premier rang desquelles l'abrogation le 9 octobre 1981 du décret de 1939 limitant l'accès des étrangers aux associations et leurs possibilités de constituer des associations de droit privé régies par la loi de 1901. Sans être exhaustif, le dépouillement effectué dans le cadre de l'étude Panos (1992), pour la période 1981-1991, des déclarations au Journal Officiel pour la région parisienne et le département de la Seine-Maritime, révèle l'existence de 195 associations déclarées, dont 174 signalent le pays d'origine. Toutes concernent les trois pays du bassin du Fleuve Sénégal à l'exception d'une association de migrants originaires de Guinée Conakry. *« Les 173 autres se partagent en : 73 associations maliennes, 82 sénégalaises, 18 mauritaniennes. Soit 42,2%, 10,4% et 44,4% respectivement par pays. On retrouve ici, de façon globale, une répartition quasi identique à celle des populations immigrées de ces trois pays »* (Institut Panos, 1992, p.36).

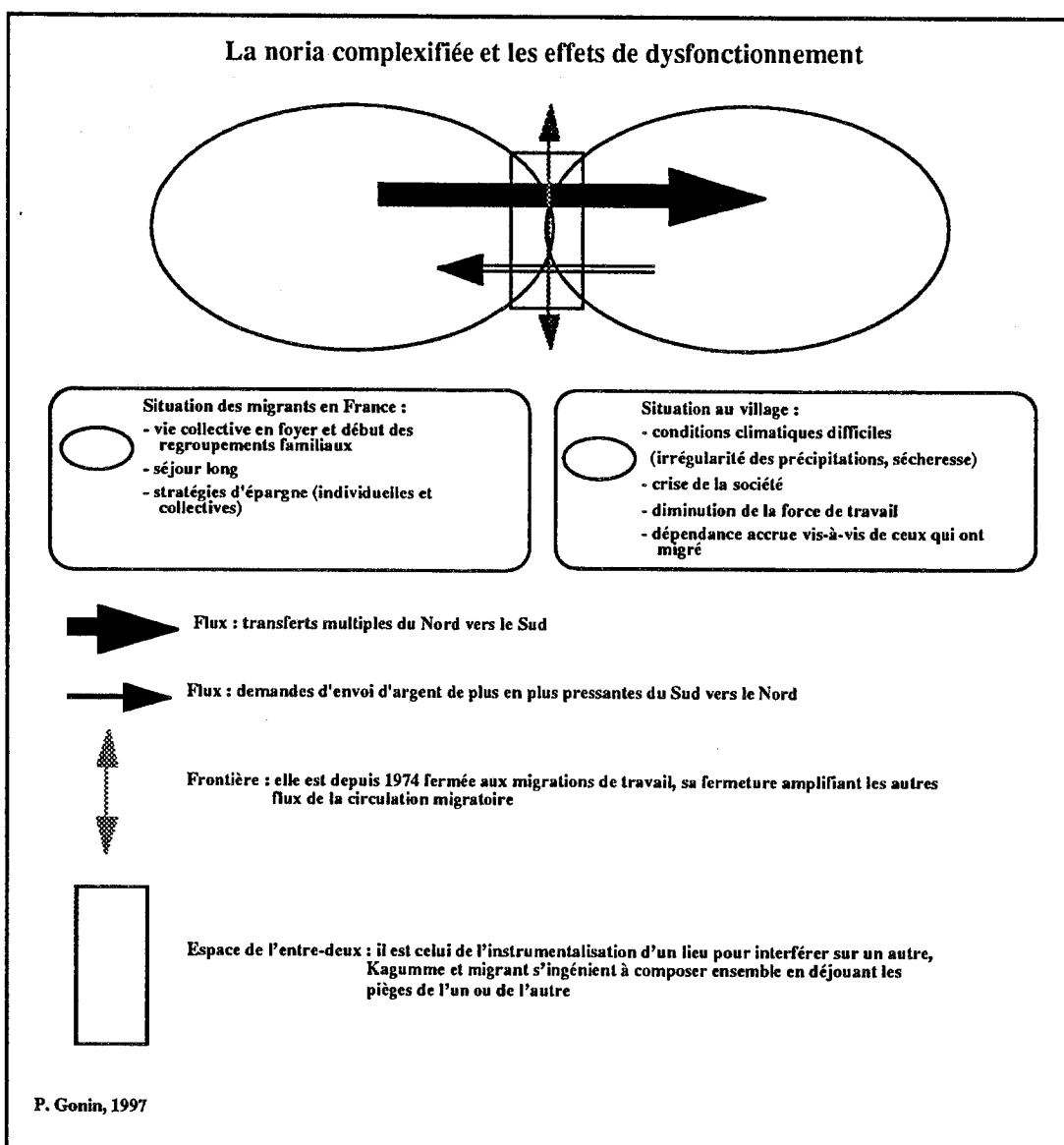
Comment interpréter cette forte tendance à vouloir que les associations villageoises soient reconnues officiellement ? Ch. Daum, rapporteur de cette étude, estime qu'elle correspond à la transformation des associations villageoises en structures pour le développement, qu'elle traduit la reconnaissance des compétences des plus actifs et contribue à *« l'émergence de leaders qui s'étaient investis dans le mouvement syndicaliste ou dans les conflits de foyers par exemple. Il importe dès lors peu, au regard de cette logique, que la personne désignée soit d'origine noble, fils de chef de village ou au contraire descendant d'esclave »*. Dernier intérêt de ces déclarations au Journal Officiel : les migrants seraient en meilleure position pour revendiquer un partenariat avec les ONG et faciliteraient ainsi leurs demandes de financement.

Quant à M. Timéra (1996) dans son ouvrage *« Les Soninké en France »* il propose une autre lecture de cette multiplication des associations : *« La volonté de fonder des associations sur les modèles de la démocratie et de la compétence et non plus sur ceux de la naissance et de l'âge est très forte et cherche à se réaliser entre plusieurs compromis. En*

fait, si les prérogatives liées au statut et à l'âge perdurent encore, elles tendent parfois à devenir plus symboliques qu'effectives ». Pour cet auteur, « les “projets de développement” représentent des projets de maintenance sociale, et non de transformation, qui confortent tant bien que mal les pouvoirs locaux traditionnels et cherchent à résorber le déficit général créé par l'émigration » (TIMERA M., 1996, p.73). Si dans le premier cas, on peut estimer qu'il y a en partie une lecture peu critique de ces projets, tandis que dans le second, la question du développement ne serait pas abordée en tant que telle, l'auteur s'intéressant surtout à la France, il faut surtout remarquer qu'aucun de ces auteurs ne définit réellement ce qu'il entend par “développement”. Celui-ci reste alors une catégorie vague et globale.

Il est effectivement nécessaire de rendre compte des transformations en cours dans leur complexité et des tendances contradictoires des actes des uns et des autres. Sont bien en jeu des questions de pouvoirs acquis, à conquérir, revendiqués par certains, refusés par d'autres. Le pouvoir économique, même mieux contrôlé par l'entremise des groupements d'achat par exemple, ne suffit pas à résoudre la question de l'organisation d'une société confrontée à une pluri-appartenance spatiale. Parmi ces associations, une diversité de situation existe : quelques-unes sont attachées à une catégorie sociale du système d'ordre, d'autres plus nombreuses s'adressent à la communauté villageoise, et il est vrai que le choix des personnes, de leur place dans les bureaux des associations est loin d'être anodin et résulte toujours d'intenses négociations. Et dans ce cadre tout est possible. Certaines associations ont proposé une composition savante respectant compétence, principe de séniorité et système d'ordre, d'autres n'affichent pas cette volonté de compromis.

Figure 9 : La noria complexifiée



Source : d'après P. GONIN et J.-P. RENARD, 1995

En réalité, à ce stade de développement d'associations formellement reconnues, et pour la période des années 80, la logique globale qui dicte leur émergence est double. Elle affirme d'une part la revendication d'appartenir à un pays qui, de pays d'arrivée dans le cadre des migrations de travail, est devenu aussi pays d'installation de par l'allongement de la durée de séjour en France. Ce sentiment d'appartenance est d'autant plus important aux yeux des migrants que leur place en tant qu'ouvriers immigrés est fortement remise en cause par la fin du plein emploi et la très forte augmentation du chômage. Cette multiplication des associations officiellement déclarées correspond d'autre part à une instrumentalisation explicite des avantages que procure le pays d'installation par rapport à celui de départ. Certes le pouvoir économique des castes a disparu, mais les autres demeurent, et ils ne sont pas que formels. Ainsi de ce projet de maternité intervillageoise à Maréna, dont des

ex-migrants de quatre villages du Diombokhou m'ont rapporté l'histoire. Une question délicate devait être réglée : où construire ce bâtiment ? En migration, le débat avait été difficile mais il s'était tenu dans de bonnes conditions, et malgré les recommandations des migrants aux chefs des villages quant à la manière d'aborder cet aspect du projet, la première rencontre en Afrique fut houleuse, chacun revendiquant la construction de ce dispensaire-maternité dans son village. Il y a eu, et il y a encore, des négociations permanentes, y compris conflictuelles, entre associations villageoises déclarées loi 1901 et structures traditionnelles des villages, ces dernières cherchant de façon plus ou moins explicite à maintenir, voire à réinstaller, les hiérarchies existantes. Autre facteur à prendre en compte, l'arrêt des migrations de travail en direction de la France, ce qui signifie que les jeunes qui dans les années 70 et 80, ont initié ces investissements sociaux, d'infrastructure et productifs ont vieilli ensemble, leurs plus jeunes frères, voire leurs propres enfants ne pouvant plus les rejoindre en migration. Avec l'âge, leur position dans la séniorité a évolué, et ils ont aujourd'hui eux aussi une position avantageuse à défendre. Dernier élément, et non des moindres, la présence dans les villages d'ex-migrants qui justement connaissent les avantages qu'a procuré le séjour en migration ; l'entente entre communautés de France et au village n'est alors pas toujours des plus simples.

A quelles conditions peut-on parler de "projets de développement" ? Ces projets ont effectivement d'abord été de "maintenance sociale", leurs objectifs étant de prendre des initiatives au village dans un contexte difficile, celui de l'éloignement et de la prégnance sur le plan politique et social des formes d'organisations sociales originelles. Il y a bien là contribution de ceux de l'extérieur à un processus de reterritorialisation, et il a été possible de par les flux migratoires. Processus en cours, l'entre-deux produit par les mises en relation entre les lieux multiples de cette circulation migratoire est ainsi l'espace d'une instrumentalisation où les potentialités d'un lieu sont utilisées pour modifier les règles de fonctionnement d'un autre et la position qu'on y occupe.

Pour finir, la réalisation d'investissements sociaux, d'infrastructure et productifs coûte cher aux migrants, d'autant plus qu'il ne suffit pas de construire des écoles, des dispensaires, des maternités, des bureaux de poste ou des périmètres irrigués, encore faut-il les faire fonctionner, les gérer et les entretenir. Ainsi une école construite oblige à assurer aussi le logement des enseignants, quand ce n'est pas leur salaire. De même le creusement d'un puits s'impose à proximité de l'école, ainsi que de nouveaux frais pour les familles du fait de la scolarisation des plus jeunes ; ces frais sont là encore couverts par les émigrés qui ont souhaité l'école. On est bien confronté à une juxtaposition de

dépenses liée à la survie des familles, aux tendances ostentatoires, souvent reprochées aux plus anciens mais qui ne sont pas de leur seul fait, aux investissements dans le cadre des projets. Si le pouvoir économique a effectivement changé de main, comment le faire reconnaître par ces sociétés très hiérarchisées ? Peut-on dans ce contexte de dépendance d'un lieu sur un autre parler de développement et surtout à quelles conditions ?

Chapitre 6 :

Migrations de travail et investissements collectifs

“L’espace est le produit (du) système d’acteurs, et en quelque sorte lui ressemble : espace dis-moi qui te fait, je te dirai ce que tu es.”

(BRUNET R. et DOLLFUS O., 1990)

Les migrants originaires de l’Afrique de l’Ouest, même lorsqu’ils s’installent de façon durable dans leur pays d’accueil, non seulement maintiennent des relations étroites avec leur pays d’origine mais s’ingénient de plus à vouloir le développer. Démarches altruistes ? il n’en est rien. Les investissements sociaux, d’infrastructures et productifs initiés de l’étranger sont en réalité une nécessité pour modifier les rapports qu’entretient le migrant avec sa famille d’origine. Les premiers projets de migrants originaires de l’Afrique de l’Ouest remontent à plus de trente ans ; aujourd’hui leur nombre dépassant les quatre cents réalisations, nous disposons d’un recul et d’un échantillonnage suffisants pour appréhender cette réalité dans sa globalité.

On aurait pu penser que la fermeture des frontières des pays d’Europe à l’encontre de ceux du Sud allait fragiliser ces réalisations pour une raison simple, les candidats au départ ne pouvant plus, en théorie, rejoindre ceux de leur village en migration et contribuer eux aussi aux investissements sociaux, d’infrastructures et productifs. Tel n’a pas été le cas, c’est même le phénomène inverse qui s’est produit. La fermeture des frontières a multiplié les flux (pris ici au sens le plus large) entre la vallée du fleuve Sénégal et les pays d’installation de ceux qui l’ont quittée. Tout au plus les pays d’accueil se sont-ils diversifiés, et ce facteur a complexifié les réalisations pensées de l’étranger par des enfants de ces villages sahéliens. Dans la mesure où nous sommes confrontés à une multitude de faits forts divers, voire contradictoires dans les objectifs affichés et les moyens mis en œuvre pour réaliser ces investissements sociaux, d’infrastructures et productifs, on fera appel à un artifice de type théorique dans l’objectif de proposer une modélisation de ces sociétés devenues multi-spatiales (chapitre 9).

Ces migrants, véritables “fiseurs d’espace” aux territoires éclatés, ont tout de même un parcours remarquable : ruraux, ils sont devenus des urbains qui investissent dans leur

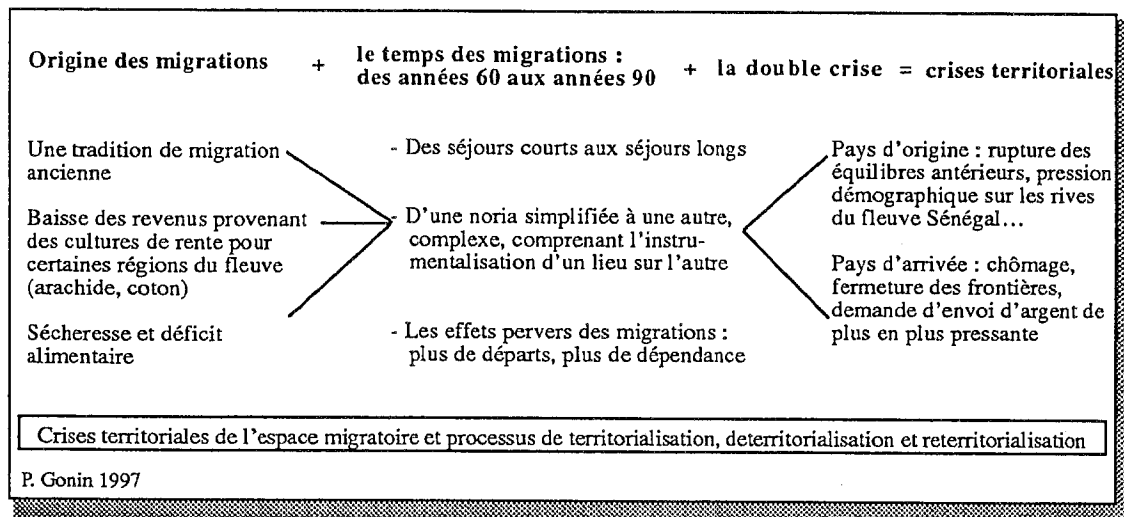
campagne et pour un intérêt communautaire. De ce point de vue ils sont des bâtisseurs qui recomposent les territoires qu'ils ont quittés. Mais l'espace géographique ne se réduit pas uniquement au visible, il inclut aussi les rapports qu'entretiennent les individus avec ces territoires éclatés. Comment un jeune qui n'a pas encore fait lui aussi le grand voyage, imagine-t-il le pays où séjourne son père ou son grand frère ? Quelle image est véhiculée par les migrants qui résident dans leur village quelques jours tous les deux ans ? De même, comment un migrant, installé en France, ou dans tout autre pays européen, "regarde"-t-il son village d'origine lors de ces séjours de "vacances" ? Malgré toutes ces médiations et les perceptions déformées dans ce qui régit les relations entre ces territoires éclatés, une certitude demeure : les liens qui les unissent ne se sont point distendus.

Équation des migrations de travail pour l'Afrique de l'ouest

Ceux qui ont migré à l'origine étaient donc de jeunes hommes, célibataires qui ont cherché par des séjours courts à épargner pour envoyer de l'argent à leur famille (la raison de leur départ), s'assurer un pécule personnel et faire état lors de leur retour des réussites du voyage entrepris. Certains ont duré en migration, se sont mariés, ont eu des enfants en Afrique, voire en France s'ils ont souhaité et pu bénéficier du regroupement familial ; d'autres sont retournés s'installer au village. La présence en France est donc affaire individuelle mais aussi gestion collective, celle du niveau familial, celle correspondant au village. La durée en migration a été durant de nombreuses années le fruit d'équilibres précaires entre choix individuels et contraintes collectives. Des facteurs externes vont alors venir modifier le système de gestion des flux.

Dans ce champ migratoire la rupture sera double, l'une s'inscrit dans le pays d'origine, l'autre dans le pays d'arrivée. La nécessité pour le migrant de gérer sa double territorialité l'oblige à penser leur articulation pour répondre à cette double crise. Cette nécessité est apparue progressivement et a impliqué une lente évolution des mentalités mais aussi des modes de représentation des espaces vécus.

Figure 10 : L'équation des migrations de travail, des années 60 aux années 90



Dans les années 60 et pour un pays comme la France, si les conditions de travail étaient particulièrement pénibles, il était par contre relativement facile pour un migrant de l'Afrique de l'Ouest de trouver du travail. Un séjour court suffisait à remplir les conditions pour une épargne conséquente et suffisante. Cette situation va progressivement être remise en cause par une réglementation de circulation aboutissant à la suspension de l'immigration (1974) et à la fermeture des frontières. A cette entrave à une certaine liberté de circulation est venue s'ajouter une plus grande difficulté à trouver du travail, ce qui limita aussi les possibilités d'une grande mobilité de ceux du Sud. Les conditions de séjour dans un pays européen sont devenues plus difficiles et aléatoires. Puisque cette noria simplifiée est aussi affaire collective, et que la famille ne participait pas du voyage, la durée à l'étranger sera fonction des objectifs fixés individuellement par celui qui a migré, et collectivement par les communautés (familiale, villageoise...). Ceux qui bénéficient d'une carte de séjour et d'un travail vont devoir prolonger leur séjour, ce qui les oblige à penser d'autres formes d'insertion en France. Pour maintenir leur identité spécifique, ces migrants vont ainsi investir dans leur pays d'origine. Dans ce contexte, ne peut-on pas émettre l'hypothèse que les investissements sociaux, d'infrastructures et productifs sont aussi facteurs d'insertion positive en France et contribuent à l'émergence d'une nouvelle identité transnationale (Cf. troisième partie) ? L'autre crise correspond à celle que traversent au même moment les villages d'origine.

Ces villages vivent au rythme des migrations, des allers et retours de leurs membres, de l'attente du mandat ou de la lettre contenant l'argent apporté par un des leurs. Globalement les conditions climatiques ne se sont pas améliorées durant près de vingt ans, et même si

les pluies sont redevenues suffisantes, leur irrégularité et l'intensité des averses continuent à dégrader les sols. Mais fait plus grave, la force de travail disponible pour les travaux agricoles a diminué, le système antérieur répartissant travaux collectifs et travaux individuels sur chaque champ a largement été remis en cause, les plus jeunes, aux dires des plus anciens, n'ont plus d'ardeur au travail. Durant les séjours courts, les vacances de ceux qui viennent des pays du Nord, une incompréhension s'installe. Les anciens ne comprennent pas le comportement de leurs enfants, devenus aux yeux de certains d'entre eux des "toubabs". Si leur peau est toujours noire, l'intérieur se serait "blanchi". Comme les "blancs", tout en se reposant, ils donnent un avis sur tout, prodiguent des conseils, ordonnent même dans certains cas, faisant fi de toutes les règles minimales régissant les relations entre personnes de castes ou d'âges différents. L'apparition de ces comportements se date avec précision : les années 70. Nous l'avons vu, certains migrants vont même arrêter leurs dates de "vacances" en fonction des tâches agricoles au village et des conditions climatiques : les mois de janvier et février, secs, sont préférables à la saison des pluies, période de labour et de travaux des champs intensifs. Or durant ces séjours, ils constatent l'absence de changement notable par rapport à l'époque où ils étaient encore présents ; ainsi, malgré le fait que la sécheresse ait diminué d'intensité, les greniers ne sont plus suffisamment remplis. S'ils ont instrumentalisé leur position en France pour imposer dans la négociation les groupements d'achats, ils subissent aussi les pressions des Kagumme, qui dans certains cas en arrivent même à les menacer de vendre une partie du capital investi au village. Et durant ces séjours-vacances, ils ne peuvent que constater la non maîtrise de ce qui se passe au village et la non reconnaissance effective de leur pouvoir de décision.

Cette double crise implique donc une durée plus longue en migration pour ceux qui disposent d'une carte de séjour et d'un travail régulier. Mais elle va aussi profondément modifier les comportements au sein de cette circulation migratoire, notamment ceux des futurs candidats au départ et de ceux qui doivent durer à l'étranger, ainsi que la nature des relations entre ici et là-bas. Enfin elle oblige à redéfinir les projets migratoires des uns et des autres, des communautés villageoises, qu'elles soient en Afrique ou en France. Cette double crise débouche donc sur une troisième crise, dont les rapports aux différents territoires de cet espace migratoire constituent le cœur. Choix individuels et décisions collectives s'entrecroisent pour reconstruire de nouvelles mises en relation entre les territoires de cet espace migratoire, la réponse à cette double crise profonde, complexe, aux multiples facettes passant par la redéfinition des objectifs de vie dans chacun de ces territoires.

Une première réponse à cette crise territoriale est perceptible dans l'augmentation du nombre des demandes de regroupement familial, ce qui pourrait signifier à terme la fin de cet espace migratoire. Cette pratique est le fait d'une deuxième ou troisième génération de migrants, et a provoqué la constitution d'une catégorie jusqu'alors inconnue dans ce procès migratoire, celle dite des enfants de la seconde génération. Les quelques travaux consacrés à ce champ spécifique sont récents¹⁸. Les analyses sont surtout proposées à partir de la France, et on ne dispose pas encore d'une réelle mesure des intentions de s'engager sur cette voie pour ceux qui sont mariés, et vivent seuls en migration depuis dix ou vingt ans. De plus cette transformation importante de la circulation migratoire est-elle abordée à partir du pays de départ ? Très peu d'informations sont disponibles sur ce que pensent les Kagumme, ou les épouses susceptibles de partir. Par contre, nous savons tous que le regroupement familial n'implique pas l'abandon de la communauté villageoise en migration, que ces familles, et tout particulièrement les hommes, participent à ses réunions et contribuent aux investissements sociaux, d'infrastructures et productifs. Nous savons aussi que quelques femmes s'engagent dans des formes de regroupement des femmes migrantes de leur village, où elles abordent aussi à leur manière la question du rapport au village¹⁹.

La deuxième réponse, largement majoritaire, se concrétise par les projets collectifs et d'intérêts villageois ; elle est aussi conséquence des difficultés pour satisfaire aux conditions permettant le regroupement familial. Les migrants vont chercher à donner un autre contenu à leur séjour à l'étranger, il n'est plus uniquement lieu où l'on se procure du numéraire mais aussi lieu d'acquisition de connaissances et de nouveaux savoir-faire. Cette réponse obligera à pénétrer en profondeur les sociétés des pays d'installation et d'origine et à ne plus se suffire d'une utilisation des avantages que chaque espace procurait. Les projets initiés par les migrants sont à analyser dans ce contexte, où les objectifs sont devenus la réappropriation de l'espace de départ : les villages, et une tout autre appropriation de celui d'installation.

Les investissements collectifs : état de la question

Les premiers travaux faisant état de la réalisation de projets collectifs de la part de migrants remontent au début des années 80. Ils furent d'abord le fait d'une petite équipe qui, du Mali, va rapporter l'importance de ce phénomène pour la haute vallée du fleuve Sénégal, non pas du point de vue de son ampleur, mais de par l'originalité des formes

¹⁸. Voir entre autres les ouvrages de (NICOLLET A., 1992 ; POIRET Ch., 1996 ; TIMERA M., 1996)

¹⁹. Cf. le mémoire de maîtrise de D. Gonin-Chocque, 1990, *Parcours de femmes, comportements face à la*

d'organisation que ces réalisations ont engendrées (BALIQUE H., et al., 1983). L'importance des transferts financiers était connue dans la mesure où l'étude BIAO/BECIS de juillet 1982 avait estimé à 10 milliards de francs maliens les sommes venant irriguer la région de Kayes, somme qui à cette époque correspondait au 1/8ème du budget de l'État malien. Quelques retours de travailleurs immigrés avaient déjà eu lieu, ils s'inscrivaient dans le cadre de la politique formation/réinsertion gérée alors par la Caisse Centrale de Coopération Économique. Une autre équipe s'engage sur l'analyse des flux migratoires entre la France et cette même zone de la haute vallée (CONDÉ J. et DIAGNE P. S., 1983 ; CONDÉ J. et FLEURY-BROUSSE M., 1983), elle est en quelque sorte le pendant de la première, sans que de réelles articulations aient été pensées entre elles. Deux approches distinctes donc, qui ne mettent pas en relation pays de départ et pays d'arrivée du point de vue des conséquences de cette circulation migratoire pour ce qui concerne l'impact des investissements collectifs. C'est pour répondre à cette interrogation que nous avons proposé en 1986 de former une équipe de recherche composée y compris de migrants impliqués dans ces réalisations (CHARCONNET J., et al., 1986 ; DAUM Ch., et al., 1988). Parallèlement une ONG largement impliquée dans ces réalisations, soutenue par la Fondation pour le progrès de l'homme, décide d'engager une réflexion sur la « Capitalisation-recherche-restitution de l'expérience du GRDR pour la problématique "migration-formation-développement" », qui donnera lieu à la publication d'un livre (LAVIGNE-DELVILLE Ph., 1991).

Les bâtisseurs d'un autre monde

En 1988 nous avons rendu compte du travail effectué dans le cadre de l'ATP/CNRS. Les enquêtes avaient couvert une vingtaine de foyers de la région parisienne et deux à Rouen. En Afrique, quarante-six villages avaient été visités au Mali et au Sénégal, ce qui représentait une population de 60 000 personnes dont plus de 15% étaient en migration. Dans ce cadre nous avons recensé une soixantaine d'intentions et de réalisations de projets émigrés, certains d'entre eux regroupant déjà plusieurs villages. L'analyse de ce corpus s'est alors faite d'un double point de vue ; dans un premier temps, l'accent a été mis sur le processus d'émergence et les conditions de réalisation de ces projets : date à laquelle l'initiative est proposée, formes d'organisation mises en place, durée nécessaire à son élaboration, dont le temps consacré à s'assurer l'accord du village, modalités de sa gestion. Dans un second temps, une classification des réalisations a été suggérée à partir de la nature du projet, six regroupements étant proposés : les coopératives d'achat (six réalisations connues, deux en cours), les projets éducatifs et les constructions d'écoles

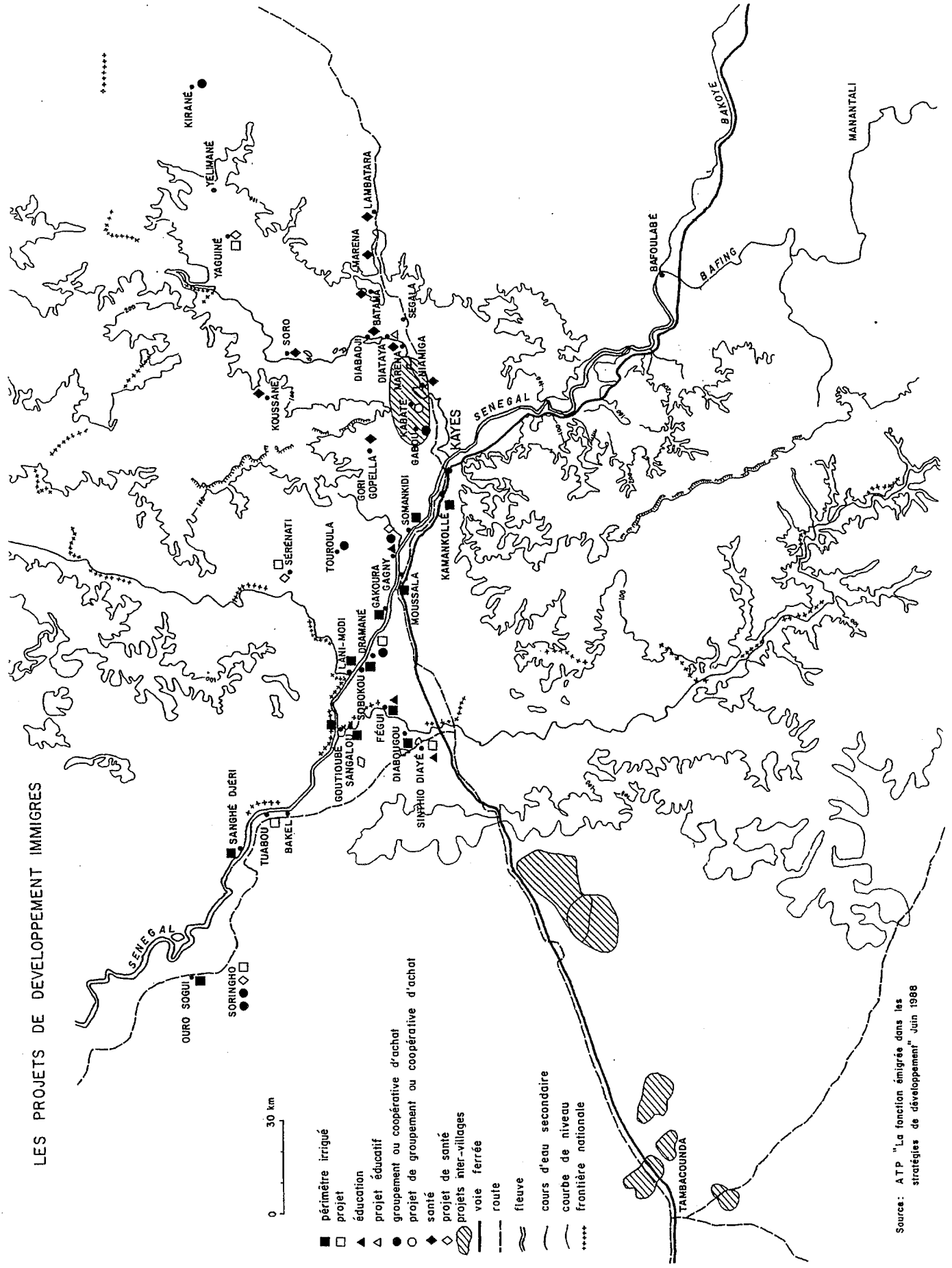
(respectivement 5 et 2), les projets santé avec les pharmacies villageoises, les dispensaires, les maternités et même un projet d'hôpital de brousse (16 et 5), les projets agricoles dont tout particulièrement les périmètres irrigués (18 et 6), les projets intégrés, c'est à dire plusieurs secteurs d'intervention dont un important programme de formation en direction de la population villageoise (8 et 3).

A partir de cette analyse basée sur la nature des projets, les caractéristiques de ce qui était fait par les migrants, nous avons cru lire la marque de "nouveaux acteurs du développement : les immigrés", sans cependant nous interroger sur les fondements de cette catégorie. Par contre nous mesurons l'importance de ces projets dans leurs intentions de "dépasser (les) blocages des communautés domestiques".

Dans la continuité de cette recherche, l'Institut Panos proposait quelques temps plus tard un travail permettant de conforter les hypothèses proposées alors, et surtout une première quantification des réalisations des communautés villageoises en migration (Institut Panos, 1992). Dans cette étude, sur les 400 associations d'émigrés recensées, 105 ont été enquêtées et 98 villages visités. Le résultat est très instructif : il s'avère que 4 émigrés sur 5 sont adhérents de ces associations, dont bon nombre se dénomment "de développement", et qu'ils cotisent en moyenne 200 francs par an. Ce travail avait repris l'itinéraire de celui que nous avons entrepris quelques années plus tôt : de l'origine des migrations aux logiques associatives, des stratégies collectives en France aux comportements des villageois.

Sur la base des 105 associations rencontrées, ce qui correspondait à une population totale de plus de 23 000 émigrés pour une population villageoise de plus de 400 000 personnes, 346 réalisations ont été classées en huit domaines : culturel (dont les mosquées et les écoles coraniques, soit 11,8% de l'échantillon), agriculture (6,9%), santé (20,2%), éducation (15,9%), consommation (dont les groupements d'achat, 17,9%), eau (domaine important mais aux objectifs des plus variables, 16,4%), associations (promotion, fonctionnement, formation..., 6%) et services (dont principalement les bureaux de poste au Sénégal, 4,6%). La réalisation la plus ancienne remonte à 1956, mais la majorité d'entre elles sont nées après 1987, et elles ont nécessité un investissement financier d'un montant total de 44 millions de francs dont 38 ont été financés par les émigrés.

LES PROJETS DE DEVELOPEMENT IMMIGRES



- périmètre irrigué
- projet
- ▲ éducation
- △ projet éducatif
- projet de santé
- projet de santé ou coopérative d'achat
- ◆ projet de santé
- ◊ projets inter-villages
- ▨ vote ferrée
- route
- fleuve
- cours d'eau secondaire
- courbe de niveau
- frontière nationale
- ++++

Source: ATP "La fonction émigrée dans les stratégies de développement" Juin 1988

Trois points principaux ont été dégagés de ce travail : ces investissements concernent en priorité l'amélioration des conditions de vie des villages, tentent de répondre aux insuffisances des trois États concernés, et semblent être la réponse des migrants à l'enclavement de cette zone des trois frontières. Ces réalisations, tout comme l'ensemble des activités qu'elles ont nécessitées, ont fini par transformer ces sociétés, et notamment le système d'organisation politique et sociale (système d'ordres et castes). Enfin dernier élément, de nouvelles formes d'organisations sont apparues dans les villages, où la compétence devient elle aussi un critère de reconnaissance sociale (DAUM Ch., 1997, p.33).

On constate donc à la lecture de ces deux études que les migrants du fleuve sont bien des acteurs, qu'ils investissent de façon importante pour améliorer les conditions de vie au village, mais surtout, que ces réalisations doivent être comprises comme un processus en cours, où la connaissance et l'expérience acquises semblent s'accumuler pour être réinvesties dans de nouvelles réalisations. Tel est en tous les cas le sens à donner à l'apparition de projets intervillageois qui font une entrée remarquée dès la fin des années 80. Autre constat, loin de se simplifier, cette mise en relation se complexifie à chaque nouvelle étape, avec en outre l'apparition d'acteurs diversifiés s'intéressant tous, à des titres divers, au développement. Mais là aussi un regret sur ces travaux, l'impossibilité de répartir ces réalisations, non pas en fonction de la nature de ces projets ou même à partir de leurs conditions de mise en œuvre, mais selon leur incidence sur les mises en relation du point de vue des aspects spatiaux et territoriaux, et donc de la question du développement.

Portrait de projets et diffusion de l'innovation

Je reviendrai dans les chapitres suivants sur la nature de ce développement spécifique, sur l'interrogation de cette catégorie aux normes très occidentales ; mais à ce stade je me suffirai de rapporter nos propositions quant à la manière dont le géographe peut aborder la question du développement (GONIN P. et RENARD J.-P., 1993, p.7 à 9). Il nous a alors semblé important d'associer à la notion de développement celle de la diffusion spatiale de l'innovation. Cette dernière notion a surtout été analysée dans le cadre de contiguïtés territoriales, et nous suggérons de l'étendre à des situations de discontinuités territoriales, y compris dans le cas des rapports entre pays développés et pays en développement. Quatre axiomes étaient alors proposés, que je rappelle ici :

- *Axiome 1.* Le développement doit avoir des manifestations tangibles sur le territoire pour qu'il puisse relever du champ d'investigation des géographes ce qui suppose :

- une intensité suffisante pour être repéré et observé,
- une diffusion spatiale à partir de quelques noyaux innovateurs ; la diffusion de cette innovation faisant partie intégrante de cette analyse,
- une aire d'implication qui couvre plusieurs entités administratives de base (exemple : plusieurs communes) pour que l'on puisse parler de développement local, régional...
- *Axiome 2.* Pour atteindre une telle intensité et capacité de modifications territoriales, le processus de développement ne peut guère résulter de simples stratégies individuelles spontanées ou assistées. Il suppose :
 - l'existence de réseaux de relations,
 - l'affirmation d'une conscience collective définissant un projet de développement,
 - l'émergence d'une synergie entre différents acteurs à l'origine du processus de développement territorial,
 - l'existence de noyaux émetteurs de l'innovation, les réseaux de relations et la conscience collective assurant la diffusion spatiale de l'innovation.
- *Axiome 3.* L'émergence de la stratégie collective de développement territorial n'est possible que si des acteurs locaux participent activement à la dynamique. L'utilisation d'aides exogènes est possible à condition qu'elles impulsent de réelles initiatives. Le développement n'est guère possible dans le cadre d'une société qui conserve dans sa globalité une "mentalité d'assisté". Le développement est d'abord une affaire de mentalité.
- *Axiome 4.* Dans le cadre d'un développement résultant de la logique des transferts (soutien d'une région à une autre, d'un pays à un autre ...), et ce quelque soit le type de transfert (des techniques, des hommes, des idées ...) un ensemble de conditions doit être réuni pour que de réelles dynamiques de développement apparaissent. Le centre initiateur apportant son appui et sa connaissance doit savoir :
 - transmettre une connaissance sans devenir ou rester l'opérateur exclusif,
 - se retirer à temps tout en pensant aux nécessaires racines locales,
 - travailler à l'émergence des initiatives locales,
 - trouver la bonne stratégie qui oscillera entre réalisations ponctuelles et limitées pour escompter des effets d'entraînement et actions qui envisageront les totalités et globalités des problèmes,
 - apprendre à "faire savoir" tout en sachant qu'il ne faut pas pérenniser son action.

Le quatrième axiome s'inscrit pleinement dans ces projets initiés par les migrants, où la diffusion spatiale de l'innovation s'effectue aussi bien en France qu'en Afrique, où les réseaux de relations sont nombreux et forment un véritable écheveau entre migrants, villageois, mais aussi ONG et coopérations multilatérale, bilatérale et décentralisée, sans oublier les États concernés par ces projets. Si les noyaux émetteurs ont principalement été

situés en France, il serait faux de les limiter aux pays d'installation des migrants ; ne peut-on pas en effet parler aussi d'initiatives retrouvées pour les villageois, qui, en réaction aux actions migrantes, ont voulu affirmer leur volonté de se prendre en main ? Face à la diversité des actions rencontrées sur le terrain, il est possible de les répartir en quatre catégories : la fin du projet migratoire ; l'émergence de nouveaux opérateurs locaux ; les difficiles tentatives d'articulations entre territoires du même espace migratoire ; et les projets impliquant plusieurs villages.

Fin de projets migratoires ?

Ce premier profil correspond aux projets qui, pensés en France, se concrétisent en Afrique avec le retour de leurs initiateurs. On peut estimer que dans ce cadre, il y a refus d'articuler les espaces de références qui ont permis l'élaboration de ces initiatives. C'est par exemple le cas des micro-projets soutenus par l'OMI ; en effet, n'ont-ils pas bénéficié des différentes politiques d'aide au retour ? Mais cet aspect ne constitue en rien un critère de différenciation, certains migrants décidant de tenter l'aventure du retour et d'une réinsertion, tout en refusant de rendre leur carte et de bénéficier ainsi des quelques aides financières qu'une telle décision permettait.

Dans cette première catégorie, deux sous profils sont repérables : le premier correspond à la décision de créer un village pionnier, tandis que le second s'inscrit surtout dans le cadre de projets de périmètres irrigués le long du fleuve Sénégal ou de la Falémé, comme ceux de Sobocou, Lani Mody, Fégui et une dizaine d'autres initiatives de ce type.

Exemplaire du premier cas de figure, le hameau de culture de la Coopérative Agricole Multifonctionnelle de Somankidi Koura est situé en aval de Kayes, sur la rive droite du fleuve Sénégal. L'activité principale de ce village est l'agriculture, avec un périmètre irrigué qui a bientôt vingt années d'existence, l'élevage de bovins et d'ovins. La CAMS a été créée en 1977 par quatorze membres fondateurs qui se sont rencontrés en France et ont décidé de s'installer sur le terroir de Somankidi-village, d'où le nom du village et le complément "Koura", qui signifie "nouveau" en bambara. En 1994, la population de la CAMS était estimée à 87 habitants, le plus jeune des coopérateurs ayant 24 ans, et le doyen 59 ans. En 1996, lors de mon dernier passage, cette population était de 105 personnes, réparties en 10 concessions de tailles variables, la plus petite ayant trois personnes et la plus grande seize.

Par rapport aux autres villages, cette population est relativement jeune, et comprend des concessions aux dimensions modestes. Il est important de signaler qu'aucune personne

originaire de ce nouveau village n'est actuellement en migration, alors même que les jeunes sont nombreux. Autre caractéristique importante, le taux de scolarisation est, fait unique dans la région, de 100%. On l'aura compris, l'objectif de ces coopérateurs est de rester sur place pour "bâtir un avenir meilleur". Mais il serait faux de penser que ces anciens migrants ont renoncé à leur mobilité, loin s'en faut.

Village nouveau, aux origines liées au champ migratoire, il ne connaît pas de formes de regroupement traditionnelles, la CAMS étant la seule structure existante, regroupant deux associations : celle des hommes (quatorze membres), qui régleme les activités du périmètre irrigué et du parc bovins et ovins, et celle des femmes (dix-huit membres), qui exploite des parcelles du périmètre irrigué, celles qui sont les plus éloignées des lieux d'habitation, et s'engage dans des activités de savonnerie, de teinture et de production animale. Il n'y a donc pas de chef de village, par contre un bureau est chargé de la gestion des affaires courantes pour les questions liées à la "ferme agro-pastorale". Mais il est cependant important de rappeler que lors de ma dernière visite, la discussion avec les responsables de cette coopérative n'a pu commencer qu'au moment où le plus ancien des coopérateurs s'est présenté. L'animateur de la réunion, responsable de la CAMS, le présentera de façon plaisante, comme le plus ancien du village n'ayant aucune fonction ou responsabilité, et qu'on pouvait donc estimer à ce titre irremplaçable, indispensable, la réunion ne pouvant commencer sans lui.

Dans ce contexte spécifique d'un village pionnier, les réalisations ont été nombreuses : en premier lieu le périmètre irrigué, puis une pharmacie villageoise, une contribution importante à la construction du centre de santé à Somankidi-village, un local de conservation des oignons. Unanimement reconnue dans son rôle d'initiatrice et d'innovatrice, la CAMS n'en est pas moins fortement critiquée et jalouée, et elle entretient des relations difficiles avec le village d'accueil, malgré (ou à cause de ?) sa très forte volonté de transformer les conditions de vie et les capacités des paysans à s'organiser. Directement tournés vers l'amélioration des productions, de leur transformation, de leur transport et de leur vente, ses membres ont été parmi les premiers à ouvrir un magasin de vente sur le marché de Kayes, suivis ensuite par d'autres. Victimes de leur réussite, largement imités, ces coopérateurs ont été condamnés à innover, ce qu'ils se sont empressés de faire.

Dès les premiers signes de surproduction de tomates au début des années 80, ils proposent aux différents coopérateurs de périmètres irrigués de s'organiser. Sans

conteste, une activité intense, dans tous les domaines concernant la place des paysans dans la région et plus globalement l'avenir de la région de Kayes et son développement, est à mettre à l'actif des animateurs de la CAMS. Pour ces ex-migrants redevenus paysans, le développement s'exprime simplement : il pourrait être défini par leur capacité à nous surprendre. Ces bâtisseurs d'organisations paysannes ont été à l'origine ou ont fortement contribué à la mise en place d'organisations diverses. En premier lieu l'URCAK, Union Régionale des Coopératives Agricoles de Kayes, créée en janvier 1983, qui regroupe de nos jours seize périmètres irrigués²⁰ et reste ouverte à toutes les coopératives de la région. Elle contribue à la coordination des activités des périmètres, les ravitaille en intrants, organise la planification des productions, propose un suivi technique, des crédits aux coopérateurs et tente de réhabiliter les périmètres les plus anciens. Pour certains observateurs, voire bailleurs de fonds, l'URCAK apparaît être « un géant » aux projets ambitieux », aux réalisations trop faibles au regard des moyens dont elle dispose. Les animateurs de la CAMS ont également contribué à la naissance de la CO.PA.KA. (Concertation des paysans de la région de Kayes), qui vise à coordonner le mouvement associatif de la région, proposer des actions de formation et d'information, développer des actions à caractère économique et social au profit des paysans... L'UGAD (Union générale des associations de développement du bassin du fleuve Sénégal), intimement liée à la précédente et en partageant les locaux et la logistique, est une fédération de six associations villageoises ou intervillageoises et s'affiche comme la structure interlocutrice obligée en matière de développement. Et cette liste ne saurait se limiter à ces trois organisations. On retrouve ces ex-migrants dans tout ce qui se crée (la Radio Rurale par exemple), ou se renouvelle (entre autres la Chambre d'Agriculture) sur Kayes.

Cette "ferme agro-pastorale" est cependant confrontée à de multiples difficultés. Ce périmètre, étendu en 1986, nécessite d'importants travaux de réhabilitation, les canaux ayant subi de fortes dégradations liées à l'érosion. De même, le village est menacé par des ravines, et des études sont en cours pour combattre cette forme d'érosion due au fleuve. L'organisation interne de la "ferme" mériterait aussi d'être revue ; durant les premières années de la création de ce village pionnier, les débats ont été des plus vifs, la moitié des membres fondateurs préférant même quitter la coopérative vu l'échec du projet initial (un "retour créatif" pour montrer l'exemple).

²⁰. Maaloum (Lontou), Fanguine (Lontou), Kakoulou (Lontou), Djimekan (Lontou), Moussa Ouagaga (Lontou), Kamankoli (Kayes), Somanki Koura (Samé), Gakoura (Ambidédi), Sobocou (Ambidédi), Lani Mody (Ambidédi) Goutioubé (Ambidédi), Sangalou (Ambidédi), Fégui (Ambidédi), Maréna Tringa, Koumoukolé (Bafoulabé).

Photographies 6 : Le village de culture de Somankidi Koura : 1986/1997



Le village de culture de Somankidi Koura. La plantation d'arbres est alignée. Ce village ne dispose pas de place centrale, mais d'un long couloir dont l'objectif est de le protéger du soleil. P. Gonin, 1986

10 ans plus tard, les arbres ont grandi. A l'origine, les maisons d'habitation n'étaient pas isolées par un mur limitant l'espace de la concession. Depuis elles se sont transformées.
R. Laganier, 1997

La bananeraie de Somankidi Koura, une innovation importante à cette époque. L'ensemble de ma production était vendue sur le marché de Kayes. Depuis cette date, d'autres périmètres irrigués ont hémité les coopérateurs de Somakidi, contraind d'introduire de nouvelles innovations, dont la production d'oignon de contre saison. P. Gonin, 1986.

Un deuxième canal principal, parallèle au premier, a été construit en 1986. En ciment, il résiste mieux à l'érosion mais nécessite un entretien permanent. Il aura permis de doubler la superficie irriguée qui devait à cette époque être proposée à des habitants de Somankidi-village. Depuis sa création, 1986, il a subit des dégradations importantes. P. Gonin, 1997

Aujourd'hui, le bureau de cette coopérative, pourtant mis en place de façon démocratique, n'a pas été renouvelé depuis quelques années. A sa décharge, il faut admettre que ce petit groupe se connaît de longue date, que les qualités de chacun sont largement reconnues, et que les décisions se prennent dans un cadre consensuel.

Les membres de la CAMS ont pourtant une très grande capacité à innover, et ils expérimentent régulièrement de nouvelles techniques, que ce soit pour le système d'irrigation, la culture de l'oignon en planche, la production de bulbilles, de semences nouvelles ou l'introduction de l'insémination artificielle pour le cheptel bovin. Reconnus pour cette capacité d'innovation, certains membres de la CAMS ont été sollicités pour aller expliquer la décentralisation dans les villages avoisinants. Mais ce village de culture reste une exception dans la région de Kayes, il paraît refermé sur lui-même et n'a pas su rallier d'autres personnes à son projet communautaire. Quant aux autres périmètres irrigués de la région de Kayes, les retours de migrants se sont déroulés dans leur village d'origine, ils correspondent au deuxième sous-type de ce premier ensemble d'initiatives migrantes.

Il a déjà été fait état des initiatives prises par les migrants de Sobocou et des difficultés qu'ils avaient rencontrées à la suite d'un conflit d'usage du foncier. La population de ce village, en majorité Soninké, pratique l'agriculture et l'élevage, et je serais tenté de dire aussi l'émigration. D'une population de 4 000 personnes, ce gros village situé sur la rive gauche du fleuve est très ancien. Les premiers habitants de Sobocou sont venus d'Ambidédi Sima, premier village créé au Gadiaga. Makan Sima, frère de Kougnan Sima, fondateur d'Ambidédi, quitta son frère pour venir s'installer sur l'actuel site de Sobocou auquel il donna le nom de "So be ke co" ce qui signifie en Soninké "être au sérieux". Il changea de nom de famille et prit celui de Saounera, famille qui détient toujours la chefferie du village. Comme tous les villages Soninké, il comprend les formes d'organisation traditionnelles en groupes d'âges et "Tons" basés sur la solidarité, l'entraide et le travail collectif. Mais il connaît aussi de nouvelles associations dont l'une gère un magasin d'approvisionnement en produits de première nécessité, ainsi que la CAMSO, Coopérative Agricole Multifonctionnelle de Sobocou, animée par d'ex-migrants ayant réalisé le périmètre irrigué. Il est à noter que ce groupe a peu évolué depuis sa création et qu'il n'a pas intégré de jeunes du village ; d'ailleurs ce village a plus de 400 migrants.

La CAMSO apparaît comme un groupe soudé, mais elle doit faire face à un manque d'encadrement, à des difficultés pour se procurer des intrants ainsi que pour commercialiser ses productions, et à un faible niveau technique de ses coopérateurs. Dans l'attente des promesses faites par des partenaires financiers, elle espère réhabiliter son périmètre qui a lui aussi vieilli, et souhaiterait étendre la superficie mise en culture. Fonctionnant en assemblée générale, son bureau élu est rarement renouvelé, dans la mesure où le critère prépondérant semble être la disponibilité, et les candidats ne sont pas légion. Les coopérateurs de ce périmètre reconnaissent bénéficier des innovations introduites dans la région par la CAMS et du soutien de l'URCAK dont ils sont membres.

Dernière initiative présentée pour ce type mettant fin au procès migratoire pour ceux qui ont initié un projet de retour, la Coopérative Multifonctionnelle de Lani-Migrant (CAMLAM). Situé dans un des quartiers de Lani, ce village vit aussi de l'agriculture, de l'élevage et de la migration. Construit il y a environ six siècles, il résulte d'une alliance tissée entre une famille installée dans ce secteur, et une autre, chef d'un village plus à l'ouest et en partance pour La Mecque. Le village de Lani Mody, village de marabouts, comptait en 1987 une population de 1 173 habitants, sur les 3 à 4 000 personnes peuplant les trois Lani (Tounka, Mody et Takoutala). Le quartier de Lani Mody compte une centaine de migrants, mais de grandes différences existent entre les concessions sans migrants, et celles où la totalité des hommes de 15 à 54 ans sont hors du village. Les organisations traditionnelles, bien que toujours présentes, s'effacent progressivement au profit des nouvelles associations créées depuis quelques années, comme la CAMLAM et l'Association Kanouté, du nom de la famille qui a réalisé un périmètre irrigué, un local de conservation et de stockage d'oignons et une bergerie. Les femmes présentes dans ces deux structures sont organisées de façon autonome, ont leur bureau et gèrent leurs propres activités. Elles travaillent sur des parcelles collectives et individuelles, sur celles de l'association Kanouté, et gèrent collectivement leur moulin à grain. Si elles bénéficient des revenus de leurs activités, elles ne sont pas totalement intégrées et impliquées dans les décisions concernant la gestion de ces deux périmètres irrigués.

Entre ces deux associations, peu de contacts et d'échanges existent, chacune d'elles exploitant son propre périmètre irrigué, l'un sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche du fleuve. Faut-il y lire une simple mésentente entre leaders, quelques jalousies liées à l'histoire de ces projets ? Toujours est-il que la CAMLAM bénéficie de l'appui de l'URCAK, alors que l'autre réalisation familiale a le soutien du GRDR et adhère à l'Inter Périmètre Irrigués du Gadiaga. Là aussi le niveau technique est insuffisant, les formations

trop peu nombreuses et on pressent une certaine lassitude des coopérateurs, qui semblent s'épuiser dans une production irriguée faiblement rémunératrice.

Ce parcours de trois périmètres irrigués liés à l'origine au champ migratoire, bien d'autres l'ont suivi depuis. D'autres migrants ont pris le même chemin durant les années 80, mais depuis quelques années ce type de projet est plus individuel ou familial que collectif. Tous ces périmètres irrigués ont connu de très grandes difficultés techniques, attribuées pour les tout premiers à l'inexpérience des coopérateurs, là à une insuffisance d'aplanissement du terrain, ailleurs à des canaux en terre mal conçus et nécessitant d'importants travaux annuels d'entretien, ailleurs encore à un mauvais choix des plants d'agrumes, devenus stériles... Mais les migrants ont aussi mesuré les progrès réalisés à chaque nouvelle tentative, le périmètre irrigué de Fégui sur la Falémé pouvant être considéré comme le plus élaboré (LAVIGNE-DELVILLE Ph., 1991). Un projet de retour se juge aussi par son degré d'insertion, on pourrait même parler de réinsertion, dans le village, et cela n'est pas évident. Pour cultiver une parcelle comme les autres villageois, rien de plus simple, il suffit de demander de la terre au chef si sa famille n'en dispose pas de suffisamment. Mais pour introduire un périmètre irrigué, les complications commencent, qui sont liées tout autant à la propriété de la terre qu'à la méfiance des villageois face aux innovations, et au fait que des ex-migrants cherchent aussi à utiliser leur pouvoir économique pour en contester un autre, plus politique.

Pour Sobocou, l'origine des difficultés était liée à la question foncière, et malgré les déclarations, si les tensions ont disparu, peu de transformations ont été repérées dans le village, si ce n'est la création prévue d'un centre de santé. A Lani Mody, le projet de périmètre irrigué des ex-migrants a dû faire face à la méfiance des villageois, et s'installer sur l'autre rive. Il faut préciser que cette coopérative fut initiée par des "serviteurs" en opposition avec la hiérarchie locale, l'autre périmètre irrigué, d'origine familiale, n'ayant pas incité à limiter les contradictions latentes. C'est à Fégui que la rupture avec les notables est la moins importante, mais le leader de ce périmètre irrigué n'est-il pas lui-même fils d'une famille de ce groupe ?

Lors de mes dernières enquêtes en 1996 et 1997, j'ai été fortement surpris par l'immobilisme des groupes de départs. S'étant regroupés en France, ces ex-migrants ont vieilli ensemble sur leur périmètre, sans renouvellement, sans la présence de nouveaux membres, plus jeunes et encore plus dynamiques ; ils me sont apparus bien fatigués. Seule différence notable, l'implication de plus en plus massive des femmes qui cultivent certaines parcelles. Preuve du chemin parcouru ? cette présence ne traduit pourtant pas un

progrès notoire dans la manière dont ces coopératives sont conduites. Ces hommes se sont épuisés à travailler la terre durant la saison des pluies et les parcelles irriguées en contre-saison. Or les périmètres irrigués nécessitant de nombreux bras et les résultats n'étant pas à la hauteur des attentes, pourquoi n'a-t-il pas été fait appel aux femmes ? Au bout du compte, n'ont-elles pas fini par obtenir le droit de travailler ces parcelles du fait de la désaffection des hommes ?

Un bilan spécifique sera nécessaire pour mesurer l'impact de ces premiers périmètres irrigués et la manière dont la diffusion de l'innovation s'est produite ²¹. D'intention ancienne puisque l'on parle d'irrigation dans la région de Kayes depuis l'époque coloniale, la majorité des périmètres n'ont vu le jour que très récemment, qu'ils soient nés de l'initiative de l'État, des migrants, des ONG ou mêmes des familles paysannes. Les vecteurs de cette diffusion ont suivi bien évidemment le fleuve, et on peut estimer qu'un des noyaux initiateurs était localisé à Kayes. Mais parallèlement, d'autres centres émetteurs doivent être signalés. Pour les périmètres initiés par les migrants, la diffusion de l'innovation s'est d'abord produite dans les salles de cours des foyers de la région parisienne ou à Rouen, puis pour un petit nombre de migrants à la ferme expérimentale du GRDR à Écoublay (commune de Fontenay Tresigny dans le Val-de-Marne), et plus récemment au centre de Canappeville (Eure) et dans des exploitations agricoles en France. Au Mali un autre noyau de diffusion est à signaler, dans la zone de Kakoulou, en amont de Kayes ; il est le fait de Pères Blancs qui y ont développé la production fruitière ; on retrouve encore de nos jours des mangueraies qui pour certaines ont plus de quarante ans.

A partir de ces différents centres émetteurs pour l'introduction de périmètres irrigués, la diffusion en "sauts de puce" est devenue une véritable contagion, et il existe différents types de périmètres ²² :

- les Périmètres Irrigués Villageois (PIV), ils regroupent plusieurs familles dont tous les membres des concessions sont bénéficiaires, la répartition des parcelles variant selon les modes d'attribution, elles sont d'abord attribuées aux hommes (mariés ou non) et surtout aux Kagumme ;
- les Périmètres Irrigués Coopératifs (PIC) regroupent des coopérateurs volontaires ;
- les Périmètres Irrigués de Groupements (PIG) sont très proches des précédents dans leur mode de fonctionnement, seul le statut juridique change ;

²¹. Ce bilan est en cours, porté par le GRDR sur le thème "Appui à l'irrigation productive dans la région de Kayes", le traitement statistique des données collectées est effectué par des chercheurs de l'UFR de Géographie et d'aménagement de l'Université des Sciences et Technologies de Lille (septembre 1997)

²². Cf le rapport de mission de Ch. Mestren 1996, *Évaluation et prospective de l'action du GRDR dans le*

- les Périmètres Irrigués Familiaux (PIF),
- les Périmètres Irrigués Individuels (PII).

Dans toutes ces situations il est possible de rencontrer des ex-migrants. Depuis les quelques initiatives expérimentales des années 70, on dénombre actuellement, de Diamou (au sud de Kayes) à Diboli sur la Falémé 136 périmètres fonctionnels, c'est à dire ayant commencé à cultiver pendant la campagne 96-97 et disposant d'un groupe motopompe, soit environ 1 000 hectares irrigables pour 2 300 familles et 15 000 personnes. La valeur des productions des périmètres est évaluée à 350 millions de francs CFA, mais il est intéressant de relever dans cette étude en cours que les périmètres communautaires sont devenus minoritaires (26 contre 110 pour les individuels). Dans ce contexte, plusieurs hypothèses devront être vérifiées par la suite : y a-t-il un avenir pour les périmètres irrigués dans cette région et sont-ils économiquement viables ? Questions d'autant plus importantes dans la mesure où on constate que ce type d'agriculture a d'abord pour objectif d'atteindre l'autosuffisance alimentaire par les cultures de céréales (riz et maïs) et que la majorité de la production est autoconsommée par les villageois. La question essentielle est donc de savoir s'il est possible de générer suffisamment de revenus monétaires pour payer les intrants, assurer une dotation aux amortissements et devenir à terme une alternative aux migrations. Or il s'avère que dans de très nombreux cas, les groupes motopompes ont été financés par les migrants ou par les organisations d'aide, sans qu'une part des revenus soit consacrée aux amortissements. Cette multiplication des périmètres pose aussi la question de l'organisation des marchés locaux, toutes les productions ne pouvant pas être écoulées à Kayes.

Face à cette diversité de profils de périmètres, le rapport aux migrants ne semble pas avoir connu d'évolutions notoires. Si on n'observe plus de "projets retour" d'un groupe, ceux d'ailleurs continuent à être des financeurs importants pour doter les familles en matériel. Quant aux contacts entre les ex-migrants devenus coopérateurs et leur foyers (logement) d'origine en France, ils se sont nettement distendus, pour ne pas dire qu'ils sont inexistantes, et ce malgré les tentatives de certains, dont ceux de Fégui, qui avaient essayé de les inclure dans leur projet.

Dans ce contexte, il est effectivement mis fin au procès migratoire, mais il ne s'agit en aucun cas d'un renoncement à la mobilité. On peut même estimer que depuis leur retour, certains ex-migrants n'ont jamais autant voyagé, en France, dans d'autres pays d'Afrique, voire même en Amérique Latine. Il est vrai que les nombreuses responsabilités de quelques-uns, entre autres ceux de Somankidi Koura, leur permettent de représenter le

mouvement coopératif ou associatif dans le monde entier. En effet, cette toute petite poignée d'ex-migrants devenus leaders paysans sur Kayes n'a jamais autant bougé, et il est aussi probable de les rencontrer à Kayes, qu'au Salon de l'Agriculture en France, ou lors de leurs visites en Champagne, région où ils ont été "formés", ou dans tout autre congrès mondial d'organisations paysannes. Le retour en France, voire les liens avec les pays du Nord, ont pour eux changé de nature, ils ne s'inscrivent plus dans le cadre des migrations de travail, mais dans celui des échanges et de la formation, qui comme j'ai pu le constater, fait tant défaut dans le cadre des périmètres irrigués. Les organismes favorisant ces échanges sont pour l'essentiel les ONG, les organisations paysannes et la coopération décentralisée ; ne pourrait-on pas alors imaginer qu'elles deviennent aussi les vecteurs de nouvelles mises en relation entre le Nord et les Suds ?

De nouveaux opérateurs locaux et "l'espoir d'un peuple"

On peut estimer que ce deuxième profil est une variante du premier, mais il présente suffisamment de différences pour constituer une catégorie spécifique. Nous sommes là encore dans le cadre de retours de migrants qui, individuellement, proposent un "projet intégré". Dans ce cas particulier, les retours sont peu nombreux et on dénombre en moyenne un seul retour par projet. Il n'est plus question de proposer des coopératives ou des groupements productifs, mais de l'animation pour du développement intervillageois. Les villages concernés par le projet se sont organisés en migration, au sein de la communauté de France, le découpage retenu nécessitant d'importantes négociations tant en France qu'en Afrique. Au Mali, deux initiatives de ce type existent (l'ORDIK et l'ADD), en Mauritanie une seule, et au Sénégal Oriental six, étudiées par L. N'diaye en 1992.

Le long voyage d'Ibrahima

Je connais Ibrahima depuis près de quinze ans, et son projet personnel, puis villageois et intervillageois, nous l'avons discuté à maintes reprises, et dernièrement, en février 97, j'ai pu reconstituer cette histoire²³. Il n'y a aucun paradoxe à rendre compte d'une des initiatives les plus exemplaires de cette zone en commençant par l'histoire d'un jeune homme, qui à 17 ans quitte son village, Kabaté, pour rejoindre la France. Car comme dans bien des cas, cette initiative collective est aussi le fruit d'engagements personnels, et celui d'Ibrahima est à ce titre exemplaire. En 1967 sa décision de partir n'est pas liée à la sécheresse. Aîné d'une famille nombreuse, il décide de rejoindre la dizaine de personnes membres de sa classe d'âge déjà installées en France. Sans papiers ni travail à son arrivée,

²³. Cf. l'article de Ph. Bernard, 1997, "Villages sahéliens sous perfusion", *Le Monde*, jeudi 6 février, p.16

il apprend le français avec les plus anciens. Sa première feuille de paye remonte à mars 1968, la dernière à 1988. Durant vingt ans, Ibrahima a bien évidemment travaillé en France, sa migration étant de travail, mais il va surtout se former, d'abord durant un séjour de six mois en sanatorium puisqu'il souffre de tuberculose, maladie très fréquente chez les émigrés des foyers taudis, puis en suivant les cours de l'Alliance Française. Il travaille d'abord à la Ville de Paris comme éboueur, puis dans une sucrerie où le système des trois/huit lui permet de parfaire sa formation en français. L'amélioration de sa condition sociale en France passe par son embauche dans une entreprise de tôlerie et de câblage électrique, où, devenu délégué syndical, il participe aux grèves de cette époque. Le dépôt de bilan de l'entreprise lui offre la possibilité de bénéficier d'une formation professionnelle en électricité dans un GRETA. Ce stage se termine en Camargue, et l'eau, le soleil, les mises en valeur agricoles sont pour lui une révélation ; une autre vie lui paraît alors possible en Afrique. Dès 1977 il prend contact avec le GRDR, participe à un stage agricole au lycée de Montargis grâce à un congé formation et découvre la France agricole dont l'Ardèche. Son projet pour le village prend alors forme en admirant les lacs collinaires et les micro-réalisations par motopompage.

Les années qui vont suivre seront une succession d'intentions d'organisation de nouvelles associations liées au développement du village puis de plusieurs villages. Cette proposition fut un long cheminement où les échecs furent nombreux. Bien que les migrants de Kabaté aient construit une mosquée des plus modestes en 1976, et creusé deux puits en 1977-1978, les mentalités avaient peu évolué, chacun s'engageant en priorité en direction de sa famille. Les formations agricoles organisées par le GRDR dans les foyers seront alors l'occasion pour Ibrahima d'inciter d'autres migrants à le suivre. Après un nouveau licenciement économique en 1979, sa décision est prise de s'engager résolument dans une formation agricole. Après consultation du répertoire du CNASEA, il envoie des candidatures et trois centres répondent favorablement à sa demande. De retour au village, les analyses de site sont entreprises ainsi que des discussions avec les différentes structures villageoises. Durant son séjour, l'accord des émigrés pour cotiser 250 francs par mois et par personne pour la réalisation d'un projet villageois lui est confirmé. Ibrahima rentre alors en France en possession d'une cassette confirmant l'accord du village pour la réalisation d'un projet financé par les fils du village en France ; mais le message des villageois et de leurs responsables introduit une réserve de taille : les futures réalisations devront être gérées par les structures traditionnelles. Les migrants ont alors le sentiment de s'être fait voler leur initiative, l'association en France se retire progressivement et pour finir se dissout. Elle se reconstitue autrement autour du projet de construction d'un centre de santé regroupant neuf villages : Labankoniouma (Avenir

radieux en Soninké), qui connaît des jours heureux. La maternité est réalisée à partir d'une seule cotisation, au tarif unique : 2 000 francs par migrant. Toujours électricien en France, Ibrahima démissionne en 1983 pour rejoindre l'équipe du GRDR et devenir à son tour formateur pour une meilleure utilisation des investissements sociaux, d'infrastructures et productifs.

Devenu un des piliers de la formation des migrants pour ces investissements, il profite de sa position privilégiée pour former, lors de stages agricoles de quatre mois, une dizaine de migrants des neuf villages initiateurs de la maternité. Il ne restait plus à Ibrahima qu'à s'engager dans une formation en langue d'origine et à participer à la conception d'une méthode d'alphabétisation fonctionnelle pour l'agriculture ; méthode qui servira d'ailleurs de support technique aux projets réalisés à cette époque au Sénégal Oriental. Les derniers arrivants de Kabaté en France lancent alors l'idée d'une nouvelle association : la CADAK (Coopérative d'Approvisionnement et de Développement Agricole de Kabaté) voit le jour en novembre 1984 et imprime une autre façon de penser les réalisations pour et au village. L'éternelle cotisation est proposée, toujours 250 Frs par mois, et la responsabilité de l'association est entre les mains de ceux qui ont été formés. En 1985, une structure similaire est mise en place au village, qui doit respecter les règles établies en France : ont la parole ceux qui s'engagent, chaque famille a trois cotisants (soit potentiellement 195 personnes), les actions entreprises sont nominatives et il est interdit de déléguer une corvée à un dépendant. Trois groupes sont organisés, les anciens (de 45 à 60 ans), les actifs (de 25 à 45 ans) et les jeunes (de 15 à 25 ans), chacun ayant ses propres animateurs et ses propres systèmes de régulation. Cette forme d'organisation ne signifie pas la disparition des autres formes d'organisation sociale et politique, mais une moins forte emprise du système traditionnel et des castes est recherchée pour ce qui régit les relations entre ici et là-bas et les actions de développement. Champ collectif, magasin coopératif sont les actions entreprises en 1985, en 1987 la banque de céréales gère 38 tonnes de mil ! Depuis, les interlocuteurs des villageois sont toujours les migrants, mais bien d'autres bailleurs de fonds sont sollicités, il est vrai que des réalisations continuent à être entreprises et finissent par intéresser de nombreux partenaires.

Ibrahima rentre définitivement à Kabaté en 1988, avec en poche des diplômes et un nouveau projet, inter-villageois cette fois-ci, issu de Labankoniouma, mais aux intentions beaucoup plus ambitieuses : 8 400 personnes réparties sur huit villages sont concernées par l'ORDIK (Organisation Régionale de Développement Intégré de la Kolimbiné et de la Falao). Les moyens financiers sont à la hauteur du projet : 2 438 300 francs sont prévus

sur quatre années, les migrants contribuant pour moins de 20% de cette somme. En 1996 l'ORDIK intervenait sur quatorze villages et avait à son actif un tableau impressionnant :

- douze puits à grand diamètre construits dans dix villages,
- six barrages radiers réalisés, à Kanamakounou (1989), Kabaté (1991), Tafasriga (1992), Niamiga (1993), Gouméra (1994), et Dalané (1996). Ils offrent des retenues d'eau et permettent de désenclaver les villages durant la saison des pluies. Les effets induits par ces barrages commencent à se faire sentir, la nappe phréatique se recharge dans de meilleures conditions, la pêche connaît un regain d'activité, les femmes organisent des jardins maraîchers sur les berges, les enfants profitent de ces nouvelles "piscines" ...,
- cours d'alphabétisation fonctionnelle suivis par cinq cents auditeurs,
- huit centres d'alphabétisation construits dans les villages,
- des mares collectives ont été aménagées à Kouroukoula, Djoumou ainsi que des mares individuelles à Kabaté, Tafasriga, Gouméra et Kouroukoula,
- des semences améliorées ont été proposées aux paysans,

Enfin, des jeunes ont été formés : dix-huit en menuiserie (1996), une entreprise ayant vu le jour depuis à Kabaté ; quatre en mécanique (1996), initiation à la fabrication de savon, pommades cosmétiques et teinture ; quatorze à l'animation villageoise ; quatre à la production d'émissions radiophoniques, qui réalisent des émissions pour la Radio Rurale de Kayes ; deux à l'audiovisuel ; quinze à la gestion des banques de céréales... et la liste n'est pas close. Depuis l'ORDIK bénéficie d'une "base", véritable centre de formation où l'innovation est au cœur des préoccupations des formateurs locaux.

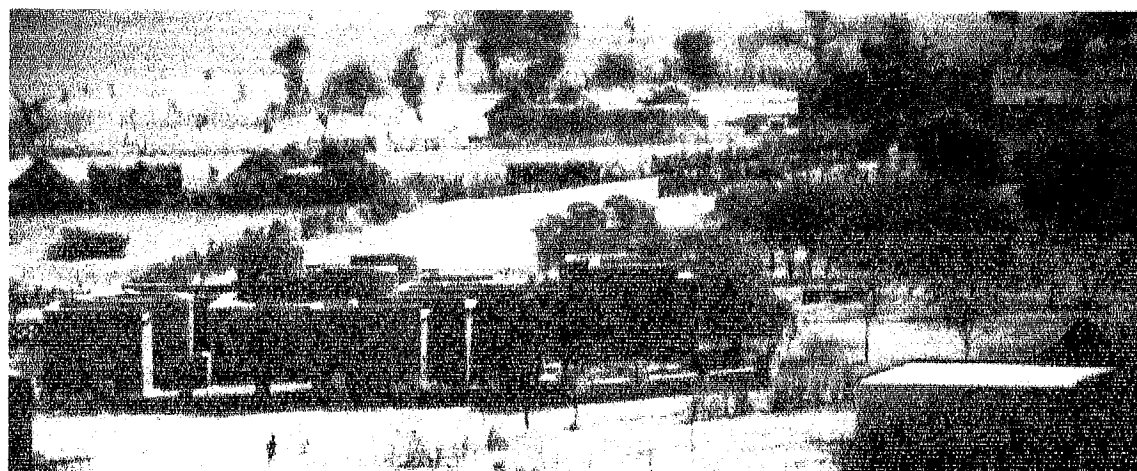
A quelques encablures de Kabaté et de l'ORDIK, une autre structure de développement a aussi vu le jour. L'Association Diama Djigui, ou "Espoir d'un peuple", a été créée en 1980 en France par plus de 400 ressortissants de quatre villages²⁴. Au Mali cette association est active depuis 1982 et regroupe les quatre villages pour une population totale de 10 800 habitants. Après avoir initié un des plus beaux dispensaires maternités de la région, et la construction d'un magasin d'approvisionnement de produits de première nécessité, l'ADD a depuis élargi ses domaines de compétence et s'est engagée dans des actions pour le développement rural. Un programme de développement intégré a été mis en place en appui à l'association pour une période de trois ans (1993-1996) ; il bénéficie des financements des migrants et de différents bailleurs de fonds dont le Ministère français de la Coopération, le Conseil Régional d'Ile de France, l'Union Européenne et la Coopération allemande.

²⁴. Maréna Djombougou, Mokoyafara, Madina Coula et Sabouciré.

Ce programme vise à assurer l'autosuffisance alimentaire aux villageois, à initier des activités économiques et à permettre à l'association d'acquérir son autonomie de fonctionnement.

Dans chacun des villages de cette association, un comité villageois a été mis en place, mais il correspond de fait au bureau des tons traditionnels, formés bien avant la création de cette organisation de développement. Le bureau de l'ADD est composé des représentants des comités des quatre villages concernés, et regroupe vingt personnes, son président étant un notable d'un des villages. Différentes commissions ont été imaginées pour chaque volet du projet, elles travaillent en relation directe avec l'équipe technique du projet dont une partie est constituée d'anciens migrants. Depuis la création de cette association, de nombreuses réalisations ont vu, là aussi, le jour : le complexe sanitaire de Maréna, le magasin central d'approvisionnement, dix-sept puits à grand diamètre, l'achat d'un camion et de deux pirogues pour le transport, une base pour les techniciens du projet, pour l'accueil des stagiaires, y compris ceux venant de France ...

Photographie 7 : la base de l'Association Diama Djigui et le dispensaire de Maréna



Au centre de la photographie, le dispensaire de Maréna. En 1986, aucune construction ne l'entourait. Construit hors du village, ce choix avait résulté d'une négociation complexe entre les quatre villages concernés par le projet. Depuis, de nouvelles constructions sont apparues, le village connaissant une extension importante dans sa direction. La base de l'ADD se localise dans le quart sud/sud-est et comprend des cases de passage (louées pour accueillir des stagiaires), un bâtiment comprenant des bureaux, une bibliothèque, différents ateliers.

R. Laganier, 1997

Les atouts de cette seconde structure sont indéniables : l'équipe technique paraît solide et d'un bon niveau de formation, les jeunes sont impliqués dans les actions, les commissions sectorielles obligent les villageois à s'impliquer dans les réflexions et les réalisations, des relais villageois ont été imaginés ...

Ces deux initiatives sont à mettre en regard de ce qui a été réalisé au Sénégal Oriental dans les années 80 (Cf. la carte 10), où l'Association Intervillageoise pour l'Autodéveloppement de la zone de Sinthiou Boubou (AISB), l'Association Intervillageoise de Diabougou, l'Union pour le développement rural de Ségoukoura, Soxaana Fedde de Koar, Kamben de Fodecounba, et l'Association contre la faim sans l'Immigration par l'Agriculture de Sabi, ont de façon similaire été principalement imaginées en France. Distantes de quelques dizaines de kilomètres entre elles pour celles qui sont situées à proximité de Tambacounda, elles sont à un peu plus de cent kilomètres de Goudiri (zone où se trouve la base du projet de l'AISB), et à plusieurs centaines de kilomètres de celles du Mali. Pourtant, malgré cette dispersion, ces associations intervillageoises de développement ont un fonctionnement similaire. Comment expliquer la diffusion spatiale en Afrique de ces "projets intégrés" ?

La compréhension de cette diffusion nécessite un détour par la France. En effet, les futurs animateurs et ex-migrants sénégalais habitaient le même foyer en région parisienne, certains d'entre eux partageaient la même chambre. Ils ont tous suivi les cours de vulgarisation puis d'approfondissement aux techniques agricoles dans la même ONG (le GRDR), et ont largement partagé des expériences dans le mouvement associatif ou syndical en région parisienne.

Ces projets dits "intégrés" correspondent à une période particulière de cette circulation migratoire. Pensés dans les années 1980, ils ont été marqués par le débat politique en France, dont la régularisation des sans-papiers de 1981, par l'implication croissante d'une ONG (le GRDR) en direction du bassin du fleuve Sénégal, et par une volonté discrète mais non moins réelle de participer au débat politique au Sénégal et au Mali. Ils s'inscrivent tous dans la logique du retour, mais celui-ci ne concerne qu'une seule personne par projet, ce qui fait que le retour n'est pas leur caractéristique majeure. Les animateurs de ces projets intégrés sont de nos jours devenus des cadres ruraux formateurs, vulgarisateurs et inscrits dans le développement rural et local. Leur réinsertion en Afrique est des plus positives, mais il faut aussi rappeler que leur légitimité en tant que développeur est intimement liée à leur capacité à se déplacer dans le système-monde. Devenus des négociateurs de premier ordre, certains d'entre eux sillonnent le monde pour renouveler les soutiens financiers aux réalisations en cours ou en projet.

Depuis le retour de ces différents animateurs devenus "chefs de projet", ici tout au plus une dizaine, et pour ce qui concerne les deux structures maliennes, le rapport aux communautés villageoises en migration a bien changé. On ne peut que constater une distanciation certaine entre les associations en Afrique et les membres de leurs villages en

France. Les migrants ont bien été les initiateurs des investissements sociaux, d'infrastructures et productifs villageois puis intervillageois, mais depuis l'installation de structures de développement en Afrique, leur rôle paraît moins important, si se n'est pour les accompagner en redevenant des bailleurs de fonds. Et là il n'est pas sûr qu'ils acceptent ! Quelles ont été leurs stratégies depuis l'affirmation d'une initiative villageoise retrouvée ? Les dernières enquêtes effectuées en 1996 et 1997 permettront d'introduire quelques hypothèses quant aux nouveaux rapports au sein de la circulation migratoire (Cf. infra, chapitre 7).

Dans ce type de projet, il n'y a pas de retour en groupe ; il est proposé aux villageois de reprendre l'initiative, chaque zone ayant en quelque sorte son animateur/vulgarisateur rural pour de nouvelles techniques agricoles, une nouvelle façon de concevoir le développement à une autre échelle que celle du village. Si les thèmes abordés sont bien dénommés "de développement" par les initiateurs et leurs appuis techniques, une des caractéristiques majeures est la recherche de l'autosuffisance alimentaire des populations locales, la question essentielle devenant la reconnaissance de leurs actions et de leur statut en tant qu'opérateurs locaux par les services déconcentrés de l'État.

Et on peut aussi se mettre à rêver : un rapprochement entre l'ORDIK et l'ADD constituerait un regroupement d'une population de près de 20 000 personnes, couvrant tout le Diombokhou, offrant des capacités d'encadrement importantes, et une force d'engagement conséquente pour le développement local. Mais en matière de découpage, il faut aussi tenir compte des initiatives d'État, de la décentralisation qui se met en place au Mali, tout comme de ce qui se discute en France dans les différentes communautés villageoises. Et c'est là aussi une autre histoire, celle qui se construit de nos jours, et s'inscrit au quotidien dans les événements qui secouent cette jeune démocratie. Il sera aussi nécessaire de revenir sur les difficultés rencontrées par ces jeunes associations de développement, ce qui obligera à un "retour à la case départ" (Cf. infra).

Les difficiles articulations territoriales entre ici et là-bas

Le troisième profil correspond au plus grand nombre de réalisations pensées à partir de la France. Il s'agit de projets villageois ne s'inscrivant pas dans des intentions de retour, qu'il soit le fait d'un groupe, ou d'une personne devenant chef de projet. Le rôle important joué par les constructions de mosquées et des groupements ou coopératives d'achat a déjà été signalé. Cependant, la dispersion des investissements sociaux, d'infrastructures et productifs rend impossible une présentation sur l'ensemble de la région de Kayes, d'autant plus que nous ne disposons pas d'un inventaire complet et

permanent des réalisations effectuées. Les migrants installés en France eux-mêmes ne parviennent pas à connaître la totalité de celles-ci. Il faut reconnaître qu'en quinze ans, les initiatives se sont fortement multipliées, et les opérateurs relais aux actions des migrants se sont diversifiés. Pourtant, c'est bien parce qu'il y a éclatement et dispersion complets dans ce qui est entrepris, que les migrants ont proposé de se regrouper en fédération d'associations de ressortissants des trois pays du fleuve Sénégal. La préparation et la tenue du colloque d'Évry de 1992 auront été l'occasion de permettre un tel regroupement, le Réseau des Associations pour le Développement de la vallée du fleuve Sénégal ayant été un de ses co-organisateurs, au côté de l'Institut Panos (Institut Panos, 1993), (Réseau des associations pour le développement de la vallée du fleuve Sénégal, 1994). Depuis, la "Table ronde sur le développement durable de la région de Kayes" leur a fourni l'occasion d'apporter leur contribution. Un important document préparatoire à cette rencontre traduit cette très forte intention de ne pas être absents des débats, et de prouver leurs fermes intentions de surmonter l'éclatement des initiatives passées. Le document soumis à la Table-ronde de janvier 1997 à Kayes regroupe 34 contributions d'associations, et propose un bilan (non exhaustif) de plus de quinze ans d'activités au service du développement de la région de Kayes ²⁵.

Les migrants en France, qui pour une grande majorité y vivent depuis plus de dix à vingt ans, et pratiquent régulièrement des va et vient entre leur pays d'installation et leur pays d'origine, pointent avec pertinence le principal obstacle au développement : l'enclavement de la région de Kayes. Et de proposer la construction d'un aéroport international à Kayes, d'un réseau routier national et international et la navigabilité du fleuve. De même, conscients du rôle qu'ils ont joué pour le maintien et le développement des services publics, ils demandent à l'État de reprendre à son compte ces investissements indispensables à la survie des populations, à leur bien-être, et au fondement de tout développement : une réelle politique d'éducation et de formation. En dernier lieu ils s'élèvent contre les "tracasseries administratives, douanières et policières".

De fait les principales revendications sont du domaine de la circulation migratoire pour en faciliter la fluidité, et à terme réorienter les investissements dans le secteur de la production. Mais parmi les nombreuses contributions des associations de ressortissants maliens en France, celle de l'Association de Développement du Cercle de Yélimané est une des plus impressionnantes. Les migrants des quelques 96 villages de ce cercle ont investi pendant les quinze dernières années plus de huit milliards de francs CFA pour une

²⁵. Commission des Associations Maliennes en France, 1997, *Contribution des associations maliennes en*

population totale évaluée en 1996 à 137 000 habitants. Au nombre de plus de 15 000 (soit plus de 10% de la population totale de la zone), une très grande majorité d'entre eux vit en France, tout particulièrement dans la région parisienne et notamment à Montreuil.

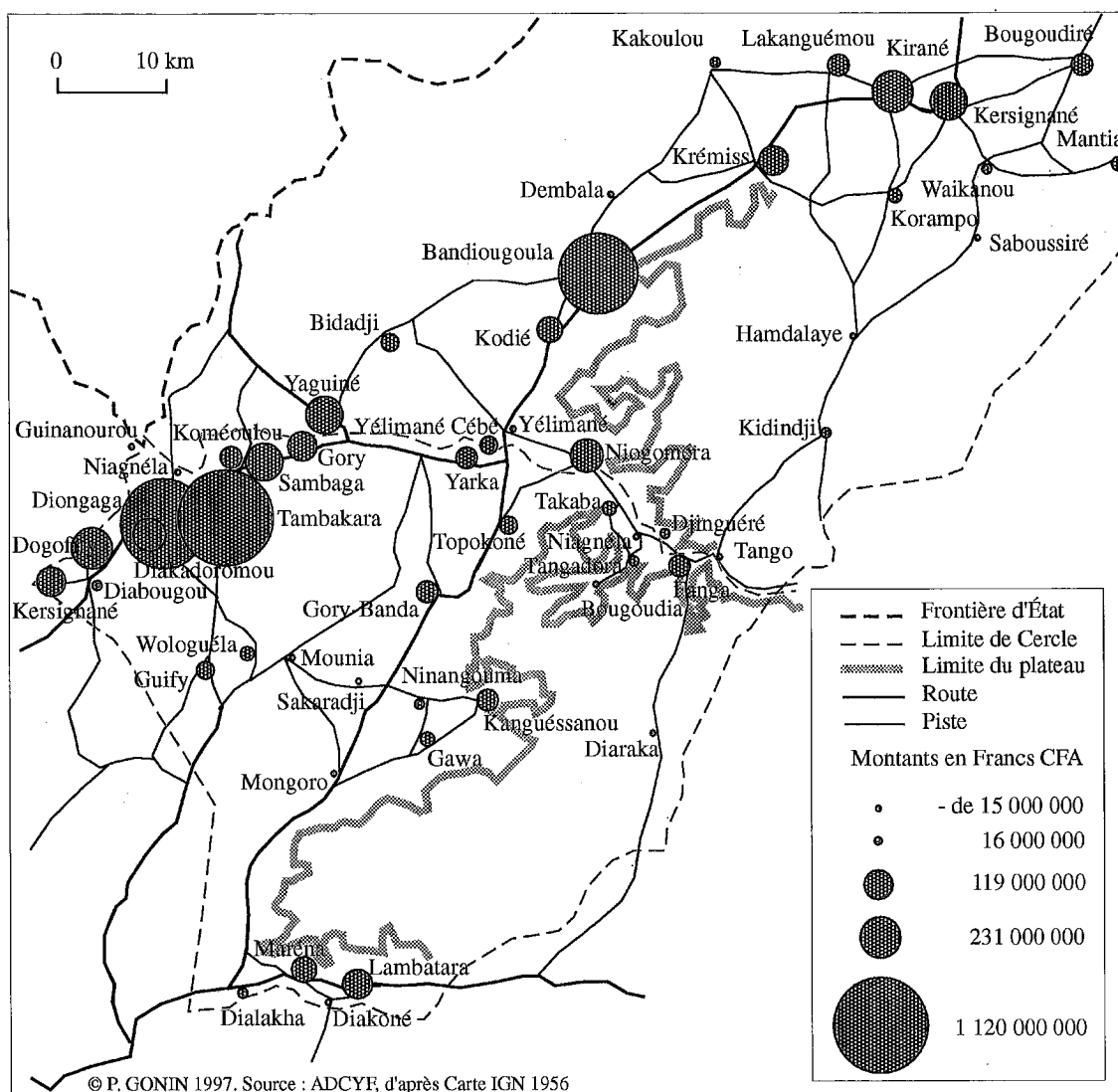
Tableau 4 : Les réalisations des migrants de France du cercle de Yélimané (République du Mali)

| Projets | Réalisés | En cours | Prévus | Total |
|-------------------------|---------------|-------------|-------------|---------------|
| Dispensaire | 11 | 1 | 10 | 22 |
| Maternité | 9 | 0 | 3 | 12 |
| Logements | 45 | 4 | 7 | 56 |
| Pharmacie | 12 | 2 | 8 | 22 |
| Ambulance | 2 | 0 | 0 | 2 |
| Puits ou forages | 180 | 12 | 11 | 193 |
| Château d'eau | 5 | 0 | 4 | 9 |
| Nombre de classes | 70 | 6 | 24 | 100 |
| Médorsa | 14 | 1 | 1 | 16 |
| Coopérative | 20 | 2 | 0 | 22 |
| Mosquée | 43 | 2 | 2 | 47 |
| Adduction d'eau | 1 | 1 | 0 | 2 |
| Bibliothèque | 1 | 0 | 1 | 2 |
| Télécommunication | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Barrage | 7 | 2 | 4 | 13 |
| Nombre d'adhérents | 8 888 | | | |
| Coût total (en frs CFA) | 7 142 500 055 | 682 805 800 | 821 040 000 | 8 471 651 710 |

Source : Commission des Associations Maliennes en France, 1997. "Contribution des Associations maliennes en France à la Table-ronde", Paris, janvier.

La répartition des 421 réalisations est révélatrice des préoccupations de ces hommes partis depuis de nombreuses années de leur village, elle confirme aussi les stratégies mises en place à partir de la France. La construction de mosquées a indéniablement joué un rôle majeur dans ces investissements sociaux, d'infrastructures et productifs, mais en nombre de réalisation, les préoccupations concernant l'eau et l'éducation l'emportent largement.

Carte 13 : Les investissements des ressortissants du cercle de Yélimané en France



Effectivement, à la lecture de ce tableau et de cette carte, on peut estimer que les réalisations ont été conduites dans le désordre, que la rivalité entre villages "bis" explique aussi cette multiplication d'initiatives, tous voulant pour le prestige de leur propre village avoir "leur" dispensaire, "leur" maternité ou "leur" école. C'est là une des formes possibles de la diffusion. Mais une toute autre lecture de cette prolifération est possible. L'état déplorable des voies de communication conforte ce besoin de disposer à proximité de services de santé, les migrants mesurant la démission de l'État en la matière, autant que l'intérêt d'un bon service de santé (ils y ont accès en France), et ayant le sentiment que leur absence est aussi la cause des malheurs possibles qui surviennent au village.

Ce sentiment de culpabilité est tout à fait réel, il a incité bien des communautés villageoises en France à construire des dispensaires et des écoles. Mais depuis les premières réalisations, des progrès significatifs sont aussi à mettre à l'actif de ces entrepreneurs qui, inlassablement, se réunissent, discutent, cotisent, cherchent à prendre des contacts avec des ONG et font.

La charte santé inter association

Cette charte a pour origine un constat des migrants, qui, dans les discussions informelles entre eux, relevaient les difficultés de mise en œuvre d'initiatives dans le secteur de la santé, et ont souhaité qu'une organisation spécifique soit mise en place. Ainsi une cellule santé et un suivi technique assuré par deux ONG sur place sont proposés à Kayes, et une charte regroupe les associations de migrants originaires des cercles de Kayes et de Yélimané. Ils découvrent dans ce cadre que leurs préoccupations ont évolué avec le temps. A l'origine, lors des premières réalisations dans ce domaine, il était surtout question d'investissements financiers, de la construction d'infrastructures et de l'équipement des centres, de leur approvisionnement en médicaments, ainsi que de la prise en charge des frais inhérents à ces centres dont les salaires du personnel. Les questions débattues étaient donc du domaine de la survie des populations et de la pérennité d'investissements sociaux ou d'infrastructures médico-sanitaires. D'autres préoccupations vont progressivement apparaître, et tout d'abord d'ordre économique. En 1988, j'avais rencontré un migrant, délégué par la communauté villageoise en France, qui devait en un mois reprendre les comptes du centre. Quatre mois plus tard il était encore en train de compter, comprimé par comprimé, ce qui avait été vendu, ce qui avait été donné, et ce qui était censé rester en stock. Véritable casse-tête résultant d'une gestion douteuse, où le pharmacien n'arrivait pas à vendre les médicaments, se faisant "littéralement agresser par les plus anciens" qui refusaient de payer ce que leurs propres fils avaient offert avec "l'aide de Dieu". Le "Comité de gestion" du centre, formé de notables locaux, n'entendait pas que l'on puisse douter de son intégrité, du temps passé sans indemnisation pour ce qu'il faisait... Or les migrants refusaient de cotiser à nouveau pour renouveler un stock de médicaments qui aurait dû être vendu.

L'objectif prioritaire de tous ces centres devint donc progressivement la recherche d'une meilleure gestion, qui ne pouvait dès lors plus être suivie uniquement de France. Les migrants prennent aussi la mesure des erreurs passées, et notamment des effets pervers des volontés de renforcer le prestige d'une communauté villageoise en France ou du village, ainsi que des effets de mimétisme et de rivalité qui ont pris le pas sur des critères d'efficacité. De plus ces réalisations n'ont pas été articulées à la politique de santé de l'État

malien, ce qui explique entre autres l'absence de dotation en personnel. Non seulement les migrants de France ont dû supporter tous les coûts, mais ils n'ont pas toujours su travailler à la contre-partie villageoise. Le manque de formation des personnes des centres de santé communautaire est très vite apparu comme un obstacle à leur pérennité, l'absence de gestion rigoureuse, le peu de suivi des stocks et la baisse de fréquentation liée au faible niveau des prestations de service ont fini par mettre en danger bon nombre d'entre eux.

Une des difficultés majeures réside dans la manière dont sont organisées les mises en relation entre les différents lieux de l'espace migratoire : le centre de décision reste en France, dans les associations de ressortissants, et ce au détriment des Comités villageois de santé, qui ont pris l'habitude d'exécuter les décisions prises ailleurs, et se suffisent de rendre compte de la situation au niveau du centre et d'introduire de nouvelles doléances. Le système de dépendance du Sud vis-à-vis du Nord n'est alors plus uniquement du domaine financier, il inclut également, dans le cadre de ces réalisations villageoises, les idées nouvelles à introduire et le pouvoir de commandement. Les membres des Comités villageois de santé sont choisis soit par les migrants, soit par les chefs de villages, et certainement pas par les villageois. Ils estiment en conséquence qu'ils n'ont pas de compte à rendre aux membres la communauté villageoise, et s'installent dans une position de subordination par rapport à ceux qui les ont mis en place. Situation préjudiciable dans la mesure où elle introduit des éléments de blocage au niveau local, empêche que des initiatives locales émergent et pour finir limite la responsabilité de cette instance.

En toute logique, l'analyse de la composition sociologique de ces Comités villageois de santé fait apparaître que trop de présidents sont âgés et analphabètes, que les jeunes et les femmes en ont été exclus²⁶. Il devenait donc urgent de réagir, sous peine de voir ces structures de santé se marginaliser et perdre leur aura, et les migrants avaient suffisamment investi pour ne pas vouloir abandonner la partie sur ce terrain. Entre 1989 et 1992, la réflexion conduite en France par les migrants aboutit à l'obtention d'un financement leur permettant de concevoir et renforcer la formation de ceux qui gèrent les centres de santé communautaire (CSCOM). L'efficacité d'une ONG (le GRDR), la connaissance et la sagesse d'un migrant présent en France depuis plus de trente ans et qui depuis vingt ans travaille inlassablement au développement de sa région d'origine, finissent par porter leurs fruits. Des va et vient réguliers entre ici et là-bas sont pratiqués par une petite équipe, par période de six mois, un guide de gestion des centres de santé communautaire est en gestation, un comité intervillageois concernant ce domaine voit le

²⁶. Cf. Diao M., Stroobant A., 1994, *Appui aux projets santé initiés par les travailleurs migrants*,

jour à Kayes, les femmes sont organisées au sein d'un Comité de salubrité à partir de leurs groupements traditionnels pour porter la salubrité dans les villages et se faire leur propre point de vue dans le domaine de la santé. Ce travail en cours a abouti à la constitution d'une Association inter-centres de santé, qui comprend une quinzaine de villages et doit proposer un GIE pour des activités économiques dont un dépôt de médicaments à Kayes. La charte en France doit en conséquence être révisée pour mieux intégrer les préoccupations des villageois, les demandes des femmes... Bref l'objectif de cette petite équipe mandatée pour travailler à une meilleure articulation entre ici et là-bas, les incite à décider les migrants à changer les échelles spatiales de référence, à accepter un retrait de leur engagement sur leur centre villageois, pour s'approprier le niveau supérieur d'intervention.

Organiser de France 360 000 habitants dans le domaine de la santé et couvrir un secteur de plus de 20 000 kilomètres carrés peut paraître une gageure, et pourtant depuis les premières réunions de juin 1988 à janvier 1989, les résultats sont probants : en moyenne un centre de ce type dessert une population de 6 000 habitants (le maximum étant 11 000 et le minimum 3 000). Pour le seul cercle de Kayes, la population des localités d'implantation de ces centres est de plus de 30 000 personnes, ils répondent à la demande d'une population totale de 92 000 personnes sur les 252 000 que compte ce cercle. Si on exclut la population de la ville de Kayes, ces CSCOM répondent donc potentiellement aux besoins de 45% de la population rurale de ce cercle.

De nombreuses questions restent encore en suspens, comme celle de la rentabilité de telles infrastructures, et donc de la tarification des soins. Il y a bien des accords avec l'INPS (Institut National de Prévoyance Sociale) qui, en convention avec les organismes sociaux en France, est censé assurer la couverture des soins aux travailleurs immigrés et à leur famille, mais de fait la population n'a pas d'autre solution que de se prendre en charge. Différentes solutions pour s'autonomiser sont actuellement expérimentées : cartes d'adhérent donnant lieu à des réductions sur le prix des soins, tickets modérateurs, tarifications différentes selon les ressources des familles et surtout en fonction de la présence ou de l'absence de migrants. De toute façon, les tarifications proposées pour les soins sont des plus basses : de 100 à 500 francs CFA pour une consultation, de 500 à 1 500 francs CFA pour un accouchement, certains centres n'ayant pas révisé leur tarification depuis 1986 ! Mais quelque soit la solution proposée, sauf à imaginer une mutualisation et une privatisation complètes, la question de la rentabilité de tels centres reste insoluble. A preuve les initiatives du centre de Maréna, qui ayant décidé de s'engager dans d'importantes campagnes d'information et de prévention en direction de la

population, avait mesuré l'intérêt et le danger de telles initiatives : la prévention conduisait en effet à la diminution du nombre de consultations, et donc des rentrées financières correspondantes.

Éducation et développement ²⁷

Lorsque les migrants décidèrent d'investir dans le domaine de l'éducation, ils ont largement justifié ce choix au regard des questions de développement de leur village. En France ils ont tous été confrontés à la question de la maîtrise de la langue, de l'écriture. Lors des premiers investissements sociaux, ils ont mesuré les lacunes des groupements d'achats ou des centres de santé en matière de gestion. Il leur est donc paru évident que tout changement et tout progrès passeraient par l'éducation. Or les anciens, les marabouts, ont tous globalement refusé les écoles françaises qu'ils proposaient. Certains y voyaient un retour à l'époque coloniale, à ce qu'elle avait imposé en matière d'éducation, d'autres la fin des écoles coraniques. Les écoles n'ont donc pas pu être proposées de but en blanc par les migrants, ils ont dû auparavant rallier les villageois et les plus anciens à l'intérêt qu'elles représentaient pour l'avenir des jeunes, en s'obligeant à un détour par d'autres investissements sociaux, d'infrastructures ou productifs.

Cet aspect particulier du rapport à l'éducation des plus anciens n'est plus de mise de nos jours ; tous sont acquis à l'idée d'une nécessaire éducation, le débat se situant plus sur le choix entre une école française, une école franco-arabe ou une médersa, financée de toute manière par les migrants du village. Peut-il en être autrement ? Le système éducatif malien a suivi les tendances générales de cette sous-région. A l'indépendance, les nouveaux États se sont lancés dans l'objectif d'une éducation de masse pour enrayer l'analphabétisme, ambition qui très vite a été confrontée à la très forte croissance démographique, à la diminution de la part du budget des États consacrée à l'éducation... En 1994, le taux de scolarisation était pour le Mali de 32% alors que le taux d'analphabétisme s'élevait à 75%. Malgré les nombreuses tentatives pour réformer l'école fondamentale et les intentions de prendre en charge totalement l'enseignement, le système éducatif connaît depuis quelques années une crise profonde.

La troisième République (8 juin 1992), apparue à la suite des manifestations de la jeunesse et de l'arrestation du dictateur Moussa Traoré, a redéfini les grandes orientations

²⁷. Cf. Le Niniven S., 1997, *Éducation-développement. Quel rôle joue l'éducation dans le développement ? Exemple de la région de Kayes, Mali*, Villeneuve d'Ascq, Université des Sciences et Technologies de Lille, UFR de géographie et d'aménagement, maîtrise de géographie humaine, 133 p. (Sous la direction de P. Gonin).

en matière d'éducation²⁸ et conforté les engagements des migrants dans ce domaine par la Nouvelle École Fondamentale. Trois grands principes y sont définis : la promotion de l'identité culturelle par l'utilisation convergente des langues nationales, du français et/ou de l'arabe ; l'école doit être liée à son environnement, et s'adapter aux besoins en matière de débouchés ; l'association de tous les acteurs à son développement (population, enseignants, ONG, associations de développement). L'État a bien défini les conditions à réunir pour qu'une école soit créée : la population du village l'accueillant doit être d'au moins 500 habitants, l'aire de recrutement d'un rayon de 5 kilomètres, l'effectif d'enfants suffisant, les enseignants disponibles, les logements nécessaires mis à leur disposition, et des latrines et l'eau potable installées. Autant dire résoudre l'impossible dans de nombreuses situations, sauf à disposer de ressources propres, c'est à dire pour la région de Kayes, de migrants capables d'assurer les investissements de base, voire la gestion de l'école ou même le salaire des enseignants. L'inspecteur régional de l'Éducation à Kayes reconnaît qu'il fait de plus en plus appel aux ONG, aux associations et aux migrants.

Face à la diversité des situations locales, et en l'absence de données fiables à l'échelle de la région de Kayes, un approfondissement sur les liens entre migration-développement-éducation s'impose. Pour les enquêtes récentes (1996-1997), une zone correspondant à une future commune rurale dans le cadre de la décentralisation et bénéficiant de la présence de deux associations de développement déjà connues (ORDIK et Diama Djigui) a été retenue. La future commune rurale de Maréna Diombokhou, regroupant huit villages, dispose déjà de quatre écoles et projette une nouvelle construction.

Tableau 5 : Éducation et développement : la future commune rurale de Maréna Diombokhou (République du Mali)

| Villages | Statut de l'école | Date de création | Origine des financements | | | Cycles | | Effectifs | | |
|--------------|-------------------|------------------|--------------------------|-----------|--------|--------|-----------|-------------|-------------|-------|
| | | | État | Migrants | Autres | 1er | 2ème | Garçons | Filles | Total |
| Maréna | Publique | 1960 | oui | en partie | ADD | oui | non | majoritaire | minoritaire | 192 |
| | Privée | 1991 | non | totalité | non | oui | en projet | majoritaire | minoritaire | 360 |
| Diataya | Franco/arabe | 1989 | non | totalité | ASFM | oui | en projet | 350 | 120 | 470 |
| Saboussiré | Médersa | 1994 | non | totalité | non | oui | | majoritaire | minoritaire | 200 |
| Niamiga | Publique | 1996 | non | en partie | UNICEF | 1 cl. | non | 39 | 59 | 98 |
| Mokoyafara | Franco/arabe | en projet | | | AMAD | | | | | 117 |
| Madina Couta | | Souhaitée | | | | | | | | |
| Salamou | | Souhaitée | | refus | | | | | | |
| Banaya | | Souhaitée | | | | | | | | |

D'après les enquêtes de S. Le Niniven, avril 1997.

²⁸ Cf. Sall A., 1994, *Quelle École au Mali ? I. Textes Fondamentaux (1962-1994)*, Bamako, SODIFI, novembre, 333 p.

Dans ces villages, l'État n'avait construit qu'une seule école, et elle date de l'époque coloniale. Celle de Niamiga, construite précipitamment en 1996, a un statut tout à fait particulier ; elle n'a pas été réalisée à l'aide de fonds propres, mais grâce à ceux de l'UNICEF, une seule classe ayant été construite au moment des enquêtes. En réalité, son apparition est liée aux enjeux du découpage des futures communes rurales. En effet, un des critères d'éligibilité pour être chef-lieu de la future commune était de disposer de bâtiments ; or, si Niamiga avait bien un dispensaire (Labankoniouma), était bien au centre de la future commune, avait une population suffisante, et était traversée par une piste importante, ce village n'avait pas encore d'école. Ce qui fut rapidement chose faite avant la réunion de la Commission régionale de découpage grâce à l'appui de l'UNICEF²⁹ !

La majorité des écoles fut donc financée à partir de l'étranger et par les migrants ; même dans le cadre de l'école publique construite en 1960, les migrants et l'association de développement des villages interviennent financièrement dans son entretien et sa gestion. Rien de bien surprenant non plus que les premières classes financées de France pour cette zone l'aient été à Diataya, cette communauté étant une des mieux organisées. Aujourd'hui, malgré leur proximité et les traditions voulant que les deux villages de Diataya (village-mère) et de Salamou (ex-village de culture) soient liés, les villageois de ce dernier souhaitent une école, et ont sollicité leurs migrants pour la financer. Mais une autre proximité s'exprime en France ; en effet, il suffit de descendre quelques étages d'un foyer du 19^{ème} arrondissement de Paris pour que ceux de Diataya rencontrent ceux de Salamou. D'ailleurs n'ont-ils pas financé ensemble la totalité de l'école de Diataya, soit neuf classes, pour un coût moyen et incompressible, pour des raisons de sécurité, de 100 000 francs l'une, et ne prévoient-ils pas prochainement la construction d'un second cycle ? Alors malgré les sollicitations des villageois et surtout des plus anciens, qui arguent de la distance et de l'insécurité (toute relative) des pistes, il n'est pas question pour l'instant de construire cette école à Salamou.

En matière d'entre-deux, rien n'est simple. La recherche de critères de différenciation dans les modalités d'articulation des différents lieux du même espace migratoire pour ce profil des investissements sociaux, d'infrastructures et productifs villageois, a longtemps achoppé face à la diversité des modalités de mises en relation. Dans certains cas, l'initiative venait de France, dans d'autres elle était suggérée d'Afrique, quelques fois de façon unilatérale, souvent dans la concertation. Mais les modalités d'élaboration des projets, leur gestion, se perdaient dans une diversité de profils spécifiques, où toute

²⁹. Pour la petite histoire, les autres villages ne l'ont pas entendu de cette oreille, et le village de Kabaté a

simplification les vidait de leur contenu. De fait les distinctions nécessaires ne relèvent plus de la nature des projets et des mécanismes de réalisation, mais de la manière dont les uns et les autres s'approprient le fonctionnement et le développement de ces investissements sociaux, d'infrastructures et productifs. La question centrale devient alors la capacité des migrants à transmettre ce qu'ils ont appris ailleurs : ils peuvent ainsi se retirer de ce qui a été construit, le développement devenant l'affaire des villageois, du comportement des comités de gestion, de la place des jeunes et des femmes... non pas pour prendre leur retraite en tant que bâtisseurs de micro-réalisations, mais bien pour démontrer leur capacité à changer d'échelle d'engagement. Il ne s'agit plus, comme dans les premières années, de s'engager à l'échelle du village pour "contrôler" l'usage de l'argent que le Kagumme reçoit, ou de savoir si les femmes vont accoucher à la maternité ou chez elles, mais bien de penser aux recompositions des territoires qu'ils ont contribué à défaire en partant. Là se situe certainement une autre distinction possible de ce que serait le développement pour dépasser les appréciations sur de "simples" investissements, qu'ils soient sociaux, d'infrastructures ou productifs, les coordinations santé, voire en matière d'éducation étant complétées et renforcées par les associations intervillageoises de France.

Un nouvel élan intervillageois en France ou "le bonheur du Guidimakha"

Dans ce dernier profil, l'intention n'est plus seulement de proposer des investissements sociaux, d'infrastructures et productifs à l'échelle d'un village mais de penser les réalisations dans le cadre d'un regroupement de plusieurs villages, sans qu'il soit envisagé un quelconque retour d'un ou de plusieurs initiateurs. Il résulte d'une libre association qui s'est mise en place progressivement grâce à l'impulsion de quelques-uns qui, de foyer en foyer, ont rallié les communautés villageoises en France à l'idée de ce changement d'échelle d'intervention. Il n'est pas dans l'intention de ses instigateurs de se substituer à ce qui se décide localement, il s'agit plutôt d'offrir un cadre de réflexion, d'échange et d'élaboration pour de nouveaux projets. L'origine de ces formes de regroupement réside tout autant dans ce qui se passe à l'échelle locale en Afrique, que dans les discussions qui se tiennent lors de différentes rencontres entre associations villageoises de France. Dans ce cadre, un approfondissement et une transformation du contenu de l'entre-deux sont indispensables.

Certains migrants ont fini par reconnaître les capacités des villageois à innover, ils tiennent compte des associations de développement existant là-bas, et, en se groupant, appuient ce qui est proposé. D'une certaine manière ici, la question d'une possible

appartenance plurispatiale ne se pose plus, elle est acquise et pratiquée ; par contre, celle d'une pluri-appartenance territoriale, où il est bien question de s'approprier ce qui est entrepris, et de le gérer, y compris à distance, reste ouverte. Dans cette nouvelle circulation migratoire, le contenu de ce qui circule s'est largement amplifié. Il n'est plus uniquement question de migration de travail pour se procurer des ressources monétaires, mais bien de penser ce qui peut être appris dans un lieu pour le mettre à la disposition d'un autre. Ainsi les villageois formulent-ils des demandes pour de nouvelles compétences à acquérir au Nord et à transmettre au Sud. On entre dans le domaine d'études de faisabilité de nouveaux projets, non plus déléguées à une tierce structure de type ONG, mais réalisées dans un réel partenariat impliquant des représentants de la communauté villageoise en France. En la matière, le seul critère possible de choix des personnes devant orienter ces futurs investissements est d'abord et exclusivement la compétence, afin de mener à bien la mission confiée. L'association "Gidimaxa Xeri Kofo", ou "Association pour le bonheur du Gidimakha", correspond à ce nouveau profil de mise en relation entre les différents lieux de cet espace migratoire.

Le Guidimakha, l'un des anciens royaumes Soninké, s'étend principalement sur la rive droite du fleuve Sénégal et a depuis les indépendances été partagé entre le Mali et la Mauritanie. La zone couverte par cette nouvelle association regroupe quatorze villages pour une population totale de 23 000 personnes en majorité Soninké, dont 1 500 sont en France. Les premières actions entreprises par les ressortissants des villages en France ont d'abord été les groupements d'achats, quelques fois alimentés par des champs collectifs au niveau local, ou plus exceptionnellement par la FAO. Depuis leur mise en place, les villageois et leurs représentants en migration ont à peu près appris à les gérer et on peut estimer que ces groupements fonctionnent tous correctement, sans qu'il y ait perte d'argent dans les cas les plus critiques. Gérés dans leur majorité par d'anciens migrants, ils bénéficient de l'appui du Centre d'Actions Coopératives installé à Kayes. A la lecture des différentes dates de création, il est possible de reconstituer les modalités de la diffusion de ces magasins, qui ont joué un rôle fondamental dans la gestion de la circulation de l'argent entre villages en Afrique et en France.

Tableau 6 : “Le bonheur du Guidimakha“ : villages, migrations et réalisations (République du Mali)

| Villages | Pop. 1993 (évaluation) | Migration en France | | | Réalisation (date) | | | |
|--------------|---------------------------|---------------------|---------------|--------------|--------------------|--------------|------------|------------------|
| | | 1er départ | Nbre d'hommes | Sans travail | En famille | Coop d'achat | Éducation | Santé |
| Ambidédi | 2 000 | 1958 | 175 | Inconnu | 18 | 1983 | 1989 | Gagny-Gakoura... |
| Bambéla | 1 000 | | 22 | 3 | 4 | | Somankidy | Somankidy |
| Bokédiamby | 4 00 | | 37 | 15 | 4 | 1976 | Sansangoué | Gakoura |
| Bokhoro | 1 000 | 1960 | 30 | 8 | 2 | oui | Sansangoué | Gakoura-Gagny... |
| Bouyaoui | 1 500 | 1959 | 40 | 13 | 4 | 1993 | Sansangoué | Gakoura-Gagny... |
| Gagny | 2 500 | 1960 | 80 | 20 | 25 | 1985 | 1987 | 1988 |
| Gakoura | 3 000 | | 300 | 100 | 30 | 1985 | 1992 | 1989 |
| Gousséla | 2 600 | | 197 | 40 | 35 | oui | 1991 | Gakoura |
| Sansangoué | 3 000 | | 160 | 20 | 50 | | 1963 | Gakoura |
| Somankidy | 5 000 | | 250 | 50 | 25 | oui | | 1982 |
| Touroula | 2 600 | 1959 | 150 | 50 | 10 | 1986 | 1990 | en cours |
| TOTAL | 24 600 | | 1441 | 319 | 207 | | | |

Sources : Alexandre D., Vogelsperger F. Diarra H., 1993, *Rapport sur la mission d'identification concernant les villages adhérents à l'association Gidimaxa Xeri Kofo*, Paris, Ingénieurs Sans Frontières, 130 p. et enquêtes personnelles. Aucune information concernant les hameaux de Bélou, Guémou, Goumbé et Sélékhété.

Deux centres initiateurs apparaissent ; les villages de Gagny et de Gakoura, sur la rive droite du fleuve, sont parmi les premiers à disposer d'un groupement d'achat et d'un centre de santé, ces derniers rayonnant sur plusieurs villages du Guidimakha malien. Ce constat concorde avec les formes associatives mises en place tant en France qu'au village. L'Association pour l'Aide et le Développement de Gagny est devenue de droit privé en septembre 1984, l'Association Franco-malienne pour le développement du village de Gakoura en 1988. Au village, les structures correspondantes sont tout aussi officielles, le Ton de Gagny s'est transformé en un Bureau local, à Gakoura les statuts de l'association sont aussi reconnus par l'État malien. Ces deux villages et leurs représentants en France disposent du soutien des ONG et, pour Gakoura, d'un accord de coopération décentralisée avec la commune de Kunheim en Alsace, rapprochement rendu possible grâce à la présence d'une dizaine de migrants sur place. De telles associations ou rapprochements n'ont été possibles que dans la mesure où les représentants de France ont engagé des démarches volontaires pour rechercher des soutiens. On est loin de l'image d'un migrant vivant replié dans sa communauté et s'installant en France sans contact avec la population majoritaire !

Tableau 7 : “Le bonheur du Guidimakha“ : villages, structures associatives et partenaires (République du Mali)

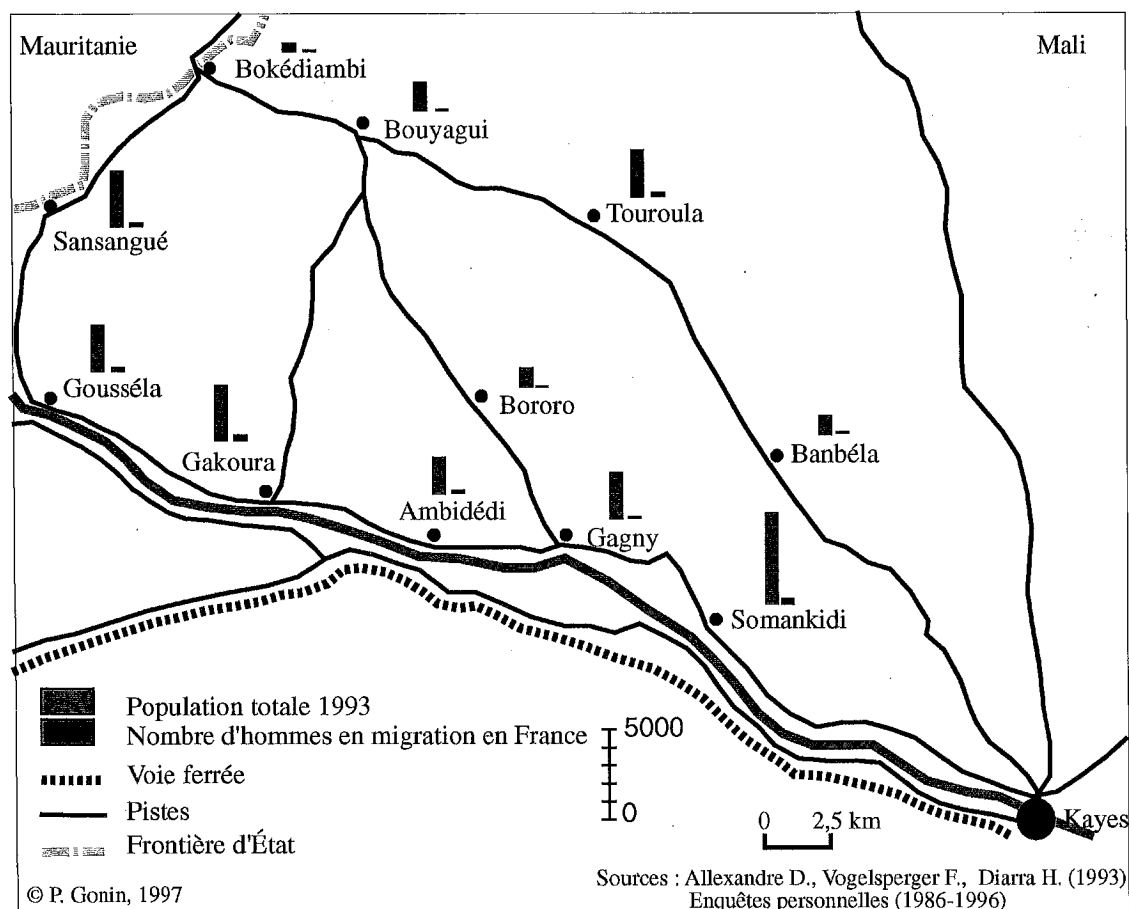
| Villages | Structures associatives | | | Caisse (cotiation/an) | | Partenaires | |
|------------|-------------------------|------------|------------|-----------------------|---------|----------------|----------|
| | Au village | En France | Assoc 1901 | Solidarité | Projet* | ONG | Jumelage |
| Ambidédi | informelle | oui | | | | Secours Catho. | |
| Bambéla | informelle | informelle | | | | FAO+Locaux | |
| Bokédiamby | formelle | informelle | | 120 | 200 | FAO+Locaux | |
| Bokhoro | en cours | formelle | pas encore | 240 | 600 | FAO+Locaux | |
| Bouyagui | en cours | en cours | | 180 | | FAO+Locaux | |
| Gagry | formelle | oui | 1984 | | 180 | GRDR, ISF... | |
| Gakoura | formelle | oui | 1988 | 1000 | | | Kunheim |
| Gousséla | formelle | oui | 1993 | 150 | 240 | aucun | |
| Sansangué | formelle | informelle | | 120 | | | |
| Somankidy | formelle | oui | 1988 | 120 | 120 | GRDR | |
| Touroula | informelle | formelle | | 120 | | GRDR | |

Sources : Alexandre D., Vogelsperger F. Diarra H., 1993, *Rapport sur la mission d'identification concernant les villages adhérents à l'association Gidimaxa Xeri Kofo*, Paris, Ingénieurs Sans Frontières, 130 p. et enquêtes personnelles. Aucune information concernant les hameaux de Bélou, Guémou, Goumbé et Sélékhété. * Hors cotisations exceptionnelles selon la nature du projet.

Le bureau de Gidimaxa Xeri Kofo en France s'est mis en quête de financements, a obtenu le soutien de bailleurs de fonds, s'est rapproché d'une ONG (Ingénieurs Sans Frontière), et a réalisé une mission d'identification sur l'ensemble de la zone pour faire l'inventaire de ce qui existe, des besoins des uns et des autres, en vue de proposer une programmation de développement, une attention particulière étant portée aux questions d'hydraulique. Il faut en effet rappeler qu'aux moments les plus difficiles de la sécheresse, certains villageois étaient obligés de parcourir quotidiennement des dizaines de kilomètres pour aller puiser de l'eau au fleuve.

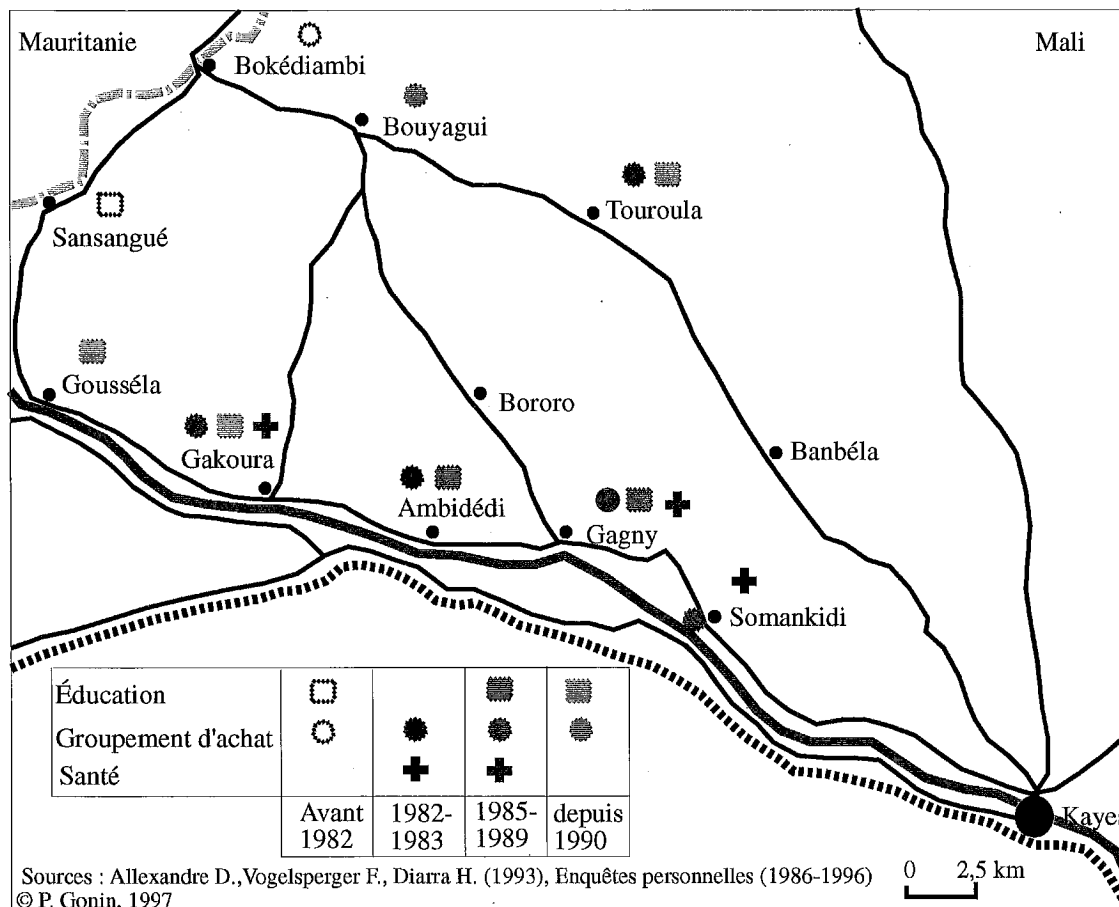
Les villageois et les Kagumme sont donc en relation avec le bureau de l'association en France pour définir les priorités, qui seront ensuite soumises en assemblée générale. Ils continuent bien évidemment à solliciter leurs représentants, à demander des envois d'argent pour la famille, mais là aussi en migration les priorités ont changé. Peu de jeunes du village ont réussi à rejoindre ceux de France, certaines communautés en France faisant même connaître au village leur refus d'accueillir et de prendre en charge ceux qui tenteraient de passer la frontière. La moyenne d'âge en France devient ainsi de plus en plus élevée, la grande majorité des migrants y résidant depuis plus de quinze à vingt ans. Ils n'ont donc pas les mêmes préoccupations que lorsqu'ils avaient vingt ans.

Carte 14 : Le sud du Guidimakha et l'association Gidimaxa Xeri Kofo : Population, migration



Si ce séjour long en migration n'a pas rompu les liens entre villages et communautés en France, il en a modifié le contenu, et conduit aussi à des changements de comportement. Bien évidemment le regroupement familial est également une réalité pour ceux du Gidimaxa, soit en moyenne 15% des hommes, dont plus de 30% pour ceux de Gagny et moins de 7% pour Touroula. Au cours de ce séjour prolongé en France pour quelques-uns, leurs conditions de vie se sont globalement peu améliorées, certains vivant depuis vingt ans dans des foyers à plusieurs par chambre, plus de dix-huit dans les cas extrêmes ! Depuis quelques années, ces migrants subissent de plein fouet la crise économique, avec en moyenne plus de 20% de chômeurs. Les flux financiers ont donc tendance à diminuer, et pour ce qui est investi, les décisions sont prises après une longue réflexion, et de préférence en association avec d'autres bailleurs de fonds, dont des ONG et des collectivités territoriales.

Carte 15 : Le Sud du Guidimakha et l'ensemble Gidimaxa Xeri Kofo : quelques réalisations collectives impulsées par les migrants de France



Il en va de même des rapports entre ici et là-bas, et l'alliance entre Kagumme et migrants a elle aussi atteint dans certains cas ses propres limites. D'autres opérateurs sont apparus, d'abord au niveau local, où des ex-migrants ont élaboré des Associations intervillageoises de développement, ensuite en migration, où les communautés villageoises de France ont fini par se regrouper. Limites des alliances antérieures, mais aussi apparition de nouvelles ; certains ex-migrants ont tendance à se rapprocher des plus anciens, à asseoir leur légitimité dans des accords passés avec les chefs de villages, et se retournent quelques fois contre ceux de France. Un retour à la case départ, ou un nouveau regard sur ce qui lie villageois et migrants, s'impose donc.

Chapitre 7 :

Retour à la case départ

Traiter du processus TDR à partir des mises en relation rendues possibles par la circulation migratoire nécessite une nouvelle approche, un approfondissement précisant les dynamiques des recompositions territoriales en cours, celles pensées à partir de la France, celles qui s'opèrent en Afrique depuis l'avènement des Associations villageoises de développement, et celles qu'entreprend l'État malien par sa politique de décentralisation. L'exemple retenu correspond en priorité à la région de Kayes ; il comprend quatre villages appartenant à deux AVD (l'ORDIK et l'ADD), trois villages qui ont connu des retours en groupe de migrants pour réaliser un périmètre irrigué (Somankidi Koura, Sobocou et Lani Mody) ; le dernier village, Samé n'a pas bénéficié des investissements des migrants, qui par ailleurs sont très peu nombreux. Cet ensemble correspond à une population totale de près de 15 000 personnes. Sur les 482 concessions recensées, quatre ont été choisies par village, dont trois ayant des migrants, et dans la mesure du possible, une sans membre à l'étranger. Trente-deux familles ont ainsi été rencontrées (soit 1 081 personnes), et l'histoire des parcours migratoires a été reconstituée avec les Kagumme pour chacune des personnes ayant voyagé à l'étranger. Les informations collectées ont été autant que possible croisées à d'autres sources : celles dont je disposais depuis 1986, date des premières enquêtes dans ces villages ; des informations de France ; des documents émanant de différentes ONG et en particulier du GRDR. Les parcours migratoires reconstitués couvrent la période 1939 à 1997 et concernent 43 anciens migrants et 109 actuellement à l'étranger (Cf. annexe N°7). Le cercle de Kayes constitue la zone principale d'enquête, mais il sera mis en regard de quatre villages de la moyenne vallée du Sénégal, de la région de Saint-Louis, d'ethnie Haalpulaar, où là aussi des familles avec et sans migrant (soit ici deux à six familles par village) ont été choisies ³⁰.

³⁰. Ces enquêtes ont eu lieu en 1994, elles ont été effectuées par trois étudiants de l'IFAN sous la direction de S. Bredeloup (Mamadou Dramé, Sidi Traoré et Cheikh Oumar Ba), dans le cadre d'une convention entre l'ORSTOM de Dakar et l'UFR de Géographie et d'aménagement de l'Université des Sciences et Technologies de Lille.

Cet échantillon ne présente aucun caractère de représentativité, il est volontairement le résultat d'un choix délibéré. Au Mali, n'ont été retenus que des villages s'étant engagés dans des dynamiques de développement inter-villageois, des villages reflétant une période spécifique, celle des retours en groupe pour lesquels les interrogations quant à leur pertinence demeurent, et un village sans migrant. Au Sénégal, le fil conducteur de la sélection fut tout autant raisonné ; il n'était pas dans mon intention de couvrir la zone Soninké, mais de disposer d'informations sur des Haalpulaar, dont les migrants étaient aussi en France. Mieux connaître les particularités des Soninké devient ainsi possible en offrant à cette circulation migratoire un miroir, celui des Haalpulaar.

Au Mali, la population des villages retenus rapportée au nombre de concessions aboutit à une moyenne de trente personnes par famille, ce qui paraît bien supérieur à l'échantillon haapulaar sénégalais, où la moyenne du nombre de personnes par concession se situe autour de vingt. Mais comme toujours, ces moyennes cachent d'importantes disparités. Du côté malien la plus petite famille comprend trois membres, la plus grande 111. On ne constate pas une aussi grande disparité pour la moyenne vallée du fleuve, les écarts allant de 7 à 75 personnes, tout en sachant que le chiffre le plus important correspond aussi à une famille Soninké.

Vu de France, cette migration venant d'Afrique noire est principalement Soninké, elle est dite globalement originaire du fleuve Sénégal, et tout particulièrement de la région des trois frontières. Vu d'Afrique rien n'est aussi simple, un pays Soninké, homogène et majoritaire, n'existant pas ; en conséquence, au Mali, dans les cercles à majorité Soninké, les enquêtes ont aussi été effectuées dans des villages Khassonké (deux villages sur sept, celui de Samé présentant des particularités spécifiques). Quant à la zone correspondant à la moyenne vallée, elle est majoritairement Haalpulaar, mais dans ces villages, une communauté Soninké plus ou moins importante est présente.

La répartition par classe d'âges fait apparaître d'importantes disparités, les facteurs explicatifs sur le nombre d'enfants étant alors la polygamie du chef de famille ainsi que le nombre de frères du Kagumme. Mais l'indice le plus révélateur à cette échelle d'analyse demeure la part des migrations internationales, et ce quelque que soit la zone étudiée. Pour la partie malienne, 40% des hommes en âge de travailler (les 15-54 ans) sont absents des concessions, les écarts à la moyenne étant là aussi considérables. Deux familles affichent un pourcentage égal à 100%, l'une correspondant à une petite concession de trois personnes, l'autre à une grande. Entre ces extrêmes, la distribution est relativement équilibrée, avec cinq à six familles dans chaque classe (de 86% à 50%, de 50% à plus de

25% et de moins de 25% à plus de 10%). Pour les villages sénégalais retenus dans le cadre de cette enquête, la part des hommes en âge de travailler absents est encore plus importante : elle est de 47%. Les forces vives de ces villages sont ailleurs.

Vu les données fournies par famille, on peut estimer sans grande erreur qu'en milieu Soninké, rares sont les concessions qui n'ont pas connu ou ne connaissent pas le phénomène migratoire. Les jeunes sont ainsi obligatoirement élevés dans cette ambiance particulière, où celui qui est absent est celui qui fait vivre la famille, prend des initiatives, revient chargé de cadeaux et avec des projets plein la tête, y compris en vue d'une promotion sociale personnelle. Cette tradition migratoire des Soninké aurait-elle fait des émules ? Tel semble être le cas dans le bassin du fleuve Sénégal, où de Podor à Bafoulabé, on cherche irrémédiablement à partir ... pour mieux revenir.

Parcours familiaux

Dans les concessions retenues, observe-t-on une proportionnalité entre la taille de la famille et le nombre de migrants ? Celle-ci est loin d'être parfaite bien que les familles les plus nombreuses soient celles ayant le plus de migrants. Pour l'échantillon malien, trois catégories se détachent :

- de 111 à 40 personnes, les concessions comptent en moyenne onze migrants,
- celles de moins de 40 à 20 personnes en comptent en moyenne trois,
- quant aux concessions de moins de 20 personnes, la moyenne du nombre des migrants y est inférieure à un.

Côté sénégalais la distribution est différente, les cas extrêmes plus nombreux. En réalité la différenciation principale découle de l'importance des migrations internes dans cette zone, qui n'a pas d'équivalent dans son intensité pour la région de Kayes.

Par contre, la règle des filiations migratoires semble bien installée dans les deux zones (au Mali et au Sénégal) : si le nombre des migrants est ainsi fonction de la taille des familles élargies, c'est toujours le système d'entrée en migration à tour de rôle qui l'emporte, de l'aîné au cadet, du fils au petit-fils. Le numéro d'ordre dans la hiérarchie familiale est à ce titre essentiel. De mémoire de Kagumme, ils ont été eux-mêmes les premiers à partir, et quand cela n'a pas été possible à l'époque, les frères cadets les ont en quelque sorte remplacés. Ils tirent tous une grande gloire d'avoir ouvert le "chemin de la France", et demandaient souvent des nouvelles du foyer des rues Petit ou Montorgueil à Paris, décrivaient leur découverte du métro, du froid et surtout de ces "tâches blanches" qui piquaient tant l'hiver. La majorité d'entre eux remerciaient la France de les avoir accueillis, certains rappelant que ce n'était qu'un juste retour des services rendus par leur parents dans l'armée française. Par contre, tous ne comprennent pas ce qui se passe de

nos jours, les expulsions et les charters, et ils entendent difficilement le fait qu'il n'y ait pas de travail ; en effet, si tel était le cas, leurs enfants et petits-enfants seraient revenus, car ici, en Afrique, il ne manque pas. Parmi ces familles, un Kagumme rappelle qu'il a eu quatre de ses frères, vingt-et-un de ses fils et cinq de ses petits-fils à l'étranger (notons ici toutefois que les "fils" et "petits-fils" en question peuvent aussi être ceux de ses frères cadets).

A l'origine de la noria, on retrouve donc le chef de la concession, et le parcours qu'il aura retenu sera celui suivi dans la majorité des cas par ses frères et leurs fils. Ainsi parmi les chaînes migratoires relevées, de grandes filières, que l'on doit dénommer réseaux, s'installent. A la limite il suffirait de connaître le pays d'installation du premier migrant d'une concession pour connaître celui de ceux qui le suivront, la destination étant la même, seuls des événements perturbateurs suffisamment importants pouvant venir modifier les comportements. Mobiles mais très fidèles à ce qui est en place, ces aventuriers restent des "nomades" aux parcours prédéfinis. Pour les migrants maliens, la filière classique des années 60 est celle qui, passant par le Sénégal, se termine en France. A partir des années 80, les candidats au voyage se rendent directement dans le pays d'arrivée. On a pu constater quelques fois un changement de la ville étape, de Dakar à Abidjan, et dans ce cas, un des migrants s'est installé en Côte d'Ivoire, pour accueillir les autres qui se dirigeront à terme vers la France car l'autre partie du réseau familial est en France. Les autres grandes destinations au départ du Mali sont le Congo d'une part et la Côte-d'Ivoire d'autre part, et sauf exception, elles sont postérieures à 1981. Il est significatif de relever l'absence d'informations concernant ceux qui sont partis dernièrement ; pourtant il y en a, mais les Kagumme, très au fait de ce qui se passe en France, des expulsions, restent très discrets. Ils peuvent aussi être en attente de nouvelles et ne pas considérer que les plus jeunes sont en migration tant que la réussite du voyage et son corollaire, l'envoi d'argent, ne lui ont pas été confirmés. Les migrants sénégalais, outre le fait que l'échantillon comprend nettement moins de personnes, se différencient par leurs destinations vers des pays plus nombreux et plus souvent africains.

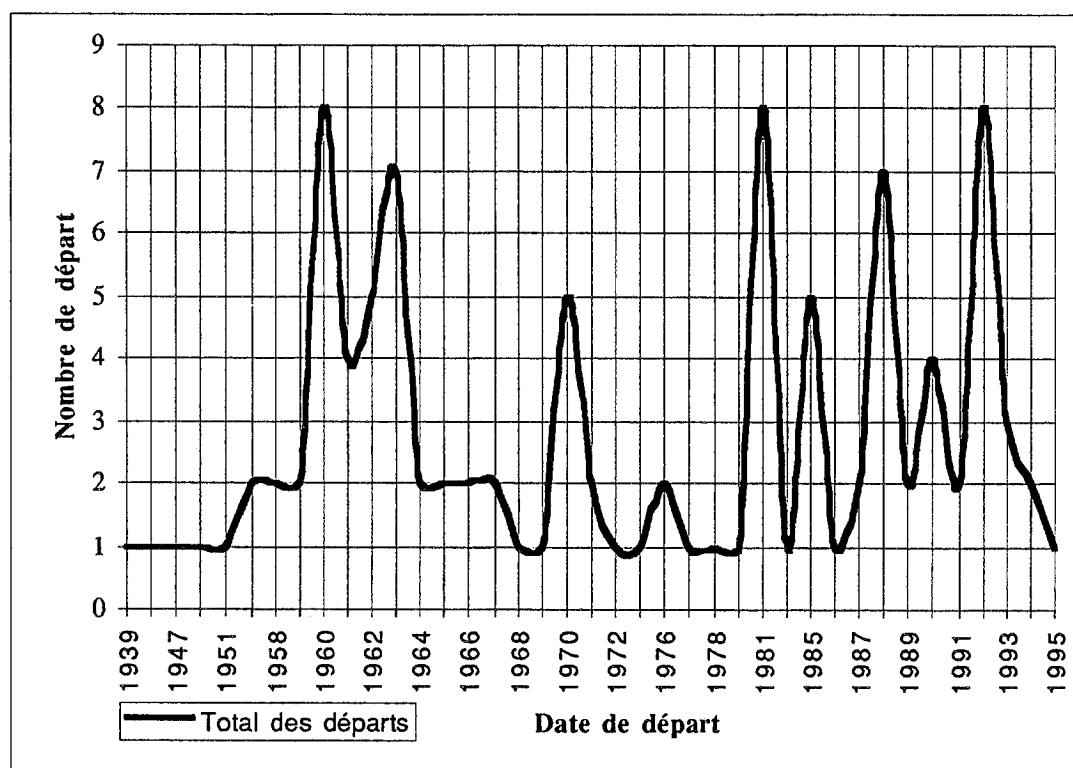
Si les Kagumme ont ouvert la voie, ils ont en moyenne peu duré en migration, dans la grande majorité des cas moins de dix ans. Par contre, des différences sensibles apparaissent entre Soninké et Khassonké. Pour ces derniers, il semblerait que le départ en migration du chef de famille soit plus rare, et qu'ils soient globalement moins nombreux à partir.

La mise en relation entre dates de départ et de retour affine les propos couramment tenus sur ces migrations, des séjours courts à des séjours plus longs. C'est effectivement le cas,

mais à condition de spécifier que cette évolution correspond aussi à un changement de la hiérarchie familiale, du chef de famille à son cadet, des pères à leurs enfants.

Sur l'ensemble de ces 152 parcours migratoires, il est très rare d'observer une cassure de la noria familiale ; elle n'a été constatée que dans quatre familles et correspond surtout aux migrations des années 60 et de toute façon à celles antérieures à la grande sécheresse de 1973. Par contre la distribution de ceux qui ont migré à partir de cette date contredit ce qui était unanimement admis : la sécheresse de 1973 ne semble pas avoir provoqué une forte augmentation des candidats au voyage.

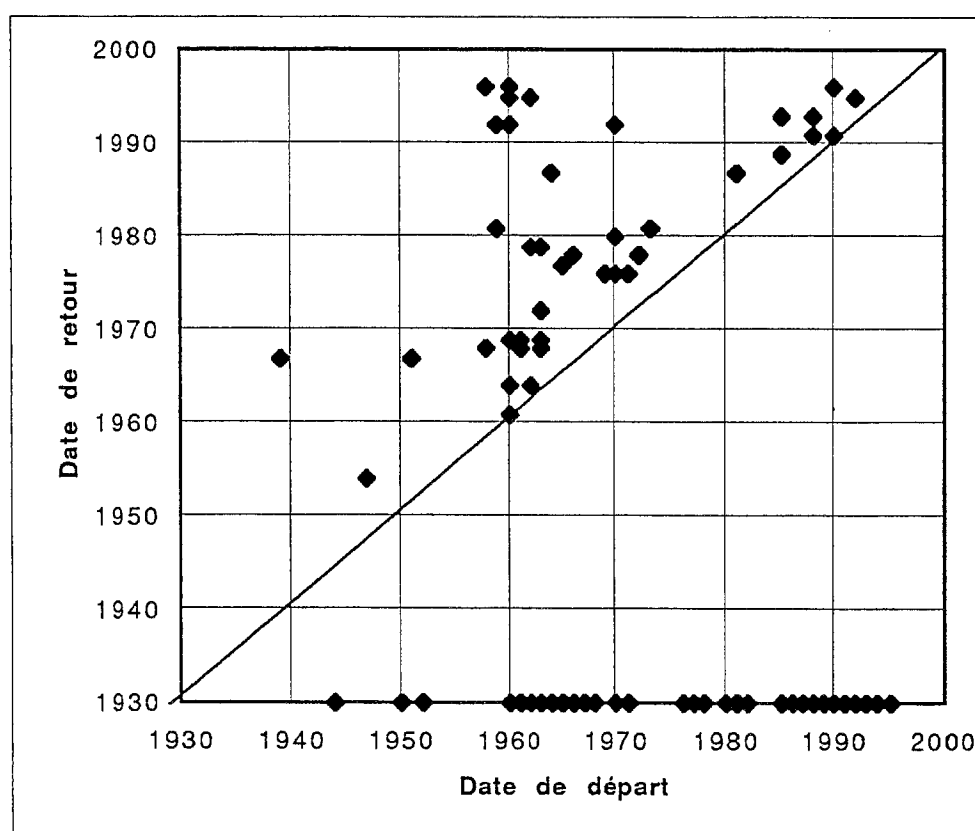
Figure 11 : Nombre de migrants et date de départ. Le cas de 105 Maliens



Sur les 105 personnes pour lesquelles nous connaissons l'année de départ, peu sont parties avant 1960 (11), beaucoup plus entre 1960 en 1969 (34), nettement moins durant la décennie 70 (13), et plus du double dans les années 80 (27). Entre 1990 et 1995, 20 départs ont pu être enregistrés. Pour l'année 1973, on ne constate qu'un seul départ. En réalité, les déficits pluviométriques apparaissent dans cette zone dès la fin des années 60, et les hommes sont partis dès les premiers signes d'une possible catastrophe climatique ; mais là aussi, leur nombre reste encore modeste, tout au plus une dizaine entre 1969 et 1975. Par contre ceux qui étaient partis peu de temps avant ne sont pas revenus, à l'exception des chefs de famille. La lecture selon laquelle le début des années 70 aurait vu se multiplier le nombre de départs ne serait-elle pas celle vue de France, en liaison directe avec la crise et à l'apparition d'un chômage plus important ? Par contre à la lecture des

dates de plus forts départs, des corrélations sont possibles avec les événements politiques, tant en Afrique qu'en France. Les pourcentages de départ les plus importants correspondent aux périodes troubles en Afrique, les indépendances, la révolution du début des années 90 au Mali, et en France aux périodes électorales dont celle de 1981 et à la régulation des sans-papiers installés en France avant 1980.

Figure 12 : Durée de séjour de 105 Maliens



La répartition de cet échantillon de migrants internationaux en fonction de leurs dates de départ et de retour confirme qu'une des tendances est tout de même d'être à l'étranger pour une durée d'une dizaine d'années. Mais cette tendance tend à s'effacer face à un autre comportement, celui de prolonger la durée du séjour, un certain nombre de migrants ayant séjourné à l'étranger durant toute leur vie active, l'un d'eux étant même rentré après un séjour long de 38 ans. Sur ces 105 personnes, 62 ne sont pas revenues, et elles sont surtout parties dans les années 60 et entre 1985 et 1995.

Dans l'échantillon, nous disposons de quelques familles n'ayant eu aucun migrant, familles qui ont été recherchées volontairement au cours de ces enquêtes. Un cas apparaît dans le village de culture de Somankidi Koura, mais que peut-il représenter lorsque l'on connaît le discours de ceux qui ont créé ce village ? Pour eux l'avenir ne peut être qu'en

Afrique, certainement pas ailleurs et surtout pas dans le cadre de migrations de travail. On peut alors estimer qu'il s'agit là d'une situation de refus de migration par mimétisme. D'autres cas se présentent à Sobocou, mais là aussi les profils familiaux laissent paraître des situations exceptionnelles, puisqu'il s'agit dans les deux cas de familles de trois personnes, l'une composée d'un couple avec un jeune enfant, l'autre d'un couple avec une personne âgée. Mais l'exception la plus marquante est certainement celle du village de Samé-Plantation, et elle mérite qu'on s'y attarde.

Ce village, situé à 20 kilomètres en aval de Kayes et sur la rive gauche du fleuve Sénégal, est composé de nombreuses ethnies : Malinké, Bambara, Soninké, Somono, Peulh... qui vivent pour l'essentiel de la culture, de l'élevage et de la pêche. Il a été créé en 1906, ce lieu étant occupé à l'époque par des colons français. Les cultures de sisal, d'arachide et de coton ont attiré différents cultivateurs qui se sont installés sur place. Ce petit village d'un peu plus de 500 personnes n'a pas de grandes concessions, et on estime le nombre de migrants internationaux à seize. Les associations traditionnelles ont tendance à disparaître pour être remplacées par d'autres, différentes. Ainsi rencontre-t-on à Samé-Plantation trois associations féminines, deux d'entre elles intervenant dans le domaine du développement rural, la troisième s'occupant des questions d'assainissement et assurant la propreté du village. L'adhésion à ces structures n'est pas fonction de l'âge, elle reste libre et dépend surtout des affinités entre personnes. Un périmètre irrigué, un centre d'alphabétisation, une pharmacie villageoise ont été réalisés par deux de ces associations avec le soutien de la coopération internationale et des ONG. Les projets ont d'abord été tournés vers la production agricole, puis la santé et ensuite le développement des activités rémunératrices autres que l'agriculture. Le choix des responsables de ces associations est effectué en assemblée générale sur proposition et ne nécessite pas de vote, les critères retenus pour proposer les responsables étant la moralité et la volonté, les chefs traditionnels et les hommes n'ayant en aucune façon la possibilité d'influencer les décisions prises, les revenus des activités productrices revenant aux femmes.

Fort de ce succès, la coordination des associations féminines de l'arrondissement de Samé a été instaurée en 1993, à l'initiative d'une animatrice de développement du village de Samé ayant bénéficié d'une formation au Centre d'Échange et de Formation Pratique de Bakel (Sénégal) ; elle regroupe à l'heure actuelle cinq associations qui s'engagent dans de petits périmètres irrigués.

Face à cette hétérogénéité des situations migratoires, dictée principalement par des stratégies familiales, les projets villageois et surtout les AVD ont dû se frayer leur chemin, se faire reconnaître et négocier les investissements sociaux, d'infrastructures et

productifs. Vu d'Afrique, la situation n'est pas aussi simple que ce qui est communément présenté à partir de la France. De même, la multiplication des opérateurs locaux rend encore plus complexe la résolution des tensions existantes entre bailleurs de fonds (migrants, initiateurs de projets, villageois, ONG), tous en appelant au soutien de la coopération internationale, bilatérale et décentralisée. "Fric, business et bons sentiments"³¹ ne font alors pas forcément bon ménage avec des intentions de survie, des velléités de développement, des stratégies d'alliance entre lieux d'un même espace migratoire.

Histoires de projets

L'histoire des deux projets intervillageois de l'ORDIK et de l'ADD a déjà été présentée, mais face aux évolutions des stratégies familiales en matière migratoire (séjours longs pour ceux qui sont en France, pays de destination plus diversifiés y compris en Afrique, fin des migrations de travail pour la France...), comment ces deux structures s'adaptent-elles ? De façon plus générale, quels rapports entretiennent ces associations issues de l'émigration, avec celles créées sur place ou à partir des actions villageoises ? Là aussi la mise en parallèle avec les villages sénégalais permet de mettre en valeur les spécificités de la région de Kayes.

Les dynamiques associatives de la moyenne vallée du fleuve Sénégal

Au Sénégal, les structures associatives rencontrées dans les villages de Golléré, Bokidiawe, Thiempiang et Agnam Lidoubé, sont nombreuses et ont connu des évolutions significatives ; aux structures traditionnelles existantes sont venus s'en ajouter d'autres, modifiant les rapports à la gestion villageoise, pour poser autrement la question de leur devenir, bien que les difficultés majeures perdurent, dont, aux yeux des plus actifs, la lenteur de l'évolution des comportements des plus anciens. Dans ce nouveau cadre, plus africain que français, de nouvelles stratégies se dessinent.

L'annexe N°4 présente les principales structures associatives de ces villages sénégalais. A la lecture de cet inventaire, et là aussi à l'image de ce qui se passe au Mali, trois générations de groupements apparaissent ; tout d'abord ceux qui ont existé de tout temps et continuent à fonctionner, les *Fedde* ou leurs structures dérivées. Leurs formes d'organisation restent principalement traditionnelles, et sont marquées par un cloisonnement important entre hommes et femmes, jeunes et vieux... Face à ces structures, d'autres sont apparues ; bien que de la même fibre, puisqu'elles regroupent

³¹. Titre d'un article de C. Condamines, 1987.

des personnes appartenant à une même caste, elles constituent une des premières étapes du refus des cloisonnements antérieurs. Mais elles leur en substituent un autre, et n'engagent pas d'évolution radicale dans leurs modes de fonctionnement. Strictement villageoises, elles interviennent principalement dans des actions concernant les mariages, les baptêmes et les décès.

Le deuxième profil d'associations correspond à celles qui voient le jour au début des années 80 et regroupent les ressortissants en migration. Ces associations prennent alternativement le nom de "des ressortissants" ou de "de développement" du village d'origine. Contrairement à la situation malienne, leur lieu d'implantation est Paris, mais surtout Dakar. Elles organisent tous ceux qui, hors du village, sont en âge de cotiser, et peuvent aussi correspondre à une catégorie d'âge spécifique, les jeunes par exemple. Les structures dakaroises semblent avoir joué un rôle fondamental dans l'organisation des différentes sections par pays de destination, qui, de France, du Cameroun, du Gabon ou des États-Unis, participent aux cotisations et s'associent aux investissements sociaux, d'infrastructure et plus rarement aux objectifs productifs. Cette cellule dakaroise assure une double fonction : faciliter la circulation entre les différentes sections à l'étranger et celles au Sénégal et au village d'une part, engager les démarches nécessaires auprès de l'administration sénégalaise et rechercher des bailleurs de fonds d'autre part. Pour les associations de ce deuxième profil, le rapport migration interne-migration internationale semble mieux articulé au Sénégal qu'au Mali, où les ressortissants des villages établis à Bamako servent surtout de relais familiaux, de lieux de transit et d'information et sont plus rarement un noeud dans l'organisation du réseau migratoire. Parmi ces associations de seconde génération, et certainement en réaction à leur conception cloisonnée (associations d'hommes), celles qui regroupent les femmes ont plus le souci de générer des revenus monétaires, elles sont elles aussi organisées en sections et s'appuient sur les épouses à Dakar, ou plus rarement en France.

Dans toutes ces associations de "ressortissants" ou de "développement", le fonctionnement atteste d'une volonté de faire évoluer les rapports interpersonnels et intergroupes. Ainsi, l'Association pour le Développement et la Mise en valeur de Bokidiawe, créée en 1988 au Bourget (93) fut la première structure regroupant en son sein les ressortissants Haalpulaar et Soninké. Cette initiative n'est pas anecdotique ; il faut en effet savoir que ce village, coupé en deux, comprenant plusieurs quartiers, est peuplé pour moitié de Soninké et pour moitié de Haalpulaar. Quatre périmètres irrigués y existent, un pour les Haalpulaar, un pour les Soninké, un pour le chef de village et un dernier mixte (Haalpulaar et Soninké), et le même constat peut être fait sur les trois jardins maraîchers (Haalpulaar, Soninké et mixte). De même, l'Union des Femmes de Liboudé (1977) rejette "l'esprit féodal". Mais ces déclarations résistent encore peu à l'ascendant

des descendants d'hommes libres sur les autres, que l'on retrouve en majorité aux postes de responsabilités.

Le troisième profil est à l'image de ce qui a été constaté au Mali ; ces associations intègrent pleinement les intentions de développement, ne sont plus exclusivement villageoises et sont mieux implantées en Afrique. Ainsi, le Comité de Développement de Golléré, apparu en 1986, est une structure fédérant l'ensemble des associations du village. Parmi ses activités, certaines sont rémunératrices, la recherche de fonds propres demeurant un souci permanent. Ce comité villageois de développement est dirigé par un ancien migrant qui, en association avec le directeur de l'école, travaille à ce que cette structure fédérative bénéficie des compétences de structures inter-villageoises, dont la Fédération des Associations du Fouta pour le Développement, les services de l'État, les ONG internationales ... Il joue donc un rôle majeur d'interface, de "facilitateur", et engage des négociations avec les différents partenaires potentiels, se tourne résolument vers des activités productives et espère relancer prochainement les productions agricoles par l'intermédiaire des périmètres irrigués.

Le village de Thiempeng connaît la même évolution : association traditionnelle, puis de développement sous l'impulsion des Sénégalais de France, relayés par la section dakaroise en relation avec l'ensemble des ressortissants présents dans cinq pays en 1994. La "troisième génération associative" fait partie d'une Structure pour le Développement et la solidarité des villages de la vallée du Sénégal (7 villages). Son siège est à Paris, et cette association d'un nouveau type a également des sections à Dakar, au village, au Gabon, en Côte-d'Ivoire et ailleurs en Afrique. Là aussi, cette structure de type fédératif entend développer les "relations extérieures", tant avec l'État sénégalais qu'avec les ONG locales et internationales. Une de ses particularités est d'avoir proposé ses services au niveau international pour régler le différend entre Mauritanien et Sénégalais à la suite des conflits frontaliers. Parmi ses ambitions, on relève des intentions d'aménagement qui ne relèvent plus du seul domaine des investissements sociaux, d'infrastructure et productifs ; les préoccupations environnementales occupent une place importante, entre autres avec l'objectif de limiter l'avancée du désert par la plantation d'arbres, une pépinière de 7 000 plants devant être mise à la disposition des villageois et de leurs structures de développement spécifiques.

Mais à ce stade, on ne saurait se suffire de la description des actions ou des intentions d'actions, des seuls propos tenus par les responsables. Une analyse plus fine s'impose, sur leur fonctionnement interne, le rôle joué par leurs partenaires (ONG, Etats et coopérations internationales ...), la manière dont ces associations s'appuient sur, voire se

réapproprient, l'espace villageois. Pour la partie sénégalaise du bassin du fleuve, ce travail d'approfondissement est en cours ³². Pour la partie malienne, un retour sur les territoires de l'ORDIK et de l'ADD devient nécessaire.

Des terroirs villageois aux territoires en reconstruction

L'ORDIK et l'ADD ont toutes deux bénéficié d'un programme d'appui à l'organisation et à la réalisation de leurs objectifs en matière de développement, proposé par une ONG française, le GRDR. Ce programme ambitieux visait à renforcer et autonomiser les associations paysannes locales, qui avaient été imaginées en France, plus précisément à Montreuil, dans la banlieue parisienne. Il affiche, tout comme les intentions villageoises, un état d'esprit, celui du développement local, dont la particularité est de ne pas être localiste, mais bien installé dans le système-monde : ici en Afrique, là-bas en France, mais aussi au Congo, en Côte d'Ivoire et ailleurs. Ce programme d'appui aux activités de production et de service concerne les unités de production agricole (les concessions), les différents groupements (jeunes, femmes), et les associations villageoises, qui continuent à exister malgré la présence de structures inter-villageoises et les services que proposent l'ORDIK et l'ADD.

Un programme de ce type est assimilable à de la recherche-action dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des terroirs villageois, de l'agriculture, de l'élevage, du maraîchage et de l'arboriculture. Il comprend aussi un important volet de formation à l'alphabétisation fonctionnelle en langue nationale, à la formation technique pour améliorer et rationaliser les savoir-faire existants et à la définition d'une politique de communication et d'animation. A cette échelle, d'un micro-territoire, et vu les spécificités et l'état d'avancement des actions entreprises, tous les secteurs clés permettant de développer les activités ont été déclinés. Il est bien ici question de développement, et certainement plus d'investissements sociaux, d'infrastructures et productifs. Certes, le développement ne se décrète pas, ne résulte pas uniquement des possibles avancées à une échelle territoriale donnée ; il oblige aussi les articulations entre des territoires multiples, mais il faut bien commencer ce travail à un niveau donné, et ici, le niveau local a été privilégié.

A l'origine de l'ORDIK, on trouve huit villages, un projet de santé communautaire au début des années 80, et la construction du Centre de santé de Niamiga, Labankoniouma. Quelques migrants, devenus leaders de ce projet, ont déployé une énergie considérable pour que chaque association de ressortissants s'engage dans des actions dans d'autres

³². Voir les travaux d'Abdul Ba, dont sa thèse en cours de rédaction.

secteurs que ceux de la santé et de l'éducation. On peut estimer que cette première phase, qui couvre la période 1989-1992, a atteint ses objectifs, la dynamique inter-villageoise devenant une réalité. Les bénéficiaires, les habitants, sont au nombre de 10 000, mais le développement est aussi affaire de contagion, et le périmètre d'action de l'ORDIK a eu tendance à s'étendre, pour couvrir d'autres villages, soit une population supplémentaire de plus de 4 000 personnes. L'ORDIK a aussi étendu sa zone d'influence quand son intervention a été souhaitée sur des dizaines d'autres villages couvrant le Diombokhou, et quelques villages du Gadiaga et du Guidimakha.

"L'espoir d'un peuple" (l'ADD) regroupe quatre villages, elle a été créée en 1980 par des ressortissants en France et bénéficie d'un centre de santé fonctionnant depuis 1987, de banques de céréales et de magasins de consommation. En janvier 1993, un programme d'appui est imaginé en vue de soutenir les initiatives locales, soit individuelles, soit collectives. Les villages de Maréna, Madina-Couta, Sabouciré et Mokoyafara regroupent une population de plus de 10 000 habitants, et comptaient dans les années 80 plus de 400 migrants en France.

L'ORDIK, tout comme l'ADD, sont des associations intervillageoises inscrites dans la circulation migratoire, elles ont donc des sections en France qui, tout comme celles d'Afrique, ont leurs bureaux, leurs présidents, leurs adhérents et en théorie leurs formes spécifiques de caisse et de cotisation. Les difficultés locales sont connues et ont été diagnostiquées au cours de missions d'identification conduites par des migrants et différentes ONG internationales : elles se résument en quelques mots :

- insuffisance et irrégularité des productions agricoles,
- sécheresse, dégradation du milieu, érosion et appauvrissement des sols,
- troupeaux nombreux, mais bien trop peu productifs,
- une maîtrise trop faible des techniques agricoles,
- un handicap évident lié à l'enclavement local,
- un déficit chronique du point de vue de l'alimentation en eau pour certains villages, pour d'autres une qualité de l'eau insuffisante, qui provoque des épidémies aux conséquences irréversibles,
- une scolarisation inexistante ou bien trop faible,
- et sans compter cette liste accablante, il reste à rappeler cette émigration masculine qui a provoqué une dépendance accrue des villages vis à vis de ceux de l'extérieur, et par conséquent une extraversion de l'ensemble des activités socio-économiques.

Les intentions de développement vont donc être, en toute logique, des réponses à ces handicaps. Ces deux associations intervillageoises ont ainsi travaillé à l'autosuffisance

alimentaire, contribué à augmenter les ressources financières locales pour les familles, amélioré les conditions de vie et certains ex-migrants affirmeront leur intention de trouver des alternatives aux migrations internationales par des propositions d'insertion des jeunes dans la vie économique et sociale locale. Pour mener à bien ces objectifs, chacune de ces deux associations a à sa disposition des techniciens maliens, issus dans leur grande majorité des villages et formés dans les domaines de l'agronomie, de la gestion environnementale, la conduite de projets, l'animation ...

Kolimbiné et Falao en mouvement

Pour l'ORDIK, il a déjà été fait état des réalisations, notamment en matière d'hydraulique et de creusement de puits. Pour le seul exercice 1993-94, au début de la deuxième phase du programme de développement, ce secteur d'activités procurait un bénéfice de 6 millions de francs CFA, pour le creusement de plus de 176 mètres au total, soit une augmentation de 23% par rapport à l'année précédente. De même, le magasin intervillageois a vendu pour plus d'un million de Francs CFA, soit une progression de 150%.

21 juin 1996, 16 heures. Nous sommes réunis dans la salle "climatisée" de la base de l'ORDIK, une gigantesque paillote en béton d'un diamètre de 8 à 10 mètres, recouverte d'un toit de chaume. Dehors, il fait plus de 40°, sous la paillote, moins de 40°, thermomètre à la main, nous vérifions que les trois à quatre degrés de moins sont tout de même appréciables. Retour sous la paillote. Le Bureau est au complet, les villageois ont envoyé leurs délégués, ils avaient été prévenus par la Radio Rurale de Kayes. En plus des huit villages d'origine, cinq autres sont également présents, la zone d'action de l'ORDIK s'étend effectivement. On salue celui qui, en 1988, avait osé affronter la saison des pluies en sillonnant la région en vélo pour rendre visite à des "Parisiens en vacances". Au passage, il est aussi signalé que "la recherche se développe aussi, comme les villages de l'ORDIK" à preuve ... on montre la voiture mise à ma disposition ! Ibrahima propose que la réunion débute, fait remarquer l'absence des techniciens, qu'il est le seul présent et qu'il doit aussi partir, qu'il faut trouver un traducteur ... Le président salue, intervient en sonnké, pourtant tous comprennent et parlent le français, mais préséance oblige, il faut un intermédiaire pour la discussion, même si les débats ont lieu en français. Le "tour de paillote" devient possible après qu'il ait été décidé de nommer Ibrahima comme intermédiaire. Les règles du jeu s'installent : chacun se présente en déclinant son nom, sa fonction dans l'association, son âge, la formation acquise et, à ma demande, leur éventuel parcours en migration.

Tableau 8 : L'ORDIK et son Comité (République du Mali)

| | Age | Village A ou N | Migration | Lieu | Durée (en années) | Formation et divers |
|----|-----|-------------------|-----------|--|-------------------------------------|---|
| 1 | 44 | A | oui | France | 10 | 6 mois en France 2 mois en Afrique + voyages d'études et d'échanges |
| 2 | 51 | A | oui | France | 15 | 6 mois en Afrique quelques semaines en Afrique + voyages d'études et d'échanges |
| 3 | 44 | ? | oui | France | encore en France "de passage" | en mission pour quelques jours, il vient s'informer. Présent pour le compte du CRIF et en vue de la construction d'une école |
| 4 | 51 | A | oui | France | 10 | 6 mois en Afrique quelques semaines au Sénégal Oriental |
| 5 | 40 | A | oui | Côte d'Ivoire | 2,5 | Non |
| 6 | 47 | N | oui | Sénégal Côte d'Ivoire | 2 2 | Non |
| 7 | 41 | N | oui | France | 10 | Non |
| 8 | 46 | N | non | | | Non |
| 9 | 37 | N | oui | Sénégal | 4 | Non |
| 10 | 34 | N | oui | Côte d'Ivoire Libye Algérie Hongrie | 1 2 0,5 1 | Oui "sur place et en regardant les autres, et en migration" |
| 11 | 35 | A | oui | Nigéria Côte d'Ivoire | 0,5 3 | quelques semaines |
| 12 | 54 | A | oui | Sénégal puis France | 23 | 6 jours au Sénégal à Bakel + voyages d'études et d'échanges |
| 13 | 63 | A | oui | Côte d'Ivoire Sénégal France | 12 3 9 | Non |
| 14 | 29 | N | oui | Sénégal Côte d'Ivoire | 5 1 | Oui, coranique. A eu connaissance de la réunion par la Radio, remplace un ancien qui ne pouvait pas venir |
| 15 | 48 | A | oui | France | 9 | Oui, courte au Sénégal et sur place. Il joue le rôle de "temporisateur" et de médiateur. Il distribue aussi les amendes. |
| 16 | 60 | A | oui | Guinée Sénégal France | 3 1 2 | Non |
| 17 | 58 | A | oui | Burkina Faso Côte d'Ivoire France | 3 2 9 | Oui, courte sur place. |

A : villages d'origine, N : nouveaux villages ayant rallié cette association intervillageoise de développement.

Ce "tour de paillote" d'"anciens combattants", qui, comme le formulent les plus jeunes, "ont fait la France", atteste de leur grand âge au regard des moyennes africaines, ils ont tous migré à une exception près, se sont pour dix d'entre eux retrouvés en France, ont suivi les mêmes formations de façon plus ou moins assidue. L'analyse de ce tableau

indique que l'ORDIK est bicéphale : les moins de 40 ans ont connu des migrations plus courtes, ont séjourné surtout en Afrique et n'ont pas suivi de formation ; quant aux plus de 40 ans, ils ont séjourné à l'étranger en moyenne une dizaine d'années, surtout en France, où ils ont appris à mieux se connaître.

Pour ce qui est de la formation, dans la grande majorité des cas il serait plus juste de parler de vulgarisation agricole pour l'essentiel ; par ailleurs, il est remarquable de constater que les formations suivies sur place, et elles sont nombreuses, n'ont pratiquement pas été signalées. Le sentiment d'avoir été formé est ici certainement lié à l'idée de voyage. Pour qu'une formation soit appropriée, faut-il alors qu'elle se fasse dans d'autres lieux ? Toujours est-il que sur ces dix-sept responsables, représentant leur village dans une des instances de décision de l'ORDIK, sept reconnaissent n'avoir suivi aucune formation, et seulement trois ont bénéficié d'une formation de six mois et plus ! Or ils sont amenés à gérer ou à vérifier la gestion des banques de céréales, des magasins de groupements d'achat, le fonctionnement des pompes, la vulgarisation agricole ... et peu semblent avoir réellement le niveau requis. Ils reconnaissent tous qu'au début de l'ORDIK, ils n'avaient aucune connaissance de ces différents domaines et qu'ils ont appris sur le tas avec les techniciens du projet. Aujourd'hui, ils envisagent même une école de formation à la base, ouverte à tous les volontaires.

Face à ma surprise de ne voir aucune femme à cette réunion, une discussion très animée commence en soninké. Le "temporisateur" tonne, menace de distribuer des amendes ... la discussion doit avoir lieu en français et être traduite par l'intermédiaire, telle est la règle. La réunion reprend son cours ; il y a bien eu des tentatives pour intégrer des femmes au Comité : *« nous sommes différents, ce n'est pas le village, l'ORDIK nous fait venir (c'est à dire organise nos déplacements) à pied ou à moto, il faut être engagé, il faut que le mari soit engagé. Si c'est ton tour de cuisine, tu ne peux pas venir, si tu portes un enfant, tu ne peux pas venir. »* Soucieux de cette lacune, le bureau et le comité ont proposé que les femmes aient leur propre comité qui se réunisse deux fois par an. Mis en place récemment, il n'existe pas encore de bilan de son fonctionnement : *« c'est le véhicule de l'association qui va les chercher, on n'a pas encore atteint l'égalité »*. Mais tous les délégués reconnaissent que les femmes réclament, comme les jeunes, plus de formation.

Autre élément révélateur du fonctionnement de l'ORDIK et de son inscription dans une période particulière de la circulation migratoire, les membres du bureau n'ont pas changé depuis sa création. Certains se sont retirés par lassitude, mais ils n'ont pas été remplacés depuis de nombreuses années, ce qui expliquerait aussi d'une certaine manière l'absence de jeunes et de femmes au sein des instances décisionnelles. L'ORDIK avance, certes,

mais dans quelle direction, celle de l'extension de sa zone d'intervention et/ou celle de l'approfondissement de son travail visant à transformer les rapports des villages et de leur terroir à l'intervillageois et à la définition d'un nouveau territoire de vie ?

Ces remarques font apparaître de réels dysfonctionnements ou plus exactement, délimitent le chemin qui reste à parcourir. Mais il serait erroné de lire ces lacunes avec nos seuls yeux d'occidentaux. L'absence des jeunes et des femmes ne peut se résoudre par une simple décision de quelques-uns, dont ces bâtisseurs d'un nouveau territoire pour le développement. Dans les concessions tout comme dans les villages, jeunes et femmes sont dans une position de dépendance ; leur présence dans les instances de décision de cette AVD nécessiterait l'accord de leurs aînés ou de leurs maris, pour qu'ils puissent s'absenter au moment des réunions, ce qui les mettraient dans une position d'observateurs plus que de réels décideurs.

La participation des habitants est tout aussi difficile à mesurer, leur présence aux réunions d'information ou de bilan des réalisations faites par village n'est pas un indicateur suffisant, d'autant que le public, faute d'alternative, ne peut que louer les efforts de l'ORDIK, et l'heure ne semble pas encore à la formulation critique et constructive ; la résolution de possibles contradictions se joue aussi à coup de "temporisateur" et de distribution d'amendes. Dans cette culture de cotisation à des caisses, le pendant de celle-ci existe aussi, et en la matière, l'autorité collective est une réalité si forte qu'un seul écart peut être reproché à quelqu'un toute une vie. Ainsi en est-il pour ce jeune homme qui, il y a quinze ans, avait refusé de cotiser en France pour un investissement collectif d'intérêt social (dispensaire). Devenu un des responsables les plus engagés dans le développement du projet intervillageois, il lui est régulièrement rappelé son "erreur de jeunesse". Aujourd'hui fier de sa position de responsable, de ses cheveux gris, respecté pour son engagement et sa sagesse ("ses cheveux gris prouvent qu'il est sage"), il répète inlassablement qu'il a honoré sa dette, qu'il a même payé le double des autres cotisants (soit 4 000 francs français). Je me demande encore s'il n'a pas été choisi comme responsable pour cette raison même, les autres ayant toujours ainsi le loisir de lui rappeler que tous ont pu à un moment de leur vie commettre des erreurs, l'humilité étant en la matière de rigueur.

Labankoniouma oui, mais la voie est sinueuse. Telles sont bien les caractéristiques des processus de développement là-bas comme ici.

L'espoir, le peuple et le développement

L'Association Diama Djigui affiche des intentions de développement tout aussi ambitieuses que celles de l'ORDIK. Pas moins de dix programmes sont à mettre à son actif ; dans les domaines de la construction, case de passage, école et logements pour les enseignants sont au programme. Pour l'hydraulique, certains puits à sec doivent être surcreusés, de nouveaux doivent être réalisés pour les activités de maraîchage et pour les bêtes. Les mares sont aménagées, celle de Maréna pour des projets piscicoles, des abreuvoirs pour les animaux. Le maraîchage et les jardins collectifs pour les femmes, la construction de leurs puits et de clôtures sont aussi à mettre à l'actif de cette association. Quant à l'élevage, les transformations attendues concernent la gestion des pâturages, l'amélioration de la conduite des cheptels avec la formation d'hygiénistes-vétérinaires. Pour l'autre secteur agricole, les parcelles expérimentales sont suivies de près et il est fortement question de diffuser des semences améliorées à plus fort rendement. Dans le domaine de l'artisanat, un atelier de formation en mécanique, menuiserie sur bois et métal est proposé aux jeunes, ainsi que l'alphabétisation fonctionnelle. Toujours dans le domaine de la formation, l'amélioration de la gestion des petites activités rémunératrices pour les femmes (fabrication de savon, moulin à mil ...) est en discussion. Enfin, dernier volet, primordial pour cette zone sahélienne, l'association s'engage sur le terrain de la lutte contre l'érosion par le reboisement.

Pour mener à bien ce programme, les animateurs du projet ont proposé de s'appuyer sur ... les structures villageoises traditionnelles, les tons, celui des jeunes, des adultes. Ces formes anciennes ne sont pas craintes ici, il est bien question de les faire évoluer sans perdre les acquis qu'elles offrent : solidarité d'un groupe, esprit de tolérance et discipline. L'objectif recherché est de solliciter ces structures, surtout engagées dans la prestation de services, pour qu'elles s'orientent vers des actions de production par la mise en culture de champs collectifs, ici l'ouverture d'un magasin de céréales, là celle d'une boutique ... Le bureau de l'ADD est donc celui qui regroupe les Tons ; l'association affiche en conséquence une intention fédérative en s'appuyant sur l'existant au niveau des villages, chaque Ton nommant le même nombre de membres (à l'exception de Maréna, qui est un village plus important et qui a deux fois plus de représentants). Dans cette forme d'organisation spécifique, différente de ce qu'il nous a été permis de constater chez leurs voisins de l'ORDIK ou au Sénégal, comment l'information circule-t-elle du village au Ton et du Ton à la coordination ? Où sont prises les décisions, et comment sont choisis les délégués ? On pourrait estimer que cette forme d'organisation bien ancrée dans la tradition facilite l'application des décisions prises par la coordination. Or si tel était le cas,

comment expliquer le refus des quatre villages membres de l'ADD de payer pour celle-ci les 100 francs CFA par ménage et par an de cotisation ³³ ?

Le constat sur le fonctionnement de cette structure montre que tout n'est pas si simple en matière de développement. En premier lieu, on remarque une certaine démobilisation dix ans après le lancement de ce regroupement, des membres de l'association quelque peu "enfermés" dans leur projet, des villageois qui attendent les financements extérieurs, non plus ceux des migrants, mais ceux d'ONG ou de bailleurs de fonds de la coopération internationale. Mais, phénomène certainement plus inquiétant, cette démobilisation atteint également les membres du bureau, les réunions deviennent irrégulières, certains ne s'y rendent plus. Ce type de comportement s'expliquerait par le fait que les membres du Comité ne se sentent pas impliqués et concernés par les prises de décision, et surtout ont le sentiment profond que leurs "doléances" ne sont pas écoutées par l'équipe technique. Grievs il y a pourtant : prix trop élevé des médicaments, absence de transparence dans la gestion ... Mais surtout, les délégués ont l'impression de ne pas détenir le pouvoir de décision, d'où leur démobilisation. Une telle situation ne peut que venir contrarier la participation des habitants eux-mêmes, dans la mesure où leurs délégués ne remplissent pas leur rôle d'informateurs, les décisions étant prises pour l'essentiel par le bureau, en relation très étroite avec l'équipe technique. Mais si l'information n'est pas descendante, elle ne fonctionne pas non plus dans l'autre sens, le bureau ne connaissant plus vraiment les demandes villageoises. Ces délégués finissent par s'interroger sur leur légitimité, et afin de tenter de conforter leur position au sein de la structure, ils jouent le jeu des villageois qui sollicitent plus de réalisations et d'investissements, ce qui nécessite des ressources ; or les migrants n'entendent plus uniquement les fournir.

Cette question de la légitimité des délégués, et par conséquent du bureau, est d'autant plus problématique que là aussi, le bureau mis en place en 1983 n'a jamais remis son mandat devant les villageois. Le temps passant, cette instance ne peut que vieillir, ce qui attise les critiques des plus jeunes, actifs eux aussi. Dans un des quatre villages, Madina Couta, ceux-ci ont mis en place leur propre bureau, pour "déposer en douceur" le précédent.

On constate sur cette zone de l'ADD une revendication qui s'exprime de plus en plus : avoir des informations, connaître le bilan financier, les ressources des activités générant des revenus. Les relations entre AVD, structures traditionnelles élevées au rang de représentation des villageois dans les dynamiques de développement, migrants, ONG, bailleurs de fonds, deviennent d'une complexité extrême. Mais qui peut prétendre que les

³³. Soit depuis la dévaluation du franc CFA, 1 franc par ménage.

mécanismes générant du développement, y compris local, sont simples et limpides ? Les nouveautés, et dans cette zone elles sont nombreuses, bousculent l'ancien, et ce d'autant plus qu'elles ont été légitimées en amont par les formes organisationnelles traditionnelles (les Tons).

A l'origine de ce projet de développement intégré comprenant quatre villages, on trouve la réalisation d'un des plus beaux centres de santé de toute la contrée ; il est aussi à l'origine de cette histoire, et certainement de ses difficultés : soins gratuits, tarifs préférentiels pour les cotisants et leurs familles ... Comment concevoir une gestion autonome ? Question insoluble, et pris dans cette logique de gestion rigoureuse obligée, face à la démission de l'État dans ce domaine, le discrédit ne pouvait que retomber sur certains, conduire à la démobilisation des villageois, qui souhaitent toujours jouir pleinement et gratuitement de la réalisation de leurs enfants.

Ainsi se vit le développement en Afrique ; l'oeil et l'oreille européens sont-ils capables de mesurer ce qui se trame en profondeur dans ces sociétés, où tout est dosage savamment mesuré entre le pouvoir concédé, mais limité, l'initiative acceptée mais canalisée ? Obstacle à un réel développement ou potentialité importante ? En tout cas, toute décision s'inscrit dans un tissu social et territorial des plus denses, ayant pour nom relations sociales, sens des lieux, sens des fonctions, intimité et complicité sociale, y compris dans la confrontation et l'affrontement ... on ne peut certes pas leur reprocher un déficit dans le domaine du "lien social" !

Ces deux expériences, somme toute exemplaires, ont été depuis imitées dans d'autres zones de la région de Kayes. Quatre interrogations demeurent quant aux réalisations initiées à distance et qui s'inscrivent dans un système complexe combinant circulation migratoire, réseaux et territoires ; elles concernent la place actuelle des initiateurs, les migrants ; la manière dont ces associations de développement vont gérer la fin d'un programme d'accompagnement offrant des financements extérieurs conséquents ; les rapports entre les structures villageoises, leurs terroirs et les associations villageoises ; et enfin, par rapport aux axiomes proposés pour un développement mesurable, qu'en est-il des avancées proposées dans les recompositions territoriales ?

Les migrants ou l'initiative perdue ?

Les structures intervillageoises de développement posent d'une autre manière la question de la place de ceux qui, dans la circulation migratoire, ont incité leur création. Les relations entre ceux de France et les autres membres de la concession sont toujours régies

par un double rapport : direct, il concerne l'envoi d'argent à la famille, non plus seulement au Kagumme mais, puisque depuis ces migrants se sont tous mariés, à leur(s) femme(s) et enfants. Indirect, il passe par les achats effectués dans les différents magasins nouvellement créés et qui leur ont permis de reprendre l'initiative, même en étant ailleurs. Mais cette relation entre ceux de France et du village passe aussi par l'obligation de se positionner par rapport à l'existence de structures qu'ils ont rêvées et faites : les associations intervillageoises de développement. Les réalisations proposées dans ce cadre le sont par "le Sud", et c'est là la preuve que les migrants ont su transmettre une connaissance et se retirer pour laisser la place à d'autres, ici les villageois et leurs représentants. Bien évidemment, les leaders sont d'anciens migrants, mais leur légitimité n'est plus liée à leur voyage en France, mais à ce qu'ils réalisent dans les villages. Certains auraient même tendance à se retourner contre leurs anciens coreligionnaires.

Mais pour ceux qui sont encore en migration, où pourrait se situer leur nouvelle légitimité ? Fils d'ailleurs, fils prodigues que l'on vénère au village, comment peuvent-ils préserver ce rôle d'organiseurs et d'initiateurs de projets ? Dans leurs capacités d'épargne ? Globalement, ils ne le souhaitent plus ; bien qu'ils continuent à travailler en France pour épargner, ils ne peuvent plus s'engager dans cette voie aussi facilement. Les frais de séjour dans les pays de migration ont fortement augmenté, les revenus sont tendanciellement à la baisse, entre autres pour cause de chômage. Pour chaque nouvelle association créée, une cotisation suit, et à force de les multiplier, d'imaginer des projets de plus en plus ambitieux, les bourses ont aussi tendance à se vider !

En Afrique, le projet intervillageois ne peut répondre à toutes les demandes, ses techniciens ne peuvent imaginer leurs interventions dans un rapport de contraintes ou de pressions, mais bien dans le cadre d'une programmation. Tous ne peuvent bénéficier immédiatement des innovations, et certains villages, déçus de ne pas avoir été les premiers servis, de ne pas voir leurs doléances satisfaites, sollicitent leurs migrants. En France, par rivalité ou jalousie, d'aucuns ont tenté de faire ce que l'association intervillageoise se refusait à faire. Les propos tenus à l'encontre des migrants par ceux qui, en Afrique, ont pris en main ce développement intervillageois ne sont pas toujours des plus tendres ; mais anciens migrants, ces responsables savent aussi de quoi ils parlent : « *Les migrants se comportent comme des patrons, les villageois sont leurs ouvriers. Ici d'Afrique, on ne peut pas sélectionner les bons immigrés des mauvais* ».

Dans le cadre de l'ADD, le programme d'appui prévoyait un financement du Ministère français de la Coopération, de l'Union Européenne, de la Fondation Michelham et des migrants. Ceux-ci n'ont pas honoré leurs engagements, ce qui obligea à trouver un autre bailleur de fonds. Riche de ressources relationnelles, cette AVD associée à une ONG

obtint le soutien d'une collectivité territoriale française dont la politique est globalement en faveur du retour chez eux des migrants, et trouve à ce titre les initiatives kaysiennes des plus honorables. Ainsi, à l'heure actuelle, les migrants refusent depuis 1989 de cotiser au projet et au centre de santé qu'ils ont fait naître. Le centre de santé leur avait coûté à l'époque 51 millions de francs CFA, sur un total de 61 millions. Aux villages, au comité de gestion, au nouveau projet intervillageois de trouver les solutions pour garantir l'indépendance financière d'un service social qui reste tout de même du domaine de la compétence de l'État !

Les migrants perdraient-ils l'initiative ? Rien n'est moins sûr. La diffusion de l'innovation ne se limite pas au sens unidirectionnel qui, du Nord vers le Sud, puis du Sud au Sud, a vu se déployer ces stratégies de recomposition territoriale. Confrontés aux avancées dans les villages, ceux du Nord cherchent à se repositionner dans les nouvelles dynamiques en cours, et ici le mouvement est double. Ils reprennent ou gardent l'initiative dans les villages par des appuis ponctuels et souvent en articulation avec les projets intervillageois. De la moyenne échelle qu'ils ont imaginé, la concrétisation de ce rêve les conduit à réinvestir, par complémentarité dans le meilleur des cas, à une plus grande échelle géographique. Ce comportement pourrait être interprété comme une forme de repli, voire de démission. Il n'en est rien dans la mesure où, en migration, le niveau d'intervention supérieur est aussi pensé, et puisque la moyenne échelle est occupée par les AVD, l'investissement, qui n'est plus uniquement social, d'infrastructure et de production, devient également de conception, de projet, de transfert de compétence, d'information et d'innovation. L'utopie s'installe sur toute une contrée, par exemple avec l'Association villageoise de Diomboukhou, une AVD, mais "de France". De même, l'importante contribution des Maliens de France à la Table-ronde de Kayes en janvier 1997 doit être comprise dans ce sens.

Initiative perdue, oui bien évidemment, dans certains domaines et à certaines échelles, mais surtout initiative gardée dans un mouvement d'encadrement de ce qui se fait, par la base et par le niveau supérieur. Inlassablement et malgré, voire grâce, les difficultés vécues en migration, ils bâtissent et reconstruisent.

Programmes d'appui et recompositions territoriales

Les programmes d'appui à ces deux structures intervillageoises (ORDIK et ADD) ont pris fin en 1996. Quel sera l'après-programme ? Le réalisme de certains dans les villages est ici remarquable. Ils savent que c'est la fin de financements conséquents, et donc d'une certaine manière la possible remise en cause des salaires du personnel technique. Or la

grande innovation de cette mise en relations entre les différents lieux de cette circulation migratoire n'est pas les investissements sociaux, d'infrastructure et productifs. Les projecteurs ont été braqués à tort sur ces réalisations, et leurs détracteurs n'y ont vu que les mosquées, ou l'augmentation ingérable de la production de tomates ou d'oignons. Les investissements humains, les programmes de vulgarisation de la formation paysanne, ne sont-ils pas plus importants ? *« On sait qu'un projet, c'est comme un véhicule : on le pousse pour qu'il démarre. Un projet, ce n'est pas pour l'éternité. C'est pour cela qu'on a fait des formations, des commissions pour continuer. On a fait l'alphabétisation pour le développement, c'est le départ et on a encore besoin d'essence ».*

Le débat sur l'après-programme, donc sur la fin d'une forme de soutien technique, d'encadrement et de financement, a été engagé depuis de nombreux mois. Deux pistes se dessinaient en juin 1996. Une première consisterait à proposer un plus grand rapprochement entre l'ORDIK et l'ADD, leurs techniciens pouvant fonder un bureau d'études, des entreprises privées devenant opérateurs de terrain. Et on pense à la branche "Puits" de l'ORDIK qui rapporte cinq millions de francs CFA en moyenne par an ; l'AISB de Goudiry au Sénégal Oriental n'a-t-elle pas suivi cette voie, pour devenir aujourd'hui une des entreprises les plus rentables de toute cette région ? Les puisatiers de l'ORDIK sont attendus du côté de la Mauritanie, du Sénégal et du Mali, dans le cercle de Yélimané, mais aussi dans leurs villages. Un tel projet ne risque-t-il pas cependant de se faire au détriment des propres villages de ce nouveau territoire en construction, qui se verrait privé de ses techniciens ? Dans cette logique, il serait possible de solliciter les migrants, par exemple en introduisant un système actionnarial ; dans ce cas, qui aurait le plus d'actions ? les villageois, les techniciens des projets ou les migrants ? Les membres des associations intervillageoises craignent de dépendre de l'extérieur, mais une organisation comme celle de l'ORDIK nécessite 24 millions de francs CFA par an pour continuer à fonctionner.

Une autre solution, qui semble avoir la préférence des opérateurs locaux, consisterait à renforcer leur rôle en tant qu'ONG malienne pour gagner en performance dans leur zone d'origine et les villages avoisinants. L'objectif dans ce cas de figure serait de renforcer les activités rémunératrices, comme la batteuse, les ateliers de soudure, les centres de formation, les "entreprises puits" ... pour mieux les inscrire dans l'état d'esprit du développement local au service des habitants. Mais un développement local bien particulier, aux dires des porteurs de ce projet, inscrit positivement dans une relation de réciprocité Sud/Nord. Et pour étayer leur argumentation, ils choisissent des exemples français : le milieu associatif, les programmes de développement rural s'y financent-ils à

100% ? Pourquoi vouloir imposer à des villages africains ce qui ne se fait pas en France, et puisque l'État malien est dans l'impossibilité de les financer, l'argent lui servant d'abord à rembourser la dette, la coopération se doit de travailler avec eux, de les écouter et de les accepter. Certains de ces développeurs à la base se proposent même de venir en France dans les campagnes, pour expliquer ce qu'est le développement local, le sens de la participation et la notion de projet. Ici, il ne faudrait pas sous-estimer ces quelques leaders, ex-ouvriers immigrés, redevenus paysans mais aussi développeurs, et des plus mobiles. Quelques messages de la Radio rurale de Kayes pris au vol courant Août 97 montrent qu'ils se déplacent beaucoup et ne reviennent pas en France pour travailler et vendre leur force de travail, mais bien pour négocier des contrats de partenariat.

Paysans, ils continuent à cultiver leurs parcelles, celles du Kagumme ; formateurs, ils voyagent d'un village à un autre ; leaders, ils se déplacent de Tambacounda à Bakel ou même Dakar, Kayes ou Bamako. Développeurs de leur territoire, ils portent leurs projets à travers l'Europe, Paris, Genève et Bruxelles sont des villes qu'ils connaissent bien. L'essentiel en matière de développement local ne réside-t-il pas dans la nécessité de préserver les moyens humains et techniques de ces quelques projets inter-villageois ?

Les articulations kaysiennes des échelles territoriales

Les articulations d'échelles territoriales sont aussi complexes en Afrique. Le village a son terroir, son chef de la terre, son chef du village, sa ou ses famille(s) de marabouts, de commerçants, des familles aux revenus importants, pensez, vingt-cinq migrants à l'étranger n'envoyant même chacun que 500 francs ³⁴ ... D'autres familles sont moins riches, n'ont pas forcément un des leurs dans le bon pays, celui qui "rapporte" le plus. A côté, ou plus exactement à la somme de tous ces villages, vous avez le projet, la structure intervillageoise, ses techniciens, ses bailleurs de fonds, et... son territoire. Au hasard des rencontres, demandez au premier venu ce qu'il pense du "projet" : admiration et remerciements seront les premiers propos, sans aucune hésitation. Pensez donc, le dispensaire, les écoles, les puits, les jardins maraîchers, les barrages, les aménagements agricoles ..., c'est lui, le projet. Elevé au rang de personne, il est loué et vénéré. Ses techniciens, ex-migrants pour bon nombre d'entre eux, sont perçus comme autant d'enfants prodiges. Ils ont réalisé l'impossible, ce que l'État n'a pas su faire, ce que les "ONG cadeaux" n'ont pas compris. Les dessins réalisés par les élèves de l'école de Diataya sur leur "village idéal" représentent des lampadaires, des rues goudronnées, des cabines téléphoniques... ³⁵

³⁴. Situation rencontrée dans le village de Soboucou (Cf Annexe N° 7).

³⁵. Cf S. Le Niniven, 1997.

Mais pour être respectés et admirés, les projets et leurs techniciens n'en sont pas moins critiqués et jaloués. Les villages ont leurs règles de fonctionnement, leur "esprit de minaret" ; le pouvoir de décision revient au chef du village et à ses conseillers. Bien évidemment, des alliances entre techniciens de projet et pouvoirs locaux ont été négociées, et il est dit que le projet ne peut qu'accompagner les villageois, et certainement pas faire à leur place. Propos d'arbres à palabres, donc respectés, mais propos qui cachent bien des stratégies qui ne vont pas forcément dans la même direction. Certains techniciens ne l'entendent pas de cette oreille, et cherchent des appuis, auprès des migrants, voire des ONG. Et lorsque vous rajoutez à ce paysage une décentralisation, où il est question de chef de commune, de découpages et de limites territoriales, tous cherchent d'abord à se mettre en avant. Localement, pour la zone de l'ORDIK, le débat a été conduit de façon démocratique, Niamiga avait été pressenti comme chef-lieu de commune, et s'était d'ailleurs engagé dans la précipitation à construire une école avec l'appui de l'UNICEF. Mais les urnes locales en ont décidé autrement ; chaque village de l'ORDIK avait une voix, c'est Kabaté qui a été choisi, et Niamiga s'est retiré, et avec lui Banaya, non pas du projet, mais de la future commune, pour rejoindre celle de Maréna.

Dans un cas, le travail de suivi, d'approfondissement et de vulgarisation se fait dans le cadre de commissions, dans l'autre, les Tons ont été préférés. Quelque soit la solution retenue, la construction d'un nouveau territoire est un long cheminement. Avant le projet, il y avait des groupements dans les villages. Durant le projet, ces organisations ont continué à exister, directement intégrées au programme ou en relation avec lui. Et après le projet ? l'inconnue demeure. Ces structures se sont parfois transformées, lentement mais certainement en profondeur. Qu'est-ce qu'une dizaine d'années à l'aune des transformations sociales et territoriales, et de l'éternelle remise en cause des acquis en matière de développement ?

Dans le cadre des futures élections municipales, quelles seront les fonctions des élus, des maires ? Quels rapports entretiendront-ils avec les chefs traditionnels, les notables locaux, les techniciens de projet, les bailleurs de fonds, les coopérations non-institutionnelles (ONG) et institutionnelles, multilatérales, bilatérales et décentralisées ? Le processus TDR est bien aussi une réalité en Afrique, sans aucune particularité du point de vue de son inscription dans le système-monde, tout au plus ses acteurs sont-ils autres.

Les chemins possibles d'un autre développement en Afrique ?

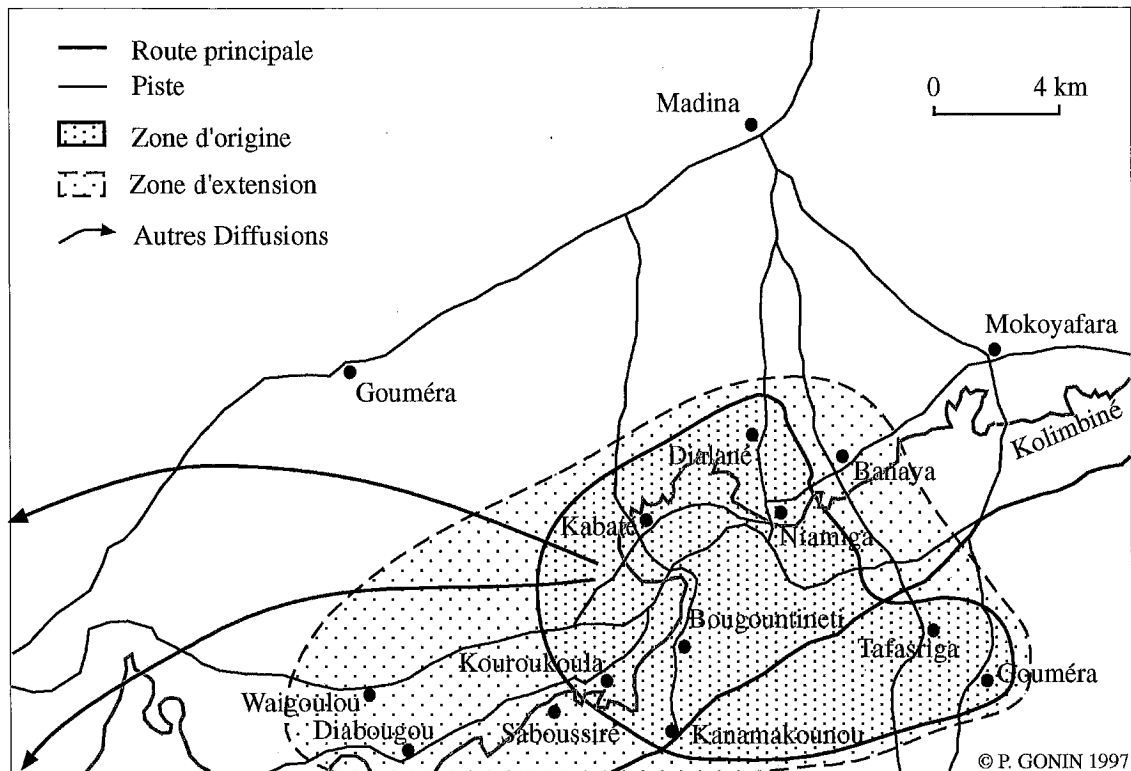
Si nous reprenons les axiomes proposés pour caractériser des processus de développement, les actions entreprises, de par leur nombre et leur étendue spatiale sont suffisantes pour que soit reconnue la dynamique engagée au Mali par l'entremise des

migrants, y compris dans ce qu'elle peut produire d'éléments contradictoires. Il y a bien intensité des manifestations de développement et diffusion spatiale de l'innovation. Il est même possible de signifier cette diffusion y compris dans ce qu'elle a de différent à travers les cas de l'ORDIK et de l'ADD.

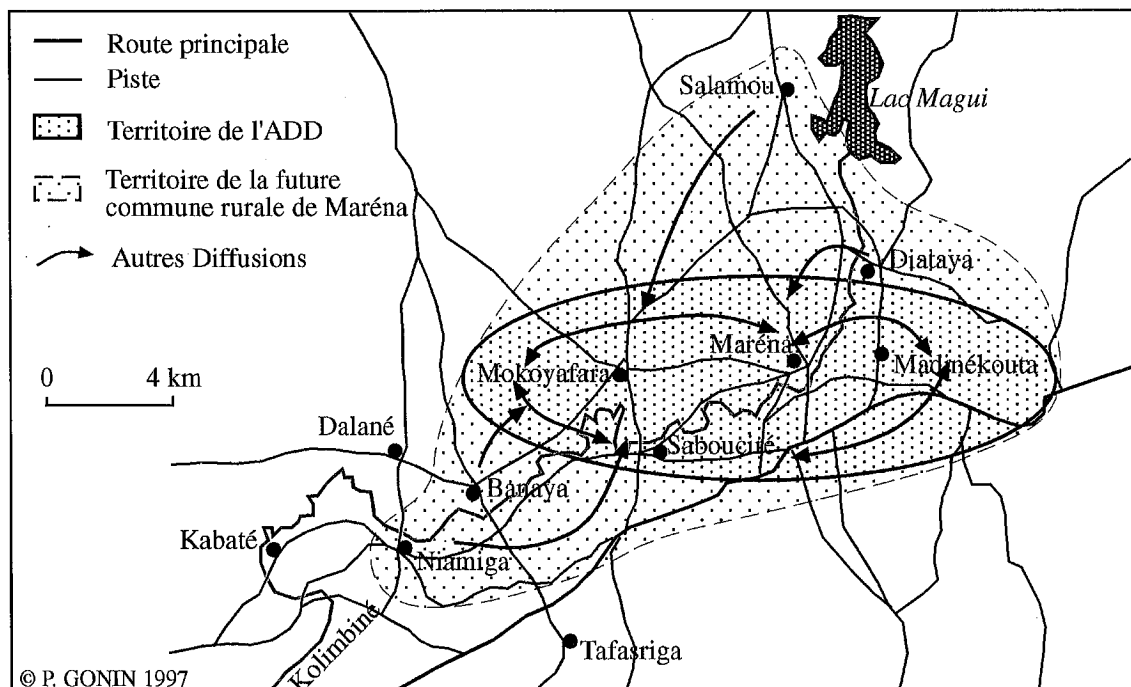
Deux modèles spatio-temporels se dessinent, bien qu'ils s'inscrivent dans des étapes similaires. Le temps de la propagation correspond à un long processus d'accumulation, il débute en France pour se concrétiser en Afrique. Lorsque les réalisations se concrétisent dans le Diombokhou, ces deux initiatives vont dans une première période travailler à structurer leurs interventions à l'intérieur de leur périmètre, et engager les opérations. Toutes deux partent avec des acquis : un dispensaire intervillageois et largement financé par ceux de France. Le mouvement de cette diffusion comprend des va et vient nombreux au sein des territoires de cet espace migratoire : phase d'identification, temps de préfiguration, période de réalisation et pour finir étape de consolidation des structures mises en place. Dans ces différents moments, des liens plus ou moins intenses sont maintenus avec le lieu d'origine d'émission de l'innovation : la France, et plus précisément quelques chambres de foyers de travailleurs immigrés et leurs salles de réunion. Centre émetteur principal, il va progressivement perdre l'initiative, sans jamais en être cependant détaché. Les territoires de diffusion de cette innovation sont tout autant la France et les foyers que l'Afrique et les villages, dans la mesure où ce qui se réalise est aussi discuté en France, soutenu, financé, contesté ... Ces innovations introduisent des effets de transformation irréversibles ; avec les puits, les barrages, les jardins maraîchers, rien n'est plus comme avant. Ces effets concernent aussi bien la société, les systèmes de mises en relation entre les différents lieux de l'espace migratoire, ils posent autrement la question des pouvoirs et modifient, in fine, les territoires. L'ORDIK s'est plutôt engagé dans une volonté de combiner approfondissement du travail entrepris et extension de sa zone d'intervention.

L'aire concernée par ce processus de diffusion de l'innovation couvre huit villages pour la zone d'origine, treize de nos jours pour ce qui concerne une diffusion par contagion, et s'étend à plus de soixante villages dans un mode plus diffus, de type hiérarchique. L'aire d'extension par proximité appartient principalement à la future commune rurale de Kabaté, mais aussi à une autre, celle de Maréna Diombokhou. Certaines actions, comme l'atelier hydraulique et les puits, couvrent une zone encore plus vaste. Ce développement résulte bien d'une mise en réseau de relations multiples, s'appuie sur une conscience minimale des handicaps, et elle est bien largement partagée collectivement.

Carte 16 : Modèle de diffusion de l'innovation : le cas de l'ORDIK



Carte 17 : Autre modèle de diffusion de l'innovation : le cas de l'ADD



Dans le deuxième modèle, la diffusion de l'innovation ne conduit pas directement à l'extension du périmètre de l'ADD. Ce qui est recherché est plutôt l'approfondissement des actions entreprises, la diffusion étant plus du type combinaison. Mais le périmètre d'intervention peut à terme évoluer dans la mesure où quatre nouveaux villages ont choisi de rejoindre le périmètre de la future commune rurale, que ce soit par effet indirect des actions entreprises et adhésion positive, ou au terme d'un ralliement par défaut.

Peut-on à ce stade affirmer qu'il y a bien participation des habitants dans ces processus de développement local ? La réponse à cette question est bien complexe. On sait que certains paysans bénévoles servent souvent d'intermédiaires entre les structures techniques et les villageois. Ils expérimentent de nouvelles semences, utilisent des produits phytosanitaires et diffusent autour d'eux ces nouvelles techniques. Mais il n'est pas évident qu'un trait soit définitivement tiré sur une certaine "mentalité d'assisté" ; les ONG internationales ne sont pas toujours d'un bon appui en la matière. Les "ONG cadeaux", pour reprendre la terminologie africaine, sont encore nombreuses, et non parmi les moindres. Ainsi, les banques de céréales difficilement mises en place dans le cadre des projets intégrés autour de Tambacounda ont-elles été fragilisées par "l'aide humanitaire" qui distribuait à quelques-uns (des notables) des sacs de riz et de mil, que ces derniers s'empressaient de revendre à un prix défilant toute concurrence !

Le dernier axiome, celui qui s'inscrit dans la logique des transferts, est encore plus difficile à repérer du point de vue de ce qui se transforme et surtout de son fonctionnement. Les différents critères proposés : transmettre les connaissances acquises dans un lieu, apprendre à "faire-savoir", penser aux relais locaux, savoir se retirer à temps pour laisser la place à de nouveaux opérateurs, travailler à l'émergence d'initiatives locales, imaginer des programmations et non pas des actions ponctuelles pour chercher des effets d'entraînement, ces différents critères se vérifient, bien qu'ils s'expriment dans des modalités spécifiques.

La transmission de connaissances d'un lieu à un autre est une évidence pour ces projets pensés dans la circulation migratoire. Il serait faux de penser que le "long voyage d'Ibrahima" ait été unique ; ils ont été quelques-uns à suivre le même chemin. Et bien d'autres, avec une durée moins longue de formation, se sont inscrits dans cette perspective, de celui qui a introduit le labour avec traction animale à ceux qui utilisent aujourd'hui tracteurs, batteuses ... Cet apport de connaissances n'implique pas le retour définitif, cette décision restant d'abord un choix personnel ; il s'est effectué dans le cadre des "vacances" des migrants, il se réalise aujourd'hui aussi dans celui de missions qu'ils effectuent au nom de leurs associations villageoises ou intervillageoises en migration.

Certaines structures forment des jeunes du village pour répondre à des demandes spécifiques, ils avaient même imaginé que le lieu de formation pouvait être la France.

Ces initiateurs ont-ils su se retirer pour laisser la place à des relais locaux ? Oui, si on estime que ce retrait n'est pas une démission, ils sont toujours sollicités pour financer un investissement, ils se positionnent aussi en amont et en aval de ce qui est entrepris. La capacité à changer d'échelle territoriale n'est-elle pas une des manifestations tangibles d'un processus de développement ?

Dans cette circulation migratoire, dans les liens entre ici et là-bas, des forces s'associent, s'opposent, et au bout du compte, l'enjeu fondamental est bien celui des pouvoirs : pouvoirs économique, social, politique ... pour faire évoluer les territoires.

Le pouvoir économique dans ces villages reste principalement en migration, et c'est bien aussi ce qui gêne les ex-migrants devenus techniciens des projets intervillageois. Mais ce pouvoir est devenu partagé, il n'est plus entre les seules mains de la communauté villageoise à l'étranger, mais aussi entre celles de ceux qui se sont engagés en Afrique dans des activités procurant des ressources monétaires, dont les femmes. Il est aussi celui que procure la coopération internationale et les ONG. Les développeurs en Afrique apprennent tous les jours à composer avec elles, sans en être dépendants, et lorsqu'il était question de la fin du programme d'appui à l'ORDIK et à l'ADD, les membres des différents bureaux ont laissé sous-entendre que si la Coopération française se retirait, il y avait d'autres voies de financement possibles avec d'autres pays.

Le pouvoir politique est une autre facette de ce qui est en jeu dans ces dynamiques de développement local. Ces ex-migrants devenus techniciens ou membres d'instances de décision, tous issus d'une période particulière de cette circulation migratoire, ont été formés à l'épreuve des luttes d'usine, pour de meilleures conditions de logement, dans des sections syndicales, des organisations politiques ou culturelles nationales, dans des associations antiracistes. Ce qui expliquerait aussi la réticence de certains d'entre eux à devenir chefs d'entreprises actionnariales. Ils posent la question du pouvoir dans un cadre, celui d'une association, de ses territoires, ici et là-bas, de ses membres : villageois et migrants. Les projets maliens sont-ils au bout du compte protégés par une forme migratoire qui a surtout rapproché deux pays, le leur et la France ; ou seront-ils handicapés par la dispersion actuelle des nouveaux migrants ? A l'opposé, les Haalpulaar, mieux structurés par sections, sont-ils en meilleure position pour négocier les évolutions récentes ? Rien n'est moins sûr. Des associations comme l'ORDIK ou l'ADD craignent l'influence des migrants actuels sur les villageois ; alors que leurs actions restent encore trop fragiles, les immigrants continuent à investir dans les villages dans une

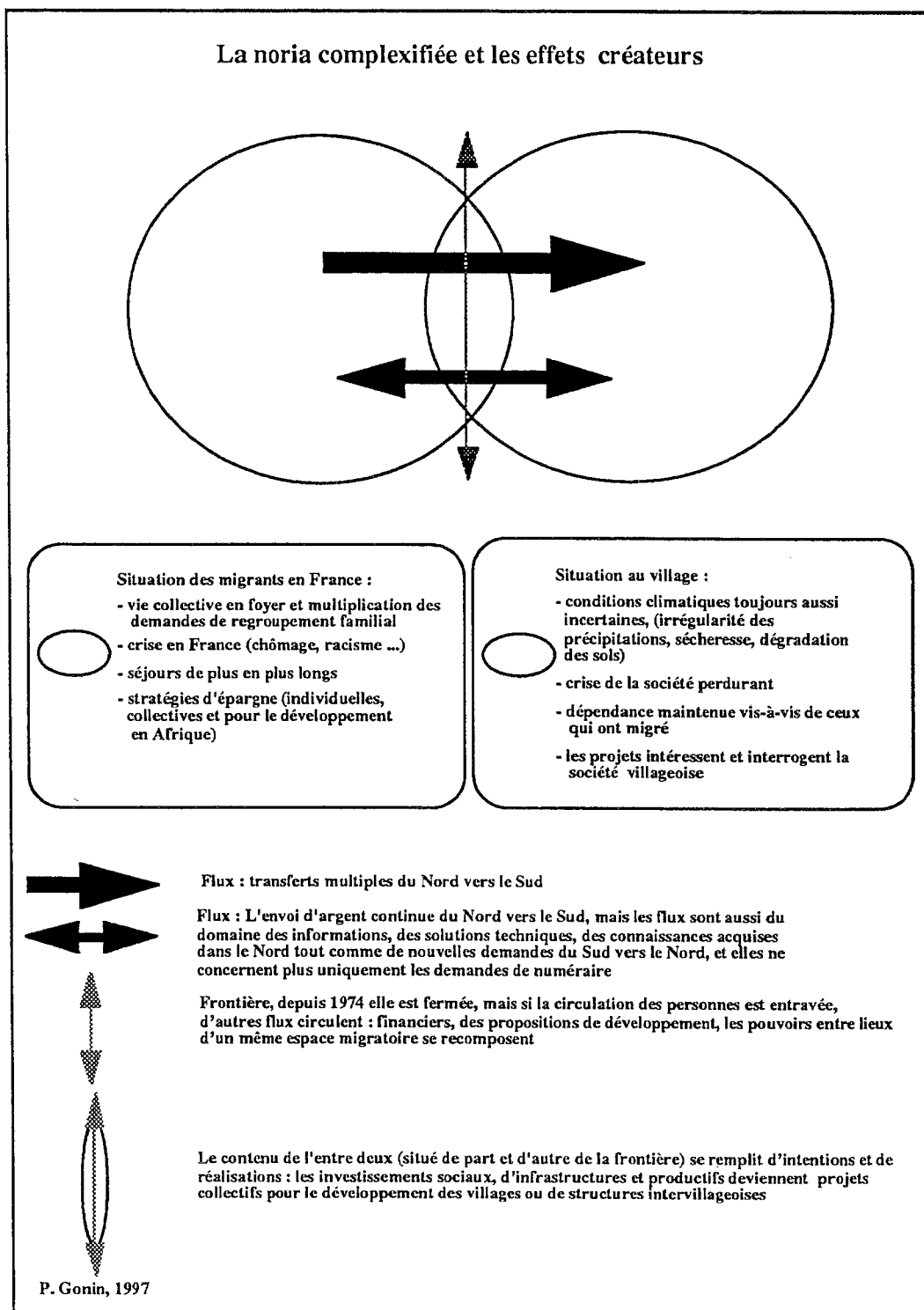
logique de renforcement de l'utilisation de leur argent. Mais quel investisseur est-il prêt de nos jours à signer un chèque en blanc ?

Nouvelle noria et possible alternative aux migrations de travail

Les flux circulant entre pays de départ et pays d'arrivée se sont fortement amplifiés, ils ne sont plus le fait de personnes, certainement même moins pour les devises ; il sont surtout devenus immatériels. Bien évidemment les jeunes tentent encore l'aventure du voyage, partent moins longtemps, moins loin et ailleurs qu'en France. Telles sont en tout cas les informations collectées dans les villages, et à défaut de données statistiques précises, rien ne m'incite à ne pas croire ceux que j'ai rencontrés, qui, des délégués de l'OMI aux Comités de jeunes des villages, confirment cet état de fait. Ainsi, le contenu de ce qui circule change : ici c'est une proposition de soutien dans la conception d'une nouvelle réalisation, là des démarches techniques sur les différentes caractéristiques des groupes motopompes, ailleurs de la formation pour mener à bien un projet ...

Les investissements sociaux, d'infrastructure et productifs évoluent dans un système complexe, non exempt de rapports de force et d'oppositions, d'initiatives plus ou moins bien partagées entre villages en Afrique et "bis" en France. Bien sûr, des comportements anciens perdurent, mais d'autres sont apparus, qui s'inscrivent explicitement dans des intentions qui ne sont plus de prestige mais de développement, non plus uniquement du village, mais de groupes de villages. Là aussi, des réalisations isolées existent encore, toutes ne s'inscrivent pas dans une programmation clairement énoncée, des projets de maintenance sociale ont toujours cours, mais les formes spécifiques de cette circulation migratoire incitent à réaliser ce qu'il y a de mieux, comme les autres, et dans ce cadre, la tendance est tout de même au regroupement des initiatives.

Figure 13 : La noria complexifiée et les effets créateurs



Source : d'après P. GONIN et J.-P. RENARD, 1995

L'entre-deux résultant de l'union des comportements au sein de territoires disjoints n'est plus fait d'un ensemble de dépendances à sens unique. Certes, des déséquilibres existent

entre les différents lieux de l'espace migratoire, le pouvoir économique des migrants est craint, les alliances entre ex-migrants devenus responsables au village et Kagumme sont aussi une autre réalité de cet entre-deux. De même, les récentes décisions prises par quelques communautés villageoise en France de ne plus accueillir les nouveaux candidats aux migrations sont, elles aussi, d'une importance considérable. Impossibles à imaginer il y a seulement quelques années, c'est bien parce qu'il est question de développement, que les migrants en sont aussi les acteurs, qu'ils peuvent se permettre une telle décision.

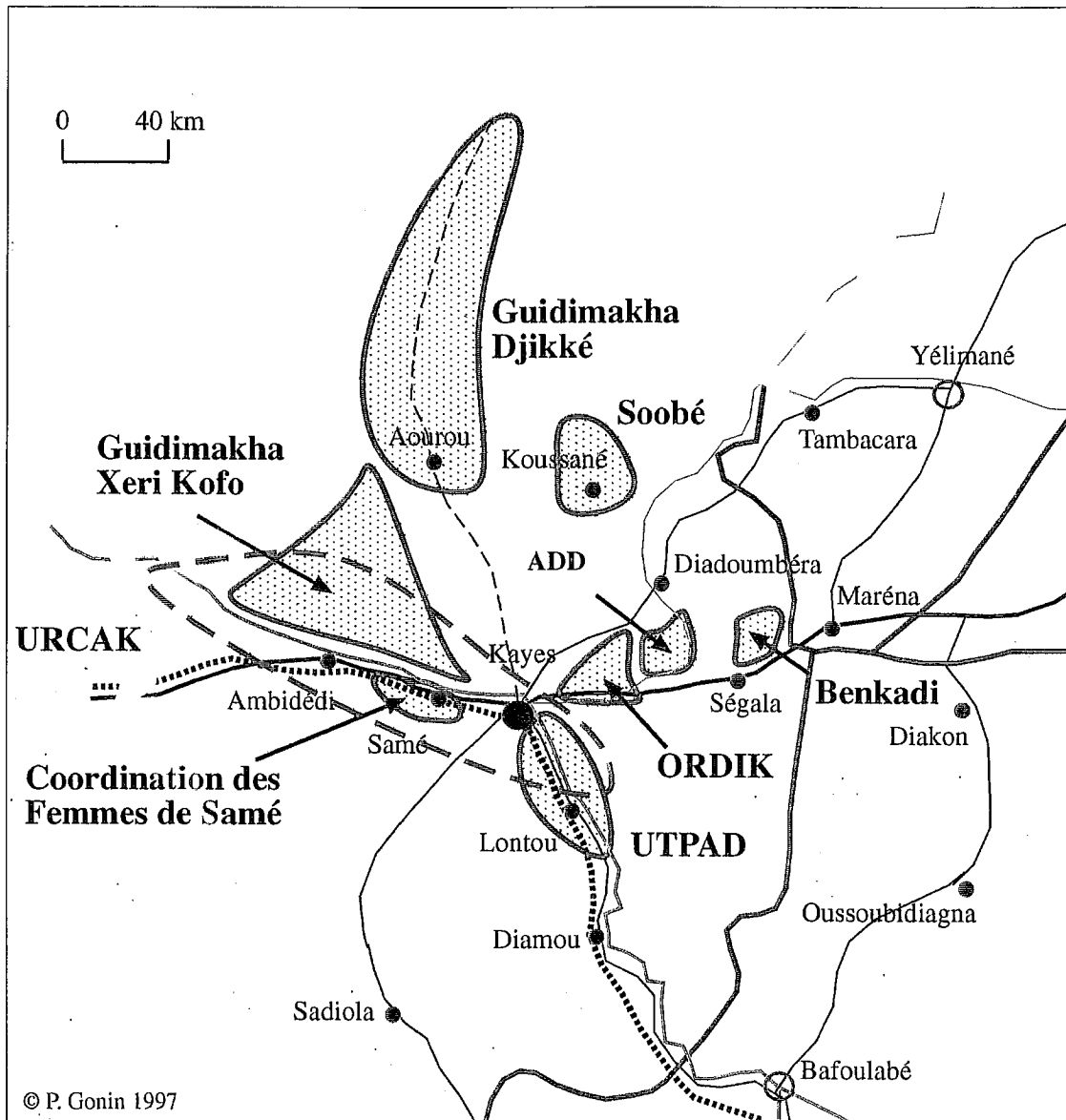
Ce processus en cours n'est plus le fait de quelques villages, il prend pour la région de Kayes une ampleur qui n'avait encore jamais été atteinte. La liste des initiatives commence à signifier les transformations en cours : elles ne sont pas celles d'un groupe de migrants, d'une AVD isolée, elles s'inscrivent toutes dans l'échange du local à l'international, la France étant un des partenaires, pour des raisons historiques, du fait du passé récent des migrations de travail, de par les liens tissés. Mais à trop traiter la question des migrations à coups de charter, ces liens ne peuvent rester éternels ; d'autres ONG, d'autres structures de coopération se sont installées depuis à Kayes, allemandes, canadiennes, suisses et américaines.

A la seule lecture du fichier des associations membres de l'Union Générale des Associations de Développement, il est possible de mesurer le chemin parcouru depuis le début des années 80. Ne seront retenues ici que les organisations fédératives sur le Cercle de Kayes, fédérations pour un développement concernant plusieurs secteurs (les programmes dits intégrés) ou thématiques (santé ou irrigation par exemple), et couvrant plusieurs villages. L'UGAD regroupait en janvier 1997 six structures intervillageoises³⁶; dans le but de favoriser la concertation et le coordination entre elles, d'autres organisations intervillageoises ne faisant pas partie de cette fédération. Si on inclut les autres structures intervillageoises de développement connues, treize associations sont concernées par cette dynamique, pour 108 villages, sans compter la vingtaine de PIV, les dix-neuf centres de santé, les 400 villages qu'inonde la Radio Rurale de Kayes, la cinquantaine d'opérations de coopération décentralisée, soit 300 à 400 000 personnes³⁷. Une cartographie des contrées concernées est possible, à condition d'accepter certaines approximations : les limites des terroirs sont impossibles à tracer à cette échelle, et de toute façon difficiles à déterminer. De même, tous les villages n'ont pu être localisés ; mais faut-il rappeler qu'en janvier 1997, l'équipe technique travaillant à la cartographie des futures communes rurales de la décentralisation n'avait toujours pas retrouvé sur les cartes 3 000 des 11 000 villages que compte le Mali ?

³⁶. URCAK, ORDIK, ADD, Guidimakha Jikké, Soobé, Coordination des Femmes de Samé.

³⁷. Annexe 9 : les associations de développement de la Région de Kayes (Arrondissement, Central, Bafoulabé, Koussané, Samé, Aouron, Ségala, Ambidédy, Diboli, Lontou, Diadoumbera, Kouniakary).

Carte 18 : Les organisations de développement dans le cercle de Kayes (1997)



..... Voie ferrée

—— Route

—— Piste permanente

--- Piste

—— Cours d'eau

—— Limite de cercle

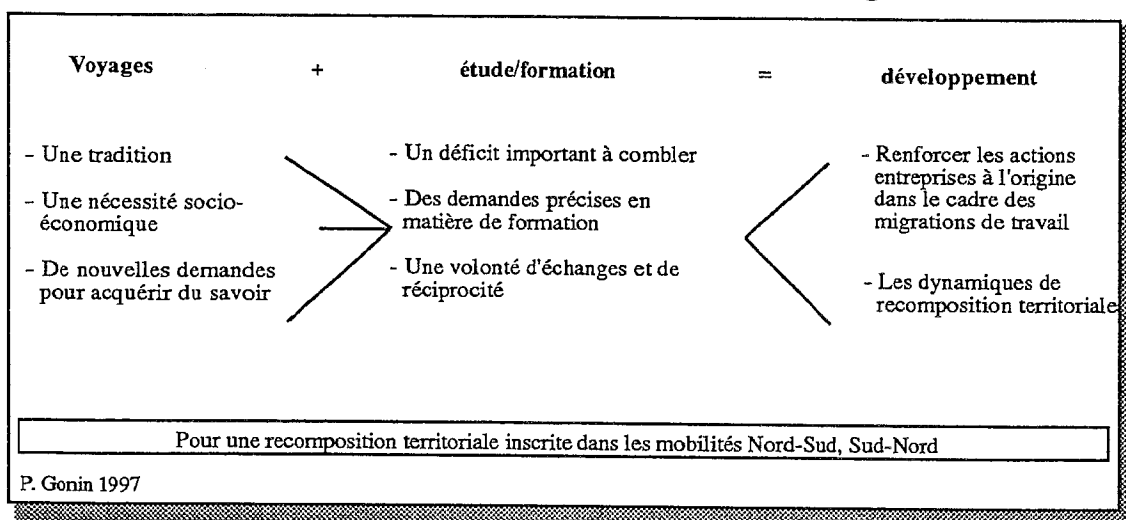
Frontière d'État

Source : Ministère de la Coopération
Programme Développement Local/migration
GRDR

Toutes ces structures entretiennent des relations avec l'émigration, à l'exception de la Coordination des Femmes de Samé, déjà présentée. La première association regroupant plusieurs acteurs, l'URCAK, remonte à 1983, mais la majorité d'entre elles a vu le jour à partir de 1985.

Dans cette relation entretenue entre projets de développement et migration, de nouvelles demandes émergent. La non-cotisation des migrants à ces structures, sauf exception, montre bien les intentions de penser autrement les liens entre pays de départ et pays d'arrivée, et plus exactement entre pays du Sud et pays du Nord. Elle est moins de numéraire, plus de compétences. Ne peut-on lire dans ce cas une autre équation, non plus des migrations de travail, mais de mobilités pour le développement ?

Figure 14 : Vers une nouvelle équation des migrations ?



En Afrique, dans cette zone des trois frontières, l'éternelle question du développement est posée, par les États (un peu), les coopérations internationales (beaucoup), mais aussi les habitants, leurs représentants et leurs migrants (passionnément). Les recompositions territoriales dans cette logique obligent à nous interroger sur la signification de ce développement local, sur de possibles sociétés multi-territoriales où la question des réseaux et des territoires devient déterminante.

Références bibliographiques de la deuxième partie

- BALIQUE H., DIDIERLAURENT M. et MARIE P., 1983, *Place des travailleurs migrants dans les processus de développement de la région de Kayes. Étude générale*, Bamako/Paris, République du Mali, Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales/ Ministère des Relations Extérieures (France), mai, 174 p. +annexes 50 p.
- BASCH L., GLICK-SCHILLER N. et SZANTON-BLANC C., 1994, *Nations Unbound. Transnational projects, postcolonial predicaments and deterritorialized nation-states*, New-York, Gordon and Breach, 330 p.
- BRUNET R. et DOLLFUS O., 1990, *Mondes nouveaux*, Paris, Montpellier, Hachette, RECLUS, Géographie Universelle, sous la direction de R. Brunet, 551 p.
- CHARCONNET J., DEBOST J.-B., DIARRA H., GONIN P., et al., 1986, *La fonction émigrée dans les stratégies de développement. État de l'avancement des travaux*, sous la direction de P. Gonin, Fontenay-aux-Roses/Paris, E.N.S. Fontenay-Saint-Cloud, Centre de Géographie Rurale/CNRS-ATP, mai, 25 + annexes p.
- CLAVAL P., 1995, *La géographie culturelle*, Paris, Nathan, coll. "fac. géographie", 384 p.
- CONDÉ J. et DIAGNE P. S., 1983, *Les migrations internationales Sud-Nord: une étude de cas: les migrants maliens mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal en France*, Paris-Bamako, Organisation de Coopération et de Développement Économique, Centre de développement- Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, Institut du Sahel, décembre, CD/R(83)18, 292 p.
- CONDÉ J. et FLEURY-BROUSSE M., 1983, *Les migrations internationales en France: le cas des maliens, mauritaniens et sénégalais. État de la question*, Bamako/Paris, OCDE, Ministère de la coopération et du développement, Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, 157 p.
- DAUM Ch., 1997, "Immigrés acteurs du développement: une médiation sur deux espaces", *Hommes et Migrations*, N°1206, mars-avril, pp. 31-42.
- DAUM Ch., DIARRA H., GONIN P., PHILIPPE Cl., et al., 1988, *La fonction émigrée dans les stratégies de développement*, sous la direction de P. Gonin, Fontenay-aux-Roses/Paris, E.N.S. Fontenay-Saint-Cloud, Centre de Géographie Rurale/CNRS-ATP, 117 p.
- DIARRA H., 1994, *Le comportement des migrants vis-à-vis de l'épargne, du crédit et des transferts de fonds vers leur pays d'origine*, Montreuil, Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural dans le tiers monde. Étude FAS/GRDR, mai, 65 p.
- FIÉVET M., 1996, "Le foyer, lieu de vie économique pour les Africains", *Hommes et Migrations*, N°1202, octobre, pp. 23-28.
- GONIN P., 1987, *Initiatives collectives et transformations villageoises: les projets du Sénégal Oriental*, Fontenay-aux-Roses, Centre de géographie rurale, École Normale Supérieure Fontenay-Saint-Cloud, septembre, 22 p.
- GONIN P. et RENARD J.-P., 1993, "Frontières, migrations et développement", *Travaux et documents du L.G.H.*, vol. série études, N°11, janvier, pp. 39-67.

- Institut Panos, 1992, *L'immigration ouest-africaine en France: Un dynamique nouvelle dans la vallée du fleuve Sénégal?*, sous la direction de Ch. Daum, Paris, Institut Panos, juin, 141 p.
- Institut Panos, 1993, *Quand les immigrés du Sahel construisent leur pays*, Paris, L'Harmattan, 205 p.
- LAVIGNE-DELVILLE Ph., 1991, *La rizière et la valise, irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, Syros-Alternatives, 231 p.
- LAVIGNE-DELVILLE Ph., 1994, *Migrations internationales, restructurations agraires et dynamiques associatives en pays soninké et haalpulaar (1975-1990). Essai d'anthropologie du changement social et du développement*, Marseille, École des Hautes Études en Sciences Sociales, sous la direction de J.-P. Olivier de Sardan, Doctorat nouveau régime, 394 p.
- NICOLLET A., 1992, *Femmes d'Afrique noire en France: la vie partagée*, Paris, Éd. CIEMI-L'Harmattan, 317 p.
- POIRET Ch., 1996, *Familles africaines en France: ethnicisation, ségrégation et communalisation*, PARIS, CIEMI/L'Harmattan, coll. "Migrations et Changements", 428 p.
- POLLET E. et WINTER G., 1971, *La Société Soninké (Dyahunu, Mali)*, Bruxelles, Éditions de l'institut de sociologie, Université Libre de Bruxelles, Études ethnologiques, 566 p.
- QUIMINAL C., 1990, "Du foyer au village: l'initiative retrouvée", *Hommes et Migrations*, N°1131, avril, pp. 19-24.
- QUIMINAL C., 1991, *Gens d'ici, gens d'ailleurs. Migrations Soninké et transformations villageoises*, Christian Bourgois éditeur, Cibles XXI, 223 p.
- Réseau des associations pour le développement de la vallée du fleuve Sénégal, 1994, "Plate-forme du Réseau", *Hommes et Terres du Nord*, N°4, pp. 206-208.
- SALL A., 1989, *L'organisation du monde rural du Mali (1910-1988)*, Bamako, Éditions-Imprimerie du Mali, 620 p.
- TIMERA M., 1996, *Les Soninké en France. D'une histoire à l'autre*, Paris, Éditions Karthala, coll. "Hommes et Sociétés", 244 p.

Troisième partie :

Développement local et transnationalisme

La circulation migratoire des gens de la vallée du fleuve Sénégal, par sa durée, pose la question du développement des territoires de départ. Leurs initiatives pour mettre en relation pays d'arrivée et pays de départ ont fini par créer l'espace de l'entre-deux résultant d'un "rapprochement" entre territoires disjoints. A force de persévérance, de discussions et de négociations, le contenu de cette union appartient au monde des transferts de biens matériels et immatériels. Les migrants, par leurs actions, financent le développement des villages en Afrique de l'ouest, tout en continuant à s'intéresser à leur gestion et à leur devenir. Partie prenante du système monde, cette mise en relation en marge du développement "conventionnel" correspond-elle à l'état d'esprit du développement local (chapitre 8) ?

Chapitre 8 :

Développement local et coopération internationale

« Le droit des sociétés traditionnelles d'Afrique noire semble faire une place moins large aux droits individuels que le droit occidental moderne. Les individus doivent-ils pour autant ployer devant le pouvoir, et abdiquer devant la force de la coutume ?

Si oui, notre idéologie des droits de l'homme est en effet salvatrice. Mais la réalité est autre. Ces sociétés ont pour la plupart choisi un mode d'organisation pluraliste. Notre notion d'individu y est difficilement transposable, dans la mesure où elles lui préfèrent celle d'une organisation pluripolaire de la personnalité (souvent différenciée en l'aspect corporel de l'être humain, son esprit, et la force vitale qui l'anime). Plurielle, la personne n'est pas seule (l'image de l'individu face à l'État est spécifique de la culture occidentale moderne) : elle appartient à différentes communautés. Chaque individu fait partie de plusieurs groupes, au sein desquels, en fonction de son statut, il possède des droits et devoirs réciproques : sur celui qui dispose de droits de commandement pèse une obligation corrélative de générosité. »

N. Rouland, 1991, *Aux confins du droit*. Paris, Odile Jacob.

D'entrée de jeu une telle mise en relation, entre développement et coopération d'une part, local et international d'autre part, pose la question des échelles d'analyse, des relations qu'entretiennent les hommes au sein de leurs territoires et de leur interaction. Les migrants de la région des trois frontières font partie de ces acteurs mettant en relation les territoires. S'ils sont intervenus principalement seuls au début de cette circulation migratoire, ils recherchent depuis quelques années l'appui et la coopération d'autres opérateurs, notamment les ONG et différentes formes de coopération internationale. Pris dans le champ des mises en relations entre lieux, leur objectif est de permettre l'amélioration des conditions de vie dans les territoires qu'ils ont quittés. Du système monde au milieu local, le champ d'application de ces formes d'intervention s'inscrit dans des dépendances, des instrumentalisation possibles, tout comme dans la recherche d'innovations. Elles sont devenues une réalité dans la mesure où les espaces de vie sont partagés entre territoires multiples. Cette pluri-appartenance spatiale se transformerait donc en une pluri-appartenance territoriale, où la gestion et l'appropriation d'un lieu se font pour en servir un autre, lui aussi géré et approprié. Dans ces mises en relation et ces interventions à

distance, qu'en est-il de cette pluri-appartenance du point de vue de la notion de développement ?

Le développement, stade suprême de la croissance, peut être vu comme un but à atteindre ; dès lors, il serait possible de déterminer des niveaux, des paliers à franchir, des stades, que l'on dénomme couramment "sous-développé", "en développement", voire même par une nouvelle catégorie au nom évocateur "qui ne se développera jamais" (*never developing countries*). Ces paliers désignent à la fois un état, celui d'une position d'infériorité ou de retard, et un objectif, celui de parvenir au niveau d'un certain "étalon-modèle". Dans une telle optique, il ne semble pas nécessaire de s'interroger sur le "pour qui", les populations (?), mais uniquement sur "par qui", les populations concernées mais aussi ceux qui, intervenant de l'extérieur, évalueraient le niveau de développement en décrétant du même coup les règles de sa mesure.

La notion de développement a fait l'objet de nombreuses publications, interrogations ; un inventaire récent des "savoirs sur le développement" (CHOQUET C., et al., 1993), réexamine "Trois décennies de sciences sociales en langue française". Le choix de la limitation du champ d'analyse aux seuls travaux en langue française s'explique par le fait qu'une institution européenne¹, ne publiant plus sa revue qu'en anglais, estimait que ce champ avait été abandonné par la recherche en France. Le contenu de cet ouvrage montre qu'il n'en est rien : après les oppositions théoriques des années 60 et 70, le ton des débats académiques s'est apaisé, laissant la place à l'analyse de la diversité des tiers monde² et à des préoccupations relevant plus de la gestion du développement que de son essence même.

"Concept valise" par excellence, que chacun définit à sa manière (GUICHAOUA A., 1996), ce terme se voit accolé une multitude de qualificatifs : il devient rural ou urbain, endogène ou exogène, local ou global, durable ou soutenable, voire même "conventionnel". A. Arfwedson le définit pour sa part comme « *une série de changements plus ou moins linéaires, allant de méthodes de production primitives vers des méthodes plus sophistiquées, allant d'une vie quotidienne marquée par des souffrances et des privatisations vers une vie plus confortable grâce aux progrès technologiques, etc.* » (ARFWEDSON A., 1996, p.75). Il s'agirait dès lors ni plus ni moins que d'un "concept magique", permettant de passer du moins au plus, de moins de

¹. Association européenne de recherche et de formation en matière de développement ou *European Association of Development Research and Training Institutes*.

². Cf. entre autres l'importante contribution d'Y. Lacoste au débat des années 80, dont sa thèse d'État. Lacoste Y., 1984, *Unité et diversité des tiers monde. Des représentations planétaires aux stratégies sur*

production à plus de production, de moins de souffrance vers plus de confort... Cet auteur reconnaît que cette notion est récente, qu'elle est d'abord occidentale, et s'est forgée au fil d'une histoire spécifique, celle justement de l'industrialisation des pays dits "développés". De par ses caractéristiques, la période historique dans laquelle elle s'est inscrite et les territoires où elle a émergé, cette notion serait donc culturellement étrangère aux pays qualifiés de "sous-développés" puis "en développement". Ce "modèle", largement exporté dans tous les continents, trop souvent plaqué, a rarement pris en compte les spécificités locales ; du même coup, une nouvelle interrogation a émergé, celle de la place à accorder à la culture dans le développement. Les migrants originaires du bassin du fleuve et installés en France, issus des villages "à développer" et "en développement", ont-ils une sensibilité et une attention plus grandes à cette dimension culturelle du développement, comment l'ont-ils mise en pratique ?

La dimension culturelle du développement

La dimension culturelle du développement n'est pas, dans certains de ses aspects, une découverte récente, et on peut estimer que des opérateurs de terrain, sans la nommer en tant que telle, en tenaient compte de par leur proximité avec les populations. D'autres, moins attentifs, forts de leurs certitudes, de leur bagage technique, ou de leur savoir-faire indéniable, décidaient trop souvent seuls ce qu'ils estimaient être nécessaire à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Par exemple, aller puiser l'eau au puits est une tâche particulièrement pénible, surtout lorsqu'il faut en plus parcourir de longues distances avec de lourds fardeaux sur la tête pour la ramener jusqu'à la concession. "Logiquement", un système d'adduction d'eau permettant d'installer des robinets au plus près des maisons devait donc représenter un progrès certain, et l'"ONG-cadeau" proposant un tel projet aux hommes (les anciens du village), ne pouvait qu'être bien accueillie. Quelque temps plus tard cependant, les femmes, qui ne l'entendaient pas de cette oreille, ont refusé d'utiliser ces robinets. Refus du progrès ? Non, mais refus de la suppression unilatérale de l'espace social essentiel que constituait le puits, autour duquel les femmes avaient la possibilité de discuter entre elles. Ce refus d'adhérer au projet servit de leçon à cette ONG, qui depuis s'est interrogée sur les conséquences de son intervention, sur la manière de procéder. En matière d'aménagement en effet, il est aussi quelques fois urgent de ne rien faire. Combien de réalisations conçues dans la précipitation ont-elles réellement été définies par les usagers, appropriées par les populations, combien ont-elles fait l'objet de discussions afin d'en définir le contenu, non pas technique mais dans ses dimensions culturelles ? Combien de

bâtiments ont-ils été construits en Afrique et ailleurs avant même que l'on se soit interrogé sur leur usage et leur gestion ? Combien de projets, une fois terminés, n'ont-ils jamais été pris en charge par leurs supposés bénéficiaires ?

Les intentions onusiennes

Les instances onusiennes ont successivement proclamé une, deux, trois et enfin quatre décennies pour le développement ; vu l'échelle temps couverte, et sans se prononcer sur les résultats, l'enjeu serait donc de taille. Mais ce n'est qu'à partir de 1982 que l'UNESCO décide d'introduire "la dimension culturelle du développement". Si on se réfère à la conférence de Mexico (Mondialcult), la dimension culturelle du développement consisterait en la "mobilisation des forces latentes d'une communauté" et de toutes ses énergies (ARFWEDSON A., 1996, p.80). Dix ans plus tard, le contour de ce champ, considéré comme spécifique puis principal, était "enfin" délimité : « *La dimension culturelle du développement recouvre l'ensemble des facteurs psycho-sociologiques qui concourent, au même titre que les facteurs économiques, technologiques et scientifiques, à l'amélioration des conditions de vie matérielle et morale des populations, sans mutation brutale de leurs habitudes de vie et de pensée, en même temps qu'à la réussite technique des plans ou projets de développement* »³. Dix années ont donc été nécessaires pour faire entrer la culture dans la liste des critères définissant le progrès, cet autre synonyme possible de développement. Dix années pour lui donner, comme le fait remarquer justement M.-D. Perrot, une dimension "idéaliste", pour que les différents facteurs (culturels, économiques, technologiques et scientifiques) soient "tous mis sur le même niveau et censés par définition améliorer les conditions de vie des populations", et surtout pour estimer que "ce sont les facteurs qui sont les sujets face aux populations-objet" (PERROT M.-D., 1994, p.31-32).

Cette reconnaissance récente par les institutions internationales de l'importance des facteurs culturels dans les stratégies de développement ne doit cependant pas faire oublier que cette prise en compte des "cultures indigènes" avait déjà une histoire. Ainsi, dans son introduction à un ouvrage collectif au titre évocateur : "*La culture otage du développement ?*", G. Rist renvoie aux écrits du Général Louis, Léon, César Faidherbe, dans lesquels ce dernier précisait la manière dont l'armée coloniale entendait "intéresser" et utiliser quelques Africains pour la "mission civilisatrice" de la France : « *Voilà pourquoi, en 1856, le gouverneur du Sénégal, convaincu de la nécessité de former*

³. D'après le document "Élaboration d'une synthèse méthodologique de la prise en compte de la dimension culturelle dans le développement", UNESCO, 7 septembre 1992, cité par M. D. Perrot, 1994, p.31.

quelques indigènes d'élite pour nous aider dans notre œuvre de civilisation et d'assurer en même temps le recrutement des interprètes pour les diverses langues du pays, fonda une école qui fut appelée "École des otages", parce que les quelques fils de chefs qui s'y trouvaient nous avaient été donnés en cette qualité par leurs pères, et qui prit ensuite le nom d' "école des fils de chefs et des interprètes". Cette école a duré quinze ans. Elle fut supprimée en 1871, sous le gouvernement du colonel Valières, à l'instigation de certains indigènes qui ne désirent rien tant que de voir les autorités françaises ignorantes des choses du pays » (RIST G., 1996, p.8). Ainsi donc, l'armée française avait besoin d'interprètes, non pas pour être à l'écoute des cultures africaines, mais bien pour atteindre ses propres buts, le terme d'otage étant là lourd de sens et de conséquences.

Certes, bien des progrès ont été faits depuis, même si les tentations d'instrumentalisation des cultures semblent n'avoir jamais été tout à fait absentes des intentions d'intervention, surtout lorsqu'il est question de développement, pris dans les relations Nord-Sud, entre pays développés et pays en développement. Même dans le cadre des travaux de l'UNESCO durant la décennie consacrée à la dimension culturelle du développement, il est possible de repérer de telles tentations. Dans sa vision très pragmatique des nécessaires interventions faites au nom du progrès, le directeur principal du secteur de la Culture à l'UNESCO fait remarquer que cette « *dimension culturelle peut se situer à des niveaux différents de développement. Le niveau le plus bas, c'est le niveau où il s'agit de trouver une astuce pour contourner des obstacles de nature culturelle, afin de pouvoir effectuer quelque chose que l'on juge nécessaire* » (ARFWEDSON A., 1996, p.82). Et de mentionner un exemple couramment cité : quand les populations s'opposent à des campagnes de vaccination à cause de "préjugés culturels", il suffirait de s'adjoindre la collaboration de quelques guérisseurs pour leur faire « avaler la pilule ». Certes, ce "mélange des genres" peut s'avérer socialement fructueux, comme dans le cas de cet infirmier de brousse soignant une vilaine plaie à la jambe ; après l'avoir nettoyée dans les règles de l'art, avec absence de contact entre la plaie et les mains, maniement expert des pinces, et compresse stérile, il a soigneusement appliqué sur celle-ci un mélange de terre et de bouse sorti de son sac. Quelques jours plus tard, cette association de médecine européenne et de médecine traditionnelle avait opéré des miracles. De même, dans de nombreux villages de la vallée du fleuve Sénégal, on consomme encore, malgré la présence de forages, l'eau du fleuve ; les villageois affirment qu'elle est "meilleure", alors même qu'elle provoque régulièrement des crises de dysenterie, quand ce n'est pas pire. Affaire de goût, d'éducation et d'explication, le progrès ne s'impose pas, il doit être partagé, approprié, ou il n'est pas.

Trop d'interventions faites au nom de développement commettent l'erreur classique de faire à la place des populations, sans réellement expliquer, de faire pour ensuite partir, pour constater a posteriori la non-appropriation des réalisations par les populations, et déplorer leur imperméabilité à toute forme de progrès... Mais ces "a priori" culturels sont-ils spécifiques à ces sociétés dites sous-développées, ne s'agit-il pas d'un comportement courant, face auquel l'introduction de techniques élaborées doit s'appuyer sur ce qui est déjà connu, sous peine de se tromper et de perdre un temps précieux ?

"Dieu merci", la dimension culturelle du développement dans les propos de l'UNESCO ne se comprend pas qu'au niveau le plus bas, où elle peut dans bien des cas n'être qu'instrumentalisée. « *Si nous passons au niveau supérieur, les choses deviennent bien plus compliquées. Nous avons alors quitté le niveau où nous cherchions un raccourci. La conception d'un projet de développement majeur, censé avoir des effets bénéfiques à long terme sur les conditions de vie d'une communauté donnée, demande une étude des conséquences directes de plusieurs angles (...) où il devient nécessaire d'impliquer la population directement dans la conception et la mise en œuvre du projet. C'est à travers leur participation qu'il deviendra possible de découvrir à un stade préliminaire les difficultés d'ordre culturel* » (ARFWEDSON A., 1996, p.183). Restent tout de même deux questions : d'une part, comment juger et surtout qui peut juger ce qu'est un "projet de développement majeur" ? Ainsi on pourrait considérer que dans le cadre de la zone des trois frontières, les constructions des mosquées ont bel et bien été des projets de développement majeurs, y compris dans leurs erreurs et leurs excès ; en effet, ce sont elles qui ont permis aux villageois de reconnaître que les migrants pouvaient s'engager dans d'autres voies que celle d'un soutien individuel à leur famille, et permis en France d'ouvrir le débat sur ce qu'il fallait réaliser. D'autre part, où se situe la limite entre les dits niveaux bas et supérieur, et qui fixe les frontières ?

Les migrants ont eux aussi voulu faire quelques fois à la place des populations, en précipitant la construction d'un dispensaire, d'une école ou en creusant des puits. Ils se sont aussi parfois soucié a posteriori de la mise sur pied d'un comité de gestion. On pourrait donc estimer qu'une partie des critiques émises à l'encontre des interventions faites au nom du développement s'adressent aussi à certaines actions des migrants. Mais une différence fondamentale demeure cependant : une fois l'investissement réalisé, les migrants ne peuvent pas se retirer ; étant du village, ils sont dans l'obligation de s'intéresser à sa gestion. Dix ans après la construction de centres de santé, les débats sur leur gestion sont encore et toujours internes à l'ensemble des territoires de cette circulation migratoire. Même lorsque les tensions sont fortes entre villageois et migrants, ces derniers contribuent à trouver des solutions pour l'autonomie des réalisations. Mais peut-on

réduire la question de la dimension culturelle du développement à une simple opposition entre ce qui serait du domaine de l'exogène et de l'endogène ?

La question de la dimension culturelle du développement, si elle est primordiale, n'en est donc pas moins complexe, voire ambivalente, elle ne permet pas, de par sa seule introduction, de sortir des représentations et modes de fonctionnement dominants classiques, notamment s'agissant de sa mise en oeuvre dans le cadre de la coopération internationale. La reconnaissance de l'importance de cette dimension culturelle dans le cadre d'interventions de développement, a le mérite de permettre qu'on s'interroge sur la pertinence des interventions et le bien fondé du progrès proposé, ce dernier étant situé dans son contexte d'application. Ainsi une nouvelle lecture des échecs antérieurs devient possible, car dans bien des cas, ils semblent principalement dus à l'absence de prise en compte de cette dimension dans le développement.

Mais ne doit-on pas aussi s'interroger sur les résultats de ces dix années durant lesquelles la dimension culturelle du développement a été privilégiée ; n'a-t-elle pas été progressivement vidée de son contenu ? Pour partie certainement, puisqu'élevée au rang de banalité, rejoignant les autres facteurs sans aucune hiérarchisation, tout devient possible, le meilleur comme le pire, y compris sous couvert d'une nécessaire adaptation culturelle, au nom du développement, des populations concernées. Mais plus fondamentalement, il faut s'interroger sur le sens de cette ouverture. G. Rist pousse encore plus loin l'analyse pour proposer une hypothèse percutante : *« pour se faire accepter, il faut donc que le "développement" revête les habits de la culture. Mais cette instrumentalisation de la culture, ainsi mise au service du "développement", est lourde d'ambiguïtés, et pose en tout cas la question de savoir (...) si la culture ne risque pas de devenir l'otage du "développement", puisqu'elle serait alors privée de son autonomie et forcée de justifier des objectifs qui lui sont étrangers »* (RIST G., 1994b, p.7-8). Ambivalence et complexité se retrouvent d'ailleurs bien dans cet ouvrage collectif, où différents profils de cette relation entre culture et développement sont envisagés, du comportement triomphaliste de ceux qui portent le "développement", ou du refus de la modernisation, opposée à la tradition, à la destruction des cultures qui subissent le développement (RIST G., 1994a), en passant par des visions exclusivement utilitaristes conduisant à l'exclusion (LATOUCHE S., 1994), ou par l'émergence d'une "culture commune" (LE ROY E., 1994).

Culture de l'entre deux et développement

Est-il possible de parler de "culture migrante commune" ? Si cette question de la place de la culture est bien au coeur des projets réalisés par les migrants, relayés par des villageois

ou portés par des ex-migrants, elle s'y pose très différemment. Issus des villages, les initiateurs de ces projets en maîtrisent la culture, mais vivant en France depuis plusieurs années, par leurs voyages et leur installation, ils ont aussi acquis des connaissances ailleurs et donc d'autres éléments culturels ; leur intervention dans les villages résulte alors d'un mélange entre ces différents apports culturels, avec toutefois une prégnance importante de ceux d'origine. Ces migrants n'ont en effet jamais coupé les ponts avec le village, et on l'a vu, le mode de vie dans les foyers a pu contribuer à la perpétuation de nombreuses pratiques culturelles. Dès lors, les investissements sociaux, d'infrastructures et productifs, puis les projets de développement intervillageois, même pensés de France, sont imprégnés de ce qu'ils ont vécu et continuent à vivre en Afrique. Au-delà de cette prégnance, mais surtout grâce à elle, les migrants ont également appris à introduire, dans la majorité des cas, des améliorations. Selon des méthodes très impressionnistes, les innovations se sont faites par touches successives, et depuis les premières caisses d'entraide et de solidarité, elles sont devenues des vecteurs de leur pouvoir d'intervention.

Il est indéniable que dans certains cas, notamment dans les premières années de ces projets, l'introduction des innovations a pu se faire quelque peu "à marche forcée". Elle peut alors parfois revêtir des formes problématiques, et les migrants n'ont pas ramené dans leurs bagages que de bonnes réalisations améliorant les conditions de vie. On peut ainsi s'interroger sur les effets de certaines initiatives individuelles, comme l'ouverture, grâce à un groupe électrogène et à un magnétoscope, de ces "salles de cinéma" improvisées où sont régulièrement projetées des vidéocassettes de films de karaté japonais sous-titrés en anglais. Ou encore sur ces nouvelles concessions aux murs bien plus hauts que la moyenne, parfois surmontés de fils de fer barbelé ou de tessons de bouteille, et ne permettant pas de s'interpeller d'une concession à l'autre, comme c'est si fréquemment le cas.

Des initiatives collectives ont pu elles aussi être entreprises à marche forcée. Ce fut par exemple le cas des quelques rares villages pionniers, et dans les deux exemples déjà mentionnés, les réadaptations ont somme toute été plutôt douloureuses. Somankidi Koura, vingt ans après les premiers coups de pioches de ces pionniers, est encore regardé avec étonnement, voire pour certains avec méfiance. Mais il faut se souvenir que les très fortes motivations idéologiques des initiateurs de ce village pionnier, pour qui le "retour créatif" s'inscrivait dans un projet politique en Afrique et vis à vis des migrations internationales, ont pu les conduire à sous-estimer les aspects culturels, voire à refuser purement et simplement de les prendre en compte. La CAMBAG, (Coopérative Agricole Multifonctionnelle de Baguinéda), située à Tanima Koura (60 kilomètres de Bamako) a elle aussi rencontré des difficultés dès sa création. Là encore il ne suffisait pas de

posséder un titre foncier, dûment signé par les autorités administratives compétentes, encore a-t-il fallu composer avec les pouvoirs locaux, qu'il s'agisse des pouvoirs de l'administration déconcentrée de l'État, ou de ceux, plus traditionnels, des villages. La cassure et les tensions provoquées par ces attitudes n'ont cependant pas empêché, quelques années plus tard, que les ex-migrants promoteurs de ces projets soient reconnus, notamment dans la mesure où ils ont su mettre leurs compétences au service des organisations paysannes.

S'il n'est donc pas possible de prétendre que la mise en oeuvre de ces investissements sociaux, d'infrastructures et productifs, et plus globalement cette circulation migratoire, se soient toujours passées sans heurts, ou même qu'elles ne s'accompagnent que d'effets positifs, ce qu'il est essentiel de saisir, quand on se place dans l'optique de la dimension culturelle du développement, c'est bien que les formes spécifiques d'acculturation de ceux qui les conçoivent sont justement ce qui leur permet de proposer des modes de gestion différents.

Ainsi, l'accueil réservé aux projets d'agriculture irriguée a surtout été fonction de leurs conditions de réalisation, mais aussi des formes pratiques d'alliance ou d'opposition aux structures villageoises existantes sur lesquelles ils ont pu s'appuyer. Les groupes ayant créé des coopératives agricoles ont effectivement rencontré des difficultés multiples, et il leur aura fallu plusieurs années pour être acceptés. Mais le fait qu'ils aient été imités prouve aussi que les mentalités évoluent, qu'une innovation venue d'ailleurs doit faire ses preuves avant d'être acceptée. Malgré les nombreuses difficultés liées au passage d'une agriculture d'autosuffisance à une agriculture destinée à la commercialisation, malgré la complexité de l'organisation de filières de production dans cette région très enclavée, on a bien vu le nombre de périmètres irrigués augmenter au cours de la dernière décennie.

Mais l'intime connaissance de leur propre culture qu'ont ces migrants, connaissance que la migration, rappelons-le, loin d'avoir amoindrie, a pu améliorer encore, alliée à leur confrontation à d'autres manières de faire en France ou ailleurs, est aussi ce qui leur permet de remettre en cause certains a-priori en matière de développement. Parce qu'ils sont de deux cultures, ils sont à même de mieux connaître les chemins nécessairement sinueux pouvant mener à des transformations. Les migrants ayant acquis une information, et pour quelques dizaines d'entre eux de réelles formations, ont été attentifs aux aspects techniques des projets. Pour avoir suivi une des formations en agronomie avec un groupe de Soninké à la ferme du GRDR à Écoublay (94), j'ai pu mesurer leur capacité d'écoute et leur manière d'apprendre. Pour la plupart faiblement alphabétisés, la forte motivation de ces migrants les a conduit à s'adapter à un enseignement basé sur l'écrit ; je les ai ainsi vu

“dessiner“ les propos des formateurs, visualisant pour mieux les retenir les différentes étapes de la croissance des plants de riz ou de maïs. A la fin du stage, leurs résultats dans la partie pratique démontraient avec brio que même analphabète, on était capable d’apprendre et de retenir. Quand j’ai retrouvé au Sénégal Oriental un de ces stagiaires d’Écoublay en “vacances“ pendant la saison des pluies, il a absolument tenu à me conduire dans la zone marécageuse de son village, où il avait engagé des expérimentations ; il espérait bien les transmettre aux plus jeunes avant de repartir travailler sur les presses de Renault ! De même Diallo, ex-migrant, devenu depuis chef d’entreprise, député, et vice-président d’un Conseil Régional au Sénégal, n’a-t-il pas débuté son projet en labourant, semant et sarclant autrement ses propres champs, sous les yeux quelque peu effarés des villageois, qui se sont pourtant empressés, au vu des résultats, de l’imiter les années suivantes ?

Si ces migrants sont convaincus, comme le montre le nombre de projets liés à la scolarisation et à la formation, que l’alphabétisation est indispensable au développement, leur propre histoire démontre clairement qu’elle peut ne pas être un pré-requis incontournable au démarrage de ce processus de développement.

Ces formes spécifiques d’acculturation des migrants initiateurs de projets sont aussi celles qui leur permettent de tenter de les dégager relativement des aspects les plus problématiques des cultures d’origine, et notamment les rapports de hiérarchies et de dépendance traditionnels. Plus encore, c’est parce qu’ils sont eux-mêmes acteurs de ces relations de dépendance qu’ils ont été à la fois obligés d’y réfléchir et de s’y adapter, et capables de les faire évoluer progressivement.

Si l’on se réfère au “niveau le plus bas“ du développement culturel mentionné par le directeur principal du secteur de la Culture de l’UNESCO, peut-on considérer que les migrants ont, eux aussi, parfois cherché à s’appuyer sur des facteurs culturels pour mieux “faire passer la pilule“ ? Ainsi, quand les projets d’écoles ont été majoritairement refusés par les plus anciens, des migrants ont pu décider de construire d’abord une mosquée, afin de faire leurs preuves, et mieux faire passer ensuite le projet éducatif. Mais ces constructions de mosquées sont-elles réellement équivalentes au recours aux guérisseurs pour imposer une campagne de vaccination ? Certainement pas ; en effet, les réalisations engagées par les migrants s’inscrivent dans la durée, et le choix des premières initiatives ne résulte ni du hasard, ni d’une quelconque décision unilatérale. La décision de construire des mosquées est justement alors ce qui a permis de rapprocher villages “bis“ et villages en Afrique ; plus que d’une simple ruse, ce dont il s’agit alors est bien d’une véritable construction inscrite dans la durée, par laquelle villages-bis et d’Afrique

apprennent à s'écouter et à s'entendre, à créer les fondements du rapprochement indispensable pour proposer et concevoir en débat d'autres aménagements.

Toutes les propositions émises par les migrants n'ont pas vu le jour, et il le savent. Elles doivent d'abord être validées localement. La "tradition" a, localement et dans ce contexte, indéniablement du bon : pour être acceptée, toute action venant des fils du village se doit de passer par certaines étapes. Elles correspondent tout simplement à ce qui est du domaine de la "négociation", ou plus exactement ici de l'empathie. En effet, l'enjeu, au-delà du repérage de terrains d'entente, est surtout de faire état des perceptions différentes et de les intégrer à son propre raisonnement afin de parvenir à un accord nouveau. Il n'est pas ici question de rechercher un quelconque consensus, qui n'est pas plus de mise, sauf exception, qu'une quelconque unanimité. Il est fondamentalement question de faire fonctionner tout naturellement et simplement le double couple d'une des bases de ces sociétés d'Afrique : pouvoir et contre-pouvoir, droit et devoir. Ces débats ont alors leur lieu, au village tout comme en France : l'arbre à palabre et les chambres et salles collectives des foyers.

Plus encore, les manières de faire mises en oeuvre dans le cadre de ces investissements sociaux, d'infrastructures et productifs s'inspirent largement des pratiques culturelles traditionnelles en matière de négociation. Ainsi, dans les nouveaux groupements, les coopératives et les associations de développement, et malgré les différences par rapport aux associations traditionnelles, certaines règles de fonctionnement sont maintenues. La présence de "modérateurs" ou de "conciliateurs" est très fréquente, ce sont eux qui peuvent jouer un rôle de "facilitateur" si nécessaire. Garants du lien entre les différents partis en présence, ils incitent au débat ; ces formes d'organisations, à la jonction des formes associatives traditionnelles et modernes, ne craignent pas la contradiction et son maniement, et si nécessaire les "facilitateurs" les accentuent, pour que les plus anciens fassent entendre la voie de l'unité et de la solidarité après avoir écouté les différentes positions. Ce système fait alternativement fonctionner le temps du débat, le temps de la décision et celui de son application, y compris en utilisant toutes les formes contraignantes disponibles, et notamment les amendes.

Noirs de peau, mais blancs à l'intérieur, disent quelques fois les plus anciens lorsqu'ils veulent s'opposer à des propositions venant de leurs enfants ayant à un moment de leur vie séjourné ailleurs. De telles velléités de progrès, que d'aucuns ont voulu rapide, ont aussi conduit à des incompréhensions, à des refus de voir celui-ci s'installer.

Si certaines traditions ancrées dans les cultures locales peuvent pleinement être intégrées et mises au service du développement, à l'opposé d'autres habitudes sont incontestablement un obstacle pour celui-ci ; il suffit ici de rappeler certaines des règles de base de ces sociétés inégalitaires et fortement hiérarchisées : l'ascendance des hommes libres sur les serviteurs, des hommes sur les femmes, des plus âgés sur les cadets. Ainsi, quand les migrants engagés dans des projets sanitaires en appellent à une gestion plus saine, qui leur éviterait de devoir indéfiniment payer de leur poche le renouvellement des stocks de médicaments, ils ont parfois de grandes difficultés à obtenir des plus anciens, et dans cette zone ils sont nombreux, qu'ils payent leurs médicaments, car ceux-ci considèrent que ce n'est là qu'un dû de la part de "cadets" en migration.

L'analyse de différents projets de développement met en évidence l'absence des jeunes et des femmes dans leurs instances de décision. Si comme j'ai pu le vérifier, des mesures sont prises, qui visent à atténuer ces formes d'inégalités, elles ne peuvent pas l'être totalement hors du cadre régissant l'organisation des pouvoirs de décision. Il ne suffit pas d'imposer la présence de femmes ou de jeunes pour qu'ils participent effectivement aux réunions, encore faut-il organiser cette participation. Et les chemins dans ce domaine sont souvent sinueux. Ainsi, la mise en place d'organisations spécifiques vise à libérer la parole sans que d'autres formes de régulation viennent l'entraver, l'objectif étant alors d'inciter à ce que de nouvelles propositions soient émises, y compris pour contester les décisions prises par ailleurs. Certains responsables de ces projets de développement ont aussi compris que les femmes tout particulièrement n'ont pas le temps de participer aux palabres, les formes de répartition du travail ne leur en laissant pas la possibilité matérielle. Il peut alors être plus efficace de mobiliser celles-ci dans des actions de production, afin que d'une part elles acquièrent des sources de revenu propres, et que d'autre part le temps de la discussion s'installe naturellement, le plus souvent sur les lieux de travail. Bon nombre de projets intégrés ont ainsi opté pour la réalisation de jardins maraîchers pour les femmes, d'autres leur ont permis d'accéder à la culture irriguée en leur réservant des parcelles.

Certaines associations de développement se sont structurées à partir d'organisations anciennes, dont les nouveaux objectifs les incitent à modifier leur fonctionnement (ADD), d'autres mettent en place des comités de gestion dont les membres sont les plus anciens du village, et rendent ainsi possibles ces innovations ; l'étape suivante est alors l'intégration de jeunes compétents, effectivement capables de gérer ces structures d'un point de vue comptable. Mais cette "gestion" ne peut pas relever du seul domaine de la rigueur des comptes, elle nécessite aussi un suivi des questions sociales, qui ne sauraient, elles, être discutées sans la présence des anciens. De même, la tendance pour les centres de santé est de s'assurer de la présence de matrones dans leur comité, y compris de celles

qui assurent les accouchements à domicile. Pourtant, il n'y a pas si longtemps, certains villages "bis", après avoir construit des maternités, distribuait, par l'intermédiaire de Comités de gestion composés uniquement d'hommes et d'anciens, des amendes aux familles dont les femmes accouchaient chez elles.

Le chemin du développement est un long parcours, semé d'embûches, et les plus conscients au sein de ces projets savent très bien que l'avenir et la pérennisation de ce qui a été entrepris dépendent de l'engagement des plus jeunes et des femmes. Organiser cette participation dans le contexte social actuel reste délicat, mais pas impossible, comme le prouve la coordination des groupements féminins de Samé.

Si on peut donc estimer que la dimension culturelle du développement est bel et bien prise en compte par les migrants proposant des investissements sociaux, d'infrastructures et productifs, il paraît préférable de lui adjoindre la notion d'empathie. En effet, au-delà des phénomènes repérables de syncrétisme culturel ou d'acculturation, ce dont il s'agit relève sans doute plus du domaine de la politique que de la culture à proprement parler. L'enjeu n'est pas uniquement de repérer des modes de fonctionnement culturels afin d'en contourner les éventuels effets négatifs, mais bien plutôt de créer les conditions d'un rapprochement entre villages-bis et villages d'Afrique. La dimension politique de ces processus est d'ailleurs nettement perceptible dans la manière dont les formes d'organisation de ces projets s'attachent, sans toujours y parvenir certes, à remettre en cause les hiérarchies traditionnelles soumettant les cadets aux aînés, les "dépendants" aux hommes libres, et les femmes aux hommes, que ce soit en France ou en Afrique.

En réalité, ce qui est mis en œuvre dans ces projets est une forme spécifique du développement, que l'on ne saurait élever au rang de concept dans la mesure où il correspond plus à un état d'esprit, et qui s'apparente bien à celui du développement local.

Façon d'être, façon de faire

Le développement local ne s'applique pas à un domaine spécifique. Il est mis en pratique dans de nombreuses situations, et on le rencontre aussi bien dans les milieux ruraux qu'urbains, dans les pays du Nord que dans ceux des Suds, à l'échelle du micro et du meso. Il est principalement d'un lieu, et son qualificatif de "local" le signifie, tout comme la dynamique des acteurs dans les territoires où ce processus est mis en application. Mais cet état d'esprit ne résulte-t-il pas aussi des mises en relation de plusieurs lieux, des réseaux constitués pour s'inscrire dans et contribuer aux dynamiques de recomposition des territoires ?

Entrant en scène dans des espaces diversifiés, dans les rapports sociaux et de production, le développement local a été abordé de différentes manières, ses territoires de prédilection ayant d'abord été ceux laissés aux marges d'une certaine forme de croissance économique, celle des Trente Glorieuses.

D'un développement aux marges à la notion de développement local

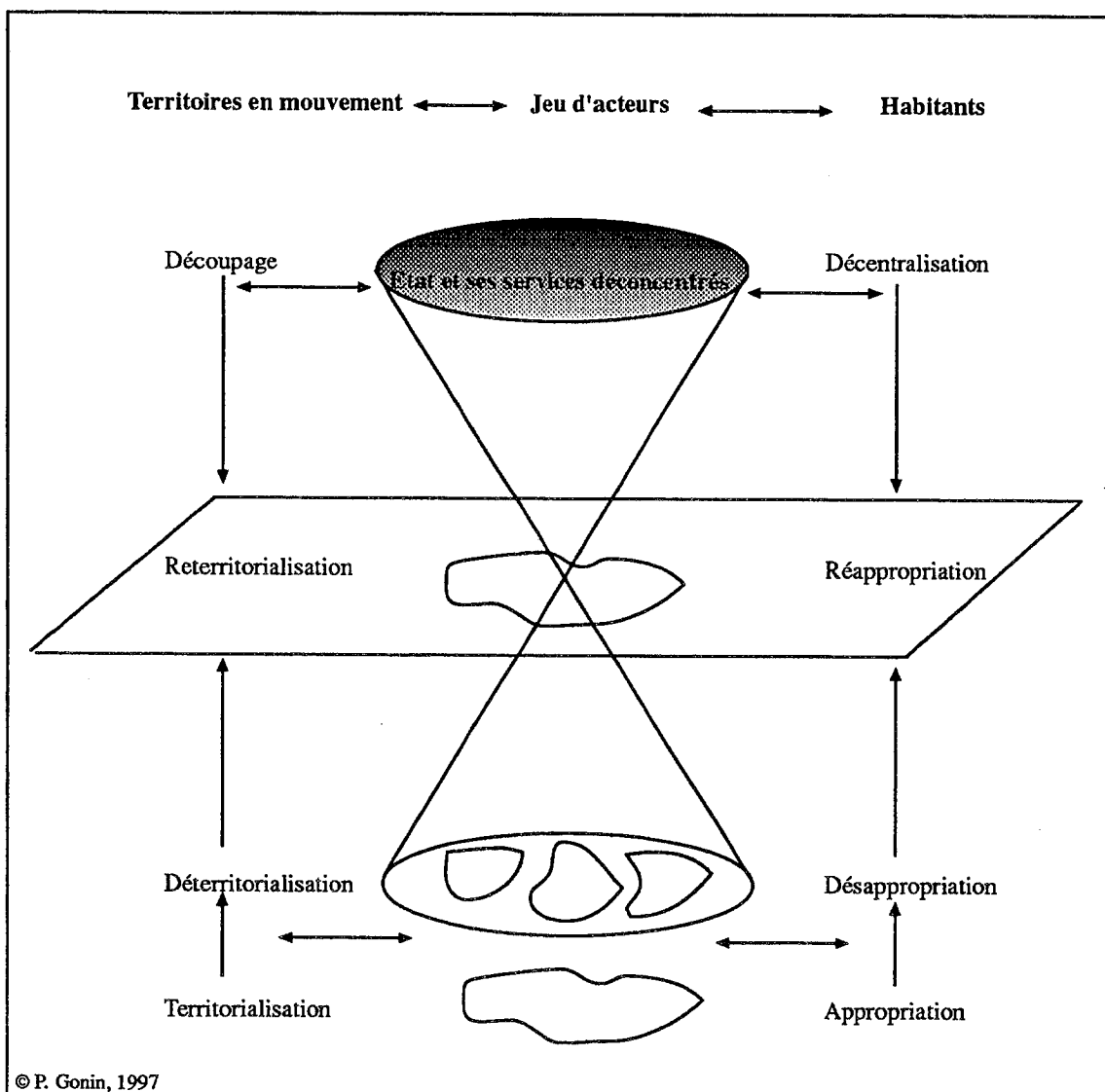
Le développement local s'apparente à un mouvement qui a été porté par des hommes et des femmes pour devenir une revendication, celle des oubliés de la croissance, s'inscrivant d'abord dans des territoires de faibles dimensions. En France, il trouve ses origines dans les mouvements régionalistes, dont le mot d'ordre "vivre et travailler au pays" a aussi été celui du développement local dans les espaces ruraux. Cet état d'esprit correspond d'abord à un comportement : celui de se prendre en charge et de ne pas attendre de solutions toutes faites des pouvoirs publics. Ayant connu quelques succès, il deviendra une catégorie du développement et fera son entrée dans les textes gouvernementaux français en 1982, où il est décrit comme « *un processus concret d'organisation de l'avenir d'un territoire : il résulte des efforts conjoints de la population concernée, de ses représentants, des acteurs socio-économiques, (...) un développement intégrant les diverses composantes économiques, sociales, culturelles, des activités et des ressources locales* » (C.I.A.T., le 20 décembre 1982). Il apparaît donc officiellement en France avec les lois de décentralisation et les premières formes de coopération-développement où des opérateurs du Nord en soutiennent des Suds. Le développement local serait-il aussi celui des mises en relation Nord/Sud ?

Le sablier du développement local

Le développement local s'applique donc à différents espaces pour devenir une démarche partagée par les opérateurs des politiques publiques, les législateurs, le monde de la recherche et celui des militants, qui ont par ailleurs régulièrement le sentiment de se faire voler ce qu'ils ont construit. P. Houée est certainement, avec quelques autres, celui qui a le plus apporté à cette notion ⁴.

⁴. Cf. les travaux de B. Pecqueur pour une approche économique dont en 1989, *Le développement local : mode ou modèle ?*, Paris, Éditions Syros ; C. Gontcharoff dont en 1990, "Le statut du social dans le développement local", *Les Cahiers du LERASS*, N°20, P. Houée, 1992, *Territoires ruraux en développement*, Paris Syros-Alternatives et ADELS ; B. Vachon, 1993, *Développement local. Théorie et pratique. Introduire l'humain dans le développement économique*, Boucherville (Québec), Gaëtan Morin ; Werner K., J.-N. Thomas, 1994, *Territoires à construire. Observer et agir pour le développement local*, Paris la Défense, Les Éditions Villes et Territoires ; les travaux de l'ADELS et la revue *Territoire*, le réseau UNADEL ... Cf aussi P. Gonin (sous la direction), 1996, "Les habits neufs des « pays »", *Hommes et Terres du Nord*, N°2.

Figure 15 : Le sablier du développement local



Il propose de la définir à partir d'un double mouvement entre une dialectique principale et une dialectique secondaire. La première articule « *Un mouvement exogène, «descendant» fait de procédures, d'incitations financières, de transferts de technologies et de capitaux par les appareils centraux (...) qui cherchent à susciter et encadrer les actions locales dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs ; (et) un mouvement endogène, «ascendant», enraciné dans une histoire et un territoire précis, porté par une dynamique interne de valorisation des ressources locales, mais qui doit composer avec les dispositifs institués pour se faire reconnaître et démontrer son efficacité* ». La seconde dialectique met en relation « *une approche «verticale», spécialisée (économique, agricole et non agricole, sociale, culturelle ...) ne retenant qu'un aspect de la réalité, mais qui s'ouvre progressivement à une perspective plus globale et localisée pour mettre en mouvement une collectivité ; (et) une approche territoriale, «horizontale» et globale qui pour aboutir, doit*

composer avec les logiques sectorielles dominantes" (HOUÉE P., 1989, p.194). A partir de cette définition, ce double mouvement et ses conséquences pour les territoires peuvent être schématisés de la façon suivante :

Le développement local correspond à un mouvement constant, dans lequel le sablier peut à tout moment être retourné. Son contenu fait de déclarations des pouvoirs publics, de lois et d'incitations financières s'inverse alors, le "sable" s'écoulant pouvant aussi être celui des revendications d'habitants, des idées qui circulent et des innovations appartenant à ses deux parties.

Est-il possible de retrouver dans cette figure, de manière éclatée, toutes les formes de développement ? Conventionnelle et institutionnelle, elle s'apparente à l'aménagement du territoire et est principalement un mouvement descendant. De la même manière, il serait possible d'y retrouver l'opposition proposée entre développement endogène et exogène. La spécificité de l'état d'esprit que tente de traduire ce "sablier" réside alors dans ce qu'il permet : les recompositions territoriales grâce à la mobilisation des acteurs des territoires concernés. Cette reterritorialisation résulte du double mouvement ascendant et descendant : un territoire naît, se développe et meurt. Ici, il est question de le "régénérer". Différents facteurs expliquent les processus de déterritorialisation, dont la manifestation principale se dénomme crise. Le mouvement ascendant est provoqué par une prise de conscience de leur position d'infériorité par des habitants qui, dans une démarche volontaire ou obligée pour survivre, mettent en valeur les potentialités ou les ressources locales. Dans le cas de la région des trois frontières, cette mobilisation est aussi celle de ces hommes qui en partant vont irriguer le territoire d'investissements sociaux, d'infrastructure et productifs, ou d'initiatives de toutes sortes. L'autre mouvement, descendant, est impulsé par les autorités supérieures et leurs différentes formes territoriales, qui de l'État à la Région introduisent des réformes, financent des actions, transfèrent des connaissances...

Du point de vue des territoires, ces actions sont du domaine des procédures, voire de mesures plus radicales proposant de nouveaux découpages ; les territoires sont effectivement "en mouvement" ⁵.

Pour les habitants, y compris les villageois africains, la question centrale est de savoir si effectivement ils veulent "vivre et travailler au pays" ou partir. Le mouvement dominant, lorsque des difficultés apparaissent, lorsque d'autres lieux attirent, est de partir ; il

⁵. Expression proposée par l'UNADEL lors de la préparation de la Rencontre de Carcassonne en juin 1997.

devient exode rural, migrations internes, mais aussi internationales. Cette désappropriation du territoire conduit alors à son abandon. Mais d'autres mouvements sont possibles : par la mobilisation des acteurs locaux, par la volonté de "se prendre en main" en s'organisant sous différentes formes, des dynamiques naissent. Là aussi, il serait faux de penser que sur un temps long, les seules ressources locales y suffiraient. L'intervention des niveaux supérieurs, si elle peut permettre alors cette réappropriation, peut aussi la détruire. Elle n'est pas faite ici uniquement de transferts financiers : elle pose fondamentalement la question de la reconnaissance des différentes formes de pouvoirs locaux, y compris politique, les lois de décentralisation en étant une des formes actuelles les plus abouties.

Quant à la partie centrale de cette figure, elle traduit les mouvements certainement les plus complexes à saisir, qui obligent à décomposer ce système en plusieurs sous-systèmes. Celui des acteurs, que l'on pourrait schématiser par un ensemble de cercles concentriques, allant pour sa partie centrale des leaders, au petit noyau des conseillers et des techniciens qui travaillent à organiser les personnes les plus sensibilisées, servant elles-mêmes de courroie de transmission afin de mobiliser la population. Cette théorie des cercles concentriques, très schématique, n'explique pas en tant que telle les formes possibles d'organisation en Afrique. En ce qui concerne les projets de développement initiés par les migrants, le noyau central est composé de personnes pouvant se situer en France ou au village, de jeunes, ceux qui ont innové mais aussi, et d'une certaine manière obligatoirement, de quelques anciens ; non pas pour "cautionner" l'initiative, mais pour démontrer que l'unité et l'adhésion du village sont bien des réalités obligées du développement proposé.

Un autre sous-système, celui des structures, correspondrait donc aux différents regroupements possibles : formelles et informelles, initiées par les niveaux supérieurs ou sous l'impulsion des acteurs locaux... La multiplication de ces formes d'organisation soulève la question du devenir du territoire "en mouvement". Les territoires concernés par le développement local peuvent être amenés à souhaiter plus d'autonomisation, ces choix conduisant à des formes de repli ou d'enfermement. Le qualificatif de local est du reste trop souvent traduit de cette manière par les observateurs extérieurs, enfermant ce type de développement dans cette catégorie. Ici, le terme de local est à resituer dans le contexte historique du mouvement, où quelques territoires ruraux en France ont refusé la politique de l'ultra-concentration parisienne des années 60. Des quelques expériences pilotes, celle du Pays du Mené en centre Bretagne a été un des terrains privilégiés d'expérimentation d'une autre voie possible, inventant les prémices d'une alternative à une modernisation

agricole aboutissant, par la concentration des exploitations, aux très faibles densités de population.

Cette histoire d'un mouvement de plus de trente ans démontre avec pertinence que le thème du local ne renvoie pas au "localisme" et que cet état d'esprit a toujours su saisir les opportunités qui se présentaient. Pour les espaces ruraux français, elles ont été les "contrats de pays" de 1975, les chartes intercommunales de développement local établies par les lois de décentralisation, la loi sur l'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 et la loi sur les "pays" ou loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 (GONIN P., 1996).

Le développement local traduit de fait rarement un mouvement de repli, même si cette tentation a pu se manifester dans des années 60, lors des premières expérimentations de territoires se prenant en main face à leur abandon dans les politiques publiques. Il correspond fondamentalement à la volonté de s'ouvrir en suggérant la mise en réseau sur les territoires concernés des structures existantes, dont les associations d'habitants. Cette ouverture n'est pas qu'endogène, interne au territoire, elle se manifeste aussi vers l'extérieur de celui-ci. Et ce mouvement a aussi connu en France ses moments forts, qui de Mâcon en 1982 à Carcassonne en 1997, ont rassemblé des centaines de personnes ⁶.

En réalité, la forme graphique de représentation de ce mouvement serait plus du type réticulaire ou arborescent que concentrique. Cette prédisposition à s'inscrire dans la logique des réseaux et des territoires est certainement une des caractéristiques majeures des mouvements sur le développement local. De fait, elle devient obligée lorsque ce type de développement est porté par des acteurs appartenant à des territoires non-contigus, séparés par quelques milliers de kilomètres. Ici, dans les actions impulsées par les migrants originaires de l'Afrique de l'ouest, le terme de "local" n'a de sens que si on accepte de concevoir cet état d'esprit dans la logique des territoires mis en réseau pour leur développement.

Enfin, pour qu'un territoire fonctionne, il est aussi nécessaire de concevoir un sous-système fait de procédures, de décisions, d'information et de communication. Selon les choix effectués à l'intérieur de ce sous-système, le territoire s'ouvre ou se ferme, se positionne dans un réseau plus vaste de mise en relation ou se replie sur lui-même. Mais l'autre question tout aussi délicate est de savoir comment ce système territorial complexe fonctionne. Fortement handicapés du point de vue des distances séparant villages en Afrique et "bis" en France, ainsi que par une situation d'enclavement tant en France, dans

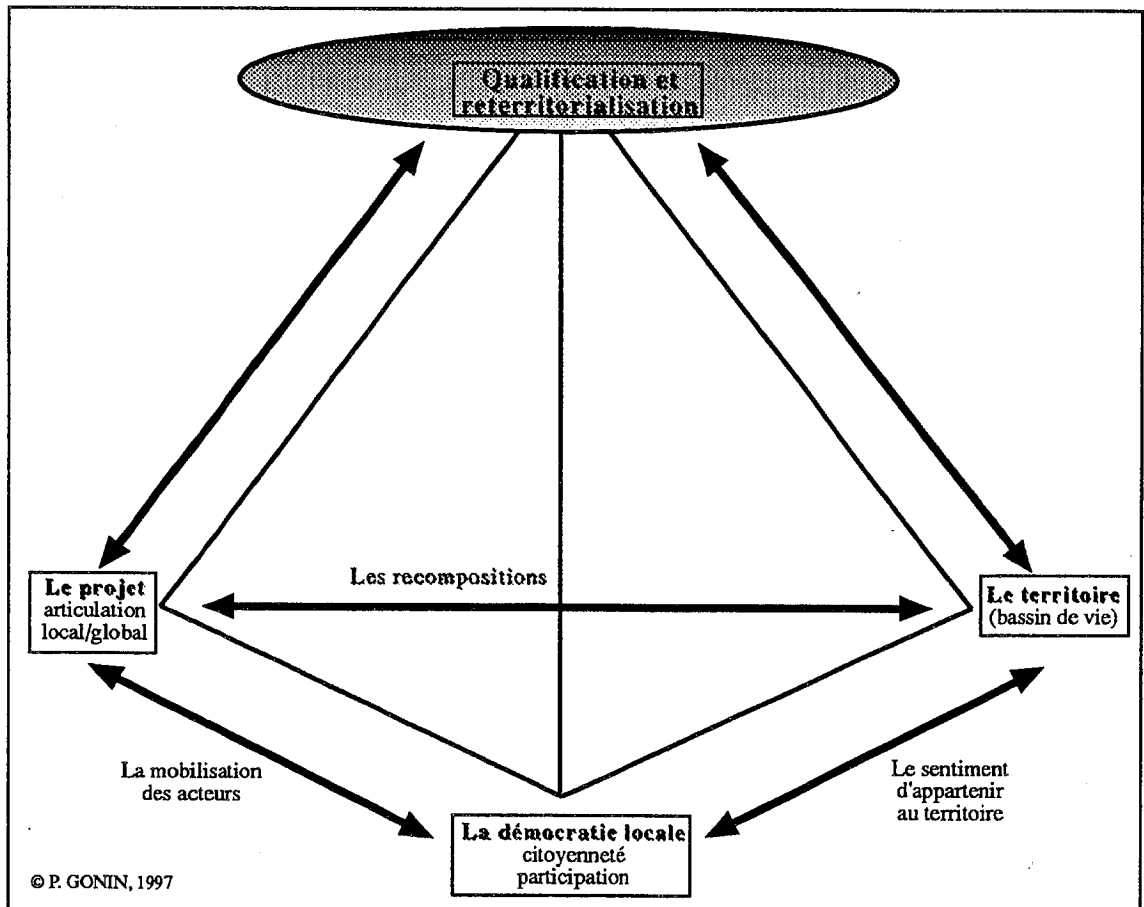
⁶. Cf Les États généraux des Pays, 1982, actes des États Généraux, Mâcon, 11-12 juin, Correspondance Municipale, Supplément au n° 231, octobre, 114 p., ainsi que les publications de l'UNADEL concernant la rencontre de Carcassonne en juin 1997.

les foyers pour travailleurs immigrés puis dans les cités pour les familles, qu'en Afrique dans cette zone des trois frontières, les acteurs de ce développement ont bien inventé et construit de nouvelles procédures d'intervention, de communication pour partager les décisions à prendre.

Le trépied du développement local

La principale difficulté des mécanismes de fonctionnement du développement local se situe dans la confrontation de ses mouvements ascendant et descendant ; elle se localise au niveau du rétrécissement du "sablier", là où son contenu circule lentement, distillé grain par grain. Le contrôle social et politique de ce lieu où se fabrique le territoire devient alors primordial. Qui, du technicien du développement, des politiques ou des habitants, et donc ici des villageois, et de leurs représentants (les chefs de village), va contrôler cet écoulement fait d'informations, de financements mais aussi de décisions ? Comment s'exprime la rencontre, voire la confrontation, entre les initiatives se situant à des niveaux territoriaux différents (ici et là-bas) ? Là aussi, il sera fait appel à une représentation schématisée.

Figure 16 : Le trépied du développement local



A la base de ce trépied, trois éléments indispensables pour qu'il soit possible de parler de développement local : la démocratie tout d'abord. Elle est ce qui permet la mobilisation des acteurs locaux, de la population. La participation des habitants traduit cette démocratie sur le territoire, des lieux d'élaboration et de consultation quant aux intentions des uns et des autres doivent exister. Il n'est pas ici question d'opposer une forme de démocratie représentative à une autre, plus directe, mais tout simplement de signifier que ce qui se décide résulte de larges concertations. Celles-ci fonctionnent surtout lorsque les liens sociaux ne sont pas rompus, lorsque les formes minimales de civilité sont respectées. En deuxième lieu, ces moments ou ces instances de débat ont une utilité principale : élaborer le projet de territoire, et il serait plus judicieux de parler de programmation, incluant les différentes phases des engagements imaginés à partir de choix stratégiques : par quelles actions concrètes commencer, pour les relayer par quelles autres ? Le projet résultant d'un diagnostic participatif matérialise les intentions : ouverture ou repli sur soi, territoires aux frontières renforcées ou incitations à de plus grandes circulations.

Cette démocratie locale combinée au projet de territoire permet de reprendre l'initiative là où l'on vit, elle passe obligatoirement par un sentiment d'appartenance aux lieux renforcé, facteur obligé d'une réappropriation territoriale. La combinaison de ces trois pôles permet alors d'engager le processus de reterritorialisation et de développement.

Une telle conception du développement ne peut en aucun cas s'apparenter aux autres, plus conventionnelles ; elles ne se différencient pas du point de vue des résultats attendus ou des acteurs en présence, toutes les formes de développement mettant en scène des acteurs, des procédures, des territoires... mais elles se distinguent dans la manière dont les résultats sont obtenus. En ce sens, le développement local est bien d'abord endogène et laisse une place privilégiée aux habitants. Dans cette logique, la construction du territoire, dans ses modalités, s'oppose au découpage des territoires produits par des décisions imaginées aux niveaux supérieurs.

Si le développement local est aussi une construction résultant de la mise en réseau d'acteurs, cet état d'esprit s'applique-t-il aux processus en cours dans les circulations migratoires de l'Afrique de l'Ouest et dans ce que font les villages-"bis" en France ?

Développement territorial et système de coopération internationale

Imaginer du développement local alors que l'espace concerné correspond à des lieux situés sur des continents différents, à des stades de développement aux extrémités des échelles de valeur actuelles peut sembler antinomique. Mais c'est en réalité le terme de local qui ici finit par laisser imaginer cette impossibilité. Il reste encore trop connoté par

les intentions régionalistes militantes l'ayant conçu comme une forme d'opposition aux politiques économiques des États développés en pleine croissance (QUÉRÉ L. et DRESSLER-HOLOHAN W., 1978). Ce terme a traduit l'affirmation d'un particularisme à l'encontre d'une pensée unique, celle d'une croissance économique vue comme inéluctable. Il a aussi été réduit à des comportements culturels, à la revendication d'un droit à la parole. Durant toute cette histoire, la notion de local accolée à développement a connu un triple glissement : *"D'un développement endogène, quelque peu autarcique et à forte connotation culturelle, il est devenu le terrain privilégié d'une possible régulation sociale pour devenir enfin un mode de gestion (BOURE R. et MENVILLE J., 1990). Ce glissement s'explique aussi par d'autres raisons liées à la migration de la notion de développement local. Pensé à l'origine pour et à partir de zones rurales qui se sentaient délaissées, il est devenu un instrument de la gestion des quartiers par les procédures de Développement Social des Quartiers, puis de Développement Social Urbain et les contrats d'agglomération, pour être aussi appliqué dans le cadre des économies-territoires. (PECQUEUR B., 1990). L'apparition du local dans les textes officiels, en le banalisant, a été l'instrument de ce glissement."* (GONIN P., 1996, p.116). Ce glissement ne s'est cependant pas limité aux pays développés, il a aussi atteint les pays en développement et les rapports de coopération internationale. A trop se "promener", cet état d'esprit court le risque de se vider de son contenu, et appliqué à la circulation migratoire et au développement qu'elle génère, on lui préférera la notion de développement territorial.

Développement territorial, circulation migratoire et populations villageoises en Afrique de l'Ouest

Appliquée à l'Afrique de l'ouest, à sa circulation migratoire, l'état d'esprit de cette notion de développement local correspond tout à fait à ce qui se produit depuis quelques années dans ces villages du Sahel. On pourrait même établir un certain parallèle avec ce qui a pu se produire dans les territoires ruraux en France, notamment du point de vue d'un sentiment d'avoir été délaissés par leur État. On l'a vu, à l'origine de cette circulation migratoire, les investissements sociaux, d'infrastructure et productifs sont conçus dans l'isolement, le débat sur ce qu'il est nécessaire de réaliser ne se situant explicitement qu'au sein des communautés villageoises d'Afrique et de France. Cette étape correspond à ce besoin de prendre conscience qu'il est possible de générer du développement en se prenant en main. Elle est aussi le temps nécessaire à l'installation de formes de démocratie participative, y compris dans ce qu'elles ont dans ce cas précis de spécifique. Ainsi, les jeunes en France ont dû faire reconnaître leur capacité à proposer et innover pour leurs villages. Les notions de projet et de programmation mettront du temps à s'installer ; en effet, on a souvent eu le sentiment dans ces investissements que les

réalisations se succédaient au hasard des opportunités. Avec le recul dont on dispose aujourd'hui, la relecture de cette histoire montre qu'il n'en a rien été. La construction de mosquées a été pour de nombreuses communautés villageoises en France un passage obligé, les groupements d'achat qui ont suivi ont affirmé les intentions de rapprocher les différents lieux de l'espace circulatoire, les projets intégrés ont décliné la programmation des réalisations sur des périodes longues, tout comme les nouvelles structures intervillageoises de l'émigration. Là où cet état d'esprit est à l'œuvre, la qualification territoriale, les reterritorialisations, sont bien entamées.

Mais une telle dynamique, qui aura tout de même nécessité quelques décennies pour s'enclencher, devient réelle stratégie de développement lorsque les actions engagées s'ouvrent à d'autres partenaires : les ONG en premier lieu, la coopération internationale et bilatérale ensuite.

Le débat entre grands et petits projets de développement et entre coopérations informelle (ONG) et formelle est largement dépassé, les uns et les autres se sollicitant mutuellement. Mais il est tout de même nécessaire de rappeler que les ONG ont aussi cultivé la fibre sensible de l'écoute des populations concernées. Bien évidemment, celle-ci a nécessité un long apprentissage, et certaines ONG continuent à penser leurs actions dans la seule dimension de l'aide, sans chercher à impliquer les populations locales. Déjà, en 1986, lors des travaux de l'équipe ATP/CNRS sur la "Fonction immigrée dans les stratégies de développement", l'enquête en direction de la centaine d'ONG répertoriée en France comme intervenant en Afrique avait révélé que seules quelques-unes tenaient compte des projets conçus par les villages-"bis". De même, la thèse de M-Ch. Gueneau publiée en 1986 permettait enfin de s'apercevoir que les petits projets et les actions des ONG n'avaient pas cultivé un quelconque sentiment d'infériorité malgré le caractère très modeste des réalisations effectuées : "*(...) des gouttes dans un océan. Mais des gouttes de valeur*". Le chemin à parcourir pour sortir de cette situation était alors ainsi décrit : entrevoir autrement les relations entre ONG et États et mettre fin à "l'attitude isolationniste" des ONG (GUENEAU M.-Ch., 1986). Évolution des comportements des ONG, mais aussi des États développés, qui ont également dû réviser leurs formes de coopération.

Coopérations internationales et territoires en reconstruction

Sur le terrain, dans la Région de Kayes, on constate que la coopération institutionnelle va à la rencontre des populations des quartiers et des villages. Mais force est de reconnaître qu'elle est encore loin d'avoir achevé sa "révolution culturelle". Globalement, elle n'a pas encore modifié ses modes d'intervention, prisonnière qu'elle est de ses mécanismes

antérieurs qui se résument à des approches technocratiques, et des plus rigides s'agissant des circuits administratifs et financiers. Ses modes d'intervention sont uniformes et ne tiennent pas compte de la diversité des tiers-mondes, pourtant démontrée et reconnue par tous les observateurs de terrain. Dans ce contexte, et pointées à l'échelle d'une région, les différences entre villages Soninké et Khassonké par exemple, entre investissements sociaux, d'infrastructure ou productifs, et projets de développement villageois et intervillageois, risquent de finir toutes dans le même sac : dépenses ostentatoires, absence de concertation et ... "non-développement".

Pourtant, les échecs de la coopération institutionnelle, en Afrique ou ailleurs, s'expliquent surtout par une cause principale : la non-participation des populations. Dans le contexte particulier de cette région, et en dehors des situations catastrophiques (sécheresse, endémies...), l'aide au développement n'est-elle pas d'abord un accompagnement : aider à travailler à l'autonomie de ceux qui sont aidés, et se retirer. Les chemins d'un "développement équitable" (MARCHANT Cl., 1991) sont des plus difficiles à trouver, notamment parce qu'ils obligent le partage et la réciprocité dans ce qui est échangé, l'équité n'étant pas l'égalité⁷. A la fin des années 80 : *"la coopération française (...) a fonctionné à haut régime, surtout avec l'Afrique, en fondant son aide au développement sur quelques concepts simples : le financement, par des prêts, d'infrastructures publiques de transport et de communication, des grandes opérations de formation, des grands projets productifs dans le secteur agricole ou minier, la constitution de grands services publics dans l'agriculture, la santé et les transports, et enfin l'aide à la constitution d'une administration d'État."* (MARCHANT Cl., 1991, p.35). Endettement, appauvrissement grandissant, l'Afrique de l'Ouest n'a pas été des mieux servies par ce type de coopération. L'aide publique au développement serait à reconsidérer, et pour reprendre le titre de la conclusion de l'ouvrage dirigé par Cl. Marchant : "la coopération française ne peut que changer".

Le développement dans le cadre de la coopération institutionnelle est possible, il est même efficace lorsqu'elle prend en compte ce qui existe et se fait, pour renforcer ce qui est entrepris par les villageois ou leurs représentants, et redonner sens à la notion même "d'aide au développement". D'une certaine manière, c'est ce qui a été engagé dans la

⁷. Se reporter à *L'éthique à Nicomaque*, où Aristote écrit : "Aussi ce qui est équitable est-il juste, supérieur même en général au juste, non pas au juste en soi, mais au juste qui, en raison de sa généralité, comporte l'erreur. La nature propre de l'équité consiste à corriger la loi, dans la mesure où celle-ci est insuffisante, en raison de son caractère général". D'après Manaï D., 1988, *Equité*, Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du Droit, Paris, LEDJ et Storia Scientia, p. 144. Cité par Cl. Marchant, 1991, p. 31.

Région de Kayes par le soutien aux programmes d'appui à deux AVD : l'ORDIK et l'ADD. Mais on s'interroge encore pour comprendre pourquoi les soutiens financiers doivent transiter par une organisation française au lieu d'être mis directement à la disposition de ces AVD, qui pratiquent de toute façon des évaluations externes et des bilans des opérations engagées.

La coopération bilatérale, prisonnière de négociations inter-gouvernementales, des Lomé, Conférence sur les PMA, aux autres G7, s'enferme dans le traitement de rapports Nord/sud commandés par les ajustements structurels, sans que les États du Sud aient les moyens de telles politiques. Cette coopération aura-t-elle les ressorts nécessaires pour coopérer autrement ? Ne risque-t-elle pas d'être pour partie dépassée par une autre forme de coopération, décentralisée cette fois-ci ?

Les difficiles positionnements de la coopération décentralisée

La coopération de collectivité à collectivité est une réalité à la fois spatiale et institutionnelle. Cette expression "coopération décentralisée" recouvre des pratiques diversifiées, où trois catégories se dégagent : la coopération transfrontalière, les accords internationaux entre collectivités territoriales et des formes de coopération pour le développement. Elle fait donc partie de la coopération internationale et résulte principalement de choix politiques, de confrontations plus ou moins directes entre les États, et nécessite pour cette raison des compromis négociés. Ces nouveaux acteurs des relations internationales sont de fait des concurrents pour les États ; dans leur diversité, ils affichent une autre manière de coopérer. Ces collectivités ont souvent des intentions ambitieuses, où sont avancées des idées telles que celle d'un "nouvel ordre international", de "coopérer autrement", de façon "partenariale" et "participative". Toutes ces expressions, couramment utilisées par les collectivités territoriales dans le cadre d'accords internationaux, signifient leur intention de faire autrement que la coopération bilatérale. Ce besoin de trouver une place dans ce qui était exclusivement une prérogative d'État manifeste leurs incertitudes quant à la manière de faire. « Entre la bonne conscience, le mirage et l'impuissance » (BALMOND L., 1995), la voie pour d'autres formes de coopération semble difficile à trouver.

L'expression "coopération décentralisée" apparaît pour la première fois dans un texte officiel en 1985, sans qu'elle soit définie, d'où de très nombreux débats sur sa signification ; il a fallu attendre la loi du 6 février 1992 pour être fixé. Pourtant, cette ouverture des communes ou régions françaises vers l'international était une vieille pratique plus connue sous le nom de jumelage, et dont les premières initiatives remontent

à l'après-Seconde guerre mondiale, principalement en direction d'autres pays d'Europe : l'Allemagne d'abord, les pays de l'Est ensuite, en vue de développer des liens d'amitié. Il faudra attendre les années 60 pour voir apparaître une autre forme de coopération, dite cette fois-ci de développement, tout particulièrement en direction des pays sahéliens (BOINVILLIERS I., 1996, p.17).

La coopération de développement est apparue comme intention politique avec les lois de décentralisation de 1982, et a été entérinée en 1992 par la loi sur l'Administration Territoriale de la République qui, en son Titre IV rend légale la coopération entre collectivités territoriales françaises et étrangères, qui peut ainsi passer du jumelage à la coopération transfrontalière, et qui officialise l'aide au développement s'inscrivant dans des échanges Nord-Sud et Nord-Nord. Ce titre, très bref, manquant de précision, il faudra attendre la circulaire des Ministères de l'Intérieur, de l'Aménagement du Territoire et des Affaires Étrangères du 26 mai 1994 pour en connaître les limites d'application. Les collectivités territoriales ayant compétence en matière de coopération décentralisée sont les communes, les départements, les régions et différentes formes d'établissements publics de coopération intercommunale. Il est signifié que le cadre idéal de la formulation de cette forme de coopération passe par des conventions avec des "collectivités étrangères et leurs groupements". Malgré le fait que cette circulaire reconnaisse qu'il n'est pas toujours facile d'identifier un niveau territorial correspondant, l'esprit de cette coopération incite à des relations de même niveau territorial, de commune à commune, de région à région. L'Article 131 de la loi du 6 février 1992 précise que cette coopération s'inscrit « dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France ». Cette coopération est donc d'un niveau de compétence à un même niveau de compétence, et surtout, la loi rappelle qu'en matière de relations internationales, l'État reste le seul maître à bord.

A lire le texte de loi et les circulaires, la coopération décentralisée semble bien délimitée, elle se différencie de la coopération bilatérale conduite par les États, de celle dite multilatérale menée par des organisations internationales et intergouvernementales, ainsi que de la coopération non-gouvernementale, c'est à dire les ONG. Mais il n'est pas si sûr que ce type de distinctions soit respecté à la lettre.

Les acteurs franco-maliens de la coopération décentralisée sont donc des communes, des départements et des régions pour ce qui concerne le France ⁸. S'agissant des communes, un peu plus de 70 d'entre elles sont en relation avec le Mali, les EPCI étant nettement

⁸ Cf Cités Unies France, 1996, *Atlas de la coopération décentralisée*, Paris, Cités Unies France (en cours de réédition et de mise à jour), et le travail de T. Vallée (s.d.), *Enquête sur la coopération décentralisée franco-malienne*, Institut des Hautes Études de Droit Rural et d'Économie Agricole, 71 p. + annexes.

moins nombreux à s'être engagés dans cette voie. A l'origine de ces jumelages, on trouve une association, un comité, un collectif, où les orientations tiers-mondistes ou d'aide l'emportent. Six des 46 départements qui en 1994 s'étaient engagés dans cette voie l'avaient fait en direction du Mali, mais seuls trois Conseils Généraux étaient impliqués (ceux de l'Ain, de l'Allier et de l'Ille-et-Vilaine ; CUF, 1996).

Parmi les Régions françaises, la "délégation" de coopération est relativement courante, l'Auvergne s'appuyant sur "Auvergne-Mali", la Bretagne sur l'AFDI-Bretagne, alors que la Franche-Comté en appelle à "Franche-Comté Échanges Internationaux", que Rhône-Alpes sollicite le Comité pour Léré et l'Île-de-France diverses ONG. Seul le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais a signé un accord-cadre avec la Région de Kayes au Mali dans l'esprit de la loi de février 1992. Pour la partie malienne, la majorité de ces opérations de coopération concerne des villages ou des villes, et seule la Région de Kayes a établi des accords de coopération de même niveau territorial. De fait, rares sont les communes directement impliquées ; sans renier leurs engagements, elles "sous-traitent" à des associations qu'elles subventionnent. Recherche de souplesse dans le fonctionnement, certainement ; mais il existe un autre facteur explicatif : l'engagement politique de ces communes est respecté par le soutien financier qu'elles apportent à ces associations, mais il est plus difficilement assuré de manière directe.

Comment expliquer le fait que l'esprit de la loi ne soit pas appliqué et que nous soyons confronté à un "mélange des genres", où les communes françaises se tournent vers des Comités de jumelage de droit privé, les Départements ou les Régions s'appuyant sur des associations ou des ONG, et jamais sur des accords-cadres, la seule exception venant ici confirmer la règle ? La coopération décentralisée serait-elle si difficile à porter politiquement ? Qu'en est-il plus précisément pour la Région de Kayes ?

La coopération décentralisée et la Région de Kayes

L'enquête effectuée en 1996 par l'Association Française des Volontaires du Progrès pour la Mission de Coopération et d'Action Culturelle a recensé plus d'une quarantaine d'actions de coopération décentralisée concernant la seule Région de Kayes⁹. Elle confirme l'ambiguïté entretenue sur cette notion, où les relations de collectivité territoriale à collectivité territoriale sont confondues avec d'autres formes d'intervention, comme celles des ONG. Une collectivité locale a en réalité trois formes d'intervention possibles dans le cadre de la coopération-développement : intervenir directement au travers d'accords-cadres, soutenir financièrement des associations ou des ONG qui la sollicitent, et enfin déléguer ses actions à d'autres structures, là encore associations ou ONG. Sur le

⁹. Bathily S., Bessou T., Djire M., 1996, *Inventaire et bilan de la "coopération décentralisée" en Région*

terrain, cette confusion est des plus préjudiciables ; ainsi un opérateur de terrain, de droit privé au regard de la loi française, peut, de par l'origine de son financement, être assimilé à une "collectivité territoriale" par ses partenaires maliens, sans en avoir les compétences en matière d'accompagnement. Vu du Sud, cet opérateur devient donc des plus opaques, une ONG pouvant prétendre légitimer son intervention au nom d'une collectivité locale pour mieux asseoir son intervention.

Dans la Région de Kayes il y a seulement une dizaine d'années, les opérateurs d'une coopération-développement se comptaient sur les doigts d'une main. Depuis, et notamment du fait des débats sur la place des immigrés dans la société française, les projecteurs ont été braqués sur cette région. Les migrants originaires de cette Région, minoritaires en France, sont aujourd'hui courtisés par certains afin qu'ils repartent au plus vite dans leur pays, d'autres s'interrogeant sur les possibles alternatives aux migrations tout en cultivant un leurre, celui du développement de la région comme moyen de freiner l'exode rural et de s'opposer aux migrations internationales. C'est d'une certaine manière faire fi des réalités locales, dans des sociétés où les mobilités sont inscrites en profondeur, et oublier bien vite le fait que tout processus de développement entraîne, par nature, des mobilités. Telles semblent être en tout cas les seules explications à la très forte concentration d'actions de coopération décentralisée dans cette région, en tout cas si l'on ne tient pas compte également de l'engagement des migrants eux-mêmes dans des projets de développement et de leurs démarches pour trouver des partenaires. Cités Unies France, pendant quelques temps, a même publié dans sa revue des demandes de jumelage émanant de migrants, la demande de « villes soeurs » s'avérant alors bien supérieure à l'offre. Cette fédération a d'ailleurs fini par refuser de n'être perçue que comme une "agence matrimoniale".

C'est donc la circulation migratoire qui expliquerait cette concentration. Le tableau des partenaires de la coopération décentralisée en Région de Kayes le confirme (Annexe n° 9). Les cercles concernés par cette forme de soutien sont ceux où les départs en migration ont été les plus nombreux. Sur les 48 actions entreprises par des collectivités françaises partenaires, des simples jumelages aux formes non officialisées de coopération (par exemple un voyage de jeunes lycéens de la commune vers un village malien), et en prenant également en compte des actions de coopération en cours de formation ou momentanément suspendues, 23 proviennent de la Région Ile-de-France. Cette forte concentration s'explique aussi par l'existence d'un réseau dynamique, avec notamment Essonne-Sahel, qui fédère y compris des structures françaises d'autres départements,

comme le Collectif Tiers-Monde de Faches-Thumesnil (59). On a dans ce cas précis l'illustration de ce que matérialise la relation entre réseau et territoire : en France, ce réseau se structure du point de vue de son implantation d'origine, mais aussi en fonction de la zone d'intervention, ici le Sahel.

Le département du Nord arrive en seconde position, avec cinq "accords" de coopération décentralisée en direction de la Région de Kayes. Les régions françaises de fortes concentrations de population, anciennement industrialisées et ayant à un moment ou à un autre de leur histoire bénéficié de cette migration de travail, "honoreraient" alors en quelque sorte leur présence en France en allant à la rencontre de leur pays d'origine. Mais comme toujours, cette règle explicative des liens tissés entre ici et là-bas par la coopération décentralisée présente deux exceptions : celle du "Sahel-sur-Seine" (Rouen et la Seine-Maritime) qui n'est pas présent dans ce tableau ; à l'inverse, certaines communes ont engagé des jumelages sans qu'il y ait forcément de migrants sur leur territoire : le hasard des voyages, les contacts recherchés par les migrants de France en Région parisienne avec une collectivité locale expliquant aussi ces actions de coopération décentralisée ; c'est par exemple le cas du Collectif Tiers-monde de Faches-Thumesnil répondant à une sollicitation de migrants originaires de Tinkaré et installés en région parisienne. Plus exceptionnellement, la décision d'un accord de coopération peut être décidé sur la seule base d'une volonté politique : soutenir un des pays les plus pauvres du monde et qui s'est engagé depuis peu sur le chemin d'une transition démocratique. C'est le cas du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais ; intéressé par un possible rapprochement avec la Région de Kayes, il décide dans un premier temps de soutenir financièrement une étude sur les migrants et leurs actions ainsi que sur la coopération décentralisée. Les activités de quelques jumelages dans la région en direction de la zone de Kayes, ainsi qu'un premier voyage d'élus, aboutissent à la décision de signer un accord-cadre de coopération respectant l'esprit de la loi du 6 février 1992. Une délégation du Nord - Pas-de-Calais rencontre à Bamako des migrants et des responsables de projets, venus spécialement de Kayes, et la présentation par les partenaires maliens des objectifs de décentralisation finit de convaincre le Conseil Régional de l'intérêt de signer une telle convention. Depuis deux ans, cette collectivité territoriale française dispose d'un représentant à Kayes, chargé de gérer et de suivre les actions de coopération engagées par la Région, en son nom propre ou dans le cadre des ONG qu'elle finance. Malgré une faible présence de Maliens dans le Nord - Pas-de-Calais (un millier, familles et enfants compris), cette Région inscrit son intervention dans un cadre cohérent, celui du bassin du fleuve Sénégal, et conforte d'anciens accords existants depuis quelques années avec la Région du Fleuve au Sénégal.

La coopération des organisations non-gouvernementales

Il existe des centaines d'ONG en France ¹⁰, mais sur le terrain, dans la durée de ce qui est réalisé, il n'en reste au bout du compte que quelques-unes se situant réellement dans la logique du développement. La tentation de leur demander "moins de charité, plus de partenariat" est grande, mais cela ne suffirait sans doute pas à transformer radicalement leur comportement. Courageuses, dotées de louables intentions, leur logique d'intervention est surtout guidée par ce qui se passe dans leur "pays d'origine". Pour les ONG du Nord, leur souci principal est de canaliser la générosité des donateurs pour pouvoir intervenir, certes, mais aussi se maintenir. L'associationnisme côtoie le professionnalisme, les "pompiers" les "micro-réalisateurs" et autres "cantonniers" du développement (GRESLOU F., 1992), les unes, par leurs campagnes publicitaires, écrasent les autres.

Sur les terrains des Suds, ce que l'un fait, l'autre le défait. Vouloir être entendu en France dans cette logique de concurrence ne pousse pas au partenariat ou à la réciprocité. Les ONG qui tentent une "éducation au développement" sont largement étouffées par celles qui en appellent à la charité. Certaines empreintes d'intentions politiques au départ, d'autres inscrites dans une logique caritative se trouvent toutes dans l'obligation de trouver des financements, de s'engager dans des opérations de cofinancement, de montage de dossiers complexes et acceptables par les bailleurs de fonds, ceux-là même qui, pratiquant la coopération institutionnelle, leur ont trop souvent fait perdre leur âme. En se rapprochant d'autres formes de coopération, les ONG manquent cruellement d'idées nouvelles.

Quant aux ONG du Sud, elles se sont multipliées à une très grande vitesse, apprenant très vite à capter les crédits proposés au Nord. Nées à l'initiative des ONG du Nord, elles ont depuis appris à se passer d'elles. Et en la matière, la situation semble plus avancée au Sénégal qu'au Mali. Le CONGAD (Conseil des ONG d'Appui au Développement) a été créé à Dakar en février 1982 et comptait lors de sa création une vingtaine d'organisations membres ¹¹. Face aux nombreuses difficultés que rencontraient les ONG au Sénégal, cette structure "d'auto-défense" s'est proposée de devenir leur interlocutrice auprès des pouvoirs publics. Forte de ces intentions et des différentes initiatives prises, le CONGAD pouvait en 1987 revendiquer 52 associations membres, et a depuis dépassé la centaine.

¹⁰. Voir le répertoire des Associations de Solidarité Internationale du Ministère de la Coopération et du Développement, Commission Coopération Développement, 1992, ainsi que l'ouvrage et le CD-Rom publiés par le réseau IBISCUS.

¹¹. Enquêtes personnelles ainsi que celles réalisées par Abdoulaye N'Dour, Dakar, 26 septembre-15 décembre 1988.

Les réseaux inter-ONG s'installent aussi, irriguant le territoire où ces organisations interviennent, tentant de favoriser les échanges d'expérience et de dépasser les tendances à l'isolationnisme de ces formes d'organisation.

Face au "monde des ONG" ¹², la lecture la plus simple consiste à relever que le Nord, public ou privé, aide le Sud. Là où cette relation "simple" se complique, c'est quand les États du Nord financent des ONG pour intervenir au Sud, certaines devenant y compris alors la courroie de transmission des politiques publiques, le modèle américain avec l'USAID étant le plus achevé en ce domaine. Peut-on alors encore réellement parler d'organisations "non-gouvernementales" ? Au niveau international, les financements des États du Nord à des ONG des Suds passent par des ONG du Nord ; d'autres pays ou collectivités territoriales tentent de traiter directement avec des ONG des Suds par l'intermédiaire des États du Sud, les plaçant alors en position d'être de possibles verrous ou filtres par rapport aux formes d'intervention qu'ils acceptent. Plus récemment, des fonds d'initiatives locales, alimentés par des bailleurs de fonds du Nord et mis à la disposition d'ONG ou d'AVD du Sud ont vu le jour ; d'une complexité extrême, cette mise à disposition de financement doit suivre des circuits administratifs lourds, le transfert de fonds publics vers d'autres pays, en tout cas pour ceux du Sud, ne s'avérant pas des plus faciles.

Les relations entre ONG du Nord et ONG du Sud, et entre États du Nord et États du Sud deviennent inextricables : une capacité d'auto-développement d'ONG du Sud peut entrer en contradiction avec les objectifs politiques d'un État du Sud. Il y a quelques années, un ex-migrant devenu chef de projet d'une zone inter-villageoise en développement, s'est permis, et localement, il en avait la légitimité, de faire patienter quelques heures le Président de la République du Sénégal et tous les officiels qui attendaient sa venue pour commencer les "festivités" politiques ; il arrivera après avoir terminé son travail de la journée et accompagné de quelques centaines de villageois, plus nombreux que ceux déjà installés pour la réception. De même, la tendance perverse à l'auto-promotion des ONG du Nord leur fait courir le risque de devenir de simples agents de financement des États du Nord, au service de leur politique.

¹². Cf Condamines, C., 1989, *L'aide humanitaire entre la politique et les affaires*, Paris, Editions l'Harmattan, 249 p. ; de Zutter P. et Greslou F., 1991, "Les défroqués du développement ; entre le modèle missionnaire et la fausse professionnalisation", in *Coopérants, volontaires et avatars du monde missionnaire*, Dossier pour un débat, n° 4, juin, Fondation pour le Progrès de l'Homme, pp. 43-49.

La question centrale demeure : qui a l'initiative en matière de développement local ? Il y a quelques années, la réponse était claire : le centre initiateur était constitué au Nord par des États et des coopérations décentralisées, au "Sud" par des migrants installés au Nord. Actuellement, la réponse à une telle question n'est plus aussi simple. Ces centres d'innovations sont aussi du Sud, les migrants l'ont reconnu, la coopération décentralisée commence à s'en rendre compte ; quant aux autres formes de coopération, les vieilles tentations de conseiller, de faire à la place, restent particulièrement bien ancrées. Si les ONG du Sud manquent encore incontestablement d'expérience, celles du Nord sont encore trop souvent centrées sur elles-mêmes. Entre le "vouloir", le "savoir" et le "pouvoir", bien des cartes sont encore à redistribuer (GONIN P., 1987, p.12-16).

Les "mercenaires" du développement territorial en Région de Kayes

Le sablier et le trépied, ces formes de représentations graphiques expliquant de manière théorique les mécanismes du développement local, s'appliquent-ils à la gestion de l'entre-deux, qui n'est plus aujourd'hui uniquement celle portée par les migrants, mais par une multitude d'acteurs ?

Les investissements sociaux, d'infrastructure et productifs ont été dénombrés en 1992 par l'Institut Panos. Sur les 200 associations recensées en France, les 105 plus particulièrement étudiées revendiquaient 334 réalisations pour un montant total de 43,5 millions de francs. L'inventaire des acteurs de la coopération décentralisée (AFVP) fait état de 48 partenaires en France intervenant sur Kayes et sa Région. Une dizaine d'ONG françaises sont présentes sur place. En mars 1986, les "toubabs" et autres "blancs" étaient peu nombreux à Kayes : un ou deux volontaires du GRDR, deux Français membres d'une ONG à la recherche de villageois pour leur soumettre "des projets", deux touristes américaines cherchant désespérément la boîte à lettre, dont la clé avait par ailleurs été perdue depuis l'Indépendance, pour envoyer leurs cartes postales du Mali, et trois chercheurs, eux aussi de passage. Dix ans plus tard, les migrants en vacances, les chercheurs (plus nombreux et toujours de passage) et les "volontaires" du développement ont "leur" restaurant : L'Écllosion, la seule "pâtisserie-restaurant" de Kayes où il soit possible de déguster toutes sortes de gâteaux à la crème sans risques médico-sanitaires. Pâtisserie tenue par un ex-migrant, cela va de soi. Ce magasin, géré par toute une équipe, soutenu et encadré du point de vue de la gestion par une ONG présente sur place, rencontre un franc succès. En été, durant la période de vacances des migrants de France, on fait la queue dans la rue pour y acheter des gâteaux. Cette jeune équipe semble avoir trouvé sa voie et exploite un filon : celui de la coopération et de ses représentants à Kayes, soit quelques dizaines de personnes. Lors de la Table-ronde sur le développement

durable de la Région de Kayes (janvier 1997), L'Écllosion était un des trois lieux où les 4 à 500 personnes présentes pouvaient déjeuner et dîner.

Face à une telle prolifération d'intervenants pour le développement, cette autre "écllosion", les tentatives, financées par la Mission française de Coopération, pour inventorier les opérateurs étrangers, nationaux et locaux, sont encore sujettes à bon nombre de critiques et sont bien loin de répondre à l'exigence d'une classification rigoureuse, balançant entre des fiches de présentation vides de contenu et des jugements de valeur à l'emporte-pièce quant à l'état d'avancement de ces mises en relation, et distribuant bons et mauvais points. A l'image des mercenaires, et bien que ces "volontaires du développement" ne se "vendent" pas au plus offrant, ils sont bien là pour défendre leur pré carré, ou plus exactement celui de leur structure, de leur pays et des idéologies qui les sous-tendent. L'époque des petits projets n'est pas révolue, il semblerait même qu'avec la multiplication des opérateurs et face à l'émergence d'autres projets beaucoup plus ambitieux, ils renaissent de leurs cendres. La formule "un technicien, un projet, une réalisation" a encore de beaux jours devant elle, et ce malgré le bilan largement connu qui se résume le plus souvent après l'opération en "un ex-technicien, un ex-projet et une réalisation non durable".

D'autres initiatives de cette coopération internationale ont elles aussi tiré les leçons des erreurs passées, et de plus en plus souvent, un volontaire "blanc" est flanqué d'un alter-ego kaysien, une réalisation suggérée ou demandée a son comité de pilotage puis de suivi. Mais globalement, les tares de la coopération internationale sont tenaces, et la confusion des genres l'emporte trop souvent. Un opérateur de terrain, en l'occurrence une ONG, financée par une collectivité territoriale (on a donc déjà un passage d'une coopération non-gouvernementale à une coopération plus institutionnelle), parce qu'elle est largement financée par son partenaire, se fait le porte-parole de son bailleur de fonds. Le trépied "idéal" du développement local se transforme alors sur le terrain en un autre trépied, plus pernicieux. A sa base, on retrouve l'élú, le technicien et l'habitant. La "participation" doit y être décomposée selon des catégories qu'on ne saurait assimiler ; partant de la manipulation, de la thérapie sociale, de l'information, elle passe à la communication, à la conciliation, à l'association aux prises de décision, pour finir par la délégation de pouvoir et le contrôle par le citoyen ¹³. La participation ne relève pas plus de la simple consultation que de la stricte information, elle n'est donc pas une simple répartition des rôles, et pour Chombart de Lauwe elle est "*fonctionnement organique et animation du triangle*

¹³. Voir la grille d'Arstein dans *Journal of the American Institute of Planners*, 1969.

élu/habitant/technicien autour d'un projet global de développement se forgeant par étapes successives sur la base d'objets concrets permettant l'expression d'un maximum d'habitants sur le terrain". Si tel n'est pas le cas, le risque est trop grand de se retrouver aux échelons inférieurs, ceux de la simple information, de la thérapie sociale, voire de la manipulation.

S'agissant des projets de développement dans la Région de Kayes, tous les niveaux de cette échelle se vérifient. Une ONG, forte de ses prérogatives, de sa légitimité confortée par ses bailleurs de fonds, installe par son projet sa propre vision ; la répartition du travail, le niveau technique ou de connaissance requis ... sont issus de ses propres référents. La participation villageoise court toujours le risque de n'être qu'un prétexte, le technicien imposant son point de vue aux autres acteurs qui subissent sa domination. L'élu local n'est pas en reste, il est déjà pris dans des rapports de clientélisme et/ou de népotisme. Localement, en brousse, cette représentation politique est d'un autre type, car si droits et devoirs s'y expriment, pouvoir et contre-pouvoir sont eux aussi des formes organisées de la vie sociale. L'élu n'est donc pas encore une catégorie active à ce niveau, à l'exception des rares villes existantes (trois dans la Région de Kayes).

"L'offre de participation" n'est donc pas une garantie suffisante pour le bon fonctionnement du développement local, et ce d'autant plus que les acteurs sont nombreux et diversifiés. Et on est tenté de se demander où est l'intérêt de la population locale. En voulant légitimer son action, la coopération non-institutionnelle appelle à son chevet la coopération institutionnelle qui, absente du terrain, délègue sa "représentation" à un volontaire au statut précaire, donc à défendre, ce qui le pousse à "produire du projet" à l'image du système taylorien où on reproduit à l'infini une même réalisation. Où se situe la complémentarité entre partenaires de cette coopération, où sont les villageois dans cette chaîne à fabriquer non pas du "chiffre d'affaire" mais des actions ?

Face à cette volonté d'agir, l'adage "il est urgent de ne rien faire", ou plus exactement "il est nécessaire de prendre le temps d'écouter", est trop souvent oublié. Une réalisation exogène, non-criticable en soi, inverse les temps nécessaires à l'exécution d'un projet : court dans la décision, trop long dans son financement, trop court encore dans ses modalités de réalisation. A l'inverse, certains villages-"bis" ont mis plusieurs années avant de faire, mais lorsque les conditions sont réunies pour que la réalisation s'engage, sa concrétisation matérielle est des plus rapides. A Gagny et dans la communauté de France, il a fallu cinq ans pour se mettre d'accord, un an pour construire et mettre en place le groupement d'achat, un an pour l'école, un an pour le centre de santé ... Toutes ces réalisations se sont enchaînées sans obstacles majeurs, la "période d'incubation" ayant été

suffisamment longue pour permettre cette succession d'actions. A vouloir faire dans la précipitation, le temps d'écoute et d'élaboration, celui qui devrait être le plus long pour concevoir le projet, se limite à de vagues enquêtes et inventaires quant à ce qu'il y a sur place et ce qu'il faudrait construire.

A vouloir systématiquement demander aux chefs de village et à des élus ce qu'il manque pour le bien-être de leurs concitoyens, le "mercenaire" à la recherche de partenaires se retrouve avec une liste, où tout ce qui manque est recensé. La présentation par ces responsables de ce qu'il faudrait dans l'idéal devient alors un comportement quasi-institutionnalisé, voire un réflexe pour demander toujours plus. Quelques élus africains sont d'ailleurs devenus des spécialistes de cet exercice, de véritables "chasseurs de prime" pour le compte de leur commune, et quelques fois le leur.

Quant aux migrants, ils sont trop souvent ignorés, et pourtant, au regard de l'analyse des effets induits par la circulation migratoire, ne pourraient-ils pas contribuer à faire fonctionner ce triangle élus ou notables/ techniciens de la coopération/ villageois ? Ils sont dans plus de 60 % des cas à l'origine des jumelages de cette région ; or la tendance générale ne devient-elle pas de les "laisser en France" continuer à financer, tandis que les opérateurs, en cherchant des appuis au village, se retournent contre les initiateurs de ces projets ? Vouloir traiter directement avec les villageois peut sembler être un progrès, mais comme on a pu le voir, le village est double, ici et là-bas, et la coopération internationale fait parfois l'effet d'un chien dans un jeu de quilles, qui aurait encore beaucoup à apprendre pour se faire moins perturbateur. La reconnaissance de l'utilité sociale, mais aussi économique et politique, en matière de développement dans les rapports Nord/Sud n'est pas encore acquise, que ce soit en France ou en Afrique. Les villages sans migrants n'apprécient guère cette concentration d'acteurs dans les cercles de forte migration, les autorités se méfient. Les migrants ont un pouvoir économique certain, de plus en plus souvent aussi un pouvoir politique par le système des alliances négociées, et les anciens migrants, plutôt bien installés au village, peuvent être amenés à rejoindre, eux aussi, le camp de leurs détracteurs. Être acteurs de l'entre-deux, voilà un positionnement qui n'est pas que confortable.

Chapitre 9 :

Réseaux et territoires : pluri appartenances et appropriation territoriale

« On ne peut espérer redonner un sens à cet espace qu'en acceptant de le voir tel qu'il est : un espace paradoxal, issu d'une tension non résolue entre localité et globalité, un espace fait d'emboîtements successifs, de lieux à la fois ouverts et clos, dans lesquels tantôt le clos est inclus dans l'ouvert, tantôt l'ouvert dans le clos »

Hirschorn M., Berthelot J-M., 1996, *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, L'Harmattan, Villes et Entreprises, p.12

On oppose souvent le sédentaire au nomade ; or les migrants originaires de l'Afrique de l'ouest sont à la fois l'un et l'autre. Sédentaires, ils le sont dans la mesure où les chaînes migratoires de l'Afrique de l'ouest sont celles de traditions bien installées. Les générations venant en France se suivent et dans les cas les plus extrêmes, elles occupent les mêmes foyers, les mêmes chambres et les mêmes lits que les précédentes. Nomades ils l'ont été, et leurs fils aspirent au même voyage. Mais comme tous nomades, leur espace de déplacement reste circonscrit, fini, il connaît ses propres frontières. Seules les situations de crise poussent à découvrir d'autres horizons. C'est en quelque sorte ce qui se produit de nos jours. Les frontières des pays développés se ferment, les migrants de France commencent à refuser d'accueillir les nouveaux venus ; en toute logique, ces jeunes candidats au départ se tournent alors vers les nouveaux pays industrialisés, comme la Corée. Ces hommes sont partis pour subvenir aux besoins de leur famille, mais que se passe-t-il une fois qu'ils sont installés à l'étranger ?

Le rapport au pays d'arrivée, par la fidélité qui dure depuis quelques trente ans à ces lieux, introduit-il pour certains migrants un "enracinement" ? Pour ceux qui ont réussi à bénéficier du regroupement familial, mesure-t-on le double mouvement qui serait à la fois maintien des liens avec la communauté villageoise en France et besoin d'autres formes de reconnaissance sociale qui s'inscrivent dans les quartiers de résidence ? Par ailleurs, s'agissant des enfants de la "seconde génération", quelles seront leurs décisions quant à leur lieu de résidence, aux relations avec le village d'origine de leurs parents ? Se positionnent-ils dans cet espace de l'entre-deux construit par leurs aînés et parents ?

L'analyse de cette circulation migratoire serait donc également possible à partir d'une approche privilégiant le pays d'arrivée, et entre celle-ci et celle prenant pour centre le pays de départ, un choix s'imposerait. Au cours de cette recherche, c'est une troisième voie qui a été proposée, celle de l'articulation des territoires de vie. Mais elle nécessite de mieux cerner les processus en cours dans les deux espaces concernés. Pour les pays de départ, ce travail en a rendu compte ; reste à préciser la situation dans le pays d'arrivée et là encore, des choix s'imposent. Il est ici tout à fait possible de reprendre les propos d'Alain Tarrus sur les "Territoires circulatoires des migrants et espaces européens" pour les appliquer aux migrants internationaux Sud/Nord, au moins à ceux originaires d'Afrique de l'Ouest : *"La désignation de cet autre qui parcourt l'Europe en ses villes, ses quartiers, est problématique. "Immigrant" appelle "insertion", alors que "migrant" est plutôt accolé à "territoire". Le premier circulerait dans nos espaces juridiques, éthiques, jusqu'à nous rejoindre en ce point consensuel des identités collectives appelé "citoyenneté", le second apparaît comme plus libre de projet, sa référence est le territoire qu'il construit, parcourt, traverse, conquiert parfois, sans se soucier outre mesure des valeurs ou usages des lieux ; il peut être "transmigrant", "nomade", "étranger", avant de prendre éventuellement place "in". L'usage de l'un ou l'autre de ces termes implique une prise de position. Et, puisque je ne puis éviter de désigner cet autre qui bouge en nos chemins d'Europe, je choisirai résolument d'aborder le couple "migration/territoire", qui, de mon point de vue, fait aujourd'hui autrement sens que le couple "immigration/insertion". Quant à me prononcer sur l'emploi "d'intégration", j'avoue que les incertitudes attachées aux références à l'universalisme révolutionnaire du Siècle des Lumières, exprimées en termes de code juridique civil français ou de "Volkgeist" hégélien, ne me permettent pas de prendre position."* (TARRIUS A., 1996, p.93).

Les inscriptions territoriales des migrants originaires de l'Afrique de l'Ouest

L'inscription territoriale des migrants venus du Bassin du fleuve Sénégal est loin d'être simple. Ils se sont construits des lieux, et surtout en France, à partir de pratiques sociales. Il est ici nécessaire d'interroger à nouveau cette construction et ses résultats du point de vue de la transformation de la circulation migratoire. Cette construction doit alors être replacée dans le système des contraintes, et dans ce cas spécifique, celui-ci est structuré par la très forte hiérarchisation des sociétés d'origine, ainsi que par les mécanismes mis en œuvre au travers des deux relations existantes : droits et devoirs d'une part, pouvoirs et contre-pouvoirs d'autre part.

Circulation migratoire et systèmes des contraintes

Les actions engagées par les migrants de la région des trois frontières, qu'ils dénomment "projets", ont fait évoluer ce système de contraintes. Les limites physiques, celles directement dépendantes de la distance qui sépare pays de départ et d'arrivée, ont été réduites. La circulation de l'information, le maintien des liens sociaux furent pendant très longtemps principalement assurés par une intense circulation de lettres. Chaque migrant qui voyage devient obligatoirement un "messenger" ; dans sa valise, il transporte des dizaines de lettres qu'il devra remettre individuellement à leurs destinataires. Il fournit aussi oralement les compléments d'information sur l'état de santé, la vie en France de celui qui écrit... Avant son départ du village, dont la date est connue par tous, il recueillera le courrier, les messages des différentes familles qui sollicitent aussi ses compétences pour écrire ces lettres. Un ballet incessant de personnes viennent lui rendre visite ; installé dans sa concession, il se doit de les accueillir, de les écouter afin de transmettre les nouvelles lors de son retour. Le système postal, très défaillant dans cette zone, a donc ainsi été réinventé.

Mais les délais impliqués par ce mode de circulation de l'information restaient trop longs. D'autres moyens de communication ont donc dû être inventés et utilisés. Parmi les innovations techniques mises à contribution dans cette circulation migratoire, on trouve bien sûr le téléphone. Pour joindre Kayes de cette manière, il faut s'armer de patience. Moins de trente lignes téléphoniques relient Kayes à Bamako, ce qui ne permet d'affecter que quelques centaines de numéros. A l'heure actuelle, le réseau est saturé, toute nouvelle installation dépendant de la résiliation d'un autre abonnement. En conséquence, les villageois se sont organisés, et ont recours par exemple aux services d'un commerçant kaysien équipé du téléphone, qui pour conserver sa clientèle est bien obligé d'honorer cette demande. Les taxis-brousses et les habitants de Kayes originaires du village relaient l'information, se transformant en quelque sorte en "télégraphistes". Enfin, les télécopies et la Radio Rurale de Kayes complètent ce dispositif et proposent un réseau comprenant peu de noeuds, preuve de l'efficacité du dispositif mis en place. Un message lu à la Radio suffit pour informer près de 400 000 personnes, le Gouvernorat et les services publics ne se privant pas d'utiliser ce réseau, d'autant plus qu'il ne leur en coûte que le prix de quatre photocopies ! Les territoires sont donc ici, et pour tout ce qui concerne les flux immatériels, bien irrigués.

La deuxième contrainte est d'ordre économique. Elle est à la fois facteur explicatif et conséquence des migrations : les hommes en âge de travailler sont massivement ailleurs et ne peuvent plus fournir la force de travail nécessaire à la production agricole. L'inscription territoriale des migrations internationales en leur lieu de départ est une

réponse explicite à cette deuxième contrainte. Ces investissements sociaux, d'infrastructures et productifs ont été et sont encore nombreux. Ils font partie du développement, à défaut de pouvoir utiliser un autre terme que celui-ci dont la "*problématique (...) est inscrite au plus profond de l'imaginaire occidental*" (RIST G., 1996, p.389), mais face aux initiatives qui s'emboîtent et s'articulent, un regard critique sur cette catégorie s'avère incontournable.

Il est en effet certainement grand temps de remettre en cause une tendance fort répandue, et elle aussi très occidentale, qui consiste à "saucissonner" en rondelles une réalité sociale. Le développement n'est pas économique ou social, mais un tout, et seule l'approche systémique permet de mettre l'accent sur les interactions et de démontrer leur réalité. Dans le cas de l'Afrique de l'ouest, le développement est local, le rapport à la "localité" étant multiple et s'inscrivant dans les dynamiques "réseaux et territoires" et dans leurs "significations croisées" (OFFNER J.-M. et PUMAIN D., 1996). Les projets qui ont été analysés ici sont effectivement de "maintenance sociale" (TIMERA M., 1996), mais reconstruire des rapports sociaux, y compris à partir de la France, est bien développer.

Certes les contraintes sociales dans les communautés villageoises de cette partie du monde sont fortes et prégnantes, et elles ont aussi été reproduites en France. La domination des hommes libres sur les serviteurs, des hommes sur les femmes, des aînés sur les cadets, est encore d'actualité. Mais l'ensemble de ces réalisations vise bien à les faire évoluer, et ce, de l'intérieur. Telle semble être la grande force de ces projets. Ce système de subordination, fondement de ces sociétés, n'est pas rejeté d'entrée, il est plutôt utilisé pour les transformer. Après être parvenus à introduire un certain nombre d'innovations, y compris et surtout grâce aux alliances avec les plus anciens, et avec leur appui, l'étape actuelle est celle de la participation des plus jeunes et des femmes. On peut estimer que cet aspect important pour les dynamiques locales est enclenché, dans des modalités dialectiques. Il n'est pas ici question d'opposer une quelconque modernité à une tradition, mais bien, par des stratégies clairement explicitées, de soutenir les intentions de participation des jeunes et des femmes, à côté et pas en opposition de ce qui existe.

Ces tentatives d'innovation dans les rapports sociaux trouvent leur centre émetteur tant au village qu'en France. Plus encore, elles sont certainement constitutives de l'entre-deux, dans la mesure où les personnes les plus dynamiques au village ont, elles aussi, séjourné en France et n'ont pas coupé les ponts avec le pays où elles avaient migré, y compris quand ces relations s'inscrivent plus dans des modalités de concurrence que de coopération.

Mais incontestablement, la grande évolution de cette histoire longue de trente ans concerne des contraintes majeures, celles relevant du domaine de la politique. Là aussi, leur dépassement est rendu possible de par leur inscription dans les processus en cours, introduits par la circulation migratoire et largement relayés depuis tant au niveau local (les villages) que national (la décentralisation). Cette dimension, forme d'aboutissement de tous les processus à l'oeuvre, est de France, d'Afrique, mais aussi de leurs interactions, par le rôle que les migrants ont joué et continuent à avoir, ainsi que par le jeu de la coopération institutionnelle, notamment décentralisée, et non-institutionnelle.

S'agissant de la partie française de cet espace migratoire, je reprendrai ici les conclusions de l'étude *"Mobilisation associative et dynamiques d'intégration des femmes d'Afrique sub-saharienne en France"* : *"L'espace associatif immigré est à vocation politique (au sens large) assez marquée, car il pose des problèmes d'accès à des formes de citoyenneté au sein d'une population dominée, minoritaire, exclue du champ politique légitime comme acteur légitime ou légal, tout au moins, et étalant des modèles sociaux et culturels allogènes. L'espace public ou associatif de ces immigrés conduit par la force des choses à une politisation du social ou du non-politique."* (DIOUF B., et al., 1995, p.6). Mais ce constat ne vaut pas uniquement pour la seule situation française, et il peut être fait, même dans des termes légèrement différents, à propos des différents lieux de l'espace migratoire ; en effet, il faut tenir compte ici, à l'image des échelles territoriales, des "échelles de la citoyenneté" (voir infra).

Cette dimension politique est également à l'oeuvre là-bas, dans ces villages, et d'une certaine manière, son caractère institutionnel y est peut-être plus développé. Depuis l'avènement de la Troisième République au Mali, les Maliens de l'extérieur ont eu, pendant une période qui n'aura cependant pas duré, leurs députés, ils participent aux élections présidentielles et ont leur Ministère, dont l'existence fut confirmée à l'issue des dernières élections législatives (Ministère des Affaires Etrangères et des Maliens de l'extérieur). Les futures élections devant permettre l'avènement de nouvelles communes auront pour enjeu la nomination des maires, appelés à gérer ces regroupements de villages. Loin de se substituer aux prérogatives des chefs de village et de leurs conseillers, les futurs élus devront composer avec eux ; l'observation des rapports qu'entreprendront ces deux types de "détenteurs de pouvoir" sera alors d'un grand intérêt pour mesurer le chemin parcouru vers de nouveaux rapports politiques locaux, incluant nécessairement l'espace migratoire.

En effet, cette nouvelle dimension politique locale résulte aussi de l'intervention des migrants, qu'ils soient encore en migration ou qu'ils soient retournés dans leur village. Dans la Région de Kayes, les dirigeants de Somankidi Koura, de l'ORDIK et de l'ADD

ont été sollicités par l'État lui-même afin d'expliquer, au niveau de leur zone d'intervention, le contenu de la décentralisation. J'ai appris par ailleurs que bon nombre d'ex-migrants, fortement impliqués dans des actions de développement, ont bien l'intention de proposer des listes et de briguer ces futurs mandats. Localement, le fait migratoire est présent partout ; les migrants étant les principaux bailleurs de fonds des villages, leur influence politique risque d'être importante. En France, la question de la décentralisation et des prochaines élections au Mali est au cœur de tous les débats ; et tout circulant plutôt facilement et rapidement, il y a de fortes chances pour que la constitution des listes se décide aussi en France.

Les migrants s'inscrivent donc de fait dans un espace politique qui lui aussi a ses différents lieux, de France et d'Afrique. Si cet espace politique est encore fortement orienté vers les enjeux maliens, l'étude mentionnée plus haut sur les mobilisations associatives des femmes d'Afrique subsaharienne en France montre qu'il tend à s'inscrire également de plus en plus nettement dans des enjeux français ; l'exemple le plus achevé d'un tel processus de double inscription et de mise en relation serait alors celui de ce migrant (et binational) rencontré à Kayes. "Missionné" par son association pour suivre les projets en cours, il profitera de son séjour pour participer aux élections présidentielles au Mali, et attendra de connaître la date des élections législatives en France pour fixer celle de son retour.

Ces pratiques sociales ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des populations villageoises en Afrique. Elles s'inscrivent donc bien dans une logique de développement des territoires concernés. Cette construction, que j'appelle reterritorialisation, entretient un double rapport au territoire : l'espace et la circulation migratoires étant faits de plusieurs lieux, cette reconstruction est aussi celles de ces différents lieux. En France, les migrants travaillent, par les associations qu'ils créent et les réseaux qu'ils constituent, à modifier leur position d'immigrés marginalisés ; à cet égard, il ne faudrait pas sous-estimer le rôle de l'ensemble des activités culturelles menées autour des projets de développement. En Afrique, ils participent à la gestion de la planification locale et s'attachent de plus en plus à des projets productifs. En intervenant dans la Table-ronde de Kayes sur le développement durable en janvier 1997, en y proposant une volumineuse contribution écrite, et par leur présence dans les différents ateliers, ils ont signifié avec détermination leur intention d'être partie prenante de ce débat. Une importante délégation était venue de France, mandatée par plus de trente associations, dont certaines représentent des regroupements de dizaines de milliers de villageois. Au total, ce sont donc plusieurs milliers de migrants qui ont, par délégation, contribué à la réflexion sur l'avenir de cette région.

L'autre rapport articule les projets, et plus globalement les comportements, individuels avec les projets et comportements collectifs. Les actions collectives n'ont jamais été complètement séparées des projets individuels et d'une certaine manière, elles ont aussi existé pour modifier les systèmes de dépendance intra-familiaux ; ce fut le cas notamment des groupements d'achat. Ainsi, les actions collectives contribuent à structurer les comportements individuels et réciproquement. Il faut rappeler encore ici l'importance que revêt l'existence de groupes, d'associations par classes d'âge. Mais même dans ces sociétés fortement hiérarchisées, l'individu ne disparaît pas purement et simplement derrière ces formes de gestion collective ; au contraire, il est l'élément indispensable au bon fonctionnement de ces sociétés où chacun connaît ses droits et ses devoirs. Dans ce contexte, les reconstructions sont aussi politiques, dans la mesure où elles posent directement la question des pouvoirs, celle de l'évolution de ces sociétés, et obligent à s'interroger sur les nouvelles mises en relation de territoires "archipels" (VIARD J., 1994).

Le rapport qu'entretiennent les migrants aux différents lieux de leur circulation migratoire n'ont jamais été aussi forts. Partis, ils s'attachent au lieu de départ ; s'installant dans une migration qui dure, les lieux de départ n'en deviennent pas pour autant flous, ou mythiques, bien au contraire, ils restent une réalité vécue au quotidien. Présents en France, ces migrants cherchent à mieux pénétrer la société d'accueil pour servir celle de départ. Si tel n'était pas le cas, comment expliquer les sacrifices consentis, comment expliquer que sur des salaires aussi bas, ils acceptent d'épargner d'un quart à un tiers de leurs revenus pour investir, tant du point de vue individuel que collectif, dans ces lieux ? C'est bien aussi pour cette raison que le terme de diaspora ne s'applique pas à cette population.

Cette mobilité, tradition pour les plus jeunes, rite de passage entre l'adolescence et l'âge adulte, contrainte socio-économique et environnementale quand elle est lue dans le cadre unique des migrations de travail, devient progressivement une norme. Les anciens s'y réfèrent, les adultes la pratiquent, les jeunes n'imaginent pas leur avenir hors de cette norme. La question centrale qui se pose alors est bien celle concernant la manière de faire évoluer le contenu de cette norme, afin de dépasser les affirmations simplistes quant à la fin nécessaire des migrations de travail. Frontières fermées, véritables "Murs d'Hadrien", et charters d'expulsés n'y changeront rien, dans la mesure où ces tentatives de faire diminuer le nombre de migrants en France ne cherchent pas à intervenir sur le contenu même de cette norme. Par leur mobilité, ceux qui pratiquent la circulation migratoire

cherchent à acquérir de nouveaux moyens, matériels et financiers certes, mais surtout une reconnaissance sociale afin de négocier, forts de leurs acquis, une autre place dans la société d'origine, l'attachement à plusieurs lieux facilitant alors cette promotion. Mais si cette circulation migratoire a pour effet de telles modifications dans le pays d'origine, il faut également garder à l'esprit que ses enjeux se situent aussi en France. Par leur engagement dans les investissements sociaux, d'infrastructure et productifs, ces migrants de la région des trois frontières interviennent également dans la transformation de leur place en France et de l'image dominante du "travailleur immigré africain". Ils affirment ainsi, au-delà des images classiques de l'immigré que le besoin pousse à partir, de l'ouvrier vivant dans un foyer, d'autres fonctions et d'autres enjeux. Dignité, modification des rapports Nord/sud et des conceptions du développement, autant de réalités qui remettent en cause les analyses canoniques sur les migrations. C'est notamment ces processus que certains auteurs dénomment "transnationalisme", et sur lesquels je reviendrai plus longuement.

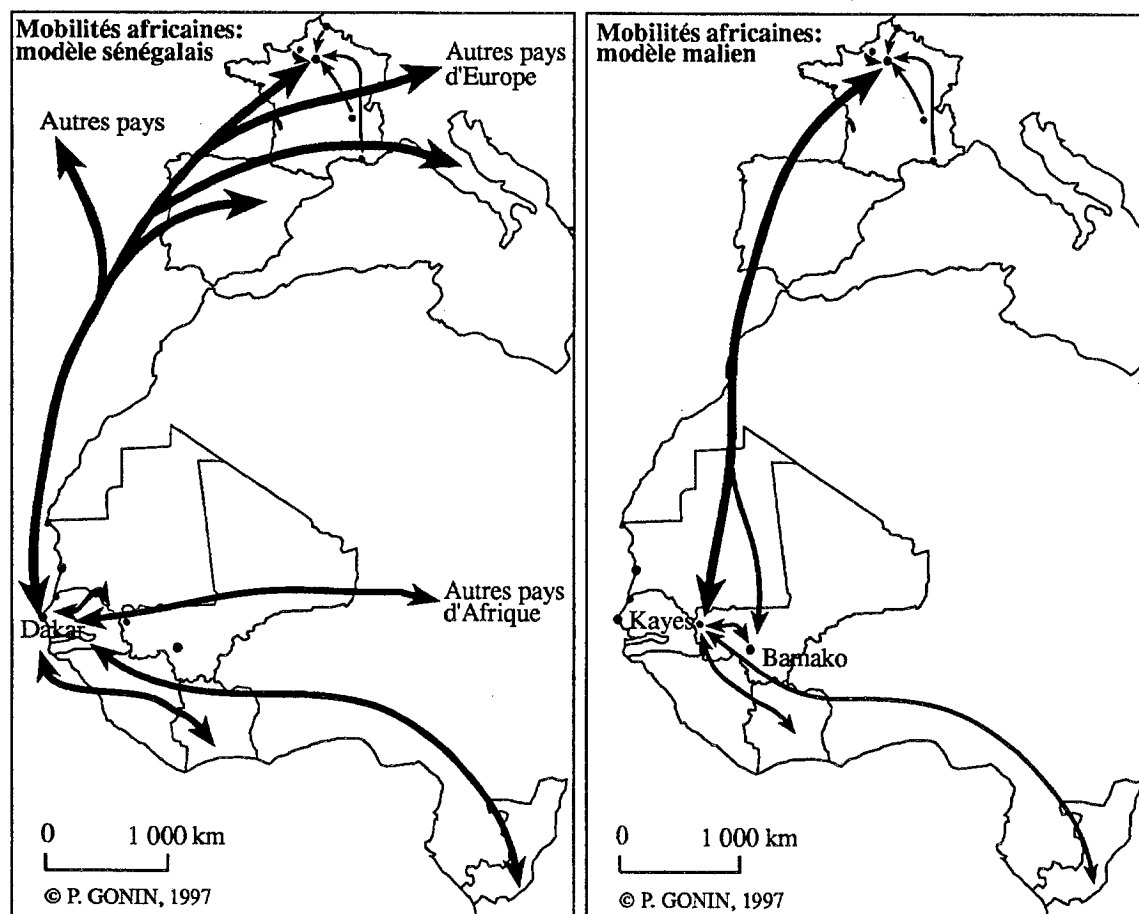
Cette circulation migratoire, qui contribue à recomposer les territoires, doit s'analyser selon trois échelles : spatiale, temporelle et décisionnelle, toutes trois constitutives du concept de mobilité. L'échelle territoriale correspond à ces différents lieux emboîtés et surtout articulés ; faite de territoires multiples, elle est tout d'abord du domaine de la proximité et du voisinage. En France foyers et cités en sont les lieux privilégiés ; mis en relation entre eux, ils constituent le territoire du pays d'arrivée, avec ses instances de débats et de décisions ; le même processus est observable dans les villages en Afrique. Mais cette échelle territoriale est également faite de distance, par les multiples liaisons entretenues entre ces deux séries de territoires discontinus.

L'échelle temporelle est faite d'articulations entre différents temps de séjour en France et en Afrique. Elle correspond aussi au temps long nécessaire à la définition de la nature du projet. Quant à l'échelle décisionnelle, celle posant la question du politique, elle est un va-et-vient permanent entre les différents lieux de l'espace migratoire. Ces trois échelles trouvent leur forme d'expression dans les projets, qui contribuent à leur tour à cette "territorialisation des flux migratoires" (TARRIUS A., et al., 1988).

Mobilités africaines : modèles sénégalais et malien

Ce concept de mobilité, appliqué aux deux pays d'Afrique de l'Ouest abordés ici, suggère dans son organisation deux modèles différents, l'un malien, l'autre sénégalais.

Cartes 19 : Modèles malien et sénégalais



Les associations villageoises de France sont surtout concentrées en Région parisienne ainsi que dans quelques autres villes comme Rouen, Le Havre, Lyon, Marseille et l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing. Tous les migrants isolés dans d'autres centres urbains que ceux de la Région parisienne cotisent auprès de l'association villageoise de Paris, ou plus rarement à une section locale de cette structure. Cette forme d'organisation est donc un réseau hiérarchisé ayant à sa tête Paris et des villes de sa banlieue. Par contre, dans ce réseau côté malien la capitale, Bamako, n'est qu'une ville de passage jouant un rôle secondaire ; habitant le lieu où circule de l'information, les Kaysiens de la capitale peuvent être sollicités pour des démarches administratives. Mais les flux circulent surtout directement entre Paris et la capitale régionale, Kayes. A partir de cette ville, le maillage se densifie et bénéficie des différents circuits favorisant la circulation de l'information, ainsi que des décisions prises dans les villages d'Afrique ou "de France". Les villageois de

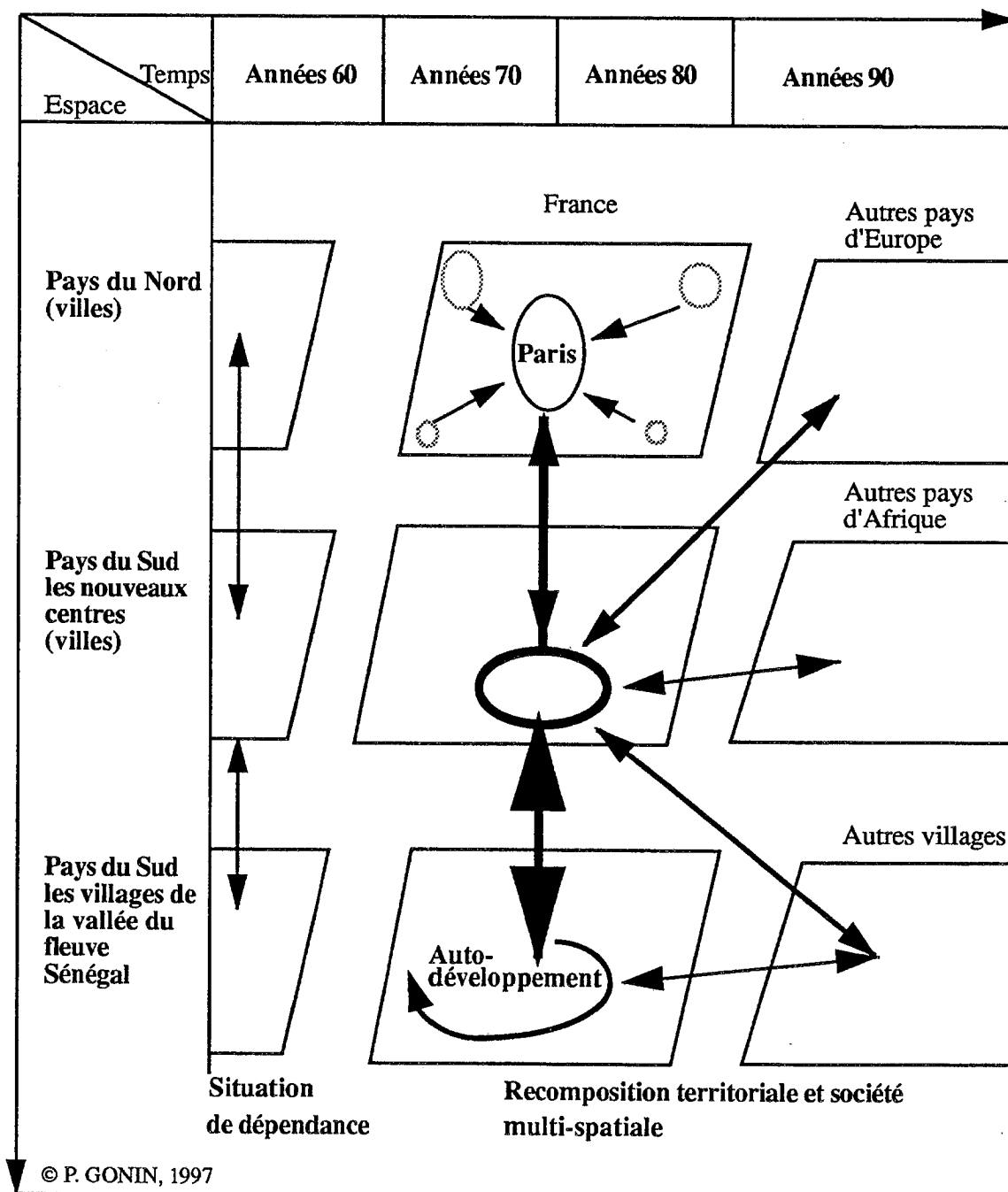
cette région bénéficient aussi du soutien financier et des projets de migrants installés dans d'autres pays d'Afrique, comme le Congo et la Côte-d'Ivoire. Les interventions, on l'a vu, ne sont pas toujours coordonnées, les uns construisant une école française tandis que les autres érigent une médersa par exemple. Dans la mesure où plusieurs réseaux coexistent, aucune hiérarchisation entre eux n'est possible. Le village pourrait être à leur tête et travailler à les mettre en cohérence, mais dans la mesure où les villageois, et surtout les notables, "jouent sur tous les tableaux", ils acceptent l'ensemble des propositions émanant de leurs enfants. Si les enquêtes sur ces questions sont délicates en Afrique, en France, les migrants sont plus sévères à l'égard de ceux installés dans d'autres pays ; il resterait à mener d'autres enquêtes ailleurs dans le monde pour connaître le point de vue de ces autres protagonistes. Il est certain, par l'analyse des projets initiés par les migrants de France, qu'ils ne semblent plus prêts à engager des négociations ; ils les ont conduites avec le village, ont progressé sur les chemins du développement et affirment ne pas vouloir revenir au point de départ. Il faut aussi reconnaître qu'ils ont pour eux le nombre. Ce modèle de diffusion de l'innovation est différent de celui des Sénégalais, dans la mesure où ces migrants maliens sont encore largement concentrés en France.

Dans le modèle sénégalais, Dakar constitue le noeud principal du réseau, celui qui organise la circulation migratoire. Contrairement à la situation malienne, la capitale sénégalaise combine migration interne et migration internationale, et centralise l'ensemble de l'information qui circule du village à la capitale, des autres villes du Sénégal au village. Mais surtout, les "migrants" installés à Dakar travaillent à coordonner les initiatives des différents villages-"bis", à tout le moins en ce qui concerne les initiatives collectives. Il est vrai que la communauté sénégalaise présente un éclatement des pays de destination plus important que dans le cas malien, et que la migration internationale ne relie pas exclusivement et directement les villages d'origine aux pays de destinations, Dakar ayant souvent été une étape et un aboutissement des mobilités sénégalaises issues de la région du fleuve.

Ces deux modèles combinent à la fois des réseaux et des territoires, de l'ancrage et des mobilités, du local et du global, du mouvement, des flux et différentes formes de diffusion de l'innovation. Cette organisation spatiale permet d'interroger autrement les relations existantes entre centre et périphérie, leurs hiérarchisations étant fonction des croisements possibles entre les trois échelles : spatiale, temporelle et décisionnelle, dont la combinaison participe du processus TDR. Pour l'Afrique de l'ouest et sa circulation migratoire, il correspond à trois types d'espaces : villages du bassin du fleuve Sénégal,

capitales des trois pays concernés, et villes des pays du Nord ; trois temps, ceux des trois norias ; et trois niveaux de décision.

Figure 17 : Système géographique Nord/Sud : Acteurs et sociétés multi-spatiales



Avant les années 60 et durant cette décennie, c'est l'époque de la noria simplifiée, processus classique de migrations d'hommes jeunes et célibataires, et d'organisation des filières de migration. La deuxième phase, qui se termine officiellement en 1974 avec la décision du gouvernement français de suspendre l'immigration de travail, ne devient

réalité pour les migrants que lors de la régularisation exceptionnelle des sans-papiers de 1981. La noria se complexifie, et deux groupes distincts, pratiquant chacun une certaine forme de remise en cause de la circulation migratoire, se constituent parmi les migrants. Au sein du premier groupe, ceux qui tentent de traiter cette relation entre pays de départ et d'arrivée en n'étant que de l'un d'entre eux. Quelques migrants, très minoritaires à l'époque, veulent s'insérer en France ; pour en avoir connu quelques-uns, on peut estimer que leur histoire est celle d'une cassure avec le village d'origine, certains restant plusieurs années sans y retourner. Mais cette forme de rejet a aussi été compensée par un fort investissement dans la communauté en France, le retour au village se fera alors dans le cadre de projets de développement. L'autre fraction de ce groupe est constituée par les promoteurs du "retour créatif" ; le dénombrement de ceux qui l'ont pratiqué est simple : quatorze personnes à Somankidi Koura, non mariés lors de la fondation. Six ans plus tard, les six ex-migrants encore présents avaient tous fondés une famille. A Tanima Koura, quinze chefs de famille établis en France partent s'installer sur les rives du Niger avec leurs familles, soit à l'époque 310 personnes.

Le second groupe cherche quant à lui à pénétrer un peu plus la société d'installation, s'insère dans des réseaux associatifs, politiques et syndicaux, et il utilisera cette connaissance acquise pour donner un autre contenu à la circulation migratoire.

Dans les années 80, le doute s'installe, avec la remise en cause d'un modèle de migration ; ce sont les effets créateurs de la noria. Multiplication des projets de développement, volonté de reconstitution territoriale, tentatives afin de freiner l'exode villageois. C'est le temps de l'idéalisme, mais les seuls investissements sociaux, d'infrastructures et productifs ne suffisent pas à stopper les départs des plus jeunes.

Les années 90 voient se constituer les processus de reterritorialisation et de délocalisation des pouvoirs. Les projets s'inscrivent dans les dynamiques du développement local, les relais s'installent en Afrique, les AVD prennent de plus en plus d'importance ; mais la concurrence entre les différents lieux de l'espace migratoire est exacerbée. Qui, des migrants en France, des ex-migrants, des pouvoirs traditionnels, ou des futurs maires, l'emportera ? Les systèmes d'alliance, n'en doutons pas, se reconstruiront.

Ces schémas, et la périodisation qui leur est attachée, soulèvent trois questions : qu'en est-il du modèle centre-périphérie dans cette circulation migratoire ? Qu'en est-il des processus de territorialisation dans les pays d'arrivée ? Et enfin, qu'a produit, dans la région de Kayes, cette diffusion de l'innovation ?

Centre, périphérie, réseaux et territoires construits

La distinction entre les notions de centre et de périphérie est d'un intérêt certain dans ce qu'elle permet en termes de différenciation de l'espace. A. Reynaud (1992) explique que ces deux concepts sont intrinsèquement associés, et qu'il n'est plus possible à notre époque de considérer des isolats territoriaux, notion par ailleurs relative par excellence. Ces deux concepts n'ont de sens que dans la mesure où sont analysés ce qui les unit et les flux de circulation qui les mettent en relation. Le centre se définissant de manière très élémentaire comme "là où les choses se passent", il comprend obligatoirement un effet de concentration indissociable de la question des pouvoirs. A l'opposé, la périphérie serait du domaine des moins : « *niveau de vie moins élevé, des productions moins élaborées, mais surtout (...) un affaiblissement et une perte de substance au profit du centre* » ((REYNAUD A., 1992, p.601). Ces notions de centre et de périphérie sont donc relatives, plusieurs couples peuvent coexister, et il est nécessaire de les hiérarchiser.

Appliqué à la circulation migratoire, le centre a été constitué successivement et conjointement par le village, le foyer en France, et la ville capitale dans le modèle sénégalais ou la capitale régionale dans le modèle malien. Il est va de même pour la notion de périphérie. Dans le cadre des premières circulations au sein de cet espace migratoire, durant les années 60, les migrants de France dépendent très largement des règles, cadres et usages hérités d'Afrique, ainsi que des décisions prises au village. Il a fallu attendre les années 70 pour qu'apparaissent une autre situation et des débuts de formes d'indépendance de cette périphérie située en France. L'affirmation des migrants en tant que "prolétariat d'Africains noirs en France" (SAMUEL M., 1978) reflète bien, dans un contexte particulier, une tentative d'autonomisation par rapport à ce qui se décide et se vit au village. C'est la période où les salles de prières sont les moins fréquentées, où les revendications durant les grèves de foyers portaient sur les conditions de vie, une plus grande liberté et aussi la construction ou l'affectation de salles pour des cours d'alphabétisation et des cours du soir. Les investissements sociaux, d'infrastructure et productifs permettent ensuite de rapprocher les différents lieux de l'espace migratoire. Ils vont progressivement provoquer, de façon sectorielle, le déplacement du centre de décision vers les lieux de France. Du pouvoir économique au pouvoir politique, un nouveau centre villageois apparaît, forme spécifique de délocalisation, il s'installe dans les pays d'arrivée. Dans les années 80, et avec le retour de quelques "migrants-développeurs", les projets intégrés et la multiplication des associations villageoise de Développement, on a pu lire une reprise d'initiative locale, en Afrique. Le centre se serait-il à nouveau déplacé ?

Un tel découpage, cherchant à affecter à un lieu une fonction principale, correspond aux tendances dominantes ; cette hiérarchisation est par ailleurs surtout guidée par les projets collectifs. Mais cette relation entre centre et périphérie s'analyse aussi au sein de chaque concession, c'est à dire au sein de groupes d'une trentaine de personnes en moyenne, et les relations entre Kagumme et migrants n'ont pas connu partout et pour tous les mêmes évolutions. Face à la diversité des situations, comment préciser les hiérarchisations entre centre et périphérie, entre pays de départ et d'arrivée, entre aînés et cadets ... ? Tout centre se situerait donc, selon l'échelle d'analyse, à la périphérie d'un autre centre... et réciproquement.

Le couple de notions "centre-périphérie" peut avoir un intérêt à condition de relativiser les interactions possibles en son sein du point de vue d'une approche en termes de domination et de rapport de subordination. Comme il nous a été permis de le voir dans le cadre des circulations migratoires entre l'Afrique de l'ouest et la France, chaque lieu de cet espace migratoire est à la fois centre et périphérie selon la question traitée et la période de référence. A l'instar de J.-M. Horner analysant deux cartes de localisation à l'échelle mondiale des centres et des périphéries, on finit par se demander si de telles distinctions ne correspondent pas d'abord à « *un classement idéologique et non (d') une approche objective* » (HORNER J.-M., 1996, p.224). La démarche cherchant à hiérarchiser les territoires en fonction d'une telle distinction (centre-périphérie) serait alors à mettre en parallèle avec la récurrence des formes circulaires de représentations de l'espace (voir Burgess, Von Thünen, Christaller, Lösch...) (SCHEIBLING J., 1994, pp.28-50). S'agissant des aspects spécifiques du développement local, je lui préférerais, pour expliquer les mécanismes régissant les relations entre "ici et là-bas", le terme de subsidiarité.

Le principe de subsidiarité peut être interprété comme une tentative pour dépasser des rapports de subordination. Il est d'abord du domaine de ce qui régit les proximités. Notion qui trouve son origine dans l'encyclique de Pie XI *Quadragesimo Anno* de 1931¹⁴, elle fut très débattue dans le cadre du Traité de Maastricht dans son Article 3B. Mais son application la plus innovante concerne la relation entre le social et les questions de citoyenneté : « *Dans la nouvelle configuration du monde où les questions se posent simultanément aux différents niveaux, il faut inventer d'autres principes d'articulation des*

¹⁴. « *De même qu'on ne peut enlever aux particuliers pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative, aussi ce serait commettre une injustice que de retirer aux groupements d'ordre inférieur pour les confier à une collectivité plus vaste les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes.* » Cité par Raucoule Ch., 1994, "Analyse systémique du

échelles. Dans la "Déclaration solennelle pour l'Europe", nous avons avancé l'idée de subsidiarité active. Par opposition à la subsidiarité pure, c'est l'affirmation de la solidarité conjointe des différents niveaux de collectivité. L'idée fondamentale est que les liens entre échelles géographiques doivent se faire non sous forme d'obligations de moyens imposés d'en haut, mais sous forme d'obligations de résultats, ces obligations de résultats étant progressivement construites à partir de l'échange d'expériences locales »¹⁵.

Ce principe de subsidiarité est une autre façon d'explicitier les relations entre des groupes et leurs territoires de référence. Dans le cas des migrations internationales de l'Afrique de l'ouest et des projets de développement, l'avenir de ces mises en relation Nord/Sud ne se situerait-il pas dans l'application du principe de subsidiarité territoriale ? Faire de France ce qui ne peut être entrepris en Afrique, ne pas faire de France ce que les villageois sont à même d'entreprendre. On retrouve ici, formulée autrement, cette nécessaire capacité à articuler des échelles en matière de développement territorial.

Du pays d'arrivée au pays d'installation

Venus seuls en France, les hommes originaires du Sénégal, du Mali et de Mauritanie, qu'ils soient retournés dans leur pays, ou qu'ils aient duré en migration, ont effectué depuis leur date d'arrivée en France, des va-et-vient dont ils ont cherché qu'ils soient les plus réguliers possibles. Certains, qui sont parvenus à surmonter les nombreux obstacles administratifs, ont fait venir leur épouse en France. Mais même lorsqu'ils "durent" en France, ces hommes aspirent au retour, et dans la majorité des cas, ils le préparent en se construisant une maison au village ou dans la ville la plus proche, Kayes ou Tambacounda par exemple. Pour les femmes venues rejoindre leur mari en France, le rapport au pays d'origine est beaucoup plus complexe. Venant pour la plupart des villages, leur adaptation en France est très douloureuse : de nombreuses enquêtes auprès de cette population confirment les difficultés auxquelles elles se heurtent, l'obstacle de la langue, l'isolement ... toutes aspirent, à tout le moins au cours des premières années de leur séjour, à retourner au plus vite¹⁶. La réponse à la question du retour devient encore plus délicate pour celles qui ont de grands enfants en France, mais les différentes formes de rejet qu'ils y vivent, leur très faible insertion professionnelle, la peur du pire (tensions dans les quartiers, racisme, drogue) leur font espérer, pour eux aussi, un retour au pays.

transfrontalier", *Territoires*, n° 348, mai, p. 23.

¹⁵ Cité par Calame P., 1995, "La citoyenneté en Europe. Articuler les échelles de référence", *Territoires*, n° 354, janvier, pp. 18-23. P. Calame est président de la Fondation pour le Progrès de l'Homme.

¹⁶ Voir les travaux déjà signalés de Quiminal et al, ainsi que les enquêtes de B. Herbin, 1997, *La femme noire africaine dans la métropole lilloise*, USTL, UFR de Géographie et d'Aménagement.

Les femmes originaires de la Région des trois frontières ont dû, dès les premiers mois de leur séjour en France, s'engager dans la conquête d'espaces de proximité afin de rompre leur isolement. Cette conquête a ses lieux de médiation : les associations à objectifs culturels d'origine nationale (femmes maliennes, ou sénégalaises) mais aussi linguistique (Soninké par exemple) et continentale (d'Afrique). Les structures institutionnelles médico-sociales et éducatives sont aussi des lieux privilégiés pour conquérir ces espaces de proximité. Cette nécessaire insertion territoriale en France oblige ces femmes à s'inscrire dans des cours d'alphabétisation, et donc à pénétrer plus avant la société d'arrivée. Mais cette territorialisation de l'espace d'arrivée à son corollaire, quand ces femmes travaillent aussi à reconquérir l'espace de départ dans un double rapport : vis à vis des initiatives prises par les hommes (les différentes caisses et leurs réalisations), et vis à vis des villages.

Dans ce contexte spécifique, où l'immigration de travail n'est plus permise, la lecture des données statistiques laisse apparaître une féminisation importante de cette circulation migratoire. Les femmes maliennes et sénégalaises étaient quelques centaines dans les années 60, plusieurs milliers en 1990.

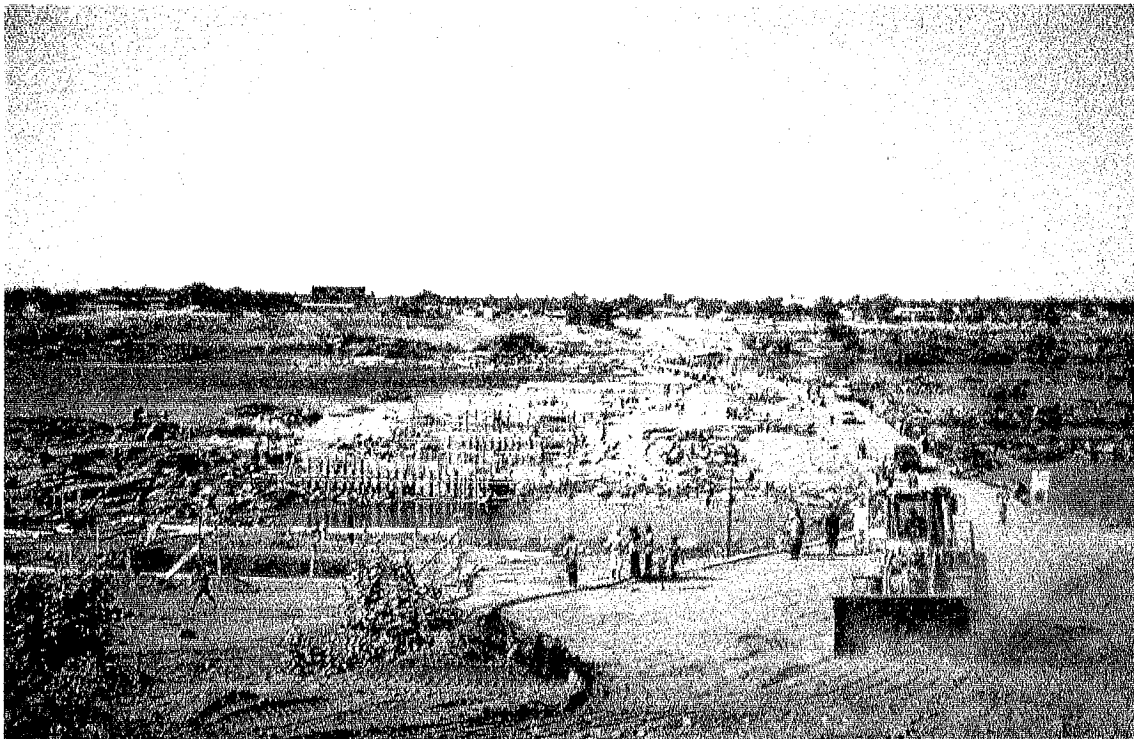
Tableau 9 : Femmes maliennes et sénégalaises en France

| | 1962 | 1975 | 1982 | 1990 |
|---------------------|------|-------|-------|--------|
| Femmes maliennes | 159 | 1 255 | 5 865 | 14 023 |
| Femmes sénégalaises | 217 | 2 185 | 9 692 | 17 010 |

Sources : RGP et Quiminal et al, 1995.

La problématique de l'insertion se pose pour les Maliens et Sénégalais de France du point de vue de la situation en France comme du point de vue de ce qui se passe dans leurs villages, leurs régions et leurs pays d'origine. En France, placés dans une position de marginalisation, l'espace de leurs relations professionnelles est des plus réduits, d'autant plus qu'ils n'ont par ailleurs pas réellement connu de promotion sociale dans ce secteur (TIMERA M., 1996). Vu du pays de départ, la tendance serait plutôt à freiner les processus d'insertion : en effet, les perspectives d'avenir pour la Région de Kayes par exemple n'ont jamais été aussi rassurantes : transition démocratique du Mali, même si la situation politique reste très fragile ; décentralisation ; intentions de développement ; découverte de gisements d'or à Sadiola. Même Kayes se voit aujourd'hui doté d'un pont reliant enfin les deux rives du fleuve.

Photographie 8 : La construction du pont de Kayes



Cette photographie a été prise depuis la rive gauche du fleuve Sénégal. Le futur pont permettra de relier la ville de Kayes à Kayes N'di et remplacera le bac utilisé jusqu'à présent pendant la saison des pluies, lorsque la chaussée submersible n'est plus praticable. P. Gonin mars 1997.

Les réseaux des premières vagues de migrants du fleuve sont partis des ports de Marseille et du Havre pour s'installer à Paris et en région parisienne, où ils se concentrent dans deux ou trois lieux, des foyers-taudis. Les répartitions spatiales ont ensuite été fonction de la localisation des foyers ASSOTRAF, AFTAM... dans les années 60, et pour les années 70 des propositions de relogement qui leur étaient faites. Avec le regroupement familial, ces réseaux se retrouvent dans les cités de la banlieue parisienne, de Rouen, du Havre ou de Roubaix par exemple. Un mouvement centrifuge a donc fait suite à un mouvement centripète, dirigé par les possibilités d'emploi. Mais malgré la durée passée en migration, et notamment du fait que ces migrants n'ont pas connu d'ascension sociale, ils ont gardé leur identité ouvrière et paysanne au travers des liens maintenus avec les villages.

Ainsi donc, l'émigré de France s'identifie dans un rapport à deux espaces de référence, la prégnance des référents villageois découlant de la très forte volonté existante au village de vivre et de continuer à se maintenir dans son terroir. Lorsque durant la sécheresse de 1973, certains villageois parcouraient trente kilomètres chaque jour pour aller puiser l'eau au fleuve, le migrant ne pouvait qu'être attaché à ce lieu dont il était parti, à sa famille qui parcourait ces dizaines de kilomètres pour générer l'indispensable à la vie.

En France, pérenniser cette vie là-bas est devenu pour la très grande majorité de ces migrants une obsession, et la communauté villageoise est certainement, dans cette circulation migratoire, le facteur identitaire le plus important. Le migrant s'est marié au village, y a des enfants. Et même quand il y a regroupement familial en France, il n'est pas rare que certains des enfants de la famille restent en Afrique. Cette communauté villageoise de plusieurs lieux est bien l'espace privilégié d'intégration, et non pas à lui seul le pays d'accueil, la France. Cette caractéristique principale n'est pas l'unique facteur construisant une identité malienne de France. Les nombreuses fêtes organisées en fin de semaine sont autant d'occasions de se retrouver ensemble pour entendre chanter les griots, qui content l'histoire de leurs contrées, de leurs ancêtres. Cette vie socioculturelle est elle aussi de deux lieux : quelle surprise d'assister dans les sous-sols d'un foyer du 13ème arrondissement de Paris, ou dans la grande salle du foyer de la Porte de Paris à Saint-Denis (93) à ces fêtes rassemblant des centaines de personnes (à 90% des hommes) qui dansent et écoutent des griots venus des villages. Si le village a pu être oublié à un moment, ces festivités rappellent les réalités locales.

Etranges synchrétismes, que ce boubou enfilé par-dessus les vêtements de ville (il faut bien se protéger du froid), ces tongs portées avec des chaussettes, ou la voix du griot accompagnée à la guitare électrique ; mais lorsqu'il est question de danser, on enlève ses chaussettes. Les femmes, très minoritaires dans ces populations en France, sont présentes durant ces moments festifs ; généralement, elles se regroupent dans une salle adjacente et commentent entre elles les derniers événements de la communauté, ce qui ne les empêchent pas de se joindre aux danses. A ces occasions, il est important d'être vu et de se montrer ; l'argent circule de manière impressionnante, surtout lorsque le griot chante les louanges d'une famille, d'un clan ou d'une lignée dont on est descendant. Chaque danseuse a également droit à son billet, déposé dans unealebasse commune, devenue en France seau en plastique. Il n'est pas rare que des milliers de francs soient ainsi dépensés et surtout montrés aux yeux de tous, pour finir dans les poches de groupes venus d'Afrique pour rencontrer les communautés de France. Cette "culture de contrée" devient dans ces lieux collectifs des foyers facteur identitaire et élément constitutif de l'entre-deux.

Ainsi en migration, dans les foyers ouverts aux migrants des quartiers, lors notamment de ces fêtes auxquelles assistent quelques rares Français, les ressources symboliques d'un territoire sont perpétuées dans d'autres lieux de cette société multi-spatiale, pour constituer un espace commun de références ¹⁷ : « *Le village de l'émigré relève d'un dispositif de*

¹⁷. Cette reconstruction identitaire est similaire à ce qu'a relevé au Portugal l'équipe d'Y. Charbet, M.A. Hily, M. Poinard, V. Petit et L. Vollenweider, à propos des fêtes du mois d'août dans certains villages portugais (Voir EPS, n° 2-3, 1996).

configuration du collectif qui le rend sensible à ceux qui y participent et d'un espace d'appartenance négocié. (...) Cette dimension du local apparaît comme fondamentale parce que le village retotalise à la fois les dispersions familiales et le moment des rencontres. Cette double articulation, d'un temps spécifique et d'un espace universel, le voue à une adaptation permanente dans son rôle de garant de l'identité, locale mais aussi nationale, en repoussant l'alternative d'assimilation proposée par le pays d'accueil.» (Hily M-A., 1996, p. 511).

Ainsi le pays d'arrivée s'est progressivement transformé en un pays d'installation, qu'il a fallu, afin de mieux gérer les rapports avec le pays de départ, comprendre, pénétrer pour mieux l'utiliser. Cette transformation dans la perception du pays d'arrivée s'explique aussi par le fait que trois générations de migrants cohabitent dans les mêmes lieux (les foyers) ou se retrouvent à l'occasion de réunions des caisses ou de fêtes. Dans les associations culturelles ou les caisses de solidarité et de prévoyance créées en France dès les années 60, la relève fut assurée par ceux de la génération suivante, ces "futurs anciens" assurant les liens entre les migrants "célibataires" en France venus dans les années 70 et ceux qui s'y sont établis avec leur famille. Ils s'ingénient également à créer des associations spécifiques où les plus jeunes puissent se retrouver entre eux, et cherchent à trouver des financements pour accompagner ceux-ci lors de "voyages-découverte" de l'Afrique et des villages de leurs parents et grands-parents¹⁸. A la liste déjà longue des associations existantes viennent alors s'en ajouter de nouvelles ; d'un profil particulier, dotées d'objectifs plus culturels, elles cherchent à préserver la culture d'origine sans s'opposer à celle du pays d'installation. Ces formes de gestion entre ici et là-bas, ces mises en relation ne sont pas, là encore, tout à fait du domaine de l'enracinement en France, mais elles n'en constituent pas moins des tentatives de dépassement de l'idée d'un pays d'installation pour la vie.

Les très fortes mobilités, qu'elles soient celles des parents ou des grands frères, qu'elles soient vécues de France ou d'Afrique, produisent des effets qui ne s'opposent pas dans la mesure où la communauté les gère : ces effets sont à la fois de véritables constructions pour préserver une identité spécifique, celle des villages pour la population en France, comme dans le cas de l'Association pour la Promotion du Soninké (APS). Une autre conséquence des effets de la circulation migratoire est la quête systématique de lieux de sociabilité. Les migrants ont ainsi structuré de multiples formes associatives, pour pratiquer la gestion à distance et partager des investissements sociaux, d'infrastructure et productifs. Ils sont aussi une pratique sociale négociée, celle de la cotisation à une caisse

¹⁸. C'est ce que font par exemple des structures comme la CRAO à Roubaix ou l'AMANOR.

afin de signifier une appartenance à la communauté, y compris du point de vue de sa dimension spatiale, ici en France, là-bas en Afrique. Enfin, dernière conséquence de la mobilité, celle-ci fournit une compétence qui, reconnue, devient valeur sociale et permet à celui qui est parti d'être toujours de son lieu de départ.

On retrouve dans ces pratiques délocalisées des comportements identiques à ce qu'Alain Tarrus décrit au travers de la notion de "territoire circulatoire", qui comprend lieu de départ, lieu d'arrivée, mais aussi d'autres lieux, ceux d'installation de la communauté villageoise de l'extérieur. Ancrages et mobilités sont bien les deux termes où se « *construit un nouvel espace social* » (HIRSCHHORN M. et BERTHELOT J.-M., 1996, p.12)

Processus de territorialisation et diffusion de l'innovation

L'espace migratoire finit par se scinder en territoires multiples, gérés, appropriés, pour permettre qu'il perdure. Cette territorialisation a ses formes spécifiques de gestion, elles sont principalement du domaine des associations aux multiples visages, ainsi que d'une participation de plus en plus importante dans la vie politique, tant en France¹⁹ qu'au Mali. Elle est aussi produite par les mises en relation des territoires de vie. Dans cette nouvelle perspective d'une société multi-territoriale, les effets des innovations sur les territoires participent de leur reconstruction. Entre les années 80 et les années 90, les résultats en matière d'initiatives de développement sont une des illustrations possibles du processus TDR. La diffusion de l'innovation a déjà été présentée du point de vue des AVD pour la Région de Kayes, avec les effets de saturation des réalisations engagées dans le cadre des investissements sociaux, d'infrastructure et productifs ; il reste à les analyser du point de vue des mises en relation entre territoires d'installation des migrants en France et territoires de la Région de Kayes au Mali.

Il peut paraître paradoxal de qualifier d'ouvertes les frontières entre pays du Sud (ici le Mali) et pays du Nord (la France). Si on ne tient compte que des migrations de personnes, ces frontières sont effectivement fermées depuis plus de vingt ans ; mais c'est bien pour cette raison même que ces populations villageoises ont élaboré d'autres contenus pour la circulation migratoire, afin de maintenir malgré tout la noria. De ce point de vue, les frontières n'ont jamais été aussi "poreuses", l'épargne constituée en France circule de

¹⁹. Grèves de la faim, Collectifs de sans-papiers... où les Maliens sont souvent apparus aux premières lignes, et fait nouveau par rapport à 1981, en famille.

mieux en mieux, les besoins des villages trouvent solution en migration, y compris sous la forme de l'anticipation des demandes.

Deux cartes sur les réalisations inscrites dans la logique du développement local et en relation avec la circulation migratoire sont à notre disposition, l'une date de 1988 et l'autre de 1997. En 1988, nous proposons une répartition en fonction de la nature des projets : trois domaines étaient alors concernés par les investissements des migrants : la santé avec des dispensaires-maternités et des pharmacies (qui deviendront par la suite les CSCOM, Centres de Santé Communautaires) ; des périmètres irrigués ; et des "projets intégrés". On constate à cette période une concentration des réalisations dans le secteur santé au nord-nord/est de la ville de Kayes, le long de la route nationale et sur les rives de la Kolimbiné, dans des villages à la population nombreuse (1 500 à 3 000 habitants). Ce secteur correspond tout naturellement à une zone de forte migration, à majorité soninké ; il est traversé, outre la route nationale, par de nombreuses pistes rurales impraticables durant la saison des pluies. L'existence de phénomènes de mimétisme, de concurrence, et la volonté tant des villageois que des migrants de disposer de leur propre centre de santé, ont également déjà été mentionnées.

Mais un autre facteur explicatif, d'ordre individuel cette fois, doit aussi être retenu ; les migrants de France sont encore à cette époque largement dépendants de leur famille, des décisions prises par les plus anciens. Leur séjour à l'étranger se prolongeant, du fait de la sécheresse mais aussi de la fermeture des frontières, ils ont fini par se marier et par partager leur espace de vie entre la France et le Mali. Il n'a pas été possible de vérifier si les caractéristiques de la nuptialité et de la natalité ont été modifiées par l'expérience de la migration, et aucune enquête n'a pu encore apporter de réponses à des questions telles que celle de savoir si les chefs de famille migrants avaient moins d'enfants. On pourrait certes estimer que cela soit possible, leurs séjours au village se faisant le plus souvent au rythme de un à deux mois tous les deux ans. Mais il faut aussi tenir compte de la polygamie, ces migrants ont-ils plus d'épouses que la moyenne dans cette sous-région ? Données qu'il faudrait encore croiser avec l'âge du chef de famille. Une certitude demeure néanmoins : absents durant de longs mois, les migrants suivent à distance les grossesses de leurs épouses avec une grande inquiétude, d'autant plus qu'ils sont en mesure de comparer l'encadrement médico-social disponible en France à celui du Mali. Les taux de mortalité infantile étant importants dans cette région, les migrants s'accordent en France sur une priorité : réaliser un projet, épargner et accepter des sacrifices pour construire des dispensaires-maternités.

La diffusion des périmètres irrigués est plus simple à expliquer : ceux-ci se situent sur les rives du fleuve Sénégal, puis sur celles de ses affluents, la Kolimbiné et la Falémé.

D'abord proches de Kayes, les réalisations apparaîtront de plus en plus loin de la capitale régionale. Cette innovation portée par les migrants de retour connaîtra un ralentissement à la fin des années 80, pour être reprise par la suite dans une autre logique, familiale cette fois, avec ou sans le soutien de ceux qui sont à l'étranger. En ce qui concerne les projets intégrés, les facteurs explicatifs ont déjà été explorés : des décisions prises en France dans deux foyers, voire quelques chambres de ces foyers : celui de Courbevoie pour le Sénégal oriental, le foyer Bara à Montreuil pour ceux du Mali. Ces projets s'expliquent aussi par l'intervention d'une ONG, le GRDR, qui multiplierà à cette époque le soutien à ce type de projets.

La carte de 1997 pour la seule Région de Kayes, et plus précisément quelques arrondissements, ne présente que les projets intervillageois, dans la mesure où il n'est plus possible, à cette échelle, de cartographier les réalisations par village ; des tentatives en ce sens ont été faites pour le Guidimakha et le Cercle de Yélimané (voir Cartes ci-dessus). Le point nodal de cette diffusion d'innovations est ici la Radio Rurale de Kayes, puis les structures fédératives dont l'UGAD (Annexe n° 8). Par rapport au modèle de la diffusion de l'innovation, les quatre étapes proposées ²⁰ sont repérables dans le cadre de ces projets liés à la circulation migratoire :

- Dans ce qui lie les lieux de cet espace migratoire, il existe d'importants contrastes entre les différentes zones de celui-ci. Les centres d'innovation ont été tour à tour les villages et les foyers d'immigrés en France, et il paraît difficile de répartir ces lieux entre un centre et une périphérie. L'innovation n'est par ailleurs pas le seul fait de la centralité. Cette diffusion n'a pas été freinée par la distance séparant les villages (en Afrique et "bis"), on peut même estimer qu'elle en a été accentuée. Il faut également rappeler le rôle de certains centres secondaires relais (Dakar par exemple), qui au fil des ans ont pu devenir des centres principaux. Le temps de la propagation a été long, couvrant une période de près de trente ans.

- La deuxième étape a bien été celle d'un mouvement centrifuge et de dispersion, des centres secondaires sont apparus en France, et la diffusion s'est faite à leur périphérie dans la Région de Kayes tout comme en France, dans des régions de moins grande concentration d'Africains que la région parisienne. Cette étape est celle d'un incessant mouvement de balancier entre ici et là-bas, dans lequel centres principaux et secondaires ont échangé et inversé leurs rôles (émetteurs/récepteurs). Cette diffusion, ordonnée, s'est faite selon un effet de contagion de proximité (entre différentes chambres d'un même foyer, entre foyers, entre villages...).

²⁰. Cf (HÄGERSTRAND T., 1968), (RAFFESTIN C., 1995), (SAINT-JULIEN Th., 1985), (SAINT-

- La troisième étape tend à uniformiser les situations : la majorité des villages ont leur groupement d'achat, ils disposent en se regroupant de centres de santé communautaires... Les lieux où sont prises les décisions sont connus et identifiés, des arbres à palabre aux salles collectives des foyers, les épices se déplacent pour s'établir sur la place centrale d'un ensemble de villages, dans la pailote de l'ORDIK, ou certaines ONG d'appui ... Il y aurait donc atténuation des disparités en terme d'amélioration des conditions de vie ; mais en même temps, de nouvelles disparités apparaissent, entre villages ayant des migrants et villages sans migrants, zones de forte migration et zones sans tradition migratoire.

- La dernière étape proposée par Hägerstrand est celle de la saturation des lieux. Localement, cette saturation n'est pas encore atteinte, bien que dans certains domaines il se soit avéré indispensable de mettre en place des coordinations afin de faire face aux effets de concurrence entre centres trop proches. Mais l'irréversibilité est pour cette zone de forte migration incontestable : rien ne sera plus comme avant.

Transnationalisme, questions de citoyenneté et projets de migrants

L'utilisation de la notion de "transnationalisme", rarement définie dans les travaux de recherche s'y référant, correspond, comme le fait remarquer O. Dollfus, à un glissement sémantique passant de l'international au multinational et enfin au transnational. Ces termes sont du domaine de la relation entre les États, ou entre structures établies dans plusieurs États, « les entreprises multinationales » par exemple, et appartiennent à « *l'espace mondial (...) parcouru par l'ensemble des flux régulés qui s'établissent entre les "carreaux" de son pavage fondamental, celui des États territoriaux. Les flux qui structurent l'espace-monde se disposent dans deux champs, de l'international et du transnational.* ». Le champ de l'international correspondrait aux relations entre États, et le champ du transnational serait « *celui des flux qui passent les frontières comme si elles n'existaient pas, ou qui les contournent.* » (DOLLFUS O., 1994, p.29). Ce terme de "transnational" est-il applicable à la circulation des hommes et des femmes ? C'est ce que laisse penser le quatrième colloque de Démographie d'octobre 1995, et un des titres des actes publiés par *Espaces, Populations, Sociétés* (1996/2-3) : "Les immigrants dans l'espace transnational".

Espace transnational et migrations internationales

S'agissant de l'Afrique de l'ouest et des migrations de travail en direction de la France, on a constaté que les migrants ont été partie prenante dans le processus de démocratisation au Mali, ont eu leurs députés pendant la période de transition, et ont encore leur Ministère. Ils participent à la reconstruction nationale et sont perçus comme des citoyens dans et de leur pays d'origine. Leur "puissance économique" est reconnue, et il est bien question pour les États, du Nord comme du Sud, de canaliser l'énergie de ces agents économiques d'un autre type. Mais l'analyse de ces migrations ne peut être réduite à sa seule dimension de travail ; ces hommes (et ces femmes) sont aussi et de plus en plus des acteurs sociaux et politiques. L'image de l'immigré déraciné ne reflète plus, depuis longtemps, la réalité de cette migration ouest-africaine : ces migrants ont développé et renforcé les réseaux existants, investi des sommes considérables (1/8ème du budget de l'État malien au début des années 80), et se sont engagés depuis dans de véritables programmes de développement. Peut-on dès lors estimer qu'ils pratiquent le "transnationalisme" ?

Dans leur ouvrage intitulé *Nations Unbound. Transnational projects, post-colonial predicaments and deterritorialized Nation-States*, Linda Basch, Nina Glick-Schiller et Cristina Szanton-Blanc ont analysé les processus migratoires en Haïti, aux Philippines, à Saint-Vincent et à la Grenade, les identifiant à des dynamiques transnationales. Dans cet ouvrage, elles décrivent les expériences sociales "interconnectées" entre ces îles et les États-Unis comme étant constitutives de cette notion : « *Nous définissons le "transnationalisme" comme le processus par lequel les migrants forgent et développent des relations sociales multi-ancrées, qui lient ensemble leurs sociétés d'origine et d'installation. Nous appelons ce processus transnationalisme pour insister sur le fait que beaucoup d'immigrants construisent aujourd'hui des champs sociaux qui dépassent les frontières géographiques, culturelles et politiques.* » (BASCH L., et al., 1994, p.7).

A partir de cette définition, quatre prémices théoriques sont proposés :

- La migration transnationale dépend des conditions de changement du capitalisme global, qu'il est proposé d'analyser du point de vue des relations entre le capital et le travail. Forme explicative classique des migrations de travail, le changement de termes est justifié par le fait que les migrants pénètrent encore plus "en profondeur" ces formes de relation.
- Le transnationalisme est ce processus par lequel les migrants, par leurs activités et les liens tissés, construisent des champs relationnels par-delà les frontières.
- Il est signalé que les catégories des sciences sociales telles que "groupe ethnique", "race" et "nation" sont un obstacle à l'analyse de relations sociales dépassant les frontières nationales, d'où les difficultés que l'on rencontre pour rendre compte de ce type de processus.

- Le dernier prémisses soulève la question des processus de construction des nations dans lesquelles vivent des "transmigrants", qui sont de plusieurs États-nations ; en participant de ces différentes constructions, ils posent ici et là-bas des interrogations similaires.

Dans le champ migratoire entre l'Afrique de l'ouest et la France, ce transnationalisme trouve ses formes d'expression entre autres par la multi-résidence. En France les migrants occupent soit des chambres de foyers pour travailleurs, soit des appartements de cités de banlieues, dans les deux cas des lieux souvent étroits. A l'opposé au village ou à Kayes, les concessions sont des plus spacieuses et accueillent dans les cas extrêmes plus de cent personnes. Le parallèle avec les travaux de L. Basch et al. est ici révélateur de pratiques qui dépassent la seule circulation migratoire de l'Afrique de l'ouest ; cette "construction de bases arrière" est aussi observée parmi les migrants des quatre pays étudiés. Une famille de Saint-Vincent vit par exemple dans trois endroits différents (New-York, Trinidad et Saint-Vincent) : *« ils ont investi collectivement leurs énergies et leurs économies dans le projet de construction d'une maison familiale confortable et bien équipée à Saint-Vincent. Les installations modernes qu'ils ont construites servent de symbole de leur propre progrès social tant vis à vis de la famille que vis à vis de l'extérieur : les zones rurales et les petites villes des pays d'origine sont parsemées de maisons de ciment aux toits de tôle, signifiant leur statut, et communément dénommées "maisons dollars" aux Philippines, parce qu'elles ont été construites avec l'argent envoyé. »* (BASCH L., et al., 1994, p.240). Des réalisations de ce type ont également été signalées au Portugal (HILY M.-A., 1996).

L'espace de vie des "transmigrants" est donc constitué d'un ensemble de lieux disjoints comprenant des dimensions spatiales, fonctionnelles et sociales. Cet espace de vie est de deux continents, de deux pays, de la ville et de la campagne. Sa position est fonction des évolutions socio-économiques et politiques de ce qui est devenu le pays d'installation. Dans les années 70, les migrants ont revendiqué de meilleures conditions de logement et la reconnaissance de leur statut d'ouvriers en participant aux grèves d'usine. Dans les années 80, les aînés se sont mobilisés pour que leurs jeunes frères, voire leurs fils, obtiennent des papiers. Leurs derniers combats, que ce soit dans le cadre de relogements avec l'occupation de l'Esplanade de Vincennes ou plus récemment les grèves de la faim, posaient explicitement leur possibilité de rester en France dans le respect et la dignité. Ce qui est tout aussi explicitement formulé, c'est la nécessité de reconnaître leur contribution à la vie socio-économique en France, cette revendication étant justifiée notamment par leurs engagements dans les actions entreprises dans leurs villages. Et ils le disent : *« même Pasqua est venu à Yélimané inaugurer un dispensaire co-financé par le Conseil*

Général des Hauts-de-Seine ». Ces hommes, dont la plupart vivent encore dans des foyers insalubres, ont été reçus par différents ministres français, côtoient des hommes politiques maliens. Ils semblent circuler avec aisance dans ces hautes sphères politiques malgré leur "marginalisation" du point de vue des conditions de logement et de travail. Quant à la dimension fonctionnelle et sociale, on l'a vu, elle est tout autant du domaine des rapports de domination, de l'instrumentalisation, que de la (re)construction. Une "partie" de leur espace de vie vient donc au secours de l'autre, y compris quand il s'agit de résoudre de façon radicale des difficultés médicales (rapatriement de malades africains que la "médecine française" n'a pas guéris) ou sociales. Ainsi en a-t-il été de ce jeune adolescent Soninké, vivant en France où il était né, dans une cité, et qui a été vu un dimanche matin par son père à la télévision, lors de la retransmission d'un concours de rap. Quinze jours plus tard, il se retrouvait au village, où il n'avait jamais été, sous l'autorité du Kagumme. Lorsque je l'ai rencontré trois mois après son "rapatriement", il ne connaissait pas encore suffisamment le Soninké pour soutenir une conversation et avait "oublié" le français qu'il parlait pourtant couramment avant son renvoi chez ses grands-parents par sa famille de France.

Pour ces migrants, ce double espace de vie est largement présent dans tout ce qu'ils discutent et font. Il est un lieu d'investissements sociaux : en France, ceux-ci se mesurent par les démarches effectuées en direction des ONG, des collectivités locales, des instances gouvernementales ; en Afrique ces investissements deviennent financiers, et concernent aussi les relations sociales. Mais ce double espace de vie est également du domaine des relations affectives, largement entretenues par les échanges téléphoniques, le courrier, les cassettes audio et vidéo, ainsi que par l'ensemble des associations créées. Il est à la fois espace concret et espace symbolique auquel on se réfère. Cette perception des lieux évolue au cours de leur vie. Signalons à titre indicatif les quelques milliers de Maliens naturalisés qui n'ont pas perdu pour autant leur nationalité malienne. Cette bi-nationalité est ici aussi « *une pratique parfois instrumentale de la naturalisation pour économiser certains visas, créer plus facilement une entreprise* » (TAPIA de S., 1996, p.531), et dans le cas de l'Afrique de l'ouest elle peut également permettre de circuler plus facilement entre ici et là-bas.

Mais il ne faudrait pas en conclure que cette position privilégiée, permettant de jouir des avantages de plusieurs lieux à la fois, soit confortable. Les vies de ces migrants sont faites de séparation, et les enfants de l'école de Diataya traduisent dans leurs rédactions cette attente du père absent, leur sentiment de moins bien travailler en son absence... Certes, ces migrants "réussissent" mieux que s'ils étaient restés au village, mais à quel prix.

Largement désavantagés dans les pays où ils s'installent, ils sont défavorisés tant du point de vue de l'accès au travail que de l'accès au logement, devenant trop souvent des "boucs émissaires" idéaux en cas de crise. Et c'est aussi parce qu'ils sont marginalisés en France qu'ils ont investi et qu'ils investissent dans leur pays de départ. Générations sacrifiées, celles des migrants des trente dernières années le sont au regard de leurs conditions de vie. Par l'ampleur des projets réalisés, ils vivent aussi d'espoir. Et il n'est pas question pour eux de départ, mais bien de trouver de nouvelles formes positives d'une mobilité qu'il leur reste à gagner par la reconnaissance des actions conduites. Ici plus qu'ailleurs, tout est affaire de dignité. Les investissements sociaux, d'infrastructure et productifs, tout comme les "programmations" en matière de développement, posent dans le transnationalisme la question de leur "citoyenneté".

Les échelles de la citoyenneté

A travers cette notion des "échelles de la citoyenneté", il s'agit ici de s'intéresser aux modalités concrètes par lesquelles les migrants s'attachent à différents territoires, ceux de leurs villages en Afrique et ceux de France. Cette approche nécessite une double démarche, normative, précisant le contenu de cette citoyenneté, et locale, par les pratiques quotidiennes, permettant de caractériser les actes et actions entreprises.

Traditionnellement, la citoyenneté est considérée comme une catégorie juridique, définie comme les droits qu'un État confère aux individus vivant sur le territoire sur lequel il exerce son contrôle. Si aucune règle de droit international n'interdit à un État de faire bénéficier du statut de citoyen d'autres personnes que ses nationaux²¹, la situation actuelle pour les migrants en France les place, de ce point de vue, dans un cadre particulièrement contraignant, relevant plus d'une situation de non-droits, ou de "droit de guichet" : n'étant pas nationaux, ils n'ont pas accès à la démocratie représentative, et on s'interroge même encore sur la pertinence de leur participation à la gestion municipale par le biais de simples organes consultatifs. Par contre, les contraintes imposées à leur séjour en France sont importantes : obligation de détenir une carte de séjour, de justifier d'un emploi lors de son renouvellement, de disposer, pour vivre avec sa famille, de logements d'une superficie bien supérieure à la moyenne nationale pour des salaires égaux ... Dans tous ces domaines, la "préférence nationale" l'emporte déjà largement. En tant que citoyens de leur propre État, ces migrants ont toutefois la possibilité de participer depuis la France aux élections présidentielles.

²¹. Pas plus qu'elle ne les oblige d'ailleurs à en faire bénéficier tous ses nationaux.

Une telle conception de la citoyenneté, purement juridique et/ou limitée à la pratique du vote, reste cependant restrictive, et un certain nombre d'auteurs rappellent la nécessité de considérer d'autres dimensions de la citoyenneté, et notamment le fait qu'elle est aussi un processus social et politique, source de représentations et de légitimations individuelles et collectives. A ce titre, la citoyenneté peut donc être considérée à la fois comme affirmation de l'autonomie de l'individu et inclusion dans une "communauté" ²².

Selon J. Leca, les trois "traits culturels fondamentaux" de la citoyenneté, sans lesquels elle ne peut exister, sont : la liaison entre assujettissement et participation (le citoyen est à la fois gouvernant et gouverné, l'assujettissement n'étant alors accepté que parce que son corollaire, la participation, existe) ; la séparation entre appartenance sociale et appartenance citoyenne ; le civisme et l'empathie. Appliqués au champ de l'espace migratoire, ces traits fondamentaux de la citoyenneté sont bien repérables ; ainsi, on peut considérer que la conception et l'élaboration des investissements sociaux, d'infrastructure et productifs relèvent bien d'une volonté de distinguer appartenances sociale et citoyenne : ce n'est en effet pas parce qu'ils étaient de tel village, ou de telle famille, que certains droits ont fini par être accordés aux migrants -ils n'étaient que des cadets- mais bien grâce à ce qu'ils ont entrepris. En s'investissant collectivement pour leurs villages, les migrants ont donc bien agi en tant que citoyen, parvenant, même relativement, à dégager ces actions des systèmes d'appartenance sociale, ou à tout le moins à réduire leur emprise. L'appartenance sociale est certes toujours celle des clans, des rapports entre castes, des systèmes de dépendance aînés/cadets, hommes/femmes, mais les projets sont du domaine de l'appartenance citoyenne, le niveau de compétence devenant le critère principal pour leur mise en oeuvre ; ainsi, une association comme l'ADD a parmi ses techniciens une femme, qui sillonne la région sur sa moto afin de promouvoir les actions des groupements féminins. Cette distinction qu'il est possible de relever entre appartenance sociale et appartenance citoyenne est aussi la garantie que ces dynamiques collectives de développement ne soient pas de type claniques ou uniquement régies par des rapports de clientélisme.

De même, les procédures complexes mises en oeuvre pour s'assurer que les relations entre villages et villages-"bis" soient les plus dynamiques possibles, respectueuses des conditions sociales et politiques mais orientées vers des changements, ces procédures peuvent tout à fait être analysées comme relevant de l'empathie, dimension fondamentale du troisième trait culturel de la citoyenneté.

²². Pour plus de développement à ce sujet, voir (NEVEU C., 1997).

Si donc on peut qualifier de “citoyennes“ un certain nombre de caractéristiques et de pratiques au sein de cette circulation migratoire, il ne faudrait pas pour autant oublier que du point de vue juridique et légal, cette qualité est très loin d’être reconnue. La question qui reste donc ouverte ici est celle des modalités de reconnaissance, non seulement sociales, mais également politiques et juridiques de cet entre-deux vécu et pratiqué. Du côté du pays d’installation, cette reconnaissance nécessiterait une modification radicale du regard porté sur l’immigration et sur les relations entre immigration et développement, ainsi qu’une réflexion innovante sur les droits politiques des migrants et les conditions de leur mobilité. Du côté des pays de départ, comment les processus de démocratisation à l’œuvre dans certains d’entre eux peuvent-ils prendre en compte ces affirmations citoyennes ? L’élaboration de pratiques de négociations, les processus de réappropriation territoriale, le soutien à des formes de participation des villageois aux décisions concernant leur avenir pourraient être autant de repères pour constituer une réelle citoyenneté dans cette région.

Mais surtout, cette citoyenneté s’exprime par les mises en relation, elle est l’élément majeur de l’entre-deux, articulant une logique globale de comportements individuels engagés, et une logique plus locale mettant des lieux distincts en relation. Ainsi se constitue cette unité spatiale, où espace fonctionnel et espace relationnel fournissent la réalité des territoires reconstruits, le local et son territoire devenant pertinents pour le traitement du social.

Conclusion :

« L'inventaire des contraintes qui pèsent sur les agents historiques et celui des valeurs auxquelles ils adhèrent délimitent l'espace où vont se déployer leur imagination, leur intelligence et leur esprit d'initiative. ».

Emmanuel Terray, 1986. "L'État, le hasard et la nécessité. Réflexions sur une histoire", L'Homme, 97-98.

Ce travail sur les flux migratoires révèle leurs complexifications par une modification de leurs processus internes. Les norias et leurs évolutions rapportées traduisent ces transformations. Mais d'autres facteurs sont intervenus pour contribuer à cette complexification dans cette mise en relation entre les Suds et le Nord. Ils concernent entre autres les interventions d'acteurs multiples dont les ONG, les collectivités locales et les politiques de coopération bilatérale. Pour traduire cette transformation, nous avons abordé cette question à partir de la notion de réseaux sociaux appliqué aux territoires qui se construisent.

En effet ces réseaux sociaux qui transcendent les frontières sont d'un même espace, et dans le cas particulier des migrations de l'Afrique de l'ouest, il est plus juste de préciser d'un espace fait de plusieurs territoires ; ceux des villages le long du fleuve Sénégal, ceux des foyers et des quartiers où une forte concentration de migrants a été constatée, mais aussi d'espaces spécifiques où migrants, ONG et collectivités locales engagées dans la coopération décentralisée se rencontrent.

Ces réseaux sociaux qui font fonctionner les territoires ont su s'adapter aux crises tout en les révélant. Ce processus a été caractérisé par le terme de déterritorialisation. Cette adaptation est aussi recherche de solutions et se traduit par une volonté d'innovation. Elle s'est matérialisée très concrètement par des projets de développement. Peut-on parler dans ce cadre spécifique de "migrants aménageurs" ? Tout dépendra de la capacité de ces sociétés locales et des pays concernés (ceux du bassin du fleuve Sénégal et la France) à reconnaître l'émergence d'une nouvelle catégorie de leaders, futurs cadres intermédiaires

dont ces pays en développement ont tant besoin. Ils construisent cet étage intermédiaire dont François-Xavier Verschave traite dans « *Libres leçons de Braudel. Passerelles pour une société non excluante* ». Mais l'avenir de cette catégorie dépendra surtout des capacités des sociétés locales à les intégrer dans leur propre fonctionnement en acceptant les mutations que cela oblige : reconnaissance des compétences et non plus des seules filiations castiques et sociales. De même pour les pays comme la France, la coopération avec des pays moins avancés oblige à coopérer autrement, à accepter l'échange inégal où cette fois-ci les valeurs du Sud l'emporteraient sur celles du Nord.

Ces innovations, qui se sont matérialisées par des projets de développement pour l'intérêt collectif, aboutissent à une reterritorialisation qui intègre les mutations en cours dont :

- les phénomènes de concentration urbaine obligeant à repenser les relations entre les villes et les campagnes,
- celles des mobilités résidentielles et de travail qui conduisent à la plurispatialité des processus sociaux,
- celles qui posent la question du pouvoir, du contrôle de l'information et de sa circulation.

A l'heure de la décentralisation malienne, de la régionalisation sénégalaise, de nouveaux pouvoirs électifs, de nouveaux découpages se mettent en place. Les États plutôt absents de cette zone reprennent ainsi l'initiative, dans un vaste mouvement de concertation. Au Mali, l'État a défini les règles, une future commune rurale doit être un ensemble de villages au territoire contigu et regrouper une population suffisante ; les villageois se consultent, les commissions régionales découpent, entendent les doléances... L'heure du bilan n'a pas encore sonné, par contre il est possible de rendre compte de la démarche retenue. Elle est à l'image de tous les processus rapportés par ce travail, la décentralisation mise en œuvre est celle d'un va et vient constant entre le haut de la pyramide, l'État, et le bas, le local, les villages. Deux caractéristiques majeures définissent l'état d'esprit de cette décentralisation introduite depuis trois ans. Le découpage est d'abord celui de la plus petite maille, les communes rurales et urbaines, puis viendra le tour des futures régions ; si le centre des ces futures communes, les chefs lieux ont été choisis, leurs limites ne sont pas encore précisées, elles dépendront des négociations entre villages sur l'évolution actuelle de leur terroir. Autre caractéristique, les compétences du niveau supérieur seront définies par le niveau inférieur, les communes précisant celles qu'elles souhaiteraient voir exercer à l'échelon des Régions. Par exemple deux futures communes, celles de Kabaté et de Maréna, où deux projets de développement intervillageois ont été initiés par les migrants (ORDIK et ADD), ont tout d'abord connu une intense phase de négociation et de

discussion, liée à un conflit larvé entre Kabaté et Niamiga ; aujourd'hui, le divorce semble consommé pour l'ORDIK qui avait cherché ainsi à étendre sa zone d'influence. A terme, l'ORDIK devra-t-elle limiter son aire d'intervention à la future commune de Kabaté, ou pourra-t-elle rayonner sur plusieurs communes ? A l'opposé, l'ADD, qui avait principalement concentrée son activité sur ses villages membres, devra faire face aux nouvelles demandes d'adhésion à la future commune rurale de Maréna, qui dans son projet initial ne correspondait qu'aux uniques villages membres de l'Association Diama Djigui. Autre perspective, ces deux associations ainsi que les deux futures communes pourraient s'associer pour s'engager dans une nouvelle aventure, celle d'une planification locale intercommunale.

La question du développement territorial, tout particulièrement dans ses dimensions culturelles, est au cœur des reterritorialisations en cours. Portée par des communautés issues de mêmes lieux, elle est débattue et traitée dans les villages, les capitales régionales et nationales des trois pays : Mali, Mauritanie et Sénégal. Elle est tout autant débattue et traitée à partir de la France. L'entre-deux correspondant au "rapprochement" de territoires disjoints a d'abord été fait d'un ensemble disparate, aux apparences parfois contradictoires faites de micro-réalisations et d'investissements sociaux, d'infrastructure et productifs, à une époque où les États du Nord et du Sud s'engageaient dans des réalisations démesurées. A l'heure actuelle, le contenu de l'entre-deux devient projets intervillageois et fédérations d'associations pour le développement initiés par les migrants du fleuve vivant en France et relayés par les villageois. Ils concernent quelques centaines de milliers de personnes, alors qu'au même moment, la Mission française de Coopération et l'OMI tentent d'inciter des projets individuels pour un montant de quelques milliers de francs. Certes, les projets intervillageois, les fédérations d'associations des migrants en France bénéficient des financements de la coopération, mais d'une manière certaine, les vecteurs de ces possibles co-financements transitent surtout par la coopération décentralisée.

Des décalages importants apparaissent entre opérateurs du développement, et il est encore exceptionnel que les migrants soient perçus comme des interlocuteurs à part entière, en tant qu'acteurs du développement, alors que quelques centaines de milliers de personnes sont concernées par les actions qu'ils entreprennent. Plus globalement, le lieu de l'étude, l'Afrique de l'ouest, lieu "prétexte", a permis d'illustrer le contenant et le contenu du processus de Territorialisation-Déterritorialisation-Reterritorialisation, où, située à l'échelle du système-monde, la dimension citoyenne des fabrications de territoires prend tout son

sens : celui de l'empathie. Les trois facettes des territoires s'inscrivent dans une nécessité, celle de revisiter la question du nationalisme et d'une possible transnationalité : entité et identité territoriales résultent de comportements individuels et de groupe ; les matérialités physiques des lieux géographiques connaissent de nouvelles formes aux frontières ouvertes et fermées, où les discontinuités géographiques sont fondamentales ; enfin, organisations sociales et territoires se construisent, se défont et se reconstruisent. Le local vient en aide et définit la matérialité d'un global où le système-monde n'est pas que celui des pays dits "développés".

Les mutations en cours transforment le territoire pour introduire les réalités d'une pluri-appartenance. Dans le cas spécifique des migrations qui ne sont plus seulement de travail, elle se matérialise par un sentiment et des faits encore dispersés qui appartiennent au transnationalisme. Réseaux sociaux et territoire ne s'opposent plus mais se combinent pour produire un territoire devenu archipel.

Références bibliographiques de la troisième partie :

- ARFWEDSON A., 1996, "Peut-il y avoir développement sans culture?", sous la direction de A. Guichaoua, *Questions de développement. Nouvelles approches et enjeux*, Paris, L'Harmattan, pp. 75-89.
- BALMOND L., 1995, *La coopération décentralisée: une tentative de problématique générale*, Centre Nord/Sud du Conseil de l'Europe Institut Européen des Hautes Études Internationales, Colloque International "Coopération décentralisée et migrations: le cas de la Méditerranée occidentale", Nice, 18-19-20 mai, 4 p.
- BASCH L., GLICK-SCHILLER N. et SZANTON-BLANC C., 1994, *Nations Unbound. Transnational projects, postcolonial predicaments and deterritorialized nation-states*, New-York, Gordon and Breach, 330 p.
- BOINVILLIERS I., 1996, *Coopération décentralisée. Acteurs, pratiques, procédures*, Paris, Ministère des Affaires étrangères/ Les Éditions du Gret, 348 p.
- BOURE R. et MENVILLE J., 1990, "Sur et sous le "local"", *Les Cahiers du LERASS*, N°20, mai, pp. 7-18.
- CHOQUET C., DOLLFUS O., LE ROY E. et VERNIERES M., (sous la direction de), 1993, *État des savoirs sur le développement. Trois décennies de sciences sociales en langue française*, Paris, Éditions Karthala, 229 p.
- DIOUF B., FALL B., QUIMINAL C. et TIMÉRA M., 1995, *Mobilisation associative et dynamiques d'intégration des femmes d'Afrique subsaharienne en France*, sous la direction de C. Quiminal, Saint Denis, APS, Ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, Direction de la population et des migrations, juillet, 97 p.
- DOLLFUS O., 1994, *L'Espace Monde*, Paris, Economica, Géo Poche, 111 p.
- GONIN P., 1987, *Montée ou déclin des Organisations Non Gouvernementales?*, Association Française de Science Politique, Les agriculteurs et la politique depuis 1970, Paris, 30 novembre, 1er et 2 décembre, 17 p.
- GONIN P., 1996, "Pays et développement local: état de la question dans le Nord-Pas de Calais", *Hommes et Terres du Nord*, N°2, pp. 113-121.
- GRESLOU F., 1992, "De l'aide au partenariat", *Peuples en marche*, avril, pp. 6-10.
- GUENEAU M.-Ch., 1986, *Afrique. Les petits projets de développement sont-ils efficaces ?*, Paris, Éditions L'Harmattan, coll. "Alternatives Paysannes", 227 p.
- GUICHAOUA A., (sous la direction de), 1996, *Questions de développement. Nouvelles approches et enjeux*, Paris, L'Harmattan, coll. "Les rendez-vous d'Archimède", 207 p.
- HÄGERSTRAND T., 1968, *Diffusion of Innovations*, Chicago, Chicago University Press, 229 p.
- HILY M.-A., 1996, "Immigrés et espaces d'origine: le village des Portugais", *Espace. Populations. Sociétés*, N°2-3, pp. 507-512.
- HIRSCHHORN M. et BERTHELOT J.-M., (sous la direction de), 1996, *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation?*, Paris, L'Harmattan, coll. "Villes et Entreprises", 157 p.

- HORNER J.-M., 1996, *Géopolitique des territoires. De l'espace approprié à la suprématie des États-Nations*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, coll. "Études", 341 p.
- HOUÉE P., 1989, *Les politiques de développement rural*, Paris, INRA-Économica, 249 p.
- LATOUCHE S., 1994, "Modernité- développement - occidentalisation: les pièges d'une pseudo-universalité", sous la direction de G. Rist, *La culture otage du développement?*, Paris/Genève, L'Harmattan/ EADI, pp. 69-98.
- LE ROY E., 1994, "La culture commune comme réponse à la crise de l'État et des économies en Afrique francophone", sous la direction de G. Rist, *La culture otage du développement?*, Paris/Genève, L'Harmattan/EADI, pp. 99-118.
- MARCHANT Cl., 1991, *Nord-sud: de l'aide au contrat, pour un développement équitable*, Paris, Syros, coll. "Ateliers du développement", 245 p.
- NEVEU C., 1997, "Anthropologie de la citoyenneté", sous la direction de M. Abélès et H.-P. Jeudy, *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin Éditeur, pp. 69-90.
- OFFNER J.-M. et PUMAIN D., (sous la direction de), 1996, *Réseaux et territoires. Significations croisées*, Éditions de l'Aube, coll. "L'aube territoire", 284 p.
- PECQUEUR B., 1990, "Analyse de réseau et développement économique local. L'exemple du Choletais", *Les Cahiers du LERASS*, N°20, mai, pp. 47-56.
- PERROT M.-D., 1994, "À propos du culturalisme: du super-flou au superflu?", sous la direction de G. Rist, *La culture otage du développement?*, Paris/Genève, L'Harmattan/EADI, pp. 31-48.
- QUÉRÉ L. et DRESSLER-HOLOHAN W., 1978, "«Vivre au pays» : généalogie d'un slogan", *Autrement*, N°14, juin, pp. 197-204.
- RAFFESTIN C., 1995, "La diffusion", sous la direction de A. Bailly, *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Masson, pp. 205-209.
- RENARD J.-P., 1997, *Diffusion de l'innovation et frontières*, IFRESI, Vèmes Journées IFRESI, atelier "Discontinuités et recompositions des territoires, développement durable, qualité du cadre de vie", Lille, 20-21 mars, IFRESI, 5, 12 p.
- REYNAUD A., 1992, "Centre et périphérie", sous la direction de A. Bailly, R. Ferras et D. Pumain, *Encyclopédie de géographie*, Paris, Économica, pp. 599-615.
- RIST G., 1994a, "Des sphinx, des licornes et autres chimères... Trois approches des relations entre culture et "développement" face aux pratiques sociales", sous la direction de G. Rist, *La culture otage du développement?*, Paris/Genève, L'Harmattan/ EADI, pp. 49-68.
- RIST G., (sous la direction de), 1994b, *La culture, otage du développement?*, Paris/Genève, L'Harmattan/EADI, coll. "L'Homme et la Société", 192 p.
- RIST G., 1996, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, coll. "Références inédites", 427 p.
- SAINT-JULIEN Th., 1985, *La diffusion spatiale des innovations*, Montpellier, GIP RECLUS, coll. "Reclus Modes d'Emploi", 37 p.
- SAINT-JULIEN Th., 1992, "Diffusion spatiale", sous la direction de R. Ferras A. Bailly, D. Pumain, *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, pp. 577-598.
- SAMUEL M., 1978, *Le prolétariat africain noir en France*, Paris, François Maspéro, coll. "Textes à l'appui", 262 p.
- SCHEIBLING J., 1994, *Qu'est-ce que la Géographie*, Paris, Hachette, 199 p.

TAPIA de S., 1996, "La France dans l'espace transnational turc", *Espace. Populations. Sociétés.*, N°2-3, pp. 529-540.

TARRIUS A., 1996, "Territoires circulatoires des migrants et espaces européens", sous la direction de M. Hirschhorn et J.-M. Berthelot, *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation?*, Paris, L'Harmattan, pp. 93-100.

TARRIUS A., MAROTEL G. et PERALDI M., 1988, *L'aménagement à contre-temps. Nouveaux territoires immigrés à Marseille et Tunis*, Paris, Éditions de l'Harmattan, coll. "Villes et Entreprises", 152 p.

TIMERA M., 1996, *Les Soninké en France. D'une histoire à l'autre*, Paris, Éditions Karthala, coll. "Hommes et Sociétés", 244 p.

VIARD J., 1994, *La société d'archipel ou les territoires du village global*, Éditions de l'Aube, coll. "Monde en cours", série "Territoires et Société", 127 p.

Bibliographie générale

- ABÉLES M., 1983, *Le lieu du politique*, Paris, Société d'Ethnographie,
- ABÉLES M., 1993, "L'anthropologie à l'épreuve du local", sous la direction de A. Mabileau, *A la recherche du "local"*, Paris, L'Harmattan, pp. 52-66.
- Actualités Migrations, 1991, "La politique du Sénégal en direction des émigrés et flux migratoires sénégalais", *Actualités Migrations*, N°368-369, 11-24 mars, pp. 8-22.
- ADAMS A., 1977, *Le long voyage des gens du fleuve*, Paris, François Maspéro, 226 p.
- ADAMS A., 1985, *La terre et les gens du fleuve. Jalons balisés*, Paris, Éditions l'Harmattan, 243 p.
- ADEPOJU A., 1994, "Preliminary analysis of emigration dynamics in Sub-Saharan Africa", *International Migration*, vol. 32, N°2, pp. 197-216.
- ADJIOU K., 1987, *Les exploitations agricoles comme reflet d'une société en changement: Ngam-Ngam, Tchokossi et Moba-Gourma de Mango (Togo septentrional)*, Paris, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, sous la direction de G. Sautter, Thèse de 3e cycle, tome: 1, 405 p.
- Agence Cités Unies Développement, 1990, *La coopération internationale d'aide au développement et les collectivités locales. Les acteurs, les instruments et les circuits de financement*, Levallois-Perret-France, Cités Unies Développement, 26+fiches p.
- ALLIES P., 1982, *L'invention du territoire*, P.U.G.,
- AMIN S., 1974, *Modern migrations in western Africa/ Les migrations contemporaines en Afrique de l'ouest*, Oxford/Londres, University Press/Institut international africain, 426 p.
- AMSELLE J.-L., (sous la direction de), 1976, *Les migrations africaines, réseaux et processus migratoires*, Paris, François Maspéro, Dossiers africains, 126 p.
- AMSELLE J.-L., 1990, *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot
- AMSELLE J.-L., 1996, *Vers un multiculturalisme français. L'empire de la coutume*, Aubier, 179 p.
- AMSELLE J.-L. et MBOKLO E., 1985, *Au cœur de l'ethnie: ethnie, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte
- ANFOPAR/GRDR, 1986, *Formation de migrants africains. Groupes de Fégui et Sanghe Dieri. Rapport d'exécution de la formation agricole à Nimes du 2 septembre 1985 au 31 janvier 1986*, Nimes/Paris, ANFOPAR/GRDR, février, 13 p.
- ANGLADE J., 1976, *La vie quotidienne des immigrés en France. De 1919 à nos jours*, Paris, Librairie Hachette, 221 p.
- ARFWEDSON A., 1996, "Peut-il y avoir développement sans culture?", sous la direction de A. Guichaoua, *Questions de développement. Nouvelles approches et enjeux*, Paris, L'Harmattan, pp. 75-89.
- ARNAUD G., 1985, "Forces et faiblesses des ONG", *Politique Aujourd'hui*, N°9, mars-avril, pp. 91-95.

ARNAUD J.-Cl., 1988, "Les migrations africaines vers la Côte-d'Ivoire", *Cahiers Géographiques de Rouen*, N°30, pp. 53-66.

Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée, 1993, *Emigration des familles africaines. Maltraitance et différences culturelles. Deuxième journée AFIREM 95, novembre 1992*, Pontoise, AFIREM, 68 p.

Association sénégalaise pour le développement, 1986, *Projet entrepreneurial pour l'immigration sénégalaise en France*, Paris, ASD, 37 p.

BA A. et COQUET I., 1994, "Les initiatives des émigrés de la région du fleuve Sénégal installés dans le Nord - Pas-de-Calais", *Hommes et Terres du Nord*, N°4, pp. 166-171.

BADIE B., 1995, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Fayard, coll. "L'espace du politique", 276 p.

BADIE B., 1997, "Quelles citoyennetés à l'heure de la mondialisation? Propos recueillis par Ph. Dewitte", *Hommes et migrations*, N°1206, mars-avril, pp. 5-13.

BADIE B. et WITOL DE WENDEN C., (sous la direction de), 1994, *Le défi migratoire*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques

BAILLY A., FERRAS R. et PUMAIN D., (sous la direction de), 1992, *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, 1132 p.

BAKIS H., (sous la direction de), 1988, *Information et organisation spatiale*, Caen, Paradigme, coll. "Transports et communication", 236 p.

BAKIS H., (sous la direction de), 1990, *Communication et territoires*, Paris, La Documentation Française, coll. de l'IDATE, 404 p.

BAKIS H., 1993, *Les réseaux et leurs enjeux sociaux*, Paris, P.U.F., Que sais-je ?

BALIQUE H., DIDIERLAURENT M. et MARIE P., 1983, *Place des travailleurs migrants dans les processus de développement de la région de Kayes. Étude générale*, Bamako/Paris, République du Mali, Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales/ Ministère des Relations Extérieures (France), mai, 174 p. +annexes 50 p.

BALMOND L., 1995, *La coopération décentralisée: une tentative de problématique générale*, Centre Nord/Sud du Conseil de l'Europe Institut Européen des Hautes Études Internationales, Colloque International "Coopération décentralisée et migrations: le cas de la Méditerranée occidentale", Nice, 18-19-20 mai, 4 p.

BAROU J., 1978, *Travailleurs africains noirs en France. Rôle des cultures d'origine*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, coll. Activités-recherche, 162 p.

BAROU J., 1987, "L'expression culturelle comme facteur de maintien d'une cohésion sociale menacée: les sociétés d'Afrique sahélienne en immigration", sous la direction de *L'immigration en France: le choc des cultures*, L'Arbresle, Centre Thomas More, pp. 97-108.

BAROU J., 1990a, "Des chiffres et des hommes. (Un panorama d'ensemble des populations originaires d'Afrique noire résidant en France)", *Hommes et Migrations*, N°1131, avril, pp. 5-8.

BAROU J., 1990b, "Les Soninké d'hier à demain", *Hommes et Migrations*, N°1131, avril, pp. 9-12.

BAROU J., 1991, "L'immigration africaine au féminin", *Informations Sociales*, N°14, octobre-novembre, pp. 26-33.

BAROU J., 1992a, "Familles africaines. Des chiffres en général et de ceux de l'INSEE en particulier", *Hommes-Formation*, N°91, décembre, pp. 5-11.

- BAROU J., 1992b, "Familles, enfants et scolarité chez les Africains immigrés en France", *Migrations-Formation*, N°91, décembre, pp. 12-23.
- BAROU J., 1993, "Les immigrations africaines en France: des "navigateurs" au regroupement familial", *Revue Française des Affaires Sociales*, N°1, mars, pp. 193-206.
- BAROU J., 1994, "Images et réalités de l'immigration africaine en France", *Migrations et Pastorale*, N°246, mai, pp. 13-18.
- BARROT P., 1988, "Emigrés et projets de retour: dossiers d'information", *Voies de développement*, GRET Paris, N°2, pp. 27.
- BASCH L., GLICK-SCHILLER N. et SZANTON-BLANC C., 1994, *Nations Unbound. Transnational projects, postcolonial predicaments and deterritorialized nation-states*, New-York, Gordon and Breach, 330 p.
- BEAUDOUX E. et NIEVWERK M., 1985, *Groupements paysans d'Afrique*, Paris, L'Harmattan, coll. "Alternatives paysannes", 242 p.
- BELLET M., BOUREILLE B. et MASSARD N., 1994, "Réseau: objet et/ou outil d'analyse en économie", sous la direction de B. Guesnier B. Boureille, *Dynamique des activités et évolution des territoires*, Poitiers, ADICUEER-IER, pp. 57-77.
- BELLONCLE G., 1982, *La question paysanne en Afrique noire*, Paris, Éditions Karthala, 111 p.
- BELLONCLE G., 1985, "La fin de tous les mimétismes?", *Actuel Développement*, N°65, mars-avril, pp. 32-34.
- BELLONCLE G., 1987a, *Alphabétisation et gestion des groupements villageois en Afrique Sahélienne*, Paris, Karthala, 280 p.
- BELLONCLE G., 1987b, *Paysanneries sahéliennes en péril, carnet de route (1978-1981)*, Paris, L'Harmattan, T1-246, T2-276 p.
- BENOIT-CATTIN M. et FAYE J., 1982, *L'exploitation agricole familiale en France*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. "Techniques Vivantes", 96 p.
- BERGUES H., 1973, "L'immigration de travailleurs africains noirs en France et particulièrement en région parisienne", *Population*, vol. XXVIII, N°1, pp. 59-79.
- BERNARDOT M., 1995, *Le mode de vie des résidents en foyer pour isolés à la Sonacotra*, MIRE, (Conv. 11/93), 322 p.
- BÉTEILLE R., 1974, *Les Aveyronnais. Essai géographique sur l'espace humain*, Poitiers, Impr. M'Union, 573 p.
- BÉTEILLE R., 1981, "Une nouvelle approche géographique des faits migratoires: champs, relations, espaces relationnels", *L'Espace Géographique*, N°3, pp. 187-197.
- BLANC-PAMARD C., BONNEMAISON J., BOUTRAIS J., LASSAILLY-JACOB V., et al., (sous la direction de), 1984, *Le développement rural en questions. Paysages, espaces ruraux, systèmes agraires*, Paris, Éditions de l'ORSTOM, coll. "Mémoires", N°106, 505 p.
- BLANC-PAMARD C. et CAMBRÉZY L., (sous la direction de), 1995, *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Paris, ORSTOM Éditions, Colloques et Séminaires, 472 p.
- BODIN C., DIAKITÉ A. et KOUYATÉ D., 1995, *L'habitat des familles sahéliennes en Ile-de-France originaires des pays riverains du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal). Une catastrophe annoncée*, Paris, Afrique Partenaires Services, 129 p.
- BOINVILLIERS I., 1996, *Coopération décentralisée. Acteurs, pratiques, procédures*, Paris, Ministère des Affaires étrangères/ Les Éditions du Gret, 348 p.

- BOIRAL R., LANTERI J.-F. et OLIVIER DE SARDAN J.-P., (sous la direction de), 1985, *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire. Sciences sociales et développement rural*, Paris, Éditions Karthala et CIFACE, 224 p.
- BONNAMOUR J., 1977, "Bilan de l'approche géographique des exploitations agricoles", *Les Cahiers de Fontenay*, N°7, juin, pp. 5-64.
- BOURDIN A., 1996, "L'ancrage comme choix", sous la direction de M. Hirschhorn et J.-M. Berthelot, *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation?*, Paris, L'Harmattan, pp. 37-77.
- BOURE R. et MENVILLE J., 1990, "Sur et sous le "local"", *Les Cahiers du LERASS*, N°20, mai, pp. 7-18.
- BRADELEY P., RAYNAUT C. et TORREALA J., 1977, *Le guidimaka mauritanien. Diagnostic et propositions d'actions*, Londres, War on Want, 156 p.
- BREDELOUP S., 1992, "Itinéraires africains de migrants sénégalais", *Hommes et Migrations*, N°1160, décembre, pp. 16-22.
- BREDELOUP S., 1993, "Les migrants du fleuve Sénégal: à quand la "Diams'pora"?", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 9, N°3, pp. 205-232.
- BREDELOUP S., 1994, "Dynamiques migratoires et dynamiques associatives", *Hommes et Terres du Nord*, N°4, pp. 179-188.
- BRIGAUD F., 1962, *Études sénégalaises. Connaissance du Sénégal. Fascicule 9. Histoire traditionnelle du Sénégal*, Amsterdam, Swets et Zeitlinger, 331 p.
- BRUNEAU M., 1994, "Espaces et territoires de diasporas", *L'Espace géographique*, vol. tome XXIII, N°1, pp. 5-18.
- BRUNET R. et DOLLFUS O., 1990, *Mondes nouveaux*, Paris, Montpellier, Hachette, RECLUS, Géographie Universelle, sous la direction de R. Brunet, 551 p.
- BRUNET R., FERRAS R. et THÉRY H., 1993, *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique*, Montpellier-Paris, RECLUS-La Documentation Française, 520 p.
- BUGNICOURT J., 1984, "Au-delà du fatalisme: que faire?", *Le Monde Diplomatique*, mai, pp. 32-33.
- Cahiers ORSTOM, 1972, "Études sur les migrations en Afrique", *Cahiers ORSTOM*, vol. IX, N°4, pp. 391-458.
- Caisse Centrale de Coopération Économique, 1981, *La formation des travailleurs immigrés en vue de leur réinsertion dans l'économie de leur pays d'origine. 1974-1981*, Paris, CCCE, Division Formation Migrants, juin, 26 p.
- CANSOT M. et VIALLE A., 1988, "Les dispositifs d'aide à la réinsertion dans les pays d'origine: un bilan raisonné", *Revue Française d'Administration Publique*, juillet-septembre, pp. 417-426.
- CHALIAND G. et RAGEAU J.-P., 1994, *Atlas historique des migrations*, Paris, Le Seuil, 140 p.
- RAGEAU J.-P. CHALIAND G., 1991, *Atlas des diasporas*, Paris, Éditions Odile Jacob, 183 p.
- CHARCONNET J., DEBOST J.-B., DIARRA H., GONIN P., et al., 1986, *La fonction émigrée dans les stratégies de développement. État de l'avancement des travaux*, sous la direction de P. Gonin, Fontenay-aux-Roses/Paris, E.N.S. Fontenay-Saint-Cloud, Centre de Géographie Rurale/CNRS-ATP, mai, 25 + annexes p.
- CHASTANET M., 1982, *Les crises de subsistances dans les villages Soninké de Bakel de 1858 à 1945*, Dakar, ORSTOM, septembre, 37 p.

- CHOQUET C., DOLLFUS O., LE ROY E. et VERNIERES M., (sous la direction de), 1993, *État des savoirs sur le développement. Trois décennies de sciences sociales en langue française*, Paris, Éditions Karthala, 229 p.
- CIEMI, 1996, "L'Afrique noire en France", *Migrations Société*, vol. VIII, N°44, mars-avril, pp. 29-108.
- CISSÉ M., 1993, "Un pari: créer un centre de santé", *Hommes et Migrations*, N°1165, mai, pp. 30-32.
- CISSOKHO M., JACOLIN P., NDIONE E.S., RYCHMANS H., et al., 1984, *Partenaires pour un développement concerté. Groupements paysans sur les rives maliennes du fleuve Sénégal*, Dakar, ENDA, avril, 19 p.+ annexes 28 p.
- CLAVAL P., 1995, *La géographie culturelle*, Paris, Nathan, coll. "fac. géographie", 384 p.
- Comité de liaison des ONG de développement auprès des Communautés Européennes, 1986, *Partenaires pour le développement. Les ONG, la CEE et les peuples du Tiers monde acteurs de nouvelles solidarités*, Bruxelles, Comité de liaison des ONG de développement auprès des Communautés Européennes, 60 p.
- Commission des Communautés Européennes, 1987, *Rapport de la Commission sur la coopération avec les organisations non-gouvernementales (ONG) européennes s'occupant du développement, notamment dans le domaine des cofinancements (budget 1986)*, Bruxelles, CEE, 12 juin, COM(87)261 final, 206 p.
- CONDAMINES C., 1982, "Des ONG, pour quoi faire?", *Économie et Humanisme*, N°268, novembre-décembre
- CONDAMINES C., 1987, "Voyage au cœur des O.N.G.: fric, business et bons sentiments", *Croissance des jeunes nations*, N° 294, mai, pp. 17-26.
- CONDÉ J. et DIAGNE P. S., 1983, *Les migrations internationales Sud-Nord: une étude de cas: les migrants maliens mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal en France*, Paris-Bamako, Organisation de Coopération et de Développement Économique, Centre de développement- Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, Institut du Sahel, décembre, CD/R(83)18, 292 p.
- CONDÉ J. et FLEURY-BROUSSE M., 1983, *Les migrations internationales en France: le cas des maliens, mauritaniens et sénégalais. État de la question*, Bamako/Paris, OCDE, Ministère de la coopération et du développement, Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, 157 p.
- COQUERY-VIDROVITCH C., HEMERY D. et PIEL J., (sous la direction de), 1988, *Pour une histoire du développement. États, sociétés, développement*, Paris, Éditions L'Hatmattan, 286 p.
- CORDEIRO A., GONIN P. et QUIMINAL C., 1987, "Les positivités de la mise en contact de cultures différentes", sous la direction de *Vers des sociétés pluriculturelles: études comparatives et situation en France. Actes du Colloque International de l'AFA, Paris, 9, 10, 11 janvier 1986*, Paris, Éditions de l'ORSTOM, pp. 490-494.
- COSTA-LASCOUX J., 1989, *De l'immigré au citoyen*, Paris, La Documentation française, Coll. "Notes et études documentaires" N°4886, 160 p.
- COULIBALY S. et DEMERS I., 1989, *Insertion socio-économique et culturelle des migrants dans les pays africains au sud du Sahara*, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Actes du séminaire scientifique sur les tendances migratoires actuelles et l'insertion des migrants dans les pays de la francophonie. Bilan et perspectives, Montréal, 25-28 août 1987, Québec, Les Publications du Québec, 229-237 p.

- CROUSSE B., MATHIEU P. et SECK Sidy M., (sous la direction de), 1991, *La vallée du fleuve Sénégal. Évolutions et perspectives d'une décennie d'aménagements (1980-1990)*, Paris, Éditions Karthala, 380 p.
- CUFFINI E., DIARRA M. et KÉBÉ S., 1993, "A propos des jumelages", *Hommes et Migrations*, N°1165, mai, pp. 25-27.
- DAUM Ch., 1992, *L'immigration ouest-africaine en France: une dynamique nouvelle dans la vallée du fleuve Sénégal?*, sous la direction de Ch. Daum, Paris, Institut Panos, juin, 141 p.
- DAUM Ch., 1993, "Quand les immigrés construisent leur pays", *Hommes et Migrations*, N°1165, mai, pp. 13-17.
- DAUM Ch., 1997, "Immigrés acteurs du développement: une médiation sur deux espaces", *Hommes et Migrations*, N°1206, mars-avril, pp. 31-42.
- DAUM Ch., DIARRA H., GONIN P., PHILIPPE Cl., et al., 1988, *La fonction émigrée dans les stratégies de développement*, sous la direction de P. Gonin, Fontenay-aux-Roses/Paris, E.N.S. Fontenay-Saint-Cloud, Centre de Géographie Rurale/CNRS-ATP, 117 p.
- DAUM Ch. et GONIN P., 1990, *Formations en France, transformations en Afrique de l'ouest; insertion positive ou transfert de connaissances?*, sixième conférence générale de l'EADI, Nouveaux défis pour la recherche européenne sur le développement, groupe de travail: Coopération en matière de formation, Oslo, 20 p.
- DAUPHINÉ A., 1995, *Chaos, fractales et dynamiques en géographie*, Montpellier, GIP RECLUS, coll. "Espaces modes d'emploi", 136 p.
- DAVID Ph., 1960, "Fraternité d'hivernage (le contrat de navétanat): théorie et pratique", *Présence africaine*, N°31, avril-mai, pp. 45-57.
- DEBOST J.-B., GONIN P., PHILLIPE Cl. et QUIMINAL C., 1986, *Les stratégies des immigrés pour développer leur pays d'origine*, Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine, Colloque Nordeste-Sahel, Paris, 16-18 janvier, 15 p.
- Décret N°90-546, 1990, *Décret du 27 juin 1990 portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali sur l'aide à la réinsertion dans l'économie malienne des travailleurs ayant émigré en France*, Paris, Journal Officiel, 4 juillet
- DEGENNE A., 1994, *Les Réseaux sociaux*, Paris, A. Collin, coll. U
- DELAUNAY D., 1975, *Migrations et pénétration de l'économie marchande. Le Waalo (Région du fleuve Sénégal)*, Dakar, ORSTOM, octobre, 47 p.
- DELAUNAY D., 1984, *De la captivité à l'exil. Histoire et démographie des migrations paysannes dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal*, Paris, ORSTOM, Travaux et documents de l'ORSTOM, N°174, 217 p.
- DERYCKE P.-H., 1993, "Le "local" dans l'analyse économique", sous la direction de A. Mabileau, *A la recherche du "local"*, Paris, L'Harmattan, pp. 92-108.
- DEWITTE Ph., 1995, "Les migrants, coopérants de demain?", *Projet*, N°241, pp. 80-88.
- DI DIO S., 1994, "Coopération décentralisée dans le Nord - Pas-de-Calais", *Hommes et Terres du Nord*, N°4, pp. 189-192.
- DI MÉO G., 1995, "Les nouvelles contradictions du territoire", *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 70, N°2, pp. 169-175.
- DIAO M. et STROOBANT A., 1994, *Appui aux projets santé initiés par les travailleurs migrants, principalement en région de Kayes. Évaluation externe*, Aubervilliers, G.R.D.R., janvier-mars, 50+annexes p.

- DIARRA H., 1994, *Le comportement des migrants vis-à-vis de l'épargne, du crédit et des transferts de fonds vers leur pays d'origine*, Montreuil, Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural dans le tiers monde. Étude FAS/GRDR, mai, 65 p.
- DIEMER G. et HUIBERS F.P., 1991, *Gestion paysanne de l'irrigation dans la vallée du fleuve Sénégal: implicationz pour la conception des aménagements hydro-agricoles*, Saint-Louis du Sénégal/Wageningen, Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest/Université Agronomique Wageningen, 97 p.
- DIOP A.-M., 1996, *Société Manjak et migration*, Pantin, L'auteur, 219 p.
- DIOP M., 1990, "Le mouvement associatif négro-africain en France", *Hommes et Migrations*, N°1132, mai, pp. 15-20.
- DIOP M., 1993, "L'immigration ouest-africaine en Europe", *Études Internationales*, vol. spécial, N°24, mars, pp. 111-124.
- DIOUF B., FALL B., QUIMINAL C. et TIMÉRA M., 1995, *Mobilisation associative et dynamiques d'intégration des femmes d'Afrique subsaharienne en France*, sous la direction de C. Quiminal, Saint Denis, APS, Ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, Direction de la population et des migrations, juillet, 97 p.
- DOLLFUS O., 1994, *L'Espace Monde*, Paris, Economica, Géo Poche, 111 p.
- DOMENACH H., 1996, "De la "migratologie"...", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 12, N°2, pp. 73-86.
- DOUCE A.-M., 1983, "Immigrés sénégalais solidaires de leur village", *Économie et Humanisme*, N°271, mai-juin, pp. 29-33.
- DUBOIS J., 1976a, "Cinq ans de formation dans les foyers", *Recherche et Réalisations*, N°2, pp. 53-56.
- DUBOIS J., 1976b, "La formation des migrants africains en vue de leur retour dans leurs pays d'origine", *Recherche et Réalisations*, N°2, pp. 5-52.
- DUBRESSON A., 1975, "Les travailleurs soninké et toucouleur dans l'Ouest parisien", *Cahier ORSTOM, série Sciences humaines*, vol. XII, N°2, pp. 189-208.
- DUBRESSON A. et JAGLIN S., (sous la direction de), 1993, *Pouvoirs et cités d'Afrique noire: décentralisations en questions*, Paris, Karthala, coll. "Hommes et sociétés", 308 p.
- DUBRESSON A., MARCHAL J.-Y. et RAISON J.-P., 1994, "Les Afriques au sud du Sahara", sous la direction de R. Brunet, *Géographie Universelle*, Belin/Reclus, pp. 480.
- DUPUIS G., (sous la direction de), 1988, *Réseaux territoriaux*, Caen, Paradigme
- DUPUY G., 1985, *Systèmes, Réseaux et Territoires*, Presses de l'ENPC
- DUPUY G., 1991, *L'urbanisme des réseaux. Théories et méthodes*, Paris, Armand Colin, 194 p.
- DURAND J.-H., 1988, *Arrêter le désert*, Paris, Agence de coopération culturelle et technique, Conseil international de la langue française, Presses Universitaires de France, Techniques vivantes, 416 p.
- DURAND M., LÉVY J. et RETAILLÉ D., 1992, *Le monde : espaces et systèmes*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques et Dalloz, Amphitêâtre, 565 p.
- E. DUSSAUZE-INGRAND, 1974, "L'émigration sarakollaise du Guidimaka vers la France", sous la direction de S. Amin, *Modern migrations in western Africa*, Londres, pp. 239-257.

- ENDA et Ministère de la Coopération République Française, 1986, *Enjeux de l'après-barrage. Vallée du Sénégal*, Paris, Dakar, Ministère de la Coopération et ENDA Tiers Monde, 632 p.
- FALL B., 1984, *La restructuration de l'espace rural au Sénégal. Initiatives publiques et réponses paysannes*, Paris, Université de Paris I, sous la direction de G. Sautter, thèse de 3ème cycle, 318 p.
- FAY Cl. (sous la direction de), 1995, "Identités et appartenances dans les sociétés sahéliennes", *Cahiers de Sciences Humaines*, Vol. 31, N° 2, 291-553 p.
- FIEVET M., 1990, *Africains noirs résidant en foyer. Leur expérience vécue et leurs attentes*, Paris, AFTAM, 96 p.
- FIÉVET M., 1996, "Le foyer, lieu de vie économique pour les Africains", *Hommes et Migrations*, N°1202, octobre, pp. 23-28.
- FRÉMONT A., 1976, *La Région, espace vécu*, Paris, Presse Universitaire de France, 223 p.
- FREMONT A., CHEVALIER J., HERIN R. et RENARD J., 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson, 387 p.
- GALLAIS J., 1984, *Hommes du Sahel. Espaces-temps et pouvoirs. Deltat intérieur du Niger 1960-1980*, Paris, Flammarion
- GARENNE M. et LOMBARD J., 1991, "La migration dirigée des Sereer vers les Terres Neuves (Sénégal)", sous la direction de A. Quesnel et P. Vimard P., *Migration, changements sociaux et développement*, Paris, ORSTOM, pp. 317-332.
- GARNIER C., 1990, "Migration, flux monétaires et économie villageoise", *Hommes et Migrations*, N°1131, avril, pp. 13-18.
- GARSON J. et TAPINOS G., 1981, "L'argent des immigrés", *INED, Travaux et documents*, N°94, pp. 352.
- GARSON J.-P., 1992, "Migration and interdependence: the migration system between France and Africa", sous la direction de KRITZ M. M., LEAN LIM L. et ZLOTNIK H., *International migration systems: a global approach*, Oxford, Clarendon Press, pp. 80-93.
- GEORGE P., 1984, "A propos de la "géographie active". Réflexion sur la responsabilité des géographes", *Hérodote*, N°33-34, 2e-3e trimestres, pp. 213-221.
- GEORGE P., 1986, *L'immigration en France, faits et problèmes*, Paris, Armand Colin, coll. "Actualité", 167 p.
- GIBLIN-DELVALLET B., 1993, "La géographie et l'analyse du «local» : le retour vers le politique", sous la direction de A. Mabileau, *A la recherche du «local»*, Paris, L'Harmattan, pp. 79-91.
- GIRI J., 1983, *Le Sahel demain: catastrophe ou renaissance?*, Paris, Éditions Karthala, 329 p.
- GISLER D. et BAUDRY E., 1973, "Des militants français au village d'Ivry", *Les Temps modernes*, vol. XXIX, N°320, mars, pp. 1603-1656.
- GISTI, 1988, "Retour", *Plein Droit*, N°4, juillet, pp. 116-31.
- GONIN P., 1987a, *Initiatives collectives et transformations villageoises: les projets du Sénégal Oriental*, Fontenay-aux-Roses, Centre de géographie rurale, École Normale Supérieure Fontenay-Saint-Cloud, septembre, 22 p.
- GONIN P., 1987b, *Montée ou déclin des Organisations Non Gouvernementales?*, Association Française de Science Politique, Les agriculteurs et la politique depuis 1970, Paris, 30 novembre, 1er et 2 décembre, 17 p.

- GONIN P., 1989a, "Conquête et maîtrise d'un espace de vie: l'exemple des communautés de l'Afrique de l'ouest", sous la direction de N. Boumaza, *Banlieues, immigration gestion urbaine. Actes du séminaire, Grenoble 26 et 27 mai 1988*, Grenoble, Institut de géographie Alpine, pp. 276-290.
- GONIN P., 1989b, *Migrations, structures spatiales et développement rural: parcours de leaders communautaires de l'Afrique de l'ouest*, Troisième congrès international: Tradition et modernité en Afrique aujourd'hui, Budapest, 27 août-3 septembre, 13 p.
- GONIN P., 1990, "Migration et développement des lieux d'origine: l'exemple de la communauté de l'Afrique de l'ouest installée en France", *Espace, Populations, Sociétés*, N°2, pp. 304-309.
- GONIN P., 1993, *Les nouveaux enjeux pour la coopération décentralisée: Lille/Saint-Louis du Sénégal*, Villeneuve d'Ascq, USTL, UFR de Géographie, mars, 25 p.
- GONIN P. (sous la direction de), 1996a, "Les habits neufs des "pays"", *Hommes et Terres du Nord*, Vol. N° 2, 65-128 p.
- GONIN P., 1996b, "Pays et développement local: état de la question dans le Nord-Pas de Calais", *Hommes et Terres du Nord*, N°2, pp. 113-121.
- GONIN P. et QUIMINAL C., 1986, *Des projets de développement immigrés aux politiques de formation: l'exemple des initiatives collectives des populations originaires de l'Afrique de l'ouest*, Paris, Ministère de l'Éducation Nationale, Mission Scientifique et Technique, Ministère Délégué chargé de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, Département "Recherche en coopération pour le développement", novembre, 27 p.
- GONIN P. et RENARD J.-P., 1993, "Frontières, migrations et développement", *Travaux et documents du L.G.H.*, vol. série études, N°11, janvier, pp. 39-67.
- GONIN P. et RENARD J.-P., 1995, "Frontières et métamorphoses de contact", sous la direction de C. Neveu, *Nations, frontières et immigration en europe*, Paris, CIEMI/Éditions de l'Harmattan, pp. 209-238.
- GONTCHAROFF G., 1990, "Le statut du social dans le développement local", *Les Cahiers du LERASS*, N°20, mai, pp. 19-28.
- GONZALES G., 1994, "Migrations, nuptialité et famille dans cinq villages de la vallée du fleuve Sénégal", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 10, N°3, pp. 83-109.
- GRASSART P., 1985, "Les naufragés du grand retour", *Jeunes Agriculteurs*, N° 388, septembre, pp. 18-19.
- GRESLOU F., 1992, "De l'aide au partenariat", *Peuples en marche*, avril, pp. 6-10.
- GUENEAU M.-Ch., 1986, *Afrique. Les petits projets de développement sont-ils efficaces ?*, Paris, Éditions L'Harmattan, coll. "Alternatives Paysannes", 227 p.
- GUENGANT J.-P., 1996, "Migrations internationales et développement: les nouveaux paradigmes", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 12, N°2, pp. 107-121.
- GUICHAOUA A., (sous la direction de), 1996, *Questions de développement. Nouvelles approches et enjeux*, Paris, L'Harmattan, coll. "Les rendez-vous d'Archimède", 207 p.
- GUIGOU B., LERICOLLAIS A. et PONTIÉ G., 1995, "La gestion de la terre en pays sereer siin (Sénégal)", sous la direction de C. Blanc-Pammard et L. Cambrézy, *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Paris, ORSTOM Éditions, pp. 183-223.
- GUILLEBAUD J.-C., 1973, "De la brousse aux bidonvilles", *Le Monde*, Paris, 22 mai, pp. 18-21.

- GUILLON M., 1992, *Etrangers et immigrés en Ile-de-France*, Université de Paris I, thèse de doctorat d'État en géographie, tome: 3 tomes: synthèse des travaux, publications (2 tomes), 553, 724 p.
- HAERINGER Ph., 1968, "L'observation rétrospective appliquée à l'étude des migrations africaines", *Cahier ORSTOM*, vol. V, N°2, pp. 3-22.
- HÄGERSTRAND T., 1968, *Diffusion of Innovations*, Chicago, Chicago University Press, 229 p.
- HAMEL P., 1991, "Développement local une nouvelle culture politique", sous la direction de J. Lévy, *Géographie du politique*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, pp. 65-75.
- Haut conseil à l'intégration, 1991, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, Paris, La Documentation française, 146 p.
- Haut conseil à l'intégration, 1993, *L'intégration à la française*, Paris, Union générale d'éditions (UGE), coll. "10/18" N°2396, 351 p.
- HILY M.-A., 1996, "Immigrés et espaces d'origine: le village des Portugais", *Espace. Populations. Sociétés*, N°2-3, pp. 507-512.
- HIRSCHHORN M. et BERTHELOT J.-M., (sous la direction de), 1996, *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation?*, Paris, L'Harmattan, coll. "Villes et Entreprises", 157 p.
- HORNER J.-M., 1996, *Géopolitique des territoires. De l'espace approprié à la suprématie des États-Nations*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, coll. "Études", 341 p.
- HOUÉE P., 1989, *Les politiques de développement rural*, Paris, INRA-Économica, 249 p.
- HOUÉE P., 1992, *Territoires ruraux en développement*, Paris, Syros-Alternatives et ADELS, La décentralisation, 233 p.
- HOVANESSIAN M., 1992, *Le lien communautaire. Trois générations d'Arméniens*, Paris, A. Colin, 321 p.
- HUBERT J.-P., 1993, *La discontinuité critique. Essai sur les principes a priori de la géographie humaine*, Paris, Publications de la Sorbonne, 221 p.
- Institut Panos, 1992, *L'immigration ouest-africaine en France: Un dynamique nouvelle dans la vallée du fleuve Sénégal?*, sous la direction de Ch. Daum, Paris, Institut Panos, juin, 141 p.
- Institut Panos, 1993, *Quand les immigrés du Sahel construisent leur pays*, Paris, L'Harmattan, 205 p.
- Institut Panos, 1994, *Migrations et coopérations internationales. Quand les Sahéliens de l'extérieur font vivre leurs villages d'origine*, Paris, Institut Panos, Panosdoc N°2, septembre, 42 p.
- JACOB J.-P. et LAVIGNE DELVILLE P., (sous la direction de), 1994, *Les associations paysannes en Afrique*, Paris, Karthala, coll. "Hommes et sociétés", 311 p.
- JAY S., 1987, *101 Maliens nous manquent*, Paris, Ed. Arcantère, 114 p.
- JUDET P., 1982, "Les rapports Nord/Sud: mettre les choses à leur place", *Économie et Humanisme*, N°268, novembre-décembre, pp. 5-15.
- KANE F. et LERICOLLAIS A., 1975, "L'émigration en pays Soninké", *Cahiers ORSTOM, Série Sciences humaines*, vol. XII, N°2, pp. 177-187.

- KANTÉ N., 1986, *Contribution à la connaissance de la migration Soninké en France*, Saint-Denis, Paris VIII, Sociologie, Démographie, Population, sous la direction de P. Ph. Rey, Thèse de 3ème cycle,
- KAYSER B., 1984, "La région, revue et corrigée", *Hérodote*, N°33-34, 2e-3e trimestres, pp. 222-229.
- KEITA A., 1996, *La problématique de l'émigration des Soninke de Kayes (Mali)*, Québec, Université Laval, Série notes et travaux N° 35, 35 p.
- KEITA-N'DIAYE R., 1972, *Kayes et le Haut Sénégal. Tome I: Les étapes de la croissance urbaine, Tome II: La ville de Kayes, Tome III: Kayes et sa région*, Bamako, Éditions Populaires, 235+231+182 p.
- KEPEL G., 1991 (1ère édition 1987), *Les banlieues de l'Islam: naissance d'une religion en France*, Paris, Éditions du Seuil, 425 p.
- LACOSTE Y., 1985, *Contre les anti tiers-mondistes et contre certains tiers-mondistes*, Paris, Éditions la découverte, 144 p.
- LATOUCHE S., 1994, "Modernité- développement - occidentalisation: les pièges d'une pseudo-universalité", sous la direction de G. Rist, *La culture otage du développement?*, Paris/Genève, L'Harmattan/ EADI, pp. 69-98.
- LAURAN A., 1968, *Un Noir a quitté le fleuve*, Paris, Éditeurs Français Réunis, 173 p.
- LAVIGNÉ-DELVILLE Ph., 1990, "Les projets de développement initiés par les migrants", *Hommes et Migrations*, N°1131, avril, pp. 25-27.
- LAVIGNE-DELVILLE Ph., 1991a, *La rizière et la valise, irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, Syros-Alternatives, 231 p.
- LAVIGNE-DELVILLE Ph., 1991b, "Migration et structuration associative. Enjeux dans la moyenne vallée", sous la direction de B. Crousse, P. Mathieu et S. M. Seck, *La vallée du fleuve Sénégal. Évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Paris, Éditions Karthala, pp. 117-139.
- LAVIGNE-DELVILLE Ph., 1994, *Migrations internationales, restructurations agraires et dynamiques associatives en pays soninké et haalpulaar (1975-1990). Essai d'anthropologie du changement social et du développement*, Marseille, École des Hautes Études en Sciences Sociales, sous la direction de J.-P. Olivier de Sardan, Doctorat nouveau régime, 394 p.
- LAVIGNE-DELVILLE Ph., LOMBARD J. et GONIN P., 1994, "Des migrants et des terroirs. Comparaisons des situations dans la vallée du fleuve Sénégal et au pays serer", *Hommes et Terres du Nord*, N°4, pp. 151-165.
- LE BERRE M., 1992, "Territoires", sous la direction de A. Bailly, R. Ferras et D. Pumain, *Encyclopédie de géographie*, Paris, Économica, pp. 617-638.
- LE ROY E., 1994, "La culture commune comme réponse à la crise de l'État et des économies en Afrique francophone", sous la direction de G. Rist, *La culture otage du développement?*, Paris/Genève, L'Harmattan/EADI, pp. 99-118.
- LECA J., 1991, "Individualisme et citoyenneté", sous la direction de J. Leca et P. Birnbaum, *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la FNSP, pp.
- LELOUP F., 1993, "Migration et système complexe: le cas du Sénégal", sous la direction de *Vers un ailleurs prometteur... L'émigration une réponse universelle à une situation de crise?*, Paris, PUF, pp. 315-326.
- LERICOLLAIS A., 1975, "Peuplement et Migrations dans la vallée du Sénégal", *Cahier ORSTOM, série Sciences humaines*, vol. XII, N°2, pp. 123-135.

- LERICOLLAIS A. et VERNIERE M., 1975, "L'émigration toucouleur: du fleuve sénégal à Dakar", *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. XII, N°2, pp. 161-175.
- Les Africains noirs en France, 1990a, "Deuxième partie. La vie culturelle", *Hommes et Migrations*, N°1132, mai, pp. 1-71.
- Les Africains noirs en France, 1990b, "Première partie. Aspects socio-économiques et conditions de vie", *Hommes et Migrations*, N°1131, avril, pp. 1-79.
- LÉVY J., (sous la direction de), 1991, *Géographies du politique*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, coll."Références", 221 p.
- MABILEAU A., (sous la direction de), 1993, *A la recherche du "local"*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques Politiques", 232 p.
- MANSOUR S., 1994, "Les investissements immobiliers à Dakar des émigrants sénégalais", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 10, N°3, pp. 137-151.
- MARGOLIN J.-L., 1985, "Anti-tiers mondisme sans rivages", *Politique Aujourd'hui*, N°9, mars-avril, pp. 36-41.
- MARIÉ M., 1987, "Penser son territoire. Pour une épistémologie de l'espace local", sous la direction de F. Auriac et R. Brunet, *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, pp. 67-89.
- MBÉLÉ C. R., 1994, "Rencontre et conflit des cultures: examen de la perspective africaine", sous la direction de J. Blomart et B. Krewer, *Perspectives de l'interculturel*, Paris, L'Harmattan, pp. 135-144.
- MEILLASSOUX C., 1975, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspero, 254 p.
- MEILLASSOUX Cl., 1990, "Chez eux et chez nous!", *Hommes et Migrations*, N°1131, avril, pp. 29-32.
- MENDRAS H., 1984, *La fin des paysans*, Arles, Actes Sud, 370 p.
- Migrants acteurs du développement, 1993, "Extraits d'un colloque organisé par l'Institut Panos et neuf associations de développement. Evry, 13-14 juin 1992", *Hommes et Migrations*, N°1165, mai, pp. 6-38.
- MINCES J., 1973, *Les Travailleurs étrangers en France: enquête*, Paris, Seuil, coll. Combats, 475 p.
- Ministère des affaires étrangères, 1990, *Décret N° 90-546 du 27 juin 1990 pour la publication entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali sur l'aide à la réinsertion dans l'économie malienne des travailleurs ayant émigré en France, fait à Paris le 17 décembre 1987*, Paris, Journal Officiel, 4 juillet
- Ministère des affaires étrangères, 1993, *Décret N°93-725 du 29 mars 1993 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie sur l'aide à la réinsertion dans l'économie mauritanienne des travailleurs ayant émigré en France, fait à Nouakchott le 25 septembre 1986*, Paris, Journal Officiel, 30 mars
- Ministère des affaires sociales et de l'intégration, 1992, *L'immigration en France des ressortissants des pays d'Afrique noire. Rapport du groupe de travail interministériel sous la présidence d'Hubert Prévot, secrétaire général à l'Intégration*, sous la direction de BAROU J., Paris, Secrétariat général à l'intégration, Ministère des affaires sociales et de l'intégration, 88 p.
- MINVIELLE J.-P., 1985, *Paysans migrants du Fouta Toro: la Vallée du Sénégal*, Bondy, Éditions de l'ORSTOM, 282 p.
- N'DONGO S., 1975, *Voyage forcé: itinéraire d'un militant*, Paris, François Maspero, coll. "Cahiers libres", 224 p.

- NDIAYE I.-C., 1996, "Dynamisme et isolement des Toucouleurs (Peuls) de France : contribution de la communauté au développement du village d'origine", *Migrations Société*, vol. 8, N°44, mars-avril, pp. 77-83.
- NDIAYE L., 1994, "L'émigration: une chance pour les pays de départ?", *Hommes et Terres du Nord*, N°2, pp. 172-178.
- NDIAYE M. L., 1992, *La fonction des émigrés dans les stratégies de développement rural: voie pour le développement? Exemple de la région de Tambacounda*, Paris, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, sous la direction de J. Bonnamour, Doctorat en géographie, 336 p.
- NEVEU C., 1993, *Communauté, nationalité et citoyenneté. De l'autre côté du miroir: les Bangladeshis de Londres*, Paris, Éditions Karthala, coll. "Hommes et Sociétés", 399 p.
- NEVEU C., 1997, "Anthropologie de la citoyenneté", sous la direction de M. Abélès et H.-P. Jeudy, *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin Éditeur, pp. 69-90.
- NGUYEN VAN CHI - BONNARDEL R., 1978, *Vie de relations au Sénégal: la circulation des biens*, Dakar, IFAN, Mémoires de l'Institut fondamental d'Afrique noire N°90, 909 p.
- NIANG B. et JOLIVET J., 1994, *Sénégal: retour d'un immigré*, Paris, Éd. Albin Michel, 64 p.
- NIANGUIRY K., 1985/1986, *Contribution à la connaissance de la migration Soninké en France*, Saint-Denis, Université de Paris VIII, département de Sociologie, sous la direction de P. Ph. Rey, thèse de troisième cycle, tome: 2, I.403 p.
- NICOLLET A., 1992, *Femmes d'Afrique noire en France: la vie partagée*, Paris, Éd. CIEMI-L'Harmattan, 317 p.
- NICOLLET A., 1994, "Vivre mari et femme: les enjeux féminins d'une migration africaine", *Migrations Société*, N°35, septembre-octobre, pp. 49-60.
- NUTTALL Ch., 1989a, "Les associations villageoises de développement dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal: processus d'émergence, situation actuelle, et avenir dans l'après-barrages", *Annales de géographie*, N°547, pp. 302-321.
- NUTTALL Ch., 1989b, *Occupation de l'espace, mutation et développement dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal. Cas de l'arrondissement d'Ouro-Sogui, département de Matam, Sénégal*, Mont Saint-Aignan, Université de Rouen, Faculté des lettres et sciences humaines, sous la direction de J. Gallais, tome: 2, 459-21 p.
- OFFNER J.-M. et PUMAIN D., (sous la direction de), 1996, *Réseaux et territoires. Significations croisées*, Éditions de l'Aube, coll. "L'aube territoire", 284 p.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995, "La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie", *Enquête*, N°1, pp. 71-109.
- PALLIER G., 1982, *Les problèmes de développement dans les États intérieurs de l'Afrique occidentale. Contribution à l'étude du phénomène d'enclavement*, BORDEAUX, Université de Bordeaux III, Thèse de doctorat d'État en géographie, tome: 2 tomes, 1308 p.
- PÉLISSIER P., 1995, *Campagnes africaines en devenir*, Paris, éditions Arguments, 318 p.
- PERROT M.-D., 1994, "À propos du culturalisme: du super-flou au superflu?", sous la direction de G. Rist, *La culture otage du développement?*, Paris/Génève, L'Harmattan/EADI, pp. 31-48.

- POIRET Ch., 1996, *Familles africaines en France: ethnicisation, ségrégation et communalisation*, PARIS, CIEMI/L'Harmattan, coll. "Migrations et Changements", 428 p.
- POIZAT H., 1985, "Les associations plaident non-coupables", *Actuel développement*, N°69, novembre-décembre, pp. 21-22.
- POLLET E. et WINTER G., 1971, *La Société Soninké (Dyahunu, Mali)*, Bruxelles, Éditions de l'institut de sociologie, Université Libre de Bruxelles, Études ethnologiques, 566 p.
- POURTIER R., 1991, "L'Afrique dans tous ses États", sous la direction de J. Lévy, *Géographies du politique*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, pp. 137-144.
- PULL H., 1982, "Les ONG au Sahel. Interview de Bernard J. Lecomte", *Économie et Humanisme*, N°268, novembre-décembre, pp. 47-57.
- VIMARD P. QUESNEL A., (sous la direction de), 1991, *Migration, changement sociaux et développement*, Paris, Éditions de l'ORSTOM, coll. "Colloques et séminaires", 388 p.
- QUIMINAL C., 1990, "Du foyer au village: l'initiative retrouvée", *Hommes et Migrations*, N°1131, avril, pp. 19-24.
- RAFFESTIN C., 1981, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec
- RAFFESTIN C., 1988, "Repères pour une théorie de la territorialité humaine", sous la direction de G. Dupuy, *Réseaux territoriaux*, Caen, Paradigme, pp.
- RAFFESTIN C., 1995, "La diffusion", sous la direction de A. Bailly, *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Masson, pp. 205-209.
- RAISON J.-P., 1968, "La Colonisation des terres neuves inter-tropicales", *Études Rurales*, N°31, pp. 5-112.
- RAISON J.-P., 1973, "La Colonisation des terres neuves inter-tropicales d'après les travaux français", *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, vol. X, N°4, pp. 371-403.
- RATZEL F., 1988, *Géographie politique*, Paris, Éditions Régionales Européennes S.A., Diffusion Économica, 385 p.
- RENARD J.-P., 1997, *Diffusion de l'innovation et frontières*, IFRESI, Vèmes Journées IFRESI, atelier "Discontinuités et recompositions des territoires, développement durable, qualité du cadre de vie", Lille, 20-21 mars, IFRESI, 5, 12 p.
- Réseau des associations pour le développement de la vallée du fleuve Sénégal, 1994, "Plate-forme du Réseau", *Hommes et Terres du Nord*, N°4, pp. 206-208.
- REY V., 1992, "L'Europe de l'Est", sous la direction de A. Bailly, R. Ferras et D. Pumain, *Encyclopédie de géographie*, Paris, Économica, pp. 827-838.
- REYNAUD A., 1992, "Centre et périphérie", sous la direction de A. Bailly, R. Ferras et D. Pumain, *Encyclopédie de géographie*, Paris, Économica, pp. 599-615.
- RICHARD J., 1985, "Petits projets, grandes ambitions", *Actuel développement*, N°68, septembre-octobre, pp. 48-50.
- RIST G., 1994a, "Des sphinx, des licornes et autres chimères... Trois approches des relations entre culture et "développement" face aux pratiques sociales", sous la direction de G. Rist, *La culture otage du développement?*, Paris/Genève, L'Harmattan/ EADI, pp. 49-68.

- RIST G., (sous la direction de), 1994b, *La culture, otage du développement?*, Paris/Genève, L'Harmattan/EADI, coll. "L'Homme et la Société", 192 p.
- RIST G., 1996, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, coll. "Références inédites", 427 p.
- ROBIN N., 1992, "L'espace migratoire des Africains de l'Ouest: panorama statistique", *Hommes et Migrations*, N°1160, décembre, pp. 6-15.
- ROBIN N., 1994, "Une nouvelle géographie entre concurrences et redéploiement spatial. Les migrations ouest-africaines au sein de la CEE", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 10, N°3, pp. 17-31.
- ROBIN N., 1996, *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe. 1985-1993*, Paris, EUROSTAT/ORSTOM éditions, 109 p.
- ROBINEAU CL., (sous la direction de), 1992, *Les terrains du développement. Approche pluridisciplinaire des économies du Sud*, Paris, Éditions de l'ORSTOM, coll. "Didactiques", 280 p.
- ROUILLÉ D'ORFEUIL H., 1984, *Coopérer autrement. L'engagement des organisations non gouvernementales aujourd'hui*, Paris, Éditions L'Harmattan, Bibliothèque du développement, 301 p.
- SAINT-JULIEN Th., 1985, *La diffusion spatiale des innovations*, Montpellier, GIP RECLUS, coll. "Reclus Modes d'Emploi", 37 p.
- SAINT-JULIEN Th., 1992, "Diffusion spatiale", sous la direction de R. Ferras A. Bailly, D. Pumain, *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, pp. 577-598.
- SALEM G., 1981, *De Dakar à Paris, des diasporas d'artisans et de commerçants. Étude socio-géographique du commerce sénégalais en France*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, ORSTOM, sous la direction de G. Sautter, 240 p.
- SALL A., 1989, *L'organisation du monde rural du Mali (1910-1988)*, Bamako, Éditions-Imprimerie du Mali, 620 p.
- SAMUEL M., 1978, *Le prolétariat africain noir en France*, Paris, François Maspéro, coll. "Textes à l'appui", 262 p.
- SAUTTER G., 1984, "Espace et Société dans les pays en développement", sous la direction de Comité National Français de Géographie, *La recherche géographique française (Structures, Thèmes et Perspectives) Ouvrage offert en hommage aux Membres du XXVe Congrès International de Géographie*, Paris, Comité National Français de Géographie, pp. 149-176.
- SAUTTER G., 1993, *Parcours d'un géographe. Des paysages aux ethnies, de la brousse à la ville, de l'Afrique au monde*, Paris, éditions Arguments, 706 p.
- SCHEIBLING J., 1994, *Qu'est-ce que la Géographie*, Paris, Hachette, 199 p.
- SCHNEIDER H. et LIBERCIER M.-H., (sous la direction de), 1995, *Mettre en œuvre le développement participatif*, Paris, OCDE, 272 p.
- SILBER A., 1984, "Mali, les prophètes du retour", *Nouvel Observateur*, vendredi 2 mars, pp. 61-62.
- SIMON G., 1979, *L'espace des travailleurs tunisiens en France. Structures et fonctionnement d'un champs social international*, Poitiers, Impr. Martineau, 426 p.
- SIMON G. (sous la direction de), 1984, "Villes et migrations internationales de travail dans le Tiers Monde, Actes de la table ronde "Transferts de revenus et projets immobiliers des travailleurs migrants", 5-7 décembre 1983, Poitiers", *Études méditerranéennes*, Vol. fasc. 6, N° 357, p.

- SIMON G., (sous la direction de), 1990, *Les effets des migrations internationales sur les pays d'origine: le cas du Maghreb*, Paris, SEDES, 222 p.
- SIMON G., 1995, *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, Paris, Presses Universitaires de France, Politique d'aujourd'hui, 431 p.
- SOLOGRAL, 1984, *L'aide alimentaire*, Paris, Syros, coll. Alternatives Économiques, 135 p.
- TALL S. M., 1994, "Les investissements immobiliers à Dakar des émigrants sénégalais", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 10, N°3, pp. 137-151.
- TAPIA de S., 1996, "La France dans l'espace transnational turc", *Espace. Populations. Sociétés.*, N°2-3, pp. 529-540.
- TAPIA S. de, 1994, "L'émigration turque: circulation migratoire et diasporas", *L'Espace géographique*, vol. tome XXIII, N°1
- TAPIA S. de, 1996, "Échanges, transports et communications: circulation et champs migratoires turcs", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 12, N°2, pp. 45-71.
- TARRIUS A., 1989, *Anthropologie du mouvement*, Caen, Paradigme
- TARRIUS A., 1996, "Territoires circulatoires des migrants et espaces européens", sous la direction de M. Hirschhorn et J.-M. Berthelot, *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation?*, Paris, L'Harmattan, pp. 93-100.
- TARRIUS A., MAROTEL G. et PERALDI M., 1988, *L'aménagement à contre-temps. Nouveaux territoires immigrés à Marseille et Tunis*, Paris, Éditions de l'Harmattan, coll. "Villes et Entreprises", 152 p.
- THUMERELLE P.-J., 1986, *Peuples en mouvement. La mobilité géographique des populations*, Paris, Éditions CDU et SEDES réunis, coll. Dossiers des images économiques du monde, 323 p.
- THUMERELLE P.-J., 1996, *Les populations du monde*, Paris, Nathan, Collection Fac., série Géographie, 384 p.
- TIMERA M., 1996, *Les Soninké en France. D'une histoire à l'autre*, Paris, Éditions Karthala, coll. "Hommes et Sociétés", 244 p.
- TODD E., 1994, *Le destin des immigrés*, Paris, Le Seuil, 390 p.
- TOUPET C., 1992, *Le Sahel*, Nathan, coll. Géographie, 192 p.
- TRAORÉ I., 1986, *Projet de développement agricole de Kabaté au Mali*, Montreuil, Coopérative d'Approvisionnement et de Développement Agricole de Kabaté, août, 13 p.
- TRAORÉ S., 1994, "Les modèles migratoires soninké et poular de la vallée du fleuve Sénégal", *Revue Européennes des Migrations Internationales*, vol. 10, N°3, pp. 61-81.
- TRIBALAT M., 1994, "Les immigrés au recensement de 1990 et les populations liées à leur installation en France", *Population*, N°6, pp. 1911-1946.
- TRIBALAT M., 1995, *Faire France. Une grande enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, Éditions la Découverte, 232 p.
- TRIBALAT M., 1996a, "Chronique de l'immigration", *Population*, N°1, janvier-février, pp. 141-194.
- TRIBALAT M., 1996b, *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte-INED, coll. "Recherches", 302 p.
- VACHON B., 1993, *Développement local. Théorie et pratique. Introduire l'humain dans le développement économique*, Boucherville (Quebec), Gaëtan Morin Éditeur, 331 p.

VERNET J., (sous la direction de), 1994, *Pays du Sahel. Du Tchad au Sénégal, du Mali au Niger*, Paris, Éditions Autrement, coll. "Série Monde. H.S. N°72", 231 p.

VERSCHAVE F.-X., 1994, *Libres leçons de Braudel. Passerelles pour une société non exclante*, Paris, Syros, Collection des Ateliers du développement dirigée par M. Sauquet avec la collaboration d'E. Paquot, 211 p.

VIARD J., 1994, *La société d'archipel ou les territoires du village global*, Éditions de l'Aube, coll. "Monde en cours", série "Territoires et Société", 127 p.

WAGNER M., 1980, *Le retour promotionnel des immigrés. Une expérience française en matière de transfert de technologie*, Paris, Caisse Centrale de Coopération Économique, avril, 10 p.

WEIGEL J.-Y., 1982, "Migration et production domestique des Soninké du Sénégal", *Travaux et documents de l'ORSTOM*, N°146, pp. 133.

WERNER K., THOMAS J.-N. et ROSSIGNOL J., (sous la direction de), 1994, *Territoires à construire. Observer et agir pour le développement local*, Paris la Défense, Les Éditions Villes et Territoires, 219 p.

WISNIEWSKI J., 1986, "Étrangers en France: des chiffres et des hommes. Vérités statistiques sur l'immigration", *Hommes et Migrations*, vol. sup., N°1090, mars, pp. 115.

Table des cartes

| | |
|--|-----|
| CARTES 1 : LES SAHEL GEOGRAPHIQUE, POLITIQUE ET DES MIGRATIONS INTERNATIONALES | 35 |
| CARTE 2 : LE BASSIN VERSANT DU FLEUVE SENEGAL | 38 |
| CARTE 3 : LA REGION DES TROIS FRONTIERES | 51 |
| CARTE 4 : LES PROVINCES DU "PAYS" SONINKE | 56 |
| CARTE 5 : PARCOURS D'ENQUETE | 74 |
| CARTES 6 : LES MALIENS, MAURITANIENS ET SENEGALAIS EN FRANCE, PAR DEPARTEMENT EN 1975 | 100 |
| CARTES 7 : LES MALIENS, MAURITANIENS ET SENEGALAIS EN FRANCE, PAR DEPARTEMENT EN 1990 | 101 |
| CARTE 8 : KAYES ET SA REGION : ANCIENS DECOUPAGES ADMINISTRATIFS | 151 |
| CARTE 9 : REGION DE KAYES : DENSITE DE LA POPULATION (RECENSEMENT 1987) ET NOMBRE D'HABITANTS (ÉVALUATION 1996) | 152 |
| CARTE 10 : LES GROUPES ETHNIQUES DE LA REGION DE KAYES | 154 |
| CARTE 11 : LA RADIO RURALE DE KAYES | 172 |
| CARTE 12 : LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT IMMIGRES | 190 |
| CARTE 13 : LES INVESTISSEMENTS DES RESSORTISSANTS DU CERCLE DE YELIMANE EN FRANCE | 211 |
| CARTE 14 : LE SUD DU GUIDIMAKHA ET L'ASSOCIATION GIDIMAXA XERI KOFO : POPULATION, MIGRATION | 222 |
| CARTE 15 : LE SUD DU GUIDIMAKHA XERI KOFO : QUELQUES REALISATIONS COLLECTIVES IMPULSEES PAR LES MIGRANTS DE FRANCE | 223 |
| CARTE 16 : MODELE DE DIFFUSION DE L'INNOVATION : LE CAS DE L'ORDIK | 249 |
| CARTE 17 : AUTRE MODELE DE DIFFUSION DE L'INNOVATION : LE CAS DE L'ADD | 249 |
| CARTE 18 : LES ORGANISATIONS DE DEVELOPPEMENT POUR LE CERCLE DE KAYES | 255 |
| CARTES 19 : MODELES MALIEN ET SENEGALAIS | 302 |

Table des figures

| | |
|--|----|
| FIGURE 1 : SYSTEME SPATIAL ET TERRITOIRE(S) | 26 |
| FIGURE 2 : RESIDENTS ETRANGERS ORIGINAIRES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST EN FRANCE - 1990 | 67 |
| FIGURE 3 : MIGRANTS ORIGINAIRES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST RESIDANT EN EUROPE - 1990 | 68 |
| FIGURE 4 : RESIDENTS ETRANGERS ORIGINAIRES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST, PAR NATIONALITE ET POUR LES PRINCIPAUX PAYS D'ACCUEIL - 1990 | 69 |

| | |
|---|-----|
| FIGURE 5 : SENEGALAIS ET MALIENS AYANT BENEFICIE DU REGROUPEMENT FAMILIAL (1975-1996) | 103 |
| FIGURE 6 : LES AIDES A LA REINSERTION | 105 |
| FIGURE 7 : MONTANT (EN FRANCS CFA) DES MANDATS REÇUS A GOLLERE POUR LES ANNEES 1991-1992-1993 | 112 |
| FIGURE 8 : LA NORIA SIMPLIFIEE | 143 |
| FIGURE 9 : LA NORIA COMPLEXIFIEE | 180 |
| FIGURE 10 : L'EQUATION DES MIGRATIONS DE TRAVAIL, DES ANNEES 60 AUX ANNEES 90 | 185 |
| FIGURE 11 : NOMBRE DE MIGRANTS ET DATE DE DEPART. LE CAS DE 105 MALIENS | 228 |
| FIGURE 12 : DUREE DE SEJOUR DE 105 MALIENS | 229 |
| FIGURE 13 : LA NORIA COMPLEXIFIEE ET LES EFFETS CREATEURS | 253 |
| FIGURE 14 : VERS UNE NOUVELLE EQUATION DES MIGRATIONS ? | 256 |
| FIGURE 15 : LE SABLIER DU DEVELOPPEMENT LOCAL | 274 |
| FIGURE 16 : LE TREPIED DU DEVELOPPEMENT LOCAL | 278 |
| FIGURE 17 : SYSTEME GEOGRAPHIQUE NORD/SUD : ACTEURS ET SOCIETES MULTI-SPATIALES | 304 |

Table des tableaux

| | |
|---|-----|
| TABLEAU 1 : RECENSEMENTS DES MALIENS, MAURITANIENS ET DES SENEGALAIS DE FRANCE : 1962-1990 (INSEE, RGP) | 97 |
| TABLEAU 2 : FICHES CONSULAIRES, RECENSEMENT DE LA POPULATION ET DONNEES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR (1980-1982) | 97 |
| TABLEAU 3 : LA RADIO RURALE DE KAYES ET SES MESSAGES | 174 |
| TABLEAU 4 : LES REALISATIONS DES MIGRANTS DE FRANCE DU CERCLE DE YELIMANE | 210 |
| TABLEAU 5 : ÉDUCATION ET DEVELOPPEMENT : LA FUTURE COMMUNE RURALE DE MARENA DIOMBOKHOU | 216 |
| TABLEAU 6 : "LE BONHEUR DU GUIDIMAKHA" : VILLAGES, MIGRATIONS ET REALISATIONS | 220 |
| TABLEAU 7 : "LE BONHEUR DU GUIDIMAKHA" : VILLAGES, STRUCTURES ASSOCIATIVES ET PARTENAIRES | 221 |
| TABLEAU 8 : L'ORDIK ET SON COMITE | 237 |
| TABLEAU 9 : FEMMES MALIENNES ET SENEGALAISES EN FRANCE | 309 |

Table des photographies

| | |
|---|-----|
| PHOTOGRAPHIE 1 : HABITATION SONINKE | 132 |
| PHOTOGRAPHIE 2 : LA REGION DE KAYES | 148 |
| PHOTOGRAPHIE 3 : BERGER GARDANT UN TROUPEAU DE ZEBUS PRES DU LAC MAGUI | 157 |
| PHOTOGRAPHIE 4 : VILLAGE SONINKE, AU NORD DE LA REGION DE KAYES, ARRONDISSEMENT DE YELIMANE | 159 |
| PHOTOGRAPHIES 5 : UNE CONCESSION TRADITIONNELLE ET D'AUTRES NOUVELLES | 160 |
| PHOTOGRAPHIES 6 : LE VILLAGE DE CULTURE DE SOMANKIDI KOURA : 1986/1997 | 196 |
| PHOTOGRAPHIE 7 : LA BASE DE L'ASSOCIATION DIAMA DJIGUI ET LE DISPENSAIRE DE MARENA | 206 |
| PHOTOGRAPHIE 8 : LA CONSTRUCTION DU PONT DE KAYES | 310 |

Liste des sigles

- ACCIR : Association Champenoise de Coopération Interrégionale (France)
- ADD : Association Diama Djigui (Mali, région de Kayes)
- AFRAM : Association Africaine pour la Formation, le Retour et la Réinsertion des Africains Migrants (France et Mali)
- AFVP : Association Française des Volontaires du Progrès
- AMANOR : Association des Maliens du Nord (France)
- ANFOPAR : Association Nationale pour la Formation et le Perfectionnement Professionnel des Adultes Ruraux (Paris)
- ARKDR : Association des Radio diffuseurs de Kayes pour le Développement Rural (Kayes)
- ASFM : Association pour la Solidarité Franco-Malienne (Paris)
- AVD : Association Villageoise de Développement (Mali, Mauritanie et Sénégal)
- CAMLAM : Coopérative Agricole Multifonctionnelle de Lani Migrants (Mali)
- CAMS : Coopérative Agricole Multifonctionnelle de Somankidi Koura (Mali)
- CAMSO : Coopérative Agricole Multifonctionnelle de Sobocou (Mali)
- CCFD : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (France)
- CIDR : Centre International de Développement et de Recherche (France)
- CIEDEL : Centre International d'Études pour le Développement Local (France, Lyon)
- CIMADE : Service œcuménique d'Entraide (France)
- CNASEA : Centre National d'Amélioration des Structures des Exploitations Agricoles (France)
- CRAO : Communauté des Ressortissants d'Afrique de l'Ouest (France)
- CSCOM : Centre de Santé Communautaire (Mali)

CUF : Cités Unies France

DPM : Direction de la Population et des Migrations (France)

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale (France)

GRDR : Groupe de Recherche et de réalisations pour le Développement Rural dans le tiers monde (France)

GRETA : Groupement d'Établissements Techniques Professionnels (France)

OMI : Office des Migrations Internationales (France)

OMVS : Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie et Sénégal)

ORDIK : Organisation Régionale de Développement Intégré de la Kolimbiné et de la Falao (Mali, région de Kayes)

TDR : Processus de Territorialisation, de Déterritorialisation et de Reterritorialisation (France et Afrique de l'ouest)

UNADEL : Union Nationale des Acteurs et des structures du Développement Local (France)

URCAK : Union Régionale des Coopératives Agricoles de Kayes (Mali)

Annexes

| | |
|--|------------|
| ANNEXES | 351 |
| Annexe N°1 : Français, étrangers et immigrés résidant en France métropolitaine | 352 |
| Annexe N°2 : Nationaux maliens, sénégalais et mauritaniens en France | 353 |
| Annexe N°3 : La population de la Région de Kayes (1986 et 1996) | 361 |
| Annexe N°4 : quelques associations villageoises de la moyenne vallée du fleuve Sénégal | 363 |
| Annexe N°5 : Le soutien à la Radio Rurale de Kayes en France | 367 |
| Annexe N°6 : Quelques messages diffusés sur la Radio Rurale de Kayes (Août 1997) | 368 |
| Annexe N°7 : Nouvelles enquêtes : 1994, la moyenne vallée du fleuve Sénégal ; 1996, la haute vallée et certains villages de la Kolimbiné | 376 |
| Annexe 8 : Les associations de développement de la Région de Kayes | 382 |
| Annexe N°9 : La coopération décentralisée dans la Région de Kayes, septembre 1996 (République du Mali) | 384 |

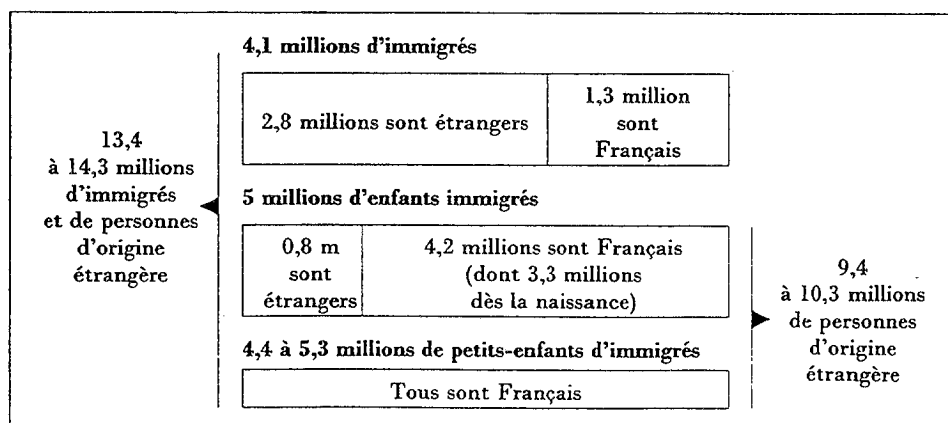
Annexe N°1 : Français, étrangers et immigrés résidant en France métropolitaine (Source, G. Simon, 1995)

| | | |
|---|---|--|
| | <p align="center">Français de naissance et Français par acquisition nés en France</p> <p align="center">51,76 millions en 1990 (49,42 millions en 1982)</p> | <p align="center">Ensemble des Français : 53 millions en 1990 (50,6 millions en 1982)</p> |
| <p align="center">Ensemble des immigrés : 4,1 millions en 1990 (4 millions en 1982)</p> | <p align="center">Français par acquisition nés hors de France</p> <p align="center">1,29 million en 1990 (1,17 million en 1982)</p> | |
| | <p align="center">Etrangers nés hors de France</p> <p align="center">2,84 millions en 1990 (2,85 millions en 1982)</p> | <p align="center">Ensemble des étrangers : 3,6 millions en 1990 (3,7 millions en 1982)</p> |
| | <p align="center">Etrangers nés en France</p> <p align="center">0,74 million en 1990 (0,83 million en 1982)</p> | |

Population totale : 54,3 millions en 1982 ; 56,6 millions en 1990.

Sources : INSEE, INED, *Le Monde* (26-09-91)

Fig. 1 a. — Français, étrangers et immigrés résidant en France métropolitaine (chiffres des recensements de 1982 à 1990)



Sources : INED, *Le Monde* (11-06-91)

Annexe N°2 : Nationaux maliens, sénégalais et mauritaniens en France

| | Départements | Hommes 1962 | | | Femmes 1962 | | | Hommes 1975 | | | Femmes 1975 | | |
|----|-----------------|-------------|---------|---------|-------------|---------|---------|-------------|---------|---------|-------------|---------|---------|
| | | Mali | Maurit. | Sénégal | Mali | Maurit. | Sénégal | Mali | Maurit. | Sénégal | Mali | Maurit. | Sénégal |
| 1 | Ain | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 15 | 10 | 10 | 15 | 5 | 0 |
| 2 | Aisne | 1 | 2 | 9 | 0 | 0 | 1 | 70 | 40 | 95 | 0 | 5 | 10 |
| 3 | Allier | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 | 0 | 10 | 0 | 0 | 0 |
| 4 | Alpes Hte Prov | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 5 | Alpes Hautes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 6 | Alpes Maritim | 3 | 4 | 17 | 4 | 0 | 10 | 5 | 70 | 40 | 25 | 35 | 15 |
| 7 | Ardeche | 1 | 0 | 4 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 8 | Ardennes | 0 | 4 | 14 | 0 | 0 | 0 | 10 | 10 | 70 | 0 | 5 | 0 |
| 9 | Ariège | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 10 | Aube | 4 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 75 | 25 | 5 | 5 | 10 | 0 |
| 11 | Aude | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 15 | 0 | 0 | 0 |
| 12 | Aveyron | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 13 | Bouches Rhone | 10 | 15 | 105 | 2 | 0 | 5 | 40 | 150 | 515 | 60 | 70 | 75 |
| 14 | Calvados | 13 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 35 | 20 | 25 | 5 | 5 | 5 |
| 15 | Cantal | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 16 | Charente | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 15 | 0 | 0 | 20 |
| 17 | Charente Mari | 0 | 1 | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 | 5 | 0 | 5 | 0 |
| 18 | Cher | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 5 | 0 | 5 | 0 | 0 |
| 19 | Correze | 0 | 0 | 2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 10 | 0 | 0 | 5 |
| 20 | Corse | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 21 | Cote d'Or | 11 | 1 | 4 | 0 | 0 | 0 | 10 | 30 | 15 | 10 | 20 | 5 |
| 22 | Cotes d'Armor | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 10 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 |
| 23 | Creuse | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 24 | Dordogne | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 5 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 25 | Doubs | 6 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 10 | 50 | 40 | 0 | 10 | 0 |
| 26 | Drome | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 1 | 0 | 5 | 25 | 0 | 0 | 30 |
| 27 | Eure | 1 | 1 | 61 | 0 | 0 | 2 | 70 | 65 | 220 | 0 | 0 | 65 |
| 28 | Eure et Loire | 12 | 0 | 0 | 12 | 0 | 0 | 45 | 30 | 40 | 20 | 0 | 0 |
| 29 | Finistère | 0 | 2 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 | 0 | 5 | 5 |
| 30 | Gard | 3 | 1 | 2 | 2 | 0 | 0 | 5 | 20 | 10 | 0 | 0 | 0 |
| 31 | Garonne Haute | 21 | 7 | 17 | 7 | 6 | 8 | 60 | 40 | 85 | 10 | 20 | 5 |
| 32 | Gers | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 10 | 0 | 0 | 5 | 0 |
| 33 | Gironde | 9 | 2 | 35 | 1 | 0 | 18 | 35 | 25 | 125 | 20 | 5 | 30 |
| 34 | Herault | 13 | 1 | 11 | 1 | 0 | 3 | 5 | 50 | 60 | 5 | 10 | 20 |
| 35 | Ille et Vilaine | 7 | 0 | 7 | 0 | 0 | 1 | 10 | 10 | 15 | 5 | 10 | 5 |
| 36 | Indre | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 25 | 5 | 0 | 10 | 0 |
| 37 | Indre et Loire | 5 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 15 | 10 | 0 | 5 | 0 |
| 38 | Isère | 11 | 19 | 28 | 3 | 0 | 4 | 20 | 90 | 145 | 0 | 35 | 40 |
| 39 | Jura | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 15 | 0 | 0 | 10 | 0 | 0 |
| 40 | Landes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 5 | 0 | 0 | 0 |
| 41 | Loir et Cher | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 | 0 | 10 | 0 | 0 | 0 |
| 42 | Loire | 3 | 0 | 2 | 2 | 0 | 1 | 0 | 5 | 20 | 0 | 0 | 15 |
| 43 | Loire haute | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 1 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 44 | Loire Atlant | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 5 | 30 | 5 | 35 | 15 | 0 |
| 45 | Loiret | 4 | 5 | 12 | 3 | 0 | 2 | 55 | 65 | 210 | 0 | 15 | 40 |
| 46 | Lot | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 15 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 |
| 47 | Lot et Garonne | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 25 | 0 | 0 | 35 | 0 |
| 48 | Lozère | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 49 | Maine et Loire | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 2 | 10 | 15 | 20 | 0 | 0 | 10 |
| 50 | Manche | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| | Départements | Hommes 1962 | | | Femmes 1962 | | | Hommes 1975 | | | Femmes 1975 | | |
|----|-----------------------|--|---------|---------|-------------|---------|---------|-------------|---------|---------|-------------|---------|---------|
| | | Mali | Maurit. | Sénégal | Mali | Maurit. | Sénégal | Mali | Maurit. | Sénégal | Mali | Maurit. | Sénégal |
| 51 | Marne | 6 | 0 | 4 | 2 | 0 | 1 | 35 | 10 | 390 | 0 | 0 | 5 |
| 52 | Marne Haute | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 |
| 53 | Mayenne | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 54 | Meurthe et Mo | 4 | 0 | 6 | 2 | 0 | 0 | 55 | 40 | 165 | 10 | 20 | 0 |
| 55 | Meuse | 1 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 56 | Morbihan | 0 | 3 | 14 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 |
| 57 | Moselle | 2 | 2 | 7 | 3 | 0 | 1 | 5 | 5 | 20 | 0 | 5 | 5 |
| 58 | Nièvre | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 59 | Nord | 9 | 55 | 105 | 5 | 2 | 2 | 70 | 210 | 400 | 0 | 85 | 20 |
| 60 | Oise | 2 | 3 | 15 | 0 | 0 | 2 | 800 | 220 | 580 | 15 | 10 | 15 |
| 61 | Orne | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 15 | 5 | 10 | 0 | 5 | 0 |
| 62 | Pas de Calais | 6 | 0 | 2 | 8 | 0 | 0 | 0 | 5 | 20 | 0 | 0 | 5 |
| 63 | Puy de Dome | 4 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 15 | 5 | 0 | 10 | 0 |
| 64 | Pyrénées Atl | 0 | 1 | 6 | 0 | 0 | 2 | 0 | 10 | 10 | 0 | 10 | 5 |
| 65 | Pyrénées Haut | 0 | 0 | 7 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 66 | Pyrénées Or | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 |
| 67 | Rhin Bas | 7 | 2 | 9 | 3 | 0 | 2 | 5 | 325 | 25 | 0 | 320 | 0 |
| 68 | Rhin Haut | 2 | 0 | 4 | 0 | 2 | 0 | 45 | 40 | 50 | 15 | 25 | 15 |
| 69 | Rhone | 11 | 11 | 20 | 3 | 1 | 1 | 90 | 55 | 220 | 35 | 40 | 35 |
| 70 | Saone Haute | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 71 | Saone et Loire | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 3 | 15 | 0 | 10 | 0 | 0 | 0 |
| 72 | Sarthe | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 10 | 5 | 5 | 5 | 0 | 0 |
| 73 | Savoie | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 | 0 | 0 | 0 |
| 74 | Savoie Haute | 0 | 0 | 7 | 0 | 0 | 4 | 0 | 10 | 20 | 0 | 10 | 0 |
| 76 | Seine Mariti | 14 | 39 | 341 | 1 | 0 | 4 | 260 | 225 | 1380 | 0 | 50 | 195 |
| 79 | Sèvres Deux | 2 | 0 | 3 | 1 | 0 | 1 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 80 | Somme | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 20 | 0 | 30 | 15 | 0 | 5 |
| 81 | Tarn | 16 | 0 | 2 | 22 | 1 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 5 |
| 82 | Tarn et Garon | 2 | 8 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 |
| 83 | Var | 3 | 3 | 60 | 1 | 0 | 0 | 5 | 55 | 110 | 0 | 15 | 5 |
| 84 | Vaucluse | 0 | 0 | 7 | 0 | 0 | 2 | 5 | 25 | 0 | 0 | 15 | 0 |
| 85 | Vendée | 4 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 86 | Vienne | 10 | 2 | 4 | 2 | 0 | 1 | 10 | 10 | 25 | 0 | 0 | 0 |
| 87 | Vienne Haute | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 10 | 0 | 0 | 0 |
| 88 | Vosges | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 30 | 70 | 155 | 5 | 25 | 10 |
| 89 | Yonne | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 10 | 60 | 15 | 0 | 15 | 0 |
| 90 | Territoire de Belfort | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 30 | 0 | 5 | 10 |
| 77 | Seine-et-Marne | 5 | 1 | 7 | 1 | 0 | 5 | 85 | 50 | 60 | 15 | 10 | 0 |
| 78 | Yvelines | 4 | 2 | 20 | 1 | 0 | 5 | 185 | 395 | 885 | 50 | 55 | 260 |
| 91 | Essonne | 1 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 135 | 125 | 220 | 45 | 45 | 70 |
| 92 | Hauts de Seine | 40 | 34 | 128 | 25 | 3 | 29 | 360 | 730 | 700 | 135 | 320 | 80 |
| 93 | Seine St Denis | 162 | 46 | 154 | 8 | 9 | 4 | 3950 | 785 | 1345 | 230 | 100 | 245 |
| 94 | Val de Marne | 51 | 5 | 74 | 4 | 2 | 14 | 990 | 260 | 320 | 40 | 130 | 175 |
| 95 | Val d'Oise | 4 | 0 | 7 | 1 | 0 | 5 | 210 | 135 | 155 | 65 | 55 | 35 |
| 75 | Paris | 465 | 247 | 731 | 20 | 1 | 50 | 3190 | 1510 | 3450 | 345 | 540 | 585 |
| | Seine et Oise | 15 | 8 | 39 | 4 | 7 | 15 | | | | | | |
| | Seine | 712 | 326 | 1 079 | 55 | 8 | 92 | | | | | | |
| | Ile-de-France | 732 | 335 | 1 125 | 60 | 15 | 112 | 9 105 | 3 990 | 7 135 | 925 | 1 255 | 1 450 |
| | France entière | 992 | 534 | 2 131 | 159 | 35 | 217 | 11 275 | 6 370 | 12 735 | 1 255 | 2 280 | 2 185 |
| | Source : | RGP, INSEE. | | | | | | | | | | | |
| | | Pour 1962, sondage au 1/4, Tableaux "Étrangers" | | | | | | | | | | | |
| | | Pour 1975, Les étrangers de Mauritanie, du Niger et de la République arabe d'Égypte sont regroupés | | | | | | | | | | | |
| | | sondage au 1/4, tableaux "étrangers" | | | | | | | | | | | |

Maliens de France (1980-1981-1984)

| Dep. | Mali Hommes | | | Mali Femmes | | | Mali Enfants | | | Mali Total | | |
|------|-------------|------|------|-------------|------|------|--------------|------|------|------------|------|------|
| | 1980 | 1981 | 1984 | 1980 | 1981 | 1984 | 1980 | 1981 | 1984 | 1980 | 1981 | 1984 |
| 1 | 21 | 42 | 37 | 4 | 5 | 6 | 12 | 13 | 16 | 37 | 60 | 59 |
| 2 | 33 | 31 | 29 | 4 | 7 | 6 | 11 | 16 | 15 | 48 | 54 | 50 |
| 3 | 1 | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 6 | 5 | 3 | 1 | 1 | 4 | 2 | 3 | 4 | 9 | 9 | 11 |
| 5 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 1 | 4 | 1 |
| 6 | 21 | 20 | 16 | 9 | 5 | 4 | 5 | 5 | 5 | 35 | 30 | 25 |
| 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 8 | 5 | 5 | 3 | 1 | 3 | 4 | 0 | 1 | 4 | 6 | 9 | 11 |
| 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 10 | 42 | 42 | 43 | 7 | 16 | 24 | 17 | 36 | 39 | 66 | 94 | 106 |
| 11 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| 12 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 |
| 13 | 78 | 93 | 87 | 19 | 22 | 30 | 0 | 11 | 23 | 97 | 126 | 140 |
| 14 | 44 | 44 | 44 | 12 | 13 | 16 | 2 | 4 | 4 | 58 | 61 | 64 |
| 15 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 16 | 4 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 |
| 17 | 4 | 3 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 3 | 1 |
| 18 | 4 | 5 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 5 | 4 |
| 19 | 4 | 2 | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 0 | 7 | 5 | 5 |
| 20 | 3 | 2 | 2 | 1 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 4 | 4 | 4 |
| 21 | 55 | 53 | 51 | 8 | 12 | 14 | 7 | 20 | 14 | 70 | 85 | 79 |
| 22 | 24 | 23 | 24 | 1 | 1 | 4 | 4 | 3 | 7 | 29 | 27 | 35 |
| 23 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 24 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |
| 25 | 11 | 7 | 9 | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 13 | 8 | 11 |
| 26 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| 27 | 109 | 104 | 187 | 10 | 23 | 48 | 9 | 19 | 158 | 128 | 146 | 393 |
| 28 | 86 | 107 | 93 | 23 | 31 | 42 | 20 | 41 | 67 | 129 | 179 | 202 |
| 29 | 2 | 3 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3 | 4 |
| 30 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 3 | 1 | 1 |
| 31 | 93 | 88 | 71 | 13 | 11 | 12 | 5 | 1 | 7 | 111 | 100 | 90 |
| 32 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 33 | 0 | 35 | 37 | 0 | 12 | 13 | 0 | 5 | 5 | 0 | 52 | 55 |
| 34 | 39 | 47 | 59 | 12 | 6 | 6 | 10 | 7 | 24 | 61 | 60 | 89 |
| 35 | 8 | 8 | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 | 8 | 9 |
| 36 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 37 | 10 | 8 | 9 | 3 | 3 | 5 | 1 | 0 | 5 | 14 | 11 | 19 |
| 38 | 46 | 58 | 50 | 20 | 20 | 12 | 4 | 3 | 3 | 70 | 81 | 65 |
| 39 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| 40 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 41 | 7 | 4 | 5 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 | 10 | 12 | 9 | 18 |
| 42 | 3 | 5 | 6 | 1 | 2 | 1 | 5 | 0 | 4 | 9 | 7 | 11 |
| 43 | 0 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| 44 | 11 | 12 | 2 | 3 | 2 | 7 | 0 | 2 | 3 | 14 | 16 | 12 |
| 45 | 63 | 61 | 69 | 9 | 9 | 14 | 1 | 11 | 30 | 73 | 81 | 113 |
| 46 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 47 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |

| Dep. | Mali Hommes | | | Mali Femmes | | | Mali Enfants | | | Mali Total | | |
|--------|-------------|--------|--------|-------------|-------|-------|--------------|-------|-------|------------|--------|--------|
| | 1980 | 1981 | 1984 | 1980 | 1981 | 1984 | 1980 | 1981 | 1984 | 1980 | 1981 | 1984 |
| 48 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 49 | 16 | 18 | 19 | 2 | 3 | 6 | 3 | 4 | 6 | 21 | 25 | 31 |
| 50 | 2 | 2 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 |
| 51 | 68 | 62 | 66 | 16 | 22 | 25 | 5 | 6 | 21 | 89 | 90 | 112 |
| 52 | 4 | 3 | 4 | 0 | 1 | 2 | 0 | 2 | 4 | 4 | 6 | 10 |
| 53 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 |
| 54 | 31 | 28 | 27 | 2 | 2 | 2 | 4 | 9 | 3 | 37 | 39 | 32 |
| 55 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 56 | 9 | 7 | 5 | 6 | 4 | 6 | 12 | 11 | 5 | 27 | 22 | 16 |
| 57 | 9 | 9 | 12 | 3 | 3 | 4 | 0 | 0 | 4 | 12 | 12 | 20 |
| 58 | 2 | 2 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3 | 0 |
| 59 | 105 | 144 | 127 | 13 | 18 | 24 | 21 | 18 | 30 | 139 | 180 | 181 |
| 60 | 486 | 615 | 394 | 51 | 62 | 82 | 98 | 121 | 143 | 635 | 798 | 619 |
| 61 | 9 | 9 | 5 | 2 | 1 | 1 | 2 | 2 | 4 | 13 | 12 | 10 |
| 62 | 4 | 3 | 3 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 5 | 4 | 4 |
| 63 | 17 | 11 | 12 | 3 | 3 | 3 | 1 | 1 | 4 | 21 | 15 | 19 |
| 64 | 5 | 5 | 5 | 1 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 6 | 7 | 7 |
| 65 | 0 | 0 | 2 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 |
| 66 | 4 | 2 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 4 | 2 | 2 |
| 67 | 9 | 17 | 52 | 1 | 4 | 4 | 1 | 5 | 3 | 11 | 26 | 59 |
| 68 | 91 | 88 | 109 | 12 | 14 | 29 | 12 | 14 | 36 | 115 | 116 | 174 |
| 69 | 54 | 46 | 76 | 11 | 11 | 14 | 27 | 6 | 13 | 92 | 63 | 103 |
| 70 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 71 | 2 | 5 | 3 | 0 | 1 | 2 | 0 | 1 | 4 | 2 | 7 | 9 |
| 72 | 10 | 9 | 4 | 3 | 5 | 2 | 6 | 2 | 5 | 19 | 16 | 11 |
| 73 | 1 | 3 | 2 | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 3 | 4 | 3 |
| 74 | 63 | 67 | 51 | 3 | 1 | 4 | 4 | 0 | 6 | 70 | 68 | 61 |
| 76 | 233 | 355 | 380 | 14 | 17 | 34 | 20 | 21 | 43 | 267 | 393 | 457 |
| 79 | 7 | 1 | 10 | 2 | 1 | 4 | 0 | 2 | 4 | 9 | 4 | 18 |
| 80 | 9 | 11 | 6 | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 | 0 | 10 | 14 | 6 |
| 81 | 1 | 0 | 4 | 0 | 0 | 1 | 3 | 3 | 7 | 4 | 3 | 12 |
| 82 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 |
| 83 | 6 | 7 | 8 | 1 | 1 | 5 | 2 | 3 | 3 | 9 | 11 | 16 |
| 84 | 2 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 4 |
| 85 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 1 |
| 86 | 14 | 12 | 9 | 2 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 16 | 14 | 11 |
| 87 | 3 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 5 |
| 88 | 4 | 4 | 3 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 5 | 5 | 4 |
| 89 | 9 | 11 | 14 | 2 | 2 | 2 | 5 | 8 | 8 | 16 | 21 | 24 |
| 90 | 1 | 4 | 6 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 4 | 8 |
| 77 | 129 | 170 | 289 | 19 | 26 | 115 | 23 | 35 | 89 | 171 | 231 | 493 |
| 78 | 112 | 424 | 606 | 50 | 178 | 323 | 75 | 320 | 513 | 237 | 922 | 1 442 |
| 91 | 195 | 200 | 270 | 87 | 96 | 146 | 166 | 232 | 316 | 448 | 528 | 732 |
| 92 | 621 | 667 | 859 | 211 | 252 | 342 | 0 | 0 | 1 500 | 832 | 919 | 2 701 |
| 93 | 5 172 | 5 392 | 9 715 | 343 | 469 | 557 | 0 | 0 | 200 | 5 515 | 5 861 | 10 472 |
| 94 | 1 796 | 1 915 | 2 900 | 148 | 187 | 216 | 0 | 0 | 400 | 1 944 | 2 102 | 3 516 |
| 95 | 318 | 379 | 785 | 124 | 145 | 192 | 234 | 268 | 353 | 676 | 792 | 1 330 |
| 75 | 4 710 | 4 711 | 6 182 | 589 | 590 | 1 005 | 0 | 0 | 1 800 | 5 299 | 5 301 | 8 987 |
| Ile-F. | 13 053 | 13 858 | 21 606 | 1 571 | 1 943 | 2 896 | 498 | 855 | 5 171 | 15 122 | 16 656 | 29 673 |
| F. M. | 15 185 | 16 345 | 24 007 | 1 900 | 2 342 | 3 448 | 845 | 1 305 | 5 976 | 17 930 | 19 992 | 33 431 |

Source : Pour 1984 : Direction de la Réglementation (1/01/1984), d'après Wisniewski J., 1986.
Pour 1980 et 1981 : Ministère de l'intérieur, d'après Condé J. et al., 1983

Sénégalais de France (1980-1981-1984)

| Dep. | Sénégal Hommes | | | Sénégal Femmes | | | Sénégal Enfants | | | Sénégal Total | | |
|------|----------------|------|------|----------------|------|------|-----------------|------|------|---------------|-------|-------|
| | 1980 | 1981 | 1984 | 1980 | 1981 | 1984 | 1980 | 1981 | 1984 | 1980 | 1981 | 1984 |
| 1 | 35 | 50 | 60 | 9 | 10 | 11 | 12 | 10 | 15 | 56 | 70 | 86 |
| 2 | 99 | 101 | 100 | 17 | 19 | 29 | 37 | 41 | 71 | 153 | 161 | 200 |
| 3 | 14 | 35 | 51 | 0 | 7 | 1 | 0 | 0 | 0 | 14 | 42 | 52 |
| 4 | 2 | 5 | 10 | 1 | 1 | 3 | 0 | 0 | 4 | 3 | 6 | 17 |
| 5 | 0 | 1 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 3 |
| 6 | 208 | 234 | 277 | 25 | 28 | 35 | 72 | 75 | 75 | 305 | 337 | 387 |
| 7 | 4 | 7 | 11 | 0 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 4 | 9 | 13 |
| 8 | 56 | 60 | 39 | 7 | 7 | 9 | 15 | 15 | 20 | 78 | 82 | 68 |
| 9 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| 10 | 17 | 24 | 23 | 2 | 2 | 3 | 4 | 2 | 9 | 23 | 28 | 35 |
| 11 | 14 | 16 | 13 | 3 | 4 | 0 | 7 | 4 | 0 | 24 | 24 | 13 |
| 12 | 2 | 3 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 3 | 4 |
| 13 | 780 | 857 | 696 | 178 | 210 | 202 | 74 | 86 | 90 | 1 032 | 1 153 | 988 |
| 14 | 63 | 64 | 70 | 8 | 13 | 19 | 6 | 6 | 8 | 77 | 83 | 97 |
| 15 | 3 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 2 | 0 |
| 16 | 7 | 11 | 13 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 | 11 | 14 |
| 17 | 17 | 11 | 20 | 0 | 9 | 1 | 9 | 9 | 0 | 26 | 29 | 21 |
| 18 | 4 | 5 | 4 | 1 | 1 | 0 | 2 | 1 | 0 | 7 | 7 | 4 |
| 19 | 5 | 3 | 7 | 4 | 4 | 4 | 14 | 11 | 9 | 23 | 18 | 20 |
| 20 | 47 | 43 | 45 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 49 | 44 | 45 |
| 21 | 41 | 82 | 79 | 4 | 6 | 10 | 2 | 1 | 8 | 47 | 89 | 97 |
| 22 | 5 | 4 | 23 | 1 | 1 | 1 | 3 | 1 | 0 | 9 | 6 | 24 |
| 23 | 3 | 3 | 5 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3 | 6 |
| 24 | 21 | 19 | 33 | 2 | 0 | 7 | 0 | 0 | 2 | 23 | 19 | 42 |
| 25 | 69 | 63 | 148 | 12 | 14 | 18 | 21 | 22 | 47 | 102 | 99 | 213 |
| 26 | 17 | 38 | 34 | 10 | 14 | 16 | 12 | 15 | 13 | 39 | 67 | 63 |
| 27 | 420 | 440 | 612 | 122 | 141 | 233 | 169 | 200 | 318 | 711 | 781 | 1 163 |
| 28 | 78 | 108 | 115 | 28 | 42 | 54 | 36 | 47 | 97 | 142 | 197 | 266 |
| 29 | 30 | 27 | 38 | 5 | 5 | 7 | 4 | 4 | 5 | 39 | 36 | 50 |
| 30 | 36 | 44 | 13 | 5 | 7 | 7 | 7 | 6 | 2 | 48 | 57 | 22 |
| 31 | 197 | 185 | 231 | 26 | 28 | 47 | 12 | 15 | 44 | 235 | 228 | 322 |
| 32 | 2 | 0 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 3 |
| 33 | 312 | 341 | 497 | 95 | 106 | 112 | 475 | 122 | 135 | 882 | 569 | 744 |
| 34 | 156 | 140 | 256 | 18 | 19 | 27 | 9 | 14 | 23 | 183 | 173 | 306 |
| 35 | 41 | 25 | 44 | 4 | 13 | 6 | 1 | 2 | 2 | 46 | 40 | 52 |
| 36 | 4 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 2 | 1 |
| 37 | 39 | 35 | 31 | 6 | 7 | 6 | 12 | 9 | 6 | 57 | 51 | 43 |
| 38 | 172 | 169 | 204 | 36 | 38 | 45 | 30 | 34 | 43 | 238 | 241 | 292 |
| 39 | 5 | 6 | 6 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 6 | 8 | 10 | 14 |
| 40 | 5 | 7 | 15 | 4 | 4 | 6 | 7 | 9 | 8 | 16 | 20 | 29 |
| 41 | 12 | 11 | 18 | 1 | 2 | 2 | 0 | 0 | 6 | 13 | 13 | 26 |
| 42 | 19 | 17 | 61 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 4 | 25 | 23 | 68 |
| 43 | 0 | 1 | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 9 |
| 44 | 103 | 140 | 278 | 14 | 20 | 30 | 22 | 26 | 34 | 139 | 186 | 342 |
| 45 | 244 | 221 | 278 | 52 | 55 | 82 | 86 | 76 | 134 | 382 | 352 | 494 |
| 46 | 4 | 2 | 3 | 0 | 1 | 1 | 1 | 3 | 3 | 5 | 6 | 7 |
| 47 | 6 | 8 | 9 | 1 | 1 | 3 | 0 | 0 | 0 | 7 | 9 | 12 |
| 48 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 49 | 38 | 31 | 35 | 9 | 12 | 7 | 14 | 7 | 4 | 61 | 50 | 46 |

| Dep. | Sénégal Hommes | | | Sénégal Femmes | | | Sénégal Enfants | | | Sénégal Total | | |
|-------|----------------|--------|--------|----------------|-------|-------|-----------------|-------|-------|---------------|--------|--------|
| | 1980 | 1981 | 1984 | 1980 | 1981 | 1984 | 1980 | 1981 | 1984 | 1980 | 1981 | 1984 |
| 50 | 9 | 12 | 14 | 0 | 0 | 5 | 2 | 0 | 9 | 11 | 12 | 28 |
| 51 | 317 | 351 | 390 | 33 | 44 | 69 | 16 | 25 | 73 | 366 | 420 | 532 |
| 52 | 16 | 14 | 20 | 3 | 4 | 6 | 1 | 3 | 7 | 20 | 21 | 33 |
| 53 | 9 | 8 | 11 | 4 | 6 | 2 | 5 | 3 | 3 | 18 | 17 | 16 |
| 54 | 222 | 189 | 198 | 23 | 19 | 22 | 10 | 11 | 14 | 255 | 219 | 234 |
| 55 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 |
| 56 | 48 | 39 | 51 | 14 | 11 | 13 | 18 | 16 | 14 | 80 | 66 | 78 |
| 57 | 37 | 43 | 61 | 6 | 9 | 16 | 8 | 11 | 10 | 51 | 63 | 87 |
| 58 | 1 | 3 | 4 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 3 | 2 | 4 | 8 |
| 59 | 510 | 641 | 749 | 55 | 70 | 96 | 73 | 88 | 118 | 638 | 799 | 963 |
| 60 | 639 | 683 | 646 | 121 | 141 | 176 | 83 | 106 | 186 | 843 | 930 | 1 008 |
| 61 | 5 | 3 | 7 | 1 | 1 | 3 | 2 | 2 | 4 | 8 | 6 | 14 |
| 62 | 15 | 18 | 20 | 2 | 2 | 5 | 0 | 4 | 7 | 17 | 24 | 32 |
| 63 | 34 | 34 | 37 | 3 | 2 | 2 | 3 | 0 | 1 | 40 | 36 | 40 |
| 64 | 38 | 37 | 48 | 6 | 6 | 5 | 18 | 22 | 21 | 62 | 65 | 74 |
| 65 | 9 | 8 | 5 | 2 | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 | 11 | 11 | 8 |
| 66 | 51 | 44 | 46 | 5 | 8 | 8 | 6 | 3 | 7 | 62 | 55 | 61 |
| 67 | 81 | 109 | 226 | 18 | 21 | 30 | 14 | 18 | 19 | 113 | 148 | 275 |
| 68 | 161 | 154 | 145 | 41 | 46 | 57 | 59 | 68 | 83 | 261 | 268 | 285 |
| 69 | 277 | 288 | 575 | 68 | 67 | 119 | 106 | 36 | 170 | 451 | 391 | 864 |
| 70 | 16 | 5 | 4 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 16 | 5 | 6 |
| 71 | 3 | 4 | 13 | 4 | 2 | 3 | 0 | 2 | 4 | 7 | 8 | 20 |
| 72 | 28 | 32 | 35 | 3 | 2 | 10 | 6 | 3 | 9 | 37 | 37 | 54 |
| 73 | 18 | 25 | 22 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 19 | 29 | 24 |
| 74 | 47 | 50 | 111 | 8 | 8 | 14 | 5 | 0 | 17 | 60 | 58 | 142 |
| 76 | 2 763 | 2 824 | 2 963 | 517 | 529 | 657 | 898 | 861 | 1 020 | 4 178 | 4 214 | 4 640 |
| 79 | 5 | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 6 | 6 | 2 |
| 80 | 23 | 19 | 22 | 4 | 5 | 8 | 1 | 5 | 7 | 28 | 29 | 37 |
| 81 | 2 | 4 | 0 | 2 | 3 | 8 | 0 | 0 | 0 | 4 | 7 | 8 |
| 82 | 1 | 1 | 5 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 6 |
| 83 | 338 | 279 | 428 | 28 | 42 | 49 | 45 | 49 | 51 | 411 | 370 | 528 |
| 84 | 11 | 8 | 10 | 1 | 1 | 2 | 0 | 0 | 4 | 12 | 9 | 16 |
| 85 | 3 | 6 | 4 | 1 | 1 | 1 | 9 | 9 | 4 | 13 | 16 | 9 |
| 86 | 19 | 24 | 52 | 5 | 5 | 8 | 0 | 0 | 1 | 24 | 29 | 61 |
| 87 | 10 | 7 | 7 | 2 | 4 | 4 | 0 | 0 | 0 | 12 | 11 | 11 |
| 88 | 99 | 127 | 124 | 27 | 40 | 53 | 69 | 111 | 164 | 195 | 278 | 341 |
| 89 | 9 | 13 | 18 | 4 | 5 | 4 | 6 | 7 | 8 | 19 | 25 | 30 |
| 90 | 16 | 23 | 18 | 2 | 12 | 6 | 1 | 0 | 0 | 19 | 35 | 24 |
| 77 | 105 | 119 | 143 | 24 | 35 | 59 | 39 | 49 | 66 | 168 | 203 | 268 |
| 78 | 1 320 | 1 402 | 1 544 | 455 | 531 | 845 | 876 | 651 | 1 608 | 2 651 | 2 584 | 3 997 |
| 91 | 412 | 539 | 598 | 149 | 171 | 210 | 256 | 322 | 407 | 817 | 1 032 | 1 215 |
| 92 | 1 569 | 1 201 | 2 262 | 431 | 433 | 445 | 0 | 0 | 600 | 2 000 | 1 634 | 3 307 |
| 93 | 1 546 | 1 653 | 2 598 | 336 | 401 | 517 | 0 | 0 | 1 000 | 1 882 | 2 054 | 4 115 |
| 94 | 601 | 700 | 820 | 204 | 237 | 277 | 0 | 0 | 500 | 805 | 937 | 1 597 |
| 95 | 584 | 590 | 823 | 208 | 239 | 308 | 306 | 340 | 434 | 1 098 | 1 169 | 1 565 |
| 75 | 4 090 | 3 775 | 5 846 | 738 | 1 649 | 968 | 0 | 0 | 1 700 | 4 828 | 5 424 | 8 514 |
| Ile-F | 10 227 | 9 979 | 14 634 | 2 545 | 3 696 | 3 629 | 1 477 | 1 362 | 6 315 | 14 249 | 15 037 | 24 578 |
| F. M. | 19 574 | 19 816 | 26 251 | 4 279 | 5 678 | 6 152 | 4 121 | 3 705 | 9 599 | 27 974 | 29 199 | 42 002 |

Source : Pour 1984 : Direction de la Réglementation (1/01/1984), d'après Wisniewski J., 1986.

Pour 1980 et 1981 : Ministère de l'intérieur, d'après Condé J. et al., 1983

| Départements | Mauritanie Hommes | | Mauritanie Femmes | | Mauritanie Enfants | | Mauritanie Total | |
|--------------------|-------------------|------|-------------------|------|--------------------|------|------------------|------|
| | 1980 | 1981 | 1980 | 1981 | 1980 | 1981 | 1980 | 1981 |
| 49 Maine et Loire | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 50 Manche | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| 51 Marne | 14 | 25 | 3 | 3 | 0 | 2 | 17 | 30 |
| 52 Marne Haute | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 53 Mayenne | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 54 Meurthe et Mo. | 1 | 18 | 0 | 0 | 27 | 0 | 28 | 18 |
| 55 Meuse | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 56 Morbihan | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 |
| 57 Moselle | 16 | 13 | 1 | 3 | 3 | 0 | 20 | 16 |
| 58 Nièvre | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 59 Nord | 87 | 154 | 7 | 10 | 19 | 26 | 113 | 190 |
| 60 Oise | 122 | 131 | 10 | 10 | 14 | 20 | 146 | 161 |
| 61 Orne | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 62 Pas de Calais | 3 | 2 | 1 | 1 | 1 | 0 | 5 | 3 |
| 63 Puy de Dome | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| 64 Pyrénées Atl | 4 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 3 |
| 65 Pyrénées Haut | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 66 Pyrénées Or | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 3 |
| 67 Rhin Bas | 5 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 | 8 |
| 68 Rhin Haut | 33 | 36 | 5 | 8 | 8 | 14 | 46 | 58 |
| 69 Rhone | 18 | 22 | 1 | 6 | 5 | 10 | 24 | 38 |
| 70 Saône Haute | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |
| 71 Saône et Loire | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 72 Sarthe | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 73 Savoie | 6 | 6 | 0 | 0 | 0 | 6 | 6 | 12 |
| 74 Savoie Haute | 13 | 19 | 0 | 0 | 0 | 2 | 13 | 21 |
| 76 Seine Maritime | 359 | 334 | 43 | 48 | 68 | 86 | 470 | 468 |
| 79 Sèvres Deux | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 80 Somme | 11 | 10 | 0 | 1 | 0 | 0 | 11 | 11 |
| 81 Tarn | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 82 Tarn et Garonne | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 83 Var | 9 | 13 | 0 | 1 | 0 | 2 | 9 | 16 |
| 84 Vaucluse | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| 85 Vendée | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 86 Vienne | 5 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 4 |
| 87 Vienne Haute | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 88 Vosges | 40 | 49 | 6 | 15 | 16 | 27 | 62 | 91 |
| 89 Yonne | 21 | 23 | 9 | 9 | 33 | 34 | 63 | 66 |
| 90 T. de Belfort | 9 | 13 | 4 | 5 | 0 | 0 | 13 | 18 |
| 77 Seine-et-Marne | 12 | 9 | 0 | 4 | 0 | 0 | 12 | 13 |
| 78 Yvelines | 53 | 224 | 31 | 74 | 25 | 149 | 109 | 447 |
| 91 Essonne | 57 | 100 | 19 | 32 | 23 | 41 | 99 | 173 |
| 92 Hauts de Seine | 364 | 372 | 60 | 70 | 0 | 0 | 424 | 442 |
| 93 Seine St Denis | 850 | 859 | 68 | 81 | 0 | 0 | 918 | 940 |
| 94 Val de Marne | 110 | 130 | 19 | 20 | 0 | 0 | 129 | 150 |
| 95 Val d'Oise | 101 | 94 | 25 | 30 | 26 | 33 | 152 | 157 |
| 75 Paris | 868 | 932 | 62 | 109 | 0 | 0 | 930 | 1041 |
| Ile-de-France | 2415 | 2720 | 284 | 420 | 74 | 223 | 2773 | 3363 |
| France entière | 3664 | 4085 | 416 | 589 | 306 | 503 | 4386 | 5177 |

Source : Pour 1980 et 1981 : Ministère de l'intérieur, d'après Condé J. et al., 1983

Annexe N°3 : La population de la Région de Kayes (1986 et 1996)

| Arrondissements | Nbre villages et de quartiers | POPULATION | | | | |
|----------------------------|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------|
| | | Hommes | Femmes | Total 1996 | Total 1986 | % évolution |
| Ambidedi | 43 | 24 748 | 24 675 | 49 423 | 34 695 | 42,45 |
| Aourou | 24 | 17 107 | 18 164 | 35 271 | 20 581 | 71,38 |
| Central | 43 | 15 228 | 14 336 | 29 564 | 20 951 | 41,11 |
| Diadioumbéra | 18 | 8 744 | 9 473 | 18 217 | 15 882 | 14,70 |
| Diamou | 29 | 6 920 | 6 456 | 13 376 | 10 768 | 24,22 |
| Koussané | 29 | 7 076 | 6 805 | 13 881 | 10 735 | 29,31 |
| Lontou | 28 | 7 233 | 7 007 | 14 240 | 12 080 | 17,88 |
| Sadiola | 46 | 10 441 | 8 291 | 18 732 | 13 188 | 42,04 |
| Samé | 24 | 8 096 | 7 193 | 15 289 | 12 184 | 25,48 |
| Ségala | 42 | 26 587 | 25 889 | 52 476 | 38 970 | 34,66 |
| Commune de Kayes | 5 | 30 118 | 31 481 | 61 599 | 36 525 | 68,65 |
| Cercle de Kayes | 331 | 162 298 | 159 770 | 322 068 | 226 559 | 42,16 |
| Bafoulabé central | 27 | 6 759 | 6 653 | 13 412 | 11 218 | 19,56 |
| Bamafélé | 30 | 7 091 | 6 937 | 14 028 | 10 932 | 28,32 |
| Diakon | 17 | 13 287 | 13 929 | 27 216 | 19 215 | 41,64 |
| Diallan | 25 | 6 692 | 6 505 | 13 197 | 11 127 | 18,60 |
| Goundara | 25 | 7 794 | 7 814 | 15 608 | 11 816 | 32,09 |
| Koundian | 25 | 6 518 | 7 063 | 13 581 | 9 351 | 45,24 |
| Mahina | 45 | 11 129 | 10 639 | 21 768 | 19 197 | 13,39 |
| oualia | 30 | 7 040 | 6 476 | 13 516 | 10 859 | 24,47 |
| Oussoubidiagna | 45 | 14 879 | 15 659 | 30 538 | 22 690 | 34,59 |
| Cercle de Bafoulabé | 269 | 81 189 | 81 675 | 162 864 | 126 405 | 28,84 |
| Kéniéba | 53 | 20 593 | 20 939 | 41 532 | 30 717 | 35,21 |
| Dialafara | 35 | 6 673 | 6 949 | 13 622 | 10 847 | 25,58 |
| Kassama | 23 | 8 761 | 8 774 | 17 535 | 12 121 | 44,67 |
| Dombia | 31 | 14 258 | 14 870 | 29 128 | 21 211 | 37,32 |
| Faraba | 39 | 9 308 | 6 152 | 15 460 | 14 135 | 9,37 |
| Faléa | 20 | 6 795 | 5 189 | 11 984 | 10 405 | 15,18 |
| Cercle de Kéniéba | 201 | 66 388 | 62 873 | 129 261 | 99 436 | 29,99 |
| Yélimané central | 47 | 28 726 | 32 259 | 60 985 | 47 235 | 29,11 |
| Kirané | 12 | 15 076 | 17 779 | 32 855 | 25 778 | 27,45 |
| Maréna | 4 | 5 743 | 5 435 | 11 178 | 9 020 | 23,92 |
| Tambacara | 27 | 15 361 | 17 028 | 32 389 | 25 405 | 27,49 |
| Cercle de Yélimané | 90 | 64 906 | 72 501 | 137 407 | 107 438 | 27,89 |
| Nioro du sahel central | 48 | 24 840 | 22 759 | 47 599 | 46 847 | 1,61 |
| Gavinané | 33 | 18 493 | 19 402 | 37 895 | 31 613 | 19,87 |
| Troungoumbé | 38 | 14 638 | 14 870 | 29 508 | 24 906 | 18,48 |
| Koréra Koré | 16 | 7 573 | 6 992 | 14 565 | 10 359 | 40,60 |
| Simby | 21 | 8 312 | 8 247 | 16 559 | 13 456 | 23,06 |
| Gogui | 8 | 4 825 | 5 320 | 10 145 | 8 619 | 17,71 |
| Sandaré | 24 | 9 438 | 8 735 | 18 173 | 14 233 | 27,68 |
| Commune de Nioro | 11 | 9 447 | 9 107 | 18 554 | 20 109 | -7,73 |

| Arrondissements | Nbre villages et de quartiers | POPULATION | | | | |
|---------------------------------|-------------------------------|----------------|----------------|------------------|------------------|--------------|
| | | Hommes | Femmes | Total 1996 | Total 1986 | % évolution |
| Cercle de Nioro du sahel | 199 | 97 566 | 95 432 | 192 998 | 170 142 | 13,43 |
| Diéma central | 31 | 16 716 | 15 469 | 32 185 | 22 373 | 43,86 |
| Béma | 41 | 20 154 | 17 724 | 37 878 | 32 155 | 17,80 |
| Diangounté-Camara | 20 | 19 174 | 22 552 | 41 726 | 31 160 | 33,91 |
| Dioumara | 26 | 7 276 | 7 188 | 14 464 | 10 362 | 39,59 |
| Lakamané | 25 | 10 389 | 11 822 | 22 211 | 17 331 | 28,16 |
| Cercle de Diéma | 143 | 73 709 | 74 755 | 148 464 | 113 381 | 30,94 |
| Kita central | 67 | 21 140 | 19 738 | 40 878 | 33 395 | 22,41 |
| Sébékoro | 48 | 23 670 | 24 793 | 48 463 | 29 027 | 66,96 |
| Séféto | 33 | 23 188 | 22 524 | 45 712 | 34 928 | 30,87 |
| Toukoto | 28 | 7 960 | 7 251 | 15 211 | 14 094 | 7,93 |
| Kokofata | 34 | 11 313 | 11 373 | 22 686 | 18 368 | 23,51 |
| Djidian | 36 | 17 321 | 15 978 | 33 299 | 26 316 | 26,54 |
| Sagabary | 34 | 14 902 | 13 717 | 28 619 | 20 360 | 40,56 |
| Sirakoro | 33 | 11 751 | 11 637 | 23 388 | 18 659 | 25,34 |
| Commune de Kita | 12 | 9 577 | 8 649 | 18 226 | 18 610 | -2,06 |
| Cercle de Kita | 325 | 140 822 | 135 660 | 276 482 | 213 757 | 29,34 |
| Région de Kayes | 1 558 | 686 878 | 682 666 | 1 369 544 | 1 057 118 | 29,55 |
| Total villages | 1 530 | 637 736 | 633 429 | 1 271 165 | 981 874 | 29,46 |
| Total communes urbaines | 28 | 49 142 | 49 237 | 98 379 | 75 244 | 30,75 |

Source : 1986 et 1996 Évaluation de la population effectuée par les chefs de circonscription, Gouvernerat de Kayes, à partir du Recensement de la population de 1987

Annexe N°4 : quelques associations villageoises de la moyenne vallée du fleuve Sénégal

| Associations de 5 villages sénégalais | | Date | Structure antérieure | Localisation | Fonctionnement | Objectifs |
|---------------------------------------|--|-----------|---|---|---|--|
| Golléré | Coopérative agricole | 1969 | Aucune | Golléré | Retenues sur récoltes et cotisation | Activités agricoles PIV |
| | Association des jeunes de Golléré | 1970 | Femmes du PS. Depuis structure dépolitisée | Golléré | Cotisations et activités lucratives (commerces...) | Reboiser, assainir, se distraire |
| | Association des Ressortissants de Golléré à Dakar (ARGD) | 1984 | Concertation entre ressortissants du village à Dakar | Siège à Dakar, en contact avec l'étranger | Cotisation des Dakarois, caisses étrangères sollicités | Améliorer le niveau d'équipement du village |
| | Yéltiaaré | 1981/1982 | Diverses organisations d'élèves et d'étudiants | Le siège du bureau est à Dakar | Cotisations mensuelles et droits d'adhésion | Cadre de rencontre pour les jeunes |
| | Comité de gestion du forage | 1986 | Aucune | Golléré | Recueille les sommes versées pour les 8 bornes fontaines | Approvisionnement en eau potable |
| | Comité de santé | 1986 | Structure née du désengagement de l'Etat dans ce secteur | Siège à Golléré | Vente de tickets de consultation, encaissement de 1500 FCFA par parturiente | Prise en charge par le village des questions médicales |
| | Associations des teinturiers Soninké | 1988 | Aucune. Création avec l'appui du CDG | Siège à Golléré | Droit d'adhésion | Amélioration du savoir-faire |
| | Association des parents d'élèves | 1988 | Association informelle | Golléré | Cotisations ponctuelles | Améliorer les conditions de travail |
| | Groupement des femmes de Golléré | 1990 | Aucune. Action du CDG pour regrouper les assoc. de quartiers | Golléré | Cotisations ponctuelles | Activités socio-éducatives |
| | Le Comité de Développement de Golléré | 1986 | Nombreuses discussions entre des jeunes, un ex-migrant et le directeur de l'école | Golléré | Activités rémunératrices | Fédérer les associations du village, engager une dynamique de développement |
| | Jeunesse Haalpulaar | 1966 | Association jeunesse | Bokdiawe | Adhésion obligatoire à partir de 18 ans | Organisation des festivités au village, différents travaux d'intérêt collectif |
| | Trois associations de castés | 1983/84 | | Bokdiawe | | S'occuper des mariages, des baptêmes et des décès |
| | Association pour le développement et la mise en valeur de Bokdiawe | 1988 | | Bourget pour le siège (France) | 1ère association du village à regrouper les Soninké et les Haalpular | |

| Associations de 5 villages sénégalais | | Répartition par pays | Relations extérieures | Réalisations | Projets |
|---------------------------------------|---|---|---|---|--|
| Golléré | Coopérative agricole | Pas de section à l'étranger | Relation avec la SAED | Ancien PIV, magasin de stockage dont le toit a disparu | Association en crise, tentative pour redémarrer les PIV |
| | Association des jeunes de Golléré | Inconnue | Membres du CDG | Boutique ayant depuis fait faillite | Association en crise, elle cherche à se reconstituer |
| | Association des Ressortissants de Golléré à Dakar (ARGD) | Pas de section à l'étranger, relations étroites avec les migrants | Membre du CDG | Construction du marché de Golléré | Pas d'information |
| | Yelitaaré | Deux sections : Golléré et Dakar | Echanges avec entre villages, non membre CGD | | |
| | Comité de gestion du forage | Pas de section à l'étranger | Membre du CDG | Contribution financière à l'entretien de la Poste | Faire un branchement pour le jardin maraîcher des femmes |
| | Comité de santé | Pas de section à l'étranger | Membre du CDG | A participé à l'équipement de la maternité et du dispensaire | Obtenir l'affectation d'une sage-femme |
| | Associations des teinturières Soninké | Aucun membre à l'étranger | Financement CCFD, GRDR, membre du CDG | Aucune visible à ce jour | Améliorer l'écoulement des produits de la teinture |
| | Association des parents d'élèves | Pas d'actions des migrants, enfants confiés aux adultes du village | Membre du CDG | Participation financière à l'agrandissement de l'école | Recherche de jumelage avec école du Nord |
| | Groupeement des femmes de Golléré | Pas de section à l'étranger | Contact avec FED, soutien d'ONG, est au CDG | A financé pour 25% le centre social | Négociation de l'adduction d'eau pour le maraîchage |
| | Le Comité de Développement de Golléré | | En relation avec la Fédération des Associations du Fouta pour le développement | Initiateurs de projets, négocie les financements pour les associations avec des bailleurs de fonds | Relancer l'activité périmètre irrigué villageois |
| | Jeunesse Haalpulaar | | | | |
| | Trois associations de castés | | | | |
| | Association pour le développement et la mise en valeur de Bokidiawe | Section à Dakar, M'Bour et Ziguinchor pour le Sénégal, Congo, France, Gabon et ailleurs | SAED, Projet de reboisement du Sénégal, Association pour le Développement d'Ourosogui (ADO) | Nombreuses, équipement de la maternité, 3 classes, clôture du cimetière... Tous les migrants ont cotisé, quelques soient les pays d'arrivée | |
| | Bokidiawe | | | | |

| Associations de 5 villages sénégalais | | Date | Structure antérieure | Localisation | Fonctionnement | Objectifs |
|---------------------------------------|---|------|---|---------------|---|---|
| Thiempeng | Association pour le Développement de Thiempeng | 1980 | Association sportive et culturelle (Saint-Louis et Dakar) 1978, Association des ressortissants de T. au Sénégal | Siège à Paris | Bureau élus en Assemblée Générale | Développement du village |
| | Membre de l'Association pour le développement et la solidarité des villages de la vallée du fleuve Sénégal (7 villages) | 1989 | | Siège à Paris | Cotisations, subventions | Développement régional |
| Agnam Lidoubé | Association pour le développement social et culturel de Agnam Lidoubé | 1971 | | Siège à Dakar | Cotisation régulière et exceptionnelle, adhésion obligatoire, dans le règlement intérieur, l'esprit "féodal" est refusé | Promouvoir le développement social et culturel par le financement des migrants (au Sénégal et ailleurs) |
| | Union des femmes de Lidoubé | 1977 | | Agnam Lidoubé | Cotisation et ressources propres: couture, teinture, banques de céréales, rejet de l'esprit féodal | Proportion culturelle, sociale et économique |
| | Membre de l'Association pour la liaison et le développement de Agnam (13 villages-ALDA) | | | | | Promotion sociale économique et culturelle |

| Associations de 5 villages sénégalais | Répartition par pays | Relations extérieures | Réalisations | Projets |
|---|--|---|--|----------------------------------|
| Thiempeng Association pour le Développement de Thiempeng | Section à Paris, à Dakar, au village, mais aussi au Gabon, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, et USA | ONG du Nord (Suisse), jumelage avec la ville de Rouen | Une grande et une petite mosquées, puits, salle de classe, dispensaire | |
| Membre de l'Association pour le développement et la solidarité des villages de la vallée du fleuve Sénégal (7 villages) | Section à Paris, à Dakar, au village, mais aussi au Gabon, en Côte d'Ivoire, et USA | Nombreuses avec d'autres AVD, et des ONG | Engagement dans le domaine de la santé, a travaillé à régler le différend entre les mauritaniens et les sénégalais | Une pépinière de 7 000 plants |
| Agnam Lidoubé Association pour le développement social et culturel de Agnam Lidoubé | | ONG canadienne, sénégalaise, américaine et contactée en Italie, jumelage en France et en Allemagne, GRDR, ISF par l'intermédiaire de l'ALDA | Magasin, grande mosquée, un puit... | une école |
| Union des femmes de Lidoubé | Une seule section au village, mais des membres du bureau sont à l'étranger. Beaucoup d'entre elles sont d'ancienne migrantes | | Plantation d'arbres, moulin à mil, machine à coudre, jardin maraîcher, banque de céréales | Une case de santé, une maternité |
| Membre de l'Association pour la liaison et le développement de Agnam (13 villages-ALDA) | | Nombreuses relations avec des ONG sénégalaises et internationales | Induction d'eau | |

Source : Ces enquêtes ont eu lieu en 1994, elles ont été effectuées par Mamadou Dramé, Sidi Traoré et Cheikh Oumar Ba dans le cadre d'une convention avec l'ORSTOM de Dakar et l'UFR de Géographie et d'aménagement de l'Université des Sciences et Technologies de Lille, ces trois étudiants de l'IFAN ont travaillé sous la direction de S. Bredeloup, P. Gonin et J. Lombard.

Annexe N°5 : Le soutien à la Radio Rurale de Kayes en France (ASFM)



Sunka Yinbé

(causerie de nuit)

en soutien à la Radio Rurale de Kayes
spectacle de contes,
chants et percussions
débat et rencontres

Programme

Sam 8 février - 20 h 30

35, rue Léon 75018 PARIS (M° Marcadet-Poissonniers)
avec le soutien de PROCREART

Lavoir Moderne Parisien
Paris 18ème

Ven 14 février - 21 h

46, rue Louis-Lumière 75020 PARIS (M° Porte de Bagnolet)

Théâtre Louis-Lumière
Paris 20ème

Sam 15 février - 15 h

11, rue Guénin 93200 SAINT-DENIS (M° Porte de Paris)

Bourse du travail
Saint-Denis

Ven 21 février - 19 h

Esplanade B. Franchon 93100 (M° Mairie de Montreuil)

Bourse du travail
Montreuil

Sam 22 février - 14 h

15, rue Saint-Just 75017 PARIS (M° Porte de Clichy)

Foyer de travailleurs immigrés
Paris 17ème

Dim 23 février - 15 h

11, rue Michelet 92700 COLOMBES

Centre social culturel
des Fossés Jean - Colombes

Ven 28 février - 19 h

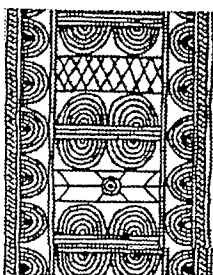
15, rue Bisson 75020 PARIS (M° Couronnes)

Foyer de travailleurs immigrés
Paris 20ème

Dim 2 mars - 15 h

56, rue Anizan Cavillon 93350 LE BOURGET

Foyer de travailleurs immigrés
Le Bourget



Dans les théâtres : spectacle musical,
création commune autour
de la légende de Wagadou
(mythe fondateur du pays Soninké),
durée : 2 heures

Dans les Bourses du travail et les foyers,
le spectacle sera précédé de rencontres et de débats.

Annexe N°6 : Quelques messages diffusés sur la Radio Rurale de Kayes (Août 1997)

| Nom (personne ou organisme) Adresse (Village) | Contenu résumé du message traduit en français | Destination (personnes, organisme, village) | Nbre de diffu- sion |
|---|---|--|------------------------------|
| Tata B. Kabaté | Recherche son vélo couleur bleu, volé à Kabaté | A toute personne des villages de Kabaté, Gabou, Waïgulu, Kroukroula, Dialané, Banaya, Niamiga, ayant vu le dit vélo | 2 |
| Lassana K. et parents Légal Ségou, Kayes | Font part du décès de Mme Coumba C. à l'âge de 87 ans à Kayes | A tous les parents, amis et connaissances | 2 |
| Bakary S. Marabout, Kayes N'di Kayes | Recherche son patient (malade mental) taille 1,90 m, teint légèrement clair, disparu depuis 15 jours | A toute personne de Kayes et environ | 1 |
| Bayo D. Liberté, Kayes | Recherche son boeuf égaré dans la brousse de Biniéguela | A toute personne de l'arrondissement central de Kayes | 1 |
| Lassana D. Ambidédi Khoré de transit à Kayes | Informe les parents de l'accouchement de Siga D. épouse de Lassana d'un mort-né | Diadié, Issa et Gaye D. à Ambidédi Moussa et Fodié D. à Gakoura Guidimakha | 2 |
| Modi D. Somankidi | Désire rencontrer le marabout Ladji D. à Kayes Lieu de rencontre : place de Somankidi près de l'église | Ladji D. marabout à Kakoulou | 1 |
| Amadou G. Synthiné | Fait part du décès de sa fille Habi à l'âge de 11 ans à Synthiné | A tous les parents, amis et connaissances | 2 |
| GRDR BP 291 Kayes | Informe les animateurs des 1ère, 2ème et 3ème promotions de la rencontre pour la restructuration de la coordination des animateurs du développement | Moussa C., Diama Djigui Lakamy S., ORDIK Famady K., Sabounouma Mariam C., Femmes de Samé Moustapha K., Lani Modi | 4 |
| Sahel Transport Kayes N'di-Kayes | Porte à la connaissance du public l'organisation d'un voyage spécial à Nioro avec déjeuner | A toute personne désirant se rendre à Nioro | 2 |
| Sallé D. et parents Goussela | Font part du décès de Yaya D. à l'âge de 14 ans à Goussela | A tous les parents, amis et connaissances | 2 |

| | | | |
|--|---|---|---|
| Sounka D. Séro Troun | Sollicite le concours de tous pour retrouver l'ânesse de Maham S. égarée. Marque : patte d'oiseau sur la cuisse, oreille gauche coupée | A toutes les personnes de Sadiya, Alahina et des environs de Séro Troun | 2 |
| Chef d'exploitation EDM BP 10, Kayes | Informe sa clientèle que suite à une panne de la pompe d'injection, il sera procédé à un délestage tournant | A tous les abonnés de l'EDM | 4 |
| Famara K. en transit à Kayes | Désire rencontrer son ami Dioké demeurant à Bokédiane Lieu de rencontre : chef d'arrondissement d'Ambidédi | Dioké D. A toute personne connaissant Dioké D. | 1 |
| Toundon T. chez Niaky M. Goussela | Fait part du décès de Kanthio D. à l'âge de 60 ans à Diaguibé | A tous les parents, amis et connaissances | 2 |
| Mamadou L.H. et parents Bogoré | Font part du décès de Aïssata S. à l'âge de 30 ans à Bogoré | A tous les parents, amis et connaissances | 2 |
| Cabinet du Gouverneur Le Directeur de Cabinet | Convie les membres du Comité de pilotage de la campagne de reboisement à une réunion dans la salle de conférence du Gouvernorat | Le gouverneur ou son représentant Le commandant de cercle, Le président de la délégation spéciale, le Directeur régional des aménagements et des équipements, le Directeur régional de la Jeunesse, le Directeur de la Radio rurale | 4 |
| Bambo S. Commerçant à Kayes | Prie Dembo F. de se rendre d'urgence à Kayes pour affaire le concernant | Dembo F. Toute personne connaissant Dembo F. | 2 |
| Mamadou B. Camara Président CRU | Demande au représentant de la CRU de prendre toutes les dispositions pour recevoir la mission de la CRU | N'Paly Diakité représentant de la CRU | 4 |
| Mairie de Kayes Le président de la Délégation spéciale | Informe de la disponibilité du dossier de consultation pour la supervision des travaux et d'entretien des infrastructures urbaines à la Mairie de Kayes | GIE de la place | 2 |
| Sallé K. et parents Sabouciré | Font part du décès de Sory S. à l'âge de 62 ans à Sabouciré | A tous les parents, amis et connaissances | 2 |
| Famille Niama S. Quinzambougou | Fait part du décès de Fili S. épouse de Niama S. à l'âge de 78 ans à Kayes | Parents, amis et connaissances | 2 |
| Chef d'exploitation EDM BP 10 Kayes | Informe certains clients qu'ils seront privés d'électricité. Motif : vérification réglage de la pompe d'injection | Abonnés EDM | 4 |

| | | | |
|---|---|--|---|
| Modi D. D. Cultivateur, Kayes | Informe son frère que Mamadou a commencé le traitement. La durée du traitement est prévue pour une semaine | Kalidou D. à Mello | 2 |
| Fodié S. Commerçant, Kayes | Déclare le vol de ses 12 boeufs de labour entre Amanda et Diamou. Sollicite l'aide de tout le monde pour les récupérer. Marques KB et FB | Toute personne de Diamou, Kayes et environ | 3 |
| Dr Amadou Sanguisso Direction Régionale de la Santé Kayes | Convie en réunion dans la salle de réunion de la DSR les responsables de la santé publique. Ordre du jour : organisation de la semaine de l'étudiant | Comité Régional de lutte contre le Sida Services socio-sanitaire de Kayes Coordination promotion féminine Association des élèves ressortissants de Kayes | 2 |
| Amadou D. Kayes Khasso, Kayes | Invite son frère à venir assister à son mariage | Mamadou D. à Sabouciré Sambala | 1 |
| Yaya M. S Kotchely | Fait part du décès de Fayimata B. à l'âge de 71 ans à Kotchely | Parents, amis et connaissances | 3 |
| Abdoulaye D. Maréna | Déclare le vol de son fusil de chasse, marque italienne. Demande le concours de la population pour le retrouver | Toute personne de Maréna Kayes et environ | 4 |
| Séga S. et parents Kayes N'di, Kayes | Font part du décès de Diaby S. à l'âge de 55 ans à Kayes | Parents, amis et connaissances | 2 |
| Samba S. et parents Sambouciré | Font part du décès de Sory S. à l'âge de 62 ans à Sabouciré | Parents, amis et connaissances | 3 |
| GRDR BP 291 Kayes | Convie le comité consultatif du Mali à une rencontre Motif : rencontrer le nouveau secrétaire Jacques Derclaye | Les membres du comité consultatif | 2 |
| Mairie de Kayes | Informe de la date limite d'évacuation des voies publiques | Propriétaires de kiosques et d'étalages | 3 |
| Lassana T. Chef des pêcheurs Kougnakari | Convie à la pêche du Magui | Population du Diombokhou et du Guidimakha | 2 |
| Cabinet du Gouverneur Le Directeur de Cabinet | Convie à une rencontre de travail avec le commissariat de l'OMVS sur les questions relatives à l'exécution du programme OMVS | Chefs des services régionaux Le Maire Président de la Chambre d'Agriculture Président de la Chambre de Commerce Président de l'URCAK les responsables des ONG | 4 |
| C.D.A.N.E. Amicale Kayes | Appel d'offre pour la fourniture de sable et de moellons pour la rénovation du collecteur Nord de la ville | Propriétaires de camions bennes | 4 |

| | | | |
|--|---|---|---|
| Afrique Verte Kayes | Invite les structures associatives à participer à la bourse paysanne | ORDIK, GRDR, URCAK, Diana Djigui, UTPADE, DRACCOOP, Association Femmes de Diamou, Association Kotéla, Association Koumaréfara, Association Gory Gompela | 2 |
| Kombossé G. Paris | Demande à son frère Horona de se rendre à Kayes pour recevoir son appel téléphonique | Horona G. à Sabouciré | 2 |
| Président de la Coopérative des Transporteurs Kayes | Informe de la décision de fixation et d'implantation des postes de sécurité et de contrôle, et exige le respect de la dite décision | Tous les transporteurs routiers | 4 |
| Directrice du jardin d'enfants Sukabé, Kayes | Invite les parents à l'assemblée générale dans les locaux du jardin d'enfants | Les parents des enfants du jardin d'enfants Sukabé | 2 |
| Djigui F. et famille Kabaté | Font part du décès de Abdoulaye F. à l'âge de 58 ans à Kabaté | Tous les parents, amis et connaissances | 2 |
| Le Maire Mairie de Kayes | Invite les détenteurs d'armes à feu à se faire recenser dans ses services | Propriétaires d'armes à feu | 4 |
| Collectif des Imams Kayes | Invite la population à s'investir pour le nettoyage du cimetière | Population musulmane | 2 |
| El Hadji Djibril S. et famille Diallané | Font part du décès de Mariam S. à l'âge de 65 ans à Diallané | Parents, amis et connaissances | 3 |
| Bureau d'Hygiène Mairie de Kayes | Informe du démarrage de la formation dans le cadre du projet puisard | Maçons sélectionnés par les GIE | 2 |
| Abdoulaye S.S. et famille Diombougou Maréna | Font part du décès de Hatougnouma à Maréna | Parents, amis et connaissances | 2 |
| Baba S. en transit à Kayes | Informe du report de son voyage pour cause de pluie | Famille S. à Sabouciré | 1 |
| Chef d'exploitation EDM Kayes | Informe de sa décision d'arrêter la fourniture d'électricité aux clients qui n'auront pas réglé les factures | Abonnés EDM | 2 |
| Babacar K pêcheur Légal Ségou, Kayes | Fait part du décès de Lassana K. | Djiby K. en Mauritanie | 2 |
| Le président de l'association des bénéficiaires de nouvelles parcelles | Demande à tous les adhérents de s'acquitter de leur cotisation | Membres de l'Association ABNP | 2 |

| | | | |
|---|--|---|---|
| Bakary C. et famille Fatola | Font part du décès de l'imam Lassana C. | Parents, amis et connaissances | 2 |
| Samba C. Liberté Kayes | Informe que l'enfant blessé a commencé le traitement et prie les parents de rester sur place | Niacky C. à Diakhadapé Hadiétou G. à Diakhadapé | 1 |
| Youssef S. Bamako | Demande à sa fille de prendre contact avec Hamet N. commerçant à Kayes par téléphone | Comba S. à Kayes | 2 |
| Souleymane D. Congo | Demande à son frère Nouha de se rendre à Kayes pour répondre à son appel téléphonique | Nouha S. | 2 |
| Hamadi T. Lafiabougou, Kayes | Déclare la perte de ses pièces : carte d'identité et permis de conduire | A toute personne ayant retrouvé les dites pièces | 2 |
| Samba B. Gambie en transit à Kayes chez Mamadou S. Kayes N'di, Kayes | Recherche son fils Ibrahim B. ayant quitté le village | Ibrahim B. dit Guédou Toute personne le connaissant | 3 |
| Le président du CA de l'URCAK Kayes | Convoque les membres du CA en réunion au siège de l'URCAK | Ibrahim et Sallé M., Coopérative Maloun Faraba S., Coopérative Djinnékon Djonkounda D., Gakoura Modibo K., Lani Modi | 4 |
| Le coordinateur du CEFP Bakel | Demande aux animateurs de bien vouloir assister à la réunion qui aura lieu à Bakel | Moussa C., Maréna ; Omar S., Somankidy ; Lakamy S., Kabaté ; Daouda D. Bafarala | 3 |
| ORDIK Kabaté | Informe les associations féminines de la zone ORDIK de l'organisation d'une formation à leur intention | Associations féminines de : Banaya, Gaméra, Kabaté, Niamiga, Séro, Tanfasirga, Sabouciré, Dioumou | 4 |
| Direction Régionale de la SOTELMA Kayes | Invite les abonnés à régler les arriérés de factures | Clients de la SOTELMA | 6 |
| GRDR Président du Comité Santé | Convie en réunion les membres du comité inter-centres de santé | Kara D., Gory Gompela ; Diallo L.K., Niamiga ; Diabi F., Mamadou G., Gouméra ; Moussa T. Diboli | 4 |
| Association des ressortissants de Kita Kayes | Informe la population de l'organisation d'un festival international des arts et culture à Kita | Population kayesienne | 4 |
| Pascale, Magali, Pierre Paris | Réception fax, envoi des piles | Samba S., Françoise F., Marie-Laure P. | 3 |

| Coordnatrice de la promotion féminine Kayes | Invite les femmes ayant bénéficié des prêts de bien vouloir rembourser | Les femmes bénéficiaires de prêts | 4 |
|--|--|--|---|
| Famille D. Fatola | Fait part du décès de Guinta K. épouse de Soumaïla S. | Parents, amis et connaissances | 2 |
| ORDIK Kabaté | Informe les membres de la commission alphabétisation de la rencontre organisée par le CEFP de Bakel à Sélibabi | Mamadou G.S. Mama D. | 4 |
| Rassemblement des élèves et étudiants de Kayes | Convie les associations des jeunes à une réunion Ordre du jour : préparatif de la semaine de l'étudiant | Association des jeunes de Kayes Club Dinago Coordination des GIE, Comité d'animation de l'Amicale, Coordination de la promotion féminine, AEEM, ARJK, Club Unesco | 2 |
| Le délégué régional de l'OPAM, Kayes | Informe le public de la vente d'un stock de sorgho au prix de 113 000 F CFA la tonne | Population, Commerçants, Associations | 2 |
| URCAK Kayes | Informe la population de Maréna d'une mission du Génie rural et de la coopération à Tringa Maréna pour l'identification des sites d'aménagement des retenues d'eau | Responsable de la coopérative multifonctionnelle de Maréna | 2 |
| Djigui Diombéra Président Guidimakha Khéri Kafo, Kayes | Convie les représentants des villages membres de l'association à une réunion importante à Ambidédi | Bouyagui 2 représentants Sansagué 2 représentants Gakoura 2 représentants Bokoro 2 représentants | 3 |
| Maliek C. Cultivateur, Kayes | Déclare la perte de sa vache. Sollicite l'aide de tous pour la retrouver. Marque n° 21 sur la cuisse | Toute personne ayant des renseignements sur la dite vache | 2 |
| Dr Sylla Yelli Médecin chef du centre de santé | Informe les villages de Soumkouta, Mahina, Troun, Alahina de l'organisation d'une formation sur la Dracunculose | Mamady K. à Soumkouta, Fousseyni S. à Sounta-kounady, Omar K. à Mahna, Tiécouta S. à Troun, Niaki D. à Alahina | 2 |
| El Hadji Bouna D. Brazzaville, Congo | Fait part du décès de Omar M. des suites d'une balle perdue à Brazzaville | Al Hadji Sékou G. | 3 |
| Mahamadou Nouhou Kouma Président de l'association des ménérsas, Kayes | Convie les responsables des associations à une réunion à Kabaté | Kouloun, Kroukroula, Djalané, Aourou Diyala, Kabaté | 2 |
| Djani D. Djikoloni, Kayes | Recherche son enfant égaré, habillé en noir, chaussures couleur, second cycle | A toute personne ayant rencontré le dit enfant | 4 |

| | | | |
|--|--|---|---|
| Moriba D. Association des parents d'élèves, Kayes Khasso | Informe de la tenue de l'assemblée générale de l'école Khasso, second cycle | Parents des élèves de la 7ème A, 8ème A, et 9ème A de l'école Khasso C | 4 |
| Cabinet du Gouverneur Directeur de Cabinet Kayes | Invite les responsables locaux au cimetière de Kayes Ba pour le lancement de l'opération Mali Vert | Chefs de services Responsables des ONG Responsables des associations | 4 |
| Daouda S. s/c de Kaba S. Kayes Liberté | Demande à Yagui de remettre le taureau au chauffeur Mamadou D. | Yagui S. à Koussané | 2 |
| Ibrahim T. Paris | Informe la famille et l'ORDIK qu'il est bien arrivé à Paris | Famille à Kabaté Responsables ORDIK à Kabaté | 1 |
| Amara D. Kayes | Hospitalisé à Kayes, demande à son ami de lui envoyer 25 000 F CFA pour les frais de soins | Mamadou C. à Kiabou Guidimakha | 2 |
| Anthoumane D. Paris | Demande à son frère de se rendre à Kayes pour répondre à son appel téléphonique | | 2 |
| Dr Yelli Sylla Médecin chef centre de santé Kayes | Informe les agents de santé villageoise d'une formation de recyclage au centre de santé de Kayes | Bakary D. à Bangassy Nango Bakary T à Bangassy Liberté Biaky C. à Gouméra ; un représentant de Kabaté | 3 |
| Yaya S. Liberté, Kayes | Demande à Oumar K. de rejoindre d'urgence Kayes | Oumar K. à Toula Toute personne connaissant Oumar K. | 1 |
| Mahamadou M. Hôtel du Rail, Kayes | Déclare le vol de son magnétoscope de marque Toshiba et de son poste de radio Philips. Sollicite le concours pour retrouver les dits appareils | Toute personne ayant des renseignements sur les appareils en question | 2 |
| Auto Cass Tandjigora Kayes | Informe sa clientèle du transfert de sa succursale | Tous les clients de Auto Cass Tandjigora | 3 |
| Boulaye K.D. Kayes | Demande l'envoi du tracteur à Gousseia | Mamadou F. à Sansagué | 1 |
| GRDR BP 210 Kayes | Demande à Ibrahim T. de se présenter d'urgence au siège du GRDR à Kayes | Ibrahim T. à Sélibaby | 4 |
| Comité ADEMA Bureau des Femmes, Kayes | Fait part du décès de Clémentine D. à l'âge de 81 ans à Kayes | Parents, amis et connaissances | 2 |

| | | | |
|--|---|---|---|
| Yéli Diallo Mission décentralisation Kayes | Informe les membres du GREM de la tenue d'une importante réunion à la Chambre du commerce de Kayes | Membres du noyau des GREM ayant effectué des missions dans les villages | 5 |
| Kandia K. Kayes Liberté | Recherche son enfant âgé de 4 ans, teint noir, égaré | Toute personne ayant vu l'enfant | 2 |
| Aboudou D. Digokory | Fait part du décès de Sékou D. à Bamako | Parents, amis et connaissances | 2 |
| Sankou D. Kayes | Déclare le vol de son boeuf âge 1 an et demi, marque n° 3 | A toute personne de Niamigua et environ ayant des renseignements | 1 |
| Association Malienne pour la promotion et la protection de la famille Kayes | Informe de la tenue d'une conférence. Thème : problématique de la santé sexuelle et reproductive des jeunes, à l'Amicale | Associations Féminines | 2 |
| El Hadji Diaguély G. et famille, Diakhadapé | Font part du décès de Hawa B.T. à l'âge de 67 ans | Parents, amis et connaissances | 3 |
| Mamadou S. Gabou | Font part du décès de Seya J. à l'âge de 101 ans à Gabou | Parents, amis et connaissances | 4 |
| Idrissa C. Transporteur, Kayes | Demande à son chauffeur de rester à Kabaté | Manga B. à Kabaté | 1 |
| Sekou D. Kayes | Informe que le blessé se porte mieux, les plombs ont été enlevés. Remettre l'argent à Balla pour la suite du traitement | Madou T. à Kourmaréfrara | 2 |
| La Direction régionale de la RCFM, Kayes | Informe de l'arrivée de la dépouille de Founé N. par l'autorail | Parents, amis et connaissances | 2 |
| Almamy D. Dialakha | Déclare la perte de ses vaches. Marques AD sur la cuisse | Toute personne ayant des renseignements sur les vaches concernées | 3 |
| Direction Régionale de la SOTELMA, Kayes | Informe que les lignes seront coupées pendant 2 jours en raison des travaux sur le câble aéroporté | Abonnés de la SOTELMA : Gare CFM et environ | 2 |
| Diadié K. Chef de village, Ségala | Fait part du décès de Mody K.C. dit Tongo à Ségalaba | Parents, amis et connaissances | 1 |

Annexe N°7 : Nouvelles enquêtes : 1994, la moyenne vallée du fleuve Sénégal ;
1996, la haute vallée et certains villages de la Kolimbiné

Enquêtes au Sénégal

Elles ont été réalisées par des étudiants de l'IFAN (Dakar), dans le cadre d'un accord de coopération entre l'ORSTOM (S. Bredeloup) et l'UFR de Géographie (Financement Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais). Le village de Golléré est rattaché au Département de Podor, celui de Bokidiawe, de Thiempeng et de Agnam Lidoubé à celui de Matam, et à la Région administrative de Saint-Louis.

| Village | Population 1988 | Population (éval.90/92) | Nombre de concessions | Migration internationale | Population de l'échantillon |
|---------------|--------------------|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| Golléré | 4 370 | 5 600 | 278 | 186 | 57 |
| Bokidiawe | 3 657 | 4 700 | 253 | 509 | 85 |
| Thiempeng | 1 249 | 1 647 | 98 | 140 | 89 |
| Agnam Lidoubé | 205 | 1 000 | 50 | 75 | 76 |
| Total | 9 481 | 12 947 | 679 | 910 | 307 |

Pour ces quatre villages, des enquêtes plus approfondies ont été effectuées dans 16 concessions, seules les migrations internationales ont été retenues.

| Villages | Conc. | Population | | H. | F. | H. | F. | H. | F. | Ex- | Mig. | Ex- | Mig. | Mig. ac/ | | |
|---------------|--------|------------|------------|------------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|-----------|-----------|----------|----------|------------|
| | | Tot. | H. | F. | 0/14 | 0/14 | 15/54 | 15/54 | 55/+ | 55/+ | mig. H. | ac. H. | mig. F. | ac. F. | H 15/54 | |
| Golléré | S.A.M. | 13 | 10 | 3 | 5 | 1 | 4 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% | | |
| Golléré | M.B.D. | 25 | 11 | 14 | 2 | 3 | 8 | 11 | 1 | 1 | 5 | 1 | 1 | 63% | | |
| Golléré | A.D.B. | 19 | 9 | 10 | 0 | 0 | 8 | 7 | 2 | 2 | 7 | 0 | 0 | 88% | | |
| Bokidiawe | D.G.P. | 10 | 7 | 3 | 6 | 0 | 0 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% | | |
| Bokidiawe | B.S.W. | 75 | 39 | 36 | 27 | 26 | 11 | 10 | 1 | 0 | 9 | 0 | 0 | 82% | | |
| Thiempeng | A.F. | 12 | 6 | 6 | 4 | 4 | 2 | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0% | | |
| Thiempeng | A.A. | 41 | 24 | 17 | 12 | 10 | 12 | 7 | 0 | 0 | 2 | 2 | 0 | 17% | | |
| Thiempeng | S.N.S. | 13 | 5 | 8 | 2 | 3 | 2 | 5 | 1 | 0 | 1 | 2 | 0 | 100% | | |
| Thiempeng | A.D.S. | 12 | 8 | 4 | 5 | 2 | 2 | 2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0% | | |
| Thiempeng | H.S. | 11 | 6 | 5 | 4 | 2 | 1 | 3 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0% | | |
| Agnam Lidoubé | A.S.L. | 7 | 4 | 3 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0% | | |
| Agnam Lidoubé | H.L. | 16 | 9 | 7 | 4 | 1 | 5 | 6 | 0 | 0 | 1 | 3 | 1 | 60% | | |
| Agnam Lidoubé | M.H.S. | 13 | 6 | 7 | 4 | 1 | 1 | 5 | 1 | 1 | 2 | 0 | 2 | 0% | | |
| Agnam Lidoubé | S.H.N. | 10 | 5 | 5 | 2 | 0 | 3 | 5 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 67% | | |
| Agnam Lidoubé | D.A.B. | 14 | 9 | 5 | 3 | 0 | 5 | 2 | 1 | 3 | 0 | 1 | 0 | 20% | | |
| Agnam Lidoubé | A.H.L. | 16 | 6 | 10 | 2 | 2 | 3 | 6 | 1 | 2 | 0 | 1 | 0 | 33% | | |
| Total | | 163 | 307 | 164 | 143 | 84 | 56 | 68 | 77 | 13 | 9 | 15 | 32 | 6 | 2 | 47% |

Conc : Initiales du chef de la concession

Population Tot. : Population totale de la concession

H. : Nombre des hommes

F. : Nombre des femmes

H. 0/14 : Nombre des hommes de 0 à 14 ans...

Ex-mig. H. : Nombre d'hommes anciens migrants

Mig. ac H. : Nombre des migrants actuels

Ex-mig. F. : Nombre de femmes anciennes migrantes

Mig. ac F. : Nombre des migrantes actuelles

Mig. ac./H 15/54 : Nombre des migrants actuels sur le nombre d'hommes de 15 à 54 ans

Enquêtes au Mali

Les villages de Kabaté, Niamiga, Maréna Djomboukhou et Mokoyafara font parties d'AVD ayant des représentants en France ; Somankidi Koura, Sobocou et Lani Modi sont des villages où des périmètres irrigués ont été initiés par un groupe de migrants de retour ; le village de Samé ne bénéficie pas des investissements migrants.

| Village | Population 1987 | Population 96 (éval.) | Nombre des concessions | Population de la plus petite | Population de plus grande | Population de l'échantillon |
|-----------------|--------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| Kabaté | 1200 | 1827 | 70 | 10 | 82 | 175 |
| Niamiga | 600 | 772 | 38 | 15 | 56 | 153 |
| Maréna | ? | 5011 | 100 | 12 | 90 | 144 |
| Mokoyafara | 750 | 933 | 38 | 5 | 70 | 146 |
| Somankidi Koura | ? | 105 | 10 | 3 | 16 | 39 |
| Sobocou | 1941 | 4000 | 98 | 3 | 111 | 200 |
| Lani Modi | 1173 | 1500 | 52 | 3 | 67 | 145 |
| Samé | 405 | 657 | 76 | 3 | 45 | 79 |
| Total | 6069 | 14805 | 482 | 54 | 537 | 1081 |

Dans ces huit villages, 32 concessions ont été enquêtées, quatre par village, dont dans la mesure du possible, une sans migrant.

| Villages | Conc. | Pop. T. | H. | F. | H.0/14 | F.0/14 | H.15/54 | F.15/54 | H.55/+ | F.55/+ | Ex-mig. | Mig. a. | Mig/H 15/54 | |
|--------------|----------|-----------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|-----------|-----------|-------------|--------------|
| Kabaté | O. K. | 36 | 17 | 19 | 6 | 4 | 8 | 14 | 3 | 1 | 4 | 2 | 25,0% | |
| Kabaté | M. C. | 18 | 9 | 9 | 3 | 5 | 5 | 4 | 1 | 0 | 1 | 1 | 20,0% | |
| Kabaté | D. D. | 82 | 35 | 47 | 24 | 24 | 8 | 20 | 3 | 3 | 3 | 4 | 50,0% | |
| Kabaté | M. B. | 39 | 19 | 20 | 10 | 13 | 7 | 6 | 2 | 2 | 2 | 6 | 85,7% | |
| Niamiga | A. D. | 27 | 17 | 10 | 4 | 4 | 12 | 6 | 1 | 0 | 1 | 1 | 8,3% | |
| Niamiga | B. S. | 32 | 16 | 16 | 6 | 9 | 8 | 5 | 2 | 2 | 0 | 3 | 37,5% | |
| Niamiga | K. D. | 56 | 28 | 28 | 15 | 12 | 8 | 16 | 5 | 0 | 0 | 3 | 37,5% | |
| Niamiga | K. K. | 38 | 16 | 22 | 9 | 13 | 6 | 9 | 1 | 0 | 0 | 2 | 33,3% | |
| Maréna | A. D. | 63 | 24 | 39 | 10 | 14 | 12 | 24 | 2 | 1 | 1 | 7 | 58,3% | |
| Maréna | K. N. | 34 | 20 | 14 | 8 | 7 | 9 | 5 | 3 | 2 | 2 | 0 | 0,0% | |
| Maréna | M. D. | 26 | 9 | 17 | 4 | 7 | 3 | 9 | 2 | 1 | 3 | 1 | 33,3% | |
| Maréna | S. M. | 21 | 12 | 9 | 8 | 4 | 4 | 5 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0,0% | |
| Mokoyafara | O. D. | 70 | 34 | 36 | 8 | 12 | 20 | 15 | 6 | 9 | 5 | 7 | 35,0% | |
| Mokoyafara | Y. S. | 43 | 21 | 22 | 5 | 10 | 12 | 12 | 4 | 0 | 6 | 2 | 16,7% | |
| Mokoyafara | H. D. | 20 | 12 | 8 | 4 | 4 | 4 | 5 | 3 | 0 | 3 | 3 | 75,0% | |
| Mokoyafara | M. S. | 13 | 5 | 8 | 2 | 3 | 2 | 5 | 1 | 0 | 0 | 2 | 100,0% | |
| Somankidi | M. N. | 16 | 10 | 6 | 8 | 3 | 2 | 3 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0,0% | |
| Somankidi | S. S. | 8 | 4 | 4 | 2 | 2 | 2 | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0,0% | |
| Somankidi | D. T. | 3 | 1 | 2 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,0% | |
| Somankidi | B. B. | 12 | 6 | 6 | 5 | 4 | 1 | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0,0% | |
| Sobocou | M. W. | 111 | 55 | 56 | 15 | 21 | 32 | 31 | 2 | 4 | 2 | 23 | 71,9% | |
| Sobocou | A. S. | 67 | 37 | 30 | 10 | 8 | 31 | 20 | 5 | 2 | 3 | 11 | 35,5% | |
| Sobocou | Y. B. | 19 | 9 | 10 | 5 | 6 | 3 | 4 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0,0% | |
| Sobocou | S. G. | 3 | 2 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0,0% | |
| Lani Modi | M. B. | 67 | 37 | 30 | 6 | 8 | 30 | 18 | 1 | 4 | 0 | 15 | 50,0% | |
| Lani Modi | E. S. S. | 50 | 25 | 25 | 8 | 11 | 14 | 12 | 3 | 2 | 1 | 14 | 100,0% | |
| Lani Modi | A. S. | 25 | 14 | 11 | 5 | 3 | 8 | 7 | 1 | 1 | 0 | 1 | 12,5% | |
| Lani Modi | Ab. S. | 3 | 1 | 2 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0,0% | |
| Samé | S. | 20 | 10 | 10 | 3 | 6 | 6 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0,0% | |
| Samé | K. | 34 | 12 | 22 | 6 | 9 | 4 | 11 | 2 | 2 | 0 | 1 | 25,0% | |
| Samé | D. | 11 | 4 | 7 | 2 | 0 | 5 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,0% | |
| Samé | T. | 14 | 3 | 11 | 1 | 3 | 2 | 7 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0,0% | |
| Total | | 32 | 1081 | 524 | 557 | 202 | 230 | 271 | 288 | 56 | 38 | 43 | 109 | 40,2% |

Conc : Initiales du chef de la concession

Pop. T. : Population totale de la concession

H. : Nombre des hommes

F. : Nombre des femmes

H. 0/14 : Nombre des hommes de 0 à 14 ans...

Ex-mig. : Nombre des anciens migrants

Mig. a. : Nombre des migrants actuels

Mig/H 15/54 : Nombre des migrants actuels sur le nombre d'hommes de 15 à 54 ans

Dans les concessions enquêtées, tous les hommes ayant séjournés à l'étranger ont été recensés, les informations concernant les femmes n'étant pas directement communicables, ces migrations, très minoritaires n'ont pas été pris en compte.

| Villages | Conc. | Mig. | Hiér. f. | Parcours | Départ | Retour | Séjour | R.R. | Lieu | Emp. | Loge. |
|----------|-------|------|----------|----------|--------|--------|--------|------|------|------|-------|
| Kabaté | O. K. | 1 | GF1 | MSF | 1960 | 1961 | 9 mois | 6 | F | O | Fa |
| Kabaté | O. K. | 2 | GF2 | MSF | 1973 | 1981 | 8 | 5 | F | O | Fa |
| Kabaté | O. K. | 3 | CF | MSF | 1960 | 1961 | 1 | 5 | F | O | Fa |
| Kabaté | O. K. | 4 | PF1 | MSF | 1965 | - | - | - | F | O | Is |
| Kabaté | O. K. | 5 | PF2 | MG | 1990 | 1996 | 6 | 5 | G | Ma | Fa |
| Kabaté | O. K. | 6 | F | MSF | 1970 | - | - | - | F | O | Fa |
| Kabaté | M. C. | 1 | CF | MSF | 1962 | 1979 | 17 | 5 | F | O | Fa |
| Kabaté | M. C. | 2 | PF | MF | 1994 | - | - | - | F | ? | Is |
| Kabaté | D. D. | 1 | CF | MS | 1947 | 1954 | 7 | 5 | S | O | Is |
| Kabaté | D. D. | 2 | F1 | MSF | 1963 | 1979 | 16 | 5 | F | O | Fa |
| Kabaté | D. D. | 3 | F2 | MSF | 1963 | - | - | - | F | O | Fa |
| Kabaté | D. D. | 4 | F3 | MSF | 1966 | 1978 | 12 | 1 | F | R | Is |
| Kabaté | D. D. | 5 | F4 | MSF | 1966 | - | - | - | F | R | Is |
| Kabaté | D. D. | 6 | F5 | MF | 1987 | - | - | - | F | R | Is |
| Kabaté | D. D. | 7 | F6 | MF | 1988 | - | - | - | F | R | Is |
| Kabaté | M. B. | 1 | CF | MSF | 1963 | 1972 | 9 | 5 | F | O | Is |
| Kabaté | M. B. | 2 | PF1 | MSF | 1961 | 1969 | 8 | 6 | F | O | Is |
| Kabaté | M. B. | 3 | PF2 | MSF | 1967 | - | - | - | F | O | Is |
| Kabaté | M. B. | 4 | PF3 | MSF | 1968 | - | - | - | F | O | Is |
| Kabaté | M. B. | 5 | PF4 | MC | 1976 | - | - | - | C | C | Fa |
| Kabaté | M. B. | 6 | PF5 | MLC | 1986 | - | - | - | C | C | Fa |
| Kabaté | M. B. | 7 | PF6 | MAs | ? | - | - | - | As | C | Fa |
| Kabaté | M. B. | 8 | PF7 | MC | 1988 | - | - | - | C | C | Fa |
| Niamiga | A. D. | 1 | CF | SF | 1962 | 1964 | 2 | 5 | F | O | Is |
| Niamiga | A. D. | 2 | F | ML | 1988 | - | - | - | L | ? | ? |
| Niamiga | B. S. | 1 | F1 | SF | 1963 | - | - | - | F | R | Is |
| Niamiga | B. S. | 2 | F2 | SF | 1967 | - | - | - | F | R | Is |
| Niamiga | B. S. | 3 | F3 | MGa | 1987 | - | - | - | Ga | - | Fa |
| Niamiga | K. D. | 1 | PF1 | SGaF | 1962 | - | - | - | F | B | Ce |
| Niamiga | K. D. | 2 | PF2 | SF | 1962 | - | - | - | F | O | Is |
| Niamiga | K. D. | 3 | F | MF | 1985 | - | - | - | F | O | Is |
| Niamiga | K. K. | 1 | PF | MF | 1985 | - | - | - | F | ? | Ce |
| Niamiga | K. K. | 2 | F | MZ | 1993 | - | - | - | Z | C | Ce |
| Maréna | A. D. | 1 | CF | SF | 1964 | 1987 | 23 | 5 | F | O | Fa |
| Maréna | A. D. | 2 | PF1 | MF | 1981 | - | - | - | F | O | Ce |
| Maréna | A. D. | 3 | PF2 | MF | 1981 | - | - | - | F | O | Ce |
| Maréna | A. D. | 4 | PF3 | MF | 1981 | - | - | - | F | O | Ce |
| Maréna | A. D. | 5 | PF4 | MF | 1989 | - | - | - | F | O | Ce |
| Maréna | A. D. | 6 | PF5 | MF | 1989 | - | - | - | F | O | Ce |
| Maréna | A. D. | 7 | PF6 | MC | 1980 | - | - | - | C | C | Ce |
| Maréna | A. D. | 8 | PF7 | MC | 1981 | - | - | - | C | C | Ce |
| Maréna | K. N. | 1 | CF | SF | 1961 | 1968 | 4 | 5 | F | O | F |

| Villages | Conc. | Mig. | Hiér. f. | Parcours | Départ | Retour | Séjour | R.R. | Lieu | Emp. | Loge. |
|------------|-------|------|----------|----------|---------|--------|--------|------|------|------|-------|
| Maréna | K. N. | 2 | F | MMa | 1990 | 1991 | 1 | 8 | Ma | O | ? |
| Maréna | M. D. | 1 | CF | MSF | 1963 | 1968 | 5 | 5 | F | O | Fa |
| Maréna | M. D. | 2 | PF1 | MF | 1960 | 1996? | 36 | 5 | F | O | Fa |
| Maréna | M. D. | 3 | F1 | MF? | 1982 | - | - | - | F | O | Is |
| Maréna | M. D. | 4 | F2 | MF? | 1992 | 1995 | 3 | 1 | F | O | Is |
| Maréna | S. M. | 1 | CF | MAn | 1992 | 1995 | 3 | 5 | An | C | Fa |
| Mogoyafara | O. D. | 1 | CF | MGuCiSI | 1951 | 1967 | 16 | 5 | SI | C | Fa |
| Mogoyafara | O. D. | 2 | PF1 | CLSiGu | 1960 | 1995 | 35 | 8 | Gu | C | Fa |
| Mogoyafara | O. D. | 3 | PF2 | CiF | 1961 | 1968 | 7 | 8 | F | O | Fa |
| Mogoyafara | O. D. | 4 | PF3 | CiCa | 1985 | 1993 | 8 | 8 | Ca | Dia | Fa |
| Mogoyafara | O. D. | 5 | F1 | MSI | 1988 | 1991 | 3 | 8 | SI | C | ? |
| Mogoyafara | O. D. | 6 | PF4 | CiF | 1976 | - | - | - | F | O | Ce |
| Mogoyafara | O. D. | 7 | PF5 | MCiF | 1978 | - | - | - | F | O | Ce |
| Mogoyafara | O. D. | 8 | PF6 | MCF | 1981 | - | - | - | F | O | Fa |
| Mogoyafara | O. D. | 9 | F2 | MGa | 1990 | - | - | - | Ga | C | Fa |
| Mogoyafara | O. D. | 10 | F3 | MC | 1992 | - | - | - | C | C | Fa |
| Mogoyafara | O. D. | 11 | F4 | MC | 1992 | - | - | - | C | C | Fa |
| Mogoyafara | O. D. | 12 | F5 | MC | 1993 | - | - | - | C | C | Fa |
| Mogoyafara | Y. S. | 1 | PF1 | CiF | 1958 | 1968 | 10 | 8 | F | O | Fa |
| Mogoyafara | Y. S. | 2 | PF2 | MF | 1960 | 1969 | 9 | 5 | F | O | Ce |
| Mogoyafara | Y. S. | 3 | PF3 | MF | 1985 | 1989 | 4 | 1 | F | O | ? |
| Mogoyafara | Y. S. | 4 | PF4 | MCi | 1958 | 1996 | 38 | 8 | Ci | C | Fa |
| Mogoyafara | Y. S. | 5 | PF5 | MCi | 1970 | 1992 | 22 | 8 | Ci | C | Fa |
| Mogoyafara | Y. S. | 6 | PF6 | MCi | 1981 | 1987 | 6 | 8 | Ci | C | Fa |
| Mogoyafara | Y. S. | 7 | F1 | MF | 1990 | - | - | - | F | O | Ce |
| Mogoyafara | Y. S. | 8 | F2 | MGa | 1995 | - | - | - | Ga | ? | ? |
| Mogoyafara | H. D. | 1 | CF | MCi | 1959 | 1992 | 33 | 5 | Ci | C | Fa |
| Mogoyafara | H. D. | 2 | PF1 | GhaGuCi? | 1962 | 1995 | 33 | ? | Ci | C | Fa |
| Mogoyafara | H. D. | 3 | PF2 | F? | 1963 | 1969 | 6 | ? | F | O | Fa |
| Mogoyafara | H. D. | 4 | PF3 | Ci? | 1977 | - | - | - | Ci | C | Fa |
| Mogoyafara | H. D. | 5 | F1 | Ci? | 1991 | - | - | - | Ci | C | Fa |
| Mogoyafara | H. D. | 6 | F2 | Ci? | 1991 | - | - | - | Ci | C | Fa |
| Mogoyafara | M. S. | 1 | F1 | ML | 1981 | - | - | - | L | O | ? |
| Mogoyafara | M. S. | 2 | F2 | MGa | 1993 | - | - | - | Ga | C | ? |
| Somankidi | M. N. | 1 | CF | MCiGF | 1970 | 1976 | 6 | 3 | F | Ma | Is |
| Somankidi | S. S. | 1 | CF | MCZBF | 1971 | 1976 | 5 | 3 | F | O | Ce |
| Somankidi | D. T. | 0 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Somankidi | B. B. | 1 | CF | MSTF | 1969 | 1976 | 7 | 3 | F | Ma | Fa |
| Sobocou | M. W. | 1 | PF1 | MC | 1939 | 1967 | 28 | 5 | C | C | Fa |
| Sobocou | M. W. | 2 | PF2 | MC | 1959 | 1981 | 22 | 5 | C | C | Fa |
| Sobocou | M. W. | 3 | PF3 | MC | 1944 | - | - | - | C | C | Fa |
| Sobocou | M. W. | 4 | PF4 | MC | 55 à 83 | - | - | - | C | C | Is |
| Sobocou | M. W. | 5 | F1 | MC | 55 à 83 | - | - | - | C | C | Is |
| Sobocou | M. W. | 6 | F2 | MC | 55 à 83 | - | - | - | C | C | Is |
| Sobocou | M. W. | 7 | F3 | MC | 55 à 83 | - | - | - | C | C | Is |
| Sobocou | M. W. | 8 | F4 | MC | 55 à 83 | - | - | - | C | C | Is |
| Sobocou | M. W. | 9 | F5 | MC | 55 à 83 | - | - | - | C | C | Is |
| Sobocou | M. W. | 10 | F6 | MC | 55 à 83 | - | - | - | C | C | Is |

| Villages | Conc. | Mig. | Hiér. f. | Parcours | Départ | Retour | Séjour | R.R. | Lieu | Emp. | Loge. |
|-----------|----------|------|----------|----------|---------|--------|--------|------|------|------|-------|
| Sobocou | M. W. | 11 | F7 | MC | 55 à 83 | - | - | - | C | C | Is |
| Sobocou | M. W. | 12 | F8 | MC | 55 à 83 | - | - | - | C | C | Is |
| Sobocou | M. W. | 13 | F9 | MCF | 72 à 89 | - | - | - | F | O | Is |
| Sobocou | M. W. | 14 | F10 | MCF | 72 à 89 | - | - | - | F | O | Is |
| Sobocou | M. W. | 15 | F11 | MCF | 72 à 89 | - | - | - | F | O | Is |
| Sobocou | M. W. | 16 | F12 | MCF | 72 à 89 | - | - | - | F | O | Is |
| Sobocou | M. W. | 17 | F13 | MCF | 72 à 89 | - | - | - | F | O | Is |
| Sobocou | M. W. | 18 | F14 | MCF | 72 à 89 | - | - | - | F | O | Is |
| Sobocou | M. W. | 19 | F15 | MCF | 72 à 89 | - | - | - | F | O | Is |
| Sobocou | M. W. | 20 | F16 | MCF | 72 à 89 | - | - | - | F | O | Is |
| Sobocou | M. W. | 21 | F17 | MCF | 72 à 89 | - | - | - | F | O | Is |
| Sobocou | M. W. | 22 | F18 | MCF | 72 à 89 | - | - | - | F | O | Is |
| Sobocou | M. W. | 23 | F19 | MCF | 72 à 89 | - | - | - | F | O | Is |
| Sobocou | M. W. | 24 | F20 | MCF | 72 à 89 | - | - | - | F | O | Is |
| Sobocou | M. W. | 25 | F21 | MCF | 72 à 89 | - | - | - | F | O | Is |
| Sobocou | A. S. | 1 | PF1 | MSF | 1960 | 1964 | 4 | 5 | F | O | Fa |
| Sobocou | A. S. | 2 | PF2 | MSF | 1965 | 1977 | 12 | 1 | F | O | Fa |
| Sobocou | A. S. | 3 | PF3 | MSF | 1972 | 1978 | 6 | 1 | F | O | Is |
| Sobocou | A. S. | 4 | PF4 | MCi | 1971 | - | - | - | Ci | O | Fa |
| Sobocou | A. S. | 5 | PF5 | MCiF | 1963 | - | - | - | F | O | Ce |
| Sobocou | A. S. | 6 | F1 | MCiF | 80 à 91 | - | - | - | F | O | Is |
| Sobocou | A. S. | 7 | F2 | MCiF | 80 à 91 | - | - | - | F | O | Is |
| Sobocou | A. S. | 8 | F3 | MCiF | 80 à 91 | - | - | - | F | O | Is |
| Sobocou | A. S. | 9 | F4 | MCiF | 80 à 91 | - | - | - | F | O | Is |
| Sobocou | A. S. | 10 | F5 | MCiF | 80 à 91 | - | - | - | F | O | Is |
| Sobocou | A. S. | 11 | F6 | MC | 1992 | - | - | - | Ci | C | Fa |
| Sobocou | A. S. | 12 | F7 | MC | 1992 | - | - | - | Ci | C | Fa |
| Sobocou | A. S. | 13 | F8 | MC | 1992 | - | - | - | Ci | C | Fa |
| Sobocou | A. S. | 14 | F9 | MRIM? | 1994 | - | - | - | RIM | O | Fa |
| Sobocou | Y. B. | 1 | F | MCiF | 1970 | 1980 | 10 | 3 | F | O | Fa |
| Sobocou | S. G. | 0 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Lani Modi | M. B. | 1 | PF1 | MCi | 1950 | - | - | - | Ci | C | Fa |
| Lani Modi | M. B. | 2 | PF2 | MCi | 1952 | - | - | - | Ci | C | Fa |
| Lani Modi | M. B. | 3 | PF3 | MCi | 1952 | - | - | - | Ci | C | Fa |
| Lani Modi | M. B. | 4 | PF4 | MCi | 1960 | - | - | - | Ci | C | Fa |
| Lani Modi | M. B. | 5 | PF5 | MCi | 1961 | - | - | - | Ci | C | Fa |
| Lani Modi | M. B. | 6 | PF6 | MCi | 1970 | - | - | - | Ci | C | Fa |
| Lani Modi | M. B. | 7 | PF7 | MCiC | 74 à 79 | - | - | - | C | C | Fa |
| Lani Modi | M. B. | 8 | F1 | MCi | 80 à 96 | - | - | - | Ci | C | Fa |
| Lani Modi | M. B. | 9 | F2 | MCi | 80 à 96 | - | - | - | Ci | C | Fa |
| Lani Modi | M. B. | 10 | F3 | MCi | 80 à 96 | - | - | - | Ci | C | Fa |
| Lani Modi | M. B. | 11 | F4 | MCi | 80 à 96 | - | - | - | Ci | C | Fa |
| Lani Modi | M. B. | 12 | F5 | MCi | 80 à 96 | - | - | - | Ci | C | Fa |
| Lani Modi | M. B. | 13 | F6 | MCi | 80 à 96 | - | - | - | Ci | C | Fa |
| Lani Modi | M. B. | 14 | F7 | MCi | 80 à 96 | - | - | - | Ci | C | Fa |
| Lani Modi | M. B. | 15 | F8 | MCiF | 1988 | - | - | - | F | O | Is |
| Lani Modi | E. S. S. | 1 | F1 | MCiF | 1960 | 1992 | 32 | 7 | F | O | Fa |
| Lani Modi | E. S. S. | 2 | F2 | ML | 1985 | - | - | - | L | C | Fa |
| Lani Modi | E. S. S. | 3 | F3 | MF | 63 à 93 | - | - | - | F | O | Is |

| Villages | Conc. | Mig. | Hiér. f. | Parcours | Départ | Retour | Séjour | R.R. | Lieu | Emp. | Loge. |
|-----------|----------|------|----------|----------|---------|--------|--------|------|------|------|-------|
| Lani Modi | E. S. S. | 4 | F4 | MF | 63 à 93 | - | - | - | F | O | Is |
| Lani Modi | E. S. S. | 5 | F5 | MF | 63 à 93 | - | - | - | F | O | Is |
| Lani Modi | E. S. S. | 6 | F6 | MF | 63 à 93 | - | - | - | F | O | Is |
| Lani Modi | E. S. S. | 7 | F7 | MG | 85 à 86 | - | - | - | G | C | Fa |
| Lani Modi | E. S. S. | 8 | F8 | MG | 85 à 86 | - | - | - | G | C | Fa |
| Lani Modi | E. S. S. | 9 | F9 | MG | 85 à 86 | - | - | - | G | C | Fa |
| Lani Modi | E. S. S. | 10 | PF1 | MCi | 88 à 92 | - | - | - | Ci | C | Is |
| Lani Modi | E. S. S. | 11 | PF2 | MCi | 88 à 92 | - | - | - | Ci | C | Is |
| Lani Modi | E. S. S. | 12 | PF3 | MCi | 88 à 92 | - | - | - | Ci | C | Is |
| Lani Modi | E. S. S. | 13 | PF4 | MCi | 88 à 92 | - | - | - | Ci | C | Is |
| Lani Modi | E. S. S. | 14 | PF5 | MF | 1981 | - | - | - | F | O | Is |
| Lani Modi | E. S. S. | 15 | PF6 | MF | 1992 | - | - | - | F | O | Is |
| Lani Modi | A. S. | 1 | F | MF | 1988 | - | - | - | F | O | Is |
| Lani Modi | A. S. | 1 | CF | MCi | 1988 | 1993 | 5 | 5 | Ci | C | Fa |
| Samé | S. | 0 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Samé | K. | 1 | PF | MF | 1964 | - | - | - | F | OS | Fa |
| Samé | D. | 0 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Samé | T. | 0 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

Légende :

Conc. : Initiales du chef de famille

Mig. : Numéro d'ordre du migrant

Hiér. f. : Hiérarchie familiale

CF : Chef de famille

PF : Petit frère du chef de famille

GF : Grand frère

Fx : Fils du chef de famille

Parcours : Parcours migratoires, première lettre : pays de départ du dernier trajet migratoire, dernière lettre pays d'arrivée, lorsque la destination n'est pas connue par le chef de la concession : ?

| | | | | |
|----------------------|--------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| An : Angola | Ca : Cameroun | Ga : Gabon | M : Mali | T : Tchécoslovaquie |
| As : Arabie Saoudite | Ci : Côte d'Ivoire | Gha : Ghana | Ma : Mauritanie | Tc : Tchad |
| B : Belgique | F : France | Gu : Guinée Konakry | S : Sénégal | Z : Zaïre |
| C : Congo | G : Gambie | L : Libye | SL : Sierra Léone | |

Départ : Date du premier départ pour une première migration internationale, Retour : Fin de la circulation migratoire

Séjour : Durée total du séjour à l'étranger

R.R. : Raison du retour

1 : Problème de carte de séjour

2 : Chômage de longue durée

3 : Projet personnel

4 : Retour pour le développement

5 : Relève du chef de famille

6 : Longue maladie

7 : Retraite

8 :

? : Raison inconnue

Lieu : Cf. légende Parcours

Emp. : Dernier emploi connu : O : ouvrier, C : Commerçant, Dia : Diamantaire, Ma : Manutentionnaire

Loge. : La situation du dernier logement en migration : Is : Insabubre, Ce : Coût élevé, F : Pas de difficulté

Annexe 8 : Les associations de développement de la Région de Kayes

(Arrondissements de Kayes Central, Bafoulabé, Koussané, Samé, Aourou, Ségala, Ambidédi, Diboli, Lontou, Diadoumbera, Kouniakary)

| | Nom | Lieu/Cercle | Villages du groupement ou concernés | Date de création | Lien avec des migrants | Cotisation des Migrants |
|--------------|-------------------------------------|---|--|------------------|------------------------|-------------------------|
| UGAD | URCAK | Kayes Bafoulabé | 19 groupements - Marena Tringa - Bafoulabé Ka - Kanguine Koto - Kakoulou - Moussa Waguia - Ganfagabougou - Dialla - Kamakollé - ... | 1983 | oui | non |
| | Coordination Intervillageoise SOOBE | Cercle de Kayes Arrdt de Koussané | 7 villages : - Sobia - Moussala - Koussané - Bilazmi - Séoundé - Monolak - Bouley | 1994 | oui | non |
| | Coordination des Femmes de Samé | Cercle de Kayes Arrdt de Samé | 5 Villages : - Samé Wolof - Samé Plantation - Samé Village - Diakamdape - Tambakané | 1993 | non | non |
| | Guidimakha Jikké | Cercle de Kayes Arrdt d'Aourou | 24 villages | 1988 | oui, très fort | oui |
| | ORDIK | Cercle de Kayes Arrdt Central | 10 villages | 1987 | oui | non |
| | ADD | Cercle de Kayes Arrdt de Ségala | 4 Villages | 1980 | oui | oui |
| Autres orga. | Guidimakha Keri Kofo | Cercle de Kayes Arrdts de Samé et Ambidédi | 14 Villages | 1993 | oui | ? |
| | Radio Rurale de Kayes | Cercles de Kayes et Yélimané | 400 villages | 1988 | oui | oui |
| | Association Inter-centres de santé | Cercle de Kayes | 19 centres | 1995 | oui, fort | non |

| | Nom | Lieu/Cercle | Villages du groupement ou concernés | Date de création | Lien avec des migrants | Cotisation des Migrants |
|--|---|--|-------------------------------------|------------------|------------------------|-------------------------|
| | Inter-Périmètre Irrigués du Gadiaga | Cercle de Kayes Arrdts de Diboli et Ambidédi | 6 villages ou groupements | 1995 | oui | non |
| | Union des Tons Paysans pour le Développement | Cercle de Kayes Arrdt de Lontou | 10 villages | 1984 | faible | non |
| | Association pour le Développement des Villages de l'Arrondissement de Diadoumbera | Cercle de Kayes Arrdt de Diadoumbera | 18 villages | 1992 | oui | oui |
| | Benkadi | Cercle de Kayes Arrdt de Kouniakary | 10 villages | 1994 | oui, faible | non |

Annexe N°9 : La coopération décentralisée dans la Région de Kayes, septembre 1996 (République du Mali) (Source : CUF et AFVP)

| République du Mali | | | France | |
|---------------------------------------|----------------|----------------|---------------------------|-----|
| Collectivité malienne | Arrondissement | Cercle | Collectivité française | Dpt |
| Diéma | Diéma | Diéma | Chilly Mazarin | 91 |
| Tinkaré | Tinkaré | Diéma | Faches Thumesnil | 59 |
| Lakamané | Lakamané | Diéma | Marolles en Hurepoix | 91 |
| Dieoura | Lakamané | Diéma | Boissy Saint Antoine | 91 |
| Nafadji | Diéma | Diéma | St Martin de Crau | 13 |
| Diagounté Kamara | Ambidédi | Diéma | Ste Geneviève des Bois | 91 |
| Kamatingué | Béna | Diéma | Faucon | |
| Nioro | Nioro | Nioro du Sahel | Limours les Molières | 91 |
| Tourougoumbé | Tourougoumbé | Nioro du Sahel | Dourdan | 91 |
| Diabigué | Tourougoumbé | Nioro du Sahel | Vaison la Romaine | 84 |
| Sandaré | Sandaré | Nioro du Sahel | Draveil | 91 |
| Samantara | Sandaré | Nioro du Sahel | St Leu la Forêt | 95 |
| Simbi | Simbi | Nioro du Sahel | Yerres | 91 |
| Koréra Koré | Koréra Koré | Nioro du Sahel | Bures sur Yvettes | 91 |
| Yérére | Nioro du Sahel | Nioro du Sahel | Beauvais | 60 |
| Gavinané | Gavinané | Nioro du Sahel | Givors | 69 |
| Youri | Gavinané | Nioro du Sahel | Millery | 69 |
| Yélimné (cercle) | | Yélimané | Montreuil | 93 |
| Yaguiné | Yélimané | Yélimané | Marmande | 47 |
| Gori | Yélimané | Yélimané | Tonneins | 47 |
| Maréna | Yélimané | Yélimané | Méricourt | 62 |
| Kirané | Kirané | Yélimané | Vigneux sous Seine | 91 |
| Yélimané (cercle) | | Yélimané | Les Grands Lacs de Seine | |
| Bafoulabé | Bafoulabé | Bafoulabé | Lesquin | 59 |
| Mahina | Mahina | Bafoulabé | Lambersart | 59 |
| Sélinkégny | Bafoulabé | Bafoulabé | Roncq | 59 |
| Oussala | Mahina | Bafoulabé | Lezennes | 59 |
| Diakon (Arrt) | Diakon | Bafoulabé | Cachan | 94 |
| Kita | Kita | Kita | Marly-le-Roi | 78 |
| Toukoto | Toukoto | Kita | La Mézières | 35 |
| Sanko | Kita | Kita | Fourqueux | 78 |
| Kassaro | Sébékoro | Kita | Servances | 70 |
| Kassaro | Sébékoro | Kita | Fréville | |
| Kayes (commune) | Kayes | Kayes | SAN d'Evry | 91 |
| Kayes | Kayes | Kayes | Braine | 2 |
| Kayes | Kayes | Kayes | Meudon | 92 |
| Lany Tounka | Ambidédi | Kayes | Boissy sous Saint Yon | 91 |
| Kahabou/ Guadiaga | Ambidédi | Kayes | Méru | 60 |
| Fégui | Ambidédi | Yayes | Limours-Les-Molières | 91 |
| Melgué | Aourou | Kayes | Montesson | 91 |
| Aourou | Aourou | Kayes | Saint Denis | 93 |
| Gakoura | Ambidédi | Kayes | Kunheim | 68 |
| Kéniéba | Kéniéba | Kéniéba | Villeneuve d'Ascq | 59 |
| Oualia | | | Guer | 56 |
| Région de Kayes | | | Coopération 92 | 92 |
| Région de Kayes | | | Région Nord-Pas-de-Calais | |
| Région de Kayes | | | Région Ile de France | |
| Cercles de Diéma et de Nioro du Sahel | | | Essonne Sahel | |

Institut Fédératif de Recherche sur les Économies et les Sociétés Industrielles

2 rue des Canoniers, F-59800, Lille.

Tél : (33) 03.20.12.58.30, Fax : (33) 03.20.12.58.31

E-Mail : direction@ifresi.univ-lille1.fr

Internet : www.ifresi.univ-lille1.fr

D'entre deux territoires.

Circulations migratoires et développement entre le bassin du fleuve Sénégal et la France.

RÉSUMÉ

Les pratiques migratoires des populations originaires de l'Afrique de l'ouest et tout particulièrement celles du bassin du fleuve Sénégal présentent des caractéristiques spécifiques. Vieilles traditions inscrites dans l'histoire, elles connaissent depuis une trentaine d'années des évolutions dont les facteurs explicatifs sont autant dans le pays de départ que dans les pays d'arrivée. Depuis trente ans ces migrants s'ingénient à investir pour leurs villages dans des secteurs diversifiés et d'intérêts collectifs, investissements sociaux, d'infrastructure et productifs. Ces réalisations obligent à s'interroger sur le sens à donner à des interventions imaginées à distance (en France) pour les familles et les villages de la Région de Kayes (République du Mali).

Ce document de synthèse présenté en vue de l'habilitation à diriger des recherches s'appuie sur les travaux conduits sur ce thème depuis dix ans tout en les situant dans un contexte scientifique particulier, celui des interrogations quant aux relations entre migration et développement.

La première partie traite des migrations contemporaines du bassin du fleuve Sénégal en direction de la France et questionne les relations entre système migratoire et territoires.

La deuxième partie s'intéresse aux investissements des migrants et à la manière par laquelle, bien qu'absents des villages, ils travaillent à se les approprier, posant ainsi la question des articulations entre territoires et de la légitimité des actions qu'ils entreprennent.

La troisième partie s'interroge sur ces pratiques pour mettre en relation territoires et développement, investissements migrants et coopération internationale. Les mises en scène entre réseaux et territoires permettent de suggérer une pluri-appartenance spatiale, voire territoriale pour poser le devenir du transnationalisme et de l'espace migratoire international face à la diffusion de l'innovation et à la construction d'un espace d'entre deux.

Mots clés : Circulation migratoire, Développement local, Transnationalisme, Relations Nord/Sud, Réseaux et territoires, Diffusion